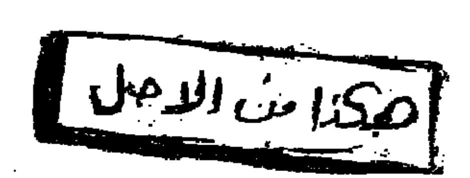
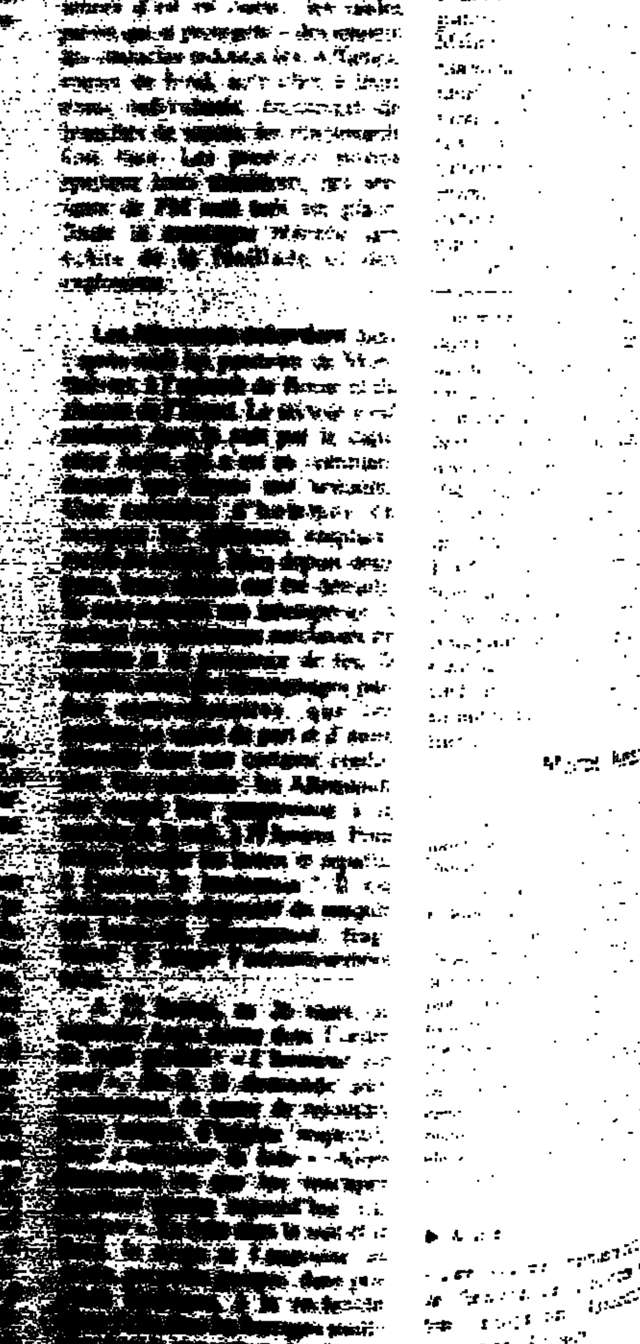




Les résultats complets des élections cantonales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15292 7 F

MARDI 29 MARS 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

UNIVERSITY OF JORDAN SERIALS DIVISION

Le dilemme européen de M. Major

DANS l'avion qui le ramenait dimanche soir 27 mars de Ioannina à Londres, Douglas Hurd s'est efforcé de faire bonne figure, saluant même le «travail sérieux» accompli lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des Douze. Mais le secrétaire au Foreign Office aura beau relire le document de la présidence grecque, la même conclusion s'imposera : le projet de compromis mis au point durant le week-end, sur la question du seuil de la minorité de blocage des décisions communautaires, se situe bien en deçà des exigences britanniques. Londres demandait une modification des règles de prise de décision dans l'Union, et ne l'a pas vraiment obtenue.

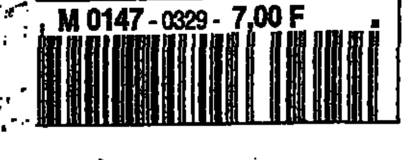
Le compromis élaboré, qui doit à présent être entériné par les gouvernements, n'a en réalité de quoi satisfaire totalement personne. Mais il faudra à Douglas Hurd beaucoup d'habileté sémantique pour convaincre les Britanniques les plus sceptiques envers la construction européenne qu'il ne s'agit pas, pour Londres, d'avaliser une retraite, voire, comme le claironne déjà l'opposition travailliste, une capitulation. Alliée à l'Espagne au début de cette négociation, la Grande-Bretagne qui voulait rendre plus difficiles les prises de décision dans l'Union, se retrouve, une nouvelle fois, isolée.

SI elle refuse le compromis, elle prend le risque de provoquer une «véritable crise» de l'Europe, dont s'alarme à l'avance Jacques Delors. Mais, quelle que soit la décision de John Major, elle lui vaudra de toute façon des désagréments en politique intérieure. En persistant dans l'intransigeance, il donne des gages de bonne volonté à la minorité «eurosceptique» du parti conservateur, dont le soutien lui est indispensable dans la perspective de scrutins électoraux difficiles.

Aux yeux des pro-européens, en revanche, il apparaît comme le fossoyeur d'un élargissement de l'Union qu'il n'a pourtant cessé de réclamer. Non seulement l'entrée de quatre nouveaux membres, prévue pour le 1er janvier 1995, en serait retardée, mais elle serait peut-être aussi compromise : on imagine l'effet que produiraient de tels atermoiements sur les opinions, déjà hésitantes, de certains de ces pays candidats. M. Major ternirait en outre pour longtemps l'image d'une Grande-Bretagne qui affirmait vouloir délaisser son «splendide isolement», pour s'installer au «cœur de l'Europe».

A CONTRARIO, une acceptation du compromis de Ioannina risque de replonger le parti conservateur dans une guérilla interne électoralement suicidaire. La menace d'une crise politique au sein du gouvernement ne peut donc être écartée, et son responsable est d'ores et déjà désigné : c'est en effet M. Major, et lui seul, qui a choisi de dramatiser l'enjeu de cette négociation européenne. En faisant monter les enchères, il s'est coupé tout chemin de retraite «honorable». Au bout du compte, tout cela risque de se solder par un nouveau gâchis politique, dont le premier ministre britannique aurait pu faire l'économie.

Lire page 5

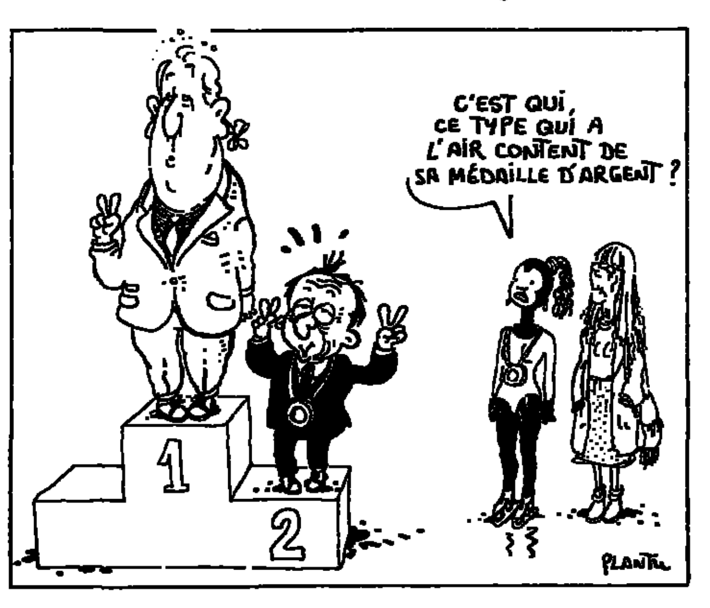


M. Balladur suspend le contrat d'insertion professionnelle

• Un « nouveau système » sera défini avant une semaine
• Le second tour des cantonales déçoit les attentes de la majorité

Edouard Balladur a reçu, lundi 28 mars en fin de matinée, une dizaine de représentants des syndicats et coordinations d'étudiants et de lycéens pour discuter du contrat d'insertion professionnelle (CIP). Selon Nicolas Sarkozy, porte-parole du gouvernement, le premier ministre leur a annoncé qu'il avait décidé de «suspendre pendant une semaine» le décret instaurant le CIP et qu'il avait confié à Michel Bon, directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), une mission chargée, dans ce délai, de «définir un nouveau système et de mettre fin au CIP». A plus long terme, M. Bon est chargé de mettre en place une «ANPE-jeunes» pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. Enfin le gouvernement a l'intention d'organiser, dans les prochaines semaines, des «états généraux de la jeunesse».

Les espérances que nourrissait la majorité RPR, UDF et divers droite après le premier tour des élections cantonales ne se sont pas réalisées au second, marqué par de nets progrès de la gauche. Le PS ne perd qu'un département, la Creuse, et enlève à la droite la Dordogne, la Gironde et la Réunion.



Un scénario inversé

Les élections cantonales devaient démontrer le réveil de la gauche au premier tour et la suprématie de la droite au second. Les électeurs ont presque inversé le scénario. La performance de la majorité, le 20 mars, a relativisé celle d'une gauche qui retrouvait des scores moins calamiteux que ceux qui lui étaient infligés depuis les régionales et les cantonales d'il y a deux ans. Le second tour, dimanche 27 mars, a déçu les espérances de la droite, qui n'accroît que d'une unité – la Creuse – son imposant patrimoine départemental, perd la Dordogne, la Gironde et la Réunion, et voit la Nièvre, le Tarn et quelques antres lui passer sous le nez.

«Elections locales au premier tour, nationales au second», a froidement analysé Valéry Giscard d'Estaing, empressé de tirer, au détriment d'Edouard Balladur, la leçon du scrutin. Les électeurs auraient voté pour leur conseiller général le 20 mars, contre le gouvernement au second. Jacques Chirac, moins perfide, n'a pas attendu le lendemain du scrutin, cette fois, pour se féliciter de l'ensemble des résultats, tout en soulignant l'urgence des *«réformes»* nécessaires pour lutter contre le chômage, *«en particulier celui des jeunes»*. Le propos peut être compris comme un encouragement à reprendre d'une autre manière le problème de l'entrée des jeunes dans les entreprises, aussi bien que comme une critique des difficultés que le gouvernement s'est créées avec le contrat d'insertion professionelle (CIP).

Sorti victorieux du «test» du premier tour, Edouard Balladur ne peut être indifférent au revers du second. Le paradoxe veut qu'il s'appuie sur la confiance des Français pour prendre *«des initiatives»* afin de *«rétablir le dialogue»* – la suspension de l'application du CIP, annoncée lundi en fin de matinée – au moment même où cette confiance lui est plus chichement mesurée. Trois ou quatre jours d'entêtement ont fait tourner le vent et incité les électeurs à sanctionner le mauvais usage de la bienveillance qu'ils avaient manifestée à l'égard du gouvernement le dimanche précédent. La gauche a largement bénéficié de cette sévérité, mais le Front national, qui avait joint sa voix à celle des *détracteurs du «SMIC-jeunes»*, en a tiré, lui aussi, quelque profit et, surtout, a privé la droite parlementaire, au second tour, des voix qui s'étaient portées sur l'extrême droite au premier.

Résultats en sièges
(d'après nos statistiques)

Formations	Sortants	Elus (1)
PC	153	145
PS	538	532
MRG	41	34
Div. g.	109	139
UDF	515	446
RPR	372	382
Div. d.	268	309
FN	2	3
Ecologistes (2)	3	7
Divers	6	12
Total	2007	2009

(1) Sur 2 009 cantons en 1994, non compris Saint-Pierre-et-Miquelon, 2 007 étaient soumis à renouvellement et deux cantons ont été créés à Mayotte.
(2) GE, Verts et écologistes indépendants.

Le retournement de conjoncture limite les pertes du PS à huit sièges sur cinq cent trente-huit, selon nos statistiques, alors que ses spécialistes électoraux, la semaine dernière, le jugeaient menacé dans une centaine de cantons au moins, ce qui ne devait rien à un pessimisme excessif ni à une ruse de communication. Pour apprécier ce résultat, en effet, comme ceux du PCF (qui perd huit sièges sur cent cinquante-trois), ceux des radicaux de gauche (sept cantons perdus sur quarante et un) et, plus encore, ceux des «divers gauche», qui passent de cent neuf à cent trente-neuf sièges, il faut avoir à l'esprit que la gauche avait atteint un niveau élevé dans les mêmes cantons lors des précédentes élections, en septembre-octobre 1988. Le PS, particulièrement, avait obtenu alors un score sans précédent (30,2 % des voix au premier tour et quatre-vingts sièges gagnés au terme des deux tours).

La qualité des reports de voix entre les deux tours, entre les formations de gauche, explique ce succès, qui permet au PS de reprendre des départements perdus en 1992 (la Dordogne) ou, plus récemment, à l'occasion de scrutins partiels (la Gironde).

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 27

Lire aussi

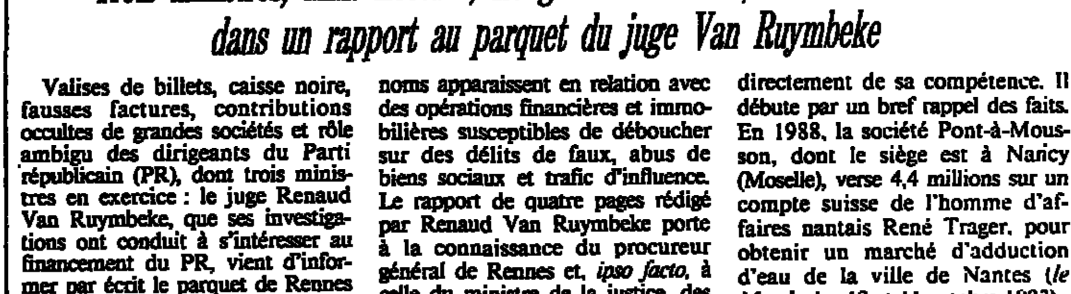
(Publicité)

Cartier

51, RUE FRANÇOIS Ier PARIS. 40.74.61.85

Les comptes occultes du Parti républicain

Trois ministres, MM. Léotard, Longuet et Madelin, sont mis en cause dans un rapport au parquet du juge Van Ruymbeke



Valises de billets, caisse noire, fausses factures, contributions occultes de grandes sociétés et rôle ambigu des dirigeants du Parti républicain (PR), dont trois ministres en exercice : le juge Renaud Van Ruymbeke, que ses investigations ont conduit à s'intéresser au financement du PR, vient d'informer par écrit le parquet de Rennes d'une série de faits qui pourraient bien valoir à la droite son affaire Urba.

En effet, outre Jean-Pierre Thomas, député des Vosges et trésorier du PR, qui se trouve en première ligne dans cette affaire depuis six mois, le document transmis le 24 mars au procureur général de Rennes, Jacques Brun, mentionne les noms de Gérard Longuet, président du Parti républicain et ministre de l'industrie, François Léotard, président d'honneur du PR et ministre de la défense, et Alain Madelin, vice-président du PR et ministre des entreprises et du développement économique. Leurs noms apparaissent en relation avec des opérations financières et immobilières susceptibles de déboucher sur des délits de faux, abus de biens sociaux et trafic d'influence. Le rapport de quatre pages rédigé par Renaud Van Ruymbeke porte à la connaissance du procureur général de Rennes et, *ipso facto*, à celle du ministre de la justice, des faits que le juge a été amené à connaître au fil de ses investigations, bien qu'ils ne soient pas directement de sa compétence. Il débute par un bref rappel des faits. En 1988, la société Pont-à-Mousson, dont le siège est à Nancy (Moselle), verse 4,4 millions sur un compte suisse de l'homme d'affaires nantais René Trager, pour obtenir un marché d'adduction d'eau de la ville de Nantes (*le Monde* des 10 et 11 octobre 1993).

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

Lire la suite page 8

OM : Bernard Tapie mis en examen

Le président de l'Olympique de Marseille, Bernard Tapie, a été mis en examen, samedi 26 mars, dans le cadre du dossier sur les comptes de l'OM entre 1987 et 1990, *«pour faux et usage de faux, abus de confiance et abus de biens sociaux»*. L'instruction, ouverte contre X... le 15 avril 1992 par le juge marseillais Pierre Philippon, pourrait concerner les autres dirigeants du club phocéen de l'époque : Jean-Pierre Bernès, directeur général; Alain Laroche, directeur administratif et financier; Michel Hidalgo, manager général.

Lire page 48

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m; Allemagne, 3 DM; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Un entretien avec Jean-Luc Nancy

« Il reste à vivre un monde désenchanté sans vouloir le réenchanter »

« Le procès Touvier est en cours depuis près de deux semaines. Quel sens un tel procès peut-il avoir un demi-siècle après les faits ?

– Si les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles, à la différence des autres, cela veut dire que le dommage créé pour la collectivité ne peut pas être considéré comme éteint de lui-même avec le temps. S'il ne peut pas l'être, c'est parce qu'il n'a pas touché seulement des individus, plus ou moins nombreux, mais l'humanité comme telle : dans ces crimes, c'est la qualité d'homme qui est visée et atteinte. On pourrait dire que le crime est ici plus encore dans le projet qui l'anime que dans le meurtre lui-même. Le nazisme mettait en cause le droit et la possibilité d'exister pour des catégories définies d'êtres humains, juifs, Tsiganes, homosexuels, etc. Il en va de même dans ladite « purification ethnique » en ex-Yougoslavie (ou naguère dans le génocide arménien). Cependant, il y a encore une dimension supplémentaire dans le nazisme, qui qualifie le crime « complet », si j'ose dire, contre l'humanité : la volonté de mettre en acte une redéfinition de l'humanité, de soumettre celle-ci à un type souverain. Une volonté de régénérer et de conformer l'homme comme tel. Et, par conséquent, de lui dénier son existence en tant qu'il n'est « conforme » à rien, précisément, et que *« l'homme passe infiniment l'homme »*, comme dit Pascal. Dans le crime contre l'humanité, il y a une haine absolue de cet homme « infini ». Le temps passé ne peut pas et ne doit pas effacer cela.

– Vous pensez qu'il faut préserver la singularité de la Shoah par rapport à toutes les autres tragédies de l'Histoire ?

– Oui. Il ne faut pas que cette affirmation fasse basculer les autres massacres dans l'insignifiance, surtout pas. Mais il y a une singularité, et elle tient au projet de refaire ou de refondre l'homme. L'homme occidental s'est déchaîné contre lui-même. L'histoire de l'antisémitisme est sans doute à beaucoup d'égards celle d'un rapport terrible de l'Occident à lui-même. Les juifs (sans doute parce que le christianisme sort du judaïsme) ont servi de figure singulière à quelque chose d'autre et de plus que le racisme : à une rage d'expulser de soi quelque chose comme un corps étranger, pour pouvoir se produire soi-même comme sujet véritable, absolu, total. L'Occident aura été la culture de la production de soi : c'est-à-dire du sujet qui n'a plus ni figure ni rôle donnés, situés, dessinés, mais dont tout le rôle est de s'autoproduire. De saint Augustin à Hegel, c'est l'histoire de l'autoappropriation et de l'autoproduction. Mais cela suppose d'expulser du non-soi, du soi mauvais, impropre. Ça ne fonctionne pas selon la différence, mais selon l'expulsion.

– Précisément, comment expliquer que cette affirmation de soi se retourne en négation et en destruction ?

– Le sujet occidental-chrétien est donné comme un rapport infini à soi (c'est ça la « subjectivité »). Il n'a pas de forme ou de figure. L'Homme-Dieu est une figure évanouissante (ce n'est pas un dieu ou un héros à l'antique). Lorsqu'elle est tout à fait évanouie, ce qui est sa logique même, et c'est ce qu'on a nommé la « mort de Dieu », lorsqu'il n'y a plus aucune figure, se déchaîne une rage pour forger une figure absolue, et immédiatement présente en ce monde. Le XXe siècle aura vu la disparition de toutes les figures, y compris celle du bourgeois, et celle de l'homme de l'humanisme, de tout ce qui semblait pouvoir fonctionner comme principe régulateur ou comme valeur. Alors s'est exacerbé le désir affolé d'une identité pure, propre et tout de suite identifiable. Le juif en aura été la contre-figure : le sous-homme, la vermine, ce qu'il faut expulser.

Né le 26 juillet 1940, Jean-Luc Nancy enseigne la philosophie à l'université des sciences humaines de Strasbourg. Il a publié, notamment en 1991 aux éditions de l'Aube, avec Philippe Lacoue-Labarthe, un essai : le Mythe nazi, *dans lequel il se demande pourquoi et comment le recours au mythe a été au cœur de la pratique politique et sociale du nazisme. Ses derniers travaux ont pour thème la liberté, la communauté et le « sens », dans un esprit qui s'efforce de tenir un compte aussi rigoureux que possible de la fin d'un certain nombre de possibilités philosophiques : celles des humanismes, des visions du monde ou des valeurs.*

Son plus récent livre, le Sens du monde, *publié en 1993 chez Galilée, dans la collection « La philosophie en effet » – qu'il dirige avec Jacques Derrida, Sarah Kofman et Philippe Lacoue-Labarthe –, est placé sous le signe de cette phrase de Nietzsche :* « Introduire un sens – cette tâche reste encore absolument à accomplir, admis qu'il n'y réside aucun sens ». « La mondialité, considérée comme notre condition existentiale, ajoute-t-il, est une telle introduction de sens. »



> *« Il est dangereux de remâcher le passé pour lui-même »*

– Et l'homme nouveau du communisme ?

– Il aura joué un rôle analogue, en effet. Avec cette différence qu'il indiquait une figure projetée dans l'avenir, tandis que le nazisme cherchait la sienne sur le mode du mythe, dans une origine. Le communisme voulait aligner les hommes sur un homme à venir, et il proposait cette identification à tous. La pulsion productrice est aussi forte, et destructrice. Mais le nazisme, lui, va droit à l'universalisme chrétien occidental, il le retourne en particularité de l'origine, et il déclare que la vérité de tous est le propre de quelques-uns. C'est bien l'humanité comme telle qui est atteinte de plein fouet. C'est pourquoi il faut rappeler ce mot de Robert Antelme : *« Désormais, quand on me parlera de charité chrétienne, je répondrai : Auschwitz »*. On ne peut oublier cela.

– Sans doute, mais ne peut-on considérer que cela appartient définitivement au passé ?

– Non, parce que la question qu'avaient posée les années 30 n'a toujours pas été résolue, et surtout pas par un retour aux principes et valeurs qui auraient été alors bafouées. L'enjeu est bien plus radical. La mort de Dieu reste à accomplir, il reste à vivre un monde *« désenchanté »* (selon le mot de Max Weber) sans vouloir le réenchanter, ce qui reconduit tout droit au nihilisme. La grisaille et l'absence de perspectives dont Weimar fut alors le symbole, nous n'en sommes pas sortis. Nous leur avons plutôt donné une dimension mondiale, du fait de l'abandon d'une hypothèse communiste, même antistalinienne. Par-delà la fièvre d'une grande mutation technique, sociale et géopolitique, nous nous retrouvons sans sujet de l'histoire à opposer au cours des choses. Plus d'Aryen, plus de prolétaire non plus, et pas non plus l'homme nouveau qu'on avait pu attendre du tiers-monde de Bandung. Mais en plus nous savons les dangers que recèle notre propre désir de *Leitbilder* (de « figures conductrices »).

» Il ne s'agit pas de garder la mémoire par piété. Il est même dangereux de remâcher le passé pour lui-même. Le ressassement peut nous couper des nouvelles générations et, au fond, de nous-mêmes. Mais il ne faut pas non plus se contenter de porter un jugement, fût-il le plus sévère, et de tourner la page. Il faut plutôt que le jugement serve à penser le présent – le présent toujours présent de ce déchaînement de soi contre soi qui nous traverse. Il faut penser non pas tant que Hitler était un monstre, mais quelle est, sous celles de Hitler et de Staline, la monstruosité qui travaille l'Occident comme tel, et qui le mène à bout, qui le défait lui-même.

» Disons qu'il y a là un travail indispensable d'« autoanalyse ». Pourquoi l'Occident a besoin de se constituer une figure de rejet, comme la figure de son propre malheur et de sa propre étrangeté. Hegel disait que Dieu s'était conservé le peuple juif comme le témoin du malheur de la conscience, le témoin d'un déchirement infini que la raison viendrait apaiser. Désormais, nous sommes tous ce témoin, sans Dieu ni raison devant ou derrière nous. Il faut réinventer toute la rationalité, ou tout le sens, le sens même du « sens ».

» Cela ne veut pas dire pour autant qu'on puisse se contenter d'idées régulatrices du type kantien, ni de toute autre forme de renvoi infini à un avenir improbable ou à une utopie. Ni renvoi à, ni les évidences immédiates de l'instant qui passe. Il faut penser exactement entre les deux, penser sans pensée disponible, et faire l'expérience de nous-mêmes. Tout cela est le signe d'une analyse encore à faire – de l'analyse que n'ont pas faite, que ne pouvaient peut-être pas faire ceux qui, dans les années 30, ont pu se fourvoyer, comme Heidegger, sur ce qu'exigeaient la « mort de Dieu » et le dépassement de l'humanisme...

– Le paradoxe est que Heidegger fut adhérent du Parti national-socialiste et que pourtant son œuvre philosophique est une de vos références.

– J'essaie de prendre à cette pensée tout ce qu'elle peut et doit rendre quand on la saisit par son extrémité la plus éloignée de celle qui a conduit Heidegger à l'adhésion nazie. En un sens, il n'est pas très difficile de voir, dans *Sein und Zeit*, où se fait le partage : entre un appel à une authenticité héroïque, figurée dans un *Volk*, et le souci d'une existence authentique en tant que simplement existante au sens fort du mot, singulière et exposée à sa finitude, donc aussi quotidienne. Ce que Heidegger nous a transmis, c'est une nécessité de repenser radicalement le quotidien.

> *« Les droits de l'homme ne font ni une politique ni une philosophie »*

» Son fourvoiement sur cette question même est une leçon. Et aujourd'hui nous ne sommes plus tout à fait dans la même situation. Il y a eu, en 1968 en particulier, l'éveil d'une attention nouvelle à l'existence ordinaire en tant que telle (je pense à Henri Lefebvre, par exemple, et aux situationnistes, bien sûr), l'extraordinaire de l'ordinaire – et non à des transfigurations de l'ordinaire. Des phénomènes comme le rock y ont participé aussi. Et aussi un certain aspect de la désaffection pour la politique. Le plus difficile est là : penser, non pas un sens extraordinaire de l'existence, mais l'existence toute seule, toute nue, en tant que sens.

***– Votre réflexion tourne précisément autour de la question du sens. Votre dernier livre s'intitule même* le Sens du monde...**

– J'essaie de reprendre ce mot, malgré ses ambiguïtés. C'est le lieu de la question. Le totalitarisme y a répondu par une surcharge de sens, une sur-signification. Inversement, si on liquide tout sens, il n'y a plus que de la vérité. Ou bien la vérité est donnée sur le mode fondamentaliste, sur un mode tranchant, absolu (le sens comme un ordre, dans tous les sens du mot), ou bien la vérité est purement et simplement vide, elle ne consiste qu'à être vide. C'est un peu, sur le plan politique, la proposition de Claude Lefort : la démocratie comme le rapport à un vide, à un trou qu'il faut se garder de recouvrir par de l'imaginaire. Je ne dis pas qu'il faut combler ce vide, surtout pas – c'est ça, le totalitarisme. Mais il faut penser comme sens notre rapport à ça, notre existence « comme ça ».

– Les droits de l'homme peuvent-ils être une réponse ?

– Les droits de l'homme n'érigent pas une figure de l'homme. Ils ne prétendent pas donner sens à l'homme. Ils énoncent plutôt les conditions minimales sans lesquelles ce n'est même pas la peine de parler de sens ni de vérité (de parler tout court). C'est donc aussi pourquoi ils ne sauraient faire une politique, même s'il est indispensable que les régimes politiques les respectent. Ils ne font ni une politique ni une philosophie. Ils énoncent plutôt un degré zéro de politique et de philosophie. Une butée, un garde-fou : mais ce n'est pas là-dessus qu'on peut articuler du sens, si on ne sait pas ce qu'est l'homme.

» C'est sans doute de cela que souffre l'Europe : elle veut naître politiquement au moment où elle n'a aucune figure ou forme à proposer, sinon celle des droits de l'homme. Toutes les figures de l'Europe sont derrière nous – et n'oublions pas que le nazisme voulut être la figure suprême de l'Europe.

» La question est de penser le sens sans le remplir de sens, sans anticiper son accomplissement ni même le projeter comme infini. Non pas donner sens à l'existence, mais que l'existence arrive à se donner comme sens. Et d'abord sans doute se débarrasser de la hantise de produire cette existence, de produire l'homme comme une œuvre. Dans le nazisme, il y a le déni absolu de l'existence : elle est absolument rapportée à autre chose qu'elle, la race, le peuple. Ce qu'on appelle le capitalisme n'est peut-être que l'infini de la production se prenant soi-même pour fin. Mais l'existence elle-même en tant que sens, c'est tout autre chose – ce que Blanchot a nommé du beau nom de *« désœuvrement »*.

» Ce qui est en jeu, c'est notre rapport à la mort. *« Viva la muerte ! »* fut un cri fasciste, parce que la mort est vue comme l'accès à la transfiguration. Le nihilisme tragique et le sacrifice au sens pur se combinent avec une redoutable perversité. Mais je crois qu'aujourd'hui nous avons le sens d'une résistance sourde à cela : l'existence demande son droit, et demande une mort qui ne soit ni tragédie ni sacrifice. Douleur, certes, mais comme le rappel que ça s'arrête forcément, et que c'est cela même qui comble l'existence. Que c'est donc cela qui fait l'homme passant infiniment l'homme. Le crime contre l'humanité, c'est toujours de vouloir forcer le sens de cela même. C'est de vouloir forcer l'infini à avoir un sens.

– Etes-vous d'accord avec l'idée qu'il y aurait une impossibilité, voire un interdit de la représentation de la Shoah, comme certains l'ont dit à propos du dernier film de Spielberg ?

– Je n'ai pas encore vu le film, et je ne sais pas encore si je me déciderai à le voir. Je ferai donc une réponse de principe, sans me prononcer sur le cas précis de *la Liste de Schindler*. Il me semble qu'on risque de créer une certaine confusion en parlant d'*« interdit de la représentation »*, sans autre considération (Claude Lanzmann a employé cette expression, et je tiens à préciser que j'ai beaucoup de respect pour sa *Shoah*). Au sens strict, l'interdit de la représentation est l'interdit juif, islamique et en partie chrétien, de représenter Dieu, ainsi que l'homme, image du Dieu. C'est l'interdiction de l'idole, en faveur de la vraie présence invisible du divin. En ce sens, et selon toute une tradition moderne d'interprétation, cet interdit n'est rien d'autre que l'interdit du meurtre : l'interdit d'arracher une présence à son retrait ou à son « secret » essentiel. La représentation est meurtrière, et le meurtre est représentation : il fixe et fige la présence anéantie. A ce compte, le nazisme est un viol absolu de l'interdit (pensez au « musée juif » que Hitler avait conçu, comme un complément naturel de l'extermination...), et il l'est parce qu'il prétend détenir la vérité de la présence, le sol et le sang. Non seulement il viole l'interdit, mais il impose la représentation. Il est une imposition meurtrière de la présence représentée. Interdit d'être juif autrement qu'en fumée. Interdit d'être allemand, européen, autrement qu'en Aryen.

> *« Je ne vois pas pourquoi il y aurait un interdit de la représentation »*

» En revanche, si représenter veut dire raconter, tenter de raconter ce qui se passe, ce qui est à l'œuvre dans l'extermination, je ne vois pas pourquoi il y aurait interdit. On risque de confondre l'interdiction de l'idolâtrie avec tout autre chose, avec la vieille méfiance, disons platonicienne, envers les images, envers le sensible, au nom de l'intelligible. Une image (un récit, une fiction) peut être faite pour dissimuler la présence, mais elle peut aussi être faite pour en révéler quelque chose, et même pour révéler que la présence n'est pas révélable. L'image peut être façonnée par et pour l'inimaginable, aussi bien qu'elle peut être une pure illustration qui jouit d'elle-même (c'est-à-dire, au fond, un fantasme). Le tout est de savoir comment la représentation est faite, et comment elle se fait recevoir, interpréter.

» Cela suppose un travail, et c'est le nôtre, c'est une tâche pour nous tous. Moins un travail de reconstitution – qui d'emblée se projette dans la dimension malgré tout apaisée du passé, de la mémoire – qu'un travail au présent, sur nos images, sur nos représentations. Le film de Spielberg ouvre-t-il là-dessus ? C'est la seule question. Par exemple : qu'entendons-nous par peuple, ou par singularité ethnique, ou par nation ? qu'entendons-nous par identité ? par différence ? qu'entendons-nous par juif ? On peut savoir beaucoup de choses au sujet du judaïsme et de la judéité. Mais identifier le juif, c'est être déjà dans l'appropriation violente, et en ce sens-là dans la représentation. L'extermination a tué des millions d'individus à qui elle ne laissait aucune chance d'être un tant soit peu autre chose que juif, tzigane, communiste, etc. Aucune de ces chances qui font des êtres singuliers, des groupes singuliers. Aucune chance d'existence, au sens fort du mot. Notre travail est là : farouchement affirmer l'existence. »

Propos recueillis par THOMAS FERENCZI

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat, directeur éditorial
Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, délégué auprès du directeur général
Michel Tatu, conseiller de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

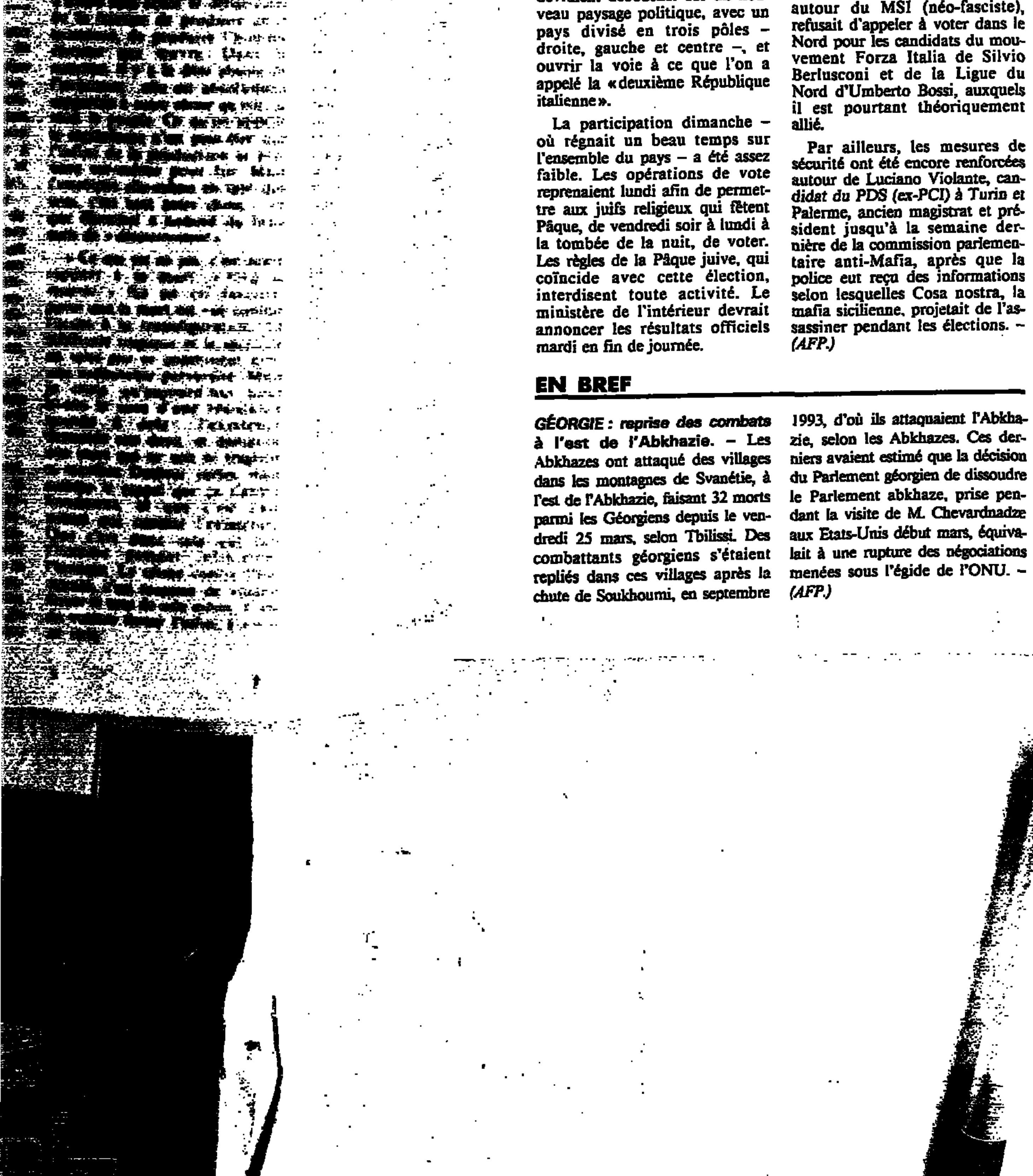
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

هكذا من الاصل

n-Luc Nancy



EUROPE

Un entretien avec le ministre des affaires étrangères de la nouvelle Yougoslavie

■ BOSNIE. Le ministre yougoslave des affaires étrangères, Vladislav Jovanovic, de passage à Paris, a *présenté la levée de* l'embargo contre son pays comme un élément-clé du règlement de la crise bosniaque.

■ KRAJINA. La Krajina appartient à la Croatie, a affirmé dimanche l'ambassadeur américain à Zagreb, Peter Galbraith. Les négociations entre autorités croates et serbes de Krajina doivent reprendre mardi 29 mars à l'ambassade russe à Zagreb.

■ *LA GRÈCE ISOLÉE.* La Grèce s'est trouvée totalement isolée, dimanche, sur l'affaire de la Macédoine lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des Douze à Ioannina. Ses partenaires réclament la levée du blocus qu'elle impose à Skopje.

Vladislav Jovanovic estime que l'embargo contre la Serbie est « un obstacle majeur pour la paix »

Un dialogue franco-serbe a été officiellement renoué en fin de semaine dernière avec la visite à Paris de Vladislav Jovanovic, le ministre des affaires étrangères de la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro). A l'issue des entretiens qu'il a eus notamment avec Alain Juppé et avec le secrétaire général de l'Elysée, Hubert Védrine, M. Jovanovic notait qu'en vertu d'un *« accord tacite »* on n'avait pas parlé de ce qui s'était passé ces dernières semaines (le rôle joué par la France dans l'ultimatum imposé par les Occidentaux aux Serbes de Bosnie) et il se félicitait du souci de la France de rétablir le contact politique avec *« le côté yougoslave »*.

De fait, depuis que les Etats-Unis ont décidé de s'impliquer dans la recherche d'un règlement en Bosnie, en commençant par dégager un accord entre Croates et Musulmans, le ministre français des affaires étrangères ne cesse de répéter qu'on ne fera pas la paix à deux dans un conflit à trois et qu'il faut faire entrer les Serbes dans la négociation.

La France rappelle le schéma qu'à son initiative l'Union européenne avait proposé en novembre et qui suggérait notamment une levée progressive et conditionnelle des sanctions économiques imposées par l'ONU à la Serbie, en échange de concessions de sa part. C'est sur cet aspect des choses qu'insiste aujourd'hui M. Jovanovic, en regrettant que l'Union européenne n'ait pas *« tenu ses promesses »* d'alors et en espérant qu'elle va *« reprendre l'initiative »* sur ce point. L'embargo économique contre la Serbie *« est un anachronisme »*, dit-il, *« c'est un obstacle majeur pour la paix et sa levée une condition pour une solution »*.

Une logique militaire

Pour autant, le ministre des affaires étrangères de la nouvelle Yougoslavie n'en fait pas une condition préalable à la participation des Serbes aux négociations sur la Bosnie, auxquelles les convient les Américains. *« Il faut,* dit-il, *que les sanctions soient levées entièrement, parallèlement à la mise en application d'un accord de paix. Si l'on conclut un accord de paix, il faut automatiquement commencer à éliminer les sanctions et qu'elles soient complètement éliminées quand la partie serbe aura rempli les engagements qu'elle a contractés dans l'accord. » « Si on le fait,* ajoute-t-il, *les Musulmans seront privés de leur dernier espoir de gagner la guerre et d'obtenir une Bosnie unitaire grâce aux sanctions. »*

Sur le fond du problème bosniaque, M. Jovanovic ne veut pas *« parler au nom des Serbes de Bosnie »* et affirme que Belgrade ne peut pas les contraindre à accepter ce dont ils ne voudraient pas. Lorsqu'on lui demande si certains de leurs responsables, comme le général Mladic qui commande les forces Serbes de Bosnie, ne lui semblent pas faire obstacle à tout règlement négocié, il répond que Mladic *« est un militaire et* [qu'il] *suit une logique militaire »*, par conséquent que ses propos ne peuvent être considérés comme *« officiels »* sur les questions politiques ; *« ce qui compte,* ajoute-t-il, *c'est Radovan Karadzic et ses collaborateurs les plus proches »*.

M. Jovanovic ne se prononce donc pas à leur place. Il note que les Serbes de Bosnie ont refusé toute entrée dans la fédération croato-musulmane scellée la semaine dernière à Washington, mais qu'ils restent, selon lui, *« ouverts »* à toute initiative vers un règlement. *« Le problème,* ajoute-t-il, *c'est que les Américains les invitent à se joindre au processus, mais sans dire ce qui leur est proposé. Ce qui leur manque, ce sont des détails sur la proposition qui leur est faite »*.

M. Jovanovic ne s'avance (prudemment) que sur l'un des points à négocier : la répartition territoriale entre la fédération croato-musulmane et l'entité serbe de Bosnie. Il rappelle que les Serbes avaient précédemment accepté *« d'offrir »* 33,3 % du territoire bosniaque aux Musulmans (et 17,5 % aux Croates) et estime qu'*« il n'est pas impossible »* qu'ils acceptent à nouveau une telle répartition, à l'issue de nouvelles négociations. M. Jovanovic aura sans doute rencontré sur ce point l'appui d'Alain Juppé, qui s'était prononcé en faveur de cette répartition territoriale lorsqu'ont débuté les négociations croato-musulmanes, en estimant que ces dernières ne devaient pas se faire sur le dos de la troisième partie.

Le problème de la Krajina

En ce qui concerne le sort de la Krajina (la région de Croatie contrôlée par les Serbes sécessionnistes et sur laquelle Zagreb entend rétablir sa souveraineté), M. Jovanovic se garde encore une fois de dévoiler la stratégie de Belgrade : *« Nous ne sommes pas partie prenante. Les négociations doivent avoir lieu entre Zagreb et Knin* [le fief des Serbes de Krajina]. » Il affirme d'autre part que les sanctions économiques imposées par l'ONU à la Serbie *« n'étaient liées qu'à la crise bosniaque »*, en ajoutant toutefois que Belgrade a accepté de *« faire des efforts »* sur les autres crises de l'ex-Yougoslavie quand l'Union européenne le lui a demandé, dans la perspective d'une levée progressive des sanctions.

Belgrade, affirme-t-il, est prêt à *« assister un processus de normalisation »* portant notamment sur le rétablissement des communications, à condition que la partie croate *« ne complique pas tout tout de suite »*, en posant dès maintenant la question politique du statut de la Krajina.

Hésitation de la France

C'est pourtant ce problème que posent eux-mêmes les sécessionnistes serbes de Krajina, lorsqu'ils font obstacle par exemple à la réouverture de l'autoroute Zagreb-Belgrade, prévue dans un accord entre les deux capitales, en prétendant établir des postes-frontière sur le tronçon qui traverse leur région. M. Jovanovic fait valoir que la Croatie n'a été reconnue par l'ONU qu'après la décision d'envoyer des « casques bleus » en Krajina (plan Vance), *« c'est-à-dire alors que la Croatie n'avait pas établi sa souveraineté sur cette région »*.

Zagreb conteste bien évidemment cette version, en s'appuyant sur d'autres résolutions de l'ONU qui supposent que la Croatie reste dans ses frontières de l'ancienne fédération yougoslave. La France semble hésiter à s'exprimer clairement sur cette question, qui redevient centrale pour un règlement. Quant aux Etats-Unis, leur position est déterminée, si l'on en croit les déclarations faites dimanche aux représentants des Serbes de Krajina par l'ambassadeur américain à Zagreb : *« Je leur ai fait savoir très clairement que les Etats-Unis, ainsi que la Russie et l'ensemble de la communauté internationale, considèrent que les zones protégées par l'ONU font partie de la Croatie et qu'il n'y a aucune possibilité d'un règlement politique en vertu duquel la Krajina deviendrait indépendante ou partie de la Serbie. »*

CLAIRE TRÉAN

Une partie de la communauté serbe défend l'intégrité de la Bosnie

BELGRADE

de notre correspondante

Parmi les Serbes de Bosnie, 200 000 environ (dont 50 000 à Sarajevo) ont choisi de continuer à vivre dans des régions contrôlées par l'armée bosniaque à majorité musulmane. Contrairement à Radovan Karadzic et au « Parlement » de Pale, ils prônent le maintien de l'intégrité territoriale de la République de Bosnie et restent représentés dans ses institutions (par exemple, sur les cinq membres de la présidence collégiale, deux sont serbes).

Cinq cents de leurs délégués se sont réunis, dimanche 27 mars, à Sarajevo pour prendre position face au processus de paix, relancé en Bosnie à l'initiative des Etats-Unis et avec le soutien de la Russie. L'Assemblée, présidée par l'académicien Ljubomir Berberovic, a adopté à l'unanimité une déclaration en faveur de la transformation de la Bosnie en un Etat fédéral, organisé en cantons *« sans appellation ethnique »* et respectant la démocratie et les droits de l'homme.

Aux termes de ce document, qui condamne *« l'agression perpétrée contre la Bosnie et le nettoyage ethnique qui a suivi »*, l'Etat fédéral bosniaque devrait être doté de mécanismes empêchant toute domination *nationale* ou *religieuse* et favoriser au plus vite le retour des réfugiés. Les représentants serbes « pro-bosniaques » expriment ainsi clairement leur opposition à la politique de partage ethnique du président de Serbie, Slobodan Milosevic, et de son épigone Radovan Karadzic.

L'émissaire spécial du président Clinton, Charles Redman, assistait à la réunion. Il a salué en elle *« un pas encourageant vers la paix »*. La Russie, représentée par son ambassadeur en Croatie, M. Kerestedjiants, a pour sa part, estimé que *« cette réunion suscite l'espoir de voir tous les peuples vivant en Bosnie-Herzégovine s'associer au règlement de cette tragédie »*. Les Serbes pro-bosniaques ont également reçu le soutien d'une trentaine d'intellectuels et de représentants de mouvements d'opposition de Belgrade.

FLORENCE HARTMANN

La Grèce est invitée par ses partenaires à lever le blocus contre Skopje

La Grèce s'est retrouvée très isolée, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères européens à Ioannina, face à ses onze partenaires qui lui demandent de lever le blocus qu'elle impose depuis six semaines à la Macédoine.

« Il est clair qu'une solution doit être trouvée, sinon il pourrait y avoir des suites juridiques », a déclaré le ministre allemand Klaus Kinkel, conseillant *« amicalement »* aux Grecs de résoudre leur querelle politico-sémantique avec l'ex-République yougoslave de Macédoine (FYROM) d'ici à la fin de leur présidence de l'Union européenne. La Grèce pourrait désormais être traduite devant la Cour européenne de Luxembourg par la Commission européenne, qui, dès le début, avait estimé *« illégal »* cet embargo au regard du droit communautaire. *« Ce recours pend comme un épée de Damoclès, mais nous voudrions l'éviter »*, a indiqué une source européenne.

M. Hans Van der Broek, le commissaire européen chargé d'une mission de bons offices entre Athènes et Skopje, devait s'entretenir lundi du problème avec le premier ministre grec, Andréas Papandréou. *« Les efforts de conciliation doivent s'intensifier pour trouver une solution acceptable par tous »*, a-t-il insisté.

Le chef de la diplomatie grecque, M. Carolos Papoulias a admis, lors de la conférence de presse finale, que *« des critiques avaient été exprimées »* par ses collègues européens. *« Le processus »* de dialogue entre Athènes et Skopje est *« en cours »*, a-t-il dit, estimant qu'il est *« très prématuré »* d'envisager sa conclusion. – *(AFP.)*

ITALIE

Dimanche calme pour des élections « historiques »

Les 48,2 millions d'électeurs italiens ont commencé à voter dans le calme dimanche 27 mars, pour des élections législatives au résultat très incertain mais qui devraient déboucher sur un nouveau paysage politique, avec un pays divisé en trois pôles – droite, gauche et centre –, et ouvrir la voie à ce que l'on a appelé la « deuxième République italienne ».

La participation dimanche – où régnait un beau temps sur l'ensemble du pays – a été assez faible. Les opérations de vote reprenaient lundi afin de permettre aux juifs religieux qui fêtent Pâque, de vendredi soir à lundi à la tombée de la nuit, de voter. Les règles de la Pâque juive, qui coïncide avec cette élection, interdisent toute activité. Le ministère de l'intérieur devrait annoncer les résultats officiels mardi en fin de journée.

La campagne s'était achevée vendredi soir sur le spectacle des divisions du Pôle de la liberté (droite) une nouvelle fois étalées : Gianfranco Fini, dirigeant de l'Alliance nationale construite autour du MSI (néo-fasciste), refusait d'appeler à voter dans le Nord pour les candidats du mouvement Forza Italia de Silvio Berlusconi et de la Ligue du Nord d'Umberto Bossi, auxquels il est pourtant théoriquement allié.

Par ailleurs, les mesures de sécurité ont été encore renforcées autour de Luciano Violante, candidat du PDS (ex-PCI) à Turin et Palerme, ancien magistrat et président jusqu'à la semaine dernière de la commission parlementaire anti-Mafia, après que la police eut reçu des informations selon lesquelles Cosa nostra, la mafia sicilienne, projetait de l'assassiner pendant les élections. – *(AFP.)*

Le Val d'Aoste entre montagne et mafia

AOSTE

de notre envoyé spécial

Si un juge trop zélé, ou trop médiatique, n'avait pas fait des siennes, le visiteur pressé aurait pu prendre les quelque 116 000 habitants du Val d'Aoste pour une vaillante tribu d'Astérix des montagnes, luttant pied à pied pour préserver – avec un succès mitigé – une parcelle de francophonie en terre italienne, à l'extrême nord-ouest de la Péninsule. Mais le 7 mars, dans le très sérieux quotidien milanais *Corriere della Sera*, paraissait un entretien avec un certain procureur Vaudano, sous le titre fracassant : *« Aoste, mafia de montagne »*.

Le magistrat, qui a été en poste plusieurs années à Aoste, se livre à un véritable jeu de massacre envers ses anciens justiciables. Des éleveurs malhonnêtes aux ménagères combinardes, du détournement des primes d'aménagement des étables au trafic de bons d'essence, il dresse le tableau peu flatteur d'un petit peuple industrieux, tout entier occupé à multiplier les occasions de détourner fonds et subventions publics.

Les élus de la région autonome, seraient, bien sûr, partie prenante du système, ou du moins ne le dénonceraient pas à l'exception, dit le juge, d'*« une poignée de conseillers Verts »*. Et, pour faire bonne mesure, le magistrat laisse entendre que les nombreux Calabrais émigrés en vallée d'Aoste sont autant d'affidés à la Ndrangheta, la redoutable mafia calabraise.

On imagine, en pleine campagne électorale, la cascade de protestations. Le juge lui-même a dû sinon démentir, au moins limiter la portée de son brûlot : du président du gouvernement régional, Dino Vierin, à Dina Squarzino, la candidate des Verts à la Chambre, tout le monde s'accorde ici à considérer qu'à force de *« généraliser »* le juge a offensé gratuitement toute une population. Malgré tout, l'imprécateur n'a pas tout faux. D'ailleurs, par quel miracle le petit Val d'Aoste aurait-il été plus vertueux que le reste d'un pays pris dans la tornade de l'opération « Mains propres » ? Et si l'actuel président de l'exécutif régional semble un parfait honnête homme, ses quatre derniers prédécesseurs n'ont-ils pas eu maille à partir avec la justice, et, même, se sont retrouvés en prison ?

Pendant plusieurs décennies, le statut d'autonomie a assuré une manne financière qui a permis le développement de la vallée, mais a entraîné des gaspillages et surtout, la mainmise de l'administration régionale sur une bonne part de l'économie, donc des emplois. Tout cela peut conduire à bien des dérives, même si Luciano Caveri, jeune candidat et déjà député sortant de l'Union valdôtaine – le parti autonomiste au pouvoir presque sans interruption depuis l'octroi du statut spécial en 1948 – soutient que le clientélisme *« n'est pas dans l'âme valdôtaine »*. Mais les dirigeants de l'Union se livrent eux-mêmes, avec une certaine franchise, à un début d'autocritique.

« Peut-être que la main publique a exagéré », admet M. Caveri, tandis que le président Vierin convient qu'il faut maintenant *« graduellement diminuer le poids de l'intervention publique dans la vie régionale, afin de libérer les énergies »*. Dans ce contexte, le coup de pied donné par le juge dans la fourmilière pourrait accélérer quelques reclassements internes.

« Une sorte de système féodal »

Avant la nouvelle loi électorale italienne, la région autonome élisait déjà au scrutin majoritaire à un tour un député et un sénateur. Aux législatives de 1992, un front commun des partis « nationaux » s'était constitué face à M. Caveri. Mais la recomposition du paysage politique italien a gagné ces lointaines vallées alpines. Cette fois, l'Union a des concurrents du centre, du pôle de droite et aussi du pôle de gauche, après l'échec des tractations pour trouver des candidats communs des progressistes et des autonomistes, car le piquant de l'affaire est qu'au sein du gouvernement local les partis de gauche sont associés à l'Union.

Cela ne veut pas dire qu'ils portent tous le même jugement sur le « système » valdôtain. Piero Ferraris, candidat PDS au Sénat, renvoie la balle à la justice qui serait, justement, restée sourde aux avertissements des élus. Au contraire, confirmant la remarque du juge sur la plus grande pugnacité des Verts, leur candidate, Mme Squarzino, critique avec vivacité un univers où ce qui, ailleurs, relève de la simple application des lois, devient ici une *« faveur »* consentie par l'administration.

Enrico Tibaldi, de la Ligue du Nord, dénonce lui aussi *« une sorte de système féodal »* où *« les hommes politiques sont considérés comme des seigneurs »*. Mais la Ligue n'est qu'un opposant, pour le moment peu dangereux, alors que les Verts sont dans la majorité régionale. Peut-être plus pour longtemps, laisse entendre M. Caveri, qui affirme qu'*« au-delà des élections il faudra un éclaircissement »* avec les Verts, notamment à propos du mode de développement de la vallée.

Dans l'immédiat, l'Union développe un argument simple : la période de transition politique qui s'annonce est lourde de périls et elle soutient qu'un député de l'Union à Rome serait le meilleur garant du statut spécial. Mais, pour certains de ses opposants les plus radicaux, le vote majoritaire pour le parti valdôtain serait surtout inspiré par la volonté de perpétuer un système d'*« assistanat géné-ralisé »*.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI

EN BREF

GÉORGIE : reprise des combats à l'est de l'Abkhazie. – Les Abkhazes ont attaqué des villages dans les montagnes de Svanétie, à l'est de l'Abkhazie, faisant 32 morts parmi les Géorgiens depuis le vendredi 25 mars, selon Tbilissi. Des combattants géorgiens s'étaient repliés dans ces villages après la chute de Soukhoumi, en septembre 1993, d'où ils attaquaient l'Abkhazie, selon les Abkhazes. Ces derniers avaient estimé que la décision du Parlement géorgien de dissoudre le Parlement abkhaze, prise pendant la visite de M. Chevardnadze aux Etats-Unis début mars, équivalait à une rupture des négociations menées sous l'égide de l'ONU. – *(AFP.)*

EUROPE

Tadjikistan : la Russie dans son empire

Dans le « protectorat » dévasté, même l'opposition islamiste en est réduite à ne pas demander le départ des troupes russes

DOUCHANBÉ

de notre envoyée spéciale

« Donc, ça va être de nouveau la guerre... » : au lendemain de la visite, le 15 mars dernier, du ministre russe des affaires étrangères Andreï Kozyrev, l'humeur est encore plus sombre que d'habitude à Douchanbé, la capitale du Tadjikistan. Les rues y sont désertes avant même la tombée de la nuit.

Dans la journée, si quelques véhicules circulent encore, ce sont essentiellement ceux des militaires, des organisations humanitaires et des mafias qui se disputent les ultimes ressources d'un pays réduit plus que tout autre à l'état de « protectorat » russe : c'est le seul de la CEI à vivre uniquement sous perfusion de roubles et à être occupé par une armée russe habillée en Forces de paix collectives (par adjonction de petites unités ouzbèkes, kirghizes et tadjikes).

De l'avis général, seule la présence de cette armée permet le maintien au pouvoir du clan des « vainqueurs » de la terrible guerre civile tadjike de 1992-1993, dont les séquelles se traduisent encore, dans un pays dévasté et où règne la peur, par des assassinats quasi quotidiens, souvent politiques, mais jamais éclaircis.

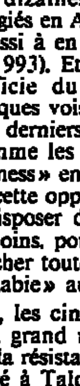
La visite de M. Kozyrev avait pourtant suscité quelques espoirs. Ne venait-il pas chercher à Douchanbé des représentants de ces « vainqueurs » qui avaient, disait-on, enfin accepté de s'asseoir à une table de négociation avec l'opposition tadjike en exil, y compris celle des combattants réfugiés en Afghanistan qui harcèlent les frontières sud du pays, gardées par l'armée russe.

La rencontre devait commencer le 16 mars à Moscou, sept délégués de l'opposition avaient reçu des garanties de sécurité pour leurs parents restés au pays, et des représentants de l'ONU – sous les auspices de laquelle la négociation devait, théoriquement, se dérouler – étaient déjà arrivés dans la capitale russe. Mais ce fut pour apprendre que cette rencontre n'aurait pas lieu. *« Pas tout de suite »*, en tout cas.

En revanche, les manœuvres militaires réclamées par le commandement russe au Tadjikistan, elles, auraient bien lieu et dès le 24 mars, annonca-t-on au lendemain de la visite de M. Kozyrev : manœuvres « à tir réel » près de la frontière afghane, y compris au milieu d'une réserve naturelle abritant des espèces animales uniques, ce qui a provoqué une manifestation de Greenpeace à Moscou.

Intimidation militaire

Si les informations circulent sous forme de rumeurs, les médias étant, bien sûr, sous contrôle, l'entrefilet annoncant les négociations avait suffi à faire naître l'espoir chez tous les Tadjiks non liés au clan au pouvoir, celui des fameux « Koulabis » – du nom de la région dont sont originaires ceux qui détiennent depuis plus d'un an tous les postes du gouvernement liés à la sécurité. Et la déception fut grande à l'annonce de la priorité donnée ainsi à l'intimidation militaire sur le dialogue avec l'opposition.



Non pas que les habitants de Douchanbé, qui restèrent en majorité neutres durant la guerre civile, aient gardé un bon souvenir de cette opposition : ses chefs, intellectuels « démocrates » rapidement dépassés par leurs alliés « islamistes », ne représentaient en réalité que deux groupes régionaux du pays (les Garmis et les Pamiris) et sont accusés d'avoir précipité le pays dans les combats inter-ethniques qui prirent le pas sur la lutte politique. Même si des massacres massifs et systématiques furent ensuite commis par les vainqueurs koulabis, qui employaient un discours « communiste » et bénéficiaient de complicités, déterminantes, avec les garnisons russes locales, ainsi qu'avec l'Ouzbékistan voisin.

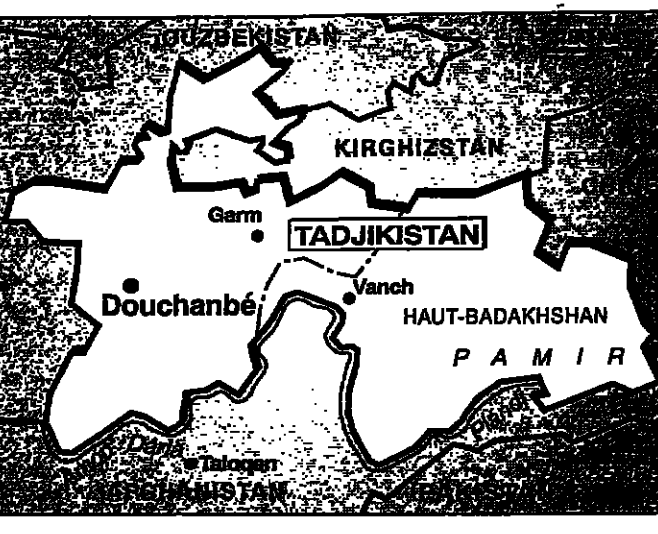
Mais ces Koulabis, qui s'affrontent déjà entre eux, sont totalement discrédités, alors que l'opposition puise des combattants parmi les centaines de milliers de Tadjiks en exil et, en priorité, parmi les dizaines de milliers encore réfugiés en Afghanistan (le HCR a réussi à en rapatrier une moitié en 1993). Et cette opposition bénéficie du soutien des pays islamiques voisins. Les rivalités de ces derniers en Asie centrale – comme les intérêts d'un « narcobusiness » en plein essor – donnent à cette opposition l'assurance de disposer d'appuis suffisants, au moins, pour lui permettre d'empêcher toute stabilisation « russo-koulabie » au Tadjikistan.

Pourtant, les cinq mille combattants au grand maximum du Conseil de la résistance islamique tadjike basé à Taloqan, dans le nord-est de l'Afghanistan, ne pourront jamais balayer les quelque 20 000 hommes bien équipés déployés désormais au Tadjikistan sous le commandement du général russe Boris Piankov. Mais ils pourront continuer à renforcer leurs réseaux dans le pays en s'infiltrant par une frontière montagneuse qui court sur plus de 1 300 kilomètres, incontrôlable en permanence.

Les « mérites » de l'instabilité

Les diplomates russes affirment donc qu'au Tadjikistan comme ailleurs il n'y aura de solution que politique. Mais M. Kozyrev est arrivé à Douchanbé pour déclarer que l'opposition était *« trop divisée »* pour que ses délégués soient crédibles, que les contacts avec elle seraient poursuivis pour aboutir à une conférence *« bien préparée »*, peut-être en mars ou en avril, mais qu'un ferme *« signal »* devait d'abord être donné sur la détermination russe à repousser militairement toute *« agression contre le Tadjikistan »* – fût-elle l'œuvre de Tadjiks.

Que le clan Koulabi au pouvoir reste opposé à ces négociations et continue à user de ses méthodes favorites pour intimider ses alliés du gouvernement tentés par l'ouverture (comme le prouverait le dernier assassinat



en date, celui du 11 mars contre un vice premier-ministre tadjik qui devait participer aux négociations), cela reste dans la logique des choses. Il est plus étonnant que les Russes, qui revendiquent un statut de grande puissance, se plient à cette logique.

Le président du Conseil de la résistance tadjike, le mollah Saïd Abdullobi Nouri (qui fut emprisonné pour dissidence du temps de l'URSS), a réagi au report des négociations en accusant M. Kozyrev et le général Piankov de subordonner *« l'intérêt des peuples de Russie à leurs intérêts propres »* et en appelant Boris Eltsine à *« ne pas laisser les militaires entraîner la Russie dans une guerre longue et inutile »*.

Car, bien sûr, tous les soupçons se portent sur les militaires russes, dont le déploiement au Tadjikistan permet d'occuper les officiers en leur donnant à la fois le rôle de « pacificateurs » qu'ils affectionnent, et, surtout, de vastes occasions de gains – allant des soldes doublées aux trafics en tous genres, dont le plus connu est celui de l'essence, et l'un des plus lucratifs, sans doute, celui de la drogue.

Le général Piankov avait ainsi prédit début mars que les négociations inter-tadjikes, dans lesquelles ce militaire n'hésite pas à s'impliquer, ne donneraient aucun résultat. Pourtant, les demandes de l'opposition paraissent négociables : non seulement elle ne réclame pas le pouvoir (elle veut un gouvernement « de techniciens » n'ayant pas participé à la guerre civile, ce qui l'écarte elle-même ainsi que les Koulabis), mais elle n'exige pas non plus le départ des troupes russes – à condition, dit-elle, de changer leur commandement et d'inclure des observateurs de l'ONU. Il peut paraître étonnant que cette opposition armée islamiste, « danger principal » menacant la Russie selon l'esprit de la nouvelle doctrine militaire du Kremlin, reconnaisse explicitement ce que l'Occident n'ose admettre qu'à demi-mot : le rôle irremplacable, du moins pour un temps, de la Russie dans certaines de ses ex-colonies. L'opposition avoue ainsi qu'un départ brusque des troupes russes du Tadjikistan, où trop de sang a coulé, replongerait le pays dans une guerre ouverte ; et que, totalement dépendant de la Russie sur tous les plans pendant des décennies, celui-ci pâtirait de la rupture de ces liens.

« Un simple réalisme tactique »

Ce réalisme est sans doute venu aux « islamo-démocrates » tadjiks après qu'ils eurent vu de près, dans leur exil, ce qui est arrivé à leurs hôtes afghans, qui s'entretuent après avoir chassé les Soviétiques. Il s'agit aussi très certainement d'un réalisme forcé : l'opposition n'a pu mener à bien sa « grande offensive » sur Douchanbé, promise dès le printemps dernier, quand ses protecteurs afghans ne s'entre-déchiraient pas encore, *« et elle a encore moins de chances de la réussir maintenant »*, estime un diplomate américain à Douchanbé.

Enfin, il est probable qu'il s'agisse, de la part de ces opposants qui sont nationalistes avant d'être démocrates ou islamistes, d'*« un simple réalisme tactique, que toutes les composantes de l'opposition ne partagent pas et qui reste donc fragile »*, comme le souligne un diplomate russe. Mais il serait d'autant plus néfaste, ajoute-t-il, que la Russie renonce à le conforter au profit des plans des militaires, qui risquent de se trouver de plus en plus impliqués dans des tâches de répression intérieure.

Pour que de vraies négociations commencent, il faudrait que soient écartés du pouvoir à Douchanbé au moins les plus compromis des Koulabis et que soient désarmées celles de leurs bandes qui, par exemple, sévissent encore dans le sud du pays contre les réfugiés qui rentrent d'Afghanistan, malgré la vigilance du HCR. Un « Garmi » employé par Médecins sans frontières a ainsi été récemment torturé à mort – un cas connu parmi d'autres qui ne le sont sans doute pas.

Mais, alors que les Russes ont si bien su favoriser ailleurs, par exemple en Transcaucasie, l'arrivée au pouvoir d'hommes qui leur convenaient, rien ne prouve qu'il existe au sommet de l'Etat russe une volonté de faire changer les choses au Tadjikistan. Et certains diplomates étrangers à Douchanbé soupçonnent le Kremlin de s'être aligné encore une fois sur la position qui serait celle des militaires, à savoir renforcer le pouvoir tadjik existant, aussi peu présentable soit-il.

Car celui-ci a aussi un « mérite » : celui de garantir une instabilité telle, aux frontières sud de l'ex-URSS, que l'ONU ou la CSCE (représentée depuis peu à Douchanbé par l'universitaire français Olivier Roy) cesseraient de poser leurs questions irritantes sur le mandat exact des Forces de paix collectives au Tadjikistan.

SOPHIE SHIHAB

Manœuvres militaires. – Les manœuvres à tir réel des « forces de paix collectives » – russes, tadjikes et ouzbèkes – se sont déroulées le 24 mars, après quatre jours de préparation, en présence des ministres de la défense concernés, dont le général Pavel Gratchev, avec la participation de *« plus de deux mille hommes, cinquante avions et trois cents blindés »*, a annoncé l'agence Itar-Tass. Ces manœuvres, les premières d'une série de douze prévues cette année, sont décrites ainsi : *« L'aviation et les systèmes d'artillerie ont déversé sur les attaquants – d'importantes forces d'extrémistes tadjiks et de moudjahidins afghans – un déluge de feu. Les chars et l'infanterie ont achevé la défaite de l'ennemi. » – (Itar-Tass)*

O I S E

La tradition de l'enseignement des langues

Oxford - Cambridge - Dublin - Francfort

OISE est une Ecole d'étude intensive de l'anglais et de l'allemand. La rigueur de son enseignement s'adresse à des jeunes et des adultes déterminés à effectuer de réels progrès. L'excellence des résultats de OISE repose sur un enseignement focalisé individuellement sur chaque élève, en fonction de ses objectifs spécifiques. En Angleterre, en raison de la qualité de ses stages, OISE est agréée depuis des années par le British Council.

21 rue Théophraste Renaudot 75015 PARIS
Jeunes/Etudiants Tél. 44 19 66 66 - Adultes Tél. 44 19 66 60

ESSEC

PROGRAMME DOCTORAL*

Pour devenir professeur, chercheur, conseiller en gestion et économie d'entreprise

□ Programme Post-DEA de préparation à une thèse de Doctorat IAE d'AIX-ESSEC ou autre université
Diplôme requis : DEA en Sciences de Gestion ou Economie
□ Thèses dirigées par des professeurs de l'ESSEC
Durée des travaux : 2 à 3 ans
Possibilités de bourses de recherches significatives

□ Pré-recrutement possible en DEA "Sciences de Gestion" IAE d'Aix-ESSEC ou Paris X - ESSEC - HEC
Diplôme requis : 2e cycle ou grande école d'ingénieurs ou de gestion.

□ Date limite des candidatures : 15 juin 1994

PROGRAMME DOCTORAL ESSEC
Groupe ESSEC • BP 105
95021 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone : (1) 34.43.30.95

* Etablissement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles
Programme bénéficiant du soutien de la FNEGE
(Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises)
Groupe ESSEC. Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé.

GROUPE ESSEC

TURQUIE

Les premiers résultats des municipales semblent marquer un succès inattendu de Mme Ciller

ISTANBUL

de notre correspondante

Malgré la crise économique et les pronostics pessimistes de certains analystes politiques, Mme Tansu Ciller, le premier ministre turc, serait sortie victorieuse de son premier test électoral à l'échelon national, puisque son parti, le Parti de la juste voie (DYP, droite), resterait la première formation du pays avec 25,19 % des voix, d'après les premiers résultats des élections municipales du dimanche 27 mars, qui portaient lundi en fin de matinée sur 44 % des suffrages.

Les islamistes du Parti de la prospérité (RP) remporteraient, eux, un succès attendu avec 17,06 %. La droite conservatrice et religieuse serait renforcée, avec, en particulier à l'est du pays, une avance remarquée de l'extrême droite, représentée par le Parti de l'action nationale (MHP). Le scrutin paraît confirmer la déroute de la gauche. Le Parti populaire social-démocrate (SHP) a payé le prix de récentes affaires de corruption puisqu'il n'obtiendrait que 11,83 %, contre 20,8 % lors des élections générales de novembre 1991. Le RP semble avoir été le principal bénéficiaire des votes de protestation contre l'ordre établi qui profitaient habituellement à la gauche.

Une des grandes inconnues de ces élections était la réaction de la population kurde du Sud-Est anatolien, privée du Parti de la démocratie (DEP, pro-kurde), qui avait choisi de retirer ses candidats. La population de la région a voté en masse pour le RP, qui a remporté la mairie de Diyarbakir. Des mesures de sécurité exceptionnelles avaient été prises dans toute la région. A l'exception de quelques incidents, le scrutin a eu lieu dans le calme.

NICOLE POPE

36.17 PVI
INSEE SERVEUR

SUR UN MÊME SUPPORT TOUS LES INDICES UTILES AUX ENTREPRISES.

PRIX DE VENTE INDUSTRIELS

• Indices de prix de vente industriels (IPVI) • Indices des prix à la consommation • Indices des prix agricoles • Indice du coût de la construction (ICC)... et de nombreux autres indices.

OCÉANIE

AUSTRALIE

M. Keating a remanié son gouvernement

SYDNEY

correspondance

A la suite du départ de quatre ministres en quatre mois, le premier ministre travailliste, Paul Keating, a procédé, vendredi 25 mars, à un remaniement ministériel prudent. Cet « exode » ministériel avait considérablement affaibli le gouvernement : le ministre des finances, John Dawkins, a démissionné pour raisons personnelles en décembre ; en janvier, Allan Griffiths, jeune « espoir » du Labor, a quitté ses fonctions pour permettre une enquête à la suite d'une accusation de détournement de fonds publics. En février, Ros Kelly, ministre de l'environnement et des sports, a fait de même après un scandale politico-financier dans lequel elle fut accusée d'incompétence. Enfin, celui qui passait pour l'éminence grise du parti, Graham Richardson, ministre de la santé, a annoncé jeudi qu'il quittait la politique.

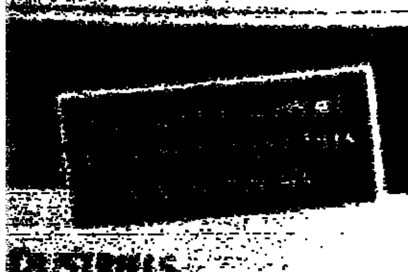
Dans ce contexte, un remaniement *« pacifiste »* à l'égard des différentes factions du Parti travailliste s'imposait. La nomination la plus importante concerne Carmen Lawrence, ancien « premier » d'Australie occidentale, élue il y a deux semaines député fédéral. Seule femme du cabinet, elle s'est vu confier la santé et les services sociaux. Son ascension soudaine inquiète la gauche du Labor.

L'autre nomination importante concerne l'une des « étoiles montantes » de la gauche, John Faulkner, qui remplace Mme Kelly. Le sénateur Peter Cook, ministre de l'industrie, récupère la science et, probablement, le commerce extérieur. La *« régénération »* promise par M. Keating n'a pas eu lieu. Mais le gouvernement affirme être ainsi mieux organisé pour faire face aux nouvelles exigences du marché international et à la montée des critiques de l'opposition libérale.

FLORENCE DE CHANGY

son empire





DIPLOMATIE

Le débat sur les conditions de vote au sein du conseil des ministres

Un projet de compromis sur le fonctionnement de l'Union européenne est soumis aux gouvernements

IOANNINA (GRÈCE)

de notre envoyé spécial

Les ministres des affaires étrangères des Douze sont parvenus, dimanche 27 mars, à un compromis sur les conditions de vote au sein du conseil des ministres de l'Union européenne élargie. L'accord, à mi-chemin des préoccupations de l'Espagne et du Royaume-Uni, d'une part, des dix autres pays membres et de la Commission européenne, d'autre part, et qui, de ce fait, n'est pleinement satisfaisant pour aucun des deux camps, n'est pas définitif : il devra être confirmé dans les prochains jours par les gouvernements.

Plusieurs ministres (belge, néerlandais) ont manifesté des états d'âme ; Javier Solana, le ministre espagnol, s'est félicité du résultat obtenu, mais Douglas Hurd, le secrétaire d'Etat au Foreign Office, est resté prudent dans ses commentaires, si bien que c'est la réaction du cabinet de Londres qui demeure la plus incertaine.

Les protagonistes sont cependant conscients qu'il s'agit là du compromis de la dernière chance, que toute remise en cause aboutirait inévitablement à retarder l'élargissement de l'Union à l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède. Jacques Delors a déclaré qu'il demeurait *«réservé»* à l'égard de la solution trouvée, mais a ajouté qu'il fallait *«se montrer plein de bonne volonté lorsque la Communauté est menacée de paralysie»*, ajoutant même qu'en cas d'échec l'Union aurait devant elle la perspective d'une *«crise absolue»*.

Le spectre n'en est pas écarté car, même si le schéma envisagé par les Douze est avalisé par les capitales, il n'est pas certain que le Parlement européen, lui, l'accueille favorablement. Or l'assemblée de Strasbourg doit donner son *«avis conforme»* à la majorité absolue de ses membres, pour que l'élargissement devienne effectif. Ce vote décisif aura lieu lors de sa session de mai.

Le différend porte sur les règles de prise de décision dans l'Union européenne élargie. Fin 1992, à Lisbonne, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient décidé que l'élargissement serait opéré en maintenant inchangées les dispositions institutionnelles actuelles, étant entendu que les réformes nécessaires au fonctionnement de la «grande Europe» seraient ultérieurement discutées, dans une conférence intergouvernementale convoquée en 1996. Cela signifiait normalement que la majorité qualifiée, nécessaire pour arrêter la plus grande partie des décisions au sein de l'Union, resterait fixée à 70 % des droits de vote et que, par voie de conséquence, compte tenu de l'arrivée de quatre pays adhérents, la minorité de blocage passerait de 23 à 27 voix (1).

«Délai raisonnable»

Tel était bien l'avis de dix Etats membres. En revanche, l'Espagne et la Grande-Bretagne, la première pour pouvoir plus facilement défendre les acquis de la politique méditerranéenne de l'Union, la seconde pour être à même de bloquer toute dérive fédéraliste, entendaient que la minorité de blocage reste à 23 voix. *«Il convient que deux grands pays plus un petit puissent s'opposer à une décision»*, répétait-on à Madrid et à Londres. Compte tenu de la pondération des voix, avec une minorité de blocage fixée à 27 voix, il est nécessaire qu'à deux grands pays s'ajoutent deux petits pays pour empêcher une décision.

Le projet de compromis qui est sur la table maintient en principe la minorité de blocage à 27 voix, mais en l'assouplissant pour tenir compte des préoccupations des Anglais et des Espagnols : lorsque seront rassemblées, contre une proposition de la Commission, entre 23 et 27 voix, le Conseil des ministres continuera à délibérer *«durant un délai raisonnable»*. Celui-ci n'est pas précisé (alors que dans son précédent projet de compromis, mardi dernier, Theodoros Pangalas, le ministre grec qui préside les débats, proposait une limite de deux mois).

Afin d'éviter, cependant, qu'une délégation puisse jouer indéfiniment de l'obstruction, le compromis fait référence au règlement intérieur du Conseil, qui prévoit qu'à tout moment, pour éviter que les débats ne s'enlisent, un Etat membre peut demander de décider à la majorité simple que l'instant est venu de voter. Et dans ce cas de figure, il faudra rassembler 27 voix pour s'opposer à une décision réclamant la majorité qualifiée.

Une telle formule implique le risque de ralentir le processus de décision. *«La France souhaite que, d'une manière ou d'une autre, un délai soit fixé. S'il n'y a aucune forme de délai, cela veut dire que la minorité de blocage est à 23, et ce n'est pas acceptable»*, déclarait, samedi, Alain Juppé. Il n'y a pas de délai, mais à la place, la possibilité de faire appel au règlement intérieur du Conseil pour forcer le vote. Cela revient-il au même ? Peter Kooijmans, le ministre néerlandais des affaires étrangères, a raison de douter : il n'y a aucun automatisme ; pour sortir d'une situation de blocage prolongé, il faut qu'un Etat membre prenne la responsabilité politique d'exiger un vote et, comme le remarque M. Kooijmans, une telle initiative ne va pas de soi, elle a un prix politique.

Willy Claes, le ministre belge, peu satisfait du projet en cours d'adoption, mais qui néanmoins ne s'y est pas opposé en séance, a estimé qu'*«il aurait été plus sage d'établir un délai»*. La confirmation ou le rejet du compromis doivent être communiqués par les gouvernements, ainsi que par la Commission, au plus tard le mardi 29 mars.

PHILIPPE LEMAITRE

(1) La pondération des voix est établie en fonction de la population des Etats : dix voix pour chacun des «grands» pays (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie), huit voix pour l'Espagne, cinq voix pour la Belgique, les Pays-Bas, la Grèce et le Portugal, quatre voix pour l'Autriche et la Suède, trois voix pour le Danemark et l'Irlande, la Norvège et la Finlande, deux voix pour le Luxembourg.

Expulsions croisées entre l'Iran et la Norvège

Le consul de l'ambassade de Norvège à Téhéran, Arnold Lowndi, a été expulsé d'Iran pour *«activités contraires à son statut diplomatique»*, a annoncé, dimanche 27 mars, la radio d'Etat iranienne. Le diplomate norvégien doit quitter l'Iran, avant le 4 avril, a précisé la radio, qui n'a pas fourni les motifs précis de cette expulsion consécutive à celle, la veille, du consul iranien à Oslo, Mohamad Movahed.

Le ministère norvégien des affaires étrangères a affirmé que cette mesure n'était pas liée à la tentative d'attentat, en octobre dernier, contre l'éditeur norvégien des *Versets sataniques* de l'écrivain britannique Salman Rushdie. Selon des sources bien informées à Oslo, Mohamad Movahed espionnait les réfugiés iraniens en Norvège. – *(AFP.)*

Prochaine visite officielle du président du Sénégal en France. – Le président sénégalais, Abdou Diouf, effectuera, du 8 au 12 avril, une visite officielle en France, a-t-on appris, samedi 26 mars, de source autorisée à Dakar. – *(AFP.)*

ASIE

CAMBODGE

Bangkok a rapatrié les réfugiés de Païlin vers une zone khmère rouge

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Passant outre aux objections du gouvernement cambodgien et du HCR (Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés), les autorités thaïlandaises ont terminé de rapatrier pendant le week-end, vers une zone tenue par des Khmers rouges, les quelque vingt-cinq mille réfugiés cambodgiens qui avaient fui, depuis le 18 mars, les combats dans la région de Païlin, frontalière de la Thaïlande.

Selon l'armée thaïlandaise, ces réfugiés ne souhaitaient pas retourner à Païlin, un bourg que les forces royales cambodgiennes ont pris aux Khmers rouges le 19 mars. Ils ont donc été conduits, *via* le territoire thaïlandais, à une cinquantaine de kilomètres au nord, où les Khmers rouges tiennent une autre enclave, celle de Phnom-Malaï. Tout en affirmant que les réfugiés souhaitaient tous se rendre à Phnom-Malaï, Bangkok a refusé au gouvernement de Phnom-Penh et au HCR l'accès aux zones où ils ont été regroupés en Thaïlande pendant une semaine. Le HCR a protesté et le ministre cambodgien des affaires étrangères, le prince Norodom Sirivudh, attendu à Bangkok lundi 28 mars, a dénoncé la veille, à Phnom-Penh, un *«rapatriement forcé»*.

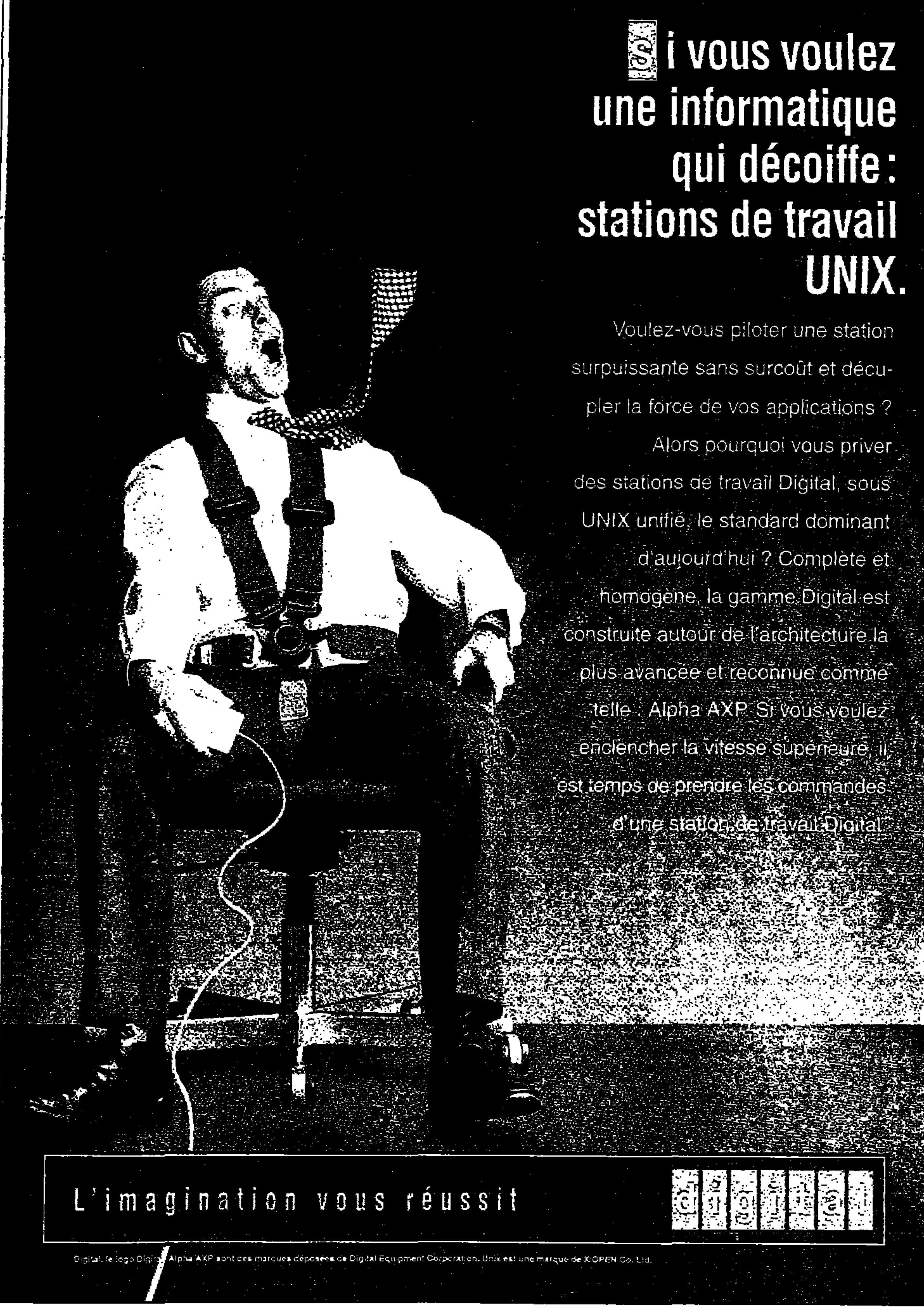
Le premier ministre thaïlandais, Chuan Leekpai, a aussitôt rétorqué, non sans vigueur, que les réfugiés n'avaient pas été *«invités»* en Thaïlande et que son gouvernement n'avait pas à consulter systématiquement le HCR pour organiser ce genre d'opération. Pour Phnom-Penh, il ne s'agit pas que d'un problème humanitaire : les combattants khmers rouges, dit-on ici, sont d'autant moins tentés de faire défection qu'ils laissent leurs familles en otage dans des zones encore contrôlées par Pol Pot. Pour sa part, Chuan Leekpai a ajouté qu'il ne s'agissait pas d'un problème de *«réfugiés permanents»* mais qu'en revanche, si ce genre de situation perdurait, son gouvernement serait prêt à demander au HCR de collaborer.

Puisque la guerre continue au Cambodge dans les zones frontalières de la Thaïlande, Bangkok souhaite que des zones neutres soient définies en territoire cambodgien, avec la collaboration du HCR, où les réfugiés pourraient être, le cas échéant, provisoirement regroupés. Entre-temps, cette affaire contribue à entretenir une tension entre Bangkok et Phnom-Penh. Tandis que les autorités thaïlandaises se disent convaincues que seul un règlement politique peut mettre un terme au conflit, le gouvernement royal khmer estime que la Thaïlande ne prend pas assez nettement ses distances à l'égard des Khmers rouges.

JEAN-CLAUDE POMONTI

AFGHANISTAN : plus de 40 morts dans les bombardements à Kaboul. – Plus de quarante personnes ont été tuées et 150 blessées dans les bombardements qui se sont produits, samedi 26 mars, dans le centre de Kaboul. Des dizaines de roquettes et d'obus de mortier tirés par les partisans du premier ministre fondamentaliste, Gulbuddin Hekmatyar, ont été tirés contre les secteurs tenus par les forces du président Rabbani. – *(AFP.)*

INDE : embuscade contre un ministre indien. – Le secrétaire d'Etat indien à la sécurité intérieure, Rajesh Pilot, est sorti indemne, samedi 26 mars, d'une embuscade tendue par des séparatistes musulmans à Srinagar, capitale du Cachemire. D'autre part, quatorze membres de la Force de sécurité frontalière (BSF), dont quatre officiers, vont passer en justice pour une tuerie qui avait fait trente et une victimes en octobre dernier. – *(AFP, Reuter.)*



AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

L'ANC prône la manière forte contre l'Inkatha et le Kwazulu

Un mois avant les premières élections multiraciales, la violence interdit toute campagne électorale et aggrave les risques de sécession au Natal. Convaincu de n'avoir plus d'autre choix, le Congrès national africain (ANC) est de plus en plus enclin à vouloir faire tomber Mangosuthu Buthelezi, président de l'Inkatha et premier ministre du Kwazulu, perçu comme l'obstacle principal à toute pacification de la région et au bon déroulement du scrutin.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Un spectre hante l'esprit de Mangosuthu Buthelezi, celui du Bophuthatswana, dont le chef, Lucas Mangope, a été déposé le 13 mars à l'issue d'une semaine de troubles (*le Monde* du 15 mars). M. Buthelezi dispose encore d'une base sociale et politique que n'avait pas son ancien collègue. Mais sa situation au Kwazulu présente néanmoins d'inquiétantes analogies avec celle qui prévalait dans l'autre bantoustan quelques jours avant que Lucas Mangope ne soit chassé du pouvoir.

A Ulundi aujourd'hui, comme à Mmabatho (capitale du Bophuthatswana) hier, les fonctionnaires grondent, inquiets pour leur avenir. Si tout se passait comme prévu par les accords constitutionnels, le Kwazulu, homeland «autonome» issu de l'apartheid, disparaîtrait au lendemain des élections, et reviendrait dans le giron sud-africain, comme les autres homelands. Ses fonctionnaires seraient alors traités à l'égal de leurs collègues des autres régions. Mais le chef du Kwazulu, assisté de son royal neveu, le roi Goodwill Zwelethini, a décidé de boycotter les élections et paraît même tenté par la sécession. Qui, dans ce cas, paierait les fonctionnaires, puisque le Kwazulu n'a survécu que grâce à l'aide financière de Pretoria?

Les dirigeants du Kwazulu se sont bien gardés jusque-là d'apporter une réponse à cette question, ce qui n'a rien fait pour calmer les inquiétudes de ceux qui se la posent – et notamment les policiers, sur lesquels repose pourtant une bonne partie du pouvoir de M. Buthelezi. Bien que les cadres de la police paraissent encore tout dévoués à l'Inkatha, les hommes du rang, très sollicités par le Congrès national africain (ANC) et son appendice syndical, le COSATU, pourraient rapidement tourner leur vareuse.

Ce scénario – qui avait marqué le début de la fin pour le président du Bophuthatswana – a visiblement les faveurs de l'ANC qui, après avoir vainement tenté de trouver un terrain d'entente avec M. Buthelezi, manifeste ouvertement sa volonté de s'en débarrasser une fois pour toutes. Après le succès de la manifestation organisée par l'ANC, vendredi 25 mars, pour démontrer que les Zoulous ne sont pas tous, loin de là, en faveur du boycottage des élections (*le Monde* daté 27-28 mars), la centrale syndicale COSATU a décidé de lancer ses adhérents dans une campagne nationale qui devrait aboutir au renversement du chef de l'Inkatha.

Un conflit inéluctable

Le COSATU exige que le Conseil exécutif de transition (TEC) prenne le contrôle des forces de sécurité du Kwazulu – qui seraient intégrées au sein de la police sud-africaine – et envoie l'armée de Pretoria occuper le Natal afin d'assurer la liberté du vote. Cette campagne s'accompagne de pressions de plus en plus insistantes sur le président Frederik De Klerk, réticent à sauter le pas. Jeudi, Nelson Mandela lui a longuement expliqué que son parti n'accepterait pas le report des élections au Natal, comme le suggèrent plusieurs responsables politiques sud-africains et étrangers.

«Nous ne pouvons nous permettre un second Savimbi dans la région», expliquait samedi un haut responsable de l'ANC, en espérant que l'affaire soit réglée par une intervention militaire sud-africaine *«dans les tout prochains jours»*. Interrogé sur les capacités de résistance de M. Buthelezi, ce même responsable assurait que, selon lui, l'Inkatha ne disposait que de 5 000 à 10 000 hommes armés et s'interrogeait sur *«leur volonté de combattre face à une armée régulière, bien entraînée et technologiquement supérieure»*.

Le président De Klerk, qui semble privilégier la négociation, a rencontré M. Buthelezi samedi. A l'issue de la réunion, le chef de l'Inkatha a soutenu qu'il ne ferait pas obstacle à l'organisation des élections dans son homeland. Une promesse – déjà plusieurs fois formulée – qui n'a aucune chance d'être prise au sérieux par l'ANC, convaincu que l'Inkatha veut tout sauf permettre l'organisation d'élections qui risquent de dévoiler sa faiblesse.

M. Mandela devrait rencontrer le roi des Zoulous mardi. Sans doute lui expliquera-t-il que, dans un mois, Mangosuthu Buthelezi n'aura plus de pouvoir, et que c'est lui, Nelson Mandela, qui gouvernera l'Afrique du Sud. L'avenir financier du roi sera alors entièrement entre ses mains, et non plus entre celles du chef de l'Inkatha. Du côté de l'ANC, cette rencontre est présentée comme une ultime tentative de séparer le roi du chef de l'Inkatha, une dernière démarche pour éviter le conflit armé. Mais, à la direction de l'ANC, on ne se fait plus beaucoup d'illusions sur l'inéluctabilité de ce conflit.

GEORGES MARION

PROCHE-ORIENT

ÉGYPTE

Les islamistes et le «mauvais rôle»

PANCHO

LE CAIRE

de notre correspondant

Après avoir eu recours à la répression policière, multiplié les purges dans le corps enseignant et mis à contribution la presse officieuse, le gouvernement a décidé d'utiliser la télévision pour lutter contre les extrémistes musulmans. C'est ainsi qu'a été levé l'interdit qui, depuis des années, frappait le feuilleton «El Aïla» («La famille»). Jamais scénario n'a été, en effet, plus virulent à l'encontre des islamistes.

Si des millions de téléspectateurs ont suivi ce feuilleton qui a été diffusé pendant le ramadan, celui-ci n'a pas fait l'unanimité. Cette saga, écrite par le scénariste Wahid Hamed, a, en effet, provoqué la colère de l'université El-Azhar, la plus ancienne de l'islam sunnite. «El Aïla» présente des banques islamiques plus avides que les banques dites «usurières», une propriétaire de magasin de vêtements islamiques enrichie par le trafic de la drogue, des actrices qui se voilent par dépit amoureux ou par intérêt, des cheikhs bornés et intolérants.

Mais les flèches les plus acérées sont réservées aux extrémistes musulmans. L'émir de la «Djamaa» (sous-entendu : Djamaa Islamiya, principal mouvement intégriste) apparaît sous les traits d'un tyran qui cherche à assouvir sa soif de pouvoir, d'argent... et de femmes, et traite ses fidèles comme des esclaves. Toutefois, c'est le 22ᵉ épisode qui a provoqué les critiques de l'université El Azhar. Episode au cours duquel le héros, Kamel Soueilam, s'accroche verbalement avec l'imam d'une mosquée qui évoque *«la torture dans la tombe»* que subiront tous ceux qui n'ont pas respecté les préceptes de l'islam. Dans un communiqué, El-Azhar a confirmé la véracité de ce *hadith* (parole du prophète Mohamed) et précisé que le contester équivalait à attaquer l'islam.

Le cheikh de l'université El-Azhar a souligné que celle-ci n'avait pas donné son aval au feuilleton et que la télévision n'avait pas pris en considération ses remarques. Le ministre de l'information a répliqué que cette saga familiale n'avait jamais été soumise à cette institution islamique, puisqu'il ne s'agissait pas d'un programme religieux. Manière de marquer les limites d'intervention d'El-Azhar qui, il y a quelques années, s'était arrogé le droit de censurer des œuvres littéraires.

La télévision d'Etat n'est pas la seule à s'attaquer à l'extrémisme musulman. Le cinéma aussi. Dans le film *El Erhabi* («le terroriste»), qui vient de sortir sur les écrans, Adel Imam, le comédien le plus célèbre du pays et du monde arabe, joue le rôle d'un islamiste qui commet de nombreux attentats avant de se repentir.

ALEXANDRE BUCCIANTI

REPÈRES

ALGÉRIE
Plus de trois cents islamistes auraient été tués en deux semaines

Les forces de sécurité ont annoncé, samedi 26 mars, avoir tué cinquante-deux islamistes, entre mercredi et vendredi dernier, en divers points du territoire. Ce bilan porte à 323 le nombre de terroristes présumés, tués en l'espace de quinze jours. En marge de ces faits d'armes, une vaste opération de ratissage a été menée, la semaine dernière, parmi les communautés étrangères de Tamanrasset, dans le sud du pays. Plus de 300 Africains *«en situation irrégulière»* ont été arrêtés et devraient être prochainement renvoyés vers leurs pays d'origine, a-t-on indiqué, de source *officielle*.

A Alger, la plupart des journaux n'ont pas paru, samedi et dimanche, en signe de protestation après les récents attentats commis contre la presse. Samedi, la télévision a observé un «silence» d'une heure et l'agence officielle APS a cessé de diffuser ses dépêches pendant trois heures. Ce même jour, on apprenait le décès du frère du directeur de *l'Hebdo libéré*, très grièvement blessé lors de l'attaque du siège de ce journal, le lundi précédent. Enfin, à Rouiba, à une trentaine de kilomètres à l'est d'Alger, l'enlèvement d'un enseignant français, Bernard Tramier, a été évité de justesse, samedi, grâce à l'intervention d'un groupe d'élèves. – *(AFP, Reuter.)*

SOMALIE
Reprise des pillages

Les pillards ont repris leurs exactions à Mogadiscio, dimanche 27 mars, deux jours après le départ des derniers soldats américains (*le Monde* du 26 mars). *«Il y a eu des pillages à l'aéroport et au port, il y a des failles dans le système de sécurité»*, a déclaré à la presse un porte-parole militaire de l'ONU, le commandant Chris Budge.

Selon ce dernier, les fils de fer barbelés, les grillages, les chars et les mitrailleuses disposés autour des centres de distribution d'aide humanitaire des Nations unies ne dissuadent pas les pillards, qui pénètrent dans l'aéroport sans être inquiétés par les gardes égyptiens ; dans le port, ils subtilisent l'essence des véhicules de l'ONU et repartent avec des pneus et des meubles, a ajouté ce porte-parole. Par ailleurs, deux employés d'une société australienne, de nationalité néo-zélandaise et kenyane, ont été libérés contre une certaine quantité de riz, de corned-beef et d'huile, dimanche, seize jours après avoir été enlevés par un groupe d'hommes armés. – *(AFP, Reuter.)*

UKRAINE
Forte participation lors des premières élections libres depuis l'éclatement de l'URSS

Près de 70 % des 38 millions d'électeurs ukrainiens se sont rendus aux urnes, dimanche 27 mars, pour les premières élections libres depuis l'éclatement de l'URSS. Ce taux de participation, plus important que prévu, permet de décréter les élections valables dans 440 des 450 circonscriptions électorales. Les résultats les plus élevés ont été atteints dans l'ouest du pays, où le nationalisme pro-ukrainien est très fort : 91 % de votants dans la région d'Ivano-Franko, 85,5 % dans celle de Lviv (Lvov).

Les habitants de l'est du pays, souvent russophones et favorables à des liens plus étroits avec Moscou, ont aussi voté en nombre. Ainsi, dans la région minière du Donetsk, le taux de participation a été de 72 % et l'élection est validée dans les 47 circonscriptions de ce territoire, où les électeurs devaient également répondre à un «sondage» sur une plus grande autonomie régionale et un rapprochement avec la Russie.

En Crimée, en dépit des consignes de boycottage du scrutin «ukrainien» données par le président nationaliste pro-russe Iouri Mechkov, le taux de participation a légèrement dépassé les 50 %. Le président de Crimée avait appelé à participer à la seule élection du Parlement local et à répondre à un sondage sur le statut de la presqu'île. – *(AFP.)*

Le Monde
PUBLICITÉ
GASTRONOMIE
Renseignements :
44-43-76-17

AMÉRIQUES

BRÉSIL

Quand les députés augmentent leurs propres salaires...

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Les députés brésiliens viennent de s'octroyer une augmentation de 24 % de leurs salaires malgré l'opposition du ministère de l'économie. La plus haute instance judiciaire du pays a, par ailleurs, décidé que le calcul de l'indice qui devait être appliqué au paiement des fonctionnaires de la justice serait effectué le 20 et non le 30 du mois, comme le prévoyait le gouvernement. Une mesure qui, en raison de l'inflation galopante, a pour effet d'augmenter les émoluments desdits fonctionnaires d'environ 11 %.

Devant le déficit que provoqueraient dans le budget les décisions du pouvoir tant législatif que judiciaire – estimé par le gouvernement à 2 milliards de dollars –, le président Itamar Franco a mis son veto, allant même jusqu'à considérer que le Tribunal fédéral suprême avait pris *«une décision illégale»*.

«Ambiance de fin de règne»

La tentative de médiation entamée par le président de l'Assemblée, Inocencio de Oliveira, et le ministre de l'économie, Fernando Henrique Cardoso, a échoué, mercredi 23 mars, et le gouvernement se trouve donc dans une impasse, d'autant qu'il avait énergiquement refusé, il y a quelques semaines, les demandes d'augmentation de rémunération présentées par les militaires. Seul rayon de lumière dans ce noir tableau, le Sénat a refusé, mercredi, d'entériner l'augmentation décidée par les députés.

A cette situation confuse s'ajoutent les soubresauts provoqués, au sein du Congrès, par l'affaire des détournements de fonds des parlementaires membres de la commission du budget. Alors que, depuis deux mois, une vingtaine de députés font l'objet d'une procédure de la commission parlementaire d'enquête créée à cet effet, quatre des principaux accusés ont décidé de présenter leur démission pour éviter la cassation de leur mandat. Le rapport final de la commission ainsi que les décisions de radiation de parlementaires débouchent donc aujourd'hui sur un imbroglio juridique à l'issue incertaine. Pour éviter d'autres démissions destinées à éviter un jugement, les députés ont voté mercredi un texte assurant la continuité des poursuites dans tous les cas de figure.

Cette *«ambiance de fin de règne»*, *«combinaison d'une démocratie inconsistante et d'un président faible»*, selon le professeur de sciences politiques Walder de Goes, précède le début de la campagne électorale pour les élections générales des mois d'octobre et de novembre prochains. Les électeurs seront appelés à élire, outre le futur président, les gouverneurs, députés et sénateurs de l'Union. Les détenteurs d'une charge publique ou électorale désireux d'être candidats ont obligation de se démettre de leur mandat avant le 2 avril.

L'imminence de cette échéance suscite déjà de multiples tentatives d'alliances entre les divers partis, et de nombreuses incertitudes sur les possibles candidatures à la présidence, en dehors de celle, acquise depuis longtemps, de Luis Inacio da Silva, dit «Lula», pour le Parti des travailleurs.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Le président colombien Gaviria élu à la tête de l'Organisation des Etats américains

Le président colombien Cesar Gaviria a été élu, dimanche 27 mars à Washington, secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (OEA), poste auquel il succédera en août au Brésilien Joao Baena Soares pour un mandat de cinq ans. M. Gaviria a battu au premier tour, par 20 voix contre 14, le ministre costaricien des affaires étrangères Bernd Niehaus.

Ce dernier a violemment réagi au résultat du vote, accusant, sans les nommer, les Etats-Unis, d'avoir fait pression pour que M. Gaviria soit élu et reprochant à plusieurs petits pays qui le soutenaient au départ, notamment ceux des Caraïbes, d'avoir cédé à ces pressions et changé de camp. *«Il y a pire qu'une attitude impérialiste des forts, c'est une attitude colonialiste des faibles»*, a-t-il lancé. M. Gaviria, qui aura quarante-sept ans jeudi, était soutenu au départ par les pays d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud, alors que M. Niehaus, âgé de cinquante-deux ans, était le candidat des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.

«Nous avons une volonté ferme et inébranlable d'intégration. Nous désirons la paix, la démocratie, la protection des droits de l'homme, la justice et la liberté», a déclaré M. Gaviria à Bogota. Il s'est notamment prononcé pour *«la création d'une grande zone de libre-échange unissant les territoires immenses qui vont de l'Alaska à la Patagonie»*.

Le mandat de M. Gaviria à la présidence de la Colombie se termine le 7 août, tandis que celui de M. Baena Soares prendra fin le 20 juin. Le secrétaire général adjoint de l'OEA, Christopher Thomas (Trinidad et Tobago), assurera l'intérim. – *(AFP, Reuter.)*

ÉTATS-UNIS

Le mariage peu conventionnel du demi-frère de Bill Clinton

Une mariée enceinte de huit mois, un époux ancien toxicomane et un témoin président des Etats-Unis. Plus de 400 invités ont participé, samedi 26 mars, à Dallas (Texas), au mariage peu conventionnel de Roger, le turbulent demi-frère de Bill Clinton, et d'une jeune Texane, Molly Martin, âgée de vingt-cinq ans. Chanteur rêvant de devenir pop-star, acteur à ses heures, inlassable noctambule et ancien toxicomane condamné pour cela à dix-huit mois de prison, Roger Clinton, âgé de trente-sept ans, a indiqué avoir décliné l'offre d'un mariage à la Maison Blanche. Le président Clinton, accompagné de sa femme et de sa fille, n'a pu retenir son rire lorsque l'officiant a conseillé à son demi-frère (né de la même mère) de fréquenter plus souvent les églises. – *(AFP, Reuter.)*

BOLIVIE : formation d'un nouveau gouvernement. – Huit mois après son entrée en fonctions, le président Gonzalo Sanchez de Lozada a formé, samedi 26 mars, un nouveau gouvernement. Il sera dirigé, comme le précédent, par Antonio Aranibar, premier ministre et ministre des relations extérieures. Parmi les six nouveaux venus figurent les titulaires des portefeuilles de la défense, Raul Tovar, de la justice, René Osvaldo Blatman, et des finances, Fernando Alvaro Cossio. Celui-ci, du même parti que le président, remplace l'ultra-libéral Fernando Illanes, exclu de la nouvelle équipe. – *(AFP, Reuter.)*





BRÉSIL

les députés augmentent
propres salaires...

VISUAL

Non, ce n'est pas une femme battue, c'est une femme qui a raté une marche dans les escaliers.

Si vous voulez avoir une vue plus claire sur les choses qui vous entourent (y compris les marches d'escaliers), nos 400 opticiens VISUAL s'engagent avec les 9 services de la Garantie à vue (Conformément à la charte de services VISUAL): prêt de montures à domicile, devis détaillé, paiement en 3 mois, service après-vente gratuit, monture garantie 2 ans... Et si votre confort visuel n'était pas total, vos verres seraient évidemment échangés.

CHOISIR VISUAL, C'EST DÉJÀ Y VOIR CLAIR.

مكرر عن الأصل

JUSTICE

MM. Léotard, Longuet et Madelin mis en cause dans un rapport au parquet du juge Van Ruymbeke

Les comptes occultes du Parti républicain

Suite de la première page

C'est par hasard que le juge, qui instruit un autre dossier Trager (une affaire de scanner dans laquelle se trouve notamment impliquée l'ancien ministre socialiste Georgina Dufoix), va passer, en 1993, du PS au PR – de la gauche à la droite. En effet, René Trager, spécialisé dans la collecte de fonds pour des élus socialistes, affirme avoir remis l'argent à un élu municipal (PR) de Nantes, Jean-Pierre Lapègue. Preuve écrite à l'appui. Lancé sur la piste des millions disparus que l'intéressé nie cependant avoir reçus, Renaud Van Ruymbeke, après un bref aperçu de la mise en coupe réglée des marchés publics nantais par le PR dans les années 80, se retrouve bientôt au cœur du système de financement de ce parti à l'échelon national.

Résumé de six mois d'investigations dans les comptes du PR et dans ceux de sociétés qui lui sont proches, le rapport du conseiller rennais fait ressortir trois séries de faits. Son premier constat concerne des remises d'argent, en espèces, sur les comptes du PR. Du moins sur ceux auxquels le juge et ses auxilliaires policiers ont eu accès. Au total 28 millions de francs déposés en argent liquide, entre 1987 et 1991. Dans une sorte de bravade, M. Thomas, qui gère ces comptes, a d'abord estimé que le juge était sans doute *« loin du compte »*. Puis, prié de s'expliquer, en février dernier, sur l'origine et l'utilisation des fonds, il a préféré la loi du silence. Cette attitude, ajoutée à la capacité que semble avoir eu le PR de mobiliser rapidement des sommes considérables pour couvrir ses découverts bancaires, n'a fait que renforcer la suspicion du juge sur l'origine des *« valises de billets »*. Pour lui, l'existence d'une « caisse noire » ne semble pas faire de doute. Mais elle reste mystérieuse. Le trésorier n'est cependant pas le seul à connaître le fin mot de ces douteux versements : selon ses propres dires, MM. Longuet, Léotard et Madelin partagent son secret.

La deuxième série de découvertes porte sur les activités d'une société baptisée Groupement des régies réunies (GRR). Il s'agit d'une régie publicitaire du PR, dirigée par le même Jean-Pierre Thomas et chargée de négocier avec les sociétés des ventes d'espace dans des revues spécialisées. Pour Renaud Van Ruymbeke, il s'agirait tout bonnement d'une *« pompe à finances »* du PR. Il l'écrit sans ambages dans son rapport, nonobstant les explications de Jean-Pierre Thomas, qui parle, lui, d'*« une véritable activité de régie publicitaire »* du GRR.

Le mélange des genres gauche-droite

Le conseiller rennais, qui n'a pas cessé d'enquêter sur le financement des partis politiques depuis le 14 janvier 1992, date de sa spectaculaire perquisition au siège parisien du PS, remarque, en connaisseur, que la clientèle de la régie ressemble fort à celle déjà rencontrée dans les affaires Urba et Gifco : entreprises de travaux publics, de services aux collectivités, de communication, etc. On savait déjà que le mélange des genres gauche-droite ne gêne pas certains intermédiaires du type Trager, capables de travailler sans états d'âme des deux côtés de l'échiquier politique. On constate une nouvelle fois qu'il est encore plus prononcé chez les grandes entreprises et les grands groupes rivaux aux multiples filiales. Par exemple, la Compagnie générale des eaux (CGE) et la Lyonnaise des eaux-Dumez.

On a vu dans d'autres « affaires » (Urba, Sages) comment de grandes entreprises souscrivaient, bon gré mal gré, des abonnements auprès de bureaux d'études et de marchands d'influence de tous bords pour participer aux appels d'offres et se concilier la faveur des élus. Dans le même dessein, des entreprises paient à prix d'or des publicités indigentes dans des revues confidentielles. L'exemple de la Société française de radio-téléphone, rapporté par le juge Van Ruymbeke dans son rapport, paraît relever, jusqu'à preuve du contraire, d'une pratique de surfacturation fort répandue. La question que posent ces factures qui permettaient de financer le PR à travers le GRR, et que l'on escomptait avant de les annuler pour faire des millions de *« cavalerie »*, est bien celle-ci : correspondaient-elles à de vraies prestations ou à des contreparties occultes ?

Le précédent Emmanuelli

La troisième et dernière série de faits concerne l'achat des locaux du PR rue de Constantine, à Paris (7e), en 1986 et 1988, grâce notamment à des financements *« particulièrement avantageux »*. Ces financements furent consentis par la compagnie d'assurances Axa, par une filiale de la Cogedim et par la SARI contrôlée à l'époque par le promoteur Christian Pellerin et par la Générale des eaux *(le Monde du* 5 novembre 1993*)*. Elle conduit à se poser le même type de questions. Ces générosités financières avaient-elles une contrepartie ? Et si oui, laquelle ? Il reste enfin à expliquer pourquoi les affaires immobilières du Parti républicain ont été traitées par une SCI (la SCI Constantine) qui ne regroupait que MM. Longuet, Léotard, Madelin et Thomas. Certes, ses statuts ont été modifiés pour y faire entrer le PR et une association. Mais c'était après que le juge Van Ruymbeke eut commencé à éplucher leur comptabilité.

Fort de ces éléments, confortés par la récente série de perquisitions effectuées en Lorraine, notamment au conseil régional, dont le président est Gérard Longuet et Jean-Pierre-Thomas l'un des vice-présidents, le juge en conclut que les faits mis au jour depuis six mois violent la loi. Aussi, après cette accumulation de faits troublants, le magistrat termine son rapport au parquet en reprenant une formule juridique banale, mais politiquement redoutable : *« Seules des investigations approfondies... »* La décision d'approfondir cette enquête appartient désormais à Pierre Méhaignerie.

Elle met la droite au pied du mur. L'ancien trésorier du Parti socialiste, Henri Emmanuelli, avait été épinglé, dans l'affaire Urba-Sarthe, par le même Renaud Van Ruymbeke, et renvoyé en correctionnelle, pour bien moins que cela. Le juge considérait, malgré les dénégations de l'intéressé, que M. Emmanuelli avait joué, ès qualités, un rôle central dans la collecte de fonds opérée par Urba dans la Sarthe compte tenu des liens organiques et historiques unissant ce bureau d'étude au PS.

Le trésorier du PR, à la différence de son homologue socialiste qui était resté prudemment éloigné du terrain et des basses besognes de la collecte de fonds, semble avoir souvent mis la main à la pâte, gérant lui-même directement les mouvements de fonds. De surcroît, alors qu'Urba avait mis fin à ses activités en janvier 1990, conformément à la nouvelle loi sur le financement des partis – soutenue, entre autres, par le PR –, le Parti républicain, lui, a continué à fonctionner pour partie dans l'opacité et le secret.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

« L'origine particulièrement suspècte de ces valises de billets... »

Daté du 24 mars, le rapport de Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes, est destiné à Jacques Brun, procureur général près la cour d'appel de Rennes. Il a pour objet de porter à la connaissance du parquet l'apparition de faits nouveaux, constitutifs en l'état actuel du dossier des délits de faux, abus de biens sociaux, recel et trafic d'influence, justifiant, selon le magistrat, des « investigations approfondies » sur le Parti républicain (PR). Nous publions ci-dessous l'intégralité du rapport du juge Van Ruymbeke. Les mots en italiques et entre crochets sont des précisions de noms ou de sigles ajoutés par nos soins.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants qui relèvent de votre compétence.

Le 25 février 1988, le compte à numéro de *[René]* Trager à la Banque vaudoise de crédit (Lausanne) fut crédité de 4,4 millions de francs français. L'information suivie à mon cabinet devait établir que ces fonds provenaient de la société Pont-à-Mousson, qui s'est vu octroyer à l'époque le marché nantais de la fourniture de tuyaux en fonte lié à la prise d'eau en Loire.

R*[ené]* Trager a retiré de son compte vaudois la quasi-totalité du bakchich en espèces dans les semaines ayant suivi le virement initial. Il a produit un reçu établi à la main et signé d'un élu du Parti républicain membre de la commission chargée du marché de la prise d'eau en Loire, J*[ean]*-P*[ierre]* Lapègue, daté du 1er mars 1989, aux termes duquel celui-ci reconnaît avoir reçu l'intégralité des 4,4 millions en contrepartie de son influence lors de l'attribution du marché.

C'est dans ce cadre que j'ai mené des investigations sur les comptes du PR et des sociétés qui lui sont liées afin de rechercher la trace de cet argent. A cette occasion sont apparus les faits suivants échappant à la saisine de la chambre d'accusation de Rennes.

1. Les remises d'espèces

L'examen des comptes du PR qui ont pu être identifiés et dont la liste n'est pas exhaustive révèle que près de 28 millions de francs ont été déposés en liquide sur ces comptes de 1987 à 1991. Entendu sur ces remises afin de déterminer si les fonds remis par R*[ené]* Trager en font partie, le trésorier du PR, Jean-Pierre Thomas, s'est refusé à fournir la moindre explication en se retranchant derrière une prétendue déontologie et le « secret professionnel » des dirigeants de partis politiques...

L'origine particulièrement suspecte de ces valises de billets – pratique qui permet tous les abus – est confortée par la déposition de l'un des banquiers, selon lequel le compte du parti était réapprovisionné dans les vingt-quatre ou quarante-huit heures lorsque M. Thomas était informé d'un solde débiteur trop important, ce qui suppose une caisse noire peu compatible avec des « dons » d'entreprises et encore moins de particuliers ou de militants.

M. Thomas a précisé que trois personnes étaient au courant de ces versements : MM. *[François]* Léotard, *[Gérard]* Longuet et *[Alain]* Madelin.

2. Le Groupement des régies réunies (GRR)

Le GRR a réalisé les chiffres d'affaires suivants (hors taxes), celui de 1993 n'étant pas connu : 3 194 553 francs en 1987-1988, 12 868 678 francs en 1989, 12 575 374 francs en 1990, 15 124 449 francs en 1991, 11 824 057 francs en 1992.

Ainsi que l'a admis M. Thomas, le GRR *« est complètement lié au PR »*, étant sa regie publicitaire. M. Thomas cumule les fonctions de trésorier du PR et de gérant du GRR. Le siège administratif et commercial du GRR se trouve au siège du parti, le PR le sous-louant au GRR pour plus de 200 000 francs par an.

Outre cette rente pour le parti, le GRR prend en charge plusieurs salaires dont celui de M. Thomas (630 000 francs en 1992). Le GRR paie également le chauffeur du trésorier du parti. M. Pancher, autre salarié du GRR (de juin 1990 à juillet 1992 pour un salaire de 15 000 francs), a déclaré tout ignorer du GRR. M. Longuet, pour lequel il réglait les problèmes politiques locaux dans la Meuse, le rémunérait grâce au GRR.

Courant 1989, M. Pancher était payé de façon tout aussi fictive par deux bureaux d'études, toujours grâce à l'entremise de M. Longuet : Exergie SA, dont plus de la moitié du capital était détenu, selon le rapport d'approbation des comptes au 31 décembre 1990 du conseil d'administration, par Jean Philippet, *« proche collaborateur de Gérard Longuet*, selon M. Pancher, *depuis des années »* ; Information et entreprises, société de conseil. Auparavant, M. Longuet lui avait octroyé un salaire en le prenant à son cabinet ministériel (1986-1988).

Par ailleurs, le GRR alimente directement les comptes du parti. Ainsi la simple lecture des comptes du GRR en ma possession (de 1987 à 1992) suscite les observations suivantes :

– Lors du premier exercice (mai 1987 à décembre 1988), le PR a facturé un forfait de 5 millions de francs au GRR sous couvert d'un prétendu droit d'entrée.

– Un contrôle fiscal opéré courant 1992 révèle que le GRR, qui supportait des frais d'agios importants en ayant recours à l'escompte Dailly, consentait des avances conséquentes gratuites ou faiblement rémunérées au PR.

– Des millions de francs ont été versés du GRR au PR chaque année de 1987 à 1992. Par exemple, en 1992, pour un chiffre d'affaires de 11,8 millions, le GRR s'est vu facturer par le PR 3 140 000 francs et par les « journaux du PR » 1 388 000 francs. Figure en outre une facture Giraudy de 2 230 000 francs dont le contenu pourrait utilement être vérifié.

– Le GRR est ainsi une véritable « pompe à finances » du PR. M. Thomas a du reste admis que le GRR rétrocédait au parti 3 à 4 millions de francs par an, outre le droit d'entrée de 5 millions.

Afin d'essayer de justifier ces largesses, M. Thomas a prétendu que le GRR avait une véritable activité de régie publicitaire. Il a cependant reconnu qu'elle s'exerçait essentiellement auprès de revues liées au parti. Il est permis de s'interroger sur la réalité de ces prestations, dont l'authenticité peut aisément être vérifiée auprès de ces revues. Il apparaît en effet à la simple lecture des comptes du GRR que :

– La clientèle du GRR est celle que l'on retrouve dans d'autres sociétés telles qu'Urba *[lié au PS]* ou Gifco *[proche du PCF]* proches d'autres partis politiques, à savoir des entreprises des BTP, voire des grandes surfaces.

– La Société française de Radio-Téléphone, qui serait la filiale « département communication » de la toute-puissante CGE *[Compagnie générale des eaux]*, aurait passé à elle seule plus de 8 millions de publicité en 1990, près de 8 millions en 1991 et 2,3 millions en 1992.

– De nombreuses factures, escomptées dans un premier temps par le GRR, qui alimentait le PR, ont été par la suite purement et simplement annulées. A titre d'exemple, le GRR a escompté, le 15 mars 1988, un facture CGE de 1 482 000 francs, puis a adressé au PR 1 250 000 francs le 16 mars, et 150 000 francs le 25 mars ; quelques mois plus tard (30 novembre 1988), la facture CGE était annulée par un avoir... Il est permis de s'interroger sur la réalité des prestations offertes et de ces factures.

3. Les locaux du PR rue de Constantine

Le PR occupe des bureaux au premier étage depuis 1986 et au rez-de-chaussée depuis 1988. Leur acquisition a été financée respectivement par AXA pour 15 millions (premier étage) et la Cogedim pour 8 millions (rez-de-chaussée).

Au premier, une SCI Constantine, composée jusqu'en 1993 de MM. Léotard, Longuet, Madelin et Thomas, bénéficie d'un crédit bail contracté avec AXA. Afin d'alléger la charge des remboursements de la SCI auprès d'AXA, un prêt de 12,5 millions à taux réduit (3 %) a été consenti en 1988 pour cinq ans à la SCI Constantine par une SNC filiale de la SARI. En réalité, 10 millions ont été avancés le 31 mars 1988 par la CGE pour financer ce prêt particulièrement avantageux.

En 1987, les locaux du premier ont été sous-loués fictivement à une société Creiec, filiale de la SARI, qui a versé à ce titre un million de francs au PR. Au rez-de-chaussée, un crédit bail analogue à celui passé avec AXA au premier a été mis au point avec un autre bailleur de fonds, la Soredim, filiale de Cogedim.

Malgré tous ces avantages, le parti restait redevable envers ses divers bailleurs de fonds de près de 20 millions de francs fin 1993. La Cogedim et surtout la CGE sont également d'importants clients du GRR, qui lui-même alimente les caisses du parti.

Aussi ai-je l'honneur de porter à votre connaissance ces faits qui apparaissent en l'état constitutifs de faux (fausses factures GRR), voire d'abus de biens sociaux, recel et trafic d'influence. Seules des investigations approfondies sur le PR sont de nature à élucider l'origine particulièrement suspecte de l'argent liquide dont a bénéficié le PR de 1987 à 1991 (28 millions de francs).

Le procès à Tours d'un « commando anti-IVG »

Le sermon dans le prétoire

Le Mouvement français pour le planning familial a déclaré, vendredi 25 mars, que le procès devant le tribunal correctionnel de Tours d'un commando « anti-IVG » permettrait de *« juger de la validité et de l'efficacité de la loi Neiertz qui, depuis 1993, renforce les sanctions pour délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse »*. Pour sa part, l'Union des femmes françaises a annoncé, le même jour, qu'elle se portait partie civile dans cette affaire qui, lors de l'audience du 24 mars, a été marquée par les déclarations de Mgr Jean Honoré, archevêque de Tours.

TOURS

de notre envoyé spécial

Le 18 novembre dernier, un groupe de neuf manifestants parvint, dès l'aube, à s'enchaîner dans le bloc opératoire du centre d'orthogénie et de planification familiale du CHU Bretonneau, à Tours. Cette occupation d'un lieu public dura au total cinq heures, les manifestants restant assis ou couchés, immobiles, silencieux ou récitant des prières (*le Monde* du 20 novembre 1993). On comptait, parmi les manifestants, Claire Fontana, l'un des porte-parole du mouvement anti-IVG, enceinte, et qui aurait dû, le même jour, comparaître devant le tribunal de Bordeaux pour des faits similaires survenus dans le centre d'IVG de cette ville, le 29 mai 1992.

Une série de plaintes étaient déposées, à Tours, notamment par deux des femmes venues ce jour-là pour avorter, par la direction du CHU et par plusieurs des professionnels, médecins ou non, travaillant dans ce centre d'orthogénie de Bretonneau. S'étaient d'autre part portés partie civile : la Ligue des droits de l'homme, la CFDT Santé, le Planning familial et l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et contraception.

Les professionnels médicaux favorables à l'avortement ont dénoncé devant le tribunal les entraves à la loi : *« Les centres d'interruption de grossesse, privés de statuts, n'ont pas les moyens de fonctionner ou voient leur budget détourné sinon carrément supprimé* ont-ils expliqué. *Des centres ferment, d'autres n'ont plus de médecins en nombre suffisant, les délais d'attente pour les femmes s'allongent et, pour certaines, la limite légale des dix semaines de grossesse est dépassée. »* L'an dernier, cinq mille femmes seraient allées se faire avorter à l'étranger en raison de ces difficultés. En France, dans les grandes villes, 70 % des IVG sont pratiquées en secteur privé. Tiers-payant et aide médicale gratuite n'y sont pas appliqués. Les tarifs fixés par décret (de 900 F à 1 300 F) ne sont pas respectés et peuvent doubler, voire tripler.

Face à ce constat de la mauvaise application de la loi Veil de 1975, c'est la longue adresse faite aux juges par Mgr Jean Honoré, archevêque de Tours, qui a marqué l'audience du tribunal correctionnel : *« Ce procès*, a déclaré le prélat, *n'est pas celui d'un fanatisme aveugle, comme on voudrait le faire penser. C'est le procès d'un conflit entre deux logiques irréductibles l'une à l'autre. La logique du compromis qui engendre la compromission et produit l'œuvre de mort. La logique de conviction qui enfante le courage et protège la vie. La logique du compromis ne connaît aucune limite, nous le voyons bien, avec toute une législation qui, depuis vingt ans, ne fait qu'élargir la brèche ouverte par une première loi. Une succession de mesures se conclut par cette loi Néiertz qui prévoit la poursuite judiciaire et des sanctions appropriées vis-à-vis de ceux qu'elle dénonce comme des délinquants du natalisme (...). Afin de provoquer le réveil d'une opinion anesthésiée, certains peuvent franchir les limites de ce qu'il est convenu d'appeler l'ordre public. Ce procès, c'est aussi le procès de notre société, c'est le procès de l'État. Je ne veux ni juger, moins encore condamner des avortements de détresse qui s'expliquent par la fragilité humaine devant la peur d'une naissance incertaine ou l'épreuve d'un enfant handicapé (...). Les accusés seront-ils jugés selon la loi ou selon leurs convictions ? Selon la loi, ils sont responsables et ils sont coupables et donc passibles des sanctions prévues. Mais, Monsieur le président, Messieurs les juges, comment pourrez-vous les condamner sans mettre en question vous-mêmes les convictions morales qui sont les vôtres et qui rejoignent les leurs ? »*

L'avocat général a, pour sa part, requis une peine de trois mois de prison avec sursis et 3 000 F d'amende pour l'une des femmes du commando et un mois de prison avec sursis et 2 000 F d'amende pour les huit autres prévenus. Selon lui, *« le sujet n'est pas l'avortement mais l'infraction à la loi »*. Celle-ci, en date du 27 janvier 1993, servait pour la première fois de référence à un tribunal. Elle prévoit des peines d'emprisonnement de deux mois à deux ans et des amendes de 2 000 F à 30 000 F.

Jugement, le 5 mai.

JEAN-YVES NAU

EMPLOI

mercredi

Le Monde

صكتا من الاصل

Van Ruymbeke

suspecte de ces valises de billets

le prétoire

DÉFENSE

Les subventions gouvernementales aux associations

Quand Pierre Joxe finançait Alain Joxe

La publication récente, par le gouvernement, de la liste des associations qui, à des titres divers, reçoivent des subventions ministérielles provoque un certain émoi dans les armées et fait jaser dans des instituts de recherche oubliés quelquefois de la manne gouvernementale. Ce document retrace année par année les aides dont bénéficient les associations régies par la loi du 1er juillet 1901 : pour le ministère de la défense, ces subventions sont passées globalement de 20 937 500 francs en 1991 à 22 513 720 francs en 1992, soit une augmentation moyenne de quelque 7,6 %.

Pour les subventions attribuées pour 1991, le ministre de la défense était Jean-Pierre Chevènement, et pour 1992 Pierre Joxe. Entre ces deux dates, la subvention allouée au Centre interdisciplinaire de recherche sur la paix et d'études stratégiques a pratiquement plus que quadruplé, passant de 216 000 francs en 1991 à 964 000 en 1992. Ce qui en fait une des plus fortes aides attribuées à de tels organismes en 1992. Le directeur de cette association, qui édite une lettre d'information et de débat bimestrielle intitulée *le Débat stratégique*, est Alain Joxe, le frère de Pierre. Dans le même temps, la subvention du ministère de la défense au club sportif et artistique dit de l'As de Trèfle, à Belfort, dont le maire est Jean-Pierre Chevènement, a été réduite de 25 000 à 15 000 francs...

Alain Joxe, qui ne nie pas les faits rapportés dans le document officiel, affirme qu'il s'agit là d'une subvention exceptionnelle – sans aucune régularité – et que son budget moyen tourne autour de 200 000 francs, avec les publications et les frais de recherche dont le CIRPES peut être chargé.

L'aide accordée par le ministère de la défense à l'Institut français des relations internationales (IFRI), dirigé par Thierry de Montbrial, a baissé de près de moitié, passant de 500 000 francs en 1991 à 300 000 en 1992. Ce manque à gagner a été partiellement compensé par une augmentation de la subvention donnée par le ministère des affaires étrangères, qui était de 300 000 francs en 1991 et de 480 000 en 1992. Dérogeant à une pratique encore en vigueur en 1991, le ministère de la défense a subventionné en 1992 – à hauteur de 500 000 francs – un organisme étranger de recherches : *l'Institut international des études stratégiques* (IISS), à Londres.

J. I.

Dans le cadre de la programmation

La marine nationale commandera deux avions-radars Hawkeye à leur constructeur américain

L'état-major de la marine nationale a fait inscrire dans la loi de programmation militaire, soumise au conseil des ministres du 20 avril, le projet d'achat de deux avions-radars Hawkeye embarqués sur les porte-avions *Charles-de-Gaulle* et *Foch* à la fin du siècle. A l'origine, la marine souhaitait commander quatre Hawkeye au constructeur américain Grumman. Biturbopropulseur de guet aérien et de guerre électronique, le Hawkeye est un radar volant destiné à «éclairer» une force navale en déplacement, c'est-à-dire qu'il identifie une menace aérienne et navale, dans un rayon supérieur à 450 kilomètres à partir du porte-avions d'où il est lancé, et qu'il peut guider des intercepteurs en leur désignant les objectifs adverses. Le coût de ces quatre avions est estimé à 5 milliards de francs.

La loi de programmation militaire, qui couvrira les années 1995-2000, prévoit la commande des deux premiers Hawkeye pour qu'ils soient au rendez-vous fixé à juillet 1999, lorsque le porte-avions *Charles-de-Gaulle* sera déclaré opérationnel. Les deux autres Hawkeye feront l'objet d'une commande ultérieure.

La marine nationale a abandonné son projet d'acheter des Hawkeye d'occasion, à un pays qui aurait voulu s'en séparer. Les détenteurs de Hawkeye auxquels elle s'est adressée lui ont présenté des avions à la technologie ancienne ou n'ayant plus guère de potentiel. C'est, par exemple, le cas de l'armée israélienne.

Ce sera donc une commande négociée avec Grumman pour des avions neufs. En effet, entre-temps, la chaîne de production du Hawkeye qui menaçait de fermer faute de contrats nouveaux, devrait être relancée, la marine américaine ayant décidé de se doter d'avions-radars de Grumman à la technologie modernisée.

En Allemagne

Premier vol du prototype de l'avion de combat européen

Le premier prototype de l'avion de combat européen Eurofighter-2000, le rival du Rafale français, a fait son premier vol, dimanche 27 mars, depuis son centre d'essais à Manching, dans le sud de l'Allemagne. Selon son constructeur, le groupe allemand DASA, le vol a duré quarante-cinq minutes et il a eu lieu sans incidents. Prévu depuis l'automne dernier, ce premier vol avait dû être retardé en raison des difficultés dans la mise au point des commandes électriques de l'appareil. Sept prototypes devraient être assemblés.

Financé par la Grande-Bretagne (à hauteur de 37,5 %), l'Allemagne (30 %), l'Italie (19,5 %) et l'Espagne (13 %), le programme Eurofighter a connu des déboires importants et, par rapport à ce qui avait été prévu à l'origine, il a deux ans de retard à la suite de différends techniques, industriels et politiques entre les quatre pays européens concernés. La production en série ne devrait commencer qu'en 1996 ou 1997. Un total de quatre cents exemplaires commandés est envisagé pour un montant global (développement et production en série) de 47 milliards de dollars (soit 268 milliards de francs).

Au début du programme, les quatre pays avaient annoncé qu'ils achèteraient plus de sept cent soixante Eurofighter. Mais le coût de l'avion est tel que l'Allemagne a réduit ses ambitions, exigeant même de renoncer au programme si le prix de chaque exemplaire n'était pas abaissé de 30 %. L'Italie et l'Espagne sont dans le même état d'esprit. Seul le Royaume-Uni, pour qui c'est l'unique projet aéronautique militaire en vue, a fait savoir qu'il pourrait en acheter davantage.

CATASTROPHE

TORNADE AUX ÉTATS-UNIS : au moins vingt-huit morts. – Une tornade, accompagnée de violentes précipitations, s'est abattue, dimanche 27 mars, sur le sud-est des Etats-Unis, du Texas à la Caroline du Sud. On dénombrait au moins vingt-huit victimes, dont dix-sept ont péri à Piedmont (Alabama) dans l'effondrement du toit d'une église, pendant l'office des Rameaux. La tornade a causé deux autres morts en Alabama et neuf en Géorgie.

EN BREF

GÉNOME HUMAIN : *mise en place d'un groupe de travail sur la protection intellectuelle.* – Le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur vient de mettre en place un groupe de travail sur *«la protection intellectuelle des résultats des recherches sur le génome humain et des banques de données d'ADN»*. Créé après une polémique soulevée au Centre d'étude du polymorphisme humain (CEPH), le laboratoire-phare de la génétique humaine française (*le Monde* du 24 mars), ce groupe se compose d'une quinzaine de membres, représentant les différents ministères et industriels concernés par les enjeux du génome humain. Présidé par le professeur Pierre Louisot, directeur de l'unité 189 de l'INSERM (Lyon), il sera chargé, précise-t-on au ministère de la recherche, de faire des propositions *«afin d'améliorer le dispositif réglementaire actuel avant le 10 juin 1994»*.

MAFIA : extradition du parrain de la Camorra, Michele Zaza. – La France a extradé, samedi 26 mars, vers l'Italie, le parrain de la Camorra, la mafia napolitaine, Michele Zaza, poursuivi notamment pour trafic de stupéfiants. Zaza avait été condamné en France, en juillet 1991, à trois ans de prison pour trafic de cigarettes. Souffrant d'une maladie cardiaque aiguë nécessitant une assistance médicale permanente, Michele Zaza avait été remis en liberté fin 1991. Il avait de nouveau été arrêté en mai 1993 et écroué à la prison des Baumettes, à Marseille, dans le cadre d'un mandat d'arrêt international délivré par un juge de Palerme pour *«trafic de stupéfiants et association mafieuse»*. En septembre dernier, la cour d'appel d'Aix-en-Provence avait émis un avis favorable à la demande d'extradition présentée par la justice italienne. A son arrivée à l'aéroport de Rome, Michele Zaza a lancé des accusations de corruption contre le leader de Forza Italia, Silvio Berlusconi, et contre l'ancien premier ministre, Bettino Craxi.

PÈLERINAGE : 5 000 jeunes sur les routes de Chartres. – Le cinquante-neuvième pèlerinage de Chartres a rassemblé, samedi 26 et dimanche 27 mars, près de 5 000 étudiants de l'Ile-de-France, notamment à l'initiative de quatre-vingts aumôneries d'universités et de grandes écoles. Une quinzaine de «routes» ont convergé vers Chartres, avant l'arrivée à la cathédrale, où le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, a célébré la messe des Rameaux.

XÉNOPHOBIE : «le Midi libre» *retire sa plainte contre deux* universitaires. – Le quotidien régional *le Midi libre* a retiré, jeudi 24 mars, la plainte en diffamation qu'il avait déposée à l'encontre de deux chercheurs en linguistique de l'université de Montpellier et de la revue *Homme et Migrations* (*le Monde* du 19 février). Dans son numéro d'octobre 1993, cette dernière avait publié une étude de deux universitaires, Catherine Lavergne et Paul Siblot, démontrant que le quotidien régional, par une association fréquente des mots «chômage-immigration-insécurité», véhiculait une thématique xénophobe. Préalablement à ce retrait, toutes les parties concernées se sont mises d'accord sur la rédaction d'un communiqué commun qui devrait bientôt être publié dans la revue *Hommes et Migrations*. – (*Corresp.*)

EMPLOI

Chaque mardi daté mercredi

Le Monde

INITIATIVES

GROUPE PARIBAS

Madame, Monsieur,
Actionnaires de Paribas,

Investissons ensemble
dans l'avenir de nos métiers...

La Compagnie Financière de Paribas poursuit sa croissance et augmente son capital.

Cette opération va permettre à votre Groupe de renforcer sa structure financière et de conforter sa position vis-à-vis des grandes institutions bancaires internationales. Votre Groupe disposera ainsi de moyens accrus pour développer ses métiers de pointe, notamment les activités de marché et la gestion institutionnelle et privée.

La souscription des actions nouvelles est réservée par préférence aux actionnaires de Paribas.

Vous avez jusqu'au 6 avril pour exercer votre droit préférentiel de souscription.

La période de souscription s'étend du 17 mars au 6 avril.

Une action nouvelle vous est proposée pour neuf actions anciennes détenues. Le prix de souscription de l'action nouvelle est fixé à 400 F.

Votre intermédiaire financier (Banque, Société de Bourse,...) auprès duquel sont déposées vos actions Paribas prendra directement contact avec vous et vous indiquera vos droits. Vous pouvez, dès à présent, lui donner vos instructions.

Une action gratuite pour 10 actions détenues.

A l'issue de l'augmentation de capital, et après l'arrêté définitif des comptes, le Directoire de la Compagnie Financière de Paribas proposera de maintenir le dividende inchangé à 12 francs par action ancienne.

Par ailleurs, sera attribuée une action gratuite pour 10 actions détenues. Les actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital contre espèces participeront à l'attribution d'actions gratuites.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 4,1 MILLIARDS DE FRANCS DE LA COMPAGNIE FINANCIERE DE PARIBAS
Période de souscription : du 17 mars au 6 avril 1994 inclus.
Droit préférentiel de souscription
à raison de 1 action nouvelle pour 9 actions possédées.
Prix d'émission : 400 F
Date de jouissance des actions émises : 1er janvier 1994.

La note d'information visée par la COB le 11 mars 1994 sous le n° 94-135 ainsi que le document de référence enregistré le 6 mai 1993 sous le n° R 93-09 sont disponibles auprès de la société.

OMNIUM COMMUNICATION

PARIBAS ACTIONNARIAT : 3, RUE D'ANTIN 75002 PARIS - TEL VERT 05 05 17 88 - 3616 CODE CLIFF

PATINAGE ARTISTIQUE

Trois deuxièmes places françaises aux championnats du monde

L'argent amer de Surya Bonaly

La Française Surya Bonaly n'est pas parvenue à gagner le titre de championne du monde de patinage artistique en dépit de l'absence des trois médaillées olympiques, samedi 26 mars à Chiba (Japon). Elle a dû se contenter de la deuxième place derrière la Japonaise Yuka Sato, cinquième à Lillehammer. Malgré cette déception, l'équipe de France revient des championnats du monde avec trois médailles d'argent, le meilleur bilan depuis 1960 (un titre mondial pour Alain Giletti et deux médailles de bronze).

Toutes les médailles d'argent ne pèsent pas le même poids. Jeudi 24 mars, celle de Philippe Candeloro lui a permis de s'élever d'un cran dans la hiérarchie mondiale. Le Français s'est placé en adversaire privilégié du Canadien Elvis Stojko. Quatre ans suffiront à peine à trancher cette rivalité, avant les Jeux olympiques de Nagano. Vendredi, les danseurs Sophie Moniotte et Pascale Lavanchy ont accueilli les leurs comme un encouragement à persévérer. Dans une discipline où les places s'attribuent à l'ancienneté, ils ont su profiter du retour vers le professionnalisme des aînés britanniques Torvill-Dean ou russes Usova-Zhulin. Ils ont pu accélérer ce renouvellement naturel des générations en doublant le couple finlandais qui les avait devancés à Lillehammer. Ils n'ont désormais plus qu'à espérer que les champions olympiques Grichouk-Platov franchissent à leur tour le Rubicon vers les dollars, pour espérer imposer leur style classique, à mille lieues des audaces des Duchesnay aujourd'hui proscrites par le règlement.

Samedi, Surya Bonaly n'a porté la sienne que quelques secondes, puis l'a arrachée comme si elle lui brûlait le cou. La Française a longtemps rechigné à monter sur la deuxième marche du podium, comme si elle refusait ce symbole d'une stagnation. Car cette place de vice-championne représente plus qu'un échec. C'est une rebuffade que lui impose sa discipline, un ultime signe de mépris à laquelle la patineuse n'a pu répliquer que par une attitude de défi. Surya Bonaly a versé des larmes d'incompréhension envers ce sport qui lui laisse espérer la consécration pour tout lui retirer au dernier moment.

Elle venait chercher au Japon sa récompense, au moins par défaut de concurrence. En l'absence de l'Ukrainienne Oksana Baïoul, de l'Américaine Nancy Kerrigan et de la Chinoise Lu Chen, les trois médaillées de Lillehammer, la première place semblait promise à la Française. Hélas, la quadruple championne d'Europe a encore échoué dans sa quête d'un titre majeur. Une nouvelle fois les juges ont réussi à interposer une rivale, la Japonaise Yuka Sato, entre la patineuse et son rêve. Une nouvelle fois, ses qualités d'athlète se sont inversées en défauts aux yeux des magistrats de la glace.

Fallait-il pour autant se lancer dans cette bravade de la cérémonie protocolaire, inélégante pour ses adversaires? Le clan Bonaly sait depuis longtemps que rien ne sera pardonné à la patineuse, que les dirigeants de la Fédération internationale supportent mal l'atypisme de la mère, Suzanne Bonaly, que les juges préféreront toujours les qualités de glisse aux talents d'acrobate.

Or, à Chiba, Surya Bonaly et son entourage, peut-être trop sûrs de la victoire, ont multiplié les maladresses quand il fallait se montrer irréprochable. Ils ont boudé la conférence de presse après le programme technique. Samedi, la patineuse n'a pas réussi un programme libre parfait. Une main posée sur la glace, un accroc au début d'une combinaison de sauts : autant de brèches dans lesquelles les juges n'ont pas hésité à s'engouffrer. La mauvaise foi d'un milieu qui déteste tout ce qui lui résiste a fait le reste en niant les efforts chorégraphiques consentis par Surya Bonaly depuis plusieurs mois.

En dépit de l'échec, la patineuse, qui a évité de peu une suspension des compétitions internationales, dit vouloir persévérer chez les amateurs. Sa mésaventure japonaise ne lui laisse pourtant que peu d'espoir de monter un jour sur la plus haute marche d'un podium mondial. Elle n'aura fait qu'aggraver le malentendu entre la patineuse et son sport. Elle a seulement ajouté un mauvais chapitre de plus au roman de Surya et ses juges.

JÉROME FENOGLIO

TENNIS

La France qualifiée pour les quarts de finale de Coupe Davis

Les nouveaux galons d'Arnaud Boetsch

L'équipe de France s'est qualifiée, dimanche 27 mars à Besançon, pour les quarts de finale de la Coupe Davis en battant la Hongrie (quatre victoires à une). Vainqueur de Sandor Noszaly (6-3, 6-2, 6-2), vendredi 25, Arnaud Boetsch a remporté le point de la victoire, dimanche, en battant Jozsef Krocsko (6-3, 6-3, 6-1). Samedi 26, au côté d'Olivier Delaître, il avait battu la paire Laszlo Markovits-Viktor Nagy (6-3, 6-3, 6-3). En quarts de finale, en juillet prochain, la France rencontrera la Suède, vainqueur du Danemark (5-0).

BESANÇON

de notre envoyée spéciale

Arnaud Boetsch porte encore la parka brodée à l'effigie de la finale victorieuse France-Etats-Unis de 1991, à Lyon. Un souvenir indélébile. Les autres – les plus cuisants –, il ne les a pas encore gommés de sa mémoire : une défaite, un an après, contre la Suisse, alors qu'il défendait les couleurs de son pays, pour la première fois sur le court, en Coupe Davis ; l'humiliante déconvenue de Fréjus en 1993 face à l'Inde, une catastrophe dont le jeune Français s'est senti un peu responsable. Besançon lui a offert la chance d'oublier ces souvenirs de débâcle.

Cédric Pioline, entré dans le giron de l'équipe nationale après maintes négociations, s'était donné une entorse mercredi 24. A côté d'Arnaud Boetsch, Georges Goven, capitaine de l'équipe, avait donc aligné Henri Leconte. Depuis Lyon, le mousquetaire de trente ans n'avait plus guère brillé en Coupe Davis, blessé à Nîmes, battu puis forfait à Fréjus pour le match décisif.

Aussi, pour raviver les nostalgies, les spectateurs attendaient-ils de Leconte qu'il éperonne son adversaire de ses revers de gaucher. Las, vendredi 25, il a perdu son premier match sans gloire, permettant aux Hongrois de revenir au score, laissant planer sur la nuit qui suivit l'ombre des vieux démons de la déroute. Arnaud Boetsch, lui, n'a pas tremblé : sa manière à lui de remercier le sort et de saisir la chance. Il ne l'a plus lâchée pendant trois rencontres, toutes gagnées.

Sur le court, ses nouveaux galons ne souffrent aucune rébellion. Seizième joueur mondial, il sert un tennis efficace, riche de cette violence moderne et de ce toucher de balle qui n'appartient qu'aux joueurs de talent. Garçon calme de vingt-quatre ans, Arnaud Boetsch a appris, au fil des sélections, le sang-froid qu'impose la Coupe Davis. Mieux, il s'est imposé comme un champion du pragmatisme.

Il fut l'un des médiateurs de l'« affaire Pioline». Depuis un an, le numéro un français posait pour son retour des conditions jugées exorbitantes par la Fédération française de tennis : être accompagné, en Coupe Davis, par son entraîneur et son préparateur physique, et travailler en secret. Après Fréjus, Boetsch fut l'un de ceux qui renouèrent le dialogue entre l'équipe de France et Cédric Pioline. A Besançon, il a demandé à être aligné en double avec Olivier Delaître afin de lui offrir le baptême du feu dans cette compétition. Il n'en est pas peu fier. Malgré l'appréhension, Delaître a joué comme dans un rêve de puissance et d'intelligence. La jeune recrue a été jugée apte pour les prochains défis.

« *J'ai réussi à imposer ce que je désirais*, dit Arnaud Boetsch. *Quand je suis arrivé en Coupe Davis, j'étais au service des deux leaders du moment, Guy Forget et Henri Leconte. A Vienne, en 1993, lors du premier tour contre l'Autriche, j'avais épaulé Guy dans la victoire. J'ai été battu à Fréjus. Depuis, j'ai assumé ce coup dur. Les défaites, plus que les victoires, vous donnent de l'expérience* ».

Avec Cédric Pioline, dont le retour est attendu contre la Suède, en juillet, pour les quarts de finale, avec Olivier Delaître et toute la jeune garde qui piaffe à la porte de l'équipe de France, Arnaud Boetsch est prêt à succéder aux aînés, Guy Forget et Henri Leconte. Ce dernier a reconnu qu'il lui faudrait désormais espérer être aligné en double, au mieux. « *Cela m'a sûrement perturbé de ne plus être le chef de file de l'équipe* », a-t-il avoué. Dimanche, Arnaud Boetsch a ouvert une nouvelle page de l'histoire de l'équipe de France. La trajectoire des balles y écrira d'autres souvenirs aussi glorieux, aussi cuisants.

BÉNÉDICTE MATHIEU

AUTOMOBILISME

Grand Prix du Brésil de formule 1

Michael Schumacher avec les nouveaux règlements

L'Allemand Michael Schumacher (Benetton-Ford) a remporté le premier Grand Prix de la saison de formule 1 automobile, dimanche 27 mars, à Sao-Paulo (Brésil). Le Britannique Damon Hill (Williams-Renault) et le Français Jean Alesi (Ferrari) ont, respectivement, terminé deuxième et troisième, à un tour du vainqueur. Favori de cette course et du championnat du monde, le Brésilien Ayrton Senna a abandonné à treize tours de l'arrivée après un tête-à-queue, alors qu'il occupait la deuxième place.

Ce n'est pas un orage tropical mais un simple tête-à-queue d'Ayrton Senna, le pilote prodige de Sao-Paulo, qui a occasionné un départ massif des spectateurs à treize tours de l'arrivée du Grand Prix du Brésil. Succédant au volant de la Williams-Renault à Nigel Mansell et à Alain Prost, les deux derniers champions du monde, le Brésilien était déjà, aux yeux de ses supporteurs, quasi assuré de s'adjuger son quatrième titre en fin de saison. Or, dès le premier Grand Prix, disputé sur un circuit familier et plutôt favorable aux moteurs les plus puissants, les péripéties de la course ont montré que la suprématie d'Ayrton Senna et des Williams-Renault risquait d'être très contestée.

Grands maîtres de la formule 1, les Britanniques Max Mosley, président de la Fédération internationale de l'automobile (FIA), et Bernie Ecclestone, directeur de l'Association des constructeurs de formule 1 (FOCA), pouvaient se réjouir des premiers résultats de leur révolution tranquille. Les mesures prises pour relancer le spectacle et l'intérêt des chaînes de télévision ont dépassé leurs espérances au Brésil. Ayrton Senna, qui venait de perdre un rival de dix ans avec la retraite d'Alain Prost, a aussitôt retrouvé en Michael Schumacher un redoutable challenger pour de nouveaux duels. Malgré quelques problèmes d'aérodynamique et de fiabilité du moteur et de la toute nouvelle boîte de vitesses, Ferrari, l'écurie qui suscite le plus l'engouement du public, a confirmé son redressement (*le Monde* daté 27-28 mars) avec la troisième place de Jean Alesi.

Le retour des ravitaillements

Parmi les nouveautés réglementaires, l'une des plus attendues était le retour des ravitaillements en carburant. Cette pratique, lancée en 1982 par l'écurie Brabham, avait été interdite, fin 1983, pour des raisons de sécurité. Pour Bernie Ecclestone, ce retour doit donner du piment au spectacle en introduisant de nouvelles données stratégiques. « *Une formule 1 qui ravitaille deux fois emmène au plus 70 litres d'essence, pèse 100 kg de moins et tourne 2 à 3 secondes plus vite durant les premiers tours qu'une autre qui part avec 200 litres* », explique Bernard Dudot, directeur technique de Renault Sport. « *Mais*, poursuit-il, *un ravitaillement en essence a un coût : 5 secondes pour injecter 60 litres, plus 10 à 20 secondes selon les circuits pour rejoindre et quitter les stands. D'où l'intérêt d'inscrire ce ravitaillement dans le temps déjà sacrifié pour un changement de pneus. Le choix de ravitailler une, deux ou trois fois devrait donc être différent selon le circuit ou la position des voitures sur la grille de départ.* »

A défaut d'avoir une influence décisive sur le duel entre Michael Schumacher et Ayrton Senna, qui avaient choisi de s'arrêter deux fois aux mêmes moments de la course, les ravitaillements ont permis de démontrer la virtuosité des mécaniciens qui ont mis 7 secondes 4/10 chez Benetton et 7 secondes 8/10 chez Williams pour changer les quatre roues et débiter quelque 70 litres de carburant. Les nouvelles machines, inspirées de celles qui permettent le ravitaillement des Airbus-340, semblent donner de bonnes garanties de sécurité avec un tuyau qui injecte 12 litres par seconde avec une pression de 1,8 bar, tandis qu'un deuxième tuyau accouplé assure simultanément le dégazage de l'intérieur du réservoir. Le danger risque plutôt de venir du trafic accru devant les stands et de la présence indispensable d'une vingtaine de mécaniciens autour de chaque voiture pendant ces opérations.

En revanche, la revalorisation du rôle de pilote avec l'interdiction des suspensions actives et des assistances électroniques au pilotage (systèmes d'anti-blocage et d'anti-patinage des roues, programmation des boîtes de vitesses) a eu quelques effets spectaculaires. Damon Hill, qui n'était pas habitué au réglage d'une suspension classique, a été très nettement dominé, dans les séances de qualification et en début de course, par son équipier Ayrton Senna. Privées de leur suspension active, les Williams se sont révélées moins confortables et, surtout, moins efficaces que les Benetton sur les bosses du circuit d'Interlagos.

Grâce au nouveau moteur V8 Ford Zetec qui aurait gagné quelque 1 000 tours/minute et une trentaine de chevaux par rapport à son prédécesseur, Michael Schumacher a pu rester dans les roues de la Williams-Renault d'Ayrton Senna jusqu'au premier ravitaillement, puis s'assurer inexorablement un léger avantage jusqu'à la faute du pilote brésilien. Soucieux d'aborder la ligne droite en côte devant les stands avec un maximum de vitesse, le triple champion du monde a accéléré un peu trop fort à la sortie du virage précédent. Les roues arrière ont commencé à patiner et sa voiture est partie en survirage. Le système anti-patinage qui équipait la Williams-Renault la saison dernière lui aurait sans doute épargné ce tête-à-queue. Paradoxalement, le plus doué des pilotes de formule 1 a été la première victime d'un règlement sensé privilégier l'expérience et la virtuosité.

GÉRARD ALBOUY

A partir d'un certain niveau de responsabilités, on rencontre souvent un Ancien du Collège des Mastères ESSEC.



Pascal Landemaine

M.S. ESSEC "Management des Systèmes d'Information et de Décision" 1991

Chef de projet affaires internationales (Société Générale)

Neuf formations de 3ème cycle

• M.S. Gestion Marketing
• M.S. Management et Ingénierie Logistique
• M.S. Droit des Affaires Internationales et Management
• M.S. Techniques Financières
• M.S. Management des Systèmes d'Information et de Décision
• M.S. Gestion Achats Internationaux
• M.S. Gestion des Entreprises Agro-alimentaires (en partenariat avec l'ENGREF, l'ENSIA et l'INA PG)
• M.S. Assurance-Finance
• M.S. Gestion des Collectivités Locales et Environnement Urbain

Clôture des Inscriptions 9 mai 1994



Collège des Mastères ESSEC
Avenue Bernard Hirsch • B.P. 105 • 95021 Cergy - Pontoise Cedex
Téléphone : (1) 34 43 30 83 • Télécopié : (1) 34 43 30 30

GROUPE ESSEC

RÉSULTATS

ATHLÉTISME

Championnats du monde de cross-country

Le Kenyan William Sigei a remporté, pour la deuxième fois d'affilée, l'épreuve masculine des championnats du monde de cross-country, samedi 26 mars à Budapest, devant son compatriote Simon Chemoiywo et l'Ethiopien Hailé Gebresilasié. Le premier Français, Mustapha Essaïd, est dix-huitième. Par équipes, les Kenyans – quatre dans les cinq premiers – l'ont emporté facilement, devant les Marocains et les Ethiopiens. Chez les femmes, la Kenyane Helen Chepngeno s'est imposée devant l'Irlandaise Catherina McKiernan et la Portugaise Conceicao Ferreira. La Française Farida Fates est huitième. Par équipes, les Portugaises ont devancé les Ethiopiennes et les Kenyanes.

AUTOMOBILISME

Grand Prix du Brésil de formule 1

1. Michael Schumacher (All., Benetton-Ford), les 307,75 km en 1 h 35 min 38 s (moyenne : 192,6 km/h) ; 2. Damon Hill (GB, Williams-Renault) ; 3. Jean Alesi (Fra., Ferrari) ; 4. Rubens Barrichello (Bré., Jordan-Hart), tous les trois à un tour ; 5. Ukyo Katayama (Jap., Tyrrell-Yamaha) ; 6. Karl Wendlinger (Aut., Sauber-Mercedes), tous deux à deux tours.

FOOTBALL

Championnat de France
Première division
(Trente et unième journée)

*Cannes b. Lens	3-1
*Toulouse et Martigues	2-2
*Lille et Strasbourg	1-1
Lyon b. *Le Havre	1-0
*Bordeaux b. Caen	3-0
*Nantes b. Sochaux	2-0
*Marseille et Montpellier	1-1
*Saint-Etienne b. Angers	2-0
Auxerre b. *Monaco	1-0
*Paris-SG b. Metz	1-0

Classement : 1. Paris-SG, 48 pts ; 2. Marseille, 42 ; 3. Auxerre, 38 ; 4. Nantes et Bordeaux, 37 ; 6. Montpellier et Cannes, 35 ; 8. Lyon, 33 ; 9. Monaco et Lens, 32 ; 11. Saint-Etienne et Strasbourg, 31 ; 13. Sochaux, 29 ; 14. Metz, 28 ; 15. Caen, 25 ; 16. Le Havre, 24 ; 17. Lille et Martigues, 23 ; 19. Toulouse, 19 ; 20. Angers, 18.

Deuxième division
(Trente-troisième journée)

Rennes b. *Charleville	1-0
*Bastia b. Mulhouse	1-0
*Red Star b. Alès	1-0
*Dunkerque b. Valence	2-1
*Bourges b. Istres	1-0
*Saint-Brieuc b. Niort	1-0
*Nancy b. Le Mans	2-1
*Gueugnon b. Nice	2-0
*Nîmes b. Valenciennes	2-0
*Beauvais et Sedan	1-1
*Laval b. Rouen	1-0

Classement : 1. Rennes, 43 pts ; 2. Bastia, 42 ; 3. Nice, 41 ; 4. Nîmes, 39 ; 5. Red Star, 37 ; 6. Nancy, 36 ; 7. Laval, Dunkerque et Saint-Brieuc, 35 ; 10. Beauvais et Mulhouse, 34 ; 12. Gueugnon, 33 ; 13. Sedan, 32 ; 14. Charleville et Valenciennes, 31 ; 16. Alès, 30 ; 17. Rouen, 29 ; 18. Valence et Niort, 28 ; 20. Le Mans, 27 ; 21. Bourges, 24 ; 22. Istres, 22.

NATATION

Finale de la Coupe du monde en petit bassin

Deux records du monde ont été battus par des nageurs français, lors de la finale de la Coupe du monde de natation en petit bassin, samedi 26 et dimanche 27 mars à Paris. Franck Esposito a nettement battu celui du 200 m papillon en 1 min 53 sec 05 (ancien record : 1 min 54 sec 21 par le Néo-Zélandais Danyon Loader). Franck Schott a amélioré le record du monde du 50 m dos, qui appartenait au Russe Alexandre Popov, de six centièmes, en 24 sec 60.

TENNIS

Coupe Davis
Groupe mondial
Premier tour

Etats-Unis b. *Inde	5-0
*Pays-Bas b. Belgique	5-0
*Suède b. Danemark	5-0
*France b. Hongrie	4-1
République tchèque b. *Israël	4-1
*Russie b. Australie	4-1
*Espagne b. Italie	4-1
Allemagne b. *Autriche	3-2

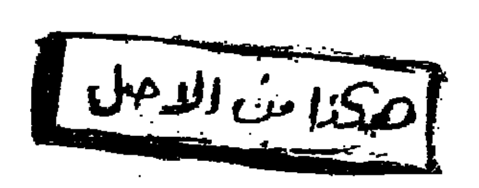
Le Monde EDITIONS

PLANTU
Cohabitation à l'eau de rose

En vente en librairie

DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO

Le Monde SCIENCES ET MÉDECINE



Le Monde

Les pétroliers de Pretoria



L'Afrique du Sud n'a jamais été privée de pétrole. C'est la constatation du Shipping Research Bureau, à Amsterdam, qui a surveillé pendant quinze ans l'application – la violation – de l'embargo international.

page 12



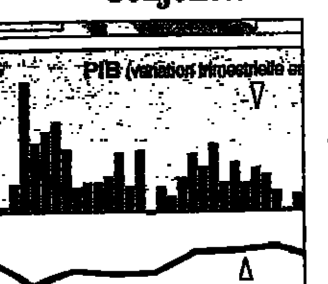
Le piano français revit



Les trois marques françaises Pleyel, Erard et Gaveau avaient été vendues à Schimmel, facteur allemand. Musique Partenaire les reprend et fabriquera au Mans une nouvelle génération d'instruments.

page 13

Conjoncture : Les Etats-Unis



La reprise enfin vigoureuse permet au président Clinton de tenir son programme de réduction du déficit budgétaire. En 1993, le déficit a été de 254,7 milliards de dollars, le meilleur résultat depuis quatre ans.

page 16

L'ÉCONOMIE

BULLETIN

Dirigisme

En apparence, le libéralisme règne en France. La chute du mur de Berlin ayant laminé ses détracteurs, l'économie de marché est l'objet d'un consensus mou. Pourtant, un an après son entrée en fonctions à Matignon, et vingt ans après la mort de son maître en politique, Georges Pompidou, Edouard Balladur fait de moins en moins illusion. Son discours conserve un parfum vaguement libéral. Mais sa pratique est de plus en plus dirigiste, le premier ministre ne manquant pas une occasion de montrer son attachement, dans la vie économique et sociale, à la *« réaffirmation du rôle de l'Etat ». « Ne dites pas à mes électeurs que je suis dirigiste, ils me croient libéral »*, pourrait-il entonner s'il lui venait à l'idée d'écrire une suite à son *Dictionnaire de la réforme.*

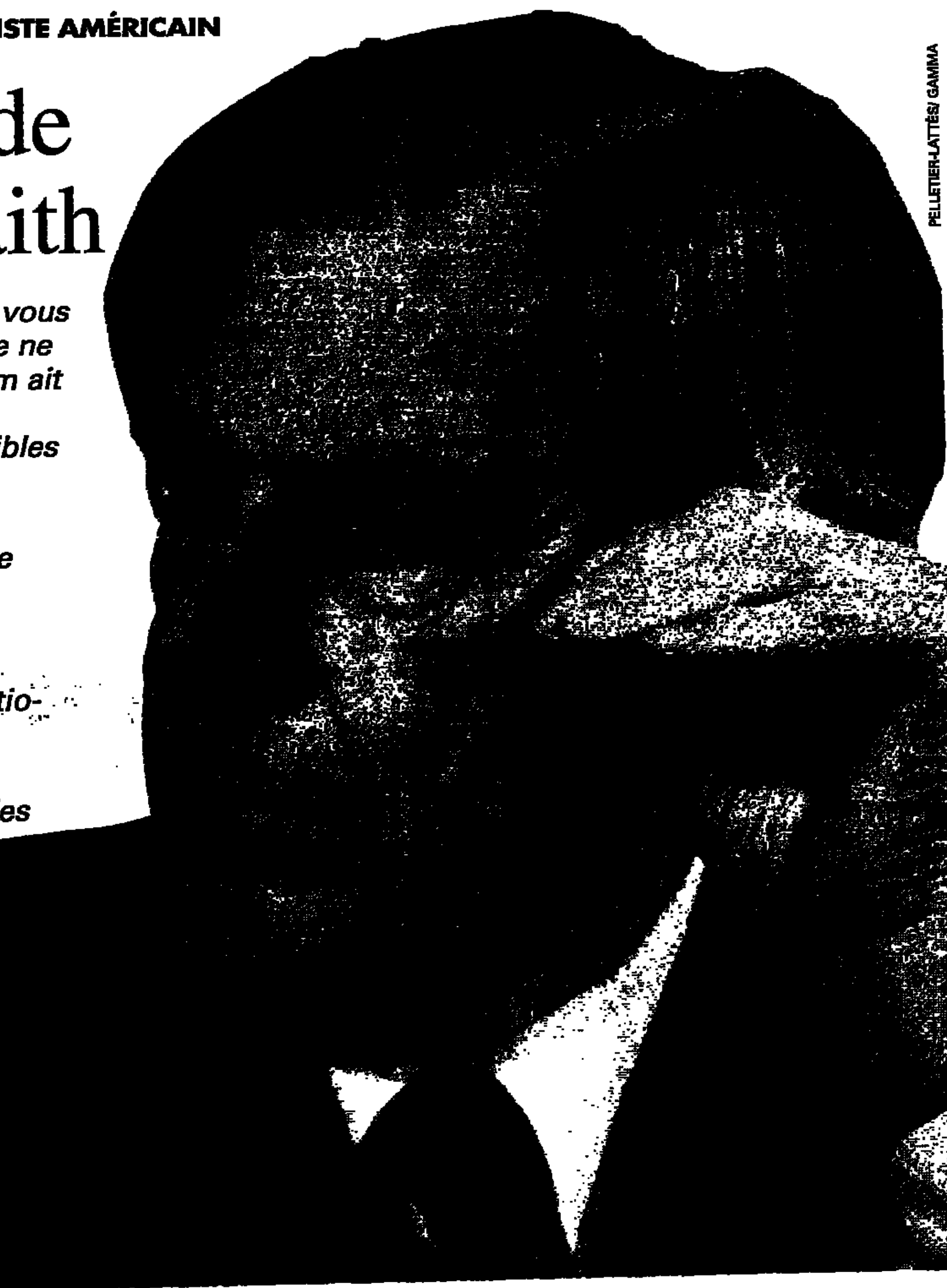
Rien à voir avec le libéralisme débridé de 1986, lorsque le ministre de l'industrie, Alain Madelin, semblait œuvrer à la disparition de son ministère. L'Etat, qui a rarement autant doté les entreprises publiques, relève la tête. Il intervient dans la reconfiguration du capitalisme français, présidant à la constitution de l'actionnariat stable des entreprises privatisées, mettant à leur tête des dirigeants dignes de sa confiance et répugnant encore à considérer les dénationalisées comme de vraies entreprises privées. Au besoin, il se substitue à la direction des entreprises publiques, comme on l'a vu pour Air France.

Le dirigisme social est tout autant affirmé : cadrage salarial, gel des licenciements dans le secteur public, mise sous tutelle des négociations sur l'assurance-chômage et, avec le contrat d'insertion professionnelle, intervention sur des conventions collectives qui ne relèvent pourtant que des partenaires sociaux. Hier, les socialistes étaient libéraux. Aujourd'hui, les libéraux renouent avec le dirigisme. Ne manquent que la politique industrielle et le projet social.

Michel Noblecourt

UN ENTRETIEN AVEC L'ÉCONOMISTE AMÉRICAIN

Les leçons de John Galbraith


PELLETIER-LATTÈS/ GAMMA

- *« Si vous baissez les salaires, vous augmenterez le chômage (...). Je ne crois pas que le salaire minimum ait un effet sur la localisation des industries. Il protège les plus faibles de nos salariés. »*
- *« La justice sociale n'est pas seulement juste, elle remplit une vraie fonction économique. »*
- *« Les pays garderont la responsabilité de la protection sociale, la communauté internationale se chargera de la politique économique générale. »*
- *«Dans l'économie moderne, les forces politiques qui s'opposent à l'inflation sont énormes... Leur lobby a beaucoup plus d'influence que celui qui défend l'emploi. »*
- *« La hausse des taux d'intérêt par la banque centrale américaine était prématurée et totalement stupide, inexcusable. »*

Lire page 15

LE DÉVELOPPEMENT MOUVEMENTÉ DU RADIOTÉLÉPHONE

La bataille du troisième réseau

D'ici à la fin de l'été, les pouvoirs publics choisiront qui, de Bouygues, d'Alcatel ou de la Lyonnaise des eaux, exploitera le troisième grand réseau de téléphone mobile. Les enjeux financiers sont énormes. Comme partout, le radiotéléphone exacerbe les rivalités

UN mois. Encore un mois pour boucler les tours de table et ficeler les offres. Les candidats à l'exploitation du troisième réseau de radiotéléphone ont en effet jusqu'au lundi 2 mai, à 12 heures précises, pour déposer leurs dossiers. Sur les rangs, trois poids lourds : Bouygues, le premier à s'être déclaré, Alcatel et Lyonnaise des eaux-Dumez. Soit, par ordre d'entrée en scène : un géant des travaux publics aux ambitions de plus en plus affirmées dans la gestion de services aux collectivités (traitement de l'eau), propriétaire d'une chaîne de télévision (TF 1) et qui cherche, par tous les moyens, à s'implanter dans le secteur des télécommunications, chaînon manquant entre tous ses métiers. Arrive ensuite Alcatel, le numéro un mondial des équipements de télécommunications, dont la priorité stratégique absolue n'est désormais plus seulement de fabriquer des centraux, du matériel de transmissions, mais de vendre des services de téléphone. Enfin la Lyonnaise, une compagnie d'eau qui voit son éternelle rivale, la Générale, être désignée comme le challenger officiel de France Telecom et enfourcher le cheval du multimédia.

Bouygues comme la Lyonnaise, candidats malheureux en 1987 – il s'agissait alors de choisir quel opérateur privé concurrencerait France Telecom sur le téléphone analogique de voiture –, veulent leur revanche. Alcatel-Alsthom n'est pas en reste. Le groupe de Pierre Suard voit s'éloigner la perspective d'entrer dans le capital de France Telecom. Il a, lui, décidé de contourner l'obstacle. Il sera opérateur avec ou contre l'exploitant public.

Trois groupes en lice, trois puissances financières qui peuvent mobiliser de l'argent – il en faudra beaucoup – pour mettre au point, dans des délais brefs, le premier réseau numérique de communication personnelle.

PUBLIC • Le premier ? Oui, car le système retenu, le DCS 1800, et le cahier des charges tel qu'il a été défini par le ministère des télécommunications – un téléphone cellulaire numérique portatif – le destinent en priorité aux habitants des grandes agglomérations. Ses prédécesseurs, deux systèmes à la norme GSM (Global System for Communication) – Itineris de France Telecom et SFR de la Générale des eaux –, avaient d'abord été conçus comme des téléphones de voiture. *« Le troisième réseau assure clairement le passage à la communication personnelle. Il prépare la transition vers le marché grand public. On peut imaginer, à terme, qu'il se substitue aux postes fixes »*, souligne le directeur des postes et télécommunications, Bruno Lasserre.

Un téléphone numérique donc, mais destiné à un public large, alors que les autres étaient plutôt réservés aux entreprises et à leurs cadres dirigeants. Cela suppose de vrais efforts de marketing de la part de l'opérateur. Cela suppose aussi que les industriels mettent sur le marché des terminaux à des prix extrêmement attractifs en pariant sur un effet de masse. Le DCS 1800 a quelques atouts. Les terminaux peuvent être plus aisément miniaturisés et donc allégés. Par ailleurs, adapté aux zones de très forte densité de population, il permet avec les mêmes infrastructures de joindre un nombre plus élevé d'abonnés. Donc, d'amortir plus rapidement les équipements. En Grande-Bretagne, Mercury, filiale de Cable and Wireless, redouble d'agressivité pour imposer son DCS 1800. Dernière innovation en date : la gratuité des appels locaux, en dehors des heures de pointe.

EXCLUSIVITÉ • D'autant que le DCS 1800 arrive dans un paysage déjà embouteillé. Il y a les deux systèmes GSM existants, qui montent en puissance. Il y a ensuite le Bi-Bop, le téléphone de rue de France Telecom, aux utilisations restreintes, compromis entre le téléphone mobile et la classique cabine téléphonique (il n'autorise les appels que dans un rayon de 200 mètres autour d'une borne publique). La Générale des eaux a reçu, il y a quelques mois, une autorisation pour expérimenter un système DECT à Saint-Maur-des-Fossés, en région parisienne, à partir du réseau câblé.

Un troisième opérateur, en sus des deux réseaux GSM, du Bi-Bop, du DECT, est-ce bien raisonnable ? *« C'est viable »*, affirme la tutelle qui surveille avec attention le démarrage du DCS 1800 au Royaume-Uni et en Allemagne. C'est l'une des grandes inconnues, aux yeux des candidats. *« Voilà la difficulté principale. On vient après. Il va falloir se positionner par rapport à tous ses produits »*, explique-t-on à la Lyonnaise des eaux-Dumez. Le futur exploitant aura quand même des compensations : une exclusivité d'exploitation pendant quatre ans en région parisienne, dans les agglomérations de Lyon, Lille, Nice et Marseille. Une compensation « léonine » au dire de certains à France Telecom. *« On va bloquer les opérateurs GSM qui sont à l'origine du décollage du mobile »*, entend-on place d'Alleray, où l'on concède malgré tout que l'exploitant public – en raison des difficultés actuelles de la Générale des eaux dans ce secteur, ou plus exactement de sa filiale spécialisée SFR – n'a pas intérêt à voir échouer le troisième opérateur.

Caroline Monnot

Lire la suite et les articles de Philippe Pons page 14



BILAN D'UN EMBARGO RATÉ

Les pétroliers de Pretoria

Le Shipping Research Bureau, à Amsterdam, a surveillé depuis 1980 l'application de l'embargo pétrolier international contre l'Afrique du Sud. Embargo violé en permanence mais qui a néanmoins coûté cher au pays de l'apartheid

AMSTERDAM
de notre correspondant

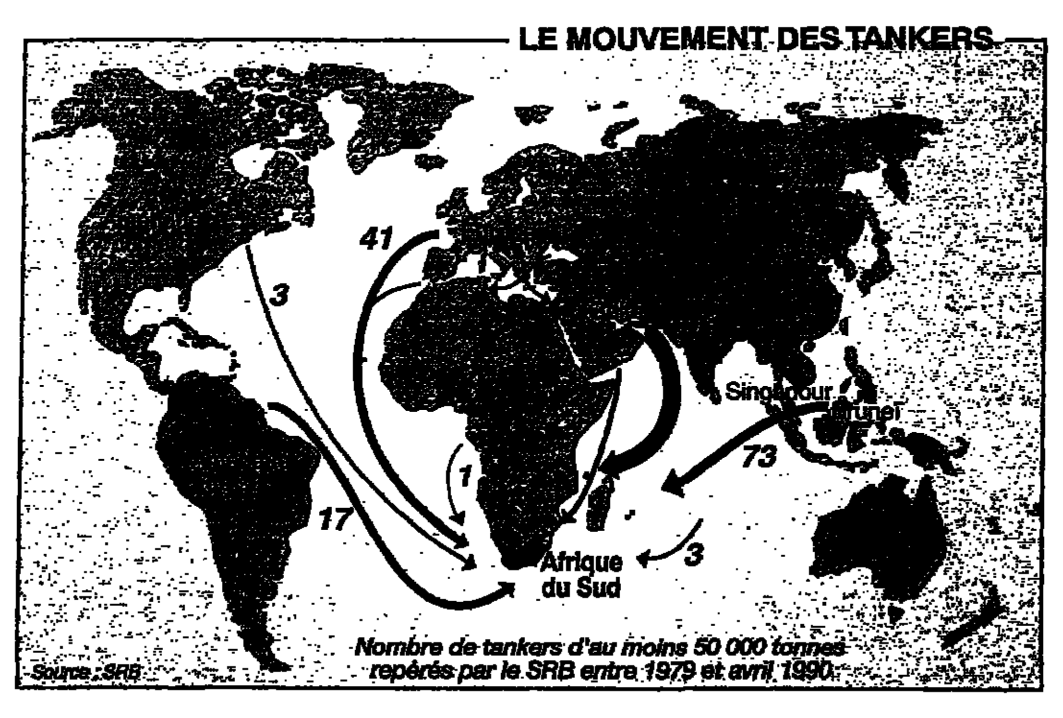
SOUS l'hospitalité, l'amertume : *« Vous êtes le deuxième journaliste, et nous attendons le second photographe. »* Huguette Mackay et Richard Hengeveld sont quelque peu dépités mais font contre mauvaise fortune bon cœur ; la presse ne s'est jamais autant intéressée à « leur » Shipping Research Bureau (SRB) que depuis l'annonce de son sabordage, le 1er avril prochain.

Fondé en 1980 par deux groupes anti-apartheid néerlandais avec les encouragements du Centre anti-apartheid de l'ONU, le SRB a perdu sa raison d'être en décembre dernier, avec la levée de l'embargo pétrolier international contre l'Afrique du Sud en vigueur depuis la fin des années 70. Quatorze années durant, abrité derrière son sigle passe-partout et confiné au deuxième étage d'un immeuble décati du vieil Amsterdam dont l'adresse était tenue secrète pour des raisons de sécurité, le Shipping Research Bureau aura surveillé, à distance mais d'un œil perçant, l'application de cette mesure.

L'application, c'est-à-dire... la violation. Des centaines de cartons empoussiérés, des enfilades de classeurs et des empilages incertains de dossiers du sol au plafond témoignent de cette traque ingrate. *« Un travail de bénédictin »*, résume Huguette Mackay. Deux documents punaisés côte à côte sur la peinture écaillée disent l'alpha et l'omega : une carte de la corne méridionale de l'Afrique, et une banderole proclamant : *« No fuel for apartheid »*.

D'un côté, la cible ; de l'autre, l'arme. Mais, de la seconde à la première, il y a eu la même distance qu'entre les bonnes intentions initiales de la communauté internationale et les complaisances hypocrites de plusieurs de ses membres. Autant dire un gouffre, dans lequel *« 464 tankers d'au moins 50 000 tonnes »* se sont engagés entre 1979 et 1990, fournissant à l'Afrique du Sud *« au moins 86 millions de tonnes de pétrole brut et de produits raffinés »*, décompte Richard Hengeveld.

Des données partielles, précise-t-il : *« Depuis deux ans, les langues se délient plus facilement qu'avant, et ces informations vont nous permettre de compléter et d'actualiser nos chiffres. »*



Nombre de tankers d'au moins 50 000 tonnes repérés par le SRB entre 1979 et avril 1990.

Huguette Mackay n'en fait pas moins vite l'addition : *« L'Afrique du Sud, dont les besoins en pétrole étaient à l'époque de l'embargo évalués à 14 millions de tonnes par an et qui, dénuée de cette matière première dans son sous-sol, était dépendante à 100 % de l'étranger, n'a jamais manqué de brut ! »*

Cet éclatant échec doit beaucoup à l'activisme infatigable du *Strategic Fuel Fund*, mis en place par les autorités de Pretoria et auquel l'actuel ministre de l'énergie a dernièrement rendu hommage en affirmant qu'il avait assuré la quasi-totalité des importations sud-africaines ; *« il est allé jusqu'à préciser que seules les compagnies pétrolières Shell et Total avaient elles-mêmes subvenu aux besoins des raffineries qu'elles possèdent sur place »*, affirme Richard Hengeveld.

Les pays du golfe Persique ont été parmi ceux qui ont le plus allègrement violé l'embargo.

Un deuxième élément d'explication réside dans le fait que l'embargo voté par l'Assemblée générale des Nations unies n'a jamais été avalisé par le Conseil de sécurité et a *« toujours conservé un aspect facultatif »*, selon le SRB. A l'exception des pays scandinaves, pratiquement aucun Etat ne l'a d'ailleurs traduit dans sa législation nationale en assortissant sa violation de sanctions dissuasives.

Enfin, le contournement de l'embargo n'aurait pas été aussi massif sans la duplicité des plus importants pays producteurs et sans la complicité de négociants et de transporteurs parfaitement identifiés... Ayant été parmi ses plus chauds partisans – en échange de l'appui des pays africains au boycottage d'Israël –, les pays du golfe Persique ont aussi été ceux qui l'ont le plus allègrement violé ! Sur les 464 tankers repérés par le SRB, pas moins de 301 venaient du Moyen-Orient *(voir la carte)*, essentiellement des Emirats arabes unis (63 navires sur 122 entre janvier 1989 et juin 1991).

ÉVOLUTION ● Les armateurs norvégiens ont été, dans un premier temps, les moins scrupuleux. Mais lorsque Oslo a édicté une loi leur interdisant de travailler avec l'Afrique du Sud, en 1987, la société World Wide Shipping, de Hongkong, a pris leur relais. *« La moitié des tankers identifiés entre 1989 et 1991 lui appartenaient »*, constate le SRB dans son dernier rapport, paru en 1992. A peine moins impliquées, des compagnies grecques sises à Londres. Si bien que, souveraineté sur Hongkong aidant, la Grande-Bretagne, pourtant membre du Conseil de sécurité, *« s'est trouvée impliquée, d'une manière ou d'une autre, dans 93 % des cargaisons illicites »*. Quant aux négociants internationaux, le Shipping Research Bureau n'a pas de mal à en établir le palmarès : le Suisse Marc Rich, la société Marimpex et le Néerlandais John Deuss, avec Transworld Oil. Les dénonciations venues régulièrement d'Amsterdam n'ont pas nui à leur prospérité.

Pourtant, à l'heure de sa dissolution, le SRB n'est pas déçu. Ses informations ont largement alimenté les campagnes de boycott déclenchées par les activistes anti-apartheid scandinaves, néerlandais et américains contre la Shell, par exemple. De plus, contrairement aux apparences, l'embargo n'a pas été totalement inefficace : selon Huguette Mackay, *« le contourner a coûté une fortune à l'Afrique du Sud, contrainte de payer un surprix ayant, à certains moments, atteint 7 à 8 dollars par barril, de s'équiper en installations de stockage secrètes et de les surveiller, de lancer des campagnes de forage et d'investir dans des usines de liquéfaction de la houille et du gaz »*. C'est au tour de Richard Hengeveld de présenter l'addition : *« On peut estimer que l'embargo a coûté 30 milliards de dollars à l'Afrique du Sud de 1979 à 1992. »*

Le SRB perçoit un lien entre cette dépense et l'évolution récente de la situation politique en Afrique du Sud : *« Sans les violations de l'embargo, celle-ci aurait peut-être été plus rapide ; mais sans l'embargo, elle aurait pu aussi être plus lente. »*

Huguette Mackay s'apprête donc à changer de travail en emportant une certitude : *« Un embargo reste un important moyen de pression »* ; quant à Richard Hengeveld, qui prépare un livre de synthèse dont Nelson Mandela a promis d'écrire la préface, il constate que des progrès ont déjà été faits : *« En débarquant il y a quelques années, à l'aéroport de Johannesburg, le voyageur était loin de se douter que le pétrole "manquait" au pays ; mais un ami qui vient de se rendre à Belgrade m'a rapporté que l'embargo contre la Serbie était visible. »*

Christian Chartier

Embargos-gigognes

L'Afrique du Sud a fait l'objet – à cause de son régime d'apartheid – d'une longue série de réprimandes internationales assorties souvent d'embargos. C'est le 30 janvier 1957 que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) a condamné pour la première fois l'apartheid. Des dizaines de résolutions devaient suivre (notamment en 1963, 1977, 1980, 1984).

En ce qui concerne l'approvisionnement pétrolier, plusieurs embargos-gigognes coexistaient. En novembre 1973, après la guerre de Kippour, l'Organisation de l'unité africaine avait demandé aux pays arabes d'étendre leur embargo à l'Afrique du Sud comme aux autres membres de l'« axe Lisbonne-Pretoria-Salisbury-Tel-Aviv ». En 1979, l'Iran de Khomeiny rejoignait les pays arabes.

En décembre 1980, l'ONU demandait au Conseil de sécurité l'application de sanctions *« globales et obligatoires »*, particulièrement sur le pétrole. Ces sanctions ont été effectivement adoptées, non sans de longs débats, par la CEE (1985 et 1986) et les Etats-Unis (1986).

Les différents embargos pétroliers ont été levés dans l'ordre suivant : Etats-Unis (10 juillet 1991), CEE (6 avril 1992) et Assemblée générale de l'ONU (9 décembre 1993).

VOUS EMMENEREZ DANS LE SABLE LE PARFUM DES AMANDIERS.

PUBLICIS CONSEIL K0147 PHOTO GAMMA / BEZIAU - BOISBERRANGE

Pour tous renseignements ou documentation : Office National Marocain du Tourisme. Tél. : (16-1) 42 60 63 50 ou (16-1) 42 60 47 24

L'ÉBLOUISSEMENT DES SEN

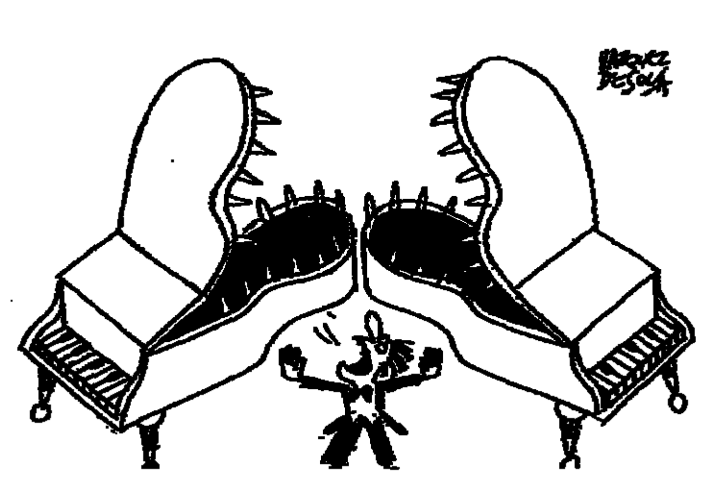
INDUSTRIE

Le piano français revit

Depuis 1971, Pleyel-Erard-Gaveau étaient louées à Schimmel, un facteur allemand de piano. Les trois marques françaises les plus réputées reviennent en France

AU siècle dernier, les plus célèbres interprètes et compositeurs choisissaient Erard ou Pleyel pour leurs concerts, de préférence aux nombreuses autres marques de piano réparties en Europe. Même s'ils acceptaient de bon cœur de jouer sur d'autres pianos au hasard de leurs voyages (Broadwood en Grande-Bretagne, Bösendorfer en Autriche, Ibach, Blüthner et Bechstein en Allemagne, etc.). Cette reconnaissance trouvait son origine dans l'avance technique acquise par la facture française dans la première moitié du siècle, notamment grâce à Erard et Pape. Peu à peu, pourtant, Bechstein et Blüthner, et surtout l'américain Steinway, allaient prendre le dessus dans les salles de concert. Grâce à la qualité musicale de leurs instruments, grâce à un équilibre puissance/richesse de sonorité plus en rapport avec la nouvelle musique et à l'agrandissement des salles de concert.

Dès la fin du XIXe siècle, le grand piano à queue de concert Steinway, fabriqué selon un plan resté quasiment inchangé jusqu'à nos jours, remportait des médailles d'or dans les expositions universelles organisées à Paris. Steinway n'allait pas tarder à s'imposer comme standard dans les salles de concert du monde entier, même si les factures nationales gardaient leurs adeptes. Les facteurs ne tiraient certes pas leurs bénéfices de ces grands pianos de prestige, mais la renommée de leurs pianos droits ou de leurs petits pianos à queue dépendait à cette époque pour une bonne part de leur présence dans les salles de concert.



CULTURE • Deux guerres – et le contentement de soi qui fait s'endormir sur ses lauriers – portaient un coup fatal aux trois grandes marques françaises. Elles finirent par se regrouper pour mieux lutter contre la concurrence internationale, avant de cesser toute activité au début des années 70.

La cession, en 1971, des marques Pleyel-Erard-Gaveau à l'allemand Schimmel – le premier facteur européen – par l'assureur français qui en était propriétaire ne provoqua pas d'émotion particulière chez les musiciens professionnels, depuis longtemps adeptes de Steinway. C'était pourtant une culture du son qui s'effaçait au profit d'une autre : les instruments vendus sous l'étiquette Pleyel, Erard ou Gaveau étaient en fait des instruments Schimmel sur le couvercle desquels ces prestigieuses marques étaient apposées. Le procédé profita à Schimmel, qui vendit plus de pianos identiques sous quatre marques différentes qu'il n'en aurait vendu sous une seule. Le marché du piano est ainsi organisé que les marchands exigent des fabricants qu'ils leur confient l'exclusivité de leur marque pour une ville ou une région. En vendant les mêmes pianos sous différentes étiquettes, les fabricants multiplient leurs revendeurs et donc leurs clients. L'époque était favorable. Après la disparition des trois glorieuses marques françaises, le marché du piano connut un boom lié à la création, un peu partout en France, d'écoles et de conservatoires de musique. Il se vendait à la fin des années 70 environ 30 000 pianos en France. Mais les instruments français restèrent quasiment absents d'un marché qui s'ouvrit aux instruments importés du Japon, de RDA, RFA, Tchécoslovaquie, Pologne, Finlande, Grande-Bretagne, URSS et, plus tard, de Corée.

RAMEAU • En 1972, sous l'impulsion du ministère de la culture, Rameau fut créé à partir d'un noyau d'anciens de Pleyel-Erard-Gaveau. L'usine fut installée à Alès (Gard). Décision pour le moins curieuse : la main-d'œuvre, locale n'avait aucune tradition d'un travail minutieux et le microclimat local n'était guère propice à la bonne conservation du bois. Rameau connut donc quelques déboires. Les instruments étaient d'une qualité si variable que les techniciens-accordeurs les regardaient avec méfiance.

A la fin des années 80, le marché se dégrade : les ventes tombent de près de 29 000 en 1989 à 24 500 en 1992, et passent sous la barre des 20 000 en 1993. De dépôt de bilan en reprise, Rameau est finalement relancé en 1992 par une équipe d'anciens de chez Perrier. Signe de son redressement, Rameau annonce la production de 2 700 instruments en 1993 et l'exportation de 500.

Pour coller au marché et lutter contre la concurrence internationale, Rameau a conçu un nouveau modèle, vendu environ 23 000 F (Lutèce), qui remporte actuellement un grand succès. *« 54 % des pianos droits vendus en France le sont à un prix qui se situe entre 15 000 F et 25 000 F »*, explique André Nouzille, directeur de l'usine d'Alès. Mais pour réussir à tirer un tel prix, Rameau a été contraint de délocaliser la production du Lutèce en Slovénie. Pour accroître sa puissance commerciale, il s'est, d'autre part, lancé dans la distribution en reprenant la branche import de la société Hamm qui avait porté le coréen Young Chang (premier fabricant mondial) au premier rang des pianos vendus en France. Et en important d'Autriche les pianos Bösendorfer dont les prix très élevés – et la sonorité très typée – ne peuvent pourtant justifier une part significative de marché.

KLEIN • Outre Rameau, il ne restait jusqu'ici qu'un autre facteur en France. Fondée en 1791, la maison Klein est toujours dirigée par un descendant du fondateur. Installée à Montreuil, elle a vécu les années noires du piano en faisant le dos rond, mais en préservant l'essentiel : la qualification de ses compagnons. Avec deux cents pianos fabriqués l'année dernière, Klein a gardé une dimension artisanale qui lui permet de concevoir ses pianos de A à Z, ce que ne font pas tous ses concurrents. Klein produit quatre pianos dont les prix vont de 11 500 F à 45 000 F et s'apprête à sortir un modèle concurrent du Lutèce, mais assemblé en France. Pour Jean-Pierre Klein, *« 45 000 F est un maximum pour l'achat d'un piano droit, dans l'état actuel du marché, d'autant que nos coûts de production, nettement inférieurs à ceux des Allemands de l'Ouest, et notre système de vente directe nous permettent de vendre nos instruments beaucoup moins cher pour une qualité comparable »*.

La mise sur le marché de pianos d'occasion très récents conforte cette analyse. Et Jean-Pierre Klein ajoute : *« J'ai toujours dit à mes confrères qu'il était dangereux d'importer tant de pianos. Les voilà sur le marché de seconde main. Le piano de grande qualité en souffre grandement. »* Pour ses mécaniques, Klein (comme Rameau et d'autres facteurs) fait appel à deux façonniers réputés, Schwander (marque française devenue américaine) et Renner, lesquels conçoivent des mécaniques d'après les cahiers des charges remis par les facteurs et leur livrent en pièces détachées.

C'est dans un marché en baisse que Pleyel-Erard-Gaveau reviennent en France et dans un tissu industriel fort dégarni. Car on oublie souvent qu'autour des dizaines de facteurs de pianos en activité au siècle dernier gravitait une foule de sous-traitants. Ce secteur employait des milliers de personnes à haute technicité, dont les métiers ont presque tous disparu. Rachetée il y a six ans par l'un de ses cadres, l'entreprise Laoureux est repartie d'un bon pied. Spécialisée depuis une soixantaine d'années dans la production de feutre, la société, basée près de Rouen, emploie une trentaine d'ouvriers. Elle fournit en feutre de haute qualité la branche américaine de Steinway, Baldwin et le fabricant de mécanique Renner.

Préparé depuis 1981, le retour de Pleyel-Erard-Gaveau en France se fera en plusieurs étapes. Les trois marques seront réunies sous la bannière de Musique Partenaire, dont le PDG est Louis Terrier, l'ancien patron des pianos Rameau. Elles vont s'installer au Mans, grâce à l'ADEMA (Association de développement économique du Mans). La ville sarthoise accueille déjà l'Institut européen des métiers de la musique (qui forme notamment des techniciens facteurs-accordeurs de pianos), un laboratoire universitaire d'acoustique qui décerne un DEA très coté, et un centre de transfert de technologie. Installé dans un bâtiment de 1 200 mètres carrés loué par la ville du Mans, Musique Partenaire travaille à mettre en place l'outil de production nécessaire au démarrage de la production.

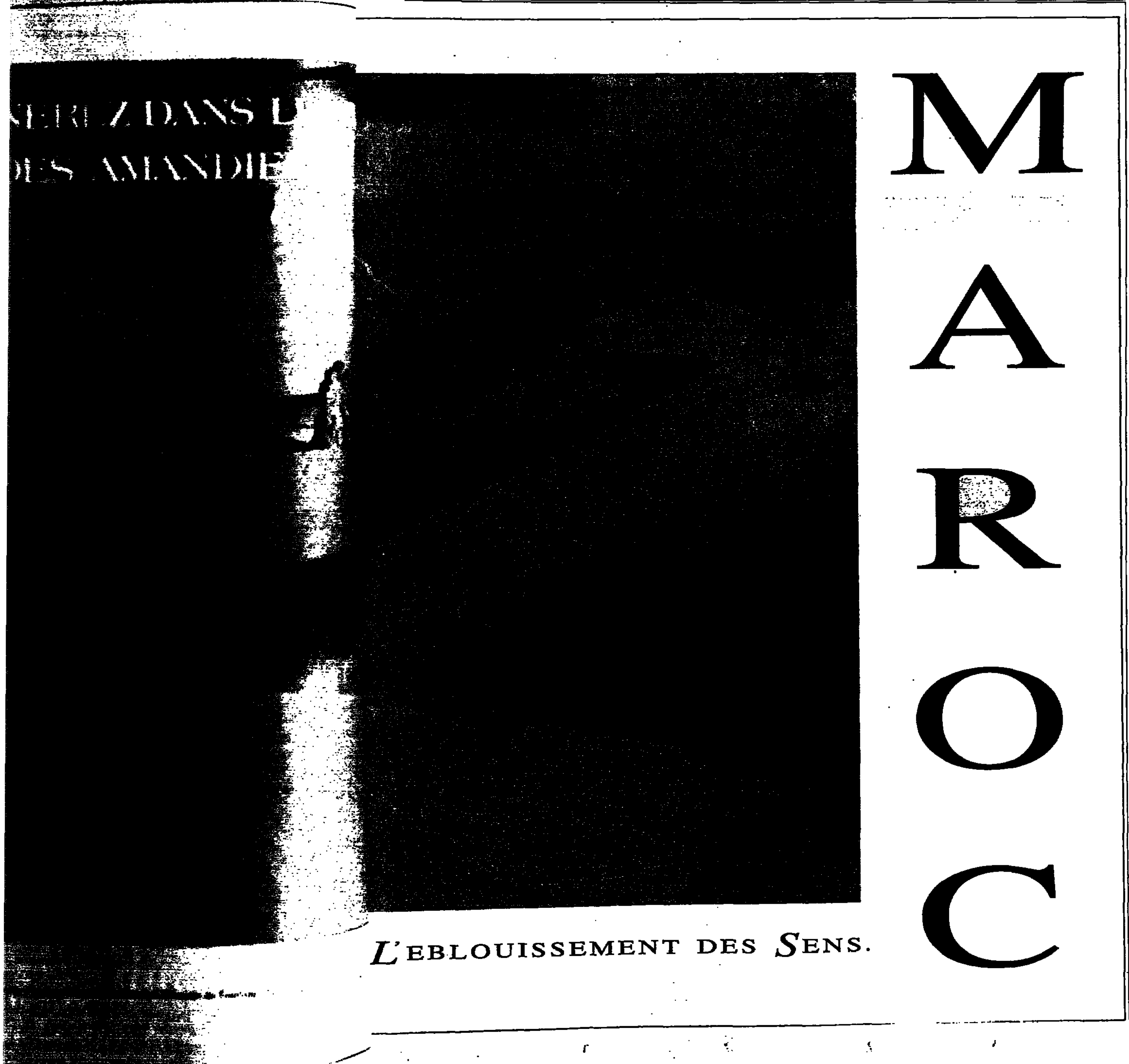
QUALITÉ • Dans un premier temps, Louis Terrier a passé un accord avec la société allemande Leipziger Pianofortefabrik et va commercialiser des pianos Rönisch et Förster sous étiquette Pleyel. Ces instruments seront réglés, accordés et harmonisés au goût français par Musique Partenaire au Mans. Le temps de former des techniciens en relation avec l'institut voisin. Dans trois ans, la production proprement dite pourra débuter, mais, riche de son expérience à la tête de Rameau, Louis Terrier a décidé de se consacrer *« exclusivement à la construction du cœur de l'instrument dont le modèle sera dessiné par nous-mêmes. Nous ferons fabriquer le meuble par des spécialistes extérieurs à l'entreprise. A terme, nous souhaitons développer trois gammes de pianos respectueuses de la hiérarchie qualitative croissante de Gaveau, Pleyel et Erard. Et, pourquoi pas, lancer la construction d'un queue de concert. Nous ne chercherons pas la quantité, mais comme les Allemands nous nous tournerons vers le piano de qualité. »*

Alain Lompech

Le marché des importés

Durant les onze premiers mois de l'année 1993, 15 864 pianos droits ont été importés à un prix hors taxe usine de 8 430 F en moyenne, le total de ces importations atteignant 133,7 millions de francs. Les statistiques de la direction générale des douanes et droits indirects attestent d'une chute des importations de 30 % sur l'année précédente.

Pendant cette même période, les parts de marché des différentes marques de pianos droits importés étaient de 22,3 % pour le Japon, 32,9 % pour la Corée du Sud, 17,3 % pour la Tchécoslovaquie, 7,5 % pour la Chine. En 1992, l'Allemagne avait exporté 2 880 pianos droits, elle en aura exporté 1 939 en 1993. L'Autriche en avait exporté 4 en 1992, elle en aura exporté 11 en 1993.



LE DÉVELOPPEMENT MOUVEMENTÉ DU RADIOTÉLÉPHONE

Le Japon met les bouchées doubles

En avance dans beaucoup de domaines d'application des technologies, le Japon a pourtant pris du retard dans le téléphone mobile. Grâce à la prochaine déréglementation de son marché, il compte rattraper le terrain perdu

TOKYO
de notre correspondant

« *LE Japon entre dans l'ère des royaumes combattants* », écrivait il y a quelques temps le journal industriel *Nikkan Kogyo* à propos du secteur des téléphones mobiles. Une bataille qui se traduit déjà par une débauche de publicité et qui donnera lieu bientôt à une floraison de points de vente : grands magasins, agences de voyages, stations-service et gares.

Motif : à partir du 1er avril, un train de mesures de déréglementation entrainera une réduction des coûts et des tarifs qui devrait multiplier le nombre des usagers. Aux trois opérateurs déjà présents sur ce marché – DDI Corp., qui est dans la mouvance de Kyocera, NTT-DOCOMO, filiale du géant des « *télécoms* » nippon NTT, et IDO, dont le principal actionnaire est Toyota –, se sont ajoutés Digital Phone (contrôlé par les sociétés de chemins de fer) et Tu-Ka, joint-venture entre DDI et Nissan Motors. Ces cinq entreprises se sont lancées dans une guerre des prix pour se placer dans la compétition – sinon pour survivre – : les Japonais vont en effet avoir soudain un choix d'opérateurs plus grand que partout ailleurs, excepté Hongkong.

Un bond dans la diffusion des téléphones mobiles est d'autant plus attendu que le Japon, en avance dans beaucoup de domaines d'application des technologies, a pris du retard par rapport aux Américains et aux Européens en matière de transmission simultanée et rapide d'un grand nombre de données : la diffusion de la télévision par câble est par exemple encore au stade de l'enfance dans l'archipel.

En ce qui concerne les téléphones mobiles, le Japon est loin derrière les Etats-Unis en termes de nombre d'usagers : moins de 2 millions contre 9 millions (soit moins de 2 % de la population contre 5 % dans le reste des pays avancés). Encore ces usagers sont-ils des entreprises, ou des particuliers fortunés, étant donné les coûts prohibitifs des téléphone mobiles.

La déréglementation entraînera une baisse du coût des abonnements (16 %) ainsi que des charges mensuelles d'accès – réduites de moitié. Elle permettra aux usagers d'acheter leurs équipements et non plus de les louer. Au cours des deux prochaines années, le nombre des usagers devrait passer à 3,5 millions. Le marché potentiel pour les téléphones mobiles est estimé à 10 millions d'unités.

Le retard japonais dans ce secteur s'explique notamment par la politique du ministère des postes et télécommunication (MPT). Il a eu pour principale ambition de conserver son contrôle du marché en le quadrillant de réglementations.

> **Les télécommunications sont en passe de devenir le secteur moteur de la restructuration d'une économie qui délocalise rapidement sa production.**

Dans son souci d'emprise, le ministère a cherché à diviser pour régner en organisant la concurrence entre les opérateurs dont la fin des monopoles des télécommunications (détenus par NTT et KDD) avait permis l'apparition : il a protégé le marché vis-à-vis de l'extérieur par des normes spécifiques et il l'a en même temps atomisé en plusieurs champs clos en jouant sur des standards techniques différents.

FREIN • Cette atomisation du marché et la quasi-absence de passerelles entre les réseaux a freiné le développement des mobiles, concurrencé par ailleurs par la prolifération des téléphones publics au Japon. C'est en 1979 que NTT a lancé le premier service de téléphone cellulaire, mais ce n'est que dix ans plus tard que, avec le début de la déréglementation des télécommunications, le marché a commencé à se développer : dans la région du Grand Tokyo et Nagoya avec IDO, puis DDI dans le Kansai (Osaka) et le Kyushu. En deux ans, ces deux entreprises contrôlaient 40 % du marché des téléphones cellulaires. Le cloisonnement des réseaux a cependant limité la diffusion. Seul NTT offre un service national.

A partir du 1er avril, cependant, quatre opérateurs seront en compétition dans le « couloir » de Tokyo, Nagoya, Osaka, marché le plus prometteur pour les « mobiles ». La libéralisation est bien accueillie par les fabricants d'équipements de téléphone (Sanyo ou Kenwood). Mais c'est une dérégulation pour les Japonais. Jusqu'à présent, les étrangers ont fait une percée modeste sur ce marché. L'américain Motorola, qui a conclu en 1989 un accord avec IDO, n'a pénétré que 0,6 % du marché avec sa propre technologie analogique.

STANDARDS • Le ministère lâche du lest, mais il est loin d'être certain que le marché nippon sera aussi ouvert que celui des Etats-Unis, par exemple. Les télécommunications sont en effet en passe de devenir le secteur moteur de la restructuration d'une économie qui délocalise rapidement sa production sous l'effet de la valorisation du yen. En réponse à l'*information highway* » américain, le MPT a annoncé que le marché « multimédia » représentera 123 000 milliards de yens en l'an 2010 et permettra de créer 2,4 millions d'emplois.

La réglementation (atomisation du marché, différence de standards technologiques) a certes contenu la concurrence étrangère et a préservé les intérêts des lobbies, mais elle a aussi, expliquent certains spécialistes, entravé l'innovation. « *Sans savoir ce qui allait se passer dans l'avenir, le MPT a eu pour seule obsession de conserver le contrôle du marché. Or, la technologie évolue vite, et il est pris de vitesse* », explique un ingénieur. « *A moins qu'on prenne conscience rapidement qu'il est suicidaire de dépendre de sociétés défendant des monopoles plutôt que d'entrer dans la concurrence internationale et de se battre sur des technologies, l'avenir des télécommunications au Japon est compromis* », poursuit-il. Le Japon serait de cinq à dix ans en retard en matière de télécommunications, disent certains.

Avec la déréglementation entrera en service un nouveau modèle de téléphone mobile grand public : PHP (*personal handy phone*), dont l'opérateur, DDI, espère qu'il aura l'effet d'une « *tornade* » sur le marché national et international : « *Nos essais à Sapporo* (capitale de l'Hokkaïdo, île septentrionale de l'archipel) *ont dépassé nos espérances* », affirme Sachio Semmoto, vice-président de DDI. «*Nos modèles, de conception japonaise, sont les plus perfectionnés au monde.* » Sachio Semmoto espère faire du PHP un nouvel objet fétiche du consommateur : une sorte de *pocket bell* (radiomessagerie unilatérale) perfectionnée que les parents pourront donner à leurs enfants (3 à 4 millions de lycéens japonais sont déjà munis d'un *pocket bell*).

Le PHP, dont les normes seront arrêtées en avril ou mai et qui devrait être commercialisé en 1995, constituera un test. Appareil à faible autonomie, plus perfectionné que le « Bi-Bop » français, il permet cependant par sa technologie une diminution des coûts qui se traduira par une plus grande diffusion. Mais il est destiné essentiellement à des piétons et ne peut être utilisé en voiture.

Le développement de ce « *mobile du pauvre* », à faible coût, suppose en outre une meilleure gestion des bandes de fréquence, qui tendent actuellement à la saturation. Pour libérer le spectre hertzien, il est envisagé de mettre les émissions de télévision sur ce que l'on nomme « le réseau du futur » (réseau de fibres optiques), dont le programme devrait être avancé de cinq ans. Conscient des inconvénients de la législation actuelle qui sépare les domaines des télécommunications et de la radiotélévision, le ministère des postes et télécommunications envisage de les décloisonner afin de permettre par exemple à une chaîne de télévision par câble d'avoir des activités dans le téléphone.

Les « mobiles » contraignent les Japonais à se lancer dans une « marche forcée ». Ils ont du retard, mais se donnent les moyens de le rattraper. Avec l'esprit méthodique qui les caractérise, ils ont commencé à réglementer l'usage inopportun des mobiles. Dans un pays où l'un des principes de base de l'éducation est de ne pas gêner les autres, il est rappelé dans les wagons des trains à grande vitesse (*équipés au demeurant de téléphones publics*) qu'afin de ne pas déranger les autres passagers, il est préférable de ne pas téléphoner de son siège. Beaucoup de restaurants demandent d'observer les mêmes règles. En matière d'étiquette, les Japonais conservent la première place.

Philippe Pons

L'Asie, paradis du « sans-fil »

TOKYO
de notre correspondant

Dans ces cités-Etats comme Hongkong ou Singapour, c'est une invasion : où que l'on soit vous poursuivent sonneries intempestives et conversations sans fin. Dans la rue, au restaurant, dans les transports, des passants ou des voisins sont « branchés » sur un quelconque interlocuteur. De Bangkok à Séoul, le « sans-fil » est devenu une fixation.

« *L'Asie est le marché du futur* », estime un équipementier japonais. Par leur implantation, leurs accords intergouvernementaux et en jouant des aides publiques, les fabricants japonais sont en bonne position : NTT rivalisant avec l'américain Motorola et le suédois Ericsson. Mais l'Asie reste un marché ouvert et sans doute le plus florissant pour les communications mobiles, avant l'Europe et les Etats-Unis.

En termes de nombre d'appareils en service (plus de quatre millions), l'Asie n'a rien d'exceptionnel. Les rythmes de croissance, en revanche, sont vertigineux.

Selon les statistiques de *Financial Times Mobile Communication*, entre 1992 et 1993, le nombre des téléphones mobiles a augmenté de 54 % en Australie, 321 % en Chine (où le nombre des appareils est passé de 38 000 en 1992 à 200 000), 97 % en Indonésie, 29 % à Hongkong (déjà saturé avec 160 000 appareils), 53 % en Malaisie (180 000), de 59 % à Singapour, de 56 % en Corée du Sud et de 116 % en Thaïlande où NTT fait une percée.

La croissance est particulièrement forte dans les pays où les réseaux téléphoniques laissent à désirer et où le « sans-fil » vole opportunément au secours du câble défectueux ou inexistant. Dans l'Asie pauvre (Cambodge, Chine, Inde, Pakistan ou Vietnam), où il y a moins d'une ligne pour 100 habitants, c'est l'une des options pour remédier à cette faiblesses des infrastructures.

Dans l'Asie riche, ce marché, aiguillonné par un souci de frime de consommateurs accédant à la prospérité, est si porteur qu'il a donné lieu à des scandales dans l'octroi des franchises : en Corée du Sud, par exemple, qui occupe la troisième place en Asie pour les téléphones mobiles.

En 1996, le marché des « sans-fil » dans l'Asie de l'Est devrait se chiffrer à 3,7 milliards de dollars. Cette même année, l'industrie des télécommunications (toutes activités confondues) pourrait croître à un rythme supérieur à tous les autres secteurs. Selon l'Union internationale des télécommunications, la région investira 100 milliards de dollars dans ce secteur avant la fin du siècle.

Ph. P.

Trois familles de produits

Le téléphone mobile est un *terme générique*. Pour le moment, une multiplicité de normes, de systèmes, d'utilisations cohabitent. Grosso modo, on peut distinguer trois familles : le cellulaire, le sans-fil et les communications par satellite.

• Le téléphone cellulaire

Les téléphones mobiles utilisent tous la radio. Les signaux sont transmis par émission sur une fréquence. Pour gérer au mieux ces fréquences, le téléphone cellulaire utilise une technique particulière. Le territoire est divisé en « cellules d'abeilles ». Dans chacune de ces petites cellules, on émet un certain nombre de fréquences qui lui sont propres. Quand l'utilisateur sort de la cellule, il est automatiquement commuté sur d'autres fréquences. Le principal avantage de ce système est de permettre la réutilisation des mêmes fréquences à deux ou trois cellules de distance. Autrement dit, un nombre limité de fréquences peuvent supporter une multitude de conversations simultanées.

Les réseaux analogiques et numériques GSM et DCS 1800 appartiennent à la famille des téléphones cellulaires :

– Les réseaux analogiques sont commercialisés en France par l'opérateur public France Télécom – c'est le service « Radiocom 2000 » (320 000 abonnés) ouvert en 1986 –, et par la SFR, filiale de la Générale des eaux avec sa « ligne SFR » (130 000 abonnés), sélectionnée en 1987 pour offrir un service concurrent et stimuler le développement du radiotéléphone.

– Les réseaux numériques GSM. L'avènement du numérique a fait faire au téléphone mobile cellulaire un vrai saut technologique et économique. Il permet une meilleure reproduction de la voix. Surtout, il est beaucoup moins vorace en fréquences que l'analogique. Dès lors, les investissements peuvent être amortis sur un plus grand nombre d'abonnés. Le coût des infrastructures et des terminaux (les appareils) ne peut que baisser. La norme GSM (*Global System for Communications*) est une norme de transmission adoptée partout en Europe et qui s'impose en Extrême-Orient, au Moyen-Orient, en Australie. En France, les deux opérateurs de réseaux analogiques ont été autorisés à fournir un service GSM. En juin 1992, France Télécom a lancé « Itinéris » qui revendique 120 000 abonnés. La SFR a inauguré son service quelques mois plus tard, qui compte aujourd'hui 13 000 abonnés.

– Le DCS 1800 est le troisième réseau numérique. Il s'agit en fait d'une variante du GSM (la technologie est la même, mais elle fonctionne dans une bande de fréquences différente – celle des 1800 MHz). Alors que le GSM vise un public se déplaçant souvent et loin (d'où son introduction comme téléphone de voiture), le DCS 1800 est davantage un téléphone urbain. L'attribution du réseau DCS 1800 est l'objet de la compétition actuelle entre Alcatel, Bouygues, la Lyonnaise des Eaux-Dumez.

• Le téléphone sans fil

Ces systèmes peuvent être utilisés dans la rue, chez soi ou à proximité d'un central téléphonique d'entreprise.

– Les systèmes CT2-CAI, par exemple le Bi-Bop. Ces téléphones ne sont utilisables qu'à *proximité d'une borne* publique, dans un rayon de 200 mètres.

– Le DECT (Digital European Cordless Telephone) : contrairement au CT2-CAI, il permet de recevoir facilement des appels, il autorise la continuité des communications (ce qui n'est pas le cas du CT2-CAI, entre deux bornes).

• Le téléphone mobile par satellite

Il permet de recevoir et de transmettre les communications dans toute la zone de couverture du satellite auquel est relié l'appareil. Pour le moment, ces services ne sont pas disponibles. Beaucoup y travaillent.

C. M.

La bataille du troisième réseau

Suite de la page 11

L'exclusivité pendant quatre ans sur les principaux marchés potentiels... Un maigre cadeau, plaident les candidats qui font valoir les obligations de couverture. Dix-huit mois après l'octroi de la licence attribuée pour quinze ans, le réseau devra être opérationnel sur 15 % du territoire (en gros, la région parisienne). C'est court. Et il faudra, sans doute, être prêt avant. Sauf à voir le GSM prendre un avantage incontestable.

Bref, il va falloir investir massivement. Outre-Rhin, le consortium El constitué autour de la compagnie d'électricité Preussen Elektra va consacrer 27 milliards de francs au réseau DCS 1800 qui lui a été attribué fin 1993. « *Le ticket d'entrée minimum est de 10 milliards* », confirme le ministère de l'industrie. Dans ce domaine, la sobriété se paie cher. L'exemple du GSM est riche d'enseignement. Pour avoir été plus économe en moyens, la Générale des eaux, qui a lancé sa ligne SFR quelques mois après l'« Itineris » de France Telecom, accuse un sérieux retard de couverture. Conséquence : elle doit aujourd'hui mettre les bouchées doubles. 1,8 milliard de francs vont être engagés sur la seule année 1994 pour atteindre les 100 000 abonnés en décembre prochain. Et pour éviter d'être définitivement distancée par France Telecom. « *C'est pratiquement une question de survie du réseau* », commente un spécialiste du secteur. Parce que les enjeux financiers sont énormes, parce que le risque est grand, le radiotéléphone prend avec le DCS 1800 l'allure d'un coup de poker. « *Les utilisateurs du GSM, on les connaît. C'est la clientèle classique du téléphone de voiture. Avec le DCS 1800, on s'adresse à une population nouvelle.* » Une population qui a été défrichée ailleurs, au Royaume-Uni, par exemple, avec les bons vieux systèmes analogiques et qui fait la fortune d'un opérateur privé comme Vodafone.

Dès lors, la réussite de l'opération repose non seulement sur l'aptitude commerciale mais également sur la qualité des alliances nouées. La Lyonnaise des eaux, qui a déjà rallié Suez et Vodafone, négocie actuellement avec l'Allemagne, où elle a gardé des liens avec Mannesmann. Alcatel veut s'adjoindre les services de l'italien Sip. Bouygues cherche à s'appuyer sur un autre britannique, Mercury, filiale de Cable and Wireless et second opérateur de télécommunications en Grande-Bretagne.

D'ores et déjà les cartes sont en train d'être rebattues dans le secteur. Alcatel, futur opérateur de réseaux mobiles ? « *Il est notre fournisseur pour le réseau GSM. Il veut devenir notre concurrent. C'est délicat* », prévient-on à France Telecom. Vodafone, allié de la Lyonnaise, alors qu'il est indirectement associé à la Générale dans la SFR, dont il vend les abonnements ? La cohabitation là aussi risque de poser problème.

Les candidats ne se font pas de cadeaux. « *Nous avons une légitimité plus grande dans le téléphone que le groupe Bouygues* », assénait, il y a plusieurs semaines, le patron d'Alcatel-Alsthom. « *Nous ne ferons pas d'offres de complaisance* », avertit la Lyonnaise. L'affrontement n'a encore rien à voir avec la bataille de rue qui fait rage de l'autre côté des Alpes. Pendant des semaines, les deux consortiums en lice en vue de l'attribution du second réseau italien GSM, l'un mené par De Benedetti, l'autre par Fiat alliée à la Fininvest de Silvio Berlusconi, se sont étripés joyeusement. Mais ici aussi le ton monte doucement. Le vainqueur devrait être désigné à la fin de l'été. Prochain rendez-vous dans quatre semaines.

Caroline Monnot

Le nomade, le collectif et le privé

Pour essayer d'y voir clair dans le foisonnement des normes et cerner les besoins, la direction générale des postes et télécommunications avait engagé une grande consultation publique tout au long de l'année 1992. C'est sur ces bases qu'ont été lancés en 1993 l'expérience de téléphone citadin DECT à Saint-Maur et l'appel d'offres pour le troisième réseau numérique DCS 1800. Trois segments de clientèle ont été identifiés.

• Le profil nomade : il veut pouvoir utiliser son téléphone mobile sur des zones assez importantes, lors de déplacements professionnels. Sa priorité va à l'étendue et à la qualité de la couverture. C'est l'abonné-type du système haut de gamme numérique GSM. Clientèle principale : les entreprises pour leurs cadres dirigeants.

• Le profil collectif : il s'agit ici de satisfaire les besoins de communication dans un espace restreint, au sein d'une entreprise par exemple, de personnes qui cherchent à être joignables sans être obligatoirement rivées à leur bureau. En gros, il s'agit de donner de la souplesse, de la mobilité aux centraux privés d'entreprise. C'est le grand marché du sans fil DECT. Clientèle principale : là aussi les entreprises pour leurs salariés.

• Le profil privé : il correspond aux personnes qui souhaitent pouvoir utiliser leur téléphone lorsqu'ils se déplacent, à pied, dans une zone limitée (au maximum 50 km de rayon) autour de leur domicile. C'est le marché du téléphone citadin, piétonnier servi par le Bi-Bop couverture et autonomie très limitées), par le DECT ou par le DCS 1800 (pour le haut de gamme).

Ces profils se chevauchent. L'évolution du radiotéléphone doit déboucher – dans dix, quinze, vingt ans – sur un terminal unique, à des prix abordables, remplissant l'ensemble de ces trois fonctions.

C.M.





L'ÉCONOMIE

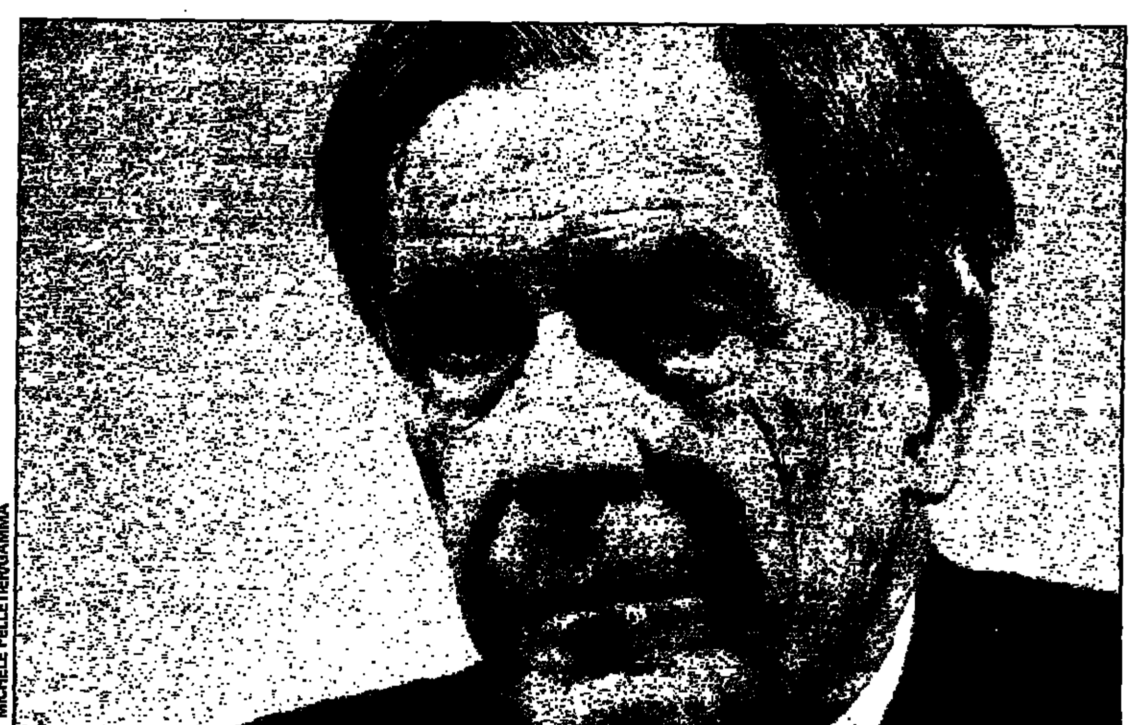
PERSPECTIVES

UN ENTRETIEN AVEC JOHN KENNETH GALBRAITH

« Si vous baissez les salaires, vous augmenterez le chômage »

A quatre-vingt-six ans, John Kenneth Galbraith est sans doute le plus célèbre des économistes américains. Mais cet honorable professeur des plus grandes universités (Princeton, Harvard, Cambridge, Oxford), ancien ambassadeur, ancien journaliste, est aussi de la race des imprécateurs. Anticonformiste à la dent dure, il a toute sa carrière durant fermement soutenu les thèses *« libérales »* (« de gauche » en français) de ses amis démocrates et notamment de John Fitzgerald Kennedy. Aujourd'hui, il continue à militer par ses livres – le dernier, *la République des satisfaits*, dénonce le conservatisme dominant dans les pays développés – et par ses interventions publiques. De passage à Paris, où il participait à un forum organisé par l'Institut européen des affaires, il en a profité pour plaider, une fois encore, la cause de la justice sociale, qui, dit-il, *« n'est pas seulement juste, mais remplit une vraie fonction économique »*.

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il appelle à une relance concertée en Europe et en Amérique pour lutter contre le chômage, quitte à supporter un déficit budgétaire et un peu d'inflation, ainsi qu'à une aide massive à la Russie. Il dénonce la poursuite de politiques monétaires restrictives, inspirées par de puissants lobbies, qui redoutent par-dessus tout l'inflation, et il s'oppose à la baisse des salaires, qui n'est qu'un « habillage » de l'exploitation des salariés.



MICHELE PELLETIER/GAMMA

« Le chômage est le problème majeur de toutes les économies développées, de la France en particulier. Mais on a l'impression qu'il est devenu irrépressible.

– L'économie moderne connaît des périodes de bonne ou de mauvaise conjoncture, mais, faute de perspectives suffisantes, elle a tendance à toujours s'équilibrer avec un chômage important.

– Y a-t-il une solution ?

– Depuis quelques années, nous voyons se développer deux grandes tendances. Les responsabilités attribuées aux gouvernements en matière de performances économiques et de protection sociale – y compris l'emploi – augmentent. Parallèlement, on assiste à une « globalisation » croissante de l'économie mondiale. Le développement du commerce, des compagnies internationales, des transports, des communications, des activités culturelles, rapproche sans cesse les pays. Ces deux tendances sont en elles-mêmes plutôt favorables. Elles impliquent une approche supranationale.

» Je vois venir le moment où l'Union européenne s'engagera dans une politique massive de soutien à l'ensemble des pays membres lorsqu'ils souffrent de récession – et à l'inverse adoptera des politiques restrictives si l'inflation menace. Ce sera la prochaine grande étape de l'union économique. Les pays garderont la responsabilité de la protection sociale, la communauté internationale se chargera de la politique économique générale. Les récentes propositions de Jacques Delors, dans son Livre blanc, constituent les prémices de cette évolution.

– Mais ces propositions n'ont pas été appliquées. Certains pays, dont la Grande-Bretagne, s'y opposent...

– Le fait même que cela ait été proposé est significatif d'une nouvelle étape. Un jour les Etats-Unis, le Japon, le Canada, le Mexique lanceront aussi un effort concerté en cas de récession – remettre les gens au travail, développer le secteur public – et s'entendront sur une politique restrictive pour combattre l'inflation. C'est une des évolutions majeures à espérer dans les années à venir : beaucoup moins de discussions sur les échanges commerciaux, qui sont oubliées le lendemain, et beaucoup plus sur des politiques économiques coordonnées, notamment dans le domaine de l'emploi. Les Etats-Unis devraient parler au Japon des moyens de combattre la récession, plutôt que de discuter du commerce.

– La récession n'est-elle pas terminée aux Etats-Unis ?

– Je ne sais pas. La récession a duré trois ans. Il faut être prudent avant d'annoncer sa fin. J'aurais plutôt tendance à penser que nous avons encore besoin de stimuler l'activité. L'une des raisons pour lesquelles nous avons eu un fort taux de croissance au dernier trimestre de l'an dernier était la reprise de la construction dans le Middle West, à la suite des inondations du Mississippi. Et l'économie de la Californie va s'améliorer cette année en raison du tremblement de terre de Los Angeles. Il ne faut jamais oublier l'impact des désastres majeurs sur l'économie...

– Comment relancer les économies alors que la plupart des gouvernements ont accumulé d'énormes déficits budgétaires ?

– D'abord il faut rendre les systèmes fiscaux efficaces et progressifs. La progressivité est importante car, dans tous nos pays, les riches ont le choix de dépenser ou non, d'investir ou de ne pas investir. Les pauvres n'ont pas ce choix. Un système fiscal progressif garantit donc un flux de demande globale. Il n'est pas seulement juste, mais aussi fonctionnel et utile à l'économie.

» Ensuite, lorsque le chômage devient massif, il est économiquement plus rationnel de créer de la richesse en donnant du travail aux gens, que d'en perdre en les laissant chômer. Le déficit est devenu un argument conservateur pour refuser l'intervention de l'Etat. Aux Etats-Unis, la droite adore le déficit, car à chaque fois qu'on propose de faire quelque chose pour améliorer la protection sociale, la santé, ou lutter contre le chômage, les conservateurs le refusent au nom du déficit.

– Vous soutenez en quelque sorte que la justice sociale n'est pas seulement juste mais aussi efficace ?

– Elle n'est pas seulement juste, elle remplit une vraie fonction économique.

– Vaut-il mieux donner des emplois aux chômeurs ou leur garantir un certain niveau de protection sociale ?

– Je ne vois pas de conflit entre les deux. Dans les années 30, les Etats-Unis ont massivement amélioré la protection sociale ; en même temps, ils ont lutté contre le chômage, avec un succès certes inégal, mais les deux vont de pair.

– En France, actuellement, on oppose l'emploi et le maintien d'un salaire minimum, notamment pour les jeunes...

– C'est la raison pour laquelle les étudiants sont dans la rue. Je ne crois pas du tout qu'en réduisant les salaires on luttera contre le chômage. Au contraire. Si vous baissez les salaires, vous diminuez le pouvoir d'achat et donc *in fine* vous augmentez le chômage ! Les gens qui veulent baisser les salaires s'appuient sur une théorie économique qui fleurissait avec Ricardo au XIXe siècle, et qui a été depuis longtemps abandonnée. Les tenants de cette idée veulent, en fait, économiser de l'argent ; leur argument est un habillage superficiel de la traditionnelle exploitation des salariés, y compris des plus jeunes. Je soutiens fermement le salaire minimum. Sans aucun compromis possible.

– Mais il faut tenir compte de la concurrence des pays à très bas salaires ?

– Je ne crois pas que le salaire minimum ait un grand effet sur la localisation des industries ; je pense qu'il protège les plus faibles de nos salariés...

– Votre collègue Robert Reich a expliqué que la mondialisation aggravait la société duale et pénalisait les travailleurs les moins qualifiés.

– Je ne le nie pas. Le déplacement des industries de production de masse des vieux pays vers les pays neufs est une tendance économique lourde qu'on observe depuis deux cents ans. Elles se sont déplacées des Midlands britanniques vers l'Allemagne et la France, puis de l'Europe vers les Etats-Unis, et de là au Japon puis vers les pays de la ceinture Pacifique. C'est inévitable. Il faut dépasser une vision purement nationale de ce phénomène. L'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) va provoquer des transferts d'emplois vers le Mexique. Mais les Mexicains sont aussi des hommes ! La pitié ou la compréhension ne doivent pas s'arrêter aux frontières nationales.

» D'autre part, quand les industries de masse s'en vont, d'autres industries, d'autres formes d'activités se développent. Lorsque les gens possèdent des objets – des vêtements, des automobiles, etc. –, ils veulent du style. Paris n'a jamais vendu de vêtements parce que ceux-ci étaient moins chers, mais parce qu'ils étaient mieux dessinés que partout ailleurs. C'est aussi ce qui explique le décollage de l'Italie après la dernière guerre mondiale : les produits italiens sont plus beaux, parce qu'il y a dans ce pays une longue tradition artistique qui remonte à la Renaissance.

» Puis, lorsque les gens ont des objets et du style, ils veulent des distractions. C'est l'étape suivante du développement. Les arts, les activités culturelles, les spectacles de masse sont des domaines où les vieux pays ont aussi un avantage. Personne ne peut rivaliser avec les Etats-Unis pour la production de programmes télévisés moralement dépravés ! Nous avons un monopole là-dessus. Même les Français s'en plaignent... La vie économique à Paris ne dépend pas de vieilles industries démodées mais d'arts supérieurs.

» Lorsqu'on parle d'économie, on pense automatiquement usines, travail à la chaîne, mais ce n'est qu'une étape du développement. On garde l'impression que les usines ont un rôle particulier dans le développement d'une économie, alors qu'on devrait réfléchir à ce qu'on fait à un stade supérieur de développement.

– Pourtant, on voit des activités comme le software informatique qui se délocalisent aussi, vers l'Inde par exemple...

– Cela relève du même processus. Mais la technologie de pointe sera toujours aux Etats-Unis, en France, en Grande-Bretagne, et nous serons toujours dominants dans les domaines artistiques ou culturels.

– Que pensez-vous de la politique dite du franc fort, qui depuis dix ans lie le franc au mark ?

– On considère souvent que gérer la monnaie, ou manier de grosses sommes d'argent, comme les gouverneurs de banques centrales ou les banquiers, est une preuve d'intelligence. En fait, cela peut cacher une extrême paresse intellectuelle. Et en général les gens qui s'occupent de politique monétaire se soucient beaucoup plus de l'inflation que du chômage. Dans une interview récente au *Herald Tribune*, un des directeurs de la banque centrale américaine disait : *« Le chômage, bien sûr, ce n'est pas mon problème. »* Dans tous les pays et spécialement aux Etats-Unis, nous nous battons aujourd'hui beaucoup plus férocement pour contrôler l'inflation que pour prévenir le chômage.

– Mais l'inflation n'existe plus !

– Elle existe dans l'imagination de ceux qui gèrent les politiques monétaires. Nous avons une petite reprise aux Etats-Unis, mais la banque centrale a aussitôt augmenté les taux d'intérêt par peur de l'inflation, créant de ce fait une tension internationale. C'était prématuré et totalement stupide, inexcusable. Je préconise une politique de détente monétaire jusqu'à ce que la reprise économique soit beaucoup plus forte. Même au prix d'un petit peu d'inflation.

» Dans l'économie moderne, les forces politiques qui s'opposent à l'inflation sont énormes. Les banquiers veulent des taux d'intérêt réels confortables, et un bon prix pour leur produit, c'est-à-dire l'argent qu'ils prêtent ; un grand nombre de personnes vivent de revenus fixes (retraités, rentiers, pensionnés de la sécurité sociale) ou de salaires fixes (professeurs de lycée, fonctionnaires, etc.). Tous ces gens redoutent l'inflation beaucoup plus que le chômage, et, dans toutes les économies développées, leur lobby a beaucoup plus d'influence que celui qui défend l'emploi. Les chômeurs n'ont pas d'argent, et ils votent peu...

» Après dix années d'ultralibéralisme, les économistes semblent revenir à une approche plus keynésienne.

– En réalité, la plupart des économistes américains sont restés fidèles à une approche keynésienne – soutenir l'économie en période de vaches maigres et la freiner en période de vaches grasses. Mais quelques économistes en vue ont fait passer avec succès dans l'opinion l'idée que la révolution keynésienne était finie et qu'il fallait revenir au Moyen Age de l'économie.

– C'est ce qu'on a appelé les « reaganomics » ?

– Oui, mais Ronald Reagan, malgré ses faibles connaissances en économie, a sans doute été le plus keynésien des présidents modernes : grâce à des dépenses militaires énormes soutenues par un déficit budgétaire keynésien, il a vivement soutenu l'économie. Puis George Bush est arrivé ; en réduisant les dépenses militaires et en parlant d'équilibrer le budget, il a réussi à provoquer une récession très sévère.

– Est-ce la seule cause de la récession américaine ?

– Il y a eu deux facteurs : d'abord les répercussions de la bulle spéculative des années Reagan, qui a laissé un grand nombre de ménages et d'entreprises écrasés sous les dettes, et ensuite la moindre progression du déficit budgétaire. La fin de la guerre froide a même provoqué une réduction des dépenses militaires. Ajoutons à cela que George Bush n'avait pas beaucoup d'idées. Reagan, lui, avait une vision. Il est arrivé au pouvoir avec deux objectifs : aider ses amis riches en réduisant les impôts sur les revenus les plus élevés, et éliminer le communisme. Pendant les années Reagan, nous avons donc eu d'importantes baisses d'impôts et une forte augmentation des dépenses militaires.

– Prenons le cas des privatisations. Elles se sont généralisées dans le monde et continuent...

– Les privatisations ne peuvent pas être traitées de façon théorique et générale. Il y a des domaines où le secteur public est essentiel, d'autres où rien ne peut remplacer le marché. Lorsqu'il s'agit de produire des biens de consommation ou de gérer des services comme les restaurants, les hôtels, etc., personne ne penserait au socialisme. Mais lorsqu'on parle de chemins de fer, d'écoles, de logement social, il n'y a pas d'alternative à la propriété publique.

» Les gens qui veulent tout privatiser font la même erreur que jadis les socialistes : penser qu'il y a une règle générale. En fait, c'est une question de jugement pratique. Et on ne peut résoudre le problème qu'au cas par cas.

– En Grande-Bretagne, les privatisations ont été très loin, touchant de vrais services publics.

– Les Anglais ont souffert, sous Mme Thatcher et sous John Major, d'un accès très grave de théologie. Ils ont vécu de doctrine plus que d'intelligence. Mais cette mode se termine, même en Grande-Bretagne, où le gouvernement conservateur s'est rendu très impopulaire avec ses doctrines.

» Aux Etats-Unis, nous avons beaucoup discuté des lois du marché. C'est fini. Je ne m'aventurerai pas à parler de la France, car ce pays n'obéit pas à des règles visibles.

– Sur les marchés financiers, on a tant déréglementé que les banques centrales ne contrôlent plus grand-chose.

– La déréglementation, comme la régulation, n'est pas non plus une fin en soi. La décision relève du cas par cas. Les gens qui font de la dérégulation une doctrine sont guidés par des formules ou par leurs propres intérêts, plus que par les faits. Le « boom » des fusions-acquisitions des années 80 aurait dû faire l'objet d'une régulation, car nous en payons le prix aujourd'hui. Et la dérégulation des transports aériens aux Etats-Unis a été un désastre majeur. Nous avions un très bon système, stable et favorable au développement, maintenant nous avons le chaos. Cela coûte plus cher d'aller de Boston à Washington, trajet où il y a peu de concurrence, que d'aller de New-York à Londres, où la concurrence est féroce...

– N'est-on pas en train de commettre les mêmes erreurs dans les pays de l'Est ?

– La situation à l'Est m'inquiète énormément. Elle est beaucoup plus préoccupante que les problèmes des pays riches. Le désespoir économique risque d'engendrer le chaos politique. La transition vers le système de marché doit être beaucoup plus progressive.

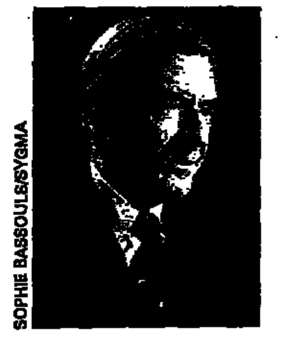
» Les Chinois, en procédant graduellement, s'en tirent beaucoup mieux que les Russes avec leur fameuse « thérapie de choc ». Les Russes ont été très mal conseillés par les experts américains, et par le FMI, qui a une vision du capitalisme pur et dur que nous n'accepterions pas, même en Occident.

– Que peut-on faire maintenant ?

– Il faut accepter un processus plus graduel. Il faut protéger les chômeurs ou ceux qui ont vu leur revenu diminuer. Il faut surtout accroître massivement l'aide économique à l'Est. Aux Etats-Unis, on continue de dépenser beaucoup pour la défense, il faudrait dépenser beaucoup plus pour aider les Russes à opérer une transition en douceur. Pour leur permettre, par exemple, de ralentir la réforme de l'industrie lourde, et la tenir à bout de bras un moment par des subventions. Mais beaucoup de mal a déjà été fait... »

Propos recueillis par
Guy Herzlich et Véronique Maurus

“Lorsque le chômage devient massif, il est économiquement plus rationnel de créer de la richesse en donnant du travail aux gens, que d'en perdre en les laissant chômer.”

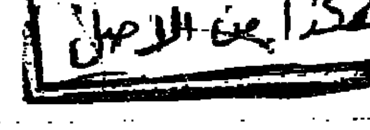


SOPHIE BASSOULS/SYGMA

“Les privatisations ne peuvent pas être traitées de façon théorique. Il y a des domaines où le secteur public est essentiel, d'autres où rien ne peut remplacer le marché.”



SOPHIE BASSOULS/SYGMA



C O N J O N C T U R E

INDICATEUR ● Les prix

Maîtrise américaine

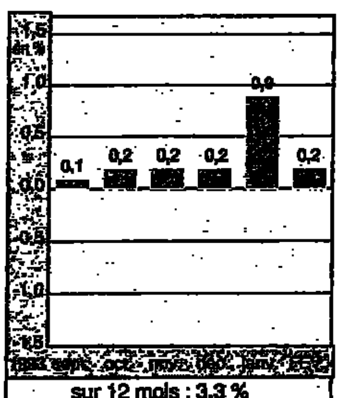
LES craintes de voir l'inflation américaine déraper pour cause de surchauffe de l'activité se sont réveillées à l'annonce du rebond de croissance aux Etats-Unis. Après deux années de reprise, le cycle conjoncturel américain approche une période de maturation au cours de laquelle on observe traditionnellement des tensions sur les prix, ce qui explique l'inquiétude présente. Le contexte économique actuel rassure néanmoins sur l'imminence d'un tel risque.

Caractérisée jusqu'à récemment par sa lenteur, la reprise américaine paraît avoir érodé la mécanique inflationniste habituelle.

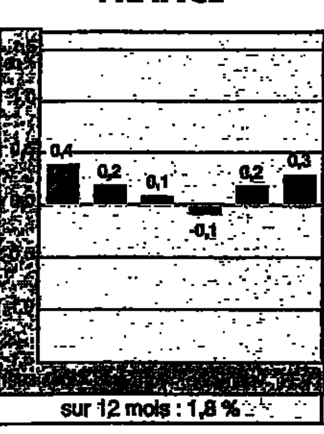
Elle a d'abord été le fruit d'un formidable rebond de l'investissement productif, accompagné d'un effort de restructuration important des entreprises. L'emploi s'est donc relativement peu accru par rapport à une période de reprise normale (sa progression a été moitié moindre qu'à l'accoutumée) et les gains de productivité ont à l'inverse été particulièrement importants depuis la fin de la récession. Les capacités du tissu industriel à répondre aujourd'hui à un rebond de la demande en sont donc accrues tandis que dans un contexte de relative sagesse des rémunérations, les coûts salariaux des entreprises en sont substantiellement allégés. Les dépenses de consommation ainsi que l'investissement en logement des particuliers se sont redressés plus lentement qu'à l'habitude, ce qui atténue les risques de surchauffe. Les mises en chantier de logements, particulièrement faibles jusqu'à l'automne dernier, ont retrouvé fin 93 seulement un niveau comparable à celui des périodes de croissance de l'économie, de sorte que l'inflation immobilière ne constitue guère une menace pour les mois à venir.

En dépit d'une accélération possible de la hausse des prix dans le courant de l'année, le contexte inflationniste américain apparaît fondamentalement peu préoccupant.

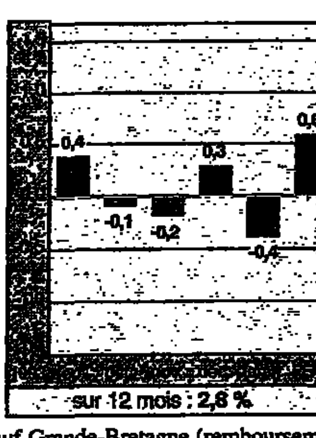
ALLEMAGNE



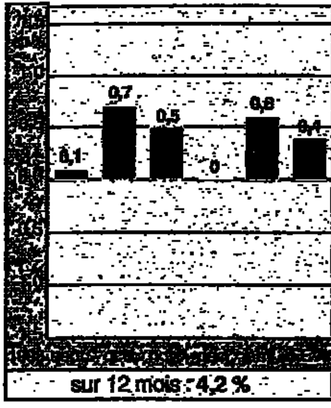
FRANCE



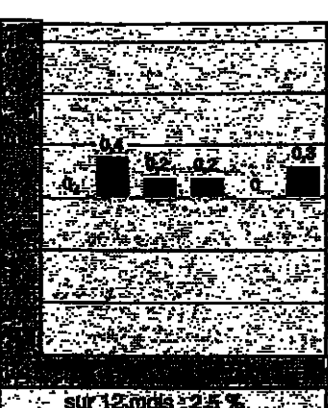
GRANDE-BRETAGNE



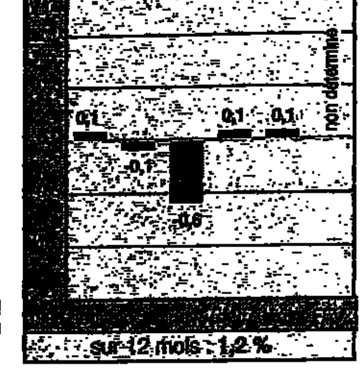
ITALIE



ÉTATS-UNIS



JAPON



Evolution mensuelle des prix à la consommation tous produits, sauf Grande-Bretagne (remboursements hypothécaires exclus). Données nationales non corrigées des variations saisonnières, sauf États-Unis.

RÉGION ● L'Amérique du Nord

Accélération

AUX Etats-Unis, la fin de 1993 a été marquée par une activité encore plus dynamique qu'on ne l'anticipait. Le taux de croissance du quatrième trimestre, d'abord estimé à 5,9 % en rythme annuel, a été révisé à la hausse à 7,5 %, cela dans un contexte d'inflation maîtrisée et de résorption du déficit public *(voir ci-contre)*.

Les indicateurs disponibles pour les premiers mois de 1994 témoignent du maintien d'une activité soutenue qui s'inscrit toutefois sur un rythme de croissance plus modéré qu'à la fin de l'an dernier.

Au Canada, le rythme de progression du PIB s'est accéléré pour atteindre 3,8 % en rythme annuel au quatrième trimestre contre 2,4 % au cours des deux trimestres précédents et 0,7 % sur les trois premiers mois de 1993. Avec ces performances, les prévisions officielles de croissance pour 1994 (+3 %) paraissent raisonnables. Les résultats encourageants obtenus en dépit d'un chômage élevé qui pèse sur la confiance des consommateurs tiennent, pour une large part, à l'effet d'entraînement exercé par les Etats-Unis : les quatre cinquièmes des exportations du Canada sont à destination de son grand voisin du Sud. Le contexte de reprise facilite l'action des pouvoirs publics visant, grâce à un relèvement des impôts et à des économies qui touchent notamment les programmes de défense et les allocations-chômage, à ramener le déficit public de 6,4 à 4,2 points du PIB à l'horizon de l'exercice budgétaire 1995-1996.

Au Mexique, les mesures de stabilisation qui ont freiné la croissance de façon très nette (+ 0,4 % en 1993 après 2,6 % en 1992 et 4,4 % en 1990) ont permis de ramener l'inflation sous la barre des 10 % (8 % en 1993 contre 15,4 % en 1992) et de dégager un léger excédent budgétaire (hors recettes de privatisation). En revanche, la dégradation des comptes extérieurs a été seulement interrompue, les déficits commercial et courant n'ont pas encore accusé de recul significatif.

Aux Etats-Unis, l'actualité récente s'est caractérisée par l'émergence de craintes inflationnistes sans qu'aucune véritable tension ne soit pour le moment apparue. Paradoxalement, la mesure préventive prise par la Banque de réserve fédérale le 4 février, un relèvement de 0,25 % de son taux directeur, a ravivé les craintes des marchés financiers ; il en est résulté une forte poussée des taux à long terme également affectés par les remous politiques de l'affaire Whitewater. Le rendement des obligations du Trésor à 10 ans, qui avait atteint un point bas à 5,17 % en octobre, a ainsi touché les 6,50 %. L'action de la Réserve fédérale était pourtant cohérente, rien ne justifiait le maintien de taux courts réels quasi-nuls à la veille de l'entrée de l'économie américaine dans sa quatrième année de croissance. Pour l'heure en tout cas, la crainte d'un danger inflationniste paraît fortement exagérée. Les indices de prix restent très bien maîtrisés. Les prix à la consommation ont augmenté de 0,3 % en février et s'inscrivent sur une pente de 2,5 % l'an. Les prix à la production affichent un glissement annuel de 0,2 %.

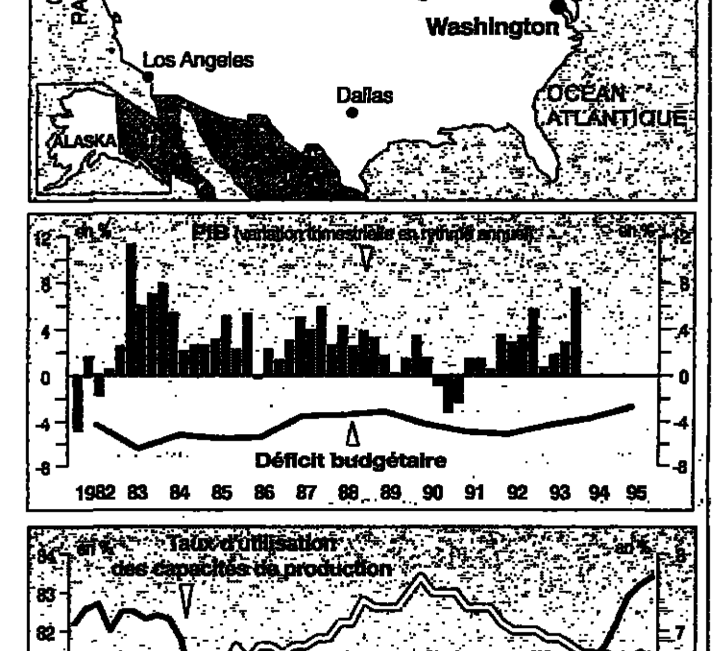
Les coûts salariaux restent par ailleurs fort bien maîtrisés avec un taux de salaire horaire dont la progression est restée inférieure à 3 % sur les douze derniers mois connus. Les créations d'emplois s'effectuent principalement dans le secteur des services où le pouvoir de négociation syndical est limité tandis que le secteur industriel, traditionnellement plus syndicalisé, subit encore d'importants ajustements d'effectifs, situation peu propice aux revendications. Le taux de chômage (6,5 %) s'établit encore à un niveau sensiblement supérieur à celui en deçà duquel les tensions sont susceptibles de jouer (5 % environ).

La vigueur de l'investissement dans le domaine des biens d'équipement informatiques et de traitement de l'information a d'autre part permis de dégager des gains de productivité élevés, de nature à modérer les coûts salariaux unitaires. Depuis la sortie de la récession, ce type d'investissement a augmenté de 22,7 % en moyenne annuelle contre 17,2 % lors de la reprise de 1983-1984. Il représente aujourd'hui près de la moitié des dépenses de biens d'équipement contre 30 % en 1983-1984 et moins de 15 % en 1973-1974.

La progression de la demande a, il est vrai, fait remonter le degré d'utilisation des capacités de production de 81,2 % en février 1993 à 83,4 % en février dernier. Une reprise de l'investissement de capacité (+14,2 % en rythme annuel au dernier trimestre 1993), devrait toutefois permettre de différer l'apparition de tensions sur les capacités. Le degré d'utilisation n'a d'ailleurs augmenté que de 0,1 point en février tandis que la production industrielle avançait de 0,5 %.

Enfin, le rythme de l'activité devrait se modérer. L'indice NAPM de l'Association nationale des directeurs d'achat dans l'industrie manufacturière, qui est un bon indicateur, a déjà légèrement baissé (56,6 en février contre 57,7 en janvier). L'intensité de la concurrence extérieure avivée par le fait que les principaux partenaires des Etats-Unis connaissent une très faible croissance et l'incidence du relèvement des taux des fonds fédéraux sur les taux longs sont autant de facteurs propres à limiter le risque de tension. Dans ces conditions, le scénario d'une croissance assez soutenue mais dépourvue de réelles pressions inflationnistes paraît le plus probable à l'horizon des prochains mois.

Philippe d'Arvisenet
Directeur des études économiques de la BNP.



PAYS ● Les Etats-Unis

Déficit en baisse

AVEC un montant de 254,7 milliards de dollars (soit 4 % de PIB) contre 290,4 milliards l'année précédente, le déficit budgétaire pour l'année fiscale 1993 est le plus faible depuis quatre ans. Les progrès tiennent à l'incidence de taux d'intérêt bas qui ont allégé la charge de la dette et à des recettes plus élevées que prévu sous l'effet de l'amélioration de l'activité.

Les services du Congrès (CBO) ont estimé le déficit pour 1994 à 223 milliards ; il s'inscrirait, à l'horizon 1998, dans une fourchette de 166 à 180 milliards (à peine 2,5 % du PIB). Cette amélioration est liée à la mise en œuvre du programme de redressement adopté le 6 août 1993 qui prévoit, sur la période 1994-1998, un montant d'économies de 255 milliards, dont 64 milliards sur les programmes d'assistance médicale aux personnes âgées et aux pauvres (Medicare et Medicaid), ainsi qu'une augmentation des prélèvements estimée à 241 milliards (augmentation des taux supérieurs de l'impôt sur le revenu, taxes sur l'essence et le tabac, élargissement de certaines assiettes fiscales).

Les chiffres avancés ne sont pas apparus exagérément optimistes. Contrairement à ce que l'on avait constaté dans le passé, les hypothèses macro-économiques qui ont servi de base à la projection sont dans l'ensemble raisonnables : elles ne conduisent pas à gonfler exagérément les recettes, avec une croissance revenant de 3 % en 1994 à 2,5 % en 1999 et un taux d'inflation ne dépassant pas 3,5 % en fin de période. Toutefois, si les taux d'intérêt à court terme remontent à 4,4 % d'ici à 1997, les taux longs sont supposés stables à 5,8 %. Sur ce point, l'optimisme est excessif

Ensuite, le programme de redressement est effectivement mis en application. Les propositions présentées par le président Clinton le 7 février dernier pour l'année budgétaire 1995 portent sur un déficit de 176,1 milliards (40 % de moins que prévu voici un an) avec une hausse de 2,3 % pour les dépenses et de 7,4 % pour les recettes. Du côté de la dépense, trois cents programmes fédéraux seraient touchés, les dépenses militaires diminueraient de 10 milliards (–3,4 %) et les charges de fonctionnement courant de 3 %. Les dépenses obligatoires – qui dépendent du nombre des ayants droit – progresseraient en revanche de 4,5 % (contre 10 % environ ces dernières années), la hausse des dépenses de santé l'emportant sur le recul des besoins pour l'assurance-chômage (–14 %) et pour les bons alimentaires *(food stamps)*.

Au total, les progrès attendus devraient freiner la hausse du ratio d'endettement. Celui-ci, passé de 26,8 % du PIB en 1980 à 51,6 % l'an dernier, ne devrait augmenter que de 2 points environ d'ici à la fin de la décennie.

Ph. d'A.

SECTEUR ● L'aluminium

Fragiles espoirs

DES signes encourageants ? Après une année 1993 catastrophique, passée à tourner et retourner les courbes sans pouvoir identifier le moindre indice d'amélioration, les producteurs d'aluminium semblent désormais résolus à traiter le problème des surcapacités et des stocks à bras-le-corps. Fait sans précédent, les principaux pays producteurs (la Russie, l'Union européenne, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Norvège) se sont mis d'accord fin janvier pour réduire leurs capacités.

Cet accord de principe vise à diminuer en dix-huit mois d'environ 10 % la production mondiale d'aluminium, soit un retrait du marché de 1,5 à 2 millions de tonnes. Les Russes, longtemps mis au banc des accusés par les Occidentaux, ont accepté de faire un effort significatif, en échange d'aides pour moderniser leur industrie. A la fin février 1994, les réductions annoncées par les différents producteurs représentaient ainsi un total de 800 000 tonnes (dont 120 000 tonnes pour le français Pechiney).

C'est à la fois beaucoup – de telles négociations multilatérales étaient impensables au début de 1993 – et insuffisant. Les pays engagés dans ces négociations cherchent à y entraîner d'autres producteurs, notamment ceux du Golfe, qui se sont dotés, ces dernières années, d'unités d'électrolyse.

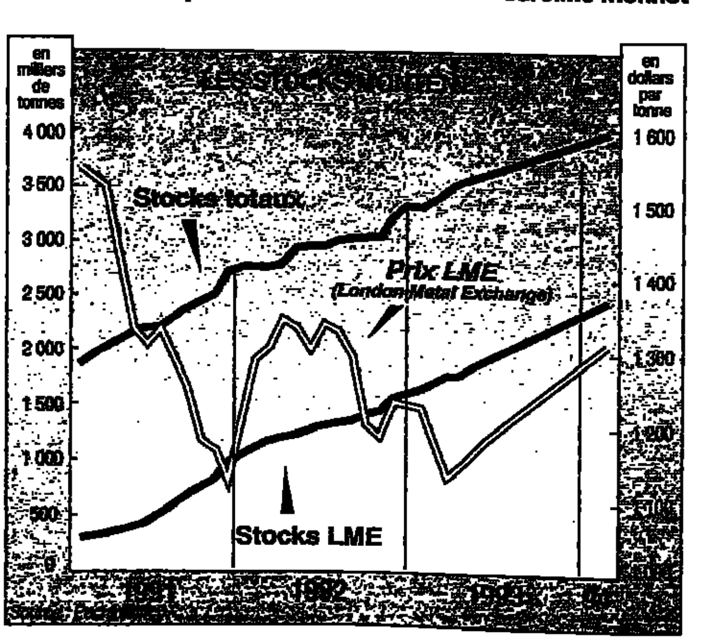
Ces négociations ont eu pour première conséquence de faire légèrement remonter les cours du métal blanc au LME, le London Metal Exchange, principale place de cotation de l'aluminium. En janvier 1994, le prix moyen était de 1 225 dollars la tonne contre 1 100 dollars en décembre 1993, et on a constaté une nouvelle remontée à la mi-mars. Le signe d'un regain de confiance, mais qui ne reflète encore aucune amélioration tangible sur le marché. Certains analystes, sceptiques sur la réalité des réductions annoncées, s'en inquiètent. Le groupe d'études londonien Economist Intelligence Unit (EIU) juge ainsi les cours de l'aluminium *« trop élevés »* vu l'importance des stocks et l'évolution de la demande.

Selon l'EIU, le niveau des stocks aurait atteint 2,5 millions de tonnes sur le LME. Et leur gonflement semble irrépressible. Au cœur de l'été 1993, ils franchissaient déjà les 1 900 000 tonnes, soit 700 000 de plus que l'année précédente, situation déjà qualifiée d'épouvantable. Les experts tablent sur une croissance de la consommation de métal blanc de l'ordre de 2,5 % en 1994 dans les pays occidentaux. Trop faible pour absorber les tonnages accumulés !

Chez Pechiney, la question de l'aluminium gouverne plus que jamais la réflexion stratégique du groupe. Le niveau de prix actuel déclasse l'usine de Dunkerque, flambant neuve et censée être la plus compétitive du monde, mais qui supporte des frais de capital extrêmement élevés. Plus généralement, la situation rend extrêmement délicate une privatisation que Pechiney appelle de ses vœux. Dès lors, la direction du groupe présidé par Jean Gandois n'a plus qu'une idée en tête : réduire la part relative du métal blanc dans son activité, grâce à un rapprochement avec la Compagnie nationale du Rhône, producteur d'électricité. Le statut de la CNR, les réticences d'EDF ajoutent à la complexité du dossier.

En attendant, Pechiney a confirmé la fermeture de son électrolyse de Venthon (Savoie) en avril, conformément à un plan annoncé à l'automne 1992. Aluminium Dunkerque va réduire de 22 000 tonnes sa production – actuellement de 215 000 tonnes par an. Les autres unités d'électrolyse, celles de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), Lannemezan (Haute-Garonne) et Auzat (Ariège) vont réduire la leur de 12 000 tonnes au total. Mais la répartition de l'effort entre les trois n'a toutefois pas été précisée. Les élus locaux nourrissent de vives inquiétudes pour l'avenir des sites pyrénéens. Le groupe a seulement promis que ceux-ci ne seraient pas fermés en 1994. L'actualité de l'aluminium promet d'être chargée.

Caroline Monnot



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.

EXPOSITION

ROBERT DOISNEAU, « 1940-1944 » à Lyon

Les métaphores d'un photographe

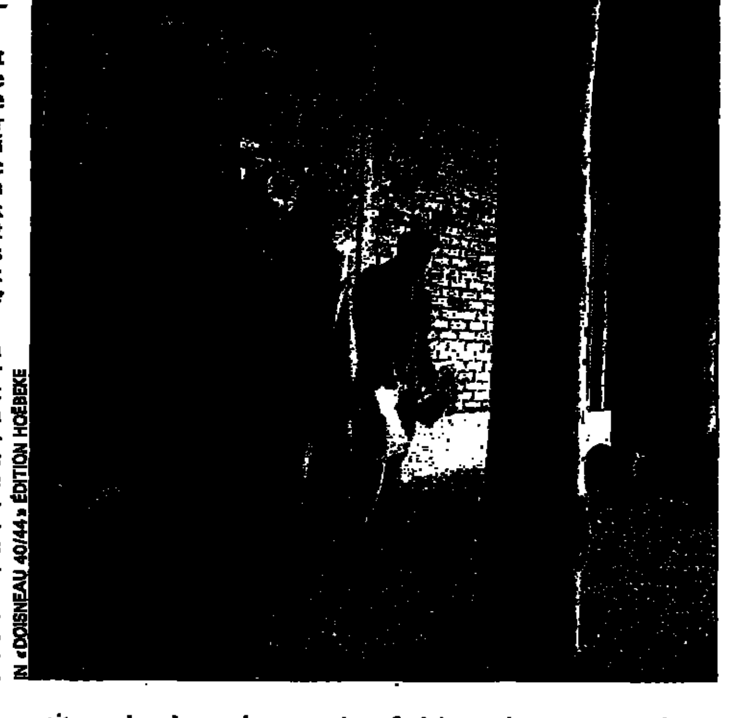
LYON
de notre envoyé spécial

On se disait qu'avec Robert Doisneau les années de guerre seraient comme une période blanche, trop douloureuses pour tenir le regard optimiste de celui qui a tout photographié avec boulimie. Ce « reporter » a en effet placé son Rolleiflex aux antipodes de l'actualité, au point d'avoir confié à Jean-François Chevrier, son biographe : *« L'Histoire avec un grand H, je ne sais pas ce que c'est* (1). *»*

Et voilà qu'une exposition prouve *a priori* le contraire, car Paris sous l'Occupation, c'est bien de la grande Histoire. On croit connaître l'œuvre de Doisneau, *et on en découvre toujours* des pans ignorés, comme cette « tranche 40-44 ». Avec un risque : ces photographies sont-elles des perles ou des inédits qui auraient mieux fait de le rester ? La réponse est mitigée. Beaucoup d'images sont peu connues, mais ne resteront pas dans les mémoires. Ses « barricades » sont de loin les meilleures, et on y découvre des curiosités – terme maladroit pour un sujet aussi grave – qui en disent long déjà sur le « regard Doisneau ».

Justifions nos inquiétudes. Depuis quelques années, la popularité de Doisneau – il est, de loin, le photographe le plus connu en France – *a incité* des organisateurs d'expositions et des éditeurs qui ont fleuré le filon à éplucher ses fonds d'archives et à « découper en tranches » *ses travaux, multi*pliant notamment les livres thématiques – les enfants, les grandes vacances, Jacques Prévert, la famille. Et pourquoi pas les chats, les chiens, les femmes, le sport, les bistrots ? Autant de productions qui se vendent bien, mais qui retardent « le » livre rétrospectif attendu.

A Lyon, au musée de la Résistance, inauguré en 1992, ces préoccupations passent au second plan. Le lieu est grave : Klaus Barbie y a établi ses quartiers entre *1943* et *1944*. Le visiteur rejoint des caves voûtées, au premier sous-sol, où, peut-on lire, *« la Gestapo tortura »*. Ici les images sont accrochées à même la pierre. Les Allemands, on les retrouve dans les photographies de Doisneau, mais faisant du tourisme sous la tour Eiffel. On savait que la douleur, la mort et la barbarie n'ont pas droit de cité dans l'œuvre du photographe de Montrouge. Aussi voit-on plus de sourires que de terreur sur ces visages de l'Occupation, plus de rires que de sang, plus de scènes cocasses que de drames, plus d'anecdotes que de douleur.


IN «DOISNEAU 40/44» ÉDITION HOËBEKE

Des Parisiens bronzent à la piscine Deligny ou dans les jardins du Louvre, plongent dans la Seine, ou plaisantent dans les files d'attente. Ont-ils connu la faim ? Doisneau montre une poule en laisse, ailleurs des rayons d'épicerie bien fournis avec la pancarte : *« Tout est factice. »* Pour enfoncer le clou, une légende prévient : *« Robert Doisneau a été témoin du châtiment d'un certain nombre de femmes dites "collaboratrices horizontales" mais n'a pas voulu fixer ces scènes à travers son objectif. »*

L'objectif pointé sur les gens

Pourtant, une photographie sert de couverture au livre qui accompagne l'exposition : deux amoureux se bécotent sur des chaises publiques. Du Doisneau pur jus, dirait-on, avec l'objectif pointé sur les gens plutôt que sur les faits. A une nuance près : au premier plan, l'allée du jardin – et la photographie – est largement barrée par des barbelés. Toutes les images fonctionnent sur ce double mode : le « label » Doisneau – insouciance, fraîcheur, humour, anecdotes, émotion, Paris, rues populaires, omniprésence du portrait – est *décliné sur des thèmes dérivés* de la guerre. Un vieux monsieur promène son lapin au pied de la tour Eiffel (symbole du ravitaillement) ; deux jeunes hommes pédalent sur un vélo sans roues (pénurie d'énergie) ; une dame passe le portillon du métro avec une masse de bois sur la tête (pour le chauffage). Autant d'indices d'un Paris qui vit *« une grande régression »*, écrit justement l'historien Pascal Ory.

Ce « Doisneau 40-44 » constitue ainsi une mine d'informations. *« Ce Paris-là est d'abord occupé par le vide »*, constate Pascal Ory : vide des rues, inflation de vélos, pénurie, système D, files d'attente.

Une seule fois, Doisneau ne fait plus qu'un avec l'actualité, quand il photographie les barricades : chaussée dépecée, FFI adossés aux pavés, fusils au poing derrière les sacs de sable... Les images ne semblent plus figées, on sent la vie qui renaît sous la pose un peu bravache, et l'on découvre des regards surpris. Là encore, ce sont le bonheur de sentir la fin du conflit, la solidarité et une fierté retrouvée qui intéressent Doisneau.

Reste une ambiguïté. Sur une photo, on voit un homme glisser « subrepticement » un rouleau de papier à une jeune femme, en pleine rue ; sur une autre, un groupe s'affaire, dans un grenier, autour d'une presse à imprimer ; ailleurs un paquet de tracts tourbillonne devant le nez des passants ; plus loin, des colleurs d'affiches clandestins opèrent courageusement en pleine nuit. Visiblement, nous sommes au cœur de « l'armée des ombres ». N'est-ce pas de la folie d'avoir osé fixer de telles scènes, émouvants témoignages mais aussi redoutables pièces à conviction ? Renseignements pris, cette série a été soigneusement mise en scène après la Libération, avec de « vrais » résistants qui ont rejoué devant l'objectif une partie de leur passé récent.

Une polémique vivace

Est-ce la volonté du photographe de rendre un hommage à la Résistance qui l'a poussé à faire ces prises de vue « décalées » ? Robert Doisneau, à partir de 1943, faisait en effet partie d'un réseau pour lequel il fabriquait de faux papiers. Est-ce une commande ? Pour qui ? Il est regrettable que la date et les circonstances des prises de vue ne soient mentionnées nulle part, ni dans l'exposition, ni dans le livre.

Si le photographe a toujours été clair sur sa façon de travailler, ses éditeurs et les organisateurs de ses expositions sont nettement plus flous. Et cette omission ne fera que nourrir une polémique, déjà vivace, autour d'un Doisneau « truqueur de la réalité » que l'histoire du *Baiser de l'Hôtel de Ville* (2) a contribué à développer.

MICHEL GUERRIN

(1) *Doisneau*, de Jean-François Chevrier, coll. « Les grands photographes », Belfond, 1983 (épuisé).

(2) *Le Monde* du 21 décembre 1992.

▶ **Centre d'histoire de la Résistance et de la déportation, 14, avenue Berthelot, 69007 Lyon. Tél. : 78-72-23-11. Jusqu'au 7 mai. Livre, texte de Pascal Ory, Éd. Hoëbeke et Centre d'histoire de la Résistance et de la déportation, 128 pages, 115 photos, 198 francs.**

▶ **Voir par ailleurs : « Robert Doisneau ou la désobéissance », galerie de l'Ecomusée de Fresnes, ferme de Cottinville, 41, rue Maurice-Ténine, 94260 Fresnes. Tél. : 49-84-57-37. Jusqu'au 9 juin.**

CINÉMA

La situation du court métrage en France

Films brefs, films fragiles

Le Centre national de la cinématographie (CNC) vient d'annoncer une série de mesures en faveur du court métrage, en vue, notamment, de faciliter son accès aux salles.

La diffusion commerciale des courts métrages se réduit comme une peau de chagrin. La constatation n'est pas nouvelle, mais cette raréfaction a pris ces dernières années des proportions catastrophiques : alors que, voilà quinze ans, une centaine de films sortaient accompagnés d'un court métrage, ils n'étaient plus que vingt en 1993. Pour essayer d'inverser cette tendance, le CNC vient de prendre une série de mesures, après consultation des partenaires concernés.

La réforme remet en cause le principal mécanisme d'aide à ce type de film, le « 1 % ». Jusqu'à présent, la projection des courts métrages bénéficiaires d'une « mention de qualité » procurait un bonus... au producteur du long métrage qui accueillait ce petit frère. Avec pour effet paradoxal de ne plus trouver de « courts » qu'avant les films à très fort potentiel commercial. Et, en cas de succès, de rapporter à leur producteur une prime disproportionnée à un investissement qui atteint rarement *40 000 francs*.

Cette situation avait conduit certains professionnels à réclamer la suppression du 1 %. Les mesures qui viennent d'être prises sont moins radicales : *désormais*, l'allocation est plafonnée à 500 000 francs et, surtout, tout producteur de long métrage français ayant exploité un court métrage en première partie de programme se verra allouer une somme de 50 000 francs, quel que soit le nombre d'entrées réalisé par le film. Ce « seuil de garantie », soumis uniquement à l'obligation de tirage de cinq copies minimum et à une exploitation sur au moins deux cents séances, devrait constituer une incitation efficace.

Elle bénéficiera notamment aux films « fragiles », peu susceptibles d'atteindre les 150 000 entrées nécessaires à l'amortissement des frais d'achat et de sortie d'un *court métrage. Cette mesure s'ac*compagne de la suppression de la mention de qualité, ou « label ». Un « agrément de diffusion », visant à écarter les courts métrages à caractère *publicitaire ou promo*tionnel, suffira désormais.

Par ailleurs, la production de courts métrages est encouragée et la dotation de la commission des contributions financières, qui attribue des aides sur scénario, est portée à 10 millions de francs. Il reste que les exploitants demeurent, en bout de chaîne, les maîtres du jeu : rien, dans les faits sinon dans les textes, ne les oblige à projeter le programme de première partie. Peser en ce sens est l'une des fonctions de l'Agence du court métrage, que subventionne le CNC, également en charge de l'extension à de nouvelles salles du Réseau alternatif de diffusion (RADI), qui propose directement aux exploitants, contre un abonnement annuel, un large éventail de courts métrages programmables à leur convenance. Mais il s'agit, le plus souvent, d'une diffusion parallèle, à côté de l'exploitation des longs métrages.

Car le court métrage n'est parvenu à survivre qu'en créant ses propres réseaux de diffusion. Devenu indépendant du long métrage, il a acquis une existence propre. En témoignent les sorties commerciales, et le succès, de films comme *la Vie des morts*, d'Arnaud Desplechin, *Un été sans histoire*, de Philippe Harel, ou *Versailles rive gauche*, de Bruno Podalydès. Mais ces films étaient d'une durée très supérieure à celle communément admise pour les courts métrages : conscients que les films courts n'ont que peu de chances de servir de programme d'accompagnement, les réalisateurs préfèrent passer directement à la durée supérieure, susceptible de leur assurer une distribution autonome.

La *tentation* d'étirer un sujet de court métrage à la dimension d'un long est également sensible dans la production française, de premiers films notamment. En même temps qu'il *s'affranchissait* de certaines exigences formelles, le court métrage perdait ainsi peu à peu son identité : la durée de la plupart d'entre eux ne correspond pas aux exigences d'une première partie de programme.

PASCAL MÉRIGEAU

« La Liste de Schindler » interdit en Malaisie. – Le gouvernement malais a interdit les projections du film de Steven Spielberg, accusé, selon un porte-parole de la communauté juive australienne, de présenter *« les qualités d'une seule race »* et de *« ternir la réputation d'une autre race, les Allemands »*. Un porte-parole du bureau de censure à Kuala-Lumpur a confirmé l'interdiction du film. M. Mahathir, premier ministre de ce pays où l'islam est religion officielle, a déclaré que la *Malaisie* avait le droit d'interdire à son gré, et qu'il n'y avait pas matière à protester.

THÉÂTRE

LES ORIGINAUX à la Salle Gémier

Un poisson en cavale

Christian Rist est l'indocile de notre théâtre. Avec les affidés de son Studio classique, il joue des pièces oubliées. S'il donne, par exception, une œuvre connue, il prouve qu'on ne la connaît pas, tant il l'interprète autrement. Le *hic* est que la tenue de son théâtre est on ne peut plus rigoureuse, presque sévère. Il nous propose aujourd'hui un phénomène : une comédie d'une gaieté folle, plutôt une farce, irrésistible, un trésor du patrimoine. Elle n'a jamais été jouée. Elle est totalement inconnue. C'est normal : elle est de Voltaire.

Voltaire a écrit dix-sept comédies : *l'Indiscret, l'Echange, l'Enfant prodigue, la Prude, la Femme qui a raison*, etc. C'est le poète Jean Tardieu qui a fait lire à Christian Rist l'*une de ces comédies : les Originaux*. Nous sommes chez des gens du grand monde, à Londres. Le président Bodin se pique d'astrologie : il regarde tout à travers une longue-vue, y compris les visiteurs, ou les petits pois dans son assiette. Son épouse, la Présidente, exerce la médecine, sans avoir rien appris : à tout un chacun elle administre son « dissolvant universel » assassin. Ils ont deux filles. *L'aînée est mariée* à un faux comte, qui, par dandysme, ne touche jamais sa femme. La délaissée se fait une raison.

Un faux chevalier est amoureux de la cadette, qui *le lui rend, à tout* hasard. Mais le père astronome réserve cette deuxième fille à un ex-camarade d'école maternelle, le sieur du Cap-Vert, né sous le signe du poisson et donc devenu marin au long cours. Il débarque impromptu. Et c'est un monstre : hideux, sale, puant, et un rustre. Richissime, à ce qu'il semble. Le Président se méfie : les astres ne l'ont jamais trompé. La Présidente veut tout de suite, avant de donner son dissolvant, purger et saigner ce fauve. Mais le sieur du Cap-Vert, exhibant des muscles d'acier, exige d'épouser la petite l'après-midi même, et de prendre le large aussitôt après, pour Saint-Domingue.

Il est terrifiant, et sous ses menaces la famille va céder, lorsqu'entre une toute petite vieille femme, toute gentille, vêtue de gris. Elle est l'épouse délaissée du sieur du Cap-Vert, soudain transformé en tout petit garçon. Puis apparaît Mme Rafle, la nourrice-gouvernante de *« nos deux chers petits »*, qui reconnaît les deux fils Cap Vert sous les pseudos du faux comte et du faux chevalier. *« J'ai retrouvé mes trois vagabonds »*, dit la petite souris grise. Rideau.

Les Originaux, écrit peut-être en *1731, fut joué en privé*, grâce aux bons soins de Mme de Fontaine Martel, chez qui Voltaire demeurait à ce moment-là : une septuagénaire très jolie, qui, pour éviter les malentendus, n'acceptait, comme locataires, que des impuissants : Voltaire, sur ce chapitre, présentait toute garantie. C'était rue des Bons-Enfants, à deux pas du Théâtre-Français...

Christian Rist a inscrit, en première partie, de courtes pièces-gags de Jean Tardieu (dans l'une, aucune phrase n'est dite jusqu'au bout, toutes restent en l'air ; dans une autre, au contraire, il y a soudain, tombant dans les phrases, des avalanches de mots qui n'ont rien à voir ; ainsi de suite). Brèves plaisanteries, sans doute écrites pour la radio, et qui, sur scène, sont nunuches. Aux premières représentations, les comédiens ont paru un peu verts. Mais tout cela a sûrement trouvé son équilibre : comme dit la petite madame du Cap-Vert, *« mieux vaut tard que jamais »*.

MICHEL COURNOT

▶ **Théâtre national de Chaillot, Salle Gémier. Place du Trocadéro, Paris (16e). Métro : Trocadéro. A 20 h 30, du mardi au samedi : à 15 heures le dimanche. Tél. : 47-27-81-15.**

PRÉCISION. – A la suite des articles que nous avons consacrés à *l'ouverture du* nouveau théâtre des Gémeaux, à Sceaux (*le Monde* des 17 et 22 mars), l'architecte Jean Perrottet nous demande de préciser qu'il a réalisé ce bâtiment en association avec Valentin Fabre et Alberto Cattani.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général :
Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros,
Membres du comité de direction :
Jacques Guiu.
Isabelle Tsaïdi.

133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale
de la SARL Le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels.
Vous renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS – pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach. VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
401 MQ 01 PP. Paris RP
Durée choisie :
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

CULTURE

MUSIQUES

PELLÉAS ET MÉLISANDE au Châtelet

L'éteignoir

Si l'on ne tressaille pas quand les cuivres trahissent de leurs premiers éclats la violence cachée de Golaud, si l'on ne frissonne pas quand le hautbois évoque en cinq petites notes innocentes la simplicité des amours d'enfants, si l'on ne se sent pas embarqué sans résistance par les triolets de cordes du prologue, aux côtés de Mélisande en marche vers le château, si l'on ne sent pas ensuite sur sa peau la froideur des souterrains, la fraîcheur de l'air marin, si l'on ne respire pas à pleins poumons avec Pelléas exultant sous un soleil éclatant, si l'impassibilité des timbres orchestraux ne vous glace pas les sangs au dénouement, à quoi bon?

Si l'orchestre de *Pelléas et Mélisande* n'a pas la nervosité, l'éclat, la fulgurance de réflexes qui font qu'on ne sait jamais où, pourquoi, comment, il va bondir, murmurer ou frémir. Si l'on ne passe pas cinq actes à se demander comment tout cela, si simple, fait de rien, peut tenir debout et tout dire sur nous, pauvres humains. Si l'on ne sort pas de ces douze tableaux avec la certitude que Debussy est un génie de l'orchestration, mieux vaut rester chez soi et suivre le résultat des cantonales à la télévision.

Le Théâtre du Châtelet retrouvait, au soir du 27 mars, la production de *Pelléas* créée à Cardiff avant de connaître il y a deux ans, en raison de la lourdeur des décors, quelques négligeables déboires matériels au Châtelet (*le Monde* du 27 avril 1992). Le metteur en scène Peter Stein, le décorateur Karl-Ernst Herrmann et Jean Kalman aux lumières avaient rêvé d'un objet parfait, boîte noire caressée de rares reflets. Quand y entre la lumière à grands flots, elle éblouit, elle en dit trop. Tout le dispositif scénique suggère que cet opéra est une exploration en aveugle dans les zones secrètes d'un monde à peine représenté.

Voix puissante nécessaire

Les chanteurs, réunis par l'Opéra national écossais, sont les mêmes que l'an dernier. Ils chantent dans un français presque sans accent. Les seuls qui chantent vraiment sont le superbe Arkel de Kenneth Cox et le Golaud trop mélodramatique de Donald Maxwell. Yniold est presque inaudible (Ryan Roberts), Geneviève inconsistante (Penelope Walker), Mélisande toujours décevante (Alison Hagley). Pelléas (Neill Archer) se refuse à donner toute sa voix, sans doute pour venir à bout de sa déclaration d'amour au onzième tableau.

Déjà, en 1992, l'orchestre du Welsh National Opera prenait l'avantage sur le plateau. Debussy utilise pourtant la nuance *forte* avec parcimonie, et de préférence pendant les interludes. Mais enfin on constatait que *Pelléas* est une œuvre qui a besoin de voix puissantes, quand on veut l'arracher à la grisaille d'un symbolisme esthétisant.

Ce *Pelléas*-là, félin doté de griffes et de dents (1), est celui que Pierre Boulez dirigeait au Châtelet il y a deux ans. Un ennui de santé l'a contraint à passer la baguette à David Robertson, le nouveau patron de l'Ensemble InterContemporain. On ignore si ce chef très doué a déjà dirigé l'opéra de Debussy. On est bien obligé de constater que ce n'est pas une affaire de don, mais de vigilance aux plus infimes parcelles de la partition. Et de conception.

ANNE REY

▶ Prochaines représentations : les 29 et 31 mars, le 2 avril, 19 h 30, tél. : 40-28-28-40. De 70 à 495 francs.

(1) Une longue analyse de Pierre Boulez figure dans le numéro de *l'Avant-scène opéra* consacré à *Pelléas et Mélisande*, 120 francs, renseignements au 42-33-51-51.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO
Le Monde
SCIENCES ET MÉDECINE

FRED FRITH à Banlieues bleues

L'humour de la subversion

Depuis août 1993, Fred Frith vit retiré dans une petite maison, à la montagne, à quelques kilomètres de Big-Sur, en Californie. Sa dernière fille y est née. C'est là aussi qu'il *«s'est mis en congé sabbatique, pour terminer deux ou trois compositions»*, indique-t-il modestement. Une commande du Rova Saxophone Quartet, une pour les vingt-deux musiciens bolognais d'Eva Kant, un projet pour la formation européenne de musique contemporaine Ensemble Modern... et la préparation de sa venue dans le cadre du festival Banlieues bleues.

En Seine-Saint-Denis, le musicien sera présent en trois temps. Trois facettes de l'activité d'un guitariste, bassiste, violoniste et compositeur britannique dont le parcours se confond depuis près de vingt-cinq ans avec les soubresauts de la novation musicale, qu'on l'appelle rock alternatif, avant-garde, free-jazz.

Première étape de cette présence répétée depuis plusieurs années à Banlieues bleues, l'exposition «Portraits d'inconnus», née d'une rencontre, il y a cinq ans entre Frith et un peintre, Béatrice Turquand d'Auzay. De mère allemande et de père français, cette dernière, née en 1959, s'est trouvée confrontée à un passé lourd de silences et de zones d'ombres. Aussi tente-t-elle de recomposer une histoire non dite à partir d'un travail systématique sur le portrait. *«J'ai été bouleversé*, explique Fred Frith, *par les évocations contenues dans ses images, mais je ne savais pas ce que je pouvais y apporter. Et puis, il y a trois ans, j'ai travaillé à New-York sur des quartiers détruits. Au milieu des décombres, il restait des objets, des morceaux de tissu, de la vaisselle à partir desquels on pouvait tenter de reconstituer la vie de ces habitants. Un peu à la manière de Béatrice, qui compose une mémoire à coller sur des visages anonymes.»*

Fred Frith a donc composé une série d'éléments musicaux de durée variable à associer aux miniatures de Béatrice Turquand d'Auzay : bruits de trains, chants ou sanglots d'enfants, cris d'animaux répondent et se mêlent à des bribes de musiques tsiganes, à une lente montée harmonique à la guitare. *«Le volume doit rester assez bas pour conserver son aspect énigmatique, fugitif.»* En passant devant des capteurs, le visiteur déclenche ces brefs événements musicaux qui lui donnent le sentiment d'être l'orchestrateur d'un mouvement imprévisible et changeant.

Penchant pour l'inattendu

Deuxième étape, Frith instrumentiste. Il retrouvera l'accordéoniste Lars Hollmer avec son Looping Home Orchestra. Il est là l'homme des cordes, à la guitare électrique, à la basse, au violon, se servant à l'occasion de brosses, de marteaux, de divers outils. Avec le Looping Home, son jeu évolue entre rupture et minimalisme : courtes chansons, envolées à la guitare, séquences sur fond de fracas rythmiques, osmose avec des pans de musiques traditionnelles collectés autour du monde. Le guitariste évolue constamment entre écriture et improvisation, autant pour susciter des rencontres que pour se mettre à l'abri de la routine. C'est ainsi qu'il a côtoyé Bill Laswell, Brian Eno, John Zorn, les Golden Palominos d'Anton Fier, après avoir fondé le groupe historique Henry Cow (entre 1969 et 1978), admis l'influence de Frank Zappa, accepté l'amitié de Robert Wyatt, contribué aux premiers disques du label indépendant Virgin (avec Mike Oldfield, Gong).

C'est une troisième facette de Fred Frith qu'accueille enfin Banlieues bleues : celle du chef d'orchestre, avec la harpiste Zeena Parkins, le clarinettiste et saxophoniste Tim Hodgkinson (ex-Henry Cow), le batteur Han Bennink, le guitariste René Lussier. Dix musiciens pour une partition inhabituelle, composée à partir de photographies de Frith sur lesquelles un système de traits, de dessins, de signes déterminent des ambiances, des rythmes ou des accords préétablis lors de répétitions rigoureuses. *«Ce sont des musiques-jeux pour lesquelles prime la cohérence d'interprétation. Il y a là beaucoup de pièges, une notation déroutante, un peu abstraite.»* On retrouve ici le penchant de Fred Frith pour l'inattendu, la transgression et – point commun à tout son travail – l'humour noir. L'humour d'un musicien authentiquement subversif.

SYLVAIN SICLIER

▶ Portraits d'inconnus, peintures de Béatrice Turquand d'Auzay, musique de Fred Frith, Forum culturel du Blanc-Mesnil, 1, place de la Libération, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures, prolongation les soirs de concerts, jusqu'au 9 avril; reprise au CCAM de Vandœuvre-lès-Nancy du 9 au 15 mai, festival Musique action.

▶ Concerts : Looping Home Orchestra, le 29 mars, Bourse du travail à Saint-Denis (Canvas Trio en première partie) ; création Stone, Brick, Glass, Wood, Wire, le 30 mars, Forum culturel du Blanc-Mesnil (François Corneloup en première partie). Banlieues bleues : tél. : 43-85-66-00. De 70 à 90 F.

▶ A écouter : Gravity, 1 CD ReCDec 901 ; Guitar Solos I/II 1 CD ReCDec 904 ; Step Across the Border 1CD ReCDec 30 ; avec Art Bears Winter Songs/-The World as It Is Today 1 CD RéR abCD ; avec Skeleton Crew The Country of Blinds/Learn to Talk 1CD ReCDec 5-12 (distribution Sémantic).

CINÉMA

Divergences sur l'exportation des films français

Les professionnels du cinéma français divergent sur la meilleure façon d'ouvrir les marchés étrangers à leurs films. Le différend a pris des airs de crise quand les représentants des réalisateurs ont claqué la porte de l'organisme chargé de la promotion des films à l'extérieur, Unifrance Film.

Le débat s'est polarisé sur la priorité accordée par le président d'Unifrance, Daniel Toscan du Plantier, aux Etats-Unis et à l'Extrême-Orient. Les cinéastes membres de l'ARP (Association des auteurs-réalisateurs-producteurs) souhaitaient quant à eux qu'un effort particulier soit fait en direction de l'Europe de l'Est, où les majors hollywoodiennes sont en train de s'implanter massivement. Etrangement, personne ne semble se passionner pour le principal marché du cinéma français, qui se rétrécit dangereusement : l'Europe de l'Ouest.

Le ministre de la culture a mis en place une consultation des représentants des divers organismes professionnels, le directeur du Centre national du cinéma devant de son côté susciter une concertation interministérielle, afin que les films deviennent un enjeu du commerce extérieur à l'échelon gouvernemental.

J.-M. F.

EDITION

Alors que le chiffre d'affaires de la profession pour 1993 est en progression

Le succès inespéré du Salon du livre

Comme pour contredire les esprits chagrins, le public n'a pas boudé le XIVe Salon du livre de Paris. La manifestation avait pourtant été inaugurée dans le scepticisme, mardi 22 mars, après que plusieurs éditeurs eurent choisi de pratiquer la politique de la chaise vide (*le Monde* des 23 et 24 mars). De nombreux professionnels craignaient qu'une «délocalisation» forcée vers la porte de Versailles, loin du prestigieux Grand Palais, où se tenait habituellement le Salon, ne porte tort à la fête. Or les premiers bilans, rendus publics lundi 28 mars, montrent que ce transfert n'a pas eu d'effet néfaste. Dimanche soir 27 mars, dernière journée ouverte au public – le lundi étant réservé aux libraires –, le décompte total des entrées a fait apparaître 210 000 visiteurs pour les quatre manifestations accessibles grâce à un billet commun : Musicora, Saga, Découvertes et le Salon du livre, réunis sous la grandiloquente en-tête de «Grand Paris culturel».

D'après les premières estimations, quelque 140 000 personnes sont venues spécifiquement pour le livre. Une fréquentation équivalente à celle de 1993, avec un chiffre d'affaires en nette hausse pour nombre d'éditeurs. Le public a beaucoup acheté, notamment sur les stands réservés aux ouvrages pour la jeunesse. Au point que, parmi les éditeurs qui avaient affiché leur refus de participer au Salon, certains n'ont pu se résoudre à renoncer tout à fait : Robert Laffont, Plon, Julliard et Orban se sont regroupés sur un stand commun afin de présenter leur production au public... et aux hommes politiques, venus particulièrement nombreux cette année.

Forte présence étrangère

C'est donc une *«impression de succès»* qu'ont éprouvée la plupart des professionnels du livre, selon Serge Eyrolles, président du Syndicat national de l'édition. Certains se sont montrés si satisfaits, d'ailleurs, qu'ils ont exprimé le souhait de voir la manifestation se tenir de nouveau à la porte de Versailles en 1995. En attendant, M. Eyrolles devait confirmer, le 28 mars, les chiffres de l'édition française pour 1993. Ces données mettent en évidence une augmentation de 4,7 % en francs courants du chiffre d'affaires global – 1,9 % en francs constants –, mais avec des évolutions différentes selon les domaines. Les livres scolaires (+ 8 %) et les pratiques (+ 9 %) caracolent en tête, suivis par les encyclopédies et dictionnaires (+ 7 %), les livres scientifiques et techniques (+ 5 %), la littérature générale (+ 4,5 %), l'histoire et la géographie (+ 4 %). Les sciences humaines ne progressent que de 2 % et les livres pour la jeunesse de 1 %, tandis que les ouvrages d'art perdent 1 %.

D'assez bons résultats, donc, pour une profession qui demeure cependant fragile, notamment sur le terrain de l'exportation. Commandé par le ministère de la culture et rendu public le jour de l'ouverture du Salon, un rapport sur ce sujet éclaire d'un jour inquiétant le dysfonctionnement du système d'aides à l'exportation et la place du livre français à l'étranger (*le Monde* du 25 mars). Ce qui n'empêche pas des liens amicaux de se nouer, comme l'a prouvé la forte présence d'éditeurs italiens, invités officiels du Salon du livre.

Des libraires africains avaient aussi été conviés, ainsi que trente-cinq éditeurs russes chaperonnés par l'ambassade de France à Moscou. Le livre français continue d'intéresser de l'autre côté des frontières, mais pour combien de temps encore, si une politique offensive n'est pas menée?

RAPHAËLLE RÉROLLE

COMMUNICATION

Avec l'aide de son principal actionnaire Havas

Euro-RSCG, premier groupe publicitaire français, veut réduire son endettement

Euro-RSCG, filiale publicitaire du groupe Havas née de la fusion d'Eurocom et de RSCG, a souffert comme les autres de la récession amplifiée par les effets de la loi Sapin. Le groupe compte réduire son endettement, supérieur au milliard de francs, d'ici à 1997.

Pour les groupes publicitaires intervenant en France, début avril marque un premier anniversaire douloureux, celui de l'application de la loi Sapin. Sur fond de récession, celle-ci a supprimé la possibilité pour les agences d'être rémunérées par les médias. Tout en favorisant la transparence, elle a contribué à grever considérablement leurs revenus.

Fruit de la fusion, fin 1991, des groupes Eurocom et RSCG (Roux-Séguéla-Cayzac-Goudard), Euro-RSCG, premier groupe français et européen et septième sur le plan mondial, vient de publier ses résultats 1993 et de dévoiler le plan susceptible de réduire son endettement (1,077 milliard de francs fin 1993). Cette double annonce a été faite au siège de l'actionnaire principal d'Euro-RSCG, Havas, afin de rassurer sans doute les observateurs sur les liens qu'entretient le groupe présidé par Pierre Dauzier avec sa filiale publicitaire.

Le chiffre d'affaires d'Euro-RSCG est en recul : 27,1 milliards de francs contre 31,4 milliards de francs en 1992. Son principal concurrent, Publicis, est logé à même enseigne. Publicis, numéro deux en France et en Europe, affiche un chiffre de 18,2 milliards de francs contre 20 milliards de francs l'année précédente. Toutefois, Publicis affiche un résultat net 1993 de 126,6 millions de francs (soit 15 % de moins qu'en 1992), alors qu'Euro-RSCG affiche un résultat moindre mais en légère progression – 111 millions de francs (après élément extérieur et avant amortissement des survaleurs) contre 94 millions en 1992. En revanche, le résultat courant du numéro un français a régressé de près de 33 %, passant de 205 millions de francs à 135 millions. Face à ces chiffres en demi-teinte, les dirigeants du groupe, et notamment le président d'Euro-RSCG, Alain de Pouzilhac, ont voulu paraître sereins. Certes, le groupe a beaucoup souffert l'an dernier : il a perdu 600 millions de francs de marge brute dont 165 millions seraient directement imputables à la loi Sapin, mais les restructurations drastiques menées depuis le rapprochement entre Eurocom et RSCG – plus de 2 000 emplois supprimés, et 150 sociétés cédées ou fusionnées – devraient, selon eux, porter leurs fruits.

Un accord avec Young and Rubicam?

Le talon d'Achille d'Euro-RSCG reste cet endettement de 1,077 milliard de francs (soit 26 % de la marge brute et 53 % de fonds propres). Mais les dirigeants du groupe ont tenu à éviter tout amalgame avec l'endettement d'un autre groupe français, BDDP (1,2 milliard de francs). Pour reprendre l'initiative, le directeur financier d'Euro-RSCG, Jacques Hérail, a d'ailleurs détaillé la mise en place d'une opération conduisant à l'émission d'un emprunt de plus d'un milliard d'obligations convertibles, avec échéance au 1er janvier 2001. Euro-RSCG table sur cette opération, ainsi que sur la reprise du secteur, pour se désendetter en janvier 1997. Dans l'intervalle, Alain de Pouzilhac affirme ne pas prévoir d'acquisition majeure.

Principal actionnaire (35,6 %) d'Euro-RSCG, Havas s'est engagé à souscrire 150 millions de francs à cette émission et à convertir ses obligations immédiatement, ce qui ferait passer sa part à 38,2 % alors que, en cas de conversion totale, elle serait ramenée à 31 %. Un signe de plus, selon les dirigeants d'Euro-RSCG, de l'attachement d'Havas à sa filiale publicitaire et de son refus de s'en séparer, comme le laissaient croire pourtant de récentes rumeurs à l'intérieur du groupe. Fort de cet appui, Euro-RSCG veut passer à l'offensive et annonce la prochaine signature d'un accord européen dans le domaine de l'achat d'espaces, qui lui permettrait de se classer à la deuxième place en Europe. Il pourrait prendre la forme d'un joint-venture entre Euro-RSCG et l'américain Young and Rubicam, et pourrait être officiel en avril. Les deux futurs partenaires, déjà associés il y a quelques années dans le réseau HDM, le sont toujours, en France, au sein de la centrale Médiapolis.

JULIE-EMILIE ADÈS

Poursuivis pour diffamation envers un ministre

«Minute» et l'auteur d'une caricature de Laurent Fabius sont relaxés

Dans un jugement rendu le 21 février par la dix-septième chambre du tribunal de Paris, Serge Martinez, ancien directeur de publication de *Minute*, et Philippe Colombani, caricaturiste sous le pseudonyme d'Aramis et conseiller régional du Front national, ont été relaxés du délit de diffamation envers un ministre, à l'encontre de Laurent Fabius.

Dans son édition du 4 novembre 1992, l'hebdomadaire proche de l'extrême droite avait publié en couverture un dessin de M. Colombani, alias Aramis, qui représentait l'ancien premier ministre, selon les termes du tribunal, *«sous les traits d'un vampire avec un faciès jaune et au nez protubérant; de sa bouche descendent deux longues canines pointues et recourbées, tandis que de ses mains pendent des ongles crochus dégoulinant de sang»*. Estimant que cette caricature et la légende qui l'accompagnait – *«La fin de Fabius : Mitterrand le lâche, le parti lui échappe et le scandale du sang contaminé rebondit»* –, portaient atteinte à son honneur, en le rendant responsable de la mort des transfusés contaminés par le virus du sida, M. Fabius avait porté plainte pour diffamation. Le Parquet avait également engagé des poursuites.

Le tribunal a considéré que *«l'ensemble du propos»* était *«attentatoire à l'honneur et à la considération de la partie civile, visée en sa qualité de premier ministre»*. Il a rejeté l'exception de vérité des faits diffamatoires soulevée par la défense, mais il a retenu la bonne foi des prévenus, en remarquant, notamment, que *«le mode d'expression choisi, la caricature, autorise des exagérations où l'ironie, la dérision, l'offense, sont autant de provocations qui viennent pallier le silence et l'aspect sommaire du dessin, pour lui donner plus d'impact»*. Contrairement au parquet, Bernard Jouanneau, avocat de M. Fabius, a fait appel de la décision.

Auparavant, dans une affaire connexe, M. Martinez avait été condamné pour injures envers Jean-Marie Colombani, du *Monde*. Réagissant à la publication de la caricature de M. Fabius dans *Minute*, Jean-Marie Colombani avait écrit dans *le Monde* du 6 novembre 1992 que ce dessin représentait *«le premier secrétaire du PS sous les traits utilisés par la presse antisémite de l'entre-deux guerre»*. Auteur de l'éditorial intitulé «Les délateurs obsédés», publié dans *Minute* du 10 novembre 1992, M. Martinez avait alors dénoncé, en faisant explicitement référence à l'article du *Monde* précédemment cité, le *«néomaccarthysme antiraciste conduisant au délire»* et les *«cerveaux reptiliens»*. Saisi par Jean-Marie Colombani, le tribunal de grande instance de Paris avait fait droit à sa demande, en condamnant M. Martinez à lui verser 1 franc de dommages et intérêts pour injures.

O.B.



ÉCONOMIE

Faute d'adhésion de l'ensemble des syndicats

Le plan de sauvetage d'Air France devrait faire l'objet d'un référendum auprès des salariés

La direction d'Air France pourrait procéder début avril à une consultation générale des 40 000 salariés de la compagnie *faute d'obtenir l'adhésion* des quatorze syndicats de l'entreprise à son plan.

La balle est dans le camp des syndicats. Après d'ultimes négociations, samedi 26 mars, avec la direction, ils ont jusqu'à jeudi pour parapher ou non l'accord cadre qui leur a été remis le 24 mars. Il est fort probable que la CGT, qui a quitté à 23 heures la table des négociations, n'apporte pas son soutien au volet social du plan de sauvetage de Christian Blanc. Elle conteste notamment le gel des salaires, l'allongement du temps de travail et les suppressions d'emplois dans leur forme actuelle. Dans ce cas, on s'oriente vers une consultation générale des salariés d'Air France. *« A situation exceptionnelle, procédure exceptionnelle. »* La direction d'Air France a rappelé, dans un communiqué à l'issue de la séance de négociations dimanche 27 mars à 5 h 50, qu'elle souhaitait l'adhésion des quatorze syndicats d'Air France. *« Compte tenu de la gravité de la situation de la compagnie et de l'intensité de l'effort à fournir dans les trois ans qui viennent, la direction a considéré que le projet, pour pouvoir être appliqué avec succès, devait d'abord être accepté par toute l'entreprise. »*

Faute d'une unanimité syndicale, M. Blanc devrait donc obtenir l'assentiment d'une forte majorité des salariés. C'est à cette condition seulement que le gouvernement débloquera une première tranche des 20 milliards de francs de recapitalisation, de l'ordre de 10 milliards. FO a rappelé qu'elle avait demandé l'organisation d'un tel vote et a déjà entrepris de consulter à bulletin secret ses adhérents.

La négociation qui s'est tenue ce week-end a donné lieu à des modifications du projet d'accord-cadre remis aux syndicats jeudi 24 mars. La première modification concerne les salaires. La compagnie, qui avait décidé de geler les salaires des personnels au sol et navigants sur une période de trois ans, a prévu un réexamen de cette disposition en fonction de l'inflation et d'un hypothétique retour aux bénéfices avant 1997. *« Les parties conviennent de rendez-vous en mai 1995 et mai 1996, afin d'examiner la situation en cas d'une inflation supérieure aux hypothèses actuellement retenues ou d'obtention de résultats bénéficiaires »*, prévoit le nouveau texte.

Une deuxième modification porte sur les avancements. Ils restent bloqués, comme convenu, en 1994, mais se feront, pour les deux années suivantes, *« sur la base de la moitié de l'enveloppe annuelle »*. Le texte initial, imprécis, prévoyait uniquement une adaptation en *« 1995 et 1996 à l'évolution de la situation de l'entreprise »*.

Pas de modification substantielle, en revanche, en ce qui concerne l'allongement du temps de travail. L'accord-cadre prévoit une augmentation d'une heure par semaine (à 39 heures) pour le personnel au sol et un seuil de déclenchement des heures supplémentaires pour le personnel navigant à partir de 75 heures par semaine et non plus 67 heures. Là, la direction se borne à accepter d'étudier, dans un délai de deux mois, des propositions alternatives *« qui lui seraient faites afin d'obtenir la même augmentation de productivité pour l'entreprise »*.

MARTINE LARONCHE

Alors que la loi sur l'initiative individuelle renforce les droits des usagers

La chasse à la « paperasse » administrative se heurte à de nombreuses difficultés

La loi relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle, qui vient d'être promulguée, devrait contribuer à relancer l'action gouvernementale en matière de simplifications administratives. Parvenus, de leur côté, au terme de leur mandat triennal, les dix-huit membres de la Commission pour la simplification des formalités (COSIFORM) recommandent une nouvelle fois aux ministres de lutter contre la prolifération des démarches administratives avant la promulgation de nouvelles réglementations.

« Simplifier les formalités administratives? Mais il n'y a rien de plus compliqué! » C'est à peine une boutade. Avec *« 8 000 lois, 20 000 directives européennes, 400 000 décrets et règlements en vigueur et 17 000 pages publiées au* Journal officiel *chaque année »* – comme se plaît à le rappeler le ministre des entreprises, Alain Madelin –, les démarches administratives incombant aux entreprises et aux particuliers ont tendance à proliférer. Tous les gouvernements s'inquiètent de cette inflation de tracasseries contraignantes pour les citoyens. Sans parler du coût, toujours mal connu, que représente le temps consacré à ces démarches. Dès son arrivée à l'hôtel Matignon, Edouard Balladur s'est à son tour engagé dans cette croisade, en adressant, le 27 mai 1993, une circulaire à tous les ministres qui inscrivait *« l'allègement des formalités et obligations administratives pesant sur les entreprises au nombre des priorités du gouvernement »*.

Mais en dépit de ces déclarations de bonnes intentions gouvernementales et des recommandations formulées depuis 1983 par la Commission pour la simplification des formalités (COSIFORM) (1), le bilan de cette chasse à la « paperasse » est jusqu'ici resté modeste. Force est déjà de constater que les codes de bonne conduite ministérielle successifs ne sont pas respectés. Edouard Balladur rappelait, par exemple, que depuis 1992, une *« fiche d'impact »* était censée être jointe à tous les textes soumis à la signature d'un ministre, *« afin de peser les incidences* [de ces projets] *en termes de formalités administratives »*. Qu'il s'agisse du relèvement de la contribution sociale généralisée (CSG), de la loi quinquennale sur l'emploi ou même de la loi de finances 1994, aucun de ces actes politiques majeurs, entraînant pourtant force modifications dans les comptabilités et les déclarations fiscales et sociales des entreprises, n'a été accompagné de la fameuse *« fiche d'impact »*.

Des lourdeurs extrêmes

« Nous n'avons reçu que quelques études concernant des domaines marginaux de la vie administrative », concède-t-on au cabinet de M. Madelin. *« Contrairement aux gouvernements nord-américains, nous n'avons pas en France le réflexe d'analyser si l'adoption de telle réglementation permettra d'atteindre effectivement le but visé... »*, constate, de son côté, Jacques-André Prévost, consultant, qui vient de réaliser un rapport sur la politique de simplification administrative aux Etats-Unis.

Président de chambre à la Cour des comptes et responsable de la COSIFORM depuis l'origine, Jean Prada plaide aussi en faveur de la généralisation de la fiche d'impact : *« Si les réglementations adoptées répondent toujours à des justifications politiques précises, leur mise en œuvre juridique débouche souvent sur des lourdeurs extrêmes, compte tenu de la multiplicité des cas particuliers. Lourdeurs sur lesquelles il est très difficile de revenir... »*

C'est pourquoi l'action de la COSIFORM, fondée sur la transmission de recommandations ponctuelles aux ministres, peut paraître *« modeste »* au regard de la tâche à accomplir, reconnaît M. Prada. D'autant que ces recommandations *« de bon sens »* ne débouchent pas forcément. Ainsi, la simplification des démarches liées à la validation du permis de chasse ou l'harmonisation des listes de pièces justificatives de domicile à fournir n'ont pas abouti. *« Chaque administration a sa logique propre, logique qui ne prend, de surcroît, pas en compte le mode de vie des entreprises »*, constate un membre du cabinet d'Alain Madelin.

Dans son dernier rapport d'activité, la commission n'en continue pas moins à proposer d'alléger les démarches liées à l'apprentissage, de réviser la procédure du vote par procuration, d'harmoniser l'assiette de la CSG avec les autres prélèvements, ou d'accélérer les déclarations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement... Elle s'apprête, en outre, à étudier les conséquences de la réglementation, très contestée, obligeant toutes les entreprises à déposer une déclaration préalable à l'embauche de tout salarié. Avec plus de succès, la COSIFORM tente aussi de faciliter, *via* l'adoption de normes, la transmission de données sur supports informatisés. Elle essaie enfin de se rapprocher des usagers grâce à ses antennes régionales.

« En fait, le dossier de la simplification n'a jusqu'ici été abordé que sous l'angle d'une sorte d'autocritique administrative », relève l'entourage du ministre des entreprises, qui a tenté d'innover dans ce domaine lors de l'élaboration de la loi relative à l'entreprise individuelle. *« Nous avons essayé de donner pour la première fois des droits aux usagers afin d'éviter que l'administration ne reporte sur eux sa propre complexité. »* S'appuyant sur plusieurs recommandations de la COSIFORM, la loi Madelin accorde ainsi aux entrepreneurs le droit de déposer dans un centre de formalités un dossier unique de toutes les déclarations nécessaires en cas de création, de modification ou de cessation d'activités. A charge ensuite, pour les différentes administrations concernées (URSSAF, chambres consulaires, direction générale des impôts...) de s'entendre entre elles pour récupérer les informations dont les unes et les autres ont besoin. La loi prévoit aussi le droit à une déclaration unique en matière sociale, l'attribution d'un numéro unique d'identification de l'entreprise et la transmission des données par voie électronique.

Toutefois, ces droits ne sont encore que théoriques. Pour entrer en vigueur, pas moins de seize décrets d'application – dont onze en Conseil d'Etat – seront nécessaires, étant entendu que, d'ici au 1er janvier 1996, les différentes administrations concernées sont légalement invitées à se mettre d'accord entre elles quant à l'utilisation et à la circulation de ces documents. Y parviendront-elles?

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

(1) Composée de sept hauts fonctionnaires et de dix personnalités extérieures compétentes en matière de formalités administratives (chambres consulaires, organismes sociaux...), la COSIFORM a vu ses compétences élargies en décembre 1990.

ALLEMAGNE : accord salarial dans le bâtiment. – Un accord salarial a été conclu, samedi 26 mars, dans le secteur du bâtiment, qui prévoit une hausse des salaires de 2,4 % dans la partie ouest de l'Allemagne à compter du 1er avril, a annoncé le vice-président de la Fédération centrale du bâtiment, Klaus Hochheim. L'accord concerne quelque 1,4 million de salariés. La hausse sera de 2,5 % pour les ouvriers spécialisés et les employés les moins rémunérés. Les quelque 375 000 salariés est-allemands du bâtiment verront leurs revenus s'élever à 90 % de ceux de l'Ouest à compter du 1er septembre, contre 80 % actuellement.

AGRICULTURE

Pour garder leurs privilèges fiscaux

Les producteurs de vins doux naturels manifestent à Perpignan

PERPIGNAN

de notre correspondant

Cinq mille à six mille viticulteurs venus des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et du Vaucluse se sont rassemblés, vendredi 25 mars à Perpignan, pour défendre le statut des vins doux naturels face aux « attaques » des producteurs de pineau des Charentes. Ces derniers avaient déposé une plainte à Bruxelles pour dénoncer ce qu'ils qualifient de *« privilège fiscal »* des vins doux naturels (muscat de Rivesaltes, Banyuls, Maury, muscat de Beaumes-de-Venise, muscat de Lunel, etc.).

Depuis 1872, année où la France a frappé d'une taxe les boissons alcoolisées, les vins doux naturels ont bénéficié d'un statut particulier compte tenu de leurs conditions de production caractérisées par de faibles volumes à l'hectare. La Communauté européenne a reconnu en 1988 cette spécificité, et leur régime a été maintenu. Dans son harmonisation des taxes d'accises (impôt de consommation) au 1er janvier 1993, le gouvernement socialiste avait décidé l'application d'un taux réduit de 300 francs par hectolitre aux seuls vins doux naturels. Ce taux a été porté à 350 francs par hectolitre par la loi de finances rectificative de 1993 tandis que les autres producteurs étaient taxés à 1 400 francs par hectolitre.

Le long cortège a traversé la ville et gagné la préfecture, protégée par d'importantes forces de police. En tête de la manifestation, les élus du département, toutes tendances confondues, étaient suivis par une foule tranquille d'où émergeaient des banderoles comme *« Sarkozy tiens bon, les vins doux naturels vivront »*. Une délégation de viticulteurs a été reçue par le préfet. A Maury, où une journée ville morte avait été organisée vendredi, plus de 90 % de la production viticole vient des vins doux. Dans les Pyrénées-Orientales, plus de 10 000 vignerons vivent de ces productions à faible rendement (30 hectolitres à l'hectare) qui n'ont rien de comparable avec les rendements des Charentes (plus de 150 hectolitres).

JEAN-CLAUDE MARRE

ÉNERGIE

A l'issue de deux jours de réunion à Genève

Les pays de l'OPEP décident de maintenir leur production

Après deux jours de discussions à Genève, la douzième conférence de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) s'est achevée, samedi 26 mars, par le maintien des quotas de production en l'état jusqu'à la fin de l'année 1994. Ce choix, qui ne résout en rien *le problème des prix bas du* baril, illustre l'incapacité de cette organisation à gérer ses dissensions internes. La prochaine réunion, le 15 juin à Vienne, devra élire le successeur du docteur Subroto, au poste de secrétaire général.

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Analystes et spécialistes des marchés pétroliers ne s'étaient pas trompés. A l'approche de la réunion de l'OPEP, ils avaient prédit un *« roll over »*, c'est-à-dire un maintien de la production de ce cartel au même niveau que celui adopté pour six mois, d'octobre 1993 à mars 1994 (*le Monde* du 25 mars). Cette possibilité intitulée « ne rien faire » était l'une des trois pistes explorées par le secrétariat général de l'organisation dans son document de travail préparé pour la réunion de Genève. L'impact néfaste de ce statu-quo qui pourrait faire tomber temporairement les cours *« en dessous de 10 dollars par baril »* était amplifié par les deux autres scénarios. L'un comme l'autre, avec des limitations définies une fois pour toutes ou de manière graduelle, avaient pour principe de s'adapter à la demande afin de permettre une remontée des cours.

Suprématie de l'Arabie saoudite

Mais, du papier à la réalité, les écarts sont parfois très grands et la solution retenue n'est pas toujours la meilleure. *« Il est certain qu'il aurait été souhaitable de réduire notre production, mais dans la situation actuelle l'accord trouvé est ce qu'il y a de mieux »*, expliquait le docteur Subroto, secrétaire général, en détaillant la reconduction des quotas à 24,52 millions de barils/jour jusqu'à la fin de l'année. Cet engagement ne concerne pas l'Irak, dont les exportations pétrolières sont toujours sous embargo de l'ONU.

La thèse de l'Arabie saoudite, défendue par le ministre du pétrole, Hisham Nazer, a donc, une fois encore, primé. Depuis quelque temps, le principal producteur du cartel affichait ostensiblement son refus de voir tomber sa production sous les 8 millions de barils/jour. De plus, Riyad n'entendait pas satisfaire à la demande de Téhéran avec qui les relations sont actuellement tendues. L'Iran, deuxième pays de l'OPEP par son importance, souhaitait une réduction de 5 % pour tenter de soutenir les prix, car, selon son ministre du pétrole, Gholamreza Aghazadeh, au cours des six derniers mois, les revenus pétroliers auraient diminué de 3,5 milliards de dollars.

Pourtant, dès l'ouverture de la séance plénière, vendredi 25 mars, quelques pays ont bien tenté de rallier les douze membres à l'idée d'une limitation de production. L'Indonésie proposait de réduire d'un million de barils/jour, soit de 4 %, la production du cartel. En vain. Le Nigéria allait jusqu'à demander 6 % de coupe, en excluant toutefois des pays, comme l'Arabie saoudite, le Koweït ou les Emirats arabes unis, qui avaient, en septembre 1993, accepté de geler leur production. Cette éventualité fut elle aussi très vite écartée.

Pour ne pas se quitter sans accord, au risque de perdre toute crédibilité, les Douze n'avaient plus qu'à se rallier à la solution saoudienne, en laissant les débits en l'état avec le risque aux deuxième et troisième trimestres d'avoir une offre supérieure à la demande, pouvant entraîner une glissade des prix. Voulant donner de la consistance à cet engagement, le communiqué final est très ferme : *« L'organisation ne tolérera aucune violation de cet accord et prendra les mesures qui s'imposent pour le faire respecter. »* Une tâche ardue, car la discipline n'est pas le fort de ses membres, dont beaucoup dépassent régulièrement les niveaux alloués.

Mais, pour l'OPEP, la dégradation des prix depuis six mois ne *vient pas de l'organisation,* mais des autres pays, principalement la Grande-Bretagne et la Norvège, dont la production a augmenté. Un nouvel appel à la coopération leur a donc été lancé, pas à tous mais *« spécialement aux petits qui souffrent également des prix bas »*. Les douze aimeraient qu'ils suivent leur exemple en décidant de ne pas amplifier leur débit. Une réponse bien décevante à l'initiative prise par Oman, et sept autres pays non OPEP (Syrie, Yémen, Egypte, Brunei, Malaisie, Colombie et Russie) qui avaient proposé, avant cette réunion, de retirer 200 000 barils/jour en espérant être suivis...

DOMINIQUE GALLOIS

SOCIAL

A « L'heure de vérité » sur France 2

M. Gandois confirme son intérêt pour la présidence du CNPF

Jean Gandois, PDG du goupe public Pechiney, décidera d'ici au *1er juillet, de se porter ou non* candidat à la présidence du Conseil national du patronat français (CNPF). Invité de « L'heure de vérité », dimanche 27 mars, sur France 2, M. Gandois a en effet réitéré son intérêt pour ce poste, esquissant un programme, affichant ses premiers soutiens, critiquant implicitement Jean-Louis Giral, seul candidat déclaré jusqu'ici à la succession de François Perigot (*le Monde* daté 27-28 mars).

Né le 7 mai 1930, M. Gandois fait de son maintien à la tête de Pechiney une priorité. Mais, atteint par la limite d'âge fixée à soixante-cinq ans, il sera contraint d'en abandonner la présidence si Pechiney n'est pas privatisé d'ici là, c'est-à-dire avant l'élection présidentielle. Une privatisation qui s'annonce difficile, le groupe ayant perdu, a-t-il annoncé, *« un petit milliard de francs »* l'an dernier. Si celle-ci n'était pas engagée avant le 1er juillet, M. Gandois aurait alors les mains libres pour se porter candidat au CNPF.

« Si je constate que Pechiney (...) n'a pas besoin de moi pour être sur orbite, je prendrai conseil de mes amis, à ce moment-là. Si je sens que je représente quelque chose, je serai candidat », a ajouté le président de Pechiney. Répondant à M. Giral qui l'avait qualifié, la semaine dernière, de *« grand commis de l'Etat »*, M. Gandois a rappelé qu'il avait passé *« vingt-cinq ans à faire du privé et sept ans président d'une entreprise publique »*. Au passage, il a souligné que lorsqu'il n'est pas d'accord avec l'Etat actionnaire, *« il s'en va »* (il avait démissionné de Rhône-Poulenc en 1982).

M. Gandois, qui était accompagné à « L'heure de vérité » par Arnaud Leenhard, président de la puissante Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) et par François Ceyrac, ancien président du CNPF, a aussi pris soin de souligner qu'il avait *« passé beaucoup de temps dans les petites entreprises »*, qu'il était *« un provincial, pas un homme de salon »*. Esquissant un programme, il a estimé que le rôle du CNPF, après avoir été d'*« apaiser »*, allait redevenir de *« proposer »*. *« Le plus important sera de bousculer gentiment »*, a-t-il ajouté, estimant que les entreprises *« doivent avoir des idées sur le financement de la protection sociale, le chômage, le GATT, l'Europe »*.

VIE DES ENTREPRISES

Le retour des offres publiques d'achat inamicales aux Etats-Unis

General Electric s'attaque au groupe financier Kemper

General Electric, premier groupe industriel américain, souhaite acquérir, pour 2,2 milliards de dollars (12 milliards de francs), une société de services financiers, Kemper (70 milliards de dollars d'actifs gérés), contre l'avis des dirigeants de celle-ci. Le conglomérat industriel a annoncé, vendredi 25 mars, qu'il allait présenter au conseil d'administration de Kemper quatre candidats à lui. A Wall Street, de nombreux analystes voient dans cette décision une nouvelle illustration du retour des OPA inamicales.

NEW-YORK

de notre correspondant

Les grands gestionnaires indépendants de fonds communs de placement (les *mutual funds*) sont aujourd'hui l'objet aux Etats-Unis d'une cour effrénée. Par l'importance des sommes qu'ils gèrent comme par leur rentabilité, ils attirent de nombreux investisseurs, des banquiers mais aussi des industriels. General Electric, premier groupe industriel américain, n'échappe pas à cette gourmandise. Ce conglomérat s'intéresse depuis quelques semaines à Kemper, une société de services financiers très profitable installée dans la banlieue de Chicago.

Mais GE – et son arme dans le secteur financier, General Electric Capital – se heurte à un problème majeur : le management de Kemper refuse d'abandonner son indépendance et de se vendre. C'est un signe des temps : General Electric est en train d'organiser une attaque frontale pour parvenir à ses fins. Certes, il ne s'agit pas encore, dans les formes, d'une OPA hostile comme celles qu'avait connues Wall Street dans les années 80. Les dirigeants du groupe semblent pourtant prêts à recourir à des méthodes proches de celles de la belle époque.

Faute d'avoir réussi à convaincre les administrateurs de Kemper de l'intérêt qu'ils auraient à rejoindre leur conglomérat, les dirigeants de General Electric ont en fait lancé, le 14 mars, une offre publique d'achat, proposant d'acheter les actions de Kemper à 55 dollars l'unité – elles cotaient alors autour de 37 dollars. GE était ainsi prêt à acquérir Kemper pour 2,2 milliards de dollars (12 milliards de francs environ). Dès le 17 mars, les treize administrateurs du groupe financier rejetait cette offre, la jugeant insuffisante. Le patron, David Mathis – celui qui a redressé l'affaire en deux ans – se payait même le luxe d'écrire à John Welch, le numéro un de GE, une lettre assez sèche. Après lui avoir signifié le refus unanime du conseil de Kemper, il terminait par ces mots : *« J'espère que, maintenant, vous allez vous occupez de vos propres affaires et nous laisser en faire autant de notre côté. »*

La réaction n'a guère été appréciée chez General Electric. Cette semaine, le groupe industriel a clairement fait savoir qu'il n'entendait pas en rester là. Faute de pouvoir convaincre les administrateurs de Kemper, General Electric va tenter de séduire directement ses actionnaires. GE a demandé la liste de ces actionnaires au groupe de Chicago. Celui-ci est dans l'obligation de les lui fournir avant lundi. L'industriel compte ensuite faire élire lors de l'assemblée générale de Kemper, le 11 mai prochain, quatre administrateurs, anciens de GE, au sein du conseil d'administration de Kemper. Tous les observateurs en sont maintenant convaincus : c'est le début d'une bataille ouverte.

Un capital multiplié par deux

Si General Electric est aussi motivée dans cette affaire, c'est que le conglomérat y voit une opportunité exceptionnelle pour renforcer ses positions dans un secteur de la finance particulièrement dynamique et profitable. General Electric Capital, sa filiale financière, gère des actifs qui s'élèvent à 7,7 milliards de dollars (45 milliards de francs). Kemper en gère 70 milliards, dont 48 milliards de *mutual funds*. Le groupe financier est en outre présent dans l'assurance-vie, l'intermédiation boursière et l'immobilier. En mariant GEC et Kemper, GE se trouverait en fait propulsé au sixième rang parmi les gestionnaires de fonds. Dans une telle perspective, le groupe industriel est même prêt à augmenter sa mise. Il veut cependant pouvoir connaître auparavant la qualité exacte du portefeuille immobilier de Kemper (évalué à 1,7 milliard de dollars).

Dans cette bataille qui s'engage, le management de Kemper n'a, pour l'instant, pas beaucoup d'atouts. Il peut certes chercher un «chevalier blanc», un groupe qui accepterait de faire une surenchère sur l'offre de GE. Qui cependant accepterait de s'engager dans un combat avec le premier groupe industriel américain ? Les dirigeants de Kemper prétendent lutter pour préserver l'indépendance de leur entreprise. Leur seule ambition sera sans doute de tenter d'obtenir un prix plus avantageux pour leurs actionnaires. Depuis le début de l'affaire, ceux-ci ont déjà vu leur capital multiplié par deux : le cours des actions de Kemper a bondi de 37 à 61 dollars en moins de deux semaines.

ERIK IZRAELEWICZ

Deuxième européen du secteur

Le papetier néerlandais KNP BT affiche un optimisme prudent

AMSTERDAM

de notre correspondant

Une fusion d'entreprises serait-elle plus fructueuse lorsque le vent de la conjoncture souffle de face et freine leurs concurrentes ? Issu du rapprochement entre les néerlandais KNP, Bührmann Tetterode et VRG, le groupe KNP BT (négoce de papier, systèmes graphiques et d'information, emballages et production de papier) paraît en avoir apporté la preuve en 1993.

Le *« climat économique extrêmement difficile »* qui a caractérisé le premier exercice s'est traduit par une baisse du chiffre d'affaires, dans tous les secteurs d'activité (11,9 milliards de florins, soit 35,7 milliards de francs, en baisse de 5 %), et une perte opérationnelle de 69 millions de francs (contre 525 millions de francs en 1992).

Mais il a aussi contraint KNP BT à mener son intégration à marche forcée, sans que ses composantes *« s'accordent le temps de s'accoutumer les unes aux autres et le luxe du phasage »* : 1 petit milliard de francs (1 029 millions de florins) a ainsi été consacré à des mesures de réorganisation qui, si elles ont dégradé le résultat net du groupe (en déficit de 1 029 millions de florins), lui permettent d'aborder *« avec une confiance renforcée »* sa seconde année d'existence.

Le meilleur exemple de cette politique offensive, favorisée par la passivité d'un *« marché* [qui] *nous a laissés faire »*, selon la constation de Robert Van Oordt, président de KNP BT, est fourni par la division production de papier. Confronté à la *« dépression la plus longue et la plus profonde des vingt dernières années »*, avec une chute *« désastreuse »* des prix de la pulpe (55 %) et du papier (45 %), le groupe a accéléré son rapprochement avec l'autrichien Leykam-Mürztaler. Et il n'en a que mieux profité du redressement récent des cours.

Au point de ne plus parler avec autant d'insistance qu'avant d'une nécessaire réduction des capacités de production européenne. Il est vrai que les pourparlers entre papetiers européens n'ont pas eu jusqu'à présent d'autre résultat, à en croire M. Van Oordt, que d'aider les producteurs *« à mieux se connaître et se comprendre »*.

CHRISTIAN CHARTIER

Pour 6,4 milliards de francs

Allied Lyons lance une OPA sur le xérès de Pedro Domecq

MADRID

de notre correspondant

La première entreprise espagnole dans le domaine des boissons alcoolisées, Pedro Domecq, passera sous le contrôle du groupe britannique Allied Lyons à la suite d'une OPA (offre publique d'achat) lancée à la fin de la semaine dernière. Selon les dirigeants de la firme andalouse l'opération devrait se réaliser sans difficultés. Il a en effet été *recommandé aux actionnaires* d'accepter cette offre. Allied Lyons, qui contrôle déjà 32 % du groupe, devra débourser 739 millions de livres (6,4 milliards de francs). Le financement sera en partie assuré par une augmentation de capital de 651 millions de livres (5,6 milliards de francs). Dans une première étape, Allied Lyons fera passer sa participation de 32 à 73 %. La firme britannique se donne six ans pour acquérir la participation restante de 27 %. Si cette opération soumise à l'accord de Bruxelles aboutit, la firme britannique sera rebaptisée Allied Domecq.

Cette OPA permettra au groupe britannique, qui possède notamment le whisky Ballantines, le gin Beefeater et le cognac Courvoisier, de devenir le second producteur mondial de boissons alcoolisées, selon les propos du président de Domecq, José Joaquin Ysasi Ysasmendi. Allied Lyons a également manifesté l'intention d'acheter toutes les actions des principales filiales de Domecq, notamment Pedro Domecq Mexico, contrôlé à 85 % par le groupe espagnol et principal distributeur au Mexique dans le secteur des alcools, avec une part de marché de 40 %. L'OPA des Britanniques a pour but de *«s'assurer la propriété de la distribution dans les importants marchés espagnols et latino-américains»*, a reconnu Michael Jackaman, président d'Allied Lyons.

Après l'absorption, il y a trois ans, par Guinness de Cruz Campo, le brasseur, c'est l'une des plus vieilles sociétés de xérès et de spiritueux qui passe sous contrôle britannique. La société avait été fondée en 1730 par un Français, Pierre Domecq, qui s'était installé à Jerez-de-la-Frontera. Le groupe Domecq a réalisé un chiffre d'affaires de 200 milliards de pesetas en 1993 avec un solde positif aux environs de 18 milliards de pesetas.

MICHEL BOLE-RICHARD

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

JEAN LEFEBVRE : bénéfice en hausse de 2,1 %. – Le groupe de bâtiment et travaux publics Jean Lefebvre, filiale de GTM-Entrepose (groupe Lyonnaise des eaux-Dumez) et Lafarge-Coppée, a réalisé en 1993 un bénéfice net (part du groupe) de 157,3 millions de francs, en progression de 2,1 % sur l'exercice précédent, a annoncé le groupe vendredi 25 mars. Le résultat consolidé tient compte de 30 millions de francs de provisions exceptionnelles pour risques divers. Le chiffre d'affaires est en hausse de 2,5 % à 9,07 milliards de francs. Ce chiffre inclut pour la première fois, en année pleine, l'activité de la filiale tchèque SSZ, dont la société a pris le contrôle en juillet 1992. L'activité à l'étranger représente 34 % du chiffre d'affaires.

SANDOZ : + 14 % pour le bénéfice net en 1993. – Le groupe chimique suisse Sandoz a annoncé pour son exercice 1993 une hausse de 14 % de son bénéfice net consolidé à 1,706 milliard de francs suisses (6,8 milliards de francs) contre 1,495 milliard en 1992. Le dividende passe à 58 francs suisses par action contre 47 francs suisses en 1992, soit une hausse de 23 %. Voilà déjà quelques semaines, Sandoz avait annoncé une progression de 5 % de son chiffre d'affaires consolidé à 15,1 milliards de francs suisses. Son résultat opérationnel a progressé de 9 % pour atteindre 2,189 milliards, tandis que son cash-flow augmentait de 17 % pour atteindre 2,645 milliards de francs suisses. Dans un communiqué publié le 24 mars, Sandoz indique que l'augmentation de son bénéfice *« est due à un accroissement du volume des ventes de Sandoz Pharma, à l'amélioration des marges du secteur Chimie et Environnement et à un produit financier net renforcé »*.

KINGFISHER : content de Darty. – L'anglais Kingfisher s'est félicité de l'acquisition de Darty qu'il a qualifiée de *« très positive »*. En huit mois d'intégration dans ses comptes (de juin à janvier), le groupe français a en effet contribué au résultat de son nouveau propriétaire pour 79,2 millions de livres (près de 680 millions de francs) sur un total de 309,3 millions. Darty a vu son chiffre d'affaires baisser de 2,7 % pendant les huit mois en question à 694 millions de livres. Pour l'ensemble de l'année calendaire, la baisse a été de 3,6 % alors que celle du marché français de l'électroménager atteignait 4,8 %.

CHOLET-DUPONT : bénéfice net de 83 millions de francs en 1993. – Cholet-Dupont, société de Bourse du Crédit lyonnais, a dégagé un bénéfice net de 83 millions de francs en 1993, contre 22 millions de francs en 1992. Le produit net bancaire fait un bond de 64 % à 406 millions de francs contre 248 millions de francs lors du précédent exercice. Cette augmentation résulte du quasi-doublement des recettes institutionnelles reflétant des gains de parts de marché (+ 45 % pour les transactions sur actions à la Bourse de Paris), et d'une progression de 55 % de l'intermédiation de petits ordres, des réseaux et des particuliers, et d'une progression de 23 % de l'activité de gestion relative aux sociétés financières Cholet-Dupont Gestion et GPK Finance.

CONTRÔLE

AEROLINEAS ARGENTINAS : sous le contrôle d'Iberia. – Privatisée depuis 1990, la compagnie aérienne argentine Aerolineas Argentinas est passée sous le contrôle de l'espagnole Iberia, qui détient désormais 85 % (contre 30 % au moment de la privatisation). C'est à la suite de nombreux conflits et de mois de négociation ardue sur la restructuration financière de l'entreprise que le ministre argentin de l'économie, Domingo Cavallo, et les représentants espagnols sont parvenus à un accord approuvé par décret le 24 mars. Le gouvernement de Carlos Menem, dont le principal souci était *« de ne pas débourser un sou »*, a dû renoncer à son droit de veto sur les décisions que pourra prendre Iberia en matière d'investissements et sur d'éventuelles modifications de routes desservies par Aerolineas. – *(Corresp.)*

PROCÈS

IBM FRANCE : l'accord sur la flexibilité des salaires sera attaqué en justice. – Les syndicats (CFE-CGC, CFDT, CGT, FO et CFTC) d'IBM France ont l'intention d'*« assigner la direction sur le fond de l'accord sur la flexibilité des salaires »*, signé le 11 février avec le SNA (autonome) (*le Monde* du 2 mars). *« Nous allons également demander en référé la suspension de l'application de cet accord* [prévue le 1er avril], *en attendant le jugement sur le fond, dans la mesure où le plan social présenté le 17 février – dont l'accord sur les salaires est une composante – prévoit que tout salarié refusant l'application de ces disposition, sera licenciable. »*

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 28 mars ↑ Regain

Après une semaine de baisse non stop, le marché boursier tentait de se reprendre, lundi 28 mars, au lendemain du second tour des élections cantonales. L'indice CAC 40 qui avait ouvert en baisse de 0,20 %, progressait de 0,80 % à 2 153,82 points en début d'après midi, dans un marché calme avec un volume voisin du milliard de francs. La remontée du Matif, lui aussi en recul en début de séance, soutenait les cours après six séances consécutives de baisse. L'appel d'offres réalisé lundi par la banque de France au taux inchangé de 6 % ne surprenait pas le marché. La semaine dernière l'institut d'émission avait diminué de 0,10 point ce taux.

En revanche, les chiffres de l'inflation en Bavière en mars et la perspective d'un retrait du contrat d'insertion professionnelle (CIP) qui permettrait d'apaiser le climat social contribuait à cette fragile amélioration. En revanche, le résultat du second tour des élections cantonales ne suscitait aucune réaction particulière. L'accès de faiblesse des dernières séances étaient surtout liées à d'importantes ventes de clientèles étrangères troublées par l'ampleur des manifestations des élèves et étudiants contre les projets gouvernementaux. D'où les espoirs placés dans la rencontre d'Edouard Balladur avec les représentants de la jeunesse lundi.

Sur le marché des changes, le dollar continuait à baisser en dépit du relèvement la semaine dernière des taux à court terme aux Etats-Unis. Sur le marché à règlement mensuel, du coté des hausses figuraient la Scoa, Pechiney et l'UAP. En baisse, on notait Nordon, Finextel et BHV.

INDICES SBF - BOURSE DE PARIS FIN DE SEMAINE

Base 1 000 : 31 décembre 1990

	18-03-94	25-03-94
Indice général-SBF 120	1 543,25	1 489,99
Indice général-SBF 250	1 491,38	1 447,55
Valeurs industrielles	1 637,94	1 590,83
Énergie	1 581,18	1 544,88
Produits de base	1 497,32	1 454,89
Construction	1 811,30	1 769,65
Biens d'équipement	1 428,05	1 372,58
Automobile	2 335,30	2 311,78
Autres biens consom.	1 900,57	1 840,85
Industrie agroalim.	1 422,23	1 374,72
Services	1 425,17	1 392,27
Distribution	1 931,61	1 890,35
Autres services	1 202,21	1 173,12
Sociétés financières	1 301,71	1 257,31
Immobilier	1 082,38	1 058,88
Services financiers	1 367,34	1 329,90
Sociétés invest.	1 284,53	1 248,44

TOKYO, 28 mars, ↑ Très faible activité

L'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a clôturé en hausse de 0,53 %, lundi 28 mars, au terme d'une journée calme. Le principal indicateur de tendance, l'indice Nikkei, a gagné 105,31 points (0,53 %) à 19 941,79 points dans un volume d'affaires particulièrement peu fourni. Seules 250 millions d'actions ont changé de mains, niveau le plus faible depuis le 21 février. Au cours de la séance précédente, vendredi 25 mars, 340 millions d'ations avaient été négociées.

Les investisseurs, peu enclins à s'engager en raison des tensions en Corée notamment, sont restés sur la touche. Le projet d'Itochu Corp et de trois autres sociétés de lancer un réseau de télévision par câble au Japon a toutefois soutenu le secteur de la communication et des médias. Sur le marché des changes, le dollar clôturait la journée à 104,74 yens, en baisse de 0,43 yen par rapport aux 105,17 yens de vendredi.

VALEURS	Cours du 25 mars	Cours du 28 mars
Bridgestone	1 580	1 580
Canon	1 690	1 710
Fuji Bank	2 280	2 250
Honda Motors	1 700	1 740
Matsushita Electric	1 720	1 760
Mitsubishi Heavy	670	698
Sony Corp.	6 100	6 220
Toyota Motors	1 980	2 000

Quatre sociétés américaines veulent quitter la Bourse de Tokyo

Quatre sociétés américaines ont demandé à être retirées de la Bourse de Tokyo, ont indiqué, jeudi 24 mars, des responsables du marché des valeurs. Depuis vendredi 25 mars, les titres de Chase Manhattan Corp., Goodyear Tyre and Rubber Co., Bell Atlantic Corp. et d'Eastman Kodak sont donc placés sous le contrôle de la Bourse de Tokyo.

Certaines sociétés ont invoqué la chute persistante du marché des valeurs pour justifier leur décision, d'autres ont fait valoir qu'elles n'avaient pas trouvé suffisamment d'actionnaires japonais. Les titres de ces sociétés seront mis en liquidation le 1er avril pour être retirés des cotations le 30 juin.

Le nombre des sociétés étrangères cotées à la Bourse de Tokyo, qui s'était élevé à 127 il y a deux ans, tombera à 98 après le retrait des quatre américaines.

CHANGES

Dollar : 5,7285 F ↑

Lundi 28 mars, le deutschemark demeurait ferme à 3,4274 F sur le marché des changes parisien, contre 3,4291 F vendredi en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le dollar se redressait un peu à 5,7285 F, contre 5,7145 F, le 25 mars à la clôture du marché interbancaire.

FRANCFORT	25 mars	28 mars
Dollar (en DM)	1,6660	1,6725

TOKYO	25 mars	28 mars
Dollar (en yens)	105,17	104,74

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (28 mars) .... 6 1/8 % - 6 1/4 %

New-York (25 mars) .... 3 5/8 %

BOURSES

PARIS

	24 mars	25 mars
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 152,56	2 136,62
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 497,83	1 489,99
Indice SBF 250	1 452,96	1 447,55

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	24 mars	25 mars
Industrielles	3 862,09	3 775,02

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	24 mars	25 mars
100 valeurs	3 121,70	3 129
30 valeurs	2 467,80	2 472,40

FRANCFORT

	24 mars	25 mars
Dax	2 161,88	2 130,06

TOKYO

	25 mars	28 mars
Nikkei Dow Jones	19 836,48	19 941,79
Indice général	1 610	1 613

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,7100	5,7110	5,7452	5,7482
Yen (100)	5,4422	5,4484	5,4972	5,5055
Ecu	6,5899	6,5940	6,5889	6,5965
Deutschemark	3,4260	3,4270	3,4303	3,4330
Franc suisse	4,0211	4,0247	4,0414	4,0482
Lire italienne (1000)	3,4663	3,4691	3,4473	3,4520
Livre sterling	8,5455	8,5500	8,5656	8,5744
Peseta (100)	4,1630	4,1668	4,1428	4,1491

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 9/16	3 11/16	3 3/4	3 7/8	4	4 1/8
Yen (100)	2 5/16	2 7/16	2 3/16	2 5/16	2 3/16	2 5/16
Ecu	6 5/16	6 7/16	6 3/16	6 5/16	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	5 11/16	5 13/16	5 5/8	5 3/4	5 1/2	5 5/8
Franc suisse	4 1/8	4 1/4	4 1/16	4 3/16	4	4 1/8
Lire italienne (1000)	8 1/4	8 1/2	8 1/4	8 1/2	8 1/4	8 1/2
Livre sterling	5 5/16	5 7/16	5 1/4	5 3/8	5 5/16	5 7/16
Peseta (100)	8 1/16	8 5/16	8	8 1/4	7 15/16	8 3/16
Franc français	6 3/16	6 5/16	6 3/16	6 5/16	6 1/16	6 3/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

Le Monde

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

44-43-76-40

صكنا من الاصل

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 28 MARS

Liquidation : 22 avril
Taux de report : 6,25

Cours relevés à 13 h 57
CAC 40 : +0,82 % (2154,10)

Règlement mensuel

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
+ 0,69	EDF-GDF 3%	5790	5820	+ 0,52
- 2,95	B.N.P. (T.P)	1060	1050	- 0,94
+ 1,35	Cr.Lyonnais(T.P.)	1070	1050	- 1,87
+ 7,13	Renault (T.P.)	2550	2539	- 0,43
- 3,11	Rhone Poulenc(T.P.)	2493	2490	- 0,12
+ 8,27	Saint Gobain(T.P.)	1278	1271	- 0,55
+ 7,51	Thomson S.A (T.P.)	1130	1130	—
+ 20,40	Accor 1	712	714	+ 0,28
- 5,14	Air Liquide 1	821	829	+ 0,97
- 19	Alcatel Alsthom 1	678	682	+ 0,59
- 13,50	Alcatel Cable 1	650	647	- 0,46
- 3,98	Alspi 1	384	385	+ 0,26

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
+ 18,26	Dassault-Aviation 1	569	564	- 0,88
- 2,16	Dassault Electro 1	427,90	429,50	+ 0,37
+ 18,60	De Dietrich 1	2700	2690	- 0,37
- 0,52	Degremont 1	586	585	- 0,18
+ 134,85	Dev.R.N-P De Cal 2	81,60	80,75	- 1,04
+ 81,33	Dev.R.Sud-Est.Ly(2	114	120	+ 5,26
+ 5,36	DMC (Dollfus Mi)1	405	397	- 1,98
+ 8,41	Docks France 1	711	729	+ 2,53
+ 22,30	Dynaction 1	139,50	140,90	+ 1

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
- 0,56	Locindus 1	1049	1049	—
+ 13,92	LVMH Moet Vuitton 1	844	851	+ 0,83
+ 2,23	Lyon.Eaux-Dumez 1	587	594	+ 1,19
+ 1,97	Marine Wendel 1	424,10	422,50	- 0,38
- 14,83	Matra-Hachette 1	137,50	136,10	- 1,02
+ 25,49	Metaleurop 1	90,85	89,10	- 1,93
- 9,88	Metrologie Ind 1	13,50	13,70	+ 1,48
+ 21,44	Michelin 1	252,50	254,80	+ 0,91
+ 35,29	Moulinex 1	139	138	- 0,72

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
- 3,86	Sogenal (Ny) 2	157,40	159	+ 1,02
+ 15,77	Sommer-Allibert 1	2380	2349	- 1,30
- 0,37	Sophia 1	538	530	- 1,49
- 12,83	Sovac 1	1700	1712	+ 0,71
+ 6,45	Spie Batignolles 1	469	462	- 1,49
+ 11,30	Strafor Facom 1	630	640	+ 1,59
- 9,63	Suez 1	319	322,50	+ 1,10
- 13	Synthelabo 1	200	204,10	+ 2,05
- 2,25	Thomson-CSF 1	175,20	177,90	+ 1,49

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
+ 23,84	Hitachi 1	52	52,60	+ 1,15
+ 11,42	Hoechst 1	1060	1178	+ 10,38
- 6,23	I.B.M 1	318	314,20	- 1,19
+ 8,26	I.C.I 1	72,50	69,30	- 4,41
- 5,71	I.T.T. 1	478	470	- 1,67
+ 14,66	Ito Yokado 1	303	305	+ 0,66
+ 22,78	Matsushita 1	92,60	95,65	+ 3,29
—	Mc Donald's 1	341,50	337	- 1,32
- 14,83	Merck and Co 1	178,90	175	- 1,87
- 9,30	Minnesota Mining 1	576	575	- 0,17
—	Mitsubishi Corp. 1	61,70	—	—
—	Mobil Corporat. 1	469	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Case Poclain 2	2,75	—
CBC 1	384	387
Centenaire Blanzy	375	376
Ceragen Holding	20,80	—
Champex (Ny)	10	10,30
CIC Un.Euro.CIP 1	410	413
C.I.T.R.A.M. (B)	3580	—
Cpt Lyon Alem.2	418	465
Concorde-Ass Risq2	1200	1200
Constr.Met.Prov.	13,60	13,70
Credit Gen.Ind.	87	87
Darblay	600	—
Didot Bottin	729	725

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Taittinger 1	2999	2950
Tour Eiffel	325	325
Ulliner Cofrath	1819	1790
Vicat 2	525	540
Virax	170	170

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.N.I.M 1	1440	1449
Codetour	290	290
Creeks	232	225
Dauphin OTA	298	—
Devanlay 2	1505	1505
Labor.Dolisos	159	156
Editions Belfond	125	—
Europ Propulsion 2	390	392
Finalrail	190,20	198,10
Finacor	242	240
G.I.M. S.A.	1170	1165
Gravograph	218,80	217,90
I.C.C. 2	249	249

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
TF1-1	485	486
Thermador Hold(Ly)	598	598
Unilog	309	290
Viel et Compagnie#	280	279
Vilmorin et Cie/2	423	420

Sicav (sélection) 25 mars

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Cred.Mut.Ep.Monde	1408,88	1382,39
Cred.Mut.Ep.Quatre	1131,57	1101,28
Dieze	1712,25	1680,32
Drouot France	1103,42	1071,28
Drouot Sécurité	252,29	244,94
Ecocic	1308,41	1282,53
Ecupar	141,04	138,93
Ecur. Actions futur	211,25	205,10
Ecur. Capicourt	282,98	282,45
Ecur. Capitalisation	3068,59	3038,21
Ecur. Expansion	582743,34	561998,48
Ecur. Géovaleurs	2882,54	2798,58
Ecur. Investissement	176	170,87
Ecur. Monepremière	78137,86	78137,86
Ecur. Monétaire	22835,80	22835,80
Ecur. Trésorerie	2811,18	2811,18
Ecur. Trimestriel	2078,32	2055,76
Elanciel	138,16	134,14
Elicash	1634222,82	1634222,82 ◇
Emergence Poste	113,46	110,16
Energie	402,95	384,88
Eparcic	4210,49	4210,49
Eparcourt-Sicav	4432,37	4421,32
Epargne-Unie	1633,47	1593,63
Enfi Cash capi	9187,72	9187,72 ◆
Euroo Solidarité	1214,11	1202,09
Eurocic Leaders	1342,81	1303,70
Eurodyn	1492,41	1458,01

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Natio Ep. Croissance	2133,82	2078,71
Natio Ep. Obligations	230,25	224,08
Natio Epargne Retraite	149,98	145,97
Natio Epargne Trésor	9298,24	9279,68
Natio Epargne Valeur	537,16	522,78
Natio France Index	1188,10	1148,52
Natio Immobilier	1497,57	1457,49
Natio Inter	1796,55	1748,47
Natio Monétaire	9690,95	9690,95
Natio Opportunités	162,08	157,74
Natio Patrimoine	1595,45	1552,75
Natio Perspectives	1366,84	1329,48
Natio Placements	68903,31	68903,31
Natio Revenus	1095,84	1085,98
Natio Sécurité	11792,21	11792,21
Natio Valeurs	1053,40	1025,21
Nippon-Gan	7784,57	7485,18
Nord Sud Dévelop.	1956	1952,10 ◆
Oblicic-Mondial	3170,34	3123,49
Oblicic-Régions	1168,06	1150,88
Oblifutur	3419,71	3355,95
Oblig. tres caté.	212,04	208,91
Oblilion	1709,80	1686,93
Oblisécurité Sicav	15073,57	15073,57
Oblitys	529,40	521,58
Oraction	1730,83	1687,83
Patrimoine Retraite	263,61	257,85
Parvalor	680,41	667,07

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Stratégie Actions	1079,56	1038,04
Stratégie Rendement	1684,16	1631,15
Synthesis	13894,50	13425,98
Techno-Gan	7188,80	6891,15
Thesora	794,19	788,33
Trésor Plus	1548,46	1525,21
Trésor Trimestriel	1084,25	1053,71
Trésoricic	152180,57	152180,57
Trifion	5384,37	5315,27
Uni-Associations	121,19	121,19 ◇
Uni-Foncier	1612,81	1572,89
Unifrance	712,15	694,78
Uni-Garantie C	1458,85	1429,89
Uni-Garantie D	78277,24	78277,24
Uni Régions	1733,47	1691,19
Univar	278,18	270,10 ◇
Univers Actions	1684,75	1643,68
Univers Obligations	2032,76	1994,86
Valorg	2361,57	2368,21 ◆
Valréal	61886,76	61855,83
Winterthur St-Honoré	265,63	253,58

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 25/03	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,7545	5,7025	5,45	5,95
Ecu	6,5920	6,5915	—	—
Allemagne (100 dm)	342,3500	342,9100	330	353
Belgique (100 F)	16,5715	16,6035	16,05	17,05
Pays-Bas (100 fl)	304,2800	304,7700	293	314
Italie (1000 lires)	3,4500	3,4495	3,20	3,65
Danemark (100 krd)	86,8700	86,8900	83	91
Irlande (1 iep)	8,2710	8,2280	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,5930	8,5340	8,15	8,95
Grèce (100 drachmes)	2,3355	2,3365	2,85	3,35
Suisse (100 f)	403,3200	402,8600	389	411
Suède (100 krs)	72,8200	72,1400	69	78
Norvège (100 k)	78,7400	78,6900	74	83
Autriche (100 sch)	48,6520	48,7270	47	50
Espagne (100 pes)	4,1895	4,1615	3,80	4,45
Portugal (100 esc)	3,3150	3,3150	2,95	3,70
Canada (1 $ can)	4,1866	4,1440	3,95	4,40
Japon (100 yens)	5,4018	5,4439	5,24	5,50

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 25/03
Or fin (kilo en barre)	72100	71700
Or fin (en lingot)	72300	71950
Napoléon (20f)	412	409
Pièce Fr (10 f)	320	—
Pièce Suisse (20 f)	415	412
Pièce Latine (20 f)	415	414
Souverain	528	527
Pièce 20 dollars	2620	2525
Pièce 10 dollars	1350	1370
Pièce 5 dollars	710	—
Pièce 50 pesos	2680	2650
Pièce 10 florins	434	435

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15

TAPEZ LE MONDE

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

✆ 44-43-76-26

Matif (Marché à terme international de France)

25 mars 1994

NOTIONNEL 10 % Nombre de contrats estimés : 367 582				CAC 40 A TERME Volume : 42 705			
Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94	Cours	Mars 94	Avril 94	Mai 94
Dernier	122,92	122,44	121,62	Dernier	2137	2148	2133
Précédent	123,48	123,02	122,32	Précédent	2165	2175,50	2179

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - [illegible]

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
[illegible]

ENVIRONNEMENT

Nouveau président de l'ADEME

Jacques Vernier compte relancer les économies d'énergie

Quatre mois après la démission de son prédécesseur, Michel Mousel, Jacques Vernier vient d'être officiellement nommé président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) (*le Monde* du 4 novembre 1993). Dans son progamme figurent notamment l'extension des taxes à toutes les formes d'énergie et le rétablissement d'incitations financières aux économies d'énergie.

Nouveau président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Jacques Vernier va devoir conduire une phase délicate de l'établissement public. On sait que le ministère de l'industrie a réduit sa contribution de 40 %, sous prétexte que l'agence dispose maintenant des 400 millions de francs de la taxe sur la mise en décharge (20 francs par tonne d'ordures ménagères).

On sait aussi que l'ADEME figure toujours sur la liste des établissements à délocaliser, alors même qu'elle est déjà éclatée sur cinq sites : Paris, Nanterre, Sophia-Antipolis et deux implantations à Angers. Ces handicaps n'effraient pas M. Vernier, maire de Douai et député (RPR) du Nord, qui compte malgré tout relancer l'agence dans sa mission d'origine : les économies d'énergie.

« Rétablir les incitations financières »

Pour la délocalisation, tout devrait être réglé d'ici à la rentrée 1996. Ne resteront à Paris, dans un nouveau local, que la soixantaine d'agents du siège. Les autres se regrouperont à Angers, siège historique de l'agence du déchet (ANRED), où sera construit un bâtiment capable d'accueillir l'ensemble des services, soit quelque deux cent soixante personnes. Il en coûtera 50 millions de francs, dont 10 millions à la charge des collectivités locales. L'unité de Sophia-Antipolis (cinquante-cinq personnes) sera maintenue sur place et bien sûr aussi les deux cent quarante agents affectés dans les vingt-six délégations régionales.

Sans attendre ce redéploiement, le président Vernier veut donc refaire de la maîtrise de l'énergie une priorité absolue. « *On a progressé en ce domaine pendant quinze ans, entre 1975 et 1990*, constate-t-il. *Depuis trois ans, on recule. On risque de perdre notre rang de meilleur élève de la classe européenne* (avec le Danemark). » Mais comment mettre un terme à cette politique incohérente ? Le polytechnicien propose d'abord une taxe sur toutes les énergies (et non plus seulement sur le pétrole). *Cette taxe pourrait être dégagée par un allègement des charges fiscales qui pèsent sur les salaires. « On taxe trop le travail et pas assez l'énergie »*, constate-t-il.

Les économies d'énergie peuvent aussi être obtenues par l'aide au diagnostic et les incitations financières directes. « *Il faut rétablir les incitations financières, sinon aux particuliers, du moins aux industriels et aux collectivités* », dit Jacques Vernier qui, comme maire de Douai, s'est félicité de l'opération consistant à repérer les fuites de chaleur par photos aériennes infrarouges. Des millions ont ensuite été consacrés à l'amélioration de l'isolation thermique et ont permis d'importantes économies d'énergie.

Quant aux énergies renouvelables, comme le bois ou le solaire, seule l'ADEME peut les promouvoir. Jacques Vernier déplore que l'agence française dépense aujourd'hui six fois moins que l'Allemagne ou le Japon sur ce chapitre stratégique. « *On a laissé filer le marché du photovoltaïque chez Siemens et Canon, alors que nous étions bien placés il y a encore dix ans.* » L'obstacle, en France, vient notamment de l'omniprésence d'EDF. « *En matière d'énergie*, souligne le président, *les intérêts de la nation ne coïncident pas forcément avec les intérêts d'EDF et de GDF.* »

Jacques Vernier, comme nouveau président du conseil d'administration de l'ADEME, va prendre son bâton de pèlerin et frapper à toutes les portes derrière lesquelles se cachent des crédits. Il va profiter de ses liens avec le gouvernement et les parlementaires de la majorité pour arracher des décisions en faveur de l'agence. A commencer par une revalorisation de la taxe sur les décharges, qu'il souhaite voir passer de 20 à 50 francs. Déjà, mercredi 23 mars, le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, a promis d'être « *un puissant avocat de l'ADEME auprès du ministre du budget* », puisque l'agence est présidée par « *un homme remarquable* ».

ROGER CANS

Défendant le contenu de la directive européenne de 1979

M. Barnier veut « remettre de l'ordre » dans la chasse

S'adressant, la semaine dernière, au congrès de l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs, réuni à Paris, le ministre de l'environnement, Michel Barnier, a annoncé son intention de « *remettre au plus vite de l'ordre dans la maison chasse* ».

Le ministre a défendu le contenu de la directive européenne de 1979 sur les oiseaux migrateurs, mais en déplore les « *interprétations contradictoires, vétilleuses et franchement inadaptées aux réalités du terrain* ». Il a souhaité que la modification proposée par la Commission soit adoptée afin que, comme pour la pêche, on parvienne à des dates d'ouverture et de fermeture fixes et incontestées.

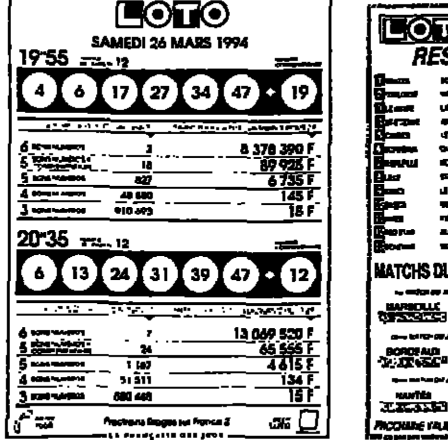
M. Barnier a répété que les chasses de printemps demeureraient interdites et demandé aux présidents des fédérations de la Gironde et de l'Ardèche de faire respecter cette interdiction. L'Union a, par ailleurs, décidé de ne pas présenter de liste aux prochaines élections européennes.

L'AGENDA DES SPECTACLES

THÉÂTRE LES ATELIERS. LYON-2e
LE CAS GASPARD MEYER
ou de l'influence de la mémoire indienne sur un court de tennis
de JEAN-YVES PICQ
CRÉATION
mise en scène Gilles Chavassieux
du 25 mars au 22 avril
Location : 78-37-46-30

VILLA GILLET
Unité de Recherches contemporaines
Séminaire « La Lecture »
Conférence de Pierre Lévy
animé par Daniel Bougnoux
« De l'hypertexte au cyberspace : au-delà de l'interprétation »
Jeudi 31 mars à 20 h 30
Réservations nécessaires au 78-27-02-48
Tarifs : 50 F, 20 F
Villa Gillet, 25, rue Chazière, 69004 LYON

THÉÂTRE DE LYON
7, rue des Aqueducs, 69005 LYON
Tél. : 78-36-67-67.
« LES MARCHANDS DE GLOIRE »
de M. Pagnol et P. Nivoix.
Mise en scène de Jean-Louis Martinelli (création du Théâtre de Lyon). Jusqu'au 1er avril (ts les jrs à 20 h 30, sf mercr. 19 h 30).
Attention ! Ce spectacle est présenté à *la Maison de la Danse/Théâtre du 8e*, 8, av. Jean-Mermoz.



CARNET

Naissances

Jeong Hee et Peter STOKOLOSA
sont heureux d'annoncer la naissance de

Anna Min,

à Paris, le 1er mars 1994.

23 *bis*, rue Bruant,
75013 Paris.

Décès

– Bernard et Andréa Roch
et leur fils,
Hervé Afrine et Françoise Raynaud-Afrine,
sont tristes de faire part du décès de

Mme Madeleine AFRINE,

survenu le 23 mars 1994, à Paris, dans sa quatre-vingt-troisième année.

– M. Julien Gillette,
M. et Mme Françoise Caillat,
M. et Mme Alain Gillette,
Leurs enfants et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Madeleine GILLETTE,
née Lemoine,
institutrice honoraire,
chevalier du Mérite agricole,

le 25 mars 1994, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 30 mars, à 16 heures, en l'église Saint-Jacques, et suivie de l'inhumation, à Dieppe.

14, rue J.-Prunier,
76200 Dieppe.

– Le Père provincial de la Compagnie de Jésus,
Les communautés jésuites de la rue Beudant et de la rue de Grenelle, à Paris,
Anne-Marie Prache,
ses enfants et petits-enfants,
Sœur Marie-Madeleine Lesage, PSA,
Bertrand et Calire Lesage,
leurs enfants et petits-enfants,
Elisabeth et Jean Verlet,
leurs enfants et petits-enfants,
font part, dans la tristesse et l'espérance, du décès du

Père Jacques LESAGE,

décédé à Paris, le 25 mars 1994, dans sa soixante-douzième année.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Ignace, 35, rue de Sèvres, Paris-7e, le mercredi 30 mars, à 10 h 30.

– Nous apprenons le décès de

Jacques MASTEAU,
ancien sénateur,
ancien maire de Poitiers,

survenu dimanche 27 mars 1994, à Poitiers, dans sa quatre-vingt-onzième année.

[Né le 18 juillet 1903 à Poitiers (Vienne), diplômé de l'École libre des sciences politiques, avocat, Jacques Masteau avait été élu en 1936, plus jeune membre de la Chambre des députés, où il siégea jusqu'en 1940. Maire de Vernières de 1931 à 1941, puis de Poitiers de 1941 à 1944 et, de nouveau, de 1950 à 1965, il avait également été élu, en 1931, conseiller à l'assemblée départementale, dont il assura ensuite la présidence de 1951 à 1967. Devenu sénateur en 1948, membre du groupe de la Gauche démocratique, il avait siégé vingt ans au palais du Luxembourg. Ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Poitiers, Jacques Masteau plaidait encore ces derniers temps.]

– Les familles Ajzenberg,
leurs enfants et petits-enfants,
Felenbok, et leurs enfants,
Szobad, et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Szejna SZOBAD,
née Zlotojabko,

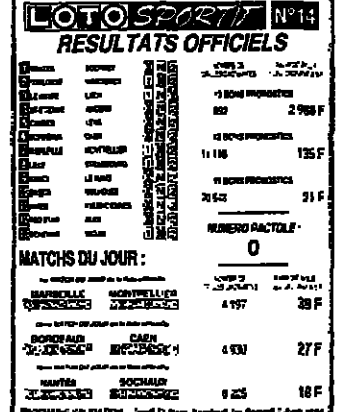
survenu le 25 mars 1994, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, à Paris.

Les obsèques auront lieu mardi 29 mars, à 14 h 45, au cimetière de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

188, avenue Jean-Lolive,
93500 Pantin.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13
Téléphone :
40-65-29-94
40-65-29-96



– Le 25 mars, s'est éteint

Michel VASSALLUCCI,
chevalier des Arts et des Lettres,

rappelé à Dieu à trente-deux ans.

Ses parents, Georgia et André,
Ses frères, Jean-Louis, Roland et Arnaud,
Ses neveu et nièce, Boris et Margot,

invitent ceux qui l'ont connu à le garder en eux.

Une cérémonie sera donnée le 30 mars à Amsterdam.

– Mme Yves Vinçon,
née Jeanne Mallaroni,
M. et Mme Laurent Vinçon,
M. Jérôme Vinçon,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Yves VINÇON,
directeur des douanes à la retraite,

survenu le 26 mars 1994.

Les obsèques ont lieu ce lundi 28 mars, à 15 heures, au complexe funéraire de Grammon (Hérault).

8, rue des Viguiers,
34070 Montpellier.

– Levallois-Perret. Biarritz. Mont-de-Marsan.

Mme Angèle Weil,
son épouse,
M. et Mme Philippe Ledouble
et leurs enfants,
M. et Mme Guy Weil
et leurs enfants,
M. et Mme Hugues Leplae
et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

colonel Antoine WEIL,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite.

La cérémonie religieuse a lieu ce jour, en la chapelle du Braou (64200) Biarritz.

Messes anniversaires

– Les amis de

Jacques CHAZOT

se réuniront le mardi 29 mars 1994, à 12 h 15, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-8e.

Anniversaires

– Il y a un an, le 28 mars 1993,

Albert BOTBOL

nous quittait.

Ceux qui l'ont connu et aimé, souhaitant faire partager les idéaux de tolérance et de fraternité qu'il défendit toute sa vie, ont décidé de créer une association qui portera son nom : Les Amis d'Albert Botbol.

5, rue Alfred-Roll,
75017 Paris.

– Il y a un an,

Gérard LOBIER

disparaissait dans un tragique accident.

Il aimait la vie plus que tout.

Penser à lui, c'est le garder encore vivant.

Communications diverses

– Bruno Leprince, éditeur, est heureux de faire part de la naissance de sa collection,

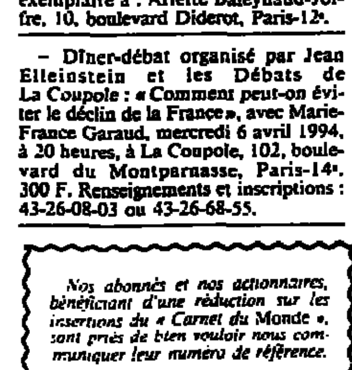
A boulets rouges.

Elle est inaugurée par une « balladurade » de Benjamin Peretti, *Comment va la France, Môssieu ? Elle crève, Môssieu !* Dans toutes les bonnes librairies.

Prix de la Découverte poétique

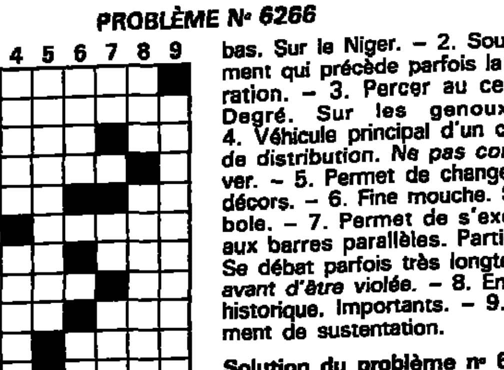
D'un montant de 20 000 F, le prix de la Découverte poétique, attribué par la Fondation Simone-de-Carfort, a pour objet la découverte d'un poète d'expression française, inconnu ou méconnu, sans limite d'âge. Il sera décerné en décembre 1994. Les poèmes, classiques ou libérés, doivent être inédits. L'envoi, en pli non recommandé, doit se limiter à six poèmes (dactylographiés et agrafés) et ne doit pas excéder six pages. Un code (deux lettres et deux chiffres), disposé en haut à droite de chaque page, sert à identifier l'auteur. Joindre deux enveloppes timbrées et une fiche comportant, outre le code, nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, âge, activités et parcours poétique. Envoi en double exemplaire à : Arlette Baleynaud-Joffre, 10, boulevard Diderot, Paris-12e.

– Dîner-débat organisé par Jean Elleinstein et les Débats de La Coupole : « Comment peut-on éviter le déclin de la France », avec Marie-France Garaud, mercredi 6 avril 1994, à 20 heures, à La Coupole, 102, boulevard du Montparnasse, Paris-14e. 300 F. Renseignements et inscriptions : 43-26-08-03 ou 43-26-68-55.


Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6266



HORIZONTALEMENT

I. Reflète la lumière. – II. Ne peut se manifester quand on lui coupe le souffle. – III. Un peu de rouge. Peut permettre de prendre la dame de votre voisin. Orientation. – IV. Terme de chimie. Possessif. – V. Ont raison de bien des affections. Abréviation. – VI. On part généralement sans en avoir vu la fin. Téléphone. – VII. Symbole. La première personne de tous les temps. A l'étranger. – VIII. Passera de l'aigu au grave. En Italie. – IX. Peut être éloquent tout en étant muet. Est toujours à la queue avec son frère. – X. Repose sur un sommier. Un peu de courage ! – XI. Ravir. Mêlée consécutive à des démêlés.

VERTICALEMENT

1. Obligent souvent à parler bas. Sur le Niger. – 2. Soulèvement qui précède parfois la libération. – 3. Percer au centre. Degré. Sur les genoux. – 4. Véhicule principal d'un circuit de distribution. Ne pas conserver. – 5. Permet de changer de décors. – 6. Fine mouche. Symbole. – 7. Permet de s'exercer aux barres parallèles. Participe. Se débat parfois très longtemps avant d'être violée. – 8. Enigme historique. Importants. – 9. Elément de sustentation.

Solution du problème n° 6265

Horizontalement

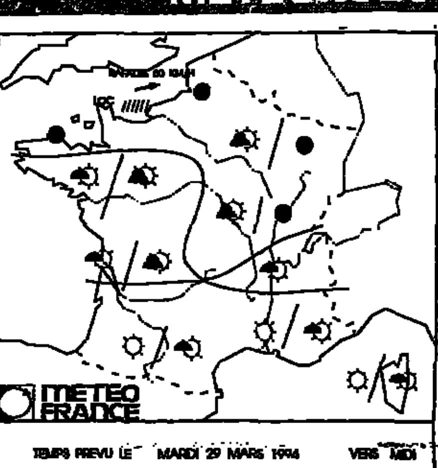
I. Antialcoolisme. – II. Rousse. Aspira. – III. Quasimodo. Li. Ri. – IV. Us. Ulm. Enterrés. – V. Eire. Ion. – VI. Etat. Nu. Tectite. – VII. Salanganes. – VIII. Pères. Assiette. – IX. Cabas. Dite. Lait. – X. Egaillés. Salive. – XI. Ceste. Usé. Héron. – XII. Exact. Malt. – XIII. Lieurs. Narre. – XIV. In. Sot. Craint. – XV. Entame. Etc. Tapi.

Verticalement

1. Arquées. Cécilie. – 2. Nous. Tapage. Inn. – 3. Tua. Calebasse. – 4. Issu. Tarait. U.S.A. – 5. Asile. Nesle. Rom. – 6. Lemmings. Este. – 7. Rua. Deux. – 8. Ondée. Naissance. – 9. On. Test. Ecart. – 10. La. Tresses. Trac. – 11. Isle. Ah ! Ri. – 12. Spirituellement. – 13. Mi. Roi. Taira. Ta. – 14. Errent. Tivoli. – 15. Ais. Etêtent. Pi.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PREVU LE MARDI 29 MARS 1994 VERS MIDI

LEGENDE: ENSOLEILLÉ – ECLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES – TRES NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DEPLACEMENT

Mardi : très nuageux au Nord, soleil au Sud. – Le matin, au nord d'une ligne Bordeaux-Dijon, le temps sera couvert avec quelques gouttes éparses au nord de la Seine. Le vent de sud-ouest soufflera à 60 km/h près des côtes de la Manche. Du Massif central aux Alpes du Nord, le ciel sera nuageux avec quelques éclaircies. De l'Aquitaine aux Pyrénées jusqu'aux Alpes du Sud et à la Corse, le soleil sera prédominant. L'après-midi, de sud Bretagne aux Charentes jusqu'au Limousin, le soleil fera de belles apparitions malgré les passages nuageux. De Nord Bretagne aux régions nord, jusqu'au Centre et au Nord-Est, les nuages resteront abondants avec encore quelques faibles pluies sur les côtes de la Manche. Le vent de sud-ouest faiblira. Sur Rhône-Alpes et le sud de la Franche-Comté, les nuages élevés voileront le ciel. Du Sud-Ouest au sud du Massif central jusqu'au Sud-Est et en Corse, il fera beau et doux.

Les températures minimales se situeront de 7 à 9 degrés au Nord et de 6 à 8 degrés au Sud.

L'après-midi, il fera doux avec 13 à 16 degrés au Nord et 16 à 22 degrés au Sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

TEMPÉRATURES maxima – minima

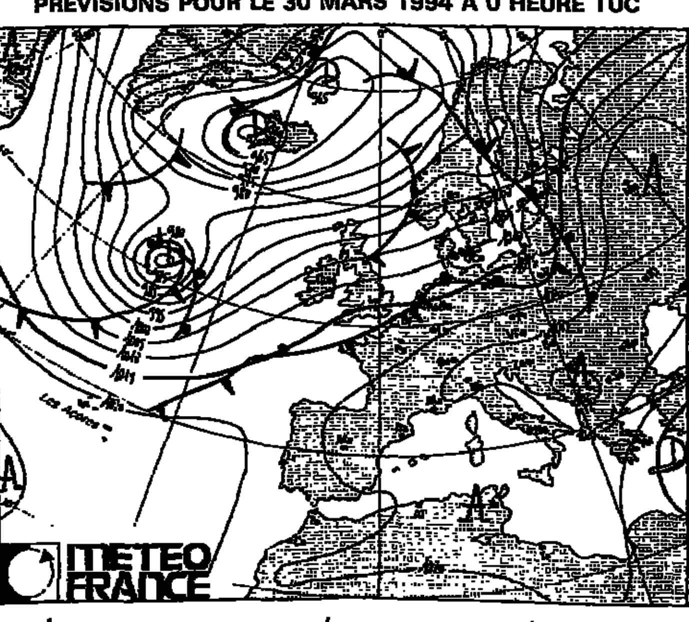
FRANCE	
AJACCIO	18/ 7
BIARRITZ	17/ 9
BORDEAUX	19/ 8
BOURGES	14/ 6
BREST	11/ 9
CAEN	12/ 9
CHERBOURG	12/ 6
CLERMONT-FER.	16/ 4
DIJON	14/ 3
GRENOBLE	18/ 4
LILLE	10/ 6
LIMOGES	16/ 6
LYON, BRON	14/ 5
MARSEILLE	20/ 8
NANCY, ESSEY	11/ 1
NANTES	14/ 9
NICE	17/10
PARIS-MONTS.	13/ 8
PAU	19/ 8
PERPIGNAN	24/ 7
POINTE-A-PITRE	32/21
RENNES	13/10
ST-ETIENNE	15/ 5
STRASBOURG	12/ 1
TOULOUSE	19/ 7
TOURS	14/ 7

ÉTRANGER	
ALGER	21/ 7
AMSTERDAM	9/ 5
ATHÈNES	16/15
BANGKOK	35/24
BARCELONE	18/10
BELGRADE	11/–1
BERLIN	9/ 0
BRUXELLES	10/ 6
COPENHAGUE	9/–1
DAKAR	26/18
GENÈVE	13/ 3
ISTANBUL	19/ 8
JÉRUSALEM	20/ 7
LE CAIRE	26/15
LISBONNE	19/12
LONDRES	11/ 8
LOS ANGELES	20/10
LUXEMBOURG	9/ 2
MADRID	20/ 7
MARRAKECH	23/10
MEXICO	31/15
MILAN	16/ 3
MONTRÉAL	2/–4
MOSCOU	1/–6
NAIROBI	26/16
NEW-DELHI	32/19
NEW-YORK	12/ 4
PALMA-DE-MAJ.	21/ 6
PÉKIN	18/ 6
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	23/ 5
HONGKONG	20/16
SÉVILLE	24/12
SINGAPOUR	30/24
STOCKHOLM	4/–5
SYDNEY	21/18
TOKYO	13/ 5
TUNIS	22/13
VARSOVIE	6/–4
VENISE	15/ 8
VIENNE	9/–1

Valeurs extrêmes relevées entre le 27-03-1994 à 6 heures TUC et le 28-03-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 30 MARS 1994 A 0 HEURE TUC



RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 28 MARS

TF 1

15.20 **Série : Mike Hammer.**
16.20 **Jeu : Une famille en or.**
16.45 **Club Dorothée.** Sacrée famille ; Arnold et Willy ; Clip ; Jeux.
17.50 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
18.20 **Série : Les Filles d'à côté.**
18.50 **Magazine : Coucou, c'est nous !** Invitée : Nina Arvesen.
19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 1.30).
20.00 **Journal, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Magazine : Témoin n° 1.** Présenté par Jacques Pradel.
23.00 **Magazine : Pourquoi pas vous ?** Présenté par Julien Courbet. Invité : Gérard Bourgoin, parrain du club de foot de l'AJ Auxerre, patron fondateur de BSA.
0.20 **F1 Magazine.** Grand Prix du Brésil à Sao-Paulo.
0.55 **Sport : Football.** Présentation de la 5e journée des poules finales de la Ligue des champions. Match vedette : Spartak de Moscou-AS Monaco ; FC Barcelone-Galatasaray ; Les autres matches : Milan AC-RSC Anderlecht ; Werder de Brême-FC Porto.
1.25 **Magazine : L'Europe en route.** Présenté par Sophie Rack.
1.35 **Journal et Météo.**

FRANCE 2

15.55 **Variétés : La Chance aux chansons.** Emission présentée par Pascal Sevran. Le retour de Maria Candido.
16.45 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.15 **Série : Seconde B.**
17.45 **Série : Les Années collège.**
18.10 **Magazine : C'est tout Coffe.**
18.45 **Jeu : Un pour tous.**
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Emission spéciale : Demain les jeunes.** Débat avec la rédaction de France 2, présenté par Michel Field.
22.30 **Cinéma : Blue Steel.** ■ Film américain de Kathryn Bigelow (1989). Avec Jamie Lee Curtis, Ron Silver, Clancy Brown.
0.00 **Journal et Météo.**
0.20 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field. Invités : Dan Simons (*les Larmes d'Icare*) ; David Bellos (*Georges Perec*) ; Christine Boisson (Festival des films de femmes à Créteil) ; Serge Toubiana (*Persévérance*) ; Assi Dayan (*la Vie selon Agfa*) ; Patrice Fontanarosa (la 4e Bourse Hennessy-Mozart) ; musique : Dave Liebman ; Janine Janse, lauréate 1994 de la Bourse Hennessy-Mozart.

FRANCE 3

16.10 **Magazine : La Fièvre de l'après-midi.** Invité : Elie Kakou.
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Encyclopédie pratique du jardin*, d'Anita Pereire.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Tout le sport.**
20.20 **Dessin animé : Batman.**
20.50 **Cinéma : Suspect dangereux.** ■■ Film américain de Peter Yates (1987). Avec Cher, Dennis Quaid, Liam Neeson.
22.50 **Journal et Météo.**
23.20 **Magazine : Extérieurs nuits.** De Matthias Sanderson et Serge Toubiana. Agnès Varda, de Thierry Tartas et Serge Toubiana ; Anémone et Tonie Marshall, de Matthias Sanderson et Serge Toubiana ; Personne ne m'aime, de Xavier Villetard ; Les filles prodiges de la FEMIS, de Solveig Anspach ; Marushka Detmers, de Catherine Breillat.
0.15 **Continentales.**

CANAL PLUS

15.50 **Cinéma : Le Prince des marées.** ■ Film américain de Barbra Streisand (1991). Avec Barbra Streisand, Nick Nolte.
18.00 **Canaille peluche.** Albert, le cinquième mousquetaire.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 **Ça cartoon.**
18.45 **Magazine : Nulle part ailleurs.**
20.35 **Cinéma : Un cœur en hiver.** ■■■ Film français de Claude Sautet (1992). Avec Daniel Auteuil, Emmanuelle Béart, André Dussollier.
22.15 **Flash d'informations.**
22.20 **Le Journal du cinéma.**
22.25 **Cinéma : Trust Me.** ■■ Film américain de Hal Hartley (1991). Avec Adrienne Shelly, Martin Donovan, Meritt Nelson (v.o.).

ARTE

19.00 **Série : The Pink Medecine Show.**
19.30 ▶ **Documentaire : Une histoire de zoo.** De Molly Dineen. 1. La survie des mieux adaptés.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Cinéma : Cyrano de Bergerac.** ■■■ Film français de Jean-Paul Rappeneau (1989). Avec Gérard Depardieu, Anne Brochet, Vincent Perez.
23.00 **Magazine : Macadam.** Stephan Eicher. De Béatrice Soulé.
0.00 **Magazine : Cinéma de notre temps.** Présenté par Janine Bazin et André S. Labarthe. Oliveira l'architecte, de Paulo Rocha (65 min).

M 6

14.30 **Variétés : Musikado.**
17.00 **Variétés : Multitop.**
17.30 **Série : Rintintin Junior.**
18.00 **Série : Flash.**
19.00 **Série : Mission impossible, vingt ans après.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.35 **Magazine : Ciné 6.** Présenté par Laurent Weil.
20.50 **Cinéma : Pendez-les haut et court.** ■ Film américain de Ted Post (1968). Avec Clint Eastwood, Inger Stevens, Ed Begley.
22.50 **Cinéma : Huit millions de façons de mourir.** □ Film américain de Hal Ashby (1986). Avec Jeff Bridges, Rosanna Arquette, Alexandra Paul.
0.45 **Informations : Six minutes première heure.**
0.55 **Magazine : Jazz 6.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Le Grand Débat.** Quelle armée pour demain ? (2). Avec Jacques Baumel, le général Etienne Copel, Marisol Touraine, Pierre Dabezies, Thierry de Montbrial.
21.30 **Fiction.** Tant de choses et pourtant rien. 1. 42, rue Lazare-Carnot, de Catherine de La Clergerie.
22.40 **La Radio dans les yeux.** L'actualité de l'architecture.
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Jean-Michel Leniaud (les Cathédrales au XIXe siècle).
0.50 **Musique : Coda.** Howard Johnson, tuba (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (en direct de la Radio de Slovénie) : Mère, poème symphonique, de Osterc ; Symphonie concertante pour flûte, hautbois, piano et orchestre, de Rojko ; Pelléas et Mélisande, poème symphonique op. 5, de Schoenberg, par l'Orchestre symphonique de la Radio-Télévision slovène, dir. Anton Nanut.
22.30 **Soliste.** Gyprgy Cziffra, piano.
23.07 **Ainsi la nuit.** Par Denise Bahous. Andante et rondo hongrois pour alto etpiano op. 37, de Weber ; Trio pour cor, violon et piano en mi bémol majeur op. 40, de Brahms ; Deux scherzos pour piano D 593, de Schubert.
0.00 **L'Heure bleue.** Transatlantique, par Xavier Prévost. Le groupe Nucleus de Ian Carr, trompette avec Phil Todd, saxophone, Dill Katz, basse et John Marshall, batterie.

Les interventions à la radio

Europe 1, 19 heures : Serge July, Claude Imbert, Jacques Julliard, Jean-François Kahn, Catherine Nay et Alain Duhamel («Club de la presse, spécial cantonales»).
France-Inter, 19 h 20 : «les jeunes et l'emploi», avec Michel Giraud («le Téléphone sonne»).

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Sondages, papotages et Père Noël

QUAND Edouard Balladur constata que certaine mesure avait été *« mal interprétée »*, l'on crut un instant qu'il allait annoncer l'abrogation de son décret sur-le-champ, avant le film. Ce « coup » eût animé la soirée. Mais ce fut partie remise. Le premier ministre ne promit que des « initiatives ». Encore une nuit de patience, chère jeunesse. Demain matin, il serait temps de courir à la cheminée, et de regarder dans ses souliers.

Les ministres qui se produisirent ensuite étaient-ils dans la confidence ? Si oui, ils le cachaient bien. Tous se proclamèrent « à l'écoute », sans plus de précisions. Sur France 2, Alain Madelin se retourna même à plusieurs reprises pour jeter un œil aux étudiants assis derrière lui. Le dialogue était en marche. Jacques Chirac souligna à tout hasard que le premier ministre avait *« eu raison »* d'évoquer le chômage des jeunes. Lui ne devait trop savoir que souhaiter. On souriait. Le sort actuel de Jacques Chirac est tragique. Qu'il apparaisse sur l'écran, même pour une sèche déclaration, et quiconque a lu son hilarant « agenda secret » des Guignols de l'info (Canal + Editions) ne peut s'empêcher de voir se superposer au vrai Chirac la silhouette surmenée et pathétique de la créature burlesque des Guignols. Il paraît que ces facéties le rendent sympathique. C'est possible. En tout cas, elles ne le rendent pas présidentiable.

Pour le reste, on se promena aimablement de sondages en papotages. Disparue lors de la soirée du premier tour, la jeunesse, vedette du mois, étalait un triomphe modeste. Elle était partout : dans les studios, dans les pensées, dans les discours. Sur France 2, seuls une agricultrice et un pêcheur rappelaient les journaux télévisés des mois précédents. Pour *« rendre le chômage illégal »*, Bernard Tapie, grisé, proposa d'obliger les entreprises à embaucher des jeunes. Après six mois, elles en redemanderaient. Avait-il dit « illégal » ? On entendit Gérard Longuet marmonner à l'adresse du nouvel élu : *« En matière d'illégalité... »* Savait-il que son micro était ouvert ? Un sondage demanda si Edouard Balladur devait changer de politique. Ah oui ! les Français étaient pour ! Les mêmes croyaient-ils que le PS, par exemple, disposât d'une politique de rechange ? Ah non !

A minuit passé, Gérard Carreyrou annonça pour le lendemain une *« grande émission spéciale »* sur la jeunesse. A quelle heure ? Approximativement la même que l'émission de France 2, prévue depuis la veille. Quelle coïncidence ! Sur France 2, précisément, le ministre François Fillon évoquait les pays riches aux prises avec la nouvelle concurrence des pays pauvres. Pendant dix secondes, on eut le sentiment d'effleurer le fond de la question, brouillé depuis des heures par les sondages et les papotages. On n'avait pas veillé en vain.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 29 MARS

TF 1

6.00 **Série : Intrigues** (et à 23.55, 0.45).
6.28 **Météo** (et à 6.58, 8.28).
6.30 **Club mini Zig-Zag.** SOS fantôme.
7.00 **Journal.**
7.20 **Club Dorothée avant l'école.**
8.30 **Télé-shopping.**
9.00 **Série : Mésaventures.**
9.30 **Feuilleton : Haine et passions.**
10.15 **Feuilleton : Hôpital central.**
10.55 **Série : Tribunal.**
11.30 **Feuilleton : Santa Barbara.**
11.55 **Jeu : La Roue de la fortune.**
12.25 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
13.00 **Journal, Météo et Tout compte fait.**
13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.25 **Série : Hawaii, police d'Etat.**
15.20 **Série : Mike Hammer.**
16.20 **Jeu : Une famille en or.**
16.45 **Club Dorothée.** Sacrée famille ; Arnold et Willy ; Jeux.
17.50 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
18.20 **Série : Les Filles d'à côté.**
18.50 **Magazine : Coucou, c'est nous !** Invitée : Cristiana Reali.

LE MONDE DES PHILATÉLISTES
Mensuel
Pour valoriser votre passion des timbres
TOUTE L'ACTUALITE DU TIMBRE
Pour recevoir un spécimen écrivez en joignant votre règlement de 30 F (frais de port inclus)
à : Corine DESCACQ
Le Monde des philatélistes
1, place Hubert-Beuve-Méry
94852 Ivry sur Seine Cedex

RETROUVEZ LES OFFRES D'EMPLOI DU *MONDE* DANS LE *MONDE INITIATIVES*
Chaque mardi dans le *Monde* daté mercredi

19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 0.35).
20.00 **Journal, Tiercé et Météo.**
20.50 **Cinéma : Joyeuses Pâques.** □ Film français de Georges Lautner (1984). Avec Jean-Paul Belmondo, Sophie Marceau, Marie Laforêt.
22.35 **Sport : Boxe.** Championnat du monde WBC des légers en direct de Levallois : Miguel Angel Gonzalez (Mexique)-Jean-Baptiste Mendy (France).
23.45 **Sport : Fundoor.** 5e Swatch Super Fundoor de Bercy.
0.40 **Journal et Météo.**
1.15 **TF 1 nuit** (et à 1.40, 3.25, 3.55, 4.30).
1.20 **Magazine : Reportages.** Quand passe la garde républicaine, de Christophe Bardy et Jean-Claude Fontan (rediff.).
1.55 **Téléfilm : Via Mala.** (Dernière partie).
3.30 **Série : Passions.**

FRANCE 2

5.55 **Dessin animé.**
6.00 **Feuilleton : Monsieur Belvédère.**
6.30 **Télématin.** Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
7.40 **Clip : Moi, je m'en sors** (et à 13.35, 18.40).
8.35 **Feuilleton : Amoureusement vôtre.**
9.00 **Feuilleton : Amour, gloire et beauté.**
9.25 **Magazine : Matin bonheur.** Spécial cuisine de Pâques.
11.15 **Flash d'informations.**
11.20 **Jeu : Motus.**
11.50 **Jeu : Pyramide** (et à 4.30).
12.20 **Jeu : Ces années-là.**
12.59 **Journal et Météo.**
13.45 **INC.**
13.50 **Série : Le Renard.**
14.50 **Série : L'Enquêteur.**
15.50 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.00). Emission présentée par Pascal Sevran. Le retour de Maria Candido.
16.45 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.10 **Série : Seconde B.**
17.40 **Série : Les Années collège.**
18.10 **Magazine : C'est tout Coffe.**
18.45 **Jeu : Un pour tous.**
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.35).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : Radio Corbeau.** □ Film français d'Yves Boisset (1988). Avec Claude Brasseur, Pierre Arditi, Christine Boisson.
22.35 **Magazine : Bas les masques.** Présenté par Mireille Dumas. J'ai été otage. Invités : Laurence Dreyfus ; Thierry, otage pendant trois mois en Irak, lors de la guerre du Golfe ; le baron Empain. Reportages : Parents d'otages, de Catherine Heuze et Olivier Raffet ; SOS otages, de Stéphane Villeneuve et Vincent Daudey ; Le syndrome de Stockholm, de Jean Claude Catala et Antoine Roux.
23.50 **Journal, Météo et Journal des courses.**
0.15 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

7.00 **Premier service.**
7.15 **Bonjour les petits loups.**
8.20 **Continentales.** Reportages : l'Allemagne et les Pays-Bas ; A 9.20, A Touch of Love, magazine de la BBC. (v.o.).
9.30 **Magazine : Génération 3.** Présenté par Marie-Laure Augry. Aime comme maths. 3. Un, deux, trois... triangles, de Philippe Gibson ; A 10.00, Semaine thématique : Revue de presse. 2. L'information au quotidien. Invité : Jacques Saint-Cricq, directeur de *la Nouvelle République*.
11.00 **Magazine : Français, si vous parliez.** Comment vivre avec un malade mental ?
11.45 **La Cuisine des mousquetaires.**
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Série : Capitaine Furillo.**
13.55 **Magazine : Votre cas nous intéresse.** Assurances : êtes-vous bien couvert ?
14.25 **Série : La croisière s'amuse.**
16.10 **Magazine : La Fièvre de l'après-midi.** Invité : Roger Hanin.
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Liane de Pougy*, de Jean Chalon.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Tout le sport.**
20.20 **Dessin animé : Batman.**
20.50 **Cirque : La Piste royale.** De François Bronett. Commentaire de Sergio. Spectacle de cirque donné en l'honneur de la famille royale de Suède, à Stockholm.
22.05 **Journal et Météo.**
22.35 ▶ **Les Brûlures de l'Histoire.** Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. Jeunesses en révolte : les années 60, de Françoise Prébois. Invité : Serge Berstein, historien.
23.30 **Magazine : A la une sur la 3.** Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.55 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

6.59 **Pin-up.**

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 **CBS Evening News.**
7.23 **Le Journal de l'emploi.**
7.25 **Canaille peluche.** Orson et Olivia.

— *En clair jusqu'à 8.10* —

7.55 **Ça cartoon.**
8.10 **Magazine : Télés dimanche** (rediff.).
9.00 **Le Journal du cinéma.**
9.05 **Téléfilm : Jusqu'à ce que le meurtre nous sépare.** De Dick Lowry, avec Meredith Baxter, Stephen Collins.
10.35 **Flash d'informations.**
10.37 **Surprises.**
10.50 **Cinéma : Le Pays des sourds.** ■■ Film français de Nicolas Philibert (1992).

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.29 **Pin-up.**
12.30 **Magazine : La Grande Famille.**
13.30 **Le Journal de l'emploi.**
13.35 **Le Journal du cinéma.**
13.40 **Cinéma : Trust Me.** ■■ Film américain de Hal Hartley (1991). Avec Adrienne Shelly, Martin Donovan, Meritt Nelson.
15.20 **Magazine : 24 heures** (rediff.).
16.15 **Le Journal du cinéma.**
16.20 **Cinéma : Drôles d'oiseaux.** ■ Film français de Peter Kassovitz (1992). Avec Bernard Giraudeau, Patrick Chesnay, Ticky Holgado.
17.55 **Magazine : Dis Jérôme ?** Présenté par Jérôme Bonaldi (rediff.).
18.00 **Canaille peluche.** Albert, le 5e mousquetaire.

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.30 **Ça cartoon.**
18.45 **Magazine : Nulle part ailleurs.**
20.03 **Sport : Football.** Coupe d'Europe des vainqueurs de Coupe : PSG-Arsenal, en direct ; à 20.30, coup d'envoi ; à 21.15, Flash d'information ; à 22.30, Benfica-Parme, en différé.
0.10 **Série : le Juge de la nuit.**
0.54 **Pin-up.**
0.55 **Cinéma : Killer Instinct.** ■ Film américain de Tony Maylam (1991). Avec Rutger Hauer, Kim Cattrall, Neil Duncan.

TÉLÉ-EMPLOI

7.00 Infos services (et à 12.00, 17.30, 18.50). **8.30** Documentaire : Un jour, un métier (Banquier). **8.45** Magazine : Passeport pour le multimédia. **9.10** Documentaire : Eclosion. **10.05** Magazine : La Voix des silences (rediff.). **10.30** Magazine : Commerces en vitrine (rediff.). **11.00** Journal des régions (rediff.). **11.10** Chronique : Bon tuyaux, mauvais plans (rediff). **11.20** Magazine : Douze atouts pour l'emploi (L'Irlande, et à 16.00). **12.45** Journal de France 3. **13.00** Série : Bouge-toi (Travail au noir, et à 16.30). **13.20** Série : Passion, mode d'emploi. **13.50** Reportage : Traits d'union. **14.15** Magazine : Passe, impair et gagne ! **14.30** Magazine : Une région, un jour (Nord-Pas-de-Calais). **15.45** Documentaire : Les Métiers de France (Le fabricant d'automates). **16.50** Magazine : L'Ecole pour un métier. **18.35** Débat : Vingt idées pour l'emploi.

ARTE

19.00 **Série : The Pink Medecine Show.**
19.30 **Documentaire : Une histoire de zoo.** De Molly Dineen. 2. La sélection naturelle.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Transit.** Présenté par Daniel Leconte. A quoi sert l'ONU ? Invité : Boutros Boutros-Ghali.
21.40 ▶ **Soirée thématique : La Symétrie aux ordres.** L'architecture monumentale sous Mussolini. Soirée conçue par Andres Pfaffli et Doris Hepp.
21.45 **Cinéma : Le Conformiste.** ■■■ Film italien de Bernardo Bertolucci (1970). Avec Jean-Louis Trintignant, Stefania Sandrelli, Dominique Sanda (v.o.).
23.35 **Documentaire : L'Architecture refoulée.** D'Elda Guidinetti et Andres Pfaffli.
0.35 **Documentaire : Le Triomphe du vide.** De Silvano Agosti (35 min).

M 6

7.00 **Informations : M 6 express** (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.05 **Contact 6 Manager.**
7.10 **Les Matins d'Olivia** (et à 8.05).
9.05 **M 6 boutique.** Télé-achat.
9.30 **Musique : Boulevard des clips** (et à 10.05, 0.50, 5.50).
10.55 **Série : Daktari.**
12.00 **Série : Papa Schultz.**
12.35 **Série : Les Routes du paradis.**
13.30 **Série : Drôles de dames.**
14.20 **Variétés : Musikado.**
17.00 **Variétés : Multitop.** Emission présentée par Yves Noël.
17.30 **Série : Rintintin Junior.**
18.00 **Série : Flash.**
19.00 **Série : Mission impossible, vingt ans après.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.35 **Magazine : Grandeur nature.**
20.50 **Téléfilm : Le Secret des deux orphelins.** De Donald Shebib, avec Charlton Heston, Bruce Greenwood.
22.35 **Série : Les Incorruptibles, le retour.**
23.30 **Série : L'Heure du crime.**
0.15 **Six minutes première heure.**
0.25 **Magazine : Mes années clip.**
1.30 **Magazine : Culture pub.**
1.55 **Magazine : Culture rock.**
2.20 **Rediffusions.** Le Monde des hélicoptères ; Euro jazz ; Les Pompiers volants ; L'Aviation du passé et du futur ; Fax'O ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Archipel science.** Panorama de la volcanologie.
21.32 **Grand angle.** Exclus des soins : quelle alternative aux réponses caritatives ? (rediff.).
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Vivre dans la roche.
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec André Comte-Sponville (Valeur et vérité).
0.50 **Musique : Coda.** Howard Johnson, tuba (2).

FRANCE-MUSIQUE

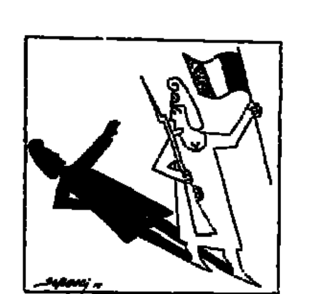
20.30 **Concert** (donné le 4 février au Châtelet) : Cassandre, de Jarrell, par l'Ensemble Inter-Contemporain, dir. P. Konwitschny ; Marthe Keller, récitante.
23.07 **Ainsi la nuit.** Quintette pour deux violons, alto et deux violoncelles op. 163, Der Musensohn, de Schubert.
0.00 **L'Heure bleue.** Carnet de route, par Philippe Carles. Invités : Alex Grillo, vibraphone, Alain Jean-Marie, piano.

Les interventions à la radio

RTL, 7 h 25 : Raphaël Hadas-Lebel («Jamais, toujours»).
Europe 1, 8 h 35 : Jérôme Clément («Mon œil»).
France-Inter, 8 h 45 : Marie-Laure Augry («Radio-Com»).

LE PROCÈS DE PAUL TOUVIER DEVANT LA COUR D'ASSISES DES YVELINES

L'ancien milicien entre peurs et silences



La cour d'assises des Yvelines, où comparaît Paul Touvier depuis le 17 mars, doit examiner, lundi 28 et mardi 29 mars, les circonstances du massacre de sept juifs à Rillieux-la-Pape, pour lequel l'ancien milicien est poursuivi.

La nuit, à la frontière du cauchemar, il lui arrive de sentir les *« douze petits yeux ronds des fusils »* d'un peloton d'exécution tournés vers lui. Paul Touvier, jugé pour complicité de crimes contre l'humanité, n'a finalement jamais vécu qu'en sursis. *« La peur fut sa compagne »*, a résumé pour la cour d'assises des Yvelines l'historien René Rémond, qui a pu lire dans les archives les 200 pages de l'autobiographie de l'ancien chef milicien. Une peur intime, sourde, en privé. Et, en public, le silence obligé pour unique compagnon. Le silence comme un aveu. Le silence comme une capitulation. Le silence à défaut de pouvoir assumer et justifier les derniers mois du régime de Vichy et les ultimes actes de barbarie de la Milice.

« Je ne sais plus. J'ai trop mal à la tête. J'arrête », répète souvent l'accusé à la cour. Comment ne pas arrêter devant l'horreur ? Prolixe sur sa jeunesse et son après-guerre, Touvier bute sur le ressort principal de l'accusation : sa participation à l'organisation de la fusillade de sept juifs à Rillieux-la-Pape, le 29 juin 1944, et le contexte de ce crime. Ainsi se contente-t-il d'affirmations générales. Oui, il fut un *« milicien convaincu »*, oui, il passa l'essentiel de son temps à recruter des chefs de renseignements départementaux, oui, on lui confia *« beaucoup trop de pouvoirs »* pour son âge.

Le reste, tout le reste, passerait à la trappe si la cour ne disposait d'une masse d'archives de l'époque. Quand l'accusation le renvoie à son passé de traître, Touvier se présente comme un parfait patriote soucieux du bon ordre public. Quand elle le confronte à son image de « bourreau », il élude, et ses enfants le présentent comme un « sauveur ».

Une blessure française

S'il nie avec fermeté qu'il fut un allié des nazis comme tous les miliciens en 1944, ce n'est pas seulement à raison de son inculpation pour complicité avec l'un des pays de l'Axe, en l'occurrence l'Allemagne. C'est aussi que cette collusion-là demeure l'une des plus graves blessures de notre histoire. L'historien François Bédarida l'a résumée à la barre : *« On peut dire que Pétain couvre, que Laval gère, et que la Milice gouverne. »* Or les rapports des renseignements généraux notent dès 1943 que les Français considèrent les miliciens comme des *« individus dangereux, des mouchards prêts à toutes les sales besognes »*. Ils relèvent *« la haine du public à l'égard des organismes officiels tels que la Milice... »*.

La stratégie de la Milice consistait de fait à privilégier l'écrasement de l'*« Antifrance »* (gaullistes, communistes, juifs, francs-maçons) quitte à fusionner avec la SS et les services de renseignements nazis (SD). Encore l'appellation de Milice recouvrait-elle des réalités bien différentes. Et l'avocat général Hubert de Touzalin a pu utilement décrire le « paysage » lyonnais, qui comptait, outre la Milice française où s'ébrouait un Touvier, le groupe de Francis André, dit « Gueule tordue », les agents français du SD, et les auxiliaires du Sipo-SD, place Bellecour.

Ainsi le patriotisme des débuts s'était-il perverti en trahison. Ainsi le passé milicien devint-il pour chacun un « trou noir » inavouable. Ainsi l'historiographie a-t-elle largement oublié le sujet, au point qu'un seul ouvrage y est consacré (*Histoire de la Milice*, de J. Delperrie de Bayac, 1969). Ainsi peut-on comprendre l'amnésie à éclipses de Touvier. Quand le président Henri Boulard lui demande : *« Etiez-vous rejeté par la population ? »*, l'ancien chef milicien fait la moue : *« Je n'ai jamais eu cette impression. »* De même nie-t-il maladroitement ses échanges d'informations et ses rencontres avec la SS et la Gestapo : *« Les Allemands n'ont jamais été amis de la Milice, et vice versa. »*

Le refoulement a toutefois ses limites. Celles de l'orgueil blessé et de la documentation historique accumulée. Lorsque le président précise que tous les services régionaux de renseignements de la Milice furent dissous durant l'été 1944 par Joseph Darnand sauf le sien, Touvier renaît : *« Je n'ai pas à m'expliquer mais je vous remercie de m'avoir rappelé ce détail. »*

Sa seule ligne de défense, pour l'instant, consiste à expliquer son engagement milicien par une double volonté : lutter contre les attentats commis par la Résistance et mettre un terme aux pertes humaines enregistrées par la Milice. Ses regrets, Paul Touvier les réserve pour un Paul de Gassowsky, chef milicien tué en avril 1943, ou pour son ami Pierre Nadal, assassiné à Chambéry. Autrement dit, plongé dans une guerre civile sans merci, il n'aurait été qu'un officier ardent. Un demi-siècle plus tard, il voudrait bien que l'on reconnaisse qu'il eut *« un comportement correct »*, selon son expression. Mais pourra-t-il encore le prétendre après l'examen par la cour d'assises, lundi et mardi, du massacre de Rillieux ?

LAURENT GREILSAMER

► **Pour en savoir plus :**

– « La Milice », article de Jean-Pierre Azéma dans la revue *Vingtième siècle*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, nº 28, octobre-décembre 1990, 90 F.

– *L'Opinion française sous Vichy*, de Pierre Laborie, Seuil, 1990, 405 p., 140 F.

Lire également page 2 un entretien avec JEAN-LUC NANCY

(Publicité)



LE FRANÇAIS EN RETARD D'UNE... FENÊTRE

Sens du confort et de l'économie, en RFA on change trois fois plus de fenêtres que chez nous. Pourtant, **Iso-France-Fenêtres** pose en une journée, sans aucune dégradation, une fenêtre en bois, alu ou PVC. Herméticité totale et gain de lumière grâce à leur procédé exclusif. Garantie décennale. Egalement portes blindées. Agent Vélux, 111, rue La Fayette (10e). Mº Gare-du-Nord et 26, av. Quihou, à St-Mandé. Mº St-Mandé-Tourelle. **48.97.18.18.** Grenoble, 76.41.17.47. Lyon, 05.05.16.15. Rouen, 05.04.18.18.

Me Jacques Trémolet de Villers : l'électron libre

Pendant le procès, l'avocat de Paul Touvier pense parfois à son maître. La solitude, l'adversité, cette énergie qu'il faut concentrer à être à la fois juriste et polémiste. Tous les jours, recommencer, cultiver une maîtrise du dossier et l'art de l'amabilité, conjuguer la rondeur, la courtoisie, l'ironie glacée et les coups de Trafalgar, ces envolées de violence et de colère dont il veut tirer une élégance de chevalier : *« Heureux l'avocat dont la parole ébranle les puissants du jour jusqu'à leur faire perdre le contrôle de leurs nerfs. Heureux l'avocat qui, par sa seule voix, met en échec les machines de la domination et les forces à s'avouer vaincues.* (...) *Trois fois heureux* (celui) *qui a su, par son travail et son talent, révéler à des magistrats d'occasion qu'ils pouvaient être de vrais juges indépendants. »*

Cette profession de foi, Mº Jacques Trémolet de Villers l'avait déclamée en juillet 1992 devant ses pairs de la conférence qui, comme lui, avaient gagné dans leur jeunesse le concours d'éloquence organisé par le barreau de Paris. La profession de foi était un hommage à son maître, son patron et mentor, Jean-Louis Tixier-Vignancour, disparu le 29 septembre 1989, chez qui il fit ses premières armes de 1967 à 1974. Seul contre tous, la liberté de parole et de pensée en étendard : il serait trop simple de voir en Jacques Trémolet de Villers un simple et ordinaire hussard...

Avocat de Paul Touvier, l'homme est parvenu à rester relativement discret, à l'écart des médias. Au Palais de justice de Paris, on connaît son engagement à droite, une droite extrême, devine-t-on tout au plus : sa plaidoirie réclamant l'interdiction de diffusion du film de Jean-Luc Godard *Je vous salue, Marie* avait connu des accents de sincérité. Mais l'avocat est estimé, y compris chez ses confrères les plus idéologiquement opposés : *« A la différence de ses amis, il est avant tout « avocat. »* Et ses ennemis politiques saluent, presque unanimes, sa *« conception exigeante du métier, son sérieux, sa combativité, son talent d'orateur »*.

Redoutable, intelligent, astucieux, ils le trouveraient presque, pour un peu, *« sympathique »*. *« Il a pris une sorte de tranquillité qu'il n'avait pas quand il était jeune. C'est, comment vous dire..., assez curieux cette bonhomie d'extrême droite, presque humanisée. C'est très français... »*, tente d'expliquer un ténor de la gauche judiciaire. *« Il est tout de même assez souvent piégé par un bataclan dans la besace, un glacis idéologique écrasant qui le conduit à des automatismes intellectuels et à des références historiques approximatives »*, tempère un autre.

Un engagement déterminant

L'avocat qui se bat au cours de ce procès pour défendre un homme mais aussi, d'une certaine manière, la France de Vichy, celui qui ne voudrait voir dans l'action de la Milice qu'une réplique à celle de la Résistance, une *« guerre civile franco-française »* avec des débordements *« des deux côtés »*, lui, se dit indépendant, profondément chrétien et assume sans complexe l'héritage de son père, Henri Trémolet de Villers. Avocat à Mende (Lozère), celui-ci avait rejoint le PPF de Doriot avant la guerre, mais rompit *« violemment lorsque ce dernier collabora avec Hitler »*. Henri Trémolet de Villers était resté sans ambiguïté *« maréchaliste »*, attaché à la restauration *« des valeurs morales et chrétiennes »* entreprise par Vichy.

Le jeune enfant assiste à des déjeuners dominicaux épiques, *« des joutes oratoires à n'en plus finir entre* (son) *père et* (son) *oncle pour savoir qui avait raison entre de Gaulle et Pétain »*. Dans la cour de récréation, les enfants *« jouaient très peu aux résistants »*, fascinés plutôt par les Américains. Et lorsque vint l'épuration, Henri Trémolet de Villers se trouva naturellement du côté des collaborateurs pour les défendre devant une justice qui *« n'avait de justice que le nom »*, s'indigne encore l'avocat devant la cour d'assises où est jugé Paul Touvier.

Tout comme il s'enflamme quand on reproche à son client ses fréquentations, préférant présenter aux jurés le premier commissaire aux questions juives de Vichy, Xavier Vallat, comme un homme de lettres, *« faisant des conférences et écrivant des livres »* : *« Je vais vous faire un aveu : j'ai rencontré Xavier Vallat chez moi. Mon père l'avait invité à la maison. Mon père n'est pas un criminel contre l'humanité ! Je ne suis pas un criminel contre l'humanité ! Xavier Vallat n'est pas un criminel contre l'humanité ! »*, assène-t-il pour défendre les amitiés de Touvier...

Tandis que Henri de Trémolet de Villers poursuit sa profession d'avocat sans délaisser la politique et des convictions ultra-nationalistes qui le conduiront à être l'un des ténors de l'Algérie française, vice-président du CNI et député de Lozère de 1956 à 1962, son fils Jacques fait son droit à Paris et rencontre Jean Ousset qui l'enrôlera dans le mouvement qu'il vient de créer, la très discrète « Cité catholique » : l'engagement est déterminant pour le jeune homme.

« Gramciste de la droite extrême »

« Organe de formation civique pour la contre-révolution », rebaptisé *« organe d'action idéologique pour un ordre social chrétien »*, son objectif n'est pas de devenir un mouvement de masse, mais de construire une élite, *« petite équipe bien dressée »* pour reprendre le souhait de Pie XI, qui, organisée en cellules, agirait en capillarité dans la classe dirigeante, selon des techniques d'action et de propagande souvent calquées sur « l'ennemi », le modèle marxiste.

Le nombre de sympathisants de l'avènement du Christ-roi ne dépasse pas 4 500 personnes dans les années 60, mais son influence connaît un certain succès chez les militaires, notamment en Algérie en plein conflit colonial, où *« sa pensée est utilisée par les responsables de l'action psychologique »* de l'armée (1). Ce qui ne va pas sans provoquer un certain nombre de polémiques au sein de l'Eglise et une mise en garde de l'épiscopat français.

Jacques Trémolet de Villers vit les diverses mutations du mouvement dans lequel il s'épanouit pleinement. Mgr Lefebvre choisit de s'en éloigner et de vivre l'aventure du schisme alors que le mouvement, rebaptisé ICTUS (Institut culturel et technique d'utilité sociale), devient, en 1981 sous la direction de Jacques Trémolet de Villers, moins dogmatique en surface.

L'avocat remplace les cellules par des clubs-vidéo diffusant des conférences, on y parle littérature, esthétique, on se voudrait *« gramciste »* de la droite extrême, croyant à la prédominance de la culture pour *« mettre au cœur des institutions et des hommes un dépôt de valeurs chrétiennes »*. ICTUS, du nom de ce poisson emblématique des chrétiens des catacombes, a désormais son slogan : *« Dans le peuple comme un poisson dans l'eau. »* Et on se met à rêver, à s'identifier à ces premiers chrétiens *« minoritaires, mais partout à la fois »*, à l'irrésistible succès dans la diffusion des idées.

Ainsi l'objectif d'approcher l'élite politique et économique du pays n'est pas abandonné. Proche du Front national, en tout cas *« soucieux de toujours le défendre quand on cherche à l'exclure de la vie politique française »*, Jacques Trémolet de Villers ne veut pas pour autant en être un prisonnier, préférant de loin être un électron libre pouvant toucher aussi la droite traditionnelle. *« Je connais bien la droite parlementaire. Mais les élus malheureusement sont conditionnés par le court terme électoral alors que nos échéances sont trentenaires. Le rythme de la formation culturelle n'épouse pas le rythme électoral. »* Et puis Mº Trémolet de Villers reconnaît qu'avec l'affaire Touvier certains d'entre eux ont exprimé une certaine *« méfiance »*, se sont éloignés...

Il reste alors à l'avocat le soin d'aller soutenir d'autres amis, tel le maire de Montfermeil, Pierre Bernard, en participant le 12 octobre 1991 au congrès de son mouvement « La France debout » consacré à « l'immigration, révélateur de nos carences » ; ou le 28 novembre 1992, au colloque « d'amitié française » organisé par le député européen FN Bernard Antony, où l'avocat s'interroge sur l'influence *« de l'internationale judéo-maçonnique » : « Elle fait du bruit, elle a des ramifications, mais raisonnablement en nombre, en qualité, en force, en intensité, en ferveur, qu'est-ce que c'est ? »*

Il lui reste la plume, qui pourtant, dans le numéro de février dernier de *Permanences* – l'organe d'ICTUS –, se déchaîne pour quelques centaines de lecteurs contre la *« chape de plomb »*, ces *« puissances obscures, dont nous n'aurions même pas le droit de dire le nom, nous interdisent de parler et donc de penser, selon ce que nous dicte notre intelligence »*. Il s'insurge contre cette impossibilité de *« dire, publiquement, la vérité sur l'histoire de* (son) *pays pendant la seconde guerre mondiale sans être poursuivi, interdit, condamné »*. Pas la liberté non plus d'affirmer que *« la religion catholique est socialement, moralement et spirituellement supérieure à toutes les autres religions, morales ou doctrines »*.

Dans son bureau, décoré de petits soldats napoléoniens et d'un portrait du pape Jean-Paul II, ce quinquagénaire, père de neuf enfants, ne désespère pas. Il trouve la nouvelle génération de croyants *« pleine d'ardeur, plus libres, plus sympas »*. Jacques Trémolet de Villers se dit qu'il a le temps, poursuit son travail d'écriture et de conférences *« à la manière des Encyclopédistes »*, auxquels il voudrait se comparer. Des Encyclopédistes dont il combat chaque jour les idées.

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

(1) On peut se référer à l'ouvrage de Jean-Yves Camus et René Monzat, *les Droites nationales et radicales en France*, édité aux Presses universitaires de Lyon.

Toutes les Baume & Mercier sont maintenant à l'heure d'été.



Fond et couronne vissés, étanche à 30 m.
Disponible en or et acier ou tout acier
à partir de 6500 F.

BAUME & MERCIER
GENEVE
MAÎTRES HORLOGERS DEPUIS 1830



Le Monde

Le second tour des élections cantonales

Le RPR et l'UDF insistent sur l'urgence des réformes

Pour l'UDF, la recette des cantonales s'avère médiocre. La confédération libérale perd de nombreux sièges de conseillers généraux, soixante-neuf selon nos calculs, vingt-deux selon les calculs de la confédération, qui se retranche derrière le soutien que lui assurent dans les faits certains élus divers droite. Pour le RPR, en revanche, les résultats de cette consultation – même s'ils ne sont pas au niveau des espoirs placés initialement – se révèlent plutôt positifs. Le mouvement néogaulliste annonçait, dimanche soir, un gain de quatorze sièges, et le décompte du *Monde* lui en attribue dix, soit 382 contre 372.

Le capital de présidences de conseils généraux détenues par l'UDF ne devrait, cependant, pas beaucoup pâtir de ses modestes résultats, pas plus que son avance sur le RPR, malgré le gain possible de la Creuse par les amis de Jacques Chirac et d'Edouard Balladur, et ceux, plus prévisibles, de la Loire-Atlantique et du Loiret, où les présidences UDF risquent d'être captées par le parti néogaulliste après le retrait annoncé de leurs titulaires.

L'UDF n'avait, en fait, pas grand-chose à attendre de ce second tour puisque les deux autres départements socialistes fragiles qu'étaient le Territoire-de-Belfort et la Gironde étaient particulièrement convoités par des conseillers généraux RPR mieux placés. Ces deux départements sont, du reste, une cause de déception pour l'état-major de la Rue de Lille. Si les techniciens du RPR pensaient que la prise du Territoire-de-Belfort relevait du *« coup de dé »*, inversement, ils s'attendaient peu à la perte de la Gironde. Cet échec ne facilitera pas la tâche du secrétaire général du mouvement, Alain Juppé, qui ne serait pas déçu, pourtant, de prendre un peu plus d'autonomie, en tentant sa chance, avec l'accord de Jacques Chaban-Delmas, sur la ville de Bordeaux aux prochaines municipales.

« L'action courageuse » du premier ministre

L'arithmétique n'a pas longtemps occupé les esprits, dimanche soir. Les giscardiens, qui font provisoirement cause commune avec les chiraquiens pour contrebalancer l'hégémonie balladurienne, n'ont pas lésiné sur les moyens. Alors que certains d'entre eux déploraient la *« tentative de récupération »* par le premier ministre des bons résultats du premier tour, le président de l'UDF lui-même, Valéry Giscard d'Estaing, s'est évertué à opposer les *« bons »* résultats du 20 mars à ceux, plus modestes, du second tour.

La majorité a profité d'*« un très bon premier tour »*, a assuré M. Giscard d'Estaing, *« parce que c'étaient des élections locales »*, et des campagnes menées par des élus de terrain. *« Entre les deux tours, il y a eu une certaine nationalisation du débat, on a senti davantage la situation nationale intervenir sur les résultats. (...) Est intervenue également la perception de la situation angoissante de l'emploi »*, a-t-il ajouté. Aux *« partis »*, donc, la victoire, selon le président de l'UDF. Au gouvernement la responsabilité du reflux.



Implicitement accusé d'avoir réagi mollement après le premier tour, M. Chirac a marqué la satisfaction de la majorité devant ces résultats, ajoutant que *« ceci, bien entendu, doit satisfaire, en même temps, le gouvernement d'Edouard Balladur »*. Le président du RPR n'a pas manqué de rappeler que le premier ministre conduit *« une action courageuse »* pour redresser la France et que cette action, comme il se doit, est soutenue par la majorité, *« avec un esprit loyal et beaucoup de constance »*. Selon le maire de Paris, ces résultats confortent la *« confiance »* dont bénéficie le gouvernement. Une confiance dont il a bien besoin par les temps qui courent, surtout s'il veut *« mettre en œuvre les grandes réformes indispensables pour adapter notre société à son temps »*, ainsi que le rappelle M. Chirac. Cette remarque est mise en évidence dans *la Lettre de la Nation*, qui publie, lundi 28 mars, son millième numéro.

Le souci est identique chez ses partenaires. L'essentiel, pour les giscardiens, est à venir. *« Le problème majeur reste la situation économique et ce que va faire le gouvernement »*, a indiqué Jean-Pierre Raffarin, porte-parole de l'UDF, qui invitait déjà Edouard Balladur, à la veille du second tour, à accélérer les *« réformes »*. Les membres de l'UDF insensibles à l'attraction du premier ministre estiment enfin que les déboires enregistrés, çà et là, par certains nouveaux élus de 1993 (dix échecs pour le seul Parti républicain) ne seront pas sans effet sur la rentrée parlementaire.

OLIVIER BIFFAUD et GILLES PARIS

Le PS se réveille « premier parti de France ».

« Un assez beau score », *« une agréable surprise »*, *« la meilleure soirée électorale depuis longtemps »* : les socialistes ne font certes pas la fine bouche. Simplement, publiquement, ils ont décidé d'avoir la jubilation discrète et de manier la litote. En fait, ils sont ravis.

On leur avait annoncé – et leurs propres experts, c'est dire le niveau de leur moral, il y a quelques semaines ! – la perte de près de dix départements, et d'une centaine de sièges. A cette aune-là, les résultats du second tour des cantonales n'auraient fait qu'enfoncer le clou de la défaite historique de mars 1993. En fait, ils ne perdent qu'un département, la Creuse, et... six sièges au total. Trois départements basculent de droite à gauche : la Dordogne, la Gironde et la Réunion. La Nièvre, que l'on disait aussi perdue que fanée sa symbolique, les Côtes-d'Armor et le Tarn, le Territoire de Belfort où l'alliance entre les socialistes et leurs frères ennemis du Mouvement des citoyens a bien fonctionné, restent à gauche.

« Une force de proposition »

Et voilà qu'aujourd'hui, au Parti socialiste, on sent comme un petit air frais qui ravigote. Hormis ceux qui sont attristés, ou feignent de l'être, par les mauvaises surprises (les défaites d'Elisabeth Guigou à Avignon et de Jean-Michel Boucheron à Rennes), chacun trouve motif à se réjouir. Les militants reçoivent la récompense de leur mobilisation sur le terrain, à laquelle bien souvent ils ne croyaient plus ; les « unionistes » se félicitent des excellents reports à gauche ; les dirigeants voient dans cette embellie, à la fois, la confirmation du sursaut qu'ils pressentaient à la fin de la campagne et la récompense de la stratégie développée par Michel Rocard depuis qu'il s'est emparé du parti au mois d'avril 1993.

Dans ce contexte, *« la déclaration complètement tordue d'Edouard Balladur à propos du SMIC-jeunes »*, selon Claude Bartolone, chargé des élections au secrétariat national du PS, apparaît comme *« un discours d'attente malhabile à l'égard de la jeunesse »* et comme la preuve que le premier ministre est à la tête d'un gouvernement affaibli sur le plan social et déstabilisé par des résultats électoraux décevants. *« Au premier tour,* poursuit M. Bartolone, *la droite avait entonné le grand air de la réussite et avait beaucoup joué avec l'annonce de notre défaite. »* L'effet recherché n'a pas fonctionné au second tour. Le PS compte donc ses points et les bienfaits de ses alliances locales, en pensant à la fois aux européennes, dont la liste définitive des candidats doit être bouclée dans les jours qui viennent (Mme Guigou avait rendez-vous rue de Solférino dès le lendemain de sa défaite) et aux municipales de 1995.

Les socialistes veulent toucher les dividendes de ce qu'ils considèrent comme une victoire. Ils pensent qu'une véritable dynamique, liée aux mouvements sociaux récents, est en train de s'enclencher dans le pays et qu'il est temps d'en tirer avantage, de montrer qu'ils représentent *« non plus seulement une force de contestation, mais une force de proposition crédible »*. Ils relèvent avec satisfaction que leurs fédérations ont vu *« beaucoup de jeunes venir voter au second tour »*. *« De ces jeunes qui, en fait, n'avaient connu que la gauche au pouvoir,* disent-ils, *et qui découvrent, aujourd'hui, le vrai visage de la droite. »*

Le Parti socialiste est redevenu « le premier parti de France », avec près de 30 % des voix, dit-on rue de Solférino. Il y a bien longtemps qu'on n'osait plus y prononcer une phrase pareille !

AGATHE LOGEART

Le FN compte désormais quatre conseillers généraux

A la veille du premier tour des élections cantonales, le Front national avait deux conseillers généraux sortants renouvelables : Fernand Le Rachinel, dans la Manche, et Philippe Adam, dans les Bouches-du-Rhône. Le premier a été réélu dès le premier tour alors que le second, engagé dans un duel difficile à Salon-de-Provence, a été battu, dimanche 27 mars. Cependant, cet échec a été compensé, pour le parti lepéniste, par la victoire de deux de ses représentantes : Marie-France Stirbois à Dreux-Est, en Eure-et-Loir, et Eliane Guillet de la Brosse à Toulon-6, dans le Var. Au lendemain du second tour, le mouvement d'extrême droite dispose donc, avec Jacques Peyrat qui n'était pas renouvelable, dans les Alpes-Maritimes, de quatre représentants dans les conseils généraux. Jean-Marie Le Pen avait prévenu que le Front national pourrait compter *« aux alentours de cinq élus »* après cette consultation (*le Monde* du 25 mars).

Membre du bureau politique, Mme Stirbois a résisté, pour la seconde fois, au « front républicain » qui s'était installé en face d'elle. Le précédent barrage élevé devant elle, en décembre 1989, ne l'avait pas empêché d'entrer à l'Assemblée nationale, à l'occasion d'une législative partielle. Beaucoup moins connue, Mme Guillet de la Brosse a bénéficié du phénomène de rejet qui a frappé Maurice Arreckx, dans le cadre des suites du meurtre de Yann Piat, député (UDF-PR) assassiné par deux tueurs à moto, pour « balayer » le président du conseil général du Var. La victoire de cette candidate *« monarchiste légitimiste »* va avoir un impact politique local beaucoup plus important que celle de Mme Stirbois.

En dehors du résultat favorable obtenu par ces deux candidates, le Front national ne remporte aucun des quarante-huit autres duels dans lequel il était présent. Des quarante-deux « triangulaires » dans lesquelles un représentant lepéniste était engagé, un seul aurait pu tourner à son avantage : Mulhouse-Nord, dans le Haut-Rhin, où Gérard Freulet manque l'élection de soixante-trois voix, sur 9 517 suffrages exprimés, face à Jean-Marie Bockel (PS).

Dimanche soir, M. Le Pen s'est félicité de la *« fidélité »* de ses électeurs qui ont permis de maintenir ou d'améliorer les scores obtenus au premier tour. Si l'observation est indéniable pour les duels, elle est à nuancer dans les triangulaires. Dans 60 % des cas, elle se vérifie, alors qu'elle se voit infirmée dans les 40 % restants. De plus, le maintien du Front national, au second tour, a favorisé, dans quelques cas, la victoire du candidat de gauche. C'est le cas au Chambon-Feugerolles (Loire), à Saint-Dizier-Sud-Est (Haute-Marne), à Liancourt (Oise), à Elbeuf (Seine-Maritime) et à Cuers (Var).

O. B.

Le PCF a rempli son contrat

Le Parti communiste peut s'estimer satisfait. Il conservera sans difficulté, vendredi 1er avril, les présidences des conseils généraux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, deux points d'appui de son implantation dans la région parisienne. Plus globalement, avec cent quarante-cinq conseillers élus ou réélus – soit une perte de huit sièges seulement –, le PCF maintient son influence par rapport à un scrutin de référence, celui de 1988, qui, dans le sillage de l'élection présidentielle, avait été favorable à la gauche.

Deux mois après son accession à la direction du parti, le secrétaire national, Robert Hue, a pu ainsi se féliciter de la qualité des reports de voix au second tour et donc de la capacité de rassemblement des candidats communistes. Cette situation, encore inespérée il y a quelques semaines, a conduit M. Hue à réitérer son appel *« à l'union des forces de progrès pour ouvrir une issue politique neuve »*, qui puisse donner une perspective au mécontentement social.

Dans ses fortes zones d'implantation que sont, en nombre de sièges, les Bouches-du-Rhône, le Cher, les Côtes-d'Armor, l'Isère ou la Seine-Maritime, le PC se maintient. Il gagne même un siège dans le Pas-de-Calais, la Somme, la Dordogne, et en enlève trois dans l'Allier, le département d'origine d'André Lajoinie, nouveau secrétaire chargé – entre autres – des élections au PCF.

En Moselle, à Moyeuvre-Grande, le candidat communiste, Luc Corradi, qui s'était maintenu dans une triangulaire, contre l'avis de sa fédération, face au sortant socialiste, a même été élu. Il en va de même à Bayon (Meurthe-et-Moselle) pour Maurice Vuillaume, qui était resté en lice dans une configuration identique.

Les principales pertes sont enregistrées dans l'Essonne, à Palaiseau au profit du RPR et à Ris-Orangis au profit du PS, ainsi que dans le Val-de-Marne, où le PC laisse à la droite les cantons de Fontenay-sous-Bois-Ouest et de Villeneuve-le-Roi. Dans ce dernier département, il s'agit là d'un avertissement pour la majorité de gauche conduite par Michel Germa (PCF), dans la perspective du prochain renouvellement cantonal de 1998 : celle-ci se trouve en effet réduite à vingt-six sièges sur quarante-neuf.

J.-L. S.

La nouvelle carte des conseils généraux

Seine-St-Denis
Val-de-Marne
Pas-de-Calais
Côtes-d'Armor
Ter. Belfort
Nièvre
Hte-Vienne
Creuse
Dordogne
Gironde
Lot
Tarn-et-Garonne
Landes
Tarn
Hte-Garonne
Gard
Bouches-du-Rhône
Hérault
Aude
Htes-Pyrénées
Ariège

DÉPARTEMENTS :
à droite
bascule à droite
à gauche
basculent à gauche

Une prime aux militants de terrain pour les écologistes

Avec sept élus au second tour, les écologistes font une timide apparition dans la « République cantonale ». En 1992, en dépit de l'effet d'entraînement des élections régionales qui avaient été organisées en même temps que les cantonales, ils n'avaient eu que deux élus : Fabrice Millereau (Génération Ecologie), élu avec le soutien du Parti socialiste, dans le Val-d'Oise, et Jean Baudoin (Verts) dans les Deux-Sèvres.

Cette fois, il est encore plus manifeste que les électeurs ont donné une prime, non pas aux porte-parole habituels des partis écologistes, mais à des militants implantés sur le terrain.

Querelles internes

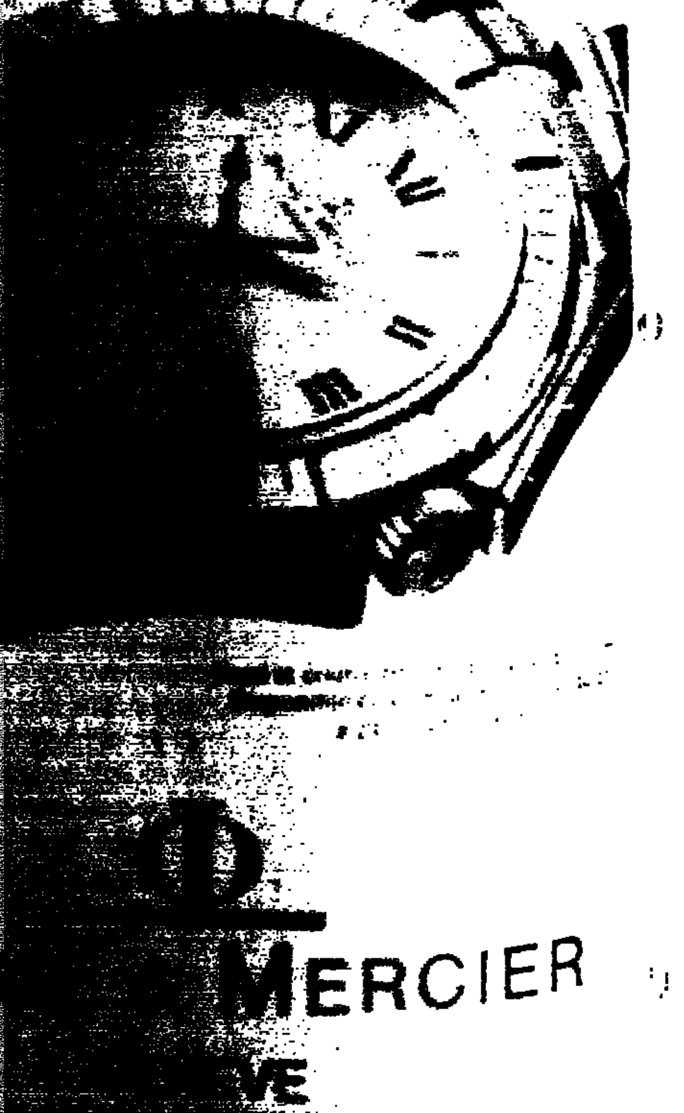
C'est le cas de deux conseillers sortants de GE, Yves Pietrasanta dans l'Hérault et Lucien Moullier, respectivement élus en 1988 sous les étiquettes du MRG et du PS. C'est le cas, plus encore, de Michel Moreau dans le Jura, qui bat le sénateur (RPR) André Jourdain, président sortant du conseil général, et de Michel Lamarre, qui obtient plus de 64 % des suffrages face au conseiller sortant, maire d'Honfleur (Calvados) : tous deux se présentaient comme écologistes, sans s'embarrasser des labels des Verts ou de GE.

Les Verts, de leur côté, ont trois élus : deux d'entre eux, déjà élus locaux, Pierre Schmitt, dans le Haut-Rhin, et Pierre-François Simeoni, dans le Val-d'Oise, bénéficiaient dès le premier tour d'un soutien, tacite ou avoué, du Parti socialiste. Le troisième, Bernard Paineau, a été élu, en revanche, à la faveur d'une « triangulaire » à Thouars (Deux-Sèvres), contre le conseiller sortant socialiste.

Le président de Génération Ecologie, Brice Lalonde, s'est déclaré *« très fier »* de son score de 25,38 % des voix, obtenu à Dinard (Ille-et-Vilaine) dans une « triangulaire », mais Dominique Voynet, qui n'était pas elle-même candidate, s'est montrée la plus clairvoyante en se félicitant du succès des écologistes associatifs et en reconnaissant que *« faire campagne uniquement sur l'image du tournesol* [le symbole des Verts] *ne suffit plus »*.

Les résultats des cantonales invitent en effet les principaux animateurs de l'écologie politique à revoir à la baisse leurs querelles internes.

J.-L. S.



Un revers pour M. Arreckx

La succession du «maire du Var» ouvre une compétition entre le RPR et l'UDF

Président du conseil général du Var depuis 1985, Maurice Arreckx (UDF-PR) a été largement battu à Toulon-6 par la représentante du Front national. Cette défaite, attendue ou redoutée jusque dans son propre camp, ouvre une compétition au sein de la droite pour sa succession.

TOULON

de notre correspondant

A peine passé 20 heures, l'affaire semblait entendue. La rumeur courait dans la préfecture du Var : *«Maurice est en mauvaise posture...»* Une demi-heure plus tard, Maurice Arreckx (UDF-PR), sénateur et président sortant du conseil général, lit un communiqué d'une voix blanche. Il est un peu voûté, abattu. Une fois de plus, il s'élève contre *«l'entreprise de déstabilisation, la campagne médiatique odieuse, diffamante, calomnieuse ayant eu raison de quarante ans de vie politique qui sont l'honneur de* [sa] *vie»*. C'est une nouvelle allusion à l'assassinat du député Yann Piat, qui en a fait un témoin souvent cité au-delà de son audition par la police judiciaire (*le Monde* du 25 mars).

Saluant la fidélité de ses amis et de ses électeurs, celui qui devra quitter son fauteuil de «maire du Var» ne manque pas de décocher quelques flèches en direction de *«ceux qui hier regrettaient* [son] *départ de la municipalité de Toulon»* et dont la loyauté semble bien faire défaut en ce soir de défaite. Une poignée d'élus, quelques amis... Ils sont, tout au plus, une douzaine à assister le vieux briscard dans cette sortie qu'il aurait *«souhaitée plus digne»* après une carrière dont il dit ne pas avoir à rougir.

Alors que M. Arreckx s'éclipse, Eliane Guillet de la Brosse, sa «tombeuse» du Front national, fait part, d'une voix empesée, de sa joie qui, d'évidence, fait de l'ombre à Jean-Marie Le Chevallier, député européen et secrétaire départemental du parti d'extrême droite, autre perdant de ces élections. Elle estime que *«M. Arreckx est peut-être l'artisan de sa propre chute»* car *«certains faits, certaines relations lui ont sans doute été préjudiciables»*.

Mme de la Brosse salue *«l'intelligence politique de M. Croidieu»*, l'unique candidat – un divers droite éliminé au premier tour – qui avait appelé ses électeurs à voter pour elle. Jacques Croidieu assure qu'il n'a pas fait *«la courte échelle à l'extrême droite»*.

Pensant, lui aussi, à l'échéance municipale de 1995, Marc Bayle (RPR), fort de son beau score dans le huitième canton de Toulon (58,48 %), qui est le lieu test pour cette consultation, ne perd pas de temps. Il annonce sa candidature à la présidence du conseil général. Pour ce jeune sous-préfet de quarante et un ans, conseiller technique du cabinet d'Alain Juppé, la succession est ouverte. Avant lui, Hubert Falco (UDF-PR), député, vice-président du conseil général et dauphin désigné de M. Arreckx, s'était rappelé au bon souvenir de chacun en déclarant : *«Je me sens ce soir des responsabilités.»* Quelques minutes plus tard, son collègue Arthur Paecht (UDF-PR) faisait savoir, juste après sa réélection dans le canton de Saint-Mandrier, qu'il se portait également candidat.

Les conseillers généraux classés divers droite assureront l'arbitrage. Chacun, déjà, leur fait les yeux doux. Jean-Pierre Giran, secrétaire départemental du RPR, estime que *«les électeurs ont marqué la fin d'une époque»*. *«Il faut désormais un Var incarné par des hommes plus jeunes, plus rigoureux, plus compétents*, assure-t-il. *Nous ne voulons plus, au RPR, être les porteurs d'eau de l'UDF.»*

JOSÉ LENZINI

Le succès des socialistes dans deux départements menacés

Un bonheur au goût de revanche dans la Nièvre

NEVERS

de notre correspondant

Ils n'en attendaient pas tant. Les socialistes nivernais, massés dimanche soir à l'hôtel du département, avaient certes été déjà requinqués par les résultats du premier tour, qui avaient dépassé leurs espérances, mais ils savaient que tout était encore possible, y compris un changement de majorité.

Au fur et à mesure de l'affichage des résultats, élus et militants ont dû se rendre à l'évidence : un à un, les cantons de droite tombaient de leur côté. Soudain, divine surprise : le député (UDF-PR), maire de Cosne, Didier Béguin était annoncé en difficulté dans le canton de Cosne-Sud. La nouvelle confirmée, leur bonheur éclatait. Il avait un fort goût de revanche : après Simone Rignault (RPR), irrémédiablement distancée une semaine plus tôt, alors qu'elle avait été présentée comme la future présidente du conseil général, l'autre député de droite, élu il y a un an dans la Nièvre, subissait un grave échec, y compris dans sa propre ville, la deuxième du département, perdue par le PS il y a cinq ans.

Les deux députés de droite battus, deux cantons perdus en 1988 et reconquis, deux victoires dans des fiefs acquis à la droite depuis dix-huit et vingt-quatre ans (dont l'une, arrachée de cinq voix seulement à la faveur d'une «triangulaire») : le triomphe des socialistes était presque total. Comme le confiaient des militants neversois, un succès dans le canton de Nevers-Centre *«aurait été la cerise sur le gâteau»*, mais dans ce vieux bastion de droite il a manqué seize voix au PS.

Parmi les militants du PCF, le regret était d'une autre nature : ils auraient préféré un cadeau un peu moins gros. Avec dix-huit sièges, la gauche non communiste n'a plus besoin des trois élus communistes pour disposer de la majorité absolue au conseil général, comme c'était le cas depuis 1992.

La victoire acquise, restait à l'interpréter. Etait-ce la gauche qui avait gagné ou la droite qui avait perdu ? Gaëtan Gorce, jeune numéro un du PS dans la Nièvre, apportait un élément de réponse. *«La gauche revient de loin*, expliquait-il. *Peu nombreux étaient ceux qui pariaient sur nos chances de l'emporter. Le succès de ce soir (...) n'est cependant que la première étape d'un long cheminement qui doit nous permettre de retisser, entre le Parti socialiste et les Nivernais, un véritable et profond courant de confiance.»*

De son côté, M. Béguin, manifestement désabusé, confiait : *«La droite gouverne. Tout ce qui se passe lui est reproché. Quand on est élu, on devient la cible de tous les mécontentements. On est en première ligne partout. On devient vulnérable...»*

JACQUES SPINDLER

L'échec d'un Européen

Le Lot-et-Garonne n'a pas pardonné à M. François-Poncet son engagement pour Maastricht

Jean François-Poncet (UDF), ancien ministre, président de la commission des affaires économiques du Sénat, conseiller général de Lot-et-Garonne depuis 1967 et président de l'assemblée départementale depuis 1975, a été battu dans le canton de Laplume. Dans ce département rural touché par l'aménagement de la politique agricole commune, M. François-Poncet a pâti de son engagement européen.

AGEN

de notre correspondant

Jean François-Poncet s'est incliné, dimanche soir 27 mars, *«avec émotion et tristesse, mais sans aucune amertume»*. Le choc, pourtant, est rude. Il y a une semaine, le ballottage infligé au mentor du département, habitué des succès de premier tour, par un jeune chirurgien agenais délégué par le PS dans ce fief pour ses débuts en politique, avait déjà fait l'effet d'une bombe. En dépit d'une marge de voix en apparence assez confortable, l'entourage poncétiste s'inquiétait de l'attitude des électeurs qui, le 20 mars, s'étaient abandonnés au «Parti d'en rire» de l'iconoclaste Anne Carpentier, animatrice de *la Feuille*, hebdomadaire satirique villeneuvois.

L'entourage appréhendait aussi, pour le président du Mouvement européen, le poids de la Coordination rurale et du souvenir de la campagne anti-Maastricht, dans un canton qui avait dit «non» lors du référendum. Il craignait aussi la vengeance du RPR, longtemps corseté par le sénateur. Ainsi, aux législatives de l'an dernier à Villeneuve, le président départemental du parti néo-gaulliste, Michel Gonnelle, arrivé en tête au premier tour, avait été finalement battu dans une primaire «sauvage» par un fidèle de M. François-Poncet. C'est sans doute à toutes ces oppositions, mises bout à bout, que l'ancien ministre des affaires étrangères de Valéry Giscard d'Estaing a dû sa défaite.

L'histoire bégaie dans ce département où, il y a dix-neuf ans, Jacques Bordeneuve, ancien ministre, sénateur et président du conseil général, avait été battu, à Penne-d'Agenais, par le socialiste Marcel Garrouste. Comme lui, M. François-Poncet a sans doute payé ses absences répétées sur un terrain où il avait été élu pour la première fois il y a vingt-sept ans, en 1967. Parrainé par Maurice Faure, avec lequel il a travaillé, le fils d'André François-Poncet, ambassadeur de France et membre de l'Académie française, arrive alors dans un Lot-et-Garonne rural, bardé de titres et de diplômes. Il est major de l'ENA et diplômé de Harvard.

«Intelligent, brillant, compétent» pour ses thuriféraires, *«trop blond, trop froid, trop intelligent»*, pour ses détracteurs, le diplomate impose pourtant sa présence aux portes d'une Gascogne sur laquelle s'ouvre la terrasse de sa maison de Lusignan-Petit, où il fait, chaque premier dimanche de septembre, sa rentrée politique avec un discours sur l'état du monde, devant un parterre d'élus et de notables.

Son cursus universitaire ne l'empêche pas de tutoyer les élus locaux, de faire la bise aux doyennes, de se plier au rituel des comices agricoles et de la Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers de Laplume. Elu président du conseil général en 1975, il profite des lois de décentralisation pour devenir un «patron» appuyé par une majorité où l'étiquette politique dominante est le «poncétisme».

Battu dans un canton pourtant beaucoup choyé, mais qui, pris dans le tropisme de l'agglomération agenaise, a perdu sa dominante rurale, M. François-Poncet assume sans doute, outre l'usure du pouvoir, la difficulté de faire passer le message de la nécessaire adaptation, dans le contexte européen, d'une agriculture accablée par des sinistres climatiques et par la réforme de la PAC. *«Je suis le paratonnerre»*, avait-il déclaré en commentant les résultats du premier tour. Une semaine plus tard, les urnes l'ont comme foudroyé.

PHILIPPE TUGAS

Les «Indiens» du Tarn ont eu chaud

ALBI

de notre correspondant

Les couloirs du conseil général du Tarn n'ont pas retenti de cris de victoire ou de slogans, mais la joie se lisait sur les visages. Dans l'entourage du président Thierry Carcenac, lui-même très flegmatique, c'est la double réussite des Castrais qui a libéré tout le monde de la pression accumulée entre les deux tours. On en oubliait presque que la majorité avait perdu trois sièges, puisque l'aspect psychologique de cette victoire globale privait l'opposition de toute possibilité de concrétiser un succès qui lui paraissait acquis.

«On va pouvoir travailler pendant quatre ans», soulignait M. Carcenac, qui revenait du plateau de France 3 - Midi-Pyrénées, où le chef de file de l'opposition, Philippe Bonnecarrère, député (RPR), ne s'était finalement pas présenté. *Il avait laissé sa place à* son homologue, Bernard Carayon, et les conversations allaient bon train sur ce symbole, car les deux élus de la «vague bleue» de 1993 paraissent promis à une difficile coexistence sur les bancs de l'opposition départementale.

Un buffet général était ouvert, symboliquement, dans la grande salle Jean-Jaurès, du nom de la figure tutélaire du socialisme dans le Tarn, après avoir été initialement prévu dans une autre salle, plus discrète. On y retrouvait quelques conseillers généraux d'opposition, déçus mais dignes, et la plupart de leurs collègues socialistes, sauf ceux de Castres, restés à la sous-préfecture pour y fêter la victoire. Jacques Goulesque, maire de Carmaux, conseiller général réélu dès le premier tour, était venu avec son chien afin de montrer que *«les «derniers Indiens» socialistes sont des gens comme les autres»*. C'était une allusion aux déclarations du conseiller général d'Albi, Pierre Nespoulous (UDF), qui ne manque pas les occasions de stigmatiser, par cette comparaison, ce qui reste pour lui l'archaïsme politique du nord du département.

L'objet de toutes les curiosités était ailleurs : on attendait la venue de Jean-Claude Guiraud, candidat «sans étiquette», comme on dit en province, et «tombeur», par trois voix seulement, du conseiller général divers droite de Brassac. Il faisait son arrivée vers 22 heures et il était reçu par M. Carcenac, à qui il confirmait qu'il votera bien pour lui pour la présidence, le 1er avril, tout en restant *«un homme libre»*. Grâce à sa victoire, obtenue avec l'appui des socialistes locaux, qui n'avaient réuni que 10 % des voix au premier tour, la majorité socialiste départementale avait retrouvé le moral. Les «Indiens» ont eu chaud.

JEAN-PIERRE BARJOU

Deux ans après la défaite des socialistes

L'alliance du PCF et du PS fait «basculer» la Dordogne

Deux ans après la victoire «historique» de la droite aux élections cantonales de 1992, la gauche reprend le contrôle de la Dordogne, grâce, notamment, à de très bons reports de voix, inhabituels dans ce département, entre le PCF et le PS. Les «affaires» liées à l'ancienne majorité socialiste, abondamment exploitées par le RPR, n'ont pas pesé sur le scrutin.

PÉRIGUEUX

de notre correspondant

La présence de Jacques Chirac n'y aura rien fait. Entre les deux tours, le RPR périgourdin avait appelé le maire de Paris à la rescousse. Ce dernier avait passé une bonne partie de la journée du 24 mars dans les cantons d'Excideuil et Thiviers, où l'issue s'annonçait particulièrement indécise. Pour espérer conserver le département conquis de haute lutte en 1992, la droite devait absolument reprendre ces deux sièges aux sortants communiste et socialiste. Elle n'y est pas parvenue.

«Nous ne sommes plus un parti épouvantail», s'est félicité le conseiller général communiste d'Excideuil, quelques minutes après sa réélection. Une fois n'est pas coutume, les candidats du PCF ont bénéficié, en effet, de l'appui sans faille de l'électorat socialiste. Le Parti communiste, dont le score approchait 18 % au premier tour, en a profité pour gagner un siège. En contrepartie, il a parfaitement joué le jeu dans les cantons où la droite était en embuscade. Sur le terrain, les militants des deux partis ont mobilisé ensemble les électeurs, en stigmatisant la politique du gouvernement Balladur.

Au soir de la conquête du département, en 1992, Yves Guéna, sénateur (RPR) et maire de Périgueux, s'était exclamé : *«C'est ma plus belle victoire!»* Ce succès avait été parachevé en 1993, lorsque la droite avait gagné les quatre sièges de député du département, tous détenus par la gauche (1). Aujourd'hui, la défaite est d'abord celle de M. Guéna et de sa stratégie.

La fédération du RPR s'est efforcée, pour l'essentiel, de discréditer les candidats socialistes, en exploitant les récentes affaires judiciaires liées à l'ancienne majorité de gauche, mais la comparution devant un juge d'instruction de M. Bioulac, ancien président du conseil général, entre les deux tours, n'a pas eu l'effet escompté sur l'opinion. *«Dans ce département, où existe toujours un vieux fond radical-socialiste, empreint de tolérance, les gens n'aiment pas qu'on utilise ce genre de procédé. Que tout cela ressorte en période électorale a été très mal perçu»*, assure un élu de droite.

L'appareil néogaulliste, que contrôle M. Guéna, a commis, en outre, plusieurs erreurs d'appréciation. Dans le canton d'Issigeac, il a multiplié les pressions pour obtenir, au début de la semaine, le retrait de René Barou, militant non investi, arrivé troisième à l'issue du premier tour et dont les électeurs, indignés, se sont en partie reportés sur le candidat socialiste. Ultime impair : le choix de Bernard de Montferrand, conseiller d'Edouard Balladur, dans le canton de Villamblard. Pendant plusieurs semaines, ce diplomate a multiplié les porte-à-porte et promis beaucoup de subventions. *«Une vraie campagne à l'américaine»*, a ironisé, dimanche, son adversaire socialiste, arrivé largement en tête.

DOMINIQUE RICHARD

(1) Les trois députés socialistes sortants, Bernard Bioulac, Roland Dumas et Michel Suchod, avaient perdu leur mandat. Le candidat du PS, Bernard Cazeau, soutenu par le député sortant radical de gauche, Alain Bonnet, lequel avait décidé de ne pas se représenter, avait été également mis en échec.

Six mois après sa victoire dans une élection partielle

La droite redevient minoritaire en Gironde

Le «troisième tour» sera sans surprise en Gironde : Philippe Madrelle, sénateur (PS), conservera largement, le 1er avril, le siège de président qu'il avait refusé d'abandonner, en octobre dernier, alors que la droite était devenue majoritaire au conseil général à la suite d'une élection cantonale partielle.

BORDEAUX

de notre correspondant

La Gironde avait rarement connu un second tour de cantonales aussi serré. Il s'agissait, pour l'Union pour la Gironde (UPG), coalition du RPR, de l'UDF et du CNI, de confirmer l'avantage qu'elle avait acquis, en octobre 1993, à la faveur d'une *élection cantonale partielle*. M. Madrelle, qui se disait certain de l'emporter au renouvellement triennal, ne partait pas favori, mais il comptait sur sa solide implantation dans les zones rurales et sur un petit agacement du département contre sa capitale, assez facilement accusée d'hégémonisme. Le président du conseil général trouvait une autre raison d'être optimiste dans l'usure du «système Chaban».

La plupart des ballottages n'étaient guère favorables à la gauche, mais elle avait, à Bordeaux même, quelques raisons d'espérer. Tous ses candidats y avaient fait bonne figure, tandis que ceux du maire, même arrivés en tête, faisaient un piètre score. Autre signe : des inconnus, directement issus de la société civile, réussissaient des scores inespérés. Il paraissait acquis que les reports de voix du Front national se feraient mal en faveur des candidats de la majorité gouvernementale, et, surtout, les troupes conduites par Hugues Martin (RPR), adjoint au maire et son suppléant à l'Assemblée nationale, paraissaient beaucoup plus soucieuses de la répartition du futur pouvoir que de la campagne elle-même.

La responsabilité de M. Chaban-Delmas

Les enjeux d'une victoire *étaient en effet considérables et* donnaient lieu à des luttes farouches à l'intérieur du groupe que Jacques Chaban-Delmas avait tenu d'une main de fer avant sa maladie. Il ne s'agissait pas seulement du département, mais, aussi, du futur partage du duché d'Aquitaine. M. Martin était contesté au sein même du RPR parce que trop bordelais et parce que l'UDF ne voyait pas pourquoi elle ne pouvait pas prétendre à la direction du département quand le RPR tient déjà la ville et la région. La défaite – trente-trois sièges pour la gauche, trente pour la droite – met un point final à cette querelle. Il reste à en attribuer la paternité. Beaucoup avançaient, dimanche soir 27 mars, le nom de M. Chaban-Delmas.

La campagne des élections municipales, déjà lancée, était aussi en jeu dans les cantonales. Certains membres du RPR, dont le maire, ont commencé à avancer le nom d'Alain Juppé. Quelques-uns auraient même souhaité que le ministre des affaires étrangères et secrétaire général du parti néogaulliste fît acte de candidature entre les deux tours, pour couper l'herbe sous le pied de Jacques Valade, dauphin officiel jusqu'à octobre 1993, écarté sans ménagement depuis lors. Il serait bien étonnant que ce dernier ne se manifeste pas, sans doute dès lundi, pour annoncer publiquement ce qu'il a déjà dit en privé : qu'il est et qu'il sera candidat quelles que soient les circonstances.

Le fait que M. Valade soit président du conseil régional lui donne une position d'autant plus forte que M. Martin, plutôt partisan de M. Juppé, subit un échec cuisant. On s'attend donc à des explications rugueuses entre le RPR et l'UDF lors du lancement officiel de la campagne des municipales, qui devrait mettre bon nombre de RPR en face d'un cruel dilemme.

PIERRE CHERRUAU



Le sort des nouveaux députés de mars 1993

Cent vingt et un députés étaient candidats aux élections cantonales, dont soixante-sept nouvellement élus en mars 1993. Quatre-vingt-seize ont été élus ou réélus, dont quarante-sept nouveaux députés de 1993. En revanche, vingt-cinq ont mordu la poussière, parmi lesquels vingt nouveaux députés de 1993 qui souhaitaient renforcer leur implantation à l'occasion de ces cantonales. Nous publions la liste des soixante-sept nouveaux élus de 1993, selon le sort que leur ont réservé les urnes.

■ **4 « nouveaux » députés se représentaient aux cantonales et ont été battus :** Alphonse Bourgasser (UDF-PR, Moselle); Didier Béguin (UDF-PR, Nièvre); Philippe Chaulet (RPR, Guadeloupe); Jean-Marie Bertrand (RPR, Var).

■ **16 « nouveaux » députés se présentaient pour la première fois aux cantonales et ont échoué :** Christiane Taubira-Delannon (div. g., Guyane); Emmanuelle Bouquillon (UDF-PSD, Aisne); Olivier Darrason (UDF-PR, Bouches-du-Rhône); Franck Thomas-Richard (UDF-PR, Cher); Serge Didier (UDF-PR, Haute-Garonne); Daniel Poulou (UDF-PR, Pyrénées-Atlantiques); Eric Duboc (UDF-PR, Vienne); Alain Levoyer (UDF, Maine-et-Loire); Jacques Briat (UDF, Tarn-et-Garonne); Bernard Leccia (RPR, Bouches-du-Rhône); Marc Le Fur (RPR, Côtes-d'Armor); François Roussel (RPR, Dordogne); Bernard Serrou (RPR, Hérault); Simone Rignault (RPR, Nièvre); Ernest Chénière (RPR, Oise); Jacques-Michel Faure (RPR, Haute-Vienne).

■ **14 « nouveaux » députés se présentaient pour la première fois aux cantonales et ont été élus :** Jacques Brossard (UDF-CDS, Deux-Sèvres); Dominique Paillé (UDF-CDS, Deux-Sèvres); Jean-Pierre Bastiani (UDF-CDS, Haute-Garonne); Danielle Dufeu (UDF-CDS, Ille-et-Vilaine); Yves Bonnet (UDF-PR, Manche); Harry Lapp (UDF, Bas-Rhin); Michel Fanget (UDF, Puy-de-Dôme); Serge Lepeltier (RPR, Cher); Bernard de Froment (RPR, Creuse); Jean-François Calvo (RPR, Hautes-Pyrénées); Antoine Joly (RPR, Sarthe); Hervé Gaymard (RPR, Savoie); Bernard Carayon (RPR, Tarn); Pierre Bedier (RPR, Yvelines).

■ **33 « nouveaux » députés se représentaient aux cantonales et ont été réélus :** Christian Martin (UDF-CDS, Maine-et-Loire); Bernard Coulon (UDF-PR, Allier); Xavier-François Pintat (UDF-PR, Gironde); Gérard Boche (UDF-PR, Puy-de-Dôme); Christian Gourmelen (UDF-PR, Val-d'Oise); Jean Gravier (UDF, Allier); Léon Aimé (UDF, Vendée); Henriette Martinez (RPR, Hautes-Alpes); Daniel Arata (RPR, Aude); Raymond Aubert (RPR, Corrèze); Christian Daniel (RPR, Côtes-d'Armor); Claude Girard (RPR, Doubs); Jean de Boishue (RPR, Essonne); André Angot (RPR, Finistère); Philippe Dubourg (RPR, Gironde); Patrice Martin-Lalande (RPR, Loir-et-Cher); Jean-Claude Lemoine (RPR, Manche); Lucien Degauchy (RPR, Oise); Jean-Jacques Delvaux (RPR, Pas-de-Calais); Gilbert Meyer (RPR, Haut-Rhin); Jean-Marie Geveaux (RPR, Sarthe); Michel Bouvard (RPR, Savoie); Edouard Leveau (RPR, Seine-Maritime); Denis Merville (RPR, Seine-Maritime); Alfred Trassy-Paillogues (RPR, Seine-Maritime); Jérôme Bignon (RPR, Somme); Philippe de Canson (RPR, Var); Alain Marsaud (RPR, Haute-Vienne); André-Maurice Pihouée (RPR, la Réunion); Anicet Turinay (RPR, Martinique); Yves Rispat (app. RPR, Gers); Jacques Le Nay (div.d., Morbihan); Jean Urbaniak (div. d., Pas-de-Calais).

Un scénario inversé

Suite de la première page

Michel Rocard a rappelé que le parti dont il a pris la direction il y a presque un an n'avait pas connu de soirée électorale aussi plaisante depuis celle du second tour des municipales de mars 1989. Michel Rocard était alors premier ministre. A la faveur du mode de scrutin municipal et des « triangulaires » provoquées par les écologistes et par le Front national, le PS avait conquis des villes aussi imprenables que Strasbourg, Mulhouse, Orléans ou Quimper, reconquis Nantes et Brest. Cela dit pour répondre aux critiques internes au PS sur la lenteur de la reconstruction rocardienne et, plus encore, aux couplets qu'Edouard Balladur réserve de plus en plus souvent à l'action de son prédécesseur à Matignon et adversaire virtuel dans une élection présidentielle.

Le Parti socialiste a retrouvé, dans ces cantonales, son rôle de « parti de second tour », rassemblant les voix de la gauche et, même, des écologistes, qui, il est vrai, étaient peu présents dans ce scrutin. Le Parti communiste a limité, lui aussi, son recul et goûte les fruits du cours unitaire que lui imprime son nouveau secrétaire national. Si les embarras du gouvernement sont pour beaucoup dans la bonne tenue des deux principaux partis de gauche, Michel Rocard et Robert Hue peuvent aussi considérer que les électeurs les créditent du changement qu'ils incarnent l'un et l'autre. Ce préjugé favorable reste soumis, cependant, à une clause d'inventaire, et Charles Pasqua n'a pas tort de souligner la vogue des « divers gauche », anciens socialistes, anciens communistes ou personnages atypiques, se tenant à distance respectable des formations qu'ils ont quittées ou qu'ils n'ont jamais rejointes, et les interpellant autant qu'il les accompagnent.

Le candidat Rocard devra convaincre tous ceux-là; il a commencé de s'y employer dès lundi matin, en déduisant du scrutin un impératif d'« ouverture » du PS à son environnement. Le ministre de l'intérieur a insisté, aussi, sur le poids du Front national, propos qui, dans sa bouche, peut peser – il l'a montré dans le passé – son poids de réalisme. Si la gauche doit résoudre, dans la perspective de 1995, le problème de son rassemblement et celui de son renouvellement, la droite n'est pas assurée, malgré son avance, de pouvoir s'en dispenser quant à elle. La question du renouvellement est posée brutalement lorsque, dans le Var, un président de conseil général perçu comme le maître d'un système politique douteux est sanctionné par des électeurs qui n'hésitent pas, pour se faire comprendre, à voter à l'extrême droite. Celle du rassemblement surgit quand Jean François-Poncet, président du conseil général de Lot-et-Garonne, paie d'une défaite son engagement européen.

L'UDF affaiblie

La force confirmée du RPR dans ce scrutin (malgré la défaite d'un troisième président de conseil général, celui du Jura, issu de ses rangs) a pour contrepartie un affaiblissement de l'UDF, traditionnellement plus présente localement. La confédération ne perd pas moins d'une quarantaine de sièges, tandis que les « divers droite » en gagnent une quarantaine. Les étiquettes sont certes plus floues dans des élections cantonales que dans des législatives ou des municipales, mais le résultat de l'UDF traduit, malgré tout, un affaiblissement qui peut gêner Edouard Balladur. Un RPR en position plus que jamais dominante et une UDF qui s'essouffle composent un paysage moins amical pour le premier ministre.

Il est vrai que le regain de la gauche rappelle utilement au chef du gouvernement que les mois à venir seront difficiles et que la présidentielle ne sera pas une partie de plaisir. Il peut espérer que la compétition au sein de la droite paraîtra moins raisonnable et que les plaidoyers pour un candidat unique seront mieux entendus.

PATRICK JARREAU

Les résultats du second tour selon nos statistiques

	Métropole			Outre-mer			Total		
		% par rapport aux inscrits	% par rapport aux suffrages exprimés		% par rapport aux inscrits	% par rapport aux suffrages exprimés		% par rapport aux inscrits	% par rapport aux suffrages exprimés
Inscrits	14 459 403			178 539			14 637 942		
Votants	8 503 534	58,80		101 485	56,84		8 605 019	58,78	
Abstentions	5 955 869	41,19		77 054	43,15		6 032 923	41,21	
Suffrages exprimés	7 904 991			95 692			8 000 683		
Majorité	4 094 812	28,31	51,80	32 740	18,33	34,21	4 127 552	28,19	51,58
dont RPR	1 577 440	10,90	19,95	9 125	5,11	9,53	1 586 565	10,83	19,83
UDF	1 547 019	10,69	19,57	4 662	2,61	4,87	1 551 681	10,60	19,39
divers droite	970 353	6,71	12,27	18 953	10,61	19,80	989 306	6,75	12,36
Gauche	3 527 004	24,39	44,61	53 272	29,83	55,67	3 580 276	24,45	44,74
dont PS	2 378 804	16,45	30,09	37 470	20,98	39,15	2 416 274	16,50	30,20
PC	603 565	4,17	7,63	2 789	1,56	2,91	606 354	4,14	7,57
MRG + divers gauche	544 635	3,76	6,88	13 013	7,28	13,59	557 648	3,80	6,97
FN	210 914	1,45	2,66	–	–	–	210 914	1,44	2,63
Ecologistes	36 212	0,25	0,45	–	–	–	36 212	0,24	0,45
Extrême gauche	–	–	–	378	0,21	0,39	378	0,00	0 0
Divers	36 049	0,24	0,45	9 302	5,21	9,72	45 351	0,30	0,56

RÉACTIONS

M. Balladur entend « répondre à ce qui est un appel de la jeunesse »

Edouard Balladur a fait à l'hôtel Matignon, dimanche 27 mars, à 20 h 15, la déclaration suivante :

« Les Français ont confirmé, au second tour des élections cantonales, leur vote du premier tour, c'est-à-dire confirmé leur confiance dans le gouvernement et la majorité. Je les en remercie et je les en remercie d'autant plus qu'ils savent que la situation de notre pays est difficile et que leur vote signifie qu'ils sont conscients des premiers résultats qui ont été obtenus.

» Ce vote est donc pour nous un encouragement à poursuivre notre action dans deux directions : le redressement de notre pays, qui a commencé, et les réformes indispensables, qu'il faut mettre en œuvre et que nous avons déjà commencé à mettre en œuvre dans un grand nombre de domaines. Mais, je le dis bien souvent : qui dit réforme dit souvent interrogations, inquiétudes, trouble dans les esprits, et nous l'avons vu, ces dernières semaines, nous l'avons vu dans la jeunesse. L'objectif premier du gouverment est de lutter contre le chômage des jeunes, qui est quatre fois plus important chez nous qu'il ne l'est dans des pays voisins, et c'est ce qui explique les décisions qui ont été prises.

» Mais, aujourd'hui, on constate que ces décisions sont interprétées comme manifestant une absence d'attention. Il est donc de ma responsabilité et de mon devoir, en tant que chef du gouvernement – et, par là-même, responsable, dans une certaine mesure, de la cohésion sociale et nationale –, il est de ma responsabilité de répondre à ce qui est un appel de la jeunesse. Tous ceux qui ont aujourd'hui vingt ans n'ont jamais entendu parler que de crise depuis qu'ils sont au monde, et le devoir de la société, c'est de leur offrir un avenir. Pour cela, il faut commencer par rétablir le dialogue avec eux et examiner les diverses solutions possibles. Je vais prendre dans les jours qui viennent des initiatives à cet effet, et je demande à tous les Français de bonne volonté, à l'immense majorité des Français, de soutenir cet effort pour que la jeunesse ait un avenir qui convienne à ses espérances. »

JACQUES CHIRAC (RPR)

« Le gouvernement et la majorité peuvent être satisfaits »

Jacques Chirac a déclaré : *« Je crois que le gouvernement et la majorité peuvent être satisfaits : d'abord, la participation a été bonne, ce qui prouve l'intérêt que les Français portent à la chose publique en général, et à la démocratie locale en particulier ; ensuite, les résultats sont également satisfaisants pour la majorité. Cela, bien entendu, doit satisfaire à la fois le gouvernement d'Edouard Balladur, qui conduit une action courageuse pour le redressement de la France ; la majorité parlementaire, qui soutient cette action avec un esprit loyal et beaucoup de constance ; les candidats, qui ont mené sur le terrain une campagne active et proche des préoccupations des Français ; enfin, les militants, les sympathisants des formations politiques de la majorité, qui ont donné leur temps, leur enthousiasme, leur énergie.*

» Naturellement, il y a, ici ou là, quelques déceptions et quelques satisfactions. C'est, au total, une situation qui conforte la confiance placée par les Français dans l'action du gouvernement, dans celle de la majorité, et c'est cela l'important, car la majorité, le gouvernement, ont besoin de cette confiance, à la fois pour poursuivre l'action de redressement nécessaire dans notre pays et, aussi, pour mettre en œuvre les grandes réformes indispensables pour adapter notre société à son temps, notamment pour résoudre les problèmes essentiels, ceux du chômage, en particulier du chômage des jeunes, dont le premier ministre, à juste titre, vient de parler. »

MICHEL ROCARD (PS)

« La première soirée satisfaisante pour la gauche depuis cinq ans »

Michel Rocard a déclaré que le second tour des élections cantonales a produit *« la première soirée électorale satisfaisante pour la gauche depuis cinq ans »*. Le premier secrétaire du PS se référait ainsi aux élections municipales de mars 1989, qui, sous son gouvernement, avait vu le PS prendre à la droite la mairie de villes aussi importantes que Brest, Strasbourg ou Nantes. *« La gauche*, a ajouté l'ancien premier ministre, *commence à retrouver l'écoute des Français. »*

M. Rocard a observé qu'Edouard Balladur *« se prépare, à mots couverts, à abandonner le SMIC-jeunes »*. Le premier ministre a *« raison »* de s'engager sur cette voie, a-t-il dit, puis il a rendu hommage à *« l'esprit de responsabilité dont a fait preuve la jeunesse pendant toute cette période »*, y voyant *« un espoir pour tout le pays »*.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING (UDF)

« L'élan du premier tour n'est pas confirmé »

Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, a déclaré que les résultats du second tour sont *« bons »*, mais qu'ils ne *« confirment pas l'élan, les espoirs du premier tour »*. La majorité a profité *« d'un très bon premier tour, parce que c'étaient des élections locales »*, estime l'ancien président de la République. *« Entre les deux tours, il y a eu une certaine nationalisation du débat*, a ajouté M. Giscard d'Estaing.

BERNARD TAPIE (MRG)

« Un message clair »

Elu conseiller général des Bouches-du-Rhône dans le canton de Marseille-5, dimanche 27 mars, Bernard Tapie a déclaré que, par ce scrutin, *« un message clair »* lui avait été envoyé pour les prochaines élections municipales dans cette ville. *« J'espère être en mesure d'être candidat, pas seulement d'être candidat, mais aussi d'apporter des réponses aux problèmes de Marseille »*, a déclaré le député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône, en considérant qu'il y a *« une nouvelle donne politique »* dans ce département.

« Il ne faut pas que je me dérobe », a-t-il ajouté, en précisant toutefois que le bon résultat obtenu lors des cantonales ne sera pas *« ce qui va déterminer* [sa] *position »*. D'autre part, M. Tapie a proposé *« de rendre le chômage des jeunes totalement illégal »* par une loi. *« Tous les jeunes de moins de vingt-trois ans n'auraient pas le droit d'être au chômage »*, a-t-il expliqué.

ROBERT HUE (PC)

« Une nouvelle construction politique »

Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste, a déclaré : *« Il faut absolument que les forces de gauche se rencontrent et créent les conditions d'une nouvelle construction politique, alternative à ce pouvoir. Les communistes vont y contribuer. »* Il a souligné que *« l'appel au rassemblement des forces progressistes a été entendu »* et que *« les reports sont bons dans toute la France »*.

A propos du CIP, M. Hue a félicité *« la jeunesse, qui fait reculer le gouvernement »*, et assuré que *« les jeunes ne vont pas en rester là »*. *« Quant au dialogue que le premier ministre annonce pour les jours qui viennent, il n'avait pas le choix*, a ajouté le secrétaire national du PCF. *On verra ce que c'est. »*

JEAN-MARIE LE PEN (FN)

« Une belle journée »

Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a déclaré : *« Je remercie les électeurs du Front national, aussi bien du premier que du second tour, mais ceux du second tour pour leur fidélité, d'abord parce qu'ils ont permis l'élection de deux de nos candidates, Mme de la Brosse, à Toulon, battant M. Arreckx, et Mme Stirbois, à Dreux. M. Freulet, à Mulhouse, n'a été battu par le maire socialiste, ancien député, Bockel, que de soixante-trois voix, ce qui annonce, probablement, un changement radical aux élections municipales à Mulhouse. »*

« Beaucoup de nos candidats, soit en « binaire », soit en « triangulaire », soit en « quadrangulaire », ont maintenu leur résultat et progressé, a ajouté M. Le Pen. *Je considère donc que, pour le Front national, c'est une belle journée, d'autant plus que, comme nous avons pu le voir, les deux tiers des Français ont considéré qu'il s'agissait d'élections locales, et non pas nationales. Moi, je donne rendez-vous aux électrices et aux électeurs français, le 12 juin, aux élections européennes, où ils pourront voter en sachant qu'ils auront des députés proportionnellement à leur nombre de voix. »*

DOMINIQUE VOYNET (Verts)

« Excellente tenue des écologistes »

Dominique Voynet, porte-parole des Verts, a salué *« l'excellente tenue des candidats écologistes au second tour »*, qui montre, selon elle, que *« là où les gens sont bien implantés il n'y a pas de baisse des écologistes »*. Selon Mme Voynet, *« le succès des écologistes associatifs correspond à l'électorat »*, qui *« privilégie le terrain »*.

La conseillère régionale de Franche-Comté s'est réjouie du succès de deux écologistes dans le Jura (Michel Moreau à Champagnole et Guy Dumélie à Rochefort-sur-Nénon) et a exprimé le regret de ne pas avoir présenté davantage de candidats. Satisfaite que le second tour *« ne renforce pas la majorité »*, elle a observé que le Parti socialiste atteint *« de meilleurs scores là où il n'y a pas d'écologistes »*, ce qui démontre, selon elle, l'existence d'un phénomène de *« vases communicants »* entre les deux électorats.

BRICE LALONDE (Génération Ecologie)

« Les choses se passent plutôt bien »

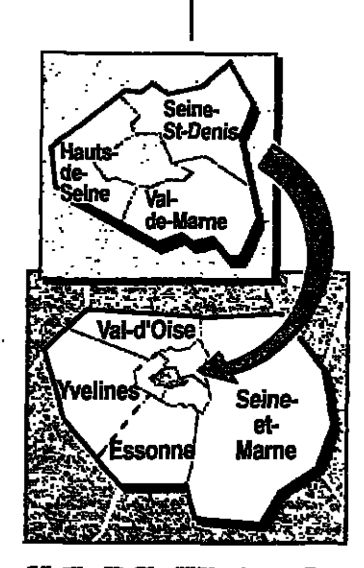
Brice Lalonde s'est déclaré *« très fier »* de son résultat personnel dans le canton de Dinard (Ille-et-Vilaine), où, bien que battu, il a obtenu un quart des suffrages exprimés, alors qu'il avait *« toute la gauche et toute la droite coalisées »* contre lui. *« Les choses se passent plutôt bien »* pour les écologistes, a dit le président de Génération Ecologie, qui a demandé, une nouvelle fois, l'instauration du scrutin proportionnel. *« Il faut ouvrir les institutions »*, a-t-il dit, en affirmant, à l'adresse des autres hommes politiques, que *« Les gens ne sont pas contents »*.

■ **Mouvement des radicaux de gauche :** Le Mouvement des radicaux de gauche a publié, dimanche 27 mars, un communiqué dans lequel il se félicite des résultats obtenus par Bernard Tapie et par ses autres candidats *« dans les zones urbaines »*. *« La résurgence du radicalisme a commencé »*, estime le MRG, qui, fort des 15 % des voix qu'il revendique *« dans les cent soixante-dix cantons où il était présent »* au premier tour, s'affirme décidé à *« jouer un rôle accru dans la reconstruction de la gauche demain »*.

■ **Parti radical :** Didier Bariani, député de Paris, porte-parole du Parti radical (composante de l'UDF), a déclaré, dimanche 27 mars, dans un communiqué, que, *« face à la bonne tenue confirmée de la majorité, il faut prendre en compte aussi l'efficacité des reports au sein de la gauche, qui lui permettent de limiter son immense déclin de 1993 »*. *« Il serait vain d'ignorer cette réalité nouvelle, comme la nationalisation du débat autour de l'emploi des jeunes »*, a ajouté M. Bariani.



• Deux conseillers généraux sur trois appartiennent à la droite
• Le Parti communiste conserve la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne



ILE-DE-FRANCE

Après des années d'une progression continue, le *seuil est cette fois atteint : deux conseillers géné*raux sur trois appartiennent, en Ile-de-France, à la droite. Sur 297 élus départementaux, 92 sont au RPR, 77 à l'UDF, 29 relèvent des « divers droite » ; à gauche, le PCF compte 59 élus, le PS 33, l'Alternative pour la démocratie et le socialisme (ADS) 1, les « divers gauche » 3. Le Mouvement des citoyens (MDC) de Jean-Pierre Chevènement n'a plus de représentant, le Front national n'en a toujours pas, les écologistes en conservent trois. Il n'y a pourtant pas eu de grand mouvement de bascule. La droite a conquis onze sièges à la gauche : un glissement de moins de 4 % du nombre des cantons.

Dans les Yvelines, le RPR a échoué dans sa tentative de reprendre la présidence du conseil général à son partenaire de la majorité. Après avoir enlevé trois cantons au PS, à Mantes-la-Jolie, à Maurepas et à Meulan, le RPR a laissé échapper Chatou et Saint-Nom-la-Bretèche à des proches de l'UDF, ainsi que Houilles au profit d'une candidate présentée par le Parti communiste. Dans la perspective du « troisième tour » – l'élection des prési*dents des conseils généraux, vendredi 1er avril –*, ses ambitions se limitent désormais à peser sur le choix du candidat de l'UDF : ses préférences vont à Christine Boutin (UDF-CDS), non à Pierre Lequiller (UDF-PR) et encore moins au président sortant, Paul-Louis Tenaillon (UDF-CDS), si celui-ci devait revenir sur l'intention que lui prête son entourage de *passer la main.*

Avec une majorité renforcée de 19 sièges contre 16 à l'UDF et aux divers droite, le RPR serait fondé en revanche à réclamer, pour son propre compte, la présidence du conseil général de Seine-et-Marne, actuellement détenue par le sénateur (UDF) Jacques Larché. Dans ce département, la gauche perd trois sièges, dont deux revenaient jusqu'ici, à Melun-Nord et à Dammartin-en-Goële, à des élus du MDC.

Dans la grande couronne, la gauche s'effrite encore dans l'Essonne, où elle parvient cependant à *limiter les dégâts grâce à une recomposition interne.* Le Parti socialiste gagne ainsi quatre cantons, au détriment du PCF à Ris-Orangis, d'un divers gauche à Yerres, du RPR à Montgeron et à Longjumeau (de 26 voix seulement dans ce dernier canton). Dans le Val-d'Oise, le maire communiste de Garges-lès-Gonesse, Henri Cukierman, perd son siège au profit du RPR, et le PS perd les cantons de Domont et de L'Hautil. Dans ce département, où il était le plus mal implanté, le RPR passe ainsi de quatre à six sièges.

En dépit du « nettoyage » entrepris au sein de sa *fédération des Hauts-de-Seine, le RPR reste très* largement un partenaire imposant. Il perd une conseillère sortante, Anne-Marie Johnsson, liée à l'ancien maire d'Asnières, le sénateur (RPR) Michel Maurice-Bokanowski, qui, ce même dimanche, lors d'une élection municipale partielle, a échoué face à l'offensive du député (RPR) Franz Taittinger *(lire page 48).* En raison de la dissidence de l'un de ses conseillers sortants, le RPR perd surtout, d'une manière plutôt inattendue, le canton de Fontenay-aux-Roses au profit d'un socialiste, Pascal Buchet, mais il enlève le siège de Clichy au maire (PS) de la ville, Gilles Catoire. Tandis que le Parti communiste conserve ses huit sièges, *le PS n'a plus qu'un seul* élu dans le département contrôlé par le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua.

Enfin, les deux conseils généraux gérés par le Parti communiste demeurent encore à l'abri d'une *offensive de la droite. Dans le Val-de-Marne, le PCF* perd deux sièges, à Fontenay-sous-Bois et à Villeneuve-le-Roi. Ce n'est pas forcément de bonne augure, mais la gauche conserve la majorité, sans même avoir besoin du renfort de l'unique conseiller général de Génération Ecologie, Patrice Hernu. Quant à la Seine-Saint-Denis, les rapports de forces internes à l'assemblée départementale sont strictement les mêmes qu'à la veille du premier tour. Le Parti communiste, seul, y demeure majoritaire. C'est à peine si, à la faveur d'une « primaire » entre communistes à Saint-Denis-Nord-Est, gagnée par le candidat « refondateur », Didier Paillard, les conseillers contestataires se trouvent renforcés au sein du groupe communiste.

JEAN-LOUIS SAUX

ESSONNE (21)

1er TOUR : 2 élus (1 UDF-PR ; 1 div. d.).

Le PS crée la surprise du deuxième tour, en gagnant quatre sièges. Deux *sont pris à la gauche : Yerres à un* divers gauche, battu par le député socialiste Michel Berson, et Ris-Orangis au PC, au bénéfice de l'ancien député Thierry Mandon. Les deux autres cantons, Longjumeau et Montgeron, sont enlevés au RPR. Dans ce dernier can*ton, le désastreux report des voix de* droite a précipité la chute du maire et conseiller général sortant, le RPR Alain Josse. La majorité RPR-UDF-divers droite sauve treize des quinze sièges soumis au renouvellement. Elle l'emporte notamment à Palaiseau contre le sénateur (PC) Robert Vizet, conseiller sortant.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PC ; 7 PS ; 2 div. g. ; 1 UDF-rad. ; 1 UDF-CDS ; 5 UDF-PR ; 1 UDF-P et R ; 1 UDF ; 14 RPR ; 7 div. d.

CONSEIL SORTANT : 5 PC ; 3 PS ; 3 div. g. ; 1 UDF-rad. ; 1 UDF-CDS ; 1 UDF-P et R ; 5 UDF-PR ; 1 UDF ; 15 RPR ; 7 div. d. (prés. : Xavier Dugoin, RPR, d., m. de Mennecy).

Brétigny-sur-Orge
I., 19 707 ; A., 43,10 % ; E., 10 515
Jean de Boishue, c.s., RPR, d., m., 5 378 (51,14 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Pillon, PS, c.m., 5 137 ;

Brunoy
I., 16 220 ; A., 50,03 % ; E., 7 565
Laurent Béteille, c.s., RPR, m., 4 162 (55,01 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Lavenu, PS, 3 403 ;

Corbeil-Essonnes-Est
I., 9 381 ; A., 38,81 % ; E., 5 436
Serge Dassault, c.s., RPR, c.r., c.m., 2 999 (55,16 %). *RÉÉLU.*
Aline Marti, PC, c.r., adj. m., 2 437 ;

Étampes
I., 17 958 ; A., 38,09 % ; E., 10 018
Jean Coulombel, c.s., RPR, 5 929 (59,18 %). *RÉÉLU.*
Gérard Lefranc, PC, m., 4 089 ;

Évry-Nord
I., 16 695 ; A., 49,55 % ; E., 7 752
François Bousquet, c.s., PS, 4 087 (52,72 %). *RÉÉLU.*
Marie-Christine Baca, RPR, 3 665 ;

La Ferté-Alais
I., 13 305 ; A., 44,24 % ; E., 6 955
Philippe Roÿé, c.s., RPR, 3 943 (56,69 %). *RÉÉLU.*
Michel Fayolle, PS, 3 012 ;

Limours
I., 13 994 ; A., 45,24 % ; E., 7 271
Christian Schoettl, c.s., div. d., 3 860 (53,08 %). *RÉÉLU.*
Jacques Ryckelynck, PS, m., 3 411 ;

Longjumeau
I., 24 724 ; A., 42,37 % ; E., 13 236
Philippe Schmit, PS, 6 631 (50,09 %). *ÉLU.*
Christian Jeu, c.s., RPR, 6 605 ;

Mennecy
I., 20 294 ; A., 46,18 % ; E., 10 116
Xavier Dugoin, c.s., RPR, d., prés. c.g., m., 5 629 (55,64 %). *RÉÉLU.*
Elisabeth Doussain, PS, c.m., 4 487 ;

Montgeron
I., 14 872 ; A., 39,34 % ; E., 8 437
Gérard Hérault, PS, 4 814 (57,05 %). *ÉLU.*
Alain Josse, c.s., RPR, m., 3 623 ;

Palaiseau
I., 25 310 ; A., 43,68 % ; E., 13 490
Jacques Allain, RPR, 6 879 (50,99 %). *ÉLU.*
Robert Vizet, c.s., PC, sén., 6 611 ;

Ris-Orangis
I., 15 006 ; A., 45,46 % ; E., 7 661
Thierry Mandon, PS, 4 439 (57,94 %). *ÉLU.*
Hervé Chichereau, RPR, 3 222 ;
Daniel Perrin, c.s., PC, m., n.s.r.p.

Saint-Chéron
I., 15 630 ; A., 46,23 % ; E., 7 797
Max Marest, c.s., RPR, sén., 4 264 (54,68 %). *RÉÉLU.*
Jean-Jacques Weill, PS, 3 533 ;

Saint-Germain-lès-Corbeil
I., 17 680 ; A., 46,13 % ; E., 8 972
Jean-Louis Campredon, c.s., RPR, c.r., 5 424 (60,45 %). *RÉÉLU.*
Marie-Jeanne Ertel-Pau, PS, 3 548 ;

Saint-Michel-sur-Orge
I., 12 380 ; A., 42,89 % ; E., 6 728
Jean-Loup Englander, c.s., div. g., m., 3 632 (53,98 %). *RÉÉLU.*
Francis Decoux, UDF-PR, 3 096 ;

Savigny-sur-Orge
I., 16 123 ; A., 47,51 % ; E., 8 016
Simone Dussart, c.s., UDF-rad., adj. m., 4 176 (52,09 %). *RÉÉLUE.*
Elisabeth Roze des Ordons, PS, c.m., 3 840 ;

Les Ulis
I., 11 144 ; A., 46,14 % ; E., 5 553
Jean-Marc Salinier, c.s., PS, adj. m., 3 647 (65,67 %). *RÉÉLU.*
Olivier Kuberski, RPR, 1 906 ;

Viry-Châtillon
I., 16 927 ; A., 48,04 % ; E., 8 182
Jacques Chastel, c.s., UDF-CDS, m., 4 678 (57,17 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Culadiot, PS, c.m., 3 504 ;

Yerres
I., 22 239 ; A., 45,32 % ; E., 11 246
Michel Berson, PS, 6 599 (58,67 %). *ÉLU.*
Nicole Lamoth, RPR, 4 647 ;
Albert Galhaut, c.s., div. g., sout. GE-MDR, a été éliminé.

HAUTS-DE-SEINE (22)

1er TOUR : 7 élus (2 PC ; 1 UDF-PR ; 1 UDF ; 2 RPR ; 1 CNI).

Tandis que le PC conserve cinq sièges renouvelables, sur les huit qu'il détient, le PS perd deux cantons, ceux de Clichy et d'Issy-les-Moulineaux, au profit du RPR et de l'UDF. Il crée, en revanche, une surprise à Fontenay-aux-Roses, où son candidat l'emporte sur le maire de la ville, Alain Moizan, investi par le RPR en remplacement du conseiller sortant, Pierre Marino, qui s'était tout de même représenté. A Bois-Colombes, un autre dissident du RPR, André Meillaud, est battu par le candidat officiel *du parti néo-gaulliste, Roger Blinière,* maire de la ville. Enfin, le RPR perd le siège d'Asnières au profit d'un candidat divers droite, Manuel Aeschlimann.

NOUVEAU CONSEIL : 8 PC ; 1 PS ; 2 UDF-PSD ; 3 UDF-CDS ; 1 UDF-PR ; 7 UDF ; 21 RPR ; 1 CNI ; 1 div. d.

CONSEIL SORTANT : 8 PC ; 2 PS ; 1 UDF-PSD ; 3 UDF-CDS ; 1 UDF-PR ; 7 UDF ; 22 RPR ; 1 diss. RPR (prés. : Charles Pasqua, RPR, min. E, min. de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, c. m. de Neuilly-sur-Seine).

Antony
I., 28 585 ; A., 46,95 % ; E., 14 323
Jean-Paul Dova, c.s., RPR, adj. m., 8 294 (57,90 %). *RÉÉLU.*
Daniel Pompier, PS, 6 029 ;

Asnières-sur-Seine-Sud
I., 16 407 ; A., 46,11 % ; E., 7 540
Manuel Aeschlimann, div. d., 5 210 (69,09 %). *ÉLU.*
Anne-Marie Johnsson, c.s., RPR, 2 330 ;

Bagneux
I., 21 304 ; A., 47,73 % ; E., 10 602
Christian Fischer, c.s., PC, adj. m., 5 739 (54,13 %). *RÉÉLU.*
Alain Robert, RPR, c.r., 4 863 ;

Bois-Colombes
I., 14 436 ; A., 48,98 % ; E., 6 436
Roger Blinière, RPR, 3 480 (54,07 %). *ÉLU.*
André Meillaud, RPR diss., 2 956 ;
Emile Tricon, c.s., RPR, n.s.r.p.

Boulogne-Billancourt-Sud
I., 21 745 ; A., 54,77 % ; E., 9 164
Francis Choisel, RPR, 5 032 (54,91 %). *ÉLU.*
André Nicolas, PS, c.m., 4 132 ;
Georges Duhamel, c.s., RPR diss., adj. m., a été éliminé.

Clamart
I., 19 087 ; A., 49,28 % ; E., 9 249
Daniel Léon, c.s., RPR, adj. m., 5 480 (59,24 %). *RÉÉLU.*
Philippe Kaltenbach, PS, 3 769 ;

Clichy
I., 19 330 ; A., 40,33 % ; E., 10 998
Didier Schuller, RPR, 5 713 (51,94 %). *ÉLU.*
Gilles Catoire, c.s., PS, m., 5 285 ;

Colombes-Nord-Est
I., 13 600 ; A., 47,04 % ; E., 6 819
Michèle Fritsch, c.s., PC, adj. m., 3 625 (53,16 %). *RÉÉLUE.*
Nicole Goueta, RPR, c.m., 3 194 ;

Colombes-Sud
I., 17 798 ; A., 46,47 % ; E., 8 941
Alain Aubert, c.s., RPR, c.m., 5 376 (60,12 %). *RÉÉLU.*
Dominique Frelaut, PC, m., 3 565 ;

Courbevoie-Nord
I., 16 272 ; A., 51,14 % ; E., 7 387
Lucien Maroteau, c.s., RPR, adj. m., 4 530 (61,32 %). *RÉÉLU.*
Philippe Roche, PS, c.m., 2 857 ;

Fontenay-aux-Roses
I., 14 607 ; A., 42,10 % ; E., 7 764
Pascal Buchet, PS, 4 736 (60,99 %). *ÉLU.*
Alain Moizan, RPR, m., 3 028 ;
Pierre Marino, c.s., RPR diss., a été éliminé.

Issy-les-Moulineaux-Ouest
I., 17 017 ; A., 54,70 % ; E., 7 205
Frédéric Rousset, UDF-PSD, 3 972 (55,12 %). *ÉLU.*
Henri Stern, PS, c.m., 3 233 ;
Michel Margnes, c.s., PS, c.m., n.s.r.p.

Nanterre-Nord
I., 15 738 ; A., 42,15 % ; E., 8 743
Michel Laubier, c.s., PC, adj. m., 4 561 (52,16 %). *RÉÉLU.*
Laurent Feuga, UDF, c.m., 4 182 ;

Sèvres
I., 13 641 ; A., 43,40 % ; E., 7 371
Jean Caillonneau, c.s., UDF, m., 3 774 (51,20 %). *RÉÉLU.*
Bernard Fontaine, PS, 3 597 ;

Suresnes
I., 21 382 ; A., 50,94 % ; E., 9 847
Jean-Luc Delin, c.s., RPR, adj. m., 5 365 (54,48 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Respaut, PS, c.m., 4 482 ;

SEINE-ET-MARNE (20)

1er TOUR : 4 élus (1 UDF-CDS ; 2 RPR ; 1 div. d.).

La droite confirme ses résultats du premier tour en enlevant trois des huit cantons détenus jusqu'ici par la gauche non communiste, notamment ceux de deux conseillers sortants qui se présentaient sous l'étiquette du Mouvement des citoyens, à Dammartin-en-Goële et à Melun-Nord. La surprise du second tour vient de la défaite du sénateur Robert Piat (UDF-CDS), battu à La Ferté-Gaucher par Yves Jaunaux (div. d.), proche du RPR. Progressant de deux sièges, les néogaullistes pourraient contester la présidence du conseil général à Jacques Larché (UDF). Ce dernier avait cependant déjà été élu en 1992 grâce à des voix du RPR.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PC ; 5 PS ; 1 div. g. ; 1 UDF-PSD ; 1 UDF-rad. ; 2 UDF-CDS ; 1 UDF-PR ; 4 UDF ; 19 RPR ; 7 div. d.

CONSEIL SORTANT : 2 PC ; 2 MDC ; 6 PS ; 1 div. g. ; 1 UDF-PSD ; 1 UDF-rad. ; 3 UDF-CDS ; 1 UDF-PR ; 2 UDF ; 17 RPR ; 7 div. d. (prés. : Jacques Larché, UDF-PR, sén.).

Bray-sur-Seine
I., 7 921 ; A., 41,57 % ; E., 4 317
Dominique Satiat, c.s., RPR, m., 2 391 (55,38 %). *RÉÉLU.*
Dominique Binet, PS, 1 926 ;

Brie-Comte-Robert
I., 21 218 ; A., 49,23 % ; E., 10 136
Marc Noé, RPR, 5 243 (51,72 %). *ÉLU.*
Anne-Marie Bricout, app. PS, 4 893 ;
André Aubert, c.s., PS, m., n.s.r.p.

La Chapelle-la-Reine
I., 8 078 ; A., 46,28 % ; E., 3 987
Pierre Bacqué, RPR, 1 831 (45,92 %). *ÉLU.*
Patrick Pochon, UDF, 1 271 ;
Lucien Champenois, div. d., 885 ;
Raymond Pochon, c.s., div. d., n.s.r.p.

Chelles
I., 18 619 ; A., 54,46 % ; E., 7 875
Louis Le Chanoine, c.s., RPR, c.m., 4 032 (51,20 %). *RÉÉLU.*
Bernard Garnier, PS, 3 843 ;

Claye-Souilly
I., 22 978 ; A., 46,38 % ; E., 11 631
José Hennequin, c.s., PS, 6 171 (53,05 %). *RÉÉLU.*
Yves Albarello, RPR, m., 5 460 ;

Coulommiers
I., 20 908 ; A., 53,02 % ; E., 8 392
Julien Morin, c.s., RPR, 5 661 (67,45 %). *RÉÉLU.*
Jacques Jaggi, FN, 2 731 ;

Crécy-la-Chapelle
I., 19 130 ; A., 50,67 % ; E., 8 180
Michel Houel, c.s., RPR, 5 938 (72,59 %). *RÉÉLU.*
Christian Galoy, FN, 2 242 ;

Dammartin-en-Goële
I., 23 215 ; A., 42,58 % ; E., 12 448
Roger Boulonnois, UDF, 6 461 (51,90 %). *ÉLU.*
Alain Romandel, c.s., MDC, 5 987 ;

La Ferté-Gaucher
I., 8 779 ; A., 37,52 % ; E., 5 175
Yves Jaunaux, div. d., 2 059 (39,78 %). *ÉLU.*
Robert Piat, c.s., UDF-CDS, sén., 1 941 ; Jean-Marie Wienert, div. d., 1 175 ;

Fontainebleau
I., 28 315 ; A., 56,68 % ; E., 10 000
Jean-François Robinet, c.s., UDF, 5 913 (59,13 %). *RÉÉLU.*
Jean Albertini, div. d., 4 087 ;

Meaux-Sud
I., 16 267 ; A., 44,64 % ; E., 8 493
Michel Vallier, c.s., PS, 4 494 (52,91 %). *RÉÉLU.*
Jean-François Parigi, RPR, c.m., 3 999 ;

Melun-Nord
I., 20 771 ; A., 53,18 % ; E., 8 874
Richard Brun, UDF, 4 589 (51,71 %). *ÉLU.*
Pierre Carassus, c.s., MDC, 4 285 ;

Mitry-Mory
I., 13 723 ; A., 41,38 % ; E., 7 596
Jean-Pierre Bontoux, PC, 4 004 (52,71 %). *ÉLU.*
Jean-Claude Geniès, RPR, 3 592 ;
Noël Fraboulet, c.s., PC, c.m., n.s.r.p.

Nangis
I., 9 488 ; A., 38,18 % ; E., 5 576
Marcel Recurt-Herluison, c.s., RPR, c.m., 2 887 (51,77 %). *RÉÉLU.*
Claude Pasquier, PC, m., 2 689 ;

Noisiel
I., 12 237 ; A., 51,21 % ; E., 5 659
Daniel Vachez, c.s., PS, m., 3 382 (59,76 %). *RÉÉLU.*
Joël-Erick Tarrida, UDF, 2 277 ;

Savigny-le-Temple
I., 13 864 ; A., 46,96 % ; E., 6 791
Jean-Louis Mouton, c.s., PS, m., 3 663 (53,93 %). *RÉÉLU.*
Jacques Baud'huin, RPR, 3 128 ;

SEINE-SAINT-DENIS (20)

1er TOUR : 2 élus (1 PS ; 1 RPR).

La composition de l'assemblée départementale reste inchangée. Malgré de sérieuses menaces sur trois de ses bastions, le PC réussit à conserver la majorité absolue qu'il détient depuis la création du département. Toutefois, après l'élection à Saint-Denis-Nord-Est du candidat refondateur, Didier Paillard, seul en lice après le désistement du conseiller sortant investi par la fédération du parti, le PCF devra composer avec un sixième élu contestataire au sein de son groupe. Grâce à un bon report des voix de gauche en faveur de ses trois candidats et au maintien des candidats du Front national, le PS réussit à faire barrage à la droite, notamment au RPR qui convoitait le canton de Livry-Gargan.

NOUVEAU CONSEIL : 21 PC ; 6 PS ; 2 UDF-rad. ; 1 UDF-PR ; 1 UDF ; 8 RPR ; 1 div. d.

CONSEIL SORTANT : 21 PC ; 6 PS ; 2 UDF-rad. ; 1 UDF-PR ; 1 UDF ; 8 RPR ; 1 div. d. (prés. : Robert Clément, PC).

Aubervilliers-Ouest
I., 11 097 ; A., 57,91 % ; E., 4 422
Jean-Jacques Karman, c.s., PC, adj. m., 2 666 (60,28 %). *RÉÉLU.*
Gérard Boyer, RPR, c.m., 1 756.

Aulnay-sous-Bois-Sud
I., 15 256 ; A., 52,80 % ; E., 6 193
Michel Lacroix, c.s., RPR, adj. m., 4 181 (67,51 %). *RÉÉLU.*
Franck Landouch, FN, 2 012.

Bagnolet
I., 15 674 ; A., 54,31 % ; E., 6 702
Daniel Mongeau, c.s., PC, m., 4 172 (62,25 %). *RÉÉLU.*
François Perrier, RPR, c.m., 2 530.

Le Blanc-Mesnil
I., 24 013 ; A., 46,72 % ; E., 12 336
Daniel Feurtet, PC, 6 101 (49,45 %). *ÉLU.*
Alain Ghozlan, UDF, c.m., 3 784 ;
Yves Baudouin, FN, c.r., c.m., 2 451.
Robert Frégossy, c.s., PC, c.m., n.s.r.p.

Bobigny
I., 19 535 ; A., 51,36 % ; E., 8 989
Claude Antony, PC, 5 703 (63,44 %). *ÉLU.*
Jean-Luc Roméro, RPR, c.m., 3 286.
Georges Valbon, c.s., PC, m., n.s.r.p.

Bondy-Nord-Ouest
I., 11 655 ; A., 46,74 % ; E., 5 994
Véronique Neiertz, c.s., PS, d., adj. m., 2 919 (48,69 %). *RÉÉLUE.*
Philippe Dallier, RPR, c.m., 1 879 ;
Marie-Estelle Préjean, FN, 1 196.

Bondy-Sud-Est
I., 11 808 ; A., 46,43 % ; E., 6 005
Gilbert Roger, c.s., PS, adj. m., 3 010 (50,12 %). *RÉÉLU.*
Georgia Vincent, UDF-PR, 1 728 ;
André Gandillon, FN, 1 267.

Le Bourget
I., 25 964 ; A., 47,36 % ; E., 12 906
Jacques Gonzalez, c.s., PC, 6 735 (52,18 %). *RÉÉLU.*
André Veyssière, RPR, 6 171.

Livry-Gargan
I., 21 369 ; A., 41,35 % ; E., 12 094
Pascal Popelin, PS, 5 448 (45,04 %). *ÉLU.*
Gérard de la Fuente, RPR, c.m., 4 497 ; *Jean-François Allibe, FN, c.m., 2 149.*
Alfred-Marcel Vincent, c.s., PS, m., n.s.r.p.

Montreuil-Est
I., 16 278 ; A., 52,32 % ; E., 7 343
René Foulon, c.s., PC, adj. m., 4 630 (63,05 %). *RÉÉLU.*
Max Guyon, UDF, c.m., 2 713.

Montreuil-Nord
I., 15 604 ; A., 49,15 % ; E., 7 512
Raphaël Grégoire, c.s., PC, adj. m., 3 887 (51,74 %). *RÉÉLU.*
Michèle Revon, RPR, 3 625.

Noisy-le-Sec
I., 19 462 ; A., 49,49 % ; E., 9 236
Jean-Louis Mons, c.s., PC, c.r., adj. m., 4 906 (53,11 %). *RÉÉLU.*
Christiane Calais, UDF-PR, c.m., 4 330.

Pantin-Est
I., 11 803 ; A., 62,93 % ; E., 2 980
Michel Berthelot, c.s., PC, 2 980 (100,00 %). *RÉÉLU.*

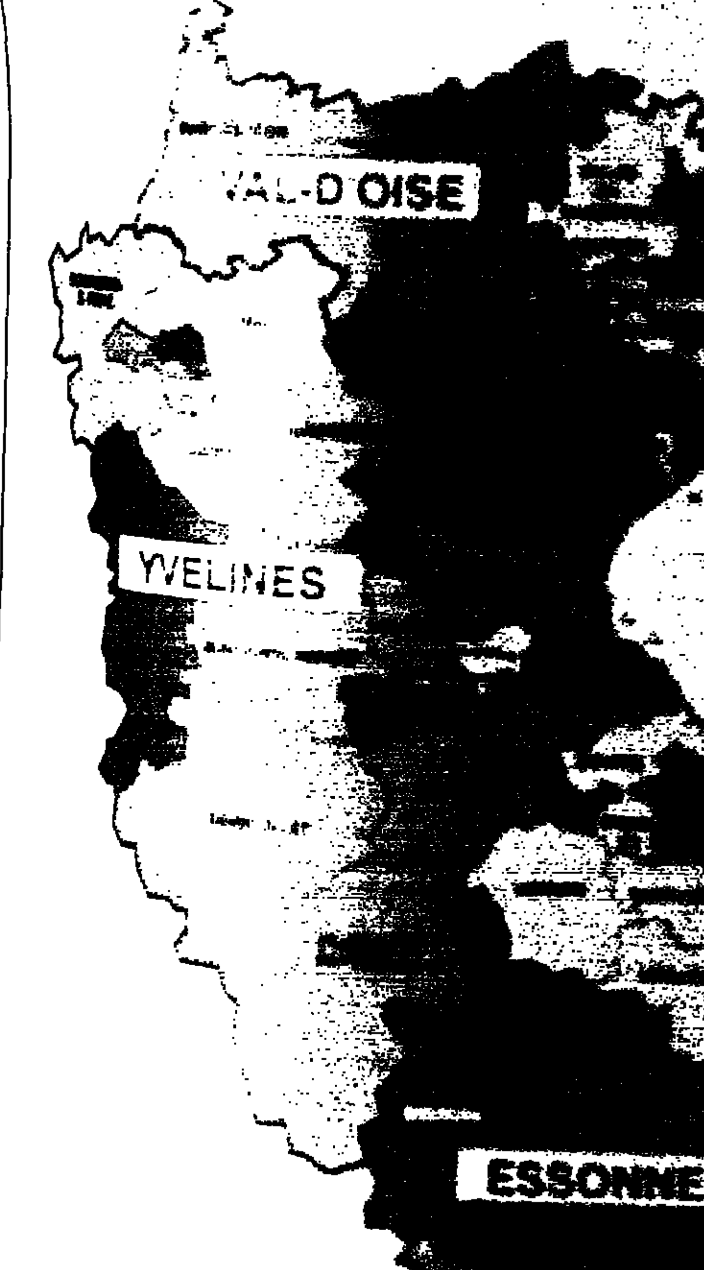
Saint-Denis-Nord-Est
I., 20 607 ; A., 67,61 % ; E., 4 885
Didier Paillard, PC diss., 4 885 (100,00 %). *ÉLU.*
Maurice Soucheyre, c.s., PC, adj. m., s'est retiré.

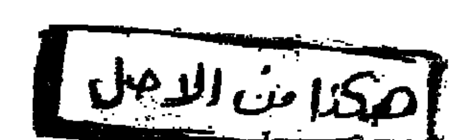
Saint-Denis-Sud
I., 13 283 ; A., 49,76 % ; E., 6 280
Josiane Andros, c.s., PC, 3 648 (58,08 %). *RÉÉLUE.*
Philippe Borderie, UDF, c.m., 2 632.

Stains
I., 15 736 ; A., 48,98 % ; E., 7 486
Patrice Charrié, PC, 5 007 (66,88 %). *ÉLU.*
Charles Camard, FN, 2 479.
Colette Coulon, c.s., PC, c.m., est décédée.

Tremblay-en-France
I., 18 454 ; A., 48,88 % ; E., 8 830
Georges Prudhomme, c.s., PC, c.m., 5 956 (67,45 %). *RÉÉLU.*
Vincent Perfetti, UDF, 2 874.







LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

HAUTS-DE-SEINE

SEINE-ST-DENIS

VAL-DE-MARNE

RPR

UDF

divers droite

Écologistes

divers gauche

PS

PC

VAL-D'OISE

YVELINES

ESSONNE

SEINE-ET-MARNE

VAL-D'OISE. – 1 = Cormeilles-en-Parisis ; 2 = Franconville ; 3 = Ermont ; 4 = Eaubonne ; 5 = Soisy-sous-Montmorency ; 6 = Montmorency ; 7 = Sarcelles-Nord-Est ; 8 = Villiers-le-Bel ; 9 = Garges-lès-Gonesse-Est ; 10 = Garges-lès-Gonesse-Ouest ; 11 = Sarcelles-Sud-Ouest ; 12 = Enghien-les-Bains ; 13 = Saint-Gratien ; 14 = Sannois ; 15 = Argenteuil-Nord ; 16 = Argenteuil-Est ; 17 = Argenteuil-Ouest ; 18 = Bezons.

YVELINES. – 1 = Conflans-Sainte-Honorine ; 2 = Andrésy ; 3 = Maisons-Laffitte ; 4 = Sartrouville ; 5 = Houilles ; 6 = Chatou ; 7 = Le Vésinet ; 8 = Le Pecq ; 9 = Marly-le-Roi ; 10 = La Celle-Saint-Cloud ; 11 = Le Chesnay ; 12 = Versailles-Nord ; 13 = Viroflay ; 14 = Vélizy-Villacoublay ; 15 = Montigny-le-Bretonneux.

ESSONNE. – 1 = Massy-Ouest ; 2 = Massy-Est ; 3 = Les Ulis ; 4 = Chilly-Mazarin ; 5 = Athis-Mons ; 6 = Vigneux-sur-Seine ; 7 = Montgeron ; 8 = Yerres ; 9 = Brunoy ; 10 = Epinay-sur-Sénart ; 11 = Draveil ; 12 = Juvisy-sur-Orge ; 13 = Savigny-sur-Orge ; 16 = Sainte-Geneviève-des-Bois ; 17 = Morsang-sur-Orge ; 18 = Viry-Châtillon ; 19 = Grigny ; 20 = Ris-Orangis ; 21 = Evry-Nord ; 22 = Evry-Sud ; 23 = Corbeil-Essonnes-Ouest ; 24 = Corbeil-Essonnes-Est.

LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

Villemomble
I., 16042; A., 45,53 %; E., 8301
Patrice Calmejane, c.s., RPR, c.m., 3828 (46,11 %). *RÉÉLU.*
Jean-Alain Steinfeld, PS, c.m., 2797 ; Dominique Barrault, FN, c.m., 1676 ;

VAL-DE-MARNE (24)

1er TOUR : 4 élus (1 UDF; 2 RPR; 1 div. d.).

La majorité gouvernementale ne parvient pas à mettre fin à la domination de la gauche : elle gagne quatre cantons (ceux de Créteil-Nord et Villiers-sur-Marne sur le PS, ceux de Fontenay-sous-Bois-Ouest et Villeneuve-le-Roi sur le PCF), mais perd celui de Boissy-Saint-Léger, où Gérard Bessière (RPR), conseiller sortant, est battu par Roger Guillemard (PS), maire de Boissy. Si les défaites de deux socialistes dans les cantons de Créteil-Nord et de Villiers-sur-Marne et d'un communiste dans celui de Fontenay-sous-Bois étaient prévisibles, celle du conseiller sortant communiste à Villeneuve-le-Roi, face à un UDF-CDS, est une surprise.

NOUVEAU CONSEIL : 17 PC; 1 ADS; 8 PS; 1 GE; 1 UDF-CDS; 5 UDF-PR; 5 UDF; 9 RPR; 2 div. d.

CONSEIL SORTANT : 19 PC; 1 ADS; 9 PS; 1 GE; 1 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 2 UDF; 7 RPR; 1 app. RPR; 4 div. d. (prés. : Michel Germa, PC).

Alfortville-Nord
I., 10194; A., 44,56 %; E., 5305
Roger Tisseyre, c.s., PS, c.r., adj. m., 3058 (57,64 %). *RÉÉLU.*
François Duluc, UDF-PR, 2247.

Boissy-Saint-Léger
I., 16493; A., 44,63 %; E., 8567
Roger Guillemard, PS, 4772 (55,70 %). *ÉLU.*
Gérard Bessière, c.s., RPR, 3795.

Champigny-sur-Marne-Est
I., 11537; A., 46,98 %; E., 5840
Jean-Louis Bargero, c.s., PC, m., 3711 (63,54 %). *RÉÉLU.*
Jacques Cherifi, RPR, 2129.

Champigny-sur-Marne-Ouest
I., 9904; A., 44,93 %; E., 5183
Christian Favier, PC, 2900 (55,95 %). *ÉLU.*
Cyrille Benoist, RPR, 2283.
Guy Poussy, c.s., PC, n.s.r.p.

Créteil-Nord
I., 13217; A., 45,48 %; E., 6921
Henri Plagnol, UDF, 3537 (51,10 %). *ÉLU.*
André Maurin, c.s., PS, adj. m., 3384.

Fontenay-sous-Bois-Ouest
I., 16380; A., 49,72 %; E., 7898
Antoine Pouillieute, RPR, 4349 (55,06 %). *ÉLU.*
Jean-François Voguet, c.s., PC, adj. m., 3549.

Fresnes
I., 13544; A., 47,82 %; E., 6752
Gabriel Bourdin, c.s., PS, m., 3761 (55,70 %). *RÉÉLU.*
Dominique Jossic, RPR, 2991.

L'Haÿ-les-Roses
I., 17558; A., 44,80 %; E., 9211
Patrick Sève, PS, 5361 (58,20 %). *ÉLU.*
Jean-Paul Preziosi, UDF, 3850.
Marc Mechain, c.s., PS, n.s.r.p.

Le Kremlin-Bicêtre
I., 17150; A., 49,68 %; E., 8081
Alain Desmarest, PC, 4430 (54,81 %). *ÉLU.*
Jean-Michel Tanguy, RPR, adj. m., 3651.
Michèle Martelli, c.s., PC, n.s.r.p.

Orly
I., 10280; A., 59,64 %; E., 2799
Gaston Viens, c.s., ADS, m., 2799 (100,00 %). *RÉÉLU.*

Ormesson-sur-Marne
I., 14330; A., 46,43 %; E., 7140
Olivier Lefèvre d'Ormesson, c.s., CNI, m., 4092 (57,31 %). *RÉÉLU.*
René Dessert, PS, 3048.

Sucy-en-Brie
I., 15810; A., 45,74 %; E., 8050
Jean-Marie Poirier, c.s., UDF, m., 5024 (62,40 %). *RÉÉLU.*
Michèle Ville, PS, c.m., 3026.

Thiais
I., 14820; A., 50,04 %; E., 6940
Bruno Tran, c.s., RPR, adj. m., 4306 (62,04 %). *RÉÉLU.*
Bernard Cornette, PS, c.m., 2634.

Villecresnes
I., 13795; A., 48,76 %; E., 6670
Pierre Gravelle, UDF-PR, 4426 (66,35 %). *ÉLU.*
Louis Gadet, PS, 2244.
Paul Redon, c.s., div. d., n.s.r.p.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde

SCIENCES ET MÉDECINE

Villeneuve-le-Roi
I., 13629; A., 37,67 %; E., 7996
Jean-Pierre Hermellin, UDF, 4333 (54,18 %). *ÉLU.*
Michel Herry, c.s., PC, m., 3663.

Villiers-sur-Marne
I., 21984; A., 46,29 %; E., 10498
Jacques Benisti, UDF-CDS, 5617 (53,50 %). *ÉLU.*
Serge Delaporte, c.s., PS, m., 4881.

Vincennes-Ouest
I., 12408; A., 53,94 %; E., 5449
Pierre Le Berre, RPR, 3553 (65,20 %). *ÉLU.*
Danielle Benard-Lecalvez, PS, c.m., 1896.
Louis Lacam, c.s., RPR, adj. m., n.s.r.p.

Vitry-sur-Seine-Est
I., 13290; A., 52,36 %; E., 5990
Michel Germa, c.s., PC, prés. c.g., 3908 (65,24 %). *RÉÉLU.*
Fernand Saal, UDF-rad., c.m., 2082.

Vitry-sur-Seine-Nord
I., 13091; A., 50,55 %; E., 6022
Eliane Hulot, c.s., PC, c.m., 3767 (62,55 %). *RÉÉLUE.*
Pascal Noble, RPR, 2255.

Vitry-sur-Seine-Ouest
I., 14332; A., 52,14 %; E., 6423
Jacques Perreux, c.s., PC, c.m., 3964 (61,71 %). *RÉÉLU.*
Cédric Bannel, UDF-PR, 2459 ;

VAL-D'OISE (20)

1er TOUR : 1 élu (1 UDF-PR).

La principale surprise vient du canton d'Ermont, avec l'élection de Pierre-François Simeoni, candidat des Verts. Le PS perd deux cantons, L'Hautil et Domont, et le PC celui de Garges-lès-Gonesse-Ouest. A droite, le RPR gagne deux nouveaux cantons. Le président du conseil général, Jean-Philippe Lachenaud (UDF), a réussi son OPA sur Saint-Leu-la-Forêt, où le conseiller sortant ne se représentait pas. A Enghien-les-Bains, la conseillère sortante, Françoise Kohler-Chevrot (UDF-CDS), a été battue par Philippe Sueur (div.d.), auquel elle avait déjà dû céder la place de maire en 1989.

NOUVEAU CONSEIL : 6 PC; 4 PS; 1 GE; 1 Verts; 1 UDF-rad.; 3 UDF-CDS; 9 UDF-PR; 1 UDF; 6 RPR; 7 div. d.

CONSEIL SORTANT : 7 PC; 6 PS; 1 MRG; 1 GE; 1 UDF-rad.; 2 UDF-CDS; 8 UDF-PR; 1 UDF; 4 RPR; 8 div. d. (prés. : Jean-Philippe Lachenaud, UDF, c. m. de Pontoise).

Argenteuil-Est
I., 18500; A., 46,85 %; E., 9246
Christian Jeudy, c.s., PC, adj. m., 4876 (52,73 %). *RÉÉLU.*
Philippe Metezeau, RPR, 4370 ;

Bezons
I., 12271; A., 42,91 %; E., 6648
Jacques Leser, c.s., PC, m., 3829 (57,59 %). *RÉÉLU.*
Liliane Martincic, div. d., c.m., 2819 ;

Cergy-Nord
I., 21662; A., 47,98 %; E., 10615
Christian Gourmelen, c.s., UDF-PR, d., 5641 (53,14 %). *RÉÉLU.*
Marie-Jo Vayleux, PS, c.m., 4974 ;

Cergy-Sud
I., 16410; A., 47,22 %; E., 8190
Dominique Gillot, c.s., PS, 4232 (51,67 %). *RÉÉLUE.*
Jean-Pierre Combe, UDF-PR, 3958 ;

Cormeilles-en-Parisis
I., 19882; A., 43,49 %; E., 10575
Robert Hue, c.s., PC, 5606 (53,01 %). *RÉÉLU.*
Lucienne Malovry, RPR, 4969 ;

Domont
I., 13230; A., 42,27 %; E., 6966
Robert Daviot, RPR, 3639 (52,23 %). *ÉLU.*
Victor Morel, PS, 3327 ;
André Duchemin, c.s., PS, adj. m., n.s.r.p.

Enghien-les-Bains
I., 25072; A., 53,30 %; E., 10478
Philippe Sueur, div. d., 6755 (64,46 %). *ÉLU.*
Françoise Kohler-Chevrot, c.s., UDF-CDS, c.m., 3723 ;

Ermont
I., 16792; A., 51,73 %; E., 7613
Pierre-François Simeoni, Verts, 3917 (51,45 %). *ÉLU.*
André George, RPR, adj. m., 3696 ;
Jacques Berthod, c.s., div. d., m., n.s.r.p.

Garges-lès-Gonesse-Ouest
I., 6368; A., 46,16 %; E., 3260
Michel Montaldo, RPR, 1760 (53,98 %). *ÉLU.*
Henri Cukierman, c.s., PC, m., 1500 ;

Goussainville
I., 17173; A., 39,63 %; E., 10039
Michel Toumazet, c.s., PC, c.m., 4200 (41,83 %). *RÉÉLU.*
Guy Messager, div. d., sout. RPR-UDF, 3976 ; Marcel Quarré, FN, 1863 ;

L'Hautil
I., 19163; A., 42,36 %; E., 10438
Gabriel Lainé, UDF-CDS, 5442 (52,13 %). *ÉLU.*
Georges Bourdaleix, c.s., PS, 4996 ;

L'Isle-Adam
I., 16865; A., 29,36 %; E., 8169
Jean-Paul Nomblot, c.s., UDF-PR, adj. m., 4972 (60,86 %). *RÉÉLU.*
Philippe Theilleux, PS, 3197 ;

Luzarches
I., 21649; A., 41,57 %; E., 12116
Bernard Messéant, c.s., UDF-PR, m., 5477 (45,20 %). *RÉÉLU.*
Alain Lacombe, PC, 4800 ; François Lusinchi, FN, 1839 ;

Pontoise
I., 14826; A., 50,13 %; E., 6836
Philippe Hemet, UDF-CDS, 4014 (58,71 %). *ÉLU.*
Jean-Michel Rollot, PS, sout. Verts-GE, 2822 ;
Jean-Philippe Lachenaud, c.s., UDF, prés. c.g., c.r., adj. m., se représente dans le canton de Saint-Leu-la-Forêt.

Saint-Gratien
I., 12717; A., 50,23 %; E., 5891
François Scellier, c.s., UDF-rad., m., 3593 (60,99 %). *RÉÉLU.*
Marc Schreiber, PS, 2298 ;

Saint-Leu-la-Forêt
I., 15370; A., 46,74 %; E., 7678
Jean-Philippe Lachenaud, c.s. du cantonde Pontoise, UDF, prés. c.g., c.r., adj. m., 4564 (59,44 %). *RÉÉLU.*
Didier Imbert, PS, 3114 ;
François Gayet, c.s., GE, m., n.s.r.p.

Soisy-sous-Montmorency
I., 12934; A., 50,03 %; E., 5978
Roger Faugeron, c.s., div. d., m., 3068 (51,32 %). *RÉÉLU.*
Alain Verdy, PS, 2910 ;

Taverny
I., 21445; A., 45,61 %; E., 10818
Maurice Boscavert, c.s., PS, m., 6000 (55,46 %). *RÉÉLU.*

Jean Bardet, RPR, d., c.m., 4818 ;

Villiers-le-Bel
I., 18871; A., 41,68 %; E., 10613
Raymonde Le Texier, PS, 4590 (43,24 %). *ÉLUE.*
Claude Bigel, UDF-PSD, 3919 ; Raoul Bertholet, FN, 2104 ;
Louis Perrein, c.s., PS, sén., c.m., n.s.r.p.

YVELINES (19)

1er TOUR : 2 élus (1 UDF-CDS; 1 UDF).

Le RPR n'a pas réussi à faire basculer à son profit l'équilibre de la majorité départementale, en dépit de trois cantons conquis sur le PS. S'il est parvenu à prendre à l'UDF le canton de Versailles-Nord, il a, en revanche, perdu Chatou et Saint-Nom-la-Bretèche, où la défaite du sortant, Robert Brame, face à Colette Le Moal, en congé de l'UDF, est la réelle surprise de ce scrutin. Le RPR perd aussi le canton de Houilles dans une triangulaire qui profite à la candidate présentée par le PCF.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 1 app. PC; 2 PS; 1 UDF-PSD; 6 UDF-CDS; 1 UDF-P et R; 6 UDF-PR; 3 UDF; 12 RPR; 3 app. RPR; 3 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 5 PS; 7 UDF-CDS ; 1 UDF-P et R ; 5 UDF-PR; 2 UDF; 12 RPR; 3 app. RPR ; 3 div. d. (prés. : Paul-Louis Tenaillon, UDF-CDS, d., c. m. de Versailles).

Bonnières-sur-Seine
I., 14110; A., 42,27 %; E., 7398
Octave Saubobert, c.s., UDF-CDS, 3876 (52,39 %). *RÉÉLU.*
Jean-Marc Pommier, PS, 3522.

Chatou
I., 23730; A., 59,07 %; E., 8415
Ghislain Fournier, UDF-PR, 4223 (50,18 %). *ÉLU.*
Jean-Paul Garric, RPR, adj. m., 4192.
Jean-René Bonnet, c.s., RPR, m., n.s.r.p.

Houilles
I., 24357; A., 42,21 %; E., 13500
Nicole Trezières, app. PC, 5052 (37,42 %). *ÉLUE.*
Alain Mahiet, c.s., RPR, m., 4726 ; Pierre-Alexandre Bourson, div. d., 3722.

Maisons-Laffitte
I., 19452; A., 58,82 %; E., 7214
Joël Desjardins, c.s., app. RPR, adj. m., 3798 (52,64 %). *RÉÉLU.*
Angèle Duponchel, UDF-PR, c.m., 3416.

Mantes-la-Jolie
I., 19033; A., 54,84 %; E., 7229
Pierre Bedier, RPR, 4280 (59,20 %). *ÉLU.*
Jean-Louis d'Andre, FN, c.m., 2949.
Paul Picard, c.s., PS, m., n.s.r.p.

Mantes-la-Ville
I., 19372; A., 42,29 %; E., 10180
Jacques Boyer, c.s., PS, m., 6179 (60,69 %). *RÉÉLU.*
Robert Ansel, FN, 4001.

Maurepas
I., 31481; A., 46,35 %; E., 15916
Henri Pailleux, app. RPR, 8183 (51,41 %). *ÉLU.*
Alain Danet, PS, 7733.
Georges Mougeot, c.s., PS, m., n.s.r.p.

Meulan
I., 25666; A., 45,35 %; E., 13030
André Cassagne, app. RPR, 7126 (54,68 %). *ÉLU.*
Alain Etoré, c.s., PS, 5904.

Montigny-le-Bretonneux
I., 28879; A., 44,34 %; E., 14956
Nicolas About, c.s., UDF-PSD, sout. RPR, m., 8104 (54,18 %). *RÉÉLU.*
Roland Nadaus, PS, 6852.

Poissy-Nord
I., 23553; A., 49,82 %; E., 10840
Paul-Xavier Poli, c.s., RPR, adj. m., 6479 (59,76 %). *RÉÉLU.*
Jean Betbeder, PS, c.m., 4361.

Rambouillet
I., 32565; A., 47,05 %; E., 15739
Christine Boutin, c.s., UDF-CDS, d., adj. m., 9518 (60,47 %). *RÉÉLUE.*
Bruno Pinel, PS, 6221.

Saint-Germain-en-Laye-Nord •
I., 22243; A., 53,93 %; E., 9666
Jean Giamello, c.s., RPR, adj. m., 5973 (61,79 %). *RÉÉLU.*
Gérard Caillet, PS, 3693.

Saint-Nom-la-Bretèche
I., 24273; A., 49,05 %; E., 11774
Colette Le Moal, UDF diss., 8023 (68,14 %). *ÉLUE.*
Robert Brame, c.s., RPR, c.r., 3751.

Trappes
I., 10644; A., 43,15 %; E., 5661
Michel Espinat, c.s., PC, adj. m., 3440 (60,76 %). *RÉÉLU.*
Gilles Laplaige, RPR, 2221.

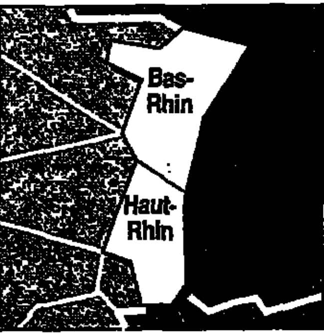
Triel-sur-Seine
I., 20252; A., 51,65 %; E., 8344
Jacques Massacré, c.s., RPR, 4186 (50,16 %). *RÉÉLU.*
Jean-Dominique Poisson, app. UDF, 4158.

Vélizy-Villacoublay
I., 15166; A., 50,06 %; E., 7058
Franck Borotra, c.s., RPR, d., 4395 (62,26 %). *RÉÉLU.*
Alain Brierre, PS, 2663.

Versailles-Nord
I., 22420; A., 56,81 %; E., 8584
Alain Schmitz, RPR, 5095 (59,35 %). *ÉLU.*
Bertrand Devys, UDF-CDS, adj. m., 3489 ;
Jacques Leport, c.s., UDF-CDS, c.m., n.s.r.p.

DANS LES AUTRES RÉGIONS

ALSACE



BAS-RHIN (22)

1er TOUR : 8 élus (4 UDF-CDS; 1 app. UDF; 3 RPR).

L'UDF prend la majorité absolue du conseil général. Le RPR perd, en effet, quatre cantons : Molsheim au profit du centre gauche, Strasbourg-1, Benfeld et Hochfelden au profit de l'UDF. Daniel Hoeffel (UDF), ministre délégué à l'aménagement du territoire, devrait donc être réélu, sans problème, président de l'assemblée. Le PS conserve son seul siège renouvelable (Strasbourg-9) et obtient, en moyenne, 45 % des voix sur les cinq cantons strasbourgeois concernés. Catherine Trautmann (PS), le maire socialiste, fait la démonstration que son équipe est solidement accrochée dans la perspective des municipales de 1995. Cette donnée n'échappera pas à M. Hoeffel, à qui on prête l'intention de conduire la liste UDF-RPR à ces élections.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PS; 3 div. g.; 19 UDF-CDS; 3 UDF; 1 app. UDF; 12 RPR; 3 div. d.; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 2 PS; 2 div. g.; 18 UDF-CDS; 1 UDF; 2 app. UDF; 16 RPR; 2 div. d.; 1 div. (prés. : Daniel Hoeffel, UDF, min. délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales).

Benfeld
I., 12938; A., 32,64 %; E., 8091
Roland Brendlé, UDF-CDS diss., 4261 (52,66 %). *ÉLU.*
Gaston Schmitt, c.s., RPR, 3830 ;

Bischheim
I., 16816; A., 56,61 %; E., 6828
André Klein-Mosser, c.s., UDF-CDS, m., 4458 (65,28 %). *RÉÉLU.*
Raymond Haeffner, PS, 2370 ;

Bischwiller
I., 28208; A., 42,71 %; E., 14973
Louis Becker, c.s., UDF-CDS, 8947 (59,75 %). *RÉÉLU.*
Jean-Luc Hirtler, RPR diss., 6026 ;

Haguenau
I., 31097; A., 43,65 %; E., 16408
Jean-Paul Wirth, c.s., UDF-CDS, 9853 (60,04 %). *RÉÉLU.*
Gérard Traband, div. d., 6555 ;

Hochfelden
I., 11039; A., 29,79 %; E., 7519
Bernard Ingwiller, UDF-CDS, 3290 (43,75 %). *ÉLU.*
Robert Ghali, RPR, 2255 ; Patrick Weiss, Verts, 1974 ;
Albert Schott, c.s., RPR, m., n.s.r.p.

Lauterbourg
I., 3104; A., 24,74 %; E., 2246
Jean-Michel Fetsch, div. d., 1244 (55,38 %). *ÉLU.*
Gérard Baltzer, UDF-CDS, 1002 ;
Jean Fritz, c.s., UDF-CDS, n.s.r.p.

Marckolsheim
I., 13590; A., 31,85 %; E., 8529
Louis Rudloff, c.s., UDF-CDS, m., 5083 (59,59 %). *RÉÉLU.*
Léon Siegel, div. d., m., 3446 ;

Molsheim
I., 23976; A., 38,23 %; E., 13645
Antoine Klein, div. g., 8575 (62,84 %). *ÉLU.*
Pierre Klingenfus, c.s., RPR, m., 5070 ;

Rosheim
I., 10739; A., 39,37 %; E., 6055
Alphonse Troetsler, c.s., UDF-CDS, m., 3653 (60,33 %). *RÉÉLU.*
Yves Jeuland, PS, 2402 ;

Strasbourg-1
I., 14551; A., 57,87 %; E., 5895
Harry Lapp, UDF, 3236 (54,89 %). *ÉLU.*
Marie-Hélène Gillig, div. g., sout. PS, adj. m., 2659 ;
Joseph Reiffsteck, c.s., RPR, n.s.r.p.

Strasbourg-3
I., 12132; A., 54,88 %; E., 5226
Jean-Marie Lorentz, c.s., UDF-CDS, c.m., 2910 (55,68 %). *RÉÉLU.*
Michel Schmitt, PS, adj. m., 2316 ;

Strasbourg-4
I., 12308; A., 50,67 %; E., 5841
Jean Waline, c.s., RPR, c.r., c.m., 3373 (57,74 %). *RÉÉLU.*
Roland Ries, PS, adj. m., 2468 ;

Strasbourg-5
I., 11338; A., 50,63 %; E., 5298
Robert Grossmann, c.s., RPR, c.r., c.m., 3212 (60,62 %). *RÉÉLU.*

Présentation des résultats

Les résultats des 1 372 cantons faisant l'objet d'un second tour sont publiés par ordre alphabétique des régions – à l'exception de l'Ile-de-France placée en tête –, et, à l'intérieur de chacune d'elles, par ordre alphabétique des départements.

Le nom des départements est suivi du nombre des sièges à pourvoir. Après la mention + figure entre crochets le nombre de cantons n'appartenant pas à la série renouvelable, qui sont vacants du fait de la démission, du décès ou de l'annulation de l'élection de leurs titulaires. Dans la liste, ces cantons sont précédés d'un ■. A Mayotte, les cantons récemment créés sont précédés d'un •.

Figurent ensuite le nombre de sièges pourvus au premier tour avec la répartition par étiquette politique, la composition du nouveau conseil et celle du conseil général sortant, enfin les résultats canton par canton par ordre alphabétique.

Abréviations et sigles

ADS : Alternative pour la démocratie et le socialisme (ex-PC).
ANC : Accolta naziunale corsa (nationalistes corses).
AP : Alliance populaire (Jean-François Touzé) (extrême droite).
AREV : Alternative rouge et verte (PSU + Nouvelle gauche) (extrême gauche).
aut. : autonomiste.
CNI : Centre national des indépendants (divers droite).
CPNT : Chasse, pêche, nature et tradition (divers).
div. : divers (inclassables, ni de droite, ni de gauche).
div. d. : divers droite.
div. g. : divers gauche.
écol. : écologiste.
ext. d. : extrême droite.
ext. g. : extrême gauche.
FN : *Front national.*
France Plus : France Plus (divers).
GE : Génération Ecologie.
Ind. : indépendantiste.
LCR : Ligue communiste révolutionnaire (A gauche vraiment – Alain Krivine).
LO : Lutte ouvrière (Arlette Laguiller).
MD : Mouvement des démocrates (Michel Jobert) (divers).
MDC : Mouvement des citoyens (Jean-Pierre Chevènement).
MDR : Mouvement des réformateurs (Jean-Pierre Soisson).
MPA : Mouvement pour l'autodétermination (nationalistes corses).
MPM : Mouvement populaire mahorais (divers droite).
MRG : Mouvement des radicaux de gauche.
Nat. : nationaliste.
NE : Nouveaux écologistes (Défense des animaux – Bernard Manovelli).
NS : Nouvelle solidarité (ex-Parti ouvrier européen).
PC : Parti communiste.
PCG : Parti communiste de Guadeloupe.
PCM : Parti communiste de Martinique.
PCR : Parti communiste réunionnais.
PLN : Parti de la loi naturelle *(divers).*
PPDG : Parti progressiste démocratique guadeloupéen (ex-PC).
PPM : Parti progressiste martiniquais.
PS : Parti socialiste.
PSG : Parti socialiste guyanais.
PT : Parti des travailleurs (Pierre Boussel-Lambert).
rég. : régionaliste.
RLB : Ras-le-bol (divers).
RPR : Rassemblement pour la République.
SEGA : Solidarité écologie gauche alternative.
UDB : Union démocratique bretonne.
UDF : Union pour la démocratie française.
UDF-CDS : Centre des démocrates sociaux.
UDF-P et R : Clubs perspectives et réalités.
UDF-PR : Parti républicain.
UDF-PSD : Parti social-démocrate.
UDF-rad. : Parti radical.
UDI : Union des indépendants (Jeannou Lacaze) (divers droite).
UED : Union Ecologie-Démocratie (François Donzel, ex-GE).
UPLG : Union pour la libération de la Guadeloupe (indépendantistes).
Verts : Verts.

– La mention « app. » signale les candidats qui sont proches d'un parti sans y adhérer.

– La mention « diss. » signale les candidats qui n'ont pas l'investiture de leur parti, qui en *ont été exclus ou qui s'en sont* mis « en congé ».

– La mention « sout. » signale les candidats qui, sans appartenir à un parti, bénéficient de son soutien.

d. : député.
sén. : sénateur.
prés. c.r. : président du conseil régional.
c.r. : conseiller régional.
prés. c.g. : président du conseil général.
m. : maire.
adj. m. : adjoint au maire.
c.m. : conseiller municipal.

Jean-Charles Quintiliani, PS, adj. m., 2086;

Strasbourg-9
I., 13505; A., 51,99 %; E., 6124
Armand Jung, c.s., PS, c.r., 3413 (55,73 %). RÉÉLU.
Albert Rey, RPR, c.m., 2711;

HAUT-RHIN (17)

1er TOUR : 3 élus (2 UDF-CDS; 1 RPR).

Le maire socialiste de Mulhouse, Jean-Marie Bockel, est réélu de justesse face au candidat du FN, malgré le maintien de la candidate UDF-CDS. Le RPR avait appelé les électeurs à faire barrage à l'extrême droite. Neuf cantons, soit plus de la moitié des cantons renouvelables, ont choisi un nouveau conseiller. Avec Pierre Schmitt, élu à Ribeauvillé contre un sortant divers droite, un Vert entre pour la première fois au conseil général. A Rouffach, Jean-Paul Diringer (UDF-PR) bat le conseiller sortant Marcel Diebolt (div. d.) et à Colmar-Sud Roland Wagner (RPR) devance le sortant André Bianchi (UDF). Avec vingt-quatre élus, *soit un de moins que précédemment*, sur trente et un, la droite conserve une large majorité.

NOUVEAU CONSEIL : 4 PS; 2 div. g.; 1 Verts; 7 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 1 UDF; 6 RPR; 8 div. d.

CONSEIL SORTANT : 3 PS; 1 app. PS; 1 div. g.; 6 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 3 UDF; 5 RPR; 10 div. d.; 1 div. (prés. : Jean-Jacques Weber, UDF-CDS,d., m. de Sausheim).

Cernay
I., 22554; A., 44,09 %; E., 11565
Charles Wilhelm, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, 6809 (58,87 %). RÉÉLU.
Jean-Marie Schneider, FN, 4756.

Colmar-Nord
I., 14067; A., 54,63 %; E., 5376
Brigitte Klinkert, UDF-CDS, 2908 (54,09 %). ÉLUE.
Jean-Jacques Weiss, RPR, c.m., 2468.
Jean-Paul Fuchs, c.s., UDF-CDS, d., n.s.r.p.

Colmar-Sud
I., 24342; A., 53,48 %; E., 9563
Roland Wagner, RPR, 5149 (53,84 %). ÉLU.
André Bianchi, c.s., UDF, 4414.

Hirsingue
I., 9907; A., 26,38 %; E., 6974
Francis Demuth, c.s., div. d., 3927 (56,30 %). RÉÉLU.
Christian Zimmermann, div. d., 3047.

Lapoutroie
I., 6552; A., 33,36 %; E., 4047
Jean Schuster, div. d., 2840 (70,17 %). ÉLU.
Philippe Girardin, Verts, 1207.
Claude Didierjean, c.s., UDF, a été éliminé.

Mulhouse-Est
I., 16020; A., 46,73 %; E., 8222
Marc Schittly, c.s., RPR, c.m., 3861 (46,95 %). RÉÉLU.
Michel Thévenot, FN, c.r., c.m., 2033; Denis Rambaud, PS, 2328.

Mulhouse-Nord
I., 15654; A., 37,42 %; E., 9517
Jean-Marie Bockel, PS, 4075 (42,81 %). ÉLU.
Gérard Freulet, FN, c.r., c.m., 4012; Christiane Sejai-Eckert, UDF, 1430.
Jean Grimont, c.s., PS, adj. m., n.s.r.p.

Mulhouse-Ouest
I., 12151; A., 43,78 %; E., 6352
Pierre Freyburger, c.s., PS, 3783 (59,55 %). RÉÉLU.
Christian Munch, FN, c.m., 2569.

Mulhouse-Sud
I., 24147; A., 45,23 %; E., 12150
Francis Flury, UDF-CDS, 6499 (53,48 %). ÉLU.
Jean-Paul Wurth, c.s., PS, 5651.

Ribeauvillé
I., 9313; A., 39,69 %; E., 5310
Pierre Schmitt, Verts, 2745 (51,69 %). ÉLU.
Bernard Chasseuil, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, 2565.

Rouffach
I., 8019; A., 26,78 %; E., 5724
Jean-Paul Diringer, UDF-PR, 2043 (35,69 %). ÉLU.
Marcel Diebolt, c.s., div. d., 1382; Jean-Pierre Toucas, RPR, m., 1295; Hubert Ott, div. g., 1004.

Soultz-Haut-Rhin
I., 13600; A., 38,53 %; E., 7662
Etienne Bannwarth, div. g., 3836 (50,06 %). ÉLU.
Thomas Birgaentzlé, c.s., UDF-CDS, m., 3826.

Thann
I., 13501; A., 37,20 %; E., 8085
Michel Habib, PS, 4070 (50,34 %). ÉLU.
Roland Ortlieb, c.s., div. d., c.m., 4015.

Wittenheim
I., 30168; A., 43,08 %; E., 16119
Joseph Spiegel, c.s., PS, c.r., 9128 (56,62 %). RÉÉLU.
Francis Hillmeyer, UDF-CDS, 6991;

Saint-Cyprien
I., 5312; A., 25,37 %; E., 3758
Pierre Merlhiot, c.s., PS, 2004 (53,32 %). RÉÉLU.
Jean-Claude de Royère, div. d., 1754;

Saint-Pardoux-la-Rivière
I., 4266; A., 17,48 %; E., 3376
Henri Brives, PS, 1873 (55,47 %). ÉLU.
Jean-Marie Guillout, c.s., RPR, m., 1503;

Saint-Pierre-de-Chignac
I., 12430; A., 23,45 %; E., 8989
Jacques Auzou, PC, 5203 (57,88 %). ÉLU.
André Reynet, RPR, m., 3786;
Alexis Félix, c.s., PS, n.s.r.p.

Terrasson-la-Villedieu
I., 10378; A., 26,25 %; E., 7228
Jean-Paul Gardet, c.s., RPR, 3776 (52,24 %). RÉÉLU.
Edgard Bardagué, PC, c.m., 3452;

Thiviers
I., 6244; A., 16,20 %; E., 4934
Jean-Louis Bouchillou, c.s., PS, c.m., 2487 (50,40 %). RÉÉLU.
Roger Jaccou, div. d., m., 2447;

Vélines
I., 7084; A., 24,33 %; E., 5012
Didier Lourec, c.s., RPR, 2613 (52,13 %). RÉÉLU.
Serge Fourcaud, PS, 2399;

Villamblard
I., 4030; A., 18,83 %; E., 3129
Jean Fourloubey, c.s., PS, m., 1837 (58,70 %). RÉÉLU.
Bernard Faubournet de Montferrand, RPR, 1292;

Créon
I., 25049; A., 36,38 %; E., 15190
Guy Trupin, c.s., PS, c.r., 8074 (53,15 %). RÉÉLU.
Annie Garrissou, RPR, 7116;

Fronsac
I., 9703; A., 36,92 %; E., 5786
Michel Frouin, c.s., PS, 3555 (61,44 %). RÉÉLU.
Olivier Madelrieux, UDF-PR, 2231;

Grignols
I., 2161; A., 13,41 %; E., 1813
Yvon Le Yondre, PS, 966 (53,28 %). ÉLU.
Pierre Espagnet, c.s., RPR, 847;

Langon
I., 10269; A., 28,84 %; E., 6669
Charles Vérité, c.s., PS, c.r., m., 3987 (59,78 %). RÉÉLU.
Alain Pourrat, UDF-PR, c.m., 2682;

Lesparre-Médoc
I., 11064; A., 30,28 %; E., 7434
Bernard Prévot, c.s., PS, m., 3916 (52,67 %). RÉÉLU.
Jean Henry, UDF-PR, 3518;

Lormont
I., 16220; A., 44,79 %; E., 8221
Jean-Denis Touzeau, c.s., PS, adj. m., 6014 (73,15 %). RÉÉLU.
Christian Ducourau, RPR, 2207;

Mérignac-1
I., 20350; A., 45,71 %; E., 10457
Bernard Garandeau, c.s., PS, adj. m., 6506 (62,21 %). RÉÉLU.
Jean-Pierre Arnaud, UDF-CDS, 3951;

La Réole
I., 9214; A., 30,19 %; E., 6143
Jean Pauly, c.s., PC, 3754 (61,11 %). RÉÉLU.
Joël Trouillot, UDF-PR, c.m., 2389;

Saint-André-de-Cubzac
I., 10859; A., 35,44 %; E., 6569
Jacques Maugein, c.s., PS, m., 3974 (60,49 %). RÉÉLU.
Michel Sacal, RPR, c.m., 2595;

Saint-Savin
I., 11416; A., 31,96 %; E., 7389
Alain Renard, c.s., PS, c.m., 4320 (58,46 %). RÉÉLU.
Dominique Pionat, RPR, 3069;

Sainte-Foy-la-Grande
I., 8836; A., 26,49 %; E., 6083
Jean-Pierre Chalard, RPR, 3229 (53,08 %). ÉLU.
Michel Maumont, c.s., PS, m., 2854;

Targon
I., 4288; A., 24,41 %; E., 3141
Alain Leveau, PS, 1726 (54,95 %). ÉLU.
Henri Deloubis, c.s., CNI, 1415;

La Teste
I., 26996; A., 37,09 %; E., 16035
René Serrano, c.s., PS, c.m., 8521 (53,14 %). RÉÉLU.
Marie-Hélène des Esgaulx de Nolet, RPR, 7514;

Villenave-d'Ornon
I., 16827; A., 44,22 %; E., 8526
Silvère Dutil, c.s., PS, c.m., 4636 (54,37 %). RÉÉLU.
Patrick Pujol, UDF, 3890;

Villeréal
I., 2884; A., 20,63 %; E., 2193
Guy Berny, c.s., div. g., c.r., m. 1188 (54,17 %). RÉÉLU.
Jean-Marc Chemin, div. d., 1005;

AQUITAINE

DORDOGNE (24)

1er TOUR : 6 élus (1 PS; 1 UDF-rad.; 3 RPR; 1 div. d.).

La gauche regagne le conseil général perdu en 1992. A l'inverse d'il y a deux ans, *la droite n'a pu tirer profit* des mauvais reports entre le PC et le PS. La dynamique de l'union de la gauche joue dans les cantons d'Excideuil et de Thiviers, mais aussi dans celui de Neuvic, où le député RPR François Roussel échoue de 59 voix. La *primaire du premier tour à droite laisse* des séquelles inattendues à Issigeac, où l'électorat du RPR dissident René Baron s'est en partie reporté sur le socialiste Jean-Marie Bos. Le futur président du conseil général sera donc socialiste : le fabiusien Bernard Cazeau *ou le rocardien* Michel Dasseux, même si le premier semble avoir les faveurs de son parti.

NOUVEAU CONSEIL : 5 PC; 17 PS; 2 MRG; 2 div. g.; 1 UDF-rad.; 3 UDF; 12 RPR; 7 div. d.; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 4 PC; 17 PS; 2 MRG; 1 UDF-rad.; 1 UDF-PR; 5 UDF; 12 RPR; 1 app. RPR; 3 div. d.; 1 div. (prés. : Gérard Fayolle, RPR, m. du Bugue).

Belvès
I., 3301; A., 19,41 %; E., 2598
Claudine Le Barbier, div. d., 1122 (43,18 %). ÉLUE.
René Barde, c.s., UDF-PR, c.m., 894; Jean-Luc Pasquet, PS, c.m., 582;

Carlux
I., 3702; A., 26,28 %; E., 2599
Maurice Léonard, c.s., PC, 1530 (58,86 %). RÉÉLU.
Jean Artus, div. d., 1069;

Champagnac-de-Belair
I., 2562; A., 17,44 %; E., 1979
Patrick Pecaud, PS, 1165 (58,86 %). ÉLU.
Jean-Claude Souquet, div. d., 814;
Gérard Vignaud, c.s., app. RPR, n.s.r.p.

Excideuil
I., 4671; A., 18,04 %; E., 3630
Henri Faure, c.s., PC, 1916 (52,78 %). RÉÉLU.
Claude Bossavy, div. d., adj. m., 1714;

Eymet
I., 3389; A., 18,14 %; E., 2657
Jean-Michel Magnac, div. d., 1393 (52,42 %). ÉLU.
Jean Ossard, c.s., PS, c.m., 1264;

Issigeac
I., 3226; A., 20,05 %; E., 2437
Jean-Marie Bos, MDC, 1273 (52,23 %). ÉLU.
Adhémar Du Repaire, RPR, 1164;
René Barou, c.s., RPR diss., s'est retiré.

Mareuil
I., 3048; A., 17,71 %; E., 2429
Raymond Roland, c.s., div. d., m., 872 (35,89 %). RÉÉLU.
Yves Bernard, CNI, c.m., 776; Jean-Marc Brejasson, PS, 781;

Mussidan
I., 7484; A., 21,29 %; E., 5619
Roland Laurière, PS, 3061 (54,47 %). ÉLU.
Gérard-Jean Chevalier, c.s., CNI, m., 2558;

Neuvic
I., 5648; A., 13,81 %; E., 4663
Christian Defarge, c.s., PS, c.r., 2361 (50,63 %). RÉÉLU.
François Roussel, RPR, d., m., 2302;

Ribérac
I., 6488; A., 22,31 %; E., 4738
Bernard Cazeau, c.s., PS, c.r., m., 2792 (58,92 %). RÉÉLU.
Marcel Janaillac, div. d., 1946;

Saint-Astier
I., 12357; A., 24,45 %; E., 8425
Jacques Monmarson, div. g., 4713 (55,94 %). ÉLU.
Dominique Bastier, div. d., c.m., 3712;
Francis Chanraud, c.s., PS, s'est retiré.

GIRONDE (32)

1er TOUR : 7 élus (2 PS; 3 UDF-PR; 2 RPR).

La Gironde, conquise par la droite en octobre 1993 à la faveur d'une partielle, revient nettement à gauche. Le PS conserve Coutras, Créon, Lesparre-Médoc et La Teste, où il était en ballottage difficile, et conquiert ceux de Castillon-la-Bataille, Grignols et Targon. Le président PS sortant, Philippe Madrelle, qui avait conservé son poste comme la loi le permet, retrouve donc une majorité de trois sièges. A droite, le RPR est en recul par rapport à l'UDF, mais l'autre grande leçon de ce scrutin se situe à Bordeaux, où la participation est très réduite, et où la droite l'emporte avec des scores plus faibles qu'en 1988.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PC; 30 PS; 1 UDF-rad; 1 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 4 UDF; 16 RPR; 4 CNI.

CONSEIL SORTANT : 3 PC; 28 PS; 1 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 4 UDF; 17 RPR; 5 CNI (prés. : Philippe Madrelle, PS, sén., m. de Carbon-Blanc).

Saint-Médard-en-Jalles
I., 29193; A., 42,08 %; E., 15939
Serge Lamaison, c.s., PS, m., 9313 (58,42 %). RÉÉLU.
Jean Faure, RPR, 6626;

Blanquefort
I., 29351; A., 41,71 %; E., 16114
Pierre Brana, c.s., PS, 8272 (51,33 %). RÉÉLU.
Jean-Pierre Delhomme, div. d., m., 7842;

Blaye
I., 9225; A., 27,78 %; E., 6314
Bernard Madrelle, c.s., PS, m., 3741 (59,24 %). RÉÉLU.
Xavier Carreau, UDF-PR, c.m., 2573;

Bordeaux-1
I., 10596; A., 53,39 %; E., 4690
Ghyslaine Bœuf, c.s., PS, 3243 (69,14 %). RÉÉLUE.
Jean-Charles Paris, UDF-CDS, c.m., 1447;

Bordeaux-3
I., 17662; A., 52,73 %; E., 7759
Hugues Martin, c.s., RPR, adj. m., 4329 (55,79 %). RÉÉLU.
Gilles Savary, PS, 3430;

Bordeaux-4
I., 15260; A., 54,45 %; E., 6528
Stéphan Delaux, c.s., RPR, 3550 (54,38 %). RÉÉLU.
Marion Paoletti, PS, 2978;

Bordeaux-5
I., 10707; A., 54,25 %; E., 4601
Henri Pons, c.s., RPR, c.m., 2404 (52,24 %). RÉÉLU.
Etienne Parin, PS, c.m., 2197;

Bordeaux-7
I., 7309; A., 46,81 %; E., 3572
Daniel Jault, c.s., PS, c.m., 2119 (59,32 %). RÉÉLU.
Patrick Dauguet, RPR, c.m., 1453;

Le Bouscat
I., 20636; A., 44,22 %; E., 10845
Dominique Vincent, c.s., RPR, 5846 (53,90 %). RÉÉLU.
Alain Anziani, PS, 4999;

Castillon-la-Bataille
I., 7387; A., 24,92 %; E., 5354
Guy Marty, PS, 2701 (50,44 %). ÉLU.
Daniel Thibeau, c.s., RPR, 2653;

Coutras
I., 13721; A., 29,01 %; E., 9353
Pierre Barrau, PS, 4766 (50,95 %). ÉLU.
Jean-Louis Boscq, RPR, m., 4587; [illegible]

LANDES (15)

1er TOUR : 7 élus (6 PS; 1 UDF-rad.).

Six nouveaux élus, mais peu de surprises, sauf à Montfort, traditionnel canton de gauche, passé à droite du fait d'un mauvais report, *dont pâtit* Guy Gaujacq (PS), président de la commission agricole du département, et à Parentis, où la droite laisse échapper un siège à l'occasion d'une quadrangulaire dont bénéficie le maire socialiste de Parentis, Paul Grimberg. Les Landes *conservent donc le même équilibre politique*, en dépit de l'accident de voiture qui, dimanche soir 27 mars, a coûté la vie à Jacques Dutin, conseiller général socialiste, réélu au premier tour à Villeneuve-de-Marsan.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PC; 15 PS; 1 MRG; 1 div. g.; 3 UDF-rad.; 2 UDF-PR; 5 RPR; 1 div. d.

CONSEIL SORTANT : 2 PC; 16 PS; 1 MRG; 3 UDF-rad.; 2 UDF-PR; 1 UDF; 4 RPR; 1 div. d. (prés. : Henri Emmanuelli, PS, d., a. min., a. prés. de l'Assemblée nationale).

Aire-sur-l'Adour
I., 7283; A., 23,78 %; E., 5292
Robert Cabe, c.s., PS, m., 2785 (52,62 %). RÉÉLU.
Louis Couture, UDF-rad., c.m., 2507;

Dax-Sud
I., 19568; A., 40,58 %; E., 10894
Alain Sallefranque, RPR, 5625 (51,63 %). ÉLU.
Gabriel Bellocq, PS, c.m., 5269;
Yves Goussebaire-Dupin, c.s., UDF, m., n.s.r.p.

Montfort-en-Chalosse
I., 7199; A., 26,30 %; E., 5031
Alain Rivière, div. d., 2526 (50,20 %). ÉLU.
Guy Gaujacq, c.s., PS, 2505;

Parentis-en-Born
I., 13652; A., 32,95 %; E., 8804
Paul Grimberg, PS, 3505 [illegible]

Guy Ducournau, div. d., 2483; Pierre Junca, UDF-CDS, 1479; Alain Dudon, RPR, 1337;
Roger Ducom, c.s., RPR, est décédé.

Pouillon
I., 7378; A., 32,32 %; E., 4615
Franck Marcadé, c.s., PC, 3004 (65,09 %). RÉÉLU.
Marcel Dusseing, div. d., 1611;

Saint-Martin-de-Seignanx
I., 14163; A., 35,71 %; E., 8406
Pierrette Fontenas, c.s., PC, 4889 (58,16 %). RÉÉLUE.
Pierre Dupouy, RPR, 3517;

Sore
I., 1440; A., 14,44 %; E., 1205
Jean-Marie Boudey, div. g., 643 (53,36 %). ÉLU.
Jean-Robert Lauga, c.s., div. d., 562;

Soustons
I., 14717; A., 31,42 %; E., 9524
Louis Caulonque, RPR, 4857 (50,99 %). ÉLU.
Jean-Yves Montus, c.s., PS, m., 4667;

LOT-ET-GARONNE (20)

1er TOUR : 6 élus (1 PS; 1 UDF-rad.; 4 UDF).

La défaite de Jean François-Poncet (UDF), président du conseil général, élu depuis 1967 et battu dans son canton de Laplume par le socialiste Alain Veyret, est *l'événement de ce deuxième tour.* Cible du FN et d'une partie de l'électorat RPR, le sénateur a, de surcroît, cristallisé le mécontentement dans un département où les mutations du monde agricole ont provoqué un fort rejet des institutions européennes. La majorité départementale RPR et UDF perd trois sièges, conquis par le PS, mais dispose encore d'une large avance. Bernard Genestou (UDF), maire de *Castelmoron, pourrait succéder au président défait.*

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 9 PS; 1 div. g.; 5 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 15 UDF; 4 RPR; 1 CNI; 2 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 6 PS; 1 div. g.; 6 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 16 UDF; 6 RPR; 1 CNI; 1 div. (prés. : Jean François-Poncet, UDF, sén.).

Agen-Centre
I., 9002; A., 43,04 %; E., 4735
Philippe Lacaze, c.s., RPR, c.m., 2657 (56,11 %). RÉÉLU.
Lucette Lousteau, PS, 2078;

Agen-Nord
I., 9342; A., 39,91 %; E., 5148
Fred Pojurowski, PS, 2731 (53,04 %). ÉLU.
Jacques Aulong, c.s., RPR, 2417;

Astaffort
I., 5538; A., 29,99 %; E., 3501
Danielle Estéban, PS, 2066 (59,01 %). ÉLUE.
Jean Drapé, RPR, 1435;
Georges Sagazan, c.s., UDF-rad., n.s.r.p.

Casteljaloux
I., 5078; A., 22,05 %; E., 3663
André Combes, c.s., RPR, c.m., 2129 (58,12 %). RÉÉLU.
Jacques Dulin, PS, c.m., 1534;

Castillonnès
I., 2623; A., 23,10 %; E., 1936
Jacques Yvinec, c.s., UDF, m., 1037 (53,56 %). RÉÉLU.
Pierre Sicaud, div. d., c.m., 403; Pierre Uteau, PS, 496;

Laplume
I., 6275; A., 29,80 %; E., 4050
Alain Veyret, PS, 2057 (50,79 %). ÉLU.
Jean François-Poncet, c.s., UDF, sén., prés. c.g., 1993;

Lauzun
I., 7366; A., 28,23 %; E., 4887
Pierre Périé, c.s., UDF, 2673 (54,69 %). RÉÉLU.
Pierre Costes, PS, 2214;

Lavardac
I., 6298; A., 25,70 %; E., 4383
André Touron, c.s., UDF-PR, m., 2203 (50,26 %). RÉÉLU.
Michel Bordignon, PS, 2180;

Marmande-Ouest
I., 9623; A., 30,69 %; E., 6178
Gérard Gouzes, PS, 3118 (50,46 %). ÉLU.
Daniel Benquet, UDF-CDS, 3060;
Maurice Cazassus, c.s., PS, adj. m., n.s.r.p.

Nérac
I., 6907; A., 25,45 %; E., 4763
Jean-Louis Brunet, c.s., UDF, m., 2524 (52,99 %). RÉÉLU.
Hubert Delpont, PC, c.m., 2239;

Port-Sainte-Marie
I., 6102; A., 28,72 %; E., 3933
Claude Boyer, c.s., UDF, adj. m., 2433 (61,86 %). RÉÉLU.
Pierre Espiau, PS, 1500;

Puymirol
I., 4211; A., 25,81 %; E., 2872
Marc Boueilh, div. d., 1716 (59,74 %). ÉLU.
Michel Faure, c.s., RPR, m., 1156;

Tournon-d'Agenais
I., 5074; A., 30,60 %; E., 3210
Jacques Faux, c.s., PS, 1685 (52,49 %). RÉÉLU.
Serge Bousquet-Cassagne, RPR, [illegible]

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (26)

1er TOUR : 9 élus (1 PS; 4 UDF-CDS; 1 UDF; 3 RPR).

Grâce à l'appoint des divers droite, *dont huit lui sont rattachés officieusement*, l'UDF demeure le parti dominant dans le département, aux côtés du RPR, qui conserve dix-sept sièges, malgré la perte du canton de l'ancien président du conseil général, Frantz Dubosq. Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou (UDF-CDS), devrait donc être réélu sans problème à la tête du parlement de Navarre.

NOUVEAU CONSEIL : 9 PS; 1 div. g.; 1 UDF-rad.; 7 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 3 UDF; 17 RPR; 9 div. d.; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 10 PS; 1 div. g.; 2 UDF-rad.; 7 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 6 UDF; 17 RPR ou app.; 1 CNI; 4 div. d.; 1 div. (prés. : François Bayrou, UDF-CDS, min. de l'éducation nationale, c. m. de Pau).

Accous
I., 2813; A., 15,78 %; E., 2300
Jean Lassalle, c.s., UDF-CDS, 1303 (56,65 %). RÉÉLU.
Gérard Darsonville, div. g., 997;

Arudy
I., 5825; A., 20,84 %; E., 4309
Francis Courouau, RPR, 2210 (51,28 %). ÉLU.
Pierre Bertrou-Cantou, c.s., PS, 2099;

Biarritz-Est
I., 11670; A., 50,07 %; E., 5233
Juliette Seguéla, c.s., UDF-PR, adj. m., 3052 (58,32 %). RÉÉLUE.
Michel Gimon, PS, adj. m., 2181;

Billère
I., 8323; A., 39,98 %; E., 4720
Jean Arriau, c.s., RPR, m. 2724 (57,71 %). RÉÉLU.
René Majesté, PS, c.m., 1996;

Garlin
I., 2941; A., 18,25 %; E., 2304
Henri Tonnet, c.s., UDF-CDS, 1280 (55,55 %). RÉÉLU.
Georges Poublan, PS, 1024;

Hendaye
I., 17729; A., 30,24 %; E., 11779
Raphaël Lassallette, c.s., PS, m., 6054 (51,39 %). RÉÉLU.
Daniel Poulou, UDF-PR, d., 5725;

Mauléon-Licharre
I., 8733; A., 23,70 %; E., 6356
Jean-Pierre Mirande, div. d., 3316 (52,17 %). ÉLU.
Jean Lougarot, c.s., PS, m., 3040;

Montaner
I., 2027; A., 14,35 %; E., 1695
Jean-Noël Lacourrège, c.s., RPR, 905 (53,39 %). RÉÉLU.
Michel Pastouret, PS, 790;

Nay-Bourdettes-Ouest
I., 5850; A., 25,55 %; E., 4060
Laurent Aubuchou-Aurouix, div. d., 2333 (57,46 %). ÉLU.
Michel Cassou, PS, 1727;
Michel Cantet, c.s., RPR, c.r., m., s'est retiré.

Orthez
I., 12835; A., 27,16 %; E., 8681
Bernard Molères, PS, 4853 (55,90 %). ÉLU.
Jacques Laulhé, RPR, 3828;

Pau-Est
I., 14504; A., 42,15 %; E., 8013
Martine Lignières-Cassou, c.s., PS, adj. m., 4469 (55,77 %). RÉÉLUE.
Pierre Bergerou, RPR, 3544;

Pontacq
I., 5940; A., 30,40 %; E., 3798
Julien Brusset, UDF-PR, 2312 (60,87 %). ÉLU.
Albert Gougy, PS, 1486;
Gérard Gaston, c.s., UDF-rad., adj. m., n.s.r.p.

Saint-Étienne-de-Baïgorry
I., 4968; A., 26,34 %; E., 3578
Marcel Monlong, div. d., 1477 (41,28 %). ÉLU.
Jean-Claude Inchauspé, RPR, 1060; Jean-François Tambourin, div. d., 1041;
Gabriel Dermit, c.s., UDF, n.s.r.p.

Saint-Palais
I., 7263; A., 20,84 %; E., 5633
Barthélemy Aguerre, div. d., 2126 (37,74 %). ÉLU.
Franz Dubosq, c.s., RPR, 2110; Sauveur Bacho, div. g., 1397;

Saint-Pierre-d'Irube
I., 9173; A., 32,13 %; E., 5884
Jean-Pierre Destrade, c.s., PS, 3679 (62,52 %). RÉÉLU.
Henri Placé, div. d., 2205;

Sauveterre-de-Béarn
I., 3361; A., 17,79 %; E., 2673
Denise Saint-Pé, div. d., 1441 (53,90 %). ÉLUE.
Jean Récapet, c.s., CNI, m., 1232;

Ustaritz
I., 12133; A., 34,59 %; E., 7351
Jean-Michel Colo, c.s., RPR, 3706 (50,41 %). RÉÉLU.
[illegible] div. d., m., 3645;

مكتبة الاهرام

LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

AUVERGNE

ALLIER (17)

1er TOUR : 4 élus
(1 MRG; 1 UDF-PR; 2 div. d.).

La droite perd deux sièges, et ne disposera *plus que d'une voix de majorité* dans le nouveau conseil. A Montluçon-Sud, le barriste Paul Gravier est réélu de justesse. A gauche, on note surtout la poussée des communistes, qui passent de six à neuf sièges, grâce à un bon report des voix de gauche, notamment à Montluçon-Est, Ebreuil et Lurcy-Lévis. A Moulins-Sud, le leader départemental du PC, *Jean-Claude Mairal, bat d'ailleurs* Paul Chauvat, sortant (div.d.) et maire de Moulins. En revanche, le PS perd un siège.

NOUVEAU CONSEIL : 9 PC; 6 PS; 1 MRG; 1 div. g.; 1 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 2 UDF; 3 RPR; 10 div. d.

CONSEIL SORTANT : 6 PC; 7 PS; 1 MRG; 1 div. g.; 1 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 2 UDF; 2 RPR; 12 div. d. (prés. : Gérard Dériot, div. d., adj. m. de Cérilly).

Commentry
I., 6811; A., 42,41 %; E., 3398
Guy Formet, c.s., PS, m., 2281 (67,12 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Momcilovic, UDF, 1117;

Ébreuil
I., 3704; A., 25,00 %; E., 2638
Dominique Bidet, PC, 1353 (51,28 %). *ÉLU.*
Guy Esvan, UDF, 1285;
Félicien Barthoux, c.s., PC, n.s.r.p.

Gannat
I., 7206; A., 29,47 %; E., 4738
Louis Huguet, c.s., PS, m., c.r., 2573 (54,30 %). *RÉÉLU.*
François Quiquandon, div. d., 2165;

Huriel
I., 6056; A., 28,02 %; E., 4164
Michel Tabutin, PC, 2253 (54,10 %). *ÉLU.*
Pierre Ratinet, div. d., 1911;
Camille Emery, c.s., PS, n.s.r.p.

Lapalisse
I., 7610; A., 30,38 %; E., 4677
Bernard Le Provost, c.s., div. d., 2517 (53,81 %). *RÉÉLU.*
François Grèze, div. g., m., 2160;

Lurcy-Lévis
I., 3945; A., 22,02 %; E., 2965
Roger Friaud, c.s., PC, 1520 (51,26 %). *RÉÉLU.*
Jacques Bourdier, div. d., adj. m., 1445;

Montluçon-Est
I., 11286; A., 39,22 %; E., 6227
Roger Giraud, PC, 3267 (52,46 %). *ÉLU.*
Elio Bazzo, RPR, 2960;
Maurice Brun, c.s., div. d., n.s.r.p.

Montluçon-Nord-Est
I., 7873; A., 39,17 %; E., 4391
Nicole Picandet, c.s., PC, adj. m., 2482 (56,52 %). *RÉÉLUE.*
Richard Prévost, div. d., 1909;

Montluçon-Sud
I., 12616; A., 37,95 %; E., 7276
Jean Gravier, c.s., UDF, d., 3794 (52,14 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Micouraud, PC, adj. m., 3482;

Moulins-Sud
I., 10234; A., 45,75 %; E., 5100
Jean-Claude Mairal, PC, 2611 (51,19 %). *ÉLU.*
Paul Chauvat, c.s., div. d., m., 2489;

Neuilly-le-Réal
I., 3710; A., 26,28 %; E., 2627
Jean Delmas, c.s., div. d., m., 1482 (56,41 %). *RÉÉLU.*
Michel Mabilon, PS, 1145;

Varennes-sur-Allier
I., 11266; A., 28,03 %; E., 7754
Gérard Bertucat, c.s., RPR, c.r., 3923 (50,59 %). *RÉÉLU.*
Pierre Courtadon, PC, m., 3831;

Vichy-Nord
I., 9581; A., 53,35 %; E., 3905
Gabriel Maquin, RPR, 2057 (52,67 %). *ÉLU.*
Michèle London, div. d., 1848;
Jacques Lacarin, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

CANTAL (13)

1er TOUR : 8 élus
(2 PS; 1 UDF-PR; 4 RPR; 1 app. RPR).

La suprématie de la majorité départementale *sortante* (RPR-UDF-CNI) est légèrement entamée par la perte de trois cantons, même si deux d'entre eux restent à droite : après celui de Pierrefort perdu au premier tour par le RPR, ceux d'Allanche, enlevé à l'UDF par un divers droite, et d'Aurillac-4, conquis par le MRG alors que le sortant CNI ne se représentait pas, changent en effet de titulaire. A Champs-sur-Tarentaine, le RPR conserve le siège remis en jeu à la faveur d'une élection partielle.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 3 PS; 1 MRG; 1 div. g.; 1 UDF-rad.; 4 UDF-PR; 1 UDF-P et R; 1 UDF; 10 RPR; 1 app. RPR; 3 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 3 PS; 1 div. g.; 1 UDF-rad.; 4 UDF-PR; 1 UDF-P et R; 2 UDF; 11 RPR; 1 CNI; 2 div. d. (prés. : Roger Besse, RPR, sén., m. d'Yves).

Allanche
I., 2760; A., 22,42 %; E., 2095
Christian Leoty, div. d., 1089 (51,98 %). *ÉLU.*
Pierre Jarry, c.s., UDF-PR, m., 1006;

Aurillac-3
I., 6679; A., 46,71 %; E., 3310
Yvon Bec, c.s., div. g., c.m., 2425 (73,26 %). *RÉÉLU.*
Bernadette Coussain, div. d., 885;

Aurillac-4
I., 7491; A., 37,97 %; E., 4282
Jacques Mezard, MRG, 2246 (52,45 %). *ÉLU.*
Robert Mazic, UDF-rad., c.m., 2036;
Jean-Philippe Maurs, c.s., CNI, n.s.r.p.

Ruynes-en-Margeride
I., 2913; A., 19,73 %; E., 2275
Louis Clavilier, c.s., UDF-PR, m., 1178 (51,78 %). *RÉÉLU.*
René Cussac, div. g., 1097;

Vic-sur-Cère
I., 4740; A., 25,82 %; E., 3366
Louis-Jacques Liandier, RPR, 1816 (53,95 %). *ÉLU.*
Jacques Frescal, div., 1550;
Francis Tourdes, c.s., CNI, n.s.r.p.

HAUTE-LOIRE (18)

1er TOUR : 7 élus
(1 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 1 RPR; 2 div. d.).

La majorité reste inchangée, avec trente-deux sièges pour la droite et trois pour la gauche. La droite ravit le canton de Retournac au PC, qui perd son seul siège au conseil général, mais abandonne celui du Puy-Sud-Est au PS. Dans l'ensemble, les reports de voix se font correctement. Les candidats en tête au premier tour l'emportent au second, sauf au Puy-Sud-Est.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PS; 9 UDF-CDS; 7 UDF-PR; 4 UDF; 2 RPR; 10 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 1 PS; 1 div. g.; 10 UDF-CDS; 7 UDF-PR; 5 UDF; 3 RPR; 6 div. d.; 1 div. (prés. : Jacques Barrot, UDF-CDS, d., m. d'Yssingeaux).

Allègre
I., 2778; A., 24,83 %; E., 2039
Yves Ampilhac, div. d., 899 (44,09 %). *ÉLU.*
Jean-Luc Fraisse, div. d., 852; René Rouvier, PS, 288;
Marius Ampilhac, c.s., UDF-PR, s'est retiré.

Aurec-sur-Loire
I., 3182; A., 27,65 %; E., 2134
Pierre Quitot, c.s., UDF-PR, 1243 (58,24 %). *RÉÉLU.*
Roland Lemaire, PS, 891;

Cayres
I., 2016; A., 18,45 %; E., 1552
Jean Leyton, c.s., RPR, 859 (55,34 %). *RÉÉLU.*
Marc Mouret, div. d., m., 693;

Le Monastier-sur-Gazeille
I., 3741; A., 27,23 %; E., 2593
Marcel Bocquin, c.s., UDF-CDS, 1226 (47,28 %). *RÉÉLU.*
Roger Mialon, div. g., m., 878;
Marc Habouzit, div. d., 489;

Paulhaguet
I., 3530; A., 28,52 %; E., 2407
Nicolas Di Giambattista, PS, 1282 (53,26 %). *ÉLU.*
Georges Diodonnat, div. d., 1125;
Jeanine Soule, c.s., div. g., n.s.r.p.

Pinols
I., 1127; A., 24,48 %; E., 832
Prosper Chany, c.s., UDF-PR, 358 (43,02 %). *RÉÉLU.*
Raymond Borel, RPR diss., 283;
Daniel Estieu, div. d., 191;

Le Puy-Nord
I., 6909; A., 43,53 %; E., 3668
Gérard Convert, c.s., PS, 2419 (65,94 %). *RÉÉLU.*
Roger Grangeon, div. d., 1249;

Le Puy-Sud-Est
I., 7513; A., 41,78 %; E., 4071
Roland Casanova, PS, 2092 (51,38 %). *ÉLU.*
Geneviève Pubellier, c.s., UDF-CDS, 1979;

Le Puy-Sud-Ouest
I., 5489; A., 46,01 %; E., 2700
Jean-Pierre Alix, div. d., 1556 (57,62 %). *ÉLU.*
Patrice Passel, PS, c.m., 1144;
André Reynaud, c.s., div., n.s.r.p.

Retournac
I., 2328; A., 27,44 %; E., 1604
Pierre Maurige, div. d., 958 (59,72 %). *ÉLU.*
René Filhol, PC, 646;
Raymond Dechiron, c.s., PC, n.s.r.p.

Saint-Didier-en-Velay
I., 8530; A., 38,28 %; E., 4968
Régis Ploton, c.s., div. d., 2771 (55,77 %). *RÉÉLU.*
Paul Souvignet, div. g., 2197;

PUY-DE-DÔME (31)

1er TOUR : 9 élus
(1 PC; 6 PS; 1 UDF-rad.; 1 UDF-PR).

L'UDF et le RPR conservent la majorité, avec trente-deux conseillers généraux sur soixante et un. La droite ne gagne cependant que deux cantons – Clermont-Ferrand-Centre et Rochefort-Montagne, qui était détenu par le sénateur socialiste Marcel Bony – et en perd trois – Arlanc, Courpière et Saint-Anthème –, alors que la série était *a priori* moins favorable pour la gauche. A Royat, bien ancré à droite, le sortant RPR ne l'emporte que de 40 voix. La gauche obtient également de bons résultats à Clermont-Ferrand-Sud et à Viverols, qui restent à droite de très peu.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PC; 24 PS; 2 div. g.; 1 UDF-rad.; 4 UDF-CDS; 13 UDF-PR; 7 UDF; 5 RPR; 2 div. d.; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 2 PC; 25 PS; 2 UDF-rad.; 4 UDF-CDS; 13 UDF-PR; 7 UDF; 5 RPR; 3 div. d. (prés. : Georges Chometon, UDF-CDS, m. de Saint-Bonnet-le-Chastel).

Aigueperse
I., 5578; A., 23,82 %; E., 4058
Gérard Boche, c.s., UDF-PR, d., m., 2115 (52,11 %). *RÉÉLU.*
Claude Voisin, div. g., sout. PS, 1943;

Arlanc
I., 3493; A., 24,16 %; E., 2547
Baptiste Souche, PS, 1320 (51,82 %). *ÉLU.*
Françoise Fautous, UDF, 1227;
Régis Vannson, c.s., UDF, n.s.r.p.

Aubière
I., 12944; A., 40,02 %; E., 7315
Hubert Tarrérias, c.s., UDF-PR, m., 3889 (53,16 %). *RÉÉLU.*
Bernard Brajon, PS, 3426;

Clermont-Ferrand-Centre
I., 7396; A., 52,66 %; E., 3284
Michel Fanget, UDF, 1780 (54,20 %). *ÉLU.*
Jacques Mary, c.s., PS, adj. m., 1504;

Clermont-Ferrand-Est
I., 7070; A., 50,86 %; E., 3211
Serge Godard, c.s., PS, adj. m., 1727 (53,78 %). *RÉÉLU.*
Frédéric Chomilier, RPR, 1484;

Clermont-Ferrand-Nord
I., 9518; A., 51,51 %; E., 4327
Maurice Pourchon, c.s., PS, c.m., 2464 (56,94 %). *RÉÉLU.*
René Mayot, UDF, 1863;

Clermont-Ferrand-Sud
I., 5561; A., 47,70 %; E., 2769
Marcel Francannet, c.s., RPR, c.m., 1398 (50,48 %). *RÉÉLU.*
Serge Lesbre, PS, c.m., 1371;

Courpière
I., 6732; A., 29,69 %; E., 4534
André Wils, div. g., 2480 (54,69 %). *ÉLU.*
Pierre Peyronny, c.s., UDF-rad., m., 2054;

Gerzat
I., 17904; A., 41,02 %; E., 9851
Bernard Auby, PS, 5457 (55,39 %). *ÉLU.*
Robert Couzon, UDF, 4394;
Eliane Dumond, c.s., PS, adj. m., n.s.r.p.

Jumeaux
I., 6052; A., 30,32 %; E., 3929
Gilbert Belin, c.s., PS, sén., 1979 (50,36 %). *RÉÉLU.*
Alain Iooss, RPR, 1950;

Maringues
I., 3423; A., 16,94 %; E., 2712
Bernard Faure, c.s., PS, c.r., m., 1383 (50,99 %). *RÉÉLU.*
Daniel Peynon, UDF-CDS, 1329;

Montferrand
I., 5706; A., 49,96 %; E., 2691
Odile Saugues, c.s., PS, c.m., 1682 (62,50 %). *RÉÉLUE.*
Alain Decorps, RPR, 1009;

Olliergues
I., 2840; A., 30,80 %; E., 1820
Yves Fournet-Fayard, c.s., div. g., 1093 (60,05 %). *RÉÉLU.*
Jean Lesturgeon, UDF-CDS, 727;

Pontaumur
I., 4833; A., 19,07 %; E., 3880
Maurice Battut, PS, 1475 (38,01 %). *ÉLU.*
Claude Sautarel, div. g., 1334;
Gael Galhié, RPR, 1071;
Jean Mouton, c.s., PS, n.s.r.p.

Pontgibaud
I., 4917; A., 22,22 %; E., 3685
Jacques Martin, PS, 2167 (58,80 %). *ÉLU.*
Gabriel Barlot, UDF-PR, 1518;
Charles Lecuyer, c.s., PS, n.s.r.p.

Riom-Ouest
I., 15651; A., 41,05 %; E., 8492
Pierre-Joël Bonté, c.s., PS, c.m., 4707 (55,42 %). *RÉÉLU.*
Daniel Grenet, UDF-PR, adj. m., 3785;

Rochefort-Montagne
I., 9035; A., 27,37 %; E., 6338
Jean-Marc Boyer, UDF, 3300 (52,06 %). *ÉLU.*
Marcel Bony, c.s., PS, sén., 3038;

Royat
I., 8214; A., 41,97 %; E., 4411
Georges Monnet, c.s., RPR, 2226 (50,46 %). *RÉÉLU.*
Jacques Rougerie, div. g., 2185;

Saint-Anthème
I., 1780; A., 26,17 %; E., 1259
Henri Jury, div., 656 (52,10 %). *ÉLU.*
André Col, c.s., UDF-PR, 603;

Saint-Dier-d'Auvergne
I., 2645; A., 26,76 %; E., 1841
Robert Chabrol, c.s., UDF-PR, adj. m., 987 (53,61 %). *RÉÉLU.*
Jean-Yves Lacombe, PS, 854;

Saint-Germain-Lembron
I., 5073; A., 28,50 %; E., 3468
Maurice Mestre, PS, 1929 (55,62 %). *ÉLU.*
Ernest Mans, UDF-PR, c.m., 1539;
Maurice Boudon, c.s., PS, m., n.s.r.p.

Viverols
I., 1994; A., 19,65 %; E., 1571
Pierre Herbecq, c.s., RPR, c.m., 790 (50,28 %). *RÉÉLU.*
Michel Bravard, div. g., 781;

BOURGOGNE

CÔTE-D'OR (22)

1er TOUR : 7 élus
(1 PS; 1 MRG; 2 RPR; 3 div. d.).

La gauche, qui avait dû céder un siège à la droite dès le premier tour, prend sa revanche en progressant de deux sièges, dans ce fief traditionnel du RPR. Pour sa part, l'UDF perd deux cantons. La surprise vient de Saulieu, où une triangulaire a permis à une jeune candidate de vingt-cinq ans, Anne-Catherine Loisier (CNI), soutenue par Lucien Brenot, député (app. RPR), de battre le conseiller sortant UDF, Philippe Lavault, élu depuis 1975. Dans une autre triangulaire, à Beaune-Sud, le chef de file du FN au conseil régional, Pierre Jaboulet-Vercherre, n'est pas parvenu à mettre en échec le maire RPR, Henri Moine.

NOUVEAU CONSEIL : 7 PS; 1 MDC; 2 MRG; 4 div. g.; 1 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 1 UDF; 17 RPR; 1 CNI; 6 div. d.

CONSEIL SORTANT : 5 PS; 1 MDC; 3 MRG; 3 div. g.; 1 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 2 UDF; 18 RPR; 6 div. d. (prés. : Henry Berger, RPR, m. de Fontaine-Française).

Baigneux-les-Juifs
I., 1393; A., 24,19 %; E., 1006
Fernand Mousseron, div. g., 590 (58,64 %). *ÉLU.*
Dominique Languereau, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, 416.

Beaune-Sud
I., 12587; A., 42,12 %; E., 6923
Henri Moine, c.s., RPR, m., 3044 (43,96 %). *RÉÉLU.*
Michel Volatier, PS, 2488; Pierre Jaboulet-Vercherre, FN, c.r., c.m., 1391.

Chenôve
I., 16464; A., 48,74 %; E., 7875
Jean Esmonin, c.s., PS, sout. MRG-MDC-MDR, 5018 (63,72 %). *RÉÉLU.*
Maurice Colson, RPR, 2857.

Dijon-1
I., 15765; A., 51,18 %; E., 7217
Louis Berthou, c.s., RPR, 4302 (59,60 %). *RÉÉLU.*
Gilles Poissonnier, PS, 2915.

Dijon-2
I., 19511; A., 50,38 %; E., 9123
Hervé Vouillot, c.s., PS, sout. MRG-MDC, c.r., 5283 (57,90 %). *RÉÉLU.*
Jean-Marie Troussel, RPR, 3840.

Dijon-3
I., 10912; A., 50,54 %; E., 5109
Jean-Marc Nudant, c.s., RPR, adj. m., 2642 (51,71 %). *RÉÉLU.*
Colette Popard, PS, c.m., 2467.

Dijon-7
I., 10317; A., 54,02 %; E., 4492
Bernard Depierre, RPR, 2592 (57,70 %). *ÉLU.*
Janine Bessis, PS, c.m., 1900.
Maurice Lombard, c.s., RPR, sén., n.s.r.p.

Dijon-8
I., 8655; A., 54,38 %; E., 3712
André Jacquey, c.s., RPR, adj. m., 2232 (60,12 %). *RÉÉLU.*
Christian Démoulin, PS, 1480.

Genlis
I., 12352; A., 47,78 %; E., 6133
Paul Orssaud, c.s., MRG, sout. PS-MDC, m., 3915 (63,83 %). *RÉÉLU.*
Claudette Bligny, RPR, 2218.

Laignes
I., 2906; A., 26,97 %; E., 2044
Jean-Paul Noret, PS, 1067 (52,20 %). *ÉLU.*
Jean-Pierre Recq, c.s., UDF-PR, c.r., m., 977.

Liernais
I., 2309; A., 24,51 %; E., 1681
Louis Grillot, c.s., div. d., 867 (51,57 %). *RÉÉLU.*
Pierre Poillot, div. g., sout. PS-MDR, 814.

Recey-sur-Ource
I., 1969; A., 26,30 %; E., 1410
Claude Vinot, div. d., 929 (65,88 %). *ÉLU.*
Jean Naudet, UDF, 481.
Florence Prevost-Guérin, c.s., RPR diss., n.s.r.p.

Saulieu
I., 4752; A., 31,90 %; E., 3141
Anne-Catherine Loisier, CNI, 1450 (46,16 %). *ÉLUE.*
Philippe Lavault, c.s., UDF, m., 981; René Chevalier, PS, 710.

Semur-en-Auxois
I., 6680; A., 30,83 %; E., 4338
Michel Neugnot, PS, 2299 (52,99 %). *ÉLU.*
Jean-Marie Magnien, c.s., RPR, m., 2039.

Sombernon
I., 4499; A., 36,78 %; E., 2616
Jacques Mercusot, c.s., UDF-CDS, *m.,* 1425 (54,47 %). *RÉÉLU.*
Mireille Cassard, PS, sout. MRG, 1191;

NIÈVRE (16)

1er TOUR : 3 élus
(2 PS; 1 div. d.).

Alors que la gauche était généralement donnée battue à la veille du premier tour, elle gagne cinq cantons et n'en perd qu'un. Elle obtient ainsi une *majorité de vingt* sièges contre douze à la droite. La grande surprise du second tour est venue du canton de Cosne-Sud, où Didier Béguin (UDF-PR), maire de la deuxième ville de la Nièvre et député depuis un an, est nettement battu par un jeune socialiste, Régis Bertrand. L'autre député de la droite, Simone Rignault (RPR), qui l'avait emporté aux *élections législatives de mars dernier* contre Bernard Bardin (PS), président du conseil général sortant, est également battu, dans le canton de Moulins-Engilbert.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PC; 15 PS; 2 div. g.; 1 UDF-PR; 4 RPR; 7 div. d.

CONSEIL SORTANT : 3 PC; 11 PS; 2 div. g.; 4 UDF-PR; 3 RPR; 9 div. d. (prés. : Bernard Bardin, PS, a. d., m. de Clamecy).

Brinon-sur-Beuvron
I., 2307; A., 25,09 %; E., 1657
Gérard Colomines, RPR, 916 (55,28 %). *ÉLU.*
Charles Bilweis, div. g., m., 741.
Georges Monsinjon, c.s., div. g., adj. m., n.s.r.p.

Clamecy
I., 6622; A., 31,71 %; E., 4239
Bernard Bardin, c.s., PS, prés. c.g., m., 2610 (61,57 %). *RÉÉLU.*
Pierre Dekeister, RPR, c.m., 1629.

Cosne-Cours-sur-Loire-Nord
I., 6019; A., 35,63 %; E., 3641
Michel Poinsard, PS, 2056 (56,46 %). *ÉLU.*
Jean Testard, c.s., div. d., adj. m., 1585.

Cosne-Cours-sur-Loire-Sud
I., 6837; A., 35,46 %; E., 4132
Régis Bertrand, PS, 2154 (52,12 %). *ÉLU.*
Didier Béguin, c.s., UDF-PR, d., m., 1978.

Dornes
I., 3455; A., 23,01 %; E., 2573
Guy Hourcabie, div. g., 1330 (51,69 %). *ÉLU.*
Maxime Tuloup, div. d., 1243.
Hubert Gontard, c.s., div. d., m., n.s.r.p.

Guérigny
I., 11704; A., 51,81 %; E., 4245
André Périnaud, c.s., PC, 4245 (100,00 %). *RÉÉLU.*

Lormes
I., 3461; A., 29,41 %; E., 2328
Christian Paul, PS, 1294 (55,58 %). *ÉLU.*
Marie-Madeleine Silvain, c.s., UDF-PR, m., 1034.

Moulins-Engilbert
I., 3985; A., 18,11 %; E., 3168
Joseph Lambert, c.s., PS, c.r., m., 1737 (54,82 %). *RÉÉLU.*
Simone Rignault, RPR, d., c.r., 1431.

Nevers-Centre
I., 7532; A., 46,78 %; E., 3841
Claude Siri, UDF-PR, 1928 (50,19 %). *ÉLU.*
Jocelyne Bonnet, PS, adj. m., 1913.
André Vincent, c.s., UDF-PR, c.m., n.s.r.p.

Pougues-les-Eaux
I., 8845; A., 38,51 %; E., 4878
Raymond Bussière, c.s., PC, 2771 (56,80 %). *RÉÉLU.*
Joël Minel, div. d., sout. UDF-RPR, adj. m., 2107.

Saint-Amand-en-Puisaye
I., 2858; A., 34,60 %; E., 1720
Gérard Laurent, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, 1096 (63,72 %). *RÉÉLU.*
Jean-Marie Tortrat, PC, c.m., 624.

Saint-Benin-d'Azy
I., 4017; A., 26,68 %; E., 2740
Philippe Graillot, PS, 1551 (56,60 %). *ÉLU.*
Martine Misme, div. d., sout. UDF-RPR, 1189.
Gilbert Clair, c.s., PS, m., n.s.r.p.

Saint-Pierre-le-Moûtier
I., 4846; A., 27,77 %; E., 3445
Michel Derouet, PS, 1185 (34,39 %). *ÉLU.*
Guy Journiac, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, m., 1080; Christian Barle, div., 1180;

SAÔNE-ET-LOIRE (29 + [1])

1er TOUR : 12 élus
(1 PC; 2 PS; 6 UDF-PR; 2 RPR; 1 div. d.).

Si le RPR gagne deux sièges au détriment de conseillers sortants divers droite qui étaient favorables à l'UDF, la présidence détenue par René Beaumont (UDF-PR) n'est pas pour autant menacée. Le PS perd un siège mais en conquiert trois, dont celui d'Autun-Sud, où la triangulaire provoquée par le maintien de Patrick Lucotte (UDF), fils de Marcel Lucotte, sénateur (RI) et maire d'Autun, qui avait été devancé au premier tour par un candidat divers droite, a permis la victoire inattendue de Rémy Rebeyrotte.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PC; 17 PS; 2 MRG; 2 div. g.; 1 UDF-CDS; 13 UDF-PR; 3 UDF; 10 RPR; 7 div. d.

CONSEIL SORTANT : 2 PC; 15 PS; 2 MRG; 3 div. g.; 1 UDF-rad.; 15 UDF-PR; 1 UDF; 8 RPR; 10 div. d.; 1 div. (prés. : René Beaumont, UDF-PR, d., m. de Varennes-Saint-Sauveur).

Autun-Sud
I., 6715; A., 26,67 %; E., 4766
Rémy Rebeyrotte, PS, 2135 (44,79 %). *ÉLU.*
François Marcelin, div. d., 1435;
Patrick Lucotte, c.s., UDF-PR, adj. m., 1196.

Bourbon-Lancy
I., 7250; A., 28,62 %; E., 4942
Jacques Mitaine, PS, 1951 (39,47 %). *ÉLU.*
René Roux, RPR, 1943; Henry Astier, div. d., 1048.
Roger Luquet, c.s., PS, m., n.s.r.p.

Buxy
I., 5780; A., 31,24 %; E., 3814
André Gentien, RPR, 1468 (38,48 %). *ÉLU.*
Gérard Maître, PS, 1173; Joëlle Juillet, RPR diss., 1173.
Jean Rigoulot, c.s., div. d., sout. UDF, s'est retiré.

Chagny
I., 10582; A., 34,92 %; E., 6555
Claudette Brunet-Lechenault, c.s., MRG, sout. PS, c.r., 3463 (52,82 %). *RÉÉLUE.*
Hubert Thura, RPR, 3092.

Chalon-sur-Saône-Ouest
I., 14265; A., 45,59 %; E., 7242
Jean Truc, c.s., PS, c.m., 3778 (52,16 %). *RÉÉLU.*
Jacques Greset, RPR, adj. m., 3464.

La Chapelle-de-Guinchay
I., 6960; A., 40,51 %; E., 3886
Daniel Juvanon, UDF, 2323 (59,77 %). *ÉLU.*
René Dondin, div. g., sout. PS, 1563.
Marcel Gros, c.s., UDF-PR, m., n.s.r.p.

Le Creusot-Est
I., 12703; A., 34,25 %; E., 7820
André Laffly, c.s., PS, adj. m., 4213 (53,87 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Clair, RPR, 3607.

Le Creusot-Ouest
I., 9732; A., 38,71 %; E., 5605
Serge Chevalier, c.s., PS, adj. m., 3225 (57,53 %). *RÉÉLU.*
Philippe Bouthier, UDF-PR, c.m., 2380.

LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

Gueugnon
I., 9729; A., 25,66 %; E., 6899
Roland Cottin, c.s., PS, m., 3580 (51,89 %). *RÉÉLU.*
Joseph Wackenheim, RPR, c.m., 3319.

Louhans
I., 10375; A., 31,24 %; E., 6741
Paul Grandjean, c.s., PS, 4097 (60,77 %). *RÉÉLU.*
Daniel Bernard, UDF, m., 2644.

■ Lugny
I., 5682; A., 37,82 %; E., 3359
Gilbert Mornand, PS, 1842 (54,83 %). *ÉLU.*
Jean-Paul Coupat, UDF, 1517.
René Boudier, c.s., div. d., est décédé.

Mâcon-Nord
I., 16420; A., 46,75 %; E., 8083
Jacqueline Falconnet, RPR, 4232 (52,35 %). *ÉLUE.*
Christian Hamonic, PS, 3851.
Hervé Joubert, c.s., PS diss., adj. m., sout. MDR, a été éliminé.

Montceau-les-Mines-Sud
I., 9774; A., 43,87 %; E., 5166
André Faivre, c.s., PC, c.m., 2950 (57,10 %). *RÉÉLU.*
Michel Tramoy, RPR, 2216.

Montchanin
I., 6584; A., 28,40 %; E., 4491
Pierre Corneloup, c.s., RPR, m., 2290 (50,99 %). *RÉÉLU.*
Daniel Auduc, PS, 2201.

Toulon-sur-Arroux
I., 9946; A., 31,29 %; E., 6527
Jean-Paul Meunier, PS, 3322 (50,89 %). *ÉLU.*
Joseph Jeannot, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, 3205.

Tournus
I., 8637; A., 45,02 %; E., 4469
Gérard Buatois, c.s., PS, m., 2646 (59,20 %). *RÉÉLU.*
Guy Pernot, UDF, 1823.

Tramayes
I., 2619; A., 34,63 %; E., 1629
Maurice Benas, UDF, 993 (60,95 %). *ÉLU.*
Jean Guillaud, c.s., div. g., m., 636.

Verdun-sur-le-Doubs
I., 6821; A., 34,59 %; E., 4287
Maurice Duvernois, c.s., UDF-PR, c.r., 2186 (50,99 %). *RÉÉLU.*
André Questat, PS, 2101;

YONNE (20)

1er TOUR : 9 élus (1PC; 1PS; 7UDF-PR).

L'UDF et le RPR détiennent la majorité absolue, avec vingt-deux sièges. L'UDF perd toutefois deux sièges, au profit d'un RPR et d'un divers droite. L'assemblée départementale n'accueillera que trois nouveaux élus : Andrée Gollot (RPR) à Aillant-sur-Tholon, Gérard Bourgoin (div. d.), président du groupe alimentaire Bourgoin SA et principal bailleur de fonds de l'AJ Auxerre, à Brienon-sur-Armançon, et Philippe Métaut (div. d.) à Coulanges-sur-Yonne. Philippe Auberger, député RPR et maire de Joigny, conserve son siège d'extrême justesse, avec 63 voix d'avance. De son côté, le PS perd le canton de Coulanges, mais garde celui d'Auxerre-Nord-Ouest, où le sortant Michel Bonhenry bat Charles Fontaine, qui était souteau par le maire d'Auxerre, Jean-Pierre Soisson (MDR).

NOUVEAU CONSEIL : 3 PC; 5 PS; 16 UDF-PR; 7 RPR; 11 div. d.

CONSEIL SORTANT : 3 PC; 5 PS; 1 div. g.; 16 UDF-PR; 1 UDF; 6 RPR; 10 div. d. (prés. : Henri de Raincourt, UDF-PR, sén., m. de Saint-Valérien).

Aillant-sur-Tholon
I., 6479; A., 41,90 %; E., 3476
Andrée Gollot, RPR, 2104 (60,52 %). *ÉLUE.*
Alain Girard, div. g., 1372.
Raymond Pourrain, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

Auxerre-Nord-Ouest
I., 6120; A., 54,29 %; E., 2516
Michel Bonhenry, c.s., PS, adj. m., 1459 (57,98 %). *RÉÉLU.*
Charles Fontaine, MDR, c.m., 1057.

Auxerre-Sud-Ouest
I., 7227; A., 52,12 %; E., 3139
Hubert Moissenet, c.s., UDF-PR, 2016 (64,22 %). *RÉÉLU.*
Denis Troester, PS, 1123.

Brienon-sur-Armançon
I., 5191; A., 27,18 %; E., 3465
Gérard Bourgoin, div. d., 2252 (64,99 %). *ÉLU.*
Guy Loyer, PC, m., 1213.
Louis Vincent, c.s., UDF, c.r., a été éliminé.

Coulanges-sur-Yonne
I., 2812; A., 28,48 %; E., 1934
Philippe Métaut, div. d., 695 (35,93 %). *ÉLU.*
Maurice Bramoullé, RPR, 601; Edith Gaucher, div. g., sout. PS, 638.
Bernard Gaucher, c.s., div. g., n.s.r.p.

Joigny
I., 9419; A., 31,26 %; E., 5855
Philippe Auberger, c.s., RPR, d., m., 2959 (50,53 %). *RÉÉLU.*
Bernard Fleury, div. d., 2896.

Migennes
I., 9204; A., 39,61 %; E., 4905
Guy Lavrat, c.s., PC, m., 2956 (60,26 %). *RÉÉLU.*
Claude Moreau, FN, c.r., 1949.

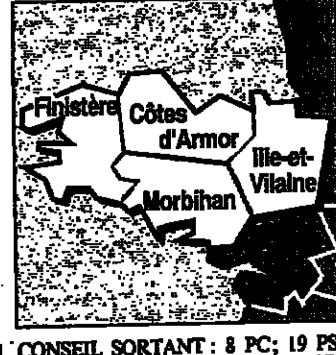
Saint-Fargeau
I., 2378; A., 32,38 %; E., 1525
Pierre Bordier, c.s., UDF-PR, m., 822 (53,90 %). *RÉÉLU.*
Jean Laurent, PS, c.m., 703.

Sens-Ouest
I., 13019; A., 47,67 %; E., 5679
Philippe Serré, c.s., UDF-PR, m., 3820 (67,26 %). *RÉÉLU.*
Pierre Pérès, FN, c.r., 1859.

Toucy
I., 6517; A., 38,49 %; E., 3570
Simone Goussard, c.s., UDF-PR, 1958 (54,84 %). *RÉÉLUE.*
Serge Breuillé, PS, adj. m., 1612.

Villeneuve-l'Archevêque
I., 4002; A., 35,23 %; E., 2477
Michel Pichon, c.s., UDF-PR, c.m., 1123 (45,33 %). *RÉÉLU.*
Philippe Boucher, div. g., 913; Jean-Marc Le Panse, FN, 441;

BRETAGNE



CÔTES-D'ARMOR (26)

1er TOUR : 5 élus (2PC; 2PS; 1div. d.).

La gauche renforce d'un siège sa majorité. Le PS remporte quatre cantons, dont ceux de Merdrignac, fief centriste détenu depuis 1970 par le CDS Bernard Sohier, et de la station balnéaire de Pléneuf-Val-André. Le PC maintient ses positions, améliorant même ses scores. L'opposition départementale, qui avait enlevé au PS le canton de Broons dès le 20 mars, s'empare de deux cantons, mais le député RPR élu en 1993, Marc Le Fur, manque son installation à Quintin. Pis, trois des quatre cantons gagnés par la gauche font partie de sa circonscription.

NOUVEAU CONSEIL : 8PC; 19PS; 3 app. PS; 7 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 1 RPR; 2 app. RPR; 1 RPR diss.; 8 div. d.

CONSEIL SORTANT : 8 PC; 19 PS; 2 app. PS; 9 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 1 RPR; 3 app. RPR; 1 RPR diss.; 6 div. d. (prés. : Charles Josselin, PS, d., m. de Pleslin-Trigavou).

Belle-Isle-en-Terre
I., 4685; A., 18,44 %; E., 3663
François Le Masson, c.s., PC, 2056 (56,12 %). *RÉÉLU.*
Marcel L'Helias, UDF, 1607.

Caulnes
I., 4288; A., 16,20 %; E., 3503
Gérard Bertrand, div. d., 1843 (52,61 %). *ÉLU.*
Raymond Guyomarc'h, c.s., PS, m., 1660.

Collinée
I., 3433; A., 14,41 %; E., 2859
Pierre Schneider, c.s., app. RPR, 1502 (52,53 %). *RÉÉLU.*
Monique Haméon, PC, 1357.

Dinan-Est
I., 10963; A., 28,62 %; E., 7464
René Benoît, c.s., UDF-PR, m., 3753 (50,28 %). *RÉÉLU.*
Didier Morel, PS, c.m., 3711.

Gouarec
I., 3174; A., 24,16 %; E., 2317
Toussaint L'Hermite, c.s., PS, 1413 (60,98 %). *RÉÉLU.*
Paul Guéguen, div. d., m., 904.

Guingamp
I., 15957; A., 29,56 %; E., 10713
Christian Le Verge, c.s., PC, c.r., 6042 (56,39 %). *RÉÉLU.*
Bertrand Bouëdec, div. d., c.m., 4671.

Lamballe
I., 13145; A., 26,57 %; E., 9355
Sébastien Couëpel, c.s., UDF-CDS, c.r., 4950 (52,91 %). *RÉÉLU.*
Loïc Cauret, PS, 4405.

Lannion
I., 17204; A., 35,75 %; E., 10453
Alain Gouriou, c.s., PS, c.r., m., 6247 (59,76 %). *RÉÉLU.*
Yves Nedelec, RPR, c.r., 4206.

Lézardrieux
I., 7380; A., 25,46 %; E., 5300
Jean-Yves Simon, c.s., PS, 2946 (55,58 %). *RÉÉLU.*
Yves Raison, UDF, 2354.

Merdrignac
I., 5977; A., 18,88 %; E., 4735
Denis Leclerc, PS, 2459 (51,93 %). *ÉLU.*
Bernard Sohier, c.s., UDF-CDS, c.r., m., 2276.

Mûr-de-Bretagne
I., 2991; A., 14,87 %; E., 2458
Gaston Portefaix, div. d., 1287 (52,35 %). *ÉLU.*
Philippe Robert, PS, c.m., 1171.
Loïc Bertho, c.s., app. RPR, n.s.r.p.

Pléneuf-Val-André
I., 9635; A., 26,21 %; E., 6731
Patrick Boullet, PS, 3450 (51,25 %). *ÉLU.*
Guillaume Guédo, c.s., div. d., m., 3281.

Plœuc-sur-Lié
I., 6663; A., 29,28 %; E., 4504
Henri Bozec, c.s., PS, m., 2917 (64,76 %). *RÉÉLU.*
Francis Courcoux, div. d., 1587.

Plouaret
I., 7643; A., 20,73 %; E., 5695
Robert Le Hec'h, c.s., PC, m., 3036 (53,30 %). *RÉÉLU.*
François Le Bras, div. d., 2659.

Ploufragan
I., 14588; A., 31,58 %; E., 9473
Jean Dérian, c.s., PC, m., 5320 (56,15 %). *RÉÉLU.*
Patrice Melscoët, RPR, 4153.

Plouguenast
I., 5262; A., 17,29 %; E., 4203
Guy Le Helloco, PS, 2162 (51,43 %). *ÉLU.*
Paul Guiguen, RPR, 2041.
Lucien Boscher, c.s., UDF-CDS, m., n.s.r.p.

Quintin
I., 6308; A., 17,48 %; E., 5080
Emmanuel Le Jean, c.s., PS, c.m., 2688 (52,91 %). *RÉÉLU.*
Marc Le Fur, RPR, d., 2392.

Saint-Brieuc-Nord
I., 10447; A., 42,98 %; E., 5664
Christian Daniel, c.s., RPR, d., 2860 (50,49 %). *RÉÉLU.*
Anne Galand, PS, c.m., 2804.

Saint-Brieuc-Sud
I., 10633; A., 41,53 %; E., 5875
Christian Provost, app. PS, 3099 (52,74 %). *ÉLU.*
Michel Guernion, UDF, c.m., 2776.
Jean-Luc Bommert, c.s., PS, c.m., n.s.r.p.

Tréguier
I., 9560; A., 15,93 %; E., 6815
Michel Bataille, UDF-CDS, 3669 (53,83 %). *ÉLU.*
Michel Le Saint, c.s., PS, 3146.

Uzel
I., 3160; A., 16,45 %; E., 2603
Louis Jouanny, PS, 1377 (52,90 %). *ÉLU.*
Bernard Etienne, UDF-PR, 1226; *Paul Paillardon, c.s., UDF-CDS, n.s.r.p.*

FINISTÈRE (26)

1er TOUR : 9 élus (1PC; 1PS; 2UDF-CDS; 1UDF-PR; 1UDF; 2RPR; 1div. d.).

La majorité RPR-UDF sort renforcée, puisqu'elle détient désormais trente-six sièges contre dix-huit à la gauche. Les cantons de Landerneau, Scaër et Douarnenez passent à droite. Dans cette dernière ville, les dépenses engagées par la municipalité de gauche pour l'aménagement d'un port-musée ont été au centre du débat, ce qui a desservi le candidat socialiste. A la surprise générale, l'ancien secrétaire d'Etat à l'intégration Kofi Yamgnane (PS) conquiert le canton de Châteaulin, traditionnel fief de droite. Une campagne intelligente, la mobilisation de l'électorat de gauche et les mauvais reports à droite expliquent le bon résultat du maire de Saint-Coulitz.

NOUVEAU CONSEIL : 1PC; 15PS; 2 div. g.; 12 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 1 UDF; 14 RPR; 6 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 17 PS; 2 div. g.; 10 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 1 UDF; 14 RPR; 7 div. d. (prés. : Charles Miossec, RPR, d., m. de Landivisiau).

Brest-Bellevue
I., 9407; A., 51,51 %; E., 4356
Joseph Gourmelon, c.s., PS, c.m., 2458 (56,42 %). *RÉÉLU.*
Jacques Huguen, UDF, 1898.

Châteaulin
I., 13437; A., 21,50 %; E., 10254
Kofi Yamgnane, PS, 5250 (51,19 %). *ÉLU.*
Claude Bellin, RPR, 5004.
Hervé Tynevez, c.s., RPR, m., n.s.r.p.

Châteauneuf-du-Faou
I., 10835; A., 26,05 %; E., 7795
François Riou, c.s., PS, c.m., 4072 (52,23 %). *RÉÉLU.*
Jean-René Joncour, UDF-CDS, 3723.

Douarnenez
I., 19304; A., 36,04 %; E., 11628
Joseph Trétout, UDF-CDS, 6388 (54,93 %). *ÉLU.*
Jean-Michel Le Boulanger, PS, adj. m., 5240.
Jean Peuziat, c.s., PS, adj. m., n.s.r.p.

Le Faou
I., 4998; A., 30,27 %; E., 3312
Jean Crenn, c.s., RPR, 1684 (50,84 %). *RÉÉLU.*
Roger Mellouet, PS, 1628.

Landerneau
I., 17344; A., 35,79 %; E., 10648
Emmanuel Cuiec, RPR, 5610 (52,68 %). *ÉLU.*
Jean-Pierre Thomin, c.s., PS, m., 5038.

Lesneven
I., 16217; A., 40,83 %; E., 9155
Roger Calvez, c.s., UDF-CDS, 5430 (59,31 %). *RÉÉLU.*
Prosper Quellec, div. g., 3725.

Morlaix
I., 18181; A., 36,90 %; E., 10914
Jean-Jacques Cleac'h, c.s., PS, c.m., 6038 (55,32 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Bourhis, RPR, adj. m., 4876.

Plouigneau
I., 8014; A., 21,51 %; E., 6066
Robert Moreau, c.s., PS, c.r., 3422 (56,41 %). *RÉÉLU.*
Joseph Urien, div. d., m., 2644.

Pont-Aven
I., 13416; A., 38,20 %; E., 7877
Jean Le Meur, c.s., PS, 4185 (53,12 %). *RÉÉLU.*
Francis Marrec, UDF-CDS, 3692.

Quimper-1
I., 16004; A., 37,56 %; E., 9396
Jean-Claude Joseph, c.s., PS, adj. m., 4733 (50,37 %). *RÉÉLU.*
André Guénégan, UDF-PR, c.m., 4663.

Quimper-2
I., 18159; A., 38,03 %; E., 10514
Pierre Faucher, c.s., PS, 5870 (55,83 %). *RÉÉLU.*
Jean Le Reste, div. d., 4644.

Quimper-3
I., 16137; A., 38,41 %; E., 9304
Alain Gérard, c.s., RPR, sén., 4693 (50,44 %). *RÉÉLU.*
Marcel L'Aot, PS, adj. m., 4611.

Quimperlé
I., 15023; A., 36,78 %; E., 9012
Louis Le Pensec, c.s., PS, d., 5522 (61,27 %). *RÉÉLU.*
Loïc Daniel, UDF-PR, 3490.

Saint-Renan
I., 19169; A., 45,27 %; E., 9874
André Cheminant, c.s., RPR, m., 5904 (59,79 %). *RÉÉLU.*
Pierre Jaouen, PS, 3970.

Scaër
I., 6659; A., 22,60 %; E., 4907
François Bleuzen, UDF-CDS, 2523 (51,41 %). *ÉLU.*
Pierre Le Cras, PS, c.m., 2384.
Louis Nicolas, c.s., PS, c.m., n.s.r.p.

Taulé
I., 7413; A., 32,42 %; E., 4859
Claude Bernard, c.s., UDF-CDS, c.m., 2453 (50,48 %). *RÉÉLU.*
Jean-Yves Corre, PS, 2406;

ILLE-ET-VILAINE (26)

1er TOUR : 6 élus (1 PS; 1 div. g.; 1 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 1 RPR; 1 div. d.).

Statu quo pour la gauche qui compense ses quatre pertes par quatre gains. La plus cruelle de ses défaites concerne Rennes-Nord-Est où Jean-Michel Boucheron (PS), député, perd son siège pour dix-huit voix. Le PS s'incline aussi à Châteauneuf, Saint-Malo-Nord et Dinard, où le sortant ne se représentait pas, et où Brice Lalonde a échoué dans sa tentative d'implantation. La droite est défaite à Betton, Châteaugiron, Fougères-Nord (où Marie-Thérèse Boisseau, qui siège à l'Assemblée nationale en sa qualité de suppléante de Pierre Méhaignerie, a perdu son siège) et Tinténiac.

NOUVEAU CONSEIL : 9 PS; 1 MDR; 4 div. g.; 16 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 2 UDF-P et R; 1 UDF; 8 RPR; 9 div. d.

CONSEIL SORTANT : 2 div. g.; 12 PS; 18 UDF-CDS; 1 UDF-P et R; 2 UDF-PR; 1 UDF; 8 RPR; 9 div. d. (prés. : Pierre Méhaignerie, UDF-CDS, min. E., min. de la justice, m. de Vitré).

Betton
I., 13598; A., 35,65 %; E., 8390
Philippe Tourtelier, PS, 4466 (53,23 %). *ÉLU.*
Paul Ruaudel, c.s., div. d., 3924.

Châteaugiron
I., 13054; A., 39,59 %; E., 7572
Daniel Ostorero, div. g., 3848 (50,81 %). *ÉLU.*
Pierre Le Treut, c.s., UDF-CDS, c.r., m., 3724.

Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine
I., 7409; A., 31,36 %; E., 4904
Jean-François Richeux, UDF-PR, 2526 (51,50 %). *ÉLU.*
Jean Daniel, c.s., PS, 2378.

Dinard
I., 16302; A., 34,19 %; E., 10308
Charles Thépaut, div. d., 3934 (38,16 %). *ÉLU.*
Daniel Billot, PS, adj. m., 3758; Brice Lalonde, GE, 2616.
Antoine Launay, c.s., PS, n.s.r.p.

Dol-de-Bretagne
I., 8892; A., 35,82 %; E., 5445
Michel Esneu, c.s., RPR, m., 2784 (51,12 %). *RÉÉLU.*
Pierre Peigné, div., 2661.

Fougères-Nord
I., 16936; A., 37,81 %; E., 9859
Louis Feuvrier, MDR, 5451 (55,28 %). *ÉLU.*
Marie-Thérèse Boisseau, c.s., UDF-CDS, d., c.m., 4408.

Guichen
I., 12949; A., 38,72 %; E., 7627
Marcel Hamel, c.s., div. g., sout. PS, c.m., 4679 (61,34 %). *RÉÉLU.*
Joël Sieller, div. d., 2948.

Janzé
I., 7839; A., 37,23 %; E., 4466
Danielle Dufeu, UDF-CDS, 2424 (54,27 %). *ÉLUE.*
Paul Chaussée, div. d., c.m., 2042.
Maurice Drouet, c.s., UDF-CDS, n.s.r.p.

Maure-de-Bretagne
I., 5100; A., 27,54 %; E., 3564
Marcel Joly, UDF-CDS, 1225 (34,37 %). *ÉLU.*
Georges François, c.s., UDF-PR, m., 1118; Pierre Reboux, UDF-CDS, 1221.

Montauban
I., 6148; A., 24,93 %; E., 4338
Marie Daugan, UDF-CDS, 2802 (64,59 %). *ÉLUE.*
Robert Chérel, PS, c.m., 1536.
André Faramin, c.s., UDF-CDS, c.m., n.s.r.p.

Montfort
I., 14889; A., 35,12 %; E., 9272
Victor Préauchat, c.s., PS, c.m., 5267 (56,80 %). *RÉÉLU.*
Gérard Demaure, UDF-P et R, 4005.

Rennes-Bréquigny
I., 9968; A., 56,47 %; E., 4131
François Richou, c.s., PS, 2350 (56,88 %). *RÉÉLU.*
Benoît Caron, RPR, 1781.

Rennes-Centre-Sud
I., 11010; A., 51,58 %; E., 5136
Jeannine Huon, c.s., PS, adj. m., 2802 (54,55 %). *RÉÉLUE.*
François Turmel, UDF-PR, 2334.

Rennes-Nord-Est
I., 11658; A., 52,21 %; E., 5378
Régine Brissot, UDF-P et R, 2698 (50,16 %). *ÉLUE.*
Jean-Michel Boucheron, c.s., PS, d., c.m., 2680.

Rennes-Nord-Ouest
I., 15204; A., 49,90 %; E., 7255
Frédéric Vénien, c.s., PS, 3733 (51,45 %). *RÉÉLU.*
Philippe Rouault, UDF-CDS, 3522.

Rennes-Sud-Ouest
I., 15451; A., 50,74 %; E., 7260
Daniel Delaveau, PS, 4013 (55,27 %). *ÉLU.*
Lionel Sonnet, UDF-CDS, 3247.
Georges Cano, c.s., PS, n.s.r.p.

Saint-Aubin-du-Cormier
I., 5407; A., 21,74 %; E., 4091
Pierre Renault, c.s., RPR, m., 2110 (51,57 %). *RÉÉLU.*
Jean Taillandier, div. g., 1981.

Saint-Malo-Nord
I., 21665; A., 45,40 %; E., 11139
Catherine Jacquemin, UDF-CDS, 6192 (55,58 %). *ÉLUE.*
Louis Chopier, c.s., PS, c.m., 4947.

Saint-Méen-le-Grand
I., 6498; A., 30,82 %; E., 4179
André Guillou, c.s., RPR, adj. m., 2387 (57,11 %). *RÉÉLU.*
Michel Clouin, PS, c.m., 1792.

Tinténiac
I., 5718; A., 19,51 %; E., 4441
André Lefeuvre, div. g., 2445 (55,05 %). *ÉLU.*
Armel Lescop, app. RPR, 1996; *Thérèse Nogues, c.s., div. d., n.s.r.p.*

MORBIHAN (21)

1er TOUR : 8 élus (1 UDF-PR; 4 RPR; 3 div. d.).

Au sein de la très confortable majorité UDF-RPR-divers droite (trente-sept sièges sur quarante-deux), le RPR, en gagnant deux cantons (Lorient-Centre et Malestroit) au détriment de l'UDF, se place pour revendiquer, le jour venu, la succession de Raymond Marcellin (UDF-PR) à la présidence du conseil général. Si trois des cinq socialistes sortants sont battus (à Pont-Scorff, Elven et Baud), le PS gagne, à la surprise générale, deux cantons ancrés à droite : Cléguérec et Guer. A Allaire, où, le 20 mars, le total des voix de gauche dépassait 68 % des suffrages, le maintien de deux de ses représentants a profité à la candidate divers droite.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 2 PS; 2 div. g.; 2 UDF-CDS; 7 UDF-PR; 2 UDF-P et R; 3 UDF; 11 RPR; 12 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 5 PS; 2 UDF-CDS; 2 UDF-P et R; 5 UDF-PR; 6 UDF; 10 RPR; 11 div. d. (prés. : Raymond Marcellin, UDF-PR, d., a. min.).

Allaire
I., 10482; A., 30,23 %; E., 7132
Yvette Année, UDF-PR, 2725 (38,20 %). *ÉLUE.*
Michel Mahéas, div. g., 2346; Daniel Baron, div. g., 2061.
René Le Coustumer, c.s., UDF-PR, m., n.s.r.p.

Auray
I., 19336; A., 44,22 %; E., 10099
Michel Nael, UDF-CDS, 6520 (64,56 %). *ÉLU.*
Jean-Claude Guiziou, PS, 3579.
Pierre Orain, c.s., div. d., n.s.r.p.

Baud
I., 9865; A., 19,63 %; E., 7705
Noël Le Loir, div. d., 3934 (51,05 %). *ÉLU.*
Jean Le Bec, c.s., PS, c.r., 3771.

Cléguérec
I., 6750; A., 14,68 %; E., 5611
Serge Moelo, div. g., 2807 (50,02 %). *ÉLU.*
Jean Le Lu, c.s., RPR diss., c.r., m., 2804.

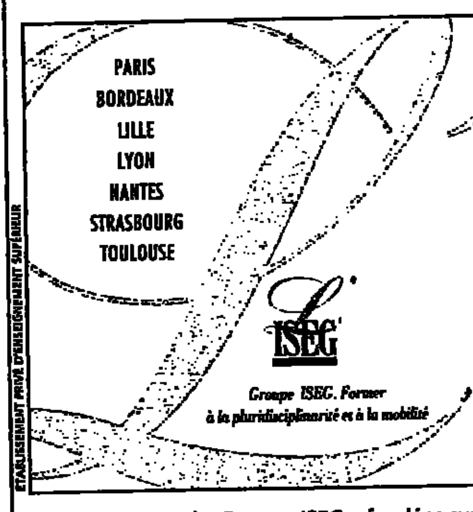
Elven
I., 9886; A., 34,95 %; E., 6185
René Mazier, div. d., 3437 (55,56 %). *ÉLU.*
Pierre Le Droguen, c.s., PS, 2748.

La Gacilly
I., 7377; A., 21,36 %; E., 5604
Yves Rocher, c.s., div. d., c.r., m., 3000 (53,53 %). *RÉÉLU.*
Noël Rocher, div. d., 2604.

Guer
I., 6625; A., 36,33 %; E., 4048
Jean-Marie Chadouteau, div. g., 2176 (53,75 %). *ÉLU.*
Gurval Colléaux, c.s., UDF-CDS, m., 1872.

CINÉPHILES
Jouez et gagnez des CD, des cassettes-vidéo et des invitations avec Le Monde
Tél. 36-68-70-20

APRÈS DEUG, DUT, BTS, INTÉGREZ UN 2e CYCLE DANS LE GROUPE ISEG



ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

COMMERCE
COMMUNICATION
FINANCE GESTION
AFFAIRES INTERNATIONALES

Les formations du Groupe ISEG apportent une réponse adaptée aux nouvelles exigences des entreprises. Concrètes, pluridisciplinaires, fondées sur des diplômes d'Etat et de nombreuses expériences sur le terrain, elles vous préparent à aborder avec confiance et compétence la vie professionnelle.

Pour vous informer sur L'ISEG (Paris et autres villes) retournez ce bon au Groupe ISEG
Institut Supérieur Européen de Gestion : 18-20 rue de Chabrol 75010 PARIS • Tél : 42 46 41 40

Pour recevoir une documentation sur les formations du Groupe ISEG
Nom ______ Prénom ______
Adresse ______
Code Postal ______ Téléphone ______ Etudes actuelles ______
Villes demandées : ☐ Paris ☐ Bordeaux ☐ Lille ☐ Lyon ☐ Nantes ☐ Strasbourg ☐ Toulouse

Hennebont
I., 19853; A., 36,89 %; E., 11766
Albert Berthy, c.s., PS, adj. m., 6550 (55,66 %). *RÉÉLU.*
Maurice Oliéro, div. d., 5216.

Lorient-Centre
I., 11254; A., 48,48 %; E., 5533
Catherine Giquel, RPR, 2996 (54,14 %). *ÉLUE.*
Pierre Victoria, PS, adj. m., 2537.
Denise Court, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

Lorient-Sud
I., 16081; A., 49,20 %; E., 7625
Yves Lenormand, c.s., PS, adj. m., 4643 (60,89 %). *RÉÉLU.*
Jean-Marc Audouze, UDF-P et R, 2982.

Malestroit
I., 11085; A., 29,94 %; E., 7467
Maurice Melois, RPR, 4375 (58,59 %). *ÉLU.*
Michel Guégan, div. d., 3092.
Alain du Boibaudry, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

Pont-Scorff
I., 21903; A., 37,94 %; E., 12650
Pierrick Nevannen, UDF-PR, 7395 (58,45 %). *ÉLU.*
Jean-Yves Laurent, c.s., PS, 5255.

Vannes-Est
I., 21670; A., 40,72 %; E., 12367
Joseph Oillic, c.s., RPR, 6665 (53,89 %). *RÉÉLU.*
Hervé Pellois, PS, 5702;

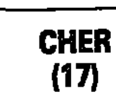
Dreux-Ouest
I., 8344; A., 42,76 %; E., 4513
Marie-France Stirbois, FN, 2470 (54,73 %). *ÉLUE.*
Maurice Ravanne, c.s., PS, c.m., 2043;

La Loupe
I., 7160; A., 32,83 %; E., 4558
Jacques Renard, c.s., div. g., m., sout. PS, 2645 (58,02 %). *RÉÉLU.*
Jean Perrot, UDF-PR, 1913;

Lucé
I., 13399; A., 46,71 %; E., 6424
Fernand Mira, MRG, 4067 (63,30 %). *ÉLU.*
James Benoist, c.s., PS, m., 2357;

Nogent-le-Roi
I., 10111; A., 39,97 %; E., 5708
Jean-Paul Mallet, div. g., 3216 (56,34 %). *ÉLU.*
Dominique Marie, RPR, 2492;
Michel Beaujouan, c.s., div. d., m., n.s.r.p.

Voves
I., 6257; A., 27,88 %; E., 4193
Jean Cosson, c.s., UDF-CDS, 2112 (50,36 %). *RÉÉLU.*
André Coeuret, div. g., m., 2081;



CENTRE

CHER (17)

1er TOUR : 3 élus
(1 PC; 1 UDF-PR; 1 div. d.).

La querelle feutrée entre le RPR et l'UDF, qui a alimenté la campagne électorale dans le département, se solde par la défaite de Franck Thomas-Richard, député (UDF) depuis mars 1993, battu de justesse, à Lury-sur-Arnon, par Rémy Pointereau, qui s'était mis en congé du RPR juste avant les élections. M. Thomas-Richard, qui était en concurrence avec le député (RPR) Serge Lepeltier pour briguer, en 1995, la mairie de Bourges, se trouve désormais en mauvaise posture, puisque M. Lepeltier a, de son côté, été élu dans le canton de Bourges-2. La succession de Jean-Claude Sandrier, maire (PC) de Bourges, est cependant loin d'être ouverte. Ce dernier a, en effet, été largement réélu à Bourges-1, et le PC conserve ses sept sièges renouvelables.

NOUVEAU CONSEIL : 9 PC; 2 PS; 1 GE; 1 UDF-rad.; 4 UDF; 4 RPR; 1 app. RPR; 12 div. d.; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 9 PC; 2 PS; 1 div. g.; 1 GE; 1 UDF-rad.; 2 UDF-PR; 4 UDF; 2 RPR; 13 div. d. (prés. : Jean-François Deniau, UDF-PR, d., a. min.).

Bourges-1
I., 7077; A., 49,10 %; E., 3418
Jean-Claude Sandrier, c.s., PC, m., 2283 (66,79 %). *RÉÉLU.*
Yvon Mautret, UDF-PR, c.m., sout. UDF-RPR, 1135.

Bourges-2
I., 8077; A., 45,14 %; E., 4214
Serge Lepeltier, RPR, 2303 (54,65 %). *ÉLU.*
Michel Berthot, PC, adj. m., 1911.
Joël Chavannaz, c.s., div. g., n.s.r.p.

Bourges-3
I., 13895; A., 43,38 %; E., 7298
Marguerite Renaudat, c.s., PC, adj. m., 3973 (54,43 %). *RÉÉLUE.*
Alain Tanton, UDF-CDS, c.r., c.m., sout. UDF, 3325.

Châteaumeillant
I., 4882; A., 34,76 %; E., 2924
Georges Magnin-Feysot, div. d., 2189 (74,86 %). *ÉLU.*
Philippe Beauchamp, c.s., div. d., 735.

Châteauneuf-sur-Cher
I., 3659; A., 24,89 %; E., 2638
Jean Vigneron, c.s., PC, m., 1354 (51,32 %). *RÉÉLU.*
William Pelletier, RPR, c.m., sout. UDF-RPR, 1284.

Dun-sur-Auron
I., 4669; A., 28,67 %; E., 3193
Louis Cosyns, app. RPR, 1681 (52,64 %). *ÉLU.*
Berthe Fievet, PS, 1512.
Bernard Boussard, c.s., div. d., m., n.s.r.p.

Graçay
I., 2852; A., 29,10 %; E., 1907
Georges Druesne, c.s., PC, 1129 (59,20 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Beauvais, UDF-PR, 778.

La Guerche-sur-l'Aubois
I., 6531; A., 32,73 %; E., 4102
Daniel Devoise, PC, 2128 (51,87 %). *ÉLU.*
Jacques Chavy, RPR, adj. m., sout. UDF-RPR, 1974.
Christian Gigot, c.s., PC, m., n.s.r.p.

Léré
I., 4392; A., 31,89 %; E., 2775
Dominique Bulteau, div. d., 1841 (66,34 %). *ÉLU.*
Gérard Gourdet, app. RPR, sout. UDF-RPR, 934.
Raymond Goudou, c.s., UDF, n.s.r.p.

Lury-sur-Arnon
I., 4124; A., 33,97 %; E., 2594
Rémy Pointereau, RPR, 1010 (38,93 %). *ÉLU.*
Franck Thomas-Richard, UDF-PR, sout. UDF-RPR, d., 985; Alain Rousseau, PC, 599.
Raymond Tatin, c.s., div. d., n.s.r.p.

Saint-Doulchard
I., 9650; A., 34,90 %; E., 6012
Pierre Hospital, div. d., 3222 (53,59 %). *ÉLU.*
Yvon Beuchon, div. g., 2790.
Henri Debord, c.s., div. d., n.s.r.p.

Saint-Martin-d'Auxigny
I., 8558; A., 37,41 %; E., 5102
Michel Gilbert, c.s., UDF-rad., sout. UDF-RPR, 2906 (56,95 %). *RÉÉLU.*
Alain Rafesthain, PS, 2196.

Sancergues
I., 6005; A., 31,34 %; E., 3907
Serge Berthelot, c.s., PC, 2060 (52,72 %). *RÉÉLU.*
Michel Lafay, RPR, m., 1847.

Sancerre
I., 7874; A., 33,17 %; E., 4622
Pierre Touzery, div., 2508 (54,26 %). *ÉLU.*
Guy Poubeau, RPR, 2114;
Jacques Genton, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

EURE-ET-LOIR (15)

1er TOUR : 4 élus
(1 UDF-PR; 2 RPR; 1 div. d.).

La droite, largement majoritaire dans le département, a été malmenée et a dû concéder trois sièges à la gauche dans des cantons qui lui étaient traditionnellement acquis : Jacky Jaulneau (PS), Jean-Paul Mallet (div. g.) et Jean Choquier (div. g.) l'ont emporté respectivement à Courville, Nogent-le-Roi et Auneau. En revanche, à Dreux-Ouest, Marie-France Stirbois (FN) s'est imposée facilement face à Maurice Ravanne (PS), conseiller général sortant; ce dernier bénéficiait du soutien d'un «front républicain» qui a montré ses limites, tandis que Mme Stirbois a engrangé 700 voix de plus qu'au premier tour. Enfin, à Chartres, le maire, Georges Lemoine, battu aux dernières législatives et qui s'était mis en congé du PS, a remporté une très nette victoire, qui lui donne de l'espoir à un an des municipales.

NOUVEAU CONSEIL : 4 PS; 2 MRG; 4 div. g.; 1 UDF-CDS; 5 UDF-PR; 1 UDF; 8 RPR; 3 div. d.; 1 FN.

CONSEIL SORTANT : 7 PS; 1 MRG; 5 UDF-PR; 3 UDF; 9 RPR; 4 div. d. (prés. : Martial Taugourdeau, RPR, sén., m. de Tremblay-les-Villages).

Auneau
I., 9006; A., 36,57 %; E., 5310
Jean Choquier, div. g., 2736 (51,52 %). *ÉLU.*
Louis Legrand, c.s., UDF, m., 2574;

Authon-du-Perche
I., 4756; A., 29,03 %; E., 3210
Guy Vella, c.s., UDF-PR, 1992 (62,05 %). *RÉÉLU.*
François Bourdin, div. d., 1218;

Brézolles
I., 8873; A., 39,88 %; E., 5158
Guy Barret, c.s., UDF-PR, 2315 (44,88 %). *RÉÉLU.*
Philippe Breton, FN, 1509; Didier Allanic, div. g., sout. PS, 1334;

Chartres-Sud-Est
I., 8580; A., 46,34 %; E., 4369
Georges Lemoine, div. g., 3041 (69,60 %). *ÉLU.*
Michel Teilleux, UDF-PR, 1328;
Maryvonne Radix-Martin, c.s., PS, c.r., c.m., a été éliminée.

Courville-sur-Eure
I., 8241; A., 36,06 %; E., 4927
Jacky Jaulneau, PS, 2787 (56,56 %). *ÉLU.*
Michel Rousseau, UDF-PR, 2140;
Robert Bizard, c.s., UDF-PR, m., n.s.r.p.

Dreux-Est
I., 11038; A., 42,96 %; E., 6090
Michel Lethuillier, c.s., RPR, 2536 (41,64 %). *RÉÉLU.*
Alain Fillon, PS, 2112; Jacques Dautrème, FN, 1442;

INDRE (13)

1er TOUR : 6 élus
(2 PS; 1 div. g.; 1 UDF-CDS; 1 RPR; 1 div. d.).

L'érosion de la gauche se poursuit, avec la perte du canton de La Châtre, où René Henriet (PS) est battu par Serge Descout (UDF). Toutefois, le maire de Châteauroux, Jean-Yves Gateaud (PS), qui avait perdu son siège de député l'an dernier, a été élu plus confortablement que prévu dans le canton de Châteauroux-Sud, se plaçant ainsi en bonne position pour les prochaines municipales. Mais son adversaire annoncé, Antonin de Bono, est lui aussi élu, à Châteauroux-Centre. Forte de ses dix-neuf sièges, la majorité, même si elle doit régler quelques tensions créées par les primaires du premier tour, devrait permettre à Daniel Bernadet, sénateur (UDF), de retrouver sans difficulté la présidence du conseil général.

NOUVEAU CONSEIL : 6 PS; 1 div. g.; 1 UDF-PSD; 1 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 6 UDF; 3 RPR; 7 div. d.

CONSEIL SORTANT : 8 PS; 1 UDF-PSD; 1 UDF-CDS; 5 UDF; 4 RPR; 7 div. d. (prés. : Daniel Bernardet, UDF-PSD, sén.).

Ardentes
I., 11162; A., 36,79 %; E., 6435
Bernard de Fougères, c.s., UDF-PR, 3669 (57,01 %). *RÉÉLU.*
Marie-Thérèse Humbert, PS, 2766.

Bélâbre
I., 2997; A., 30,79 %; E., 1943
Robert Taillebourg, c.s., UDF, m., 1257 (64,69 %). *RÉÉLU.*
Alain Brissaud, PS, 686.

Buzançais
I., 9387; A., 29,63 %; E., 6246
Jean-Paul Thibault, c.s., PS, 3684 (58,98 %). *RÉÉLU.*
Gérard Desroches, RPR, 2562.

Châteauroux-Centre
I., 12622; A., 44,00 %; E., 6528
Antonin de Bono, UDF, 3710 (56,83 %). *ÉLU.*
Michel Durandeau, PS, c.r., adj. m., 2818.
Claude Jamet, c.s., RPR, a été éliminé.

Châteauroux-Sud
I., 8037; A., 43,79 %; E., 4179
Jean-Yves Gateaud, PS, 2188 (52,35 %). *ÉLU.*
Marie-Thérèse Guillemont, UDF, c.m., 1991.
Jacques Massonneau, c.s., PS, adj. m., n.s.r.p.

La Châtre
I., 10393; A., 29,54 %; E., 6839
Serge Descout, UDF, 3505 (51,25 %). *ÉLU.*
René Henriet, c.s., PS, c.m., 3334.

Neuvy-Saint-Sépulchre
I., 4958; A., 25,91 %; E., 3535
Laëtitia Guillot, PS, 1375 (38,89 %). *ÉLUE.*
Jacques Perrault, div. d., 824; Jean-François Appert, div. d., 1336;
Aymar Boulade-Périgois, c.s., PS, n.s.r.p.

INDRE-ET-LOIRE (18)

1er TOUR : 7 élus
(1 PS; 5 UDF-PR; 1 div. d.).

L'assemblée départementale reste très largement acquise à la droite, et son président, le sénateur (UDF-PR) Jean Delaneau, retrouve son siège à Château-Renault. Mais le second tour, comme le premier, a réservé quelques surprises. A Amboise, le duel entre Daniel Guyon, adjoint au maire de la ville, Bernard Debré (RPR), qui ne se représentait pas, et son frère Christian (div. g.) se solde par une large victoire de ce dernier. En outre, trois conseillers généraux sortants ne sont pas renouvelés : Pierrette Vieillefault (div. d.) battue, contre toute attente, à Tours-Val-de-Cher par Gérard Gernot (PS); Pierre de Beaumont (UDF-rad.) défait à Neuillé-Pont-Pierre par Joël Pelicot (div. g., ex-Génération Ecologie), enfin Serge Petit (PS), largement battu à Descartes.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 5 PS; 2 div. g.; 1 UDF-CDS; 6 UDF-PR; 1 UDF; 5 RPR; 16 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 5 PS; 1 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 6 RPR; 20 div. d. (prés. : Jean Delaneau, UDF-PR, sén., m. de Château-Renault).

Amboise
I., 15544; A., 35,18 %; E., 9325
Christian Guyon, div. g., 5264 (56,45 %). *ÉLU.*
Daniel Guyon, RPR, adj. m., 4061.
Bernard Debré, c.s., RPR, d., m., n.s.r.p.

Château-Renault
I., 9868; A., 35,19 %; E., 6049
Jean Delaneau, c.s., UDF-PR, sén., prés. c.g., m., 3210 (53,06 %). *RÉÉLU.*
Marc Paquignon, PS, 2839.

Chinon
I., 13940; A., 42,80 %; E., 7294
Yves Dauge, c.s., PS, c.r., m., 4702 (64,46 %). *RÉÉLU.*
Philippe Berthelot, div. d., sout. RPR-UDF, 2592.

Descartes
I., 6562; A., 24,53 %; E., 4679
Gérard Dubois, div. d., 2773 (59,26 %). *ÉLU.*
Serge Petit, c.s., PS, m., 1906.

Joué-lès-Tours-Nord
I., 12490; A., 50,50 %; E., 5780
René Bouissiou, UDF-CDS, 3137 (54,27 %). *ÉLU.*
Daniel Chany, PS, 2643.
Raymond Lory, c.s., UDF-CDS, m., n.s.r.p.

Langeais
I., 7330; A., 34,88 %; E., 4462
Alain Kergoat, c.s., PS, 2984 (66,87 %). *RÉÉLU.*
André Ricou, div. d., sout. UDF-RPR, 1478.

Neuillé-Pont-Pierre
I., 7065; A., 39,66 %; E., 3957
Joël Pelicot, div. g., 2118 (53,52 %). *ÉLU.*
Pierre de Beaumont, c.s., UDF-rad., c.m., 1839.

Saint-Cyr-sur-Loire
I., 11348; A., 49,79 %; E., 5341
Guy Raynaud, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, 3170 (59,35 %). *RÉÉLU.*
François Testu, PS, 2171.

Saint-Pierre-des-Corps
I., 10367; A., 35,23 %; E., 6399
Marie-France Beaufils, c.s., PC, m., 3379 (52,80 %). *RÉÉLUE.*
Jacques Manic, div. d., sout. RPR-UDF, 3020.

Tours-Centre
I., 11290; A., 62,00 %; E., 4029
Nicole Gautras, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, adj. m., 2741 (68,03 %). *RÉÉLUE.*
Françoise Saimbault, PS, 1288.

Tours-Val-du-Cher
I., 11434; A., 52,41 %; E., 5150
Gérard Gernot, PS, 2643 (51,32 %). *ÉLU.*
Pierrette Vieillefault, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, c.m., 2507;

LOIR-ET-CHER (15)

1er TOUR : 6 élus
(1 UDF-PR; 2 UDF; 1 RPR; 1 div. d.; 1 div.).

Le conseil général du Loir-et-Cher est marqué par une grande stabilité : au total, treize candidats auront été réélus pour quinze cantons renouvelables, et le très consensuel président du conseil général, Roger Goemaere (RPR), devrait, sans difficulté, se succéder à lui-même. A Saint-Aignan, Yves Piau, conseiller sortant (ex-PS), qui était en situation périlleuse, conserve son siège, haut la main, contre le maire UDF de la ville. A Mer, le résultat du sortant, Claude Denis (UDF-PR), augure mal de l'avenir du maire socialiste de la ville, Pierre Pépin. A l'inverse, à Vendôme, la facile réélection du maire, Daniel Chanet (PS), lui permet d'envisager plus sereinement les municipales de 1995.

NOUVEAU CONSEIL : 7 PS; 2 div. g.; 1 UDF-rad.; 2 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 2 UDF; 4 RPR; 7 div.; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 7 PS; 2 div. g.; 1 UDF-rad.; 3 UDF-CDS; 5 UDF-PR; 1 UDF; 4 RPR; 7 div. (prés. : Roger Goemaere, RPR).

Blois-1
I., 11260; A., 48,78 %; E., 5453
Yves Genet, c.s., UDF-rad., c.m., 3200 (58,68 %). *RÉÉLU.*
Marcel Dutheil, MDC, sout. PS, adj. m., 2253.

Blois-5
I., 7873; A., 60,68 %; E., 2182
Jeanine Baye, c.s., PS, adj. m., 2182 (100,00 %). *RÉÉLUE.*

Menneton-sur-Cher
I., 5069; A., 32,49 %; E., 3179
Georges Daudu, c.s., div. d., 1627 (51,17 %). *RÉÉLU.*
Jean-Paul Valentini, PS, m., 1552.

Mer
I., 7882; A., 33,44 %; E., 4807
Claude Denis, c.s., UDF-PR, c.m., 2927 (60,89 %). *RÉÉLU.*
Pierre Pépin, PS, m., 1880.

Morée
I., 6001; A., 35,34 %; E., 3639
Paul Martinet, c.s., div. d., 2179 (59,87 %). *RÉÉLU.*
Jean-Philippe Félard, PS, 1460.

Saint-Aignan
I., 13128; A., 32,90 %; E., 8240
Yves Piau, c.s., div. g., sout. PS, c.m., 4374 (53,08 %). *RÉÉLU.*
Guy Martineau, UDF-rad., m., 3866.

Saint-Amand-Longpré
I., 3497; A., 38,49 %; E., 1902
Jean Desanlis, c.s., UDF-CDS, d., 1253 (65,87 %). *RÉÉLU.*
Patrick Callu, PC, 649.

Selommes
I., 2824; A., 32,61 %; E., 1654
André Buisson, div. d., 1044 (63,11 %). *ÉLU.*
Marcel Leroux, UDF, 610.
Aimé Chevais, c.s., UDF-CDS, n.s.r.p.

Vendôme-1
I., 9030; A., 37,99 %; E., 5288
Daniel Chanet, c.s., PS, m., 2895 (54,74 %). *RÉÉLU.*
Louis Fisseau, div. d., 2393;

LOIRET (21)

1er TOUR : 8 élus
(1 PS; 1 div. g.; 1 UDF; 3 RPR; 2 div. d.).

La droite continue de renforcer son emprise sur le département en faisant chuter deux conseillers généraux socialistes sortants : Jean-Claude Girard à Chécy et surtout Jean-Claude Portheault, maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle, dans un canton traditionnellement tenu par la gauche. En outre, à Ingré, le mauvais report des voix de gauche n'a pas permis à Michel Guérin (PC) de l'emporter sur Janine Rozier (div. d.), qui a été réélue. Seules consolations pour la gauche : MM. Delport et Civil, tous deux adjoints au maire d'Orléans, Jean-Pierre Sueur, sont facilement réélus; et, à Neuville-aux-Bois, Kléber Malécot, président sortant du conseil général, qui ne se représentait pas, n'a pas réussi à imposer «sa» candidate, Marie-Françoise Dubois, qui est battue par Michel Fesneau (div. g.).

NOUVEAU CONSEIL : 2 PC; 5 PS; 1 app. PS; 2 div. g.; 1 UDF-rad.; 4 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 1 UDF; 10 RPR; 11 div. d.

CONSEIL SORTANT : 2 PC; 7 PS; 1 app. PS; 1 div. g.; 1 UDF-rad.; 5 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 1 UDF; 10 RPR; 9 div. d. (prés. : Kléber Malécot, UDF-CDS, sén., m. de Neuville-aux-Bois).

Amilly
I., 14710; A., 43,92 %; E., 7504
Daniel Point, c.s., RPR, c.r., 4562 (60,79 %). *RÉÉLU.*
Gérard Dupaty, div. d., 2942.

Chécy
I., 10711; A., 38,67 %; E., 6139
Jacques Cotteray, div. d., 3406 (55,48 %). *ÉLU.*
Jean-Claude Girard, c.s., PS, c.m., 2733.

Courtenay
I., 5759; A., 37,24 %; E., 3343
André Neveux, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, m., 1693 (50,64 %). *RÉÉLU.*
Isabelle Rognon, div. d., 1650.

Gien
I., 15819; A., 34,78 %; E., 9852
Jean-Pierre Hurtiger, div. d., 4650 (47,19 %). *ÉLU.*
Christian Parcineau, PS, 3287; Catherine de Metz, RPR, 1915.
Louis Boyer, c.s., UDF-PR, sén., m., n.s.r.p.

Ingré
I., 19448; A., 36,06 %; E., 11641
Janine Rozier, c.s., div. d., 6013 (51,65 %). *RÉÉLUE.*
Michel Guérin, PC, 5628.

Neuville-aux-Bois
I., 8481; A., 34,00 %; E., 5211
Michel Fesneau, div. g., 2875 (55,17 %). *ÉLU.*
Marie-Françoise Dubois, UDF-CDS, c.m., 2336.
Kléber Malécot, c.s., UDF-CDS, sén., prés. c.g., m., n.s.r.p.

Olivet
I., 16784; A., 47,52 %; E., 8116
Maurice Clément, c.s., UDF-CDS, adj. m., 4942 (60,89 %). *RÉÉLU.*
Marcel Fournier, PS, 3174.

Orléans-Carmes
I., 9701; A., 50,81 %; E., 4480
Serge Bodard, c.s., RPR, 2727 (60,87 %). *RÉÉLU.*
François Lebon, PS, adj. m., 1753.

Orléans-la-Source
I., 8850; A., 50,30 %; E., 4073
Jean-Pierre Delport, c.s., PS, adj. m., 2573 (63,17 %). *RÉÉLU.*
Piernick Cressard, UDF-CDS, 1500.

Orléans-Saint-Marc-Argonne
I., 7899; A., 45,81 %; E., 3939
Guy Civil, c.s., PS, adj. m., 2144 (54,43 %). *RÉÉLU.*
Marie-Thérèse Allain, UDF, c.m., 1795.

Orléans-Saint-Marceau
I., 9689; A., 48,90 %; E., 4701
Gérard Gainier, c.s., UDF-PR, 2498 (53,13 %). *RÉÉLU.*
Michel Brard, div. g., c.m., sout. PS, 2203.

Ouzouer-sur-Loire
I., 5792; A., 37,36 %; E., 3302
Claude de Ganay, c.s., RPR, 2129 (64,47 %). *RÉÉLU.*
Jean-Marc Rousseau, PS, 1173.

Saint-Jean-de-la-Ruelle
I., 9831; A., 43,96 %; E., 5112
Pierre Lamarque, UDF-PR, 2668 (52,19 %). *ÉLU.*
Jean-Claude Portheault, c.s., PS, m., 2444;



CHAMPAGNE-ARDENNE

ARDENNES (19)

1er TOUR : 8 élus
(1 UDF-PR; 4 RPR; 3 div. d.).

Le rapport de forces entre la droite et la gauche demeure inchangé : vingt-huit élus de droite contre neuf de gauche. Toutefois, le PC perd un siège au profit d'un candidat divers gauche à Flize, l'UDF gagne un conseiller et le RPR en compte un de moins. La seule triangulaire du département a profité au conseiller sortant, Michel Marchet (RPR), à Carignan. Les candidats de gauche font un bon score d'ensemble à Charleville-Mézières, la ville chef-lieu, où ils ne perdent aucun canton. Ce résultat a valeur de test pour les prochaines municipales dans cette municipalité détenue par les socialistes depuis plus de soixante ans.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 3 PS; 1 PS diss.; 4 div. g.; 4 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 1 UDF; 13 RPR; 8 div. d.

CONSEIL SORTANT : 2 PC; 3 PS; 1 PS diss.; 3 div. g.; 3 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 1 UDF; 14 RPR; 8 div. d. (prés. : Jacques Sourdille, RPR, sén.).

Carignan
I., 7357; A., 27,90 %; E., 5121
Michel Marchet, c.s., RPR, 2324 (45,38 %). *RÉÉLU.*
Manuel Tejedo Gruz, PS, c.m., 1978; Serge Claisse, div. d., 819.

Charleville-Centre
I., 8603; A., 47,11 %; E., 4212
André Marquet, UDF-CDS, 2452 (58,21 %). *ÉLU.*
Francis Compère, PS, adj. m., 1760.
Luc Pilard, c.s., UDF, sout. RPR, s'est retiré.

Charleville-la-Houillère
I., 8772; A., 49,65 %; E., 4061
Philippe Pailla, PS, 2213 (54,49 %). *ÉLU.*
Patrick Fostier, RPR, c.m., 1848.
Marie-Thérèse Berger, c.s., PS, c.r., n.s.r.p.

Château-Porcien
I., 2860; A., 24,54 %; E., 2013
Thierry Dion, UDF-PR, 1141 (56,68 %). *ÉLU.*
James Champenois, div. g., c.m., sout. PS, 872.
Marcel Cheyère, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

Flize
I., 7171; A., 43,15 %; E., 3506
Jacques Habran, div. g., 2252 (64,23 %). *ÉLU.*
Christian Bernard, div. g., sout. PC, 1254.
Roger Villemaux, c.s., PC, n.s.r.p.

Givet
I., 9866; A., 41,01 %; E., 5539
Alain Vandevelde, app. UDF, 3322 (59,97 %). *ÉLU.*
Guy Rossion, PS, 2217.
Pierre Tassin, c.s., RPR, m., s'est retiré.

Mézières-Centre-Ouest
I., 9189; A., 48,47 %; E., 4424
Pierre Pandini, c.s., PS diss., adj. m., 2501 (56,53 %). *RÉÉLU.*
Luc Pierquin, UDF-CDS, 1923.

Mézières-Est
I., 9276; A., 49,11 %; E., 4344
Lucien Bauchart, c.s., PS, adj. m., 2624 (60,40 %). *RÉÉLU.*
Pierre Cordier, RPR, 1720.

Mouzon
I., 4442; A., 26,92 %; E., 2947
Michel Vicq, UDF-CDS, 1746 (59,24 %). *ÉLU.*

Jean-Luc Warsmann, app. RPR, 1201.
Robert Legris, c.s., UDF-CDS, m., n.s.r.p.

Revin
I., 5308; A., 35,32 %; E., 3177
Bernard Dahout, c.s., PS, adj. m., 1887 (59,39 %). *RÉÉLU.*
Danielle Loriot, div. d., c.m., sout. RPR, 1290.

Sedan-Ouest
I., 10033; A., 43,69 %; E., 5185
Jean Stévenin, c.s., div. g., 3523 (67,94 %). *RÉÉLU.*
Christian Domange, div. d., adj. m., sout. RPR, 1662;

AUBE (16)

1er TOUR : 4 élus (2 RPR; 2 div. d.).

Les divers droite – dont est issu le président sortant Philippe Adnot (sénateur non-inscrit) – deviennent la première force de l'assemblée départementale, avec treize sièges sur trente-trois. Le canton de Troyes-4, qui était détenu par le seul conseiller général socialiste *sortant*, revient à l'unique femme que comptera le conseil général, Danièle Boeglin (div. d.), soutenue par le RPR et par M. Adnot. A Romilly-sur-Seine-1, l'ancien secrétaire d'Etat Paul Granet l'a emporté avec le soutien de la fédération locale du PS. A Bar-sur-Aube, le conseiller sortant Jean-Pierre Davot (UDF-PR) a *été réélu* confortablement, à l'issue d'une triangulaire due au maintien en lice du candidat du Front national.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 2 PS; 1 div. g.; 3 UDF-rad.; 3 UDF-PR; 3 UDF; 8 RPR; 12 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 3 PS; 4 UDF-rad.; 7 UDF-PR; 4 UDF; 7 RPR; 7 div. d. (prés. : Philippe Adnot, div. d., sén.).

Aix-en-Othe
I., 3478; A., 30,90 %; E., 2281
Marc Domèce, div. d., 1187 (52,03 %). *ÉLU.*
Yves Fournier, PS, c.m., 1094.
André Lemeland, c.s., UDF-rad., m., n.s.r.p.

Bar-sur-Aube
I., 8426; A., 36,51 %; E., 4990
Jean-Pierre Davot, c.s., UDF-PR, m., 2358 (47,25 %). *RÉÉLU.*
Jean-François Leroux, div. g., c.m., 1808; Bruno Subtil, FN, c.r., 824.

Bar-sur-Seine
I., 4674; A., 9,58 %; E., 4018
Bernard de la Hamayde, div. d., 2204 (54,85 %). *ÉLU.*
Marc Belorgeot, PS, 1296; Claude Dossot, div. g., 518.
Jacques Garreau, c.s., RPR, c.m., n.s.r.p.

Chaource
I., 3649; A., 27,54 %; E., 2463
Robert Gantier, RPR, 1236 (50,18 %). *ÉLU.*
Jean Pouillot, div. d., m., 1227.
Bernard Coutord, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

Chavanges
I., 1827; A., 19,64 %; E., 1416
Bernard Hecquet, RPR, 618 (43,64 %). *ÉLU.*
Jean-Marie Larchez, div. d., c.m., 535; Francis Masselin, div. g., 263.
Pierre Maitrot, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

Lusigny-sur-Barse
I., 5608; A., 38,17 %; E., 3216
Serge Spilmann, div. g., 1769 (55,00 %). *ÉLU.*
Thierry Hiltzer, UDF-PR, 1447.
Maurice Richer, c.s., UDF-PR, m., n.s.r.p.

Romilly-sur-Seine-1
I., 10421; A., 68,02 %; E., 2763
Paul Granet, c.s., UDF-rad., c.r., 1494 (54,07 %). *RÉÉLU.*
Marcel Lebrun, div. d., 1269.

Sainte-Savine
I., 10273; A., 45,05 %; E., 5250
Alain Coillot, c.s., UDF-rad., m., 3051 (58,11 %). *RÉÉLU.*
Serge Collot, PS, c.m., 2199.

Troyes-1
I., 7028; A., 46,28 %; E., 3518
Jacky Morin, c.s., UDF-PR, adj. m., 1839 (52,27 %). *RÉÉLU.*
Marc Bret, PS, c.m., 1679.

Troyes-4
I., 9449; A., 46,80 %; E., 4756
Danièle Boeglin, div. d., 2401 (50,48 %). *ÉLUE.*
René Le Goas, c.s., PS, c.m., 2355.

Troyes-6
I., 12435; A., 42,25 %; E., 6610
Georges Royer, c.s., UDF-PR, 3455 (52,26 %). *RÉÉLU.*
Christian Royer, PS, 3155.

Vendeuvre-sur-Barse
I., 3804; A., 30,17 %; E., 2434
Claude Ruelle, div. d., 1000 (41,08 %). *ÉLU.*
Pierre Pescarolo, CPNT, c.r., 926; Joël Driat, UDF-CDS, 508;
Pierre Micaux, c.s., UDF, d., m., n.s.r.p.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde
SCIENCES et MÉDECINE

MARNE (22)

1er TOUR : 10 élus (1 PS; 3 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 4 RPR).

Même si elle reste largement majoritaire avec trente sièges sur quarante-quatre, la coalition RPR-UDF voit trois de ses candidats officiels battus. Un conseiller général sortant RPR à Marson et un candidat divers droite à Sompuis, soutenus par la majorité, perdent face à deux candidats divers droite sans investiture officielle. Dans le canton d'Ay, Pierre Godbillon, conseiller général sortant UDF-CDS, laisse sa place au socialiste Dominique Levêque. La gauche réussit à maintenir ses positions – sept sièges pour le PS et un pour le PC – essentiellement grâce à la mobilisation d'une partie des abstentionnistes du premier tour et, semble-t-il aussi, en récupérant des voix du FN dans quelques cantons marnais.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 7 PS; 10 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 16 RPR; 7 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 7 PS; 11 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 17 RPR; 5 div. d. (prés. : Albert Vecten, UDF-CDS, sén.).

Anglure
I., 4855; A., 29,59 %; E., 3238
Daniel Grosbety, c.s., PS, 1845 (56,97 %). *RÉÉLU.*
Bernard Champion, div. d., 1393;

Ay
I., 13103; A., 45,75 %; E., 6528
Dominique Levêque, PS, 3314 (50,76 %). *ÉLU.*
Pierre Godbillon, c.s., UDF-CDS, 3214;

Châlons-sur-Marne-1
I., 7780; A., 56,11 %; E., 2992
Jean-Marie Camus, c.s., UDF-CDS, 1558 (52,07 %). *RÉÉLU.*
Serge Nicaise, div. d., 1434;

Châlons-sur-Marne-3
I., 10733; A., 48,89 %; E., 5082
Bernard Barberousse, PC, 2804 (55,17 %). *ÉLU.*
Jean-Marie Derouard, RPR, c.m., 2278;
Jean Reyssier, c.s., PC, m., n.s.r.p.

Fismes
I., 9570; A., 45,64 %; E., 4874
Jean Vinkler, c.s., div. d., 3133 (64,27 %). *RÉÉLU.*
François Mourra, div. 1741;

Marson
I., 6322; A., 43,70 %; E., 3243
Claude Bourlier, div. d., 1831 (56,46 %). *ÉLU.*
Robert Chaboudé, c.s., RPR, 1412;

Reims-2
I., 13006; A., 55,71 %; E., 5488
Francis Falala, c.s., RPR, c.r., 3232 (58,89 %). *RÉÉLU.*
Alexis-Gilbert Valensi, PS, 2256;

Reims-4
I., 9815; A., 50,18 %; E., 4561
Jean-René Maillard, c.s., PS, 2282 (50,03 %). *RÉÉLU.*
Edmond Bechambès, div. d., sout. RPR-UDF, 2279;

Reims-5
I., 10516; A., 58,33 %; E., 4052
François Legrand, div. d., 2101 (51,85 %). *ÉLU.*
Hubert Carpentier, c.s., PS, c.r., c.m., 1951;

Reims-10
I., 11700; A., 54,51 %; E., 5024
Jean-Claude Thomas, c.s., RPR, d., c.m., 3032 (60,35 %). *RÉÉLU.*
Christiane Kutten, PS, 1992;

Sompuis
I., 1865; A., 25,95 %; E., 1352
Claude Paul, div. d., 671 (49,63 %). *ÉLU.*
Christian Lemoine, div. d., sout. RPR-UDF, 443; Jean-Michel Brouet, PS, 238;
James Menuel, c.s., UDF-CDS, n.s.r.p.

Vitry-le-François-Est
I., 8653; A., 36,76 %; E., 5213
Jean-Marc Teyssier, c.s., PS, 2841 (54,49 %). *RÉÉLU.*
Françoise Arvois, UDF-CDS, 2372;

HAUTE-MARNE (16)

1er TOUR : 6 élus (1 PS; 1 UDF; 3 RPR; 1 div. d.).

L'hégémonie de la droite (vingt-sept sièges sur trente-deux) n'est pas modifiée, même si les reports de voix ont dans l'ensemble un peu mieux fonctionné à gauche qu'à droite. Dans le canton de Saint-Dizier-Sud-Est, pas une voix socialiste n'a manqué à Marcelle Fontaine (PC) face au sortant divers gauche et au candidat du FN. La discipline républicaine a également joué en faveur d'Henri Le Roux (PS), qui conquiert le canton de Chaumont-Sud en l'emportant, avec trente voix d'avance, sur son adversaire Daniel Louis (UDF-PR) grâce à la plus forte mobilisation des citadins au second tour. Robert Henry (RPR), premier vice-président du conseil général, est difficilement réélu face à Jean-Louis Simonin (div. g.), dont c'était la première participation à une cantonale.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PC; 2 PS; 1 div. g.; 5 UDF-PR; 2 UDF; 11 RPR; 9 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 1 PS; 3 div. g.; 5 UDF-PR; 2 UDF; 10 RPR; 10 div. d. (prés. : Pierre Niederberger, UDF-PR).

Andelot-Blancheville
I., 2702; A., 33,16 %; E., 1697
Bernard Leseur, RPR, 1183 (69,71 %). *ÉLU.*
Gilles Desnouveaux, PS, 514;
Marcel Geoffroy, c.s., div. d., m., n.s.r.p.

Bourbonne-les-Bains
I., 3873; A., 27,62 %; E., 2609
Bernard Rocard, RPR, 1462 (56,03 %). *ÉLU.*
Philippe Escudier, c.s., UDF-rad., c.m., 1147;

Chaumont-Sud
I., 13230; A., 48,31 %; E., 6182
Henri Le Roux, PS, 3106 (50,24 %). *ÉLU.*
Daniel Louis, UDF-PR, 3076;
Antoinette Galantier, c.s., div. d., n.s.r.p.

Chevillon
I., 5131; A., 34,06 %; E., 3065
Michel Bozek, c.s., div. d., m., 1916 (62,51 %). *RÉÉLU.*
Luc Chatel, UDF-PR, 1149;

Doulaincourt-Saucourt
I., 3177; A., 32,67 %; E., 1937
Thierry Delong, c.s., RPR, c.m., 1214 (62,67 %). *RÉÉLU.*
André Massaux, div. d., 723;

Joinville
I., 5668; A., 41,49 %; E., 2990
Jacqueline Hanin, c.s., UDF-PR, c.m., 1646 (55,05 %). *RÉÉLUE.*
Nicole Gaillard, PS, c.m., 1344;

Nogent
I., 6839; A., 35,41 %; E., 4079
Robert Henry, c.s., UDF-PR, m., 2058 (50,45 %). *RÉÉLU.*
Jean-Louis Simonin, div. g., 2021;

Poissons
I., 1761; A., 38,16 %; E., 712
Antoine Allemeersch, div. d., 712 (100,00 %). *ÉLU.*
Simone Martin, c.s., UDF, s'est retirée.

Saint-Blin-Semilly
I., 2234; A., 27,84 %; E., 1551
Bruno Sido, div. d., 660 (42,55 %). *ÉLU.*
Michel Cailac, PS, c.m., 478; Michel Oudit, div. d., 413;
Bernard Collin, c.s., div. d., n.s.r.p.

Saint-Dizier-Sud-Est
I., 5518; A., 51,59 %; E., 2508
Marcelle Fontaine, PC, 1005 (40,07 %). *ÉLUE.*
Jacques Faglin, c.s., div. g., 881; Valentin Renard, FN, 622;

CORSE

CORSE-DU-SUD (11)

1er TOUR : 4 élus (1 MRG; 2 div. g.; 1 UDF-PR).

Tous les sortants ont été réélus, à l'exception de Paul Serra (RPR), à Tallano-Scopamène. Principal centre d'intérêt de ce second tour, le duel d'Ajaccio-2 a tourné à l'avantage de Dominique Ornano – fils du maire bonapartiste d'Ajaccio récemment décédé –, qui l'a emporté d'une courte tête (vingt-quatre voix) sur Marie-Paule Mancini-Néri (RPR). A Ajaccio-7, en dépit de son bon résultat, Etienne Ferrandi (div. g.) ne parvient pas à empêcher la réélection de Félix Luciani, transfuge du PS rallié au président (UDF-PR) du conseil général, José Rossi. Ce dernier ne devrait avoir aucune difficulté pour conserver son fauteuil présidentiel.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PC; 1 MRG; 5 div. g.; 5 UDF-PR; 2 RPR; 6 div. d.; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 2 PC; 1 MRG; 5 div. g.; 5 UDF-PR; 3 RPR; 1 CNI; 4 div. d.; 1 div. (prés. : José Rossi, UDF-PR, d., m. de Grosseto-Prugna).

Ajaccio-2
I., 2178; A., 13,86 %; E., 1800
Dominique Ornano, c.s., div. d., 912 (50,66 %). *RÉÉLU.*
Marie-Paule Mancini-Neri, RPR, c.r., 888;

Ajaccio-6
I., 7323; A., 55,27 %; E., 2936
Jacques Simongiovanni, c.s., CNI, adj. m., 2191 (74,62 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Torre, RPR, 745;

Ajaccio-7
I., 6499; A., 29,61 %; E., 4359
Félix Luciani, c.s., div. g., c.r., 2371 (54,39 %). *RÉÉLU.*
Etienne Ferrandi, div. g., 1988;

Figari
I., 2395; A., 27,34 %; E., 1605
Jérôme Polverini, c.s., RPR, membre de l'ex. rég., 1001 (62,36 %). *RÉÉLU.*
Felice Marcellesi, ANC, 604;

Santa-Maria-Siché
I., 5720; A., 35,97 %; E., 3445
Pierre-Paul Luciani, c.s., UDF-PR, 2207 (64,06 %). *RÉÉLU.*
Henri Antona, RPR, c.r., 1238;

Sartène
I., 2809; A., 20,29 %; E., 2114
Dominique Bucchini, c.s., PC, c.r., m., 1336 (63,19 %). *RÉÉLU.*
Dominique Marcenaro, div. d., 778;

Tallano-Scopamène
I., 1652; A., 21,30 %; E., 1254
François Giacomoni, div. d., 762 (60,76 %). *ÉLU.*
Paul Serra, c.s., RPR, 492;

HAUTE-CORSE (16)

1er TOUR : 10 élus (4 MRG; 1 div. g.; 1 UDF; 2 RPR; 2 div. d.).

Alors que l'assemblée départementale menaçait, à l'issue du premier tour, de basculer dans l'escarcelle de la gauche, c'est finalement la droite qui conserve *sur le fil (seize sièges sur trente)* sa majorité acquise en 1992 dans ce fief historique du MRG. Elle doit ce siège de majorité au canton perdu par la gauche à Bustanico, où le conseiller sortant (MRG), Joseph Campana, a été battu par le candidat (div. d.) Antoine Périnetti. Au-delà de cette arithmétique *élémentaire*, le camp libéral n'est pourtant pas encore assuré de conserver la présidence, faute d'unité. Les séquelles laissées par certains duels droite-droite, arbitrés par des candidats de gauche, voire nationalistes, ajoutent à la confusion. La rivalité qui se profile entre Paul Natali (div. d.), président sortant, et Jean-Claude Bonnacorsi, que pourrait proposer l'appareil local du RPR, promet d'être âpre. François Giacobbi, l'ancien « patron » MRG du département, pourrait fort bien tenter d'en profiter dans l'espoir d'effectuer son retour.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PS; 10 MRG; 2 div. g.; 3 UDF; 7 RPR; 1 app. RPR; 5 div. d.

CONSEIL SORTANT : 2 PS; 8 MRG; 2 div. g.; 1 UDF-PR; 2 UDF; 6 RPR; 1 app. RPR; 8 div. d. (prés. : Paul Natali, div. d.).

Bastia-2
I., 4400; A., 33,61 %; E., 2722
Henri Zuccarelli, c.s., MRG, 1607 (59,03 %). *RÉÉLU.*
Jean-Loup Matelli, RPR, 1115;

Bustanico
I., 2427; A., 18,37 %; E., 1960
Antoine Perinetti, div. d., 1074 (54,79 %). *ÉLU.*
Joseph Campana, c.s., div. g., 886;

Calvi
I., 3056; A., 13,84 %; E., 2552
François Galletti-Santarelli, div. d., 1309 (51,29 %). *ÉLU.*
Ange Santini, div. g., 1243;
Eugène Ceccaldi, c.s., div. d., s'était retiré.

Ghisoni
I., 2619; A., 12,67 %; E., 2227
Pierre-Jean Paolini, UDF, 1117 (50,15 %). *ÉLU.*
Dominique Gambini, c.s., RPR, 1110;

Orezza-Alesani
I., 1800; A., 25,27 %; E., 1313
François Riolacci, c.s., RPR, 810 (61,69 %). *RÉÉLU.*
Claire Raffali, div., 503;

Vescovato
I., 4240; A., 38,25 %; E., 2574
Joseph Castelli, c.s., div. g., 1941 (75,40 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Ribaut, div. d., 633;



Une double formation française et américaine au management
En 4 ans à Paris après Bac (ou 3 ans après Prépa, Deug, BTS) + 10 à 20 mois dans les meilleures universités américaines.
Tél : (1) 42 78 95 45 - 3615 IPESUP
Institut Management & Business Administration - Enseignement technique privé

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS (17)

1er TOUR : 4 élus (1 PS; 1 UDF; 1 app. UDF; 1 RPR).

La mobilisation de l'électorat de gauche et un bon report des voix permettent au PS de faire bonne figure dans un département largement dominé par la droite. En effet, le PS conquiert le canton conservateur de Maîche, où Paul Bobillier *(div. d.) était élu sans interruption* depuis 1945 et ne se représentait pas. Et, surtout, Pierre Moscovici, trésorier et numéro trois du Parti socialiste, conserve à la gauche le canton de Sochaux-Grand-Charmont, obtenant ainsi son premier mandat électif. Nettement distancé le 20 mars, M. Moscovici, que Michel Rocard était venu soutenir, a amélioré de 500 voix le total des voix de gauche du premier tour pour l'emporter de justesse.

NOUVEAU CONSEIL : 1 ADS; 10 PS; 1 div. g.; 1 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 3 UDF; 2 app. UDF; 12 RPR; 1 app. RPR; 1 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 ADS; 7 PS; 1 MDC; 1 div.; 1 UDF-rad.; 2 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 3 UDF; 1 app. UDF; 13 RPR; 3 div. d. (prés. : Georges Gruillot, RPR, sén., m. de Vercel-Villedieu-le-Camp).

Amancey
I., 2825; A., 18,47 %; E., 2201
Albert Bourgon, c.s., app. UDF, c.m., 1196 (54,33 %). *RÉÉLU.*
Patrick Ronot, RPR, 1005;

Audincourt
I., 12196; A., 46,72 %; E., 5897
Serge Paganelli, c.s., ADS, m., 3333 (56,52 %). *RÉÉLU.*
Rosy Contini, RPR, c.m., 2564;

Besançon-Est
I., 15085; A., 48,26 %; E., 7362
Claude Salomon, c.s., RPR, c.m., 4155 (56,43 %). *RÉÉLU.*
Marcellin Baretje, PS, adj. m., 3207;

Besançon-Nord-Est
I., 12965; A., 44,41 %; E., 6815
Joseph Pinard, c.s., PS, c.m., 4005 (58,76 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Bordat, UDF-CDS, 2810;

Besançon-Planoise
I., 7965; A., 48,32 %; E., 3828
Jean-Louis Fousseret, c.s., PS, adj. m., 2799 (73,11 %). *RÉÉLU.*
Yvon Chapuis, RPR, 1029;

Besançon-Sud
I., 12594; A., 46,59 %; E., 6232
Michel Bittard, c.s., UDF, 3331 (53,44 %). *RÉÉLU.*
Yves-Michel Dahoui, PS, c.m., 2901;

Boussières
I., 10607; A., 37,01 %; E., 6150
Guy Picard, c.s., RPR, 3325 (54,06 %). *RÉÉLU.*
René Cassard, PS, 2825;

Clerval
I., 4645; A., 19,11 %; E., 3586
Alain Cartier, c.s., UDF-rad., 1906 (53,15 %). *RÉÉLU.*
Henri Cretin, div. d., m., 1680;

L'Isle-sur-le-Doubs
I., 7604; A., 28,80 %; E., 5019
Jean-Paul Charrier, app. RPR, 2739 (54,57 %). *ÉLU.*
Yves Huot, PS, m., 2280;
Pierre Gérard, c.s., div. d., n.s.r.p.

Maîche
I., 9682; A., 28,43 %; E., 6557
Joseph Parrenin, PS, 3689 (56,26 %). *ÉLU.*
Fernand Feuvrier, app. RPR, c.m., 2868;
Paul Bobillier, c.s., div. d., c.m., n.s.r.p.

Marchaux
I., 12242; A., 33,60 %; E., 7716
Michel Bourgeois, c.s., PS, 4382 (56,79 %). *RÉÉLU.*
Roland Bardey, RPR, 3334;

Sochaux-Grand-Charmont
I., 8488; A., 32,58 %; E., 5372
Pierre Moscovici, PS, 2703 (50,31 %). *ÉLU.*
Libero Cencig, app. RPR, m., 2669;
Gaston Frenay, c.s., PS, adj. m., n.s.r.p.

Valentigney
I., 13836; A., 43,05 %; E., 7241
Joseph Tyrode, PS, 4249 (58,67 %). *ÉLU.*
René Cugini, RPR, c.m., 2992;
Georges Massacrier, c.s., MDC, m., s'était retiré.

JURA (17)

1er TOUR : 2 élus (2 div. d.).

André Jourdain, président sortant du conseil général et sénateur (RPR), est battu de plus de 300 voix dans son fief de Champagnole par Michel Moreau, un candidat écologiste indépendant. Ce dernier a bénéficié d'une forte mobilisation des électeurs et d'un bon report des voix de gauche. L'échec de M. Jourdain va susciter des ambitions au sein de la majorité départementale jusqu'à l'élection du nouveau président du conseil général. L'UDF, qui aurait pu prétendre à cette présidence, est cependant affaiblie par la perte des cantons de Saint-Amour, Rochefort-sur-Nenon et Bletterans, tandis que le RPR, outre Champagnole, a perdu Conliège. Enfin, outre l'élection de Michel Moreau, Dominique Voynet, porte-parole des Verts, *revendique l'élection d'un second* conseiller général écologiste, Guy Dumelie (div. g.) à Rochefort-sur-Nenon.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 5 PS; 5 div. g.; 1 écol.; 3 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 2 UDF; 10 RPR; 5 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 5 PS; 2 div. g.; 5 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 3 UDF; 1 app. UDF; 11 RPR; 3 div. d. (prés. : André Jourdain, RPR, sén., adj. m. de Sapois).

Bletterans
I., 4644; A., 30,06 %; E., 3046
Jean Raquin, div. d., 1980 (65,00 %). *ÉLU.*
Philippe Antoine, div. g., 1066;
Jean Perraudin, c.s., UDF-CDS, c.r., m., n.s.r.p.

Champagnole
I., 12201; A., 26,90 %; E., 8294
Michel Moreau, écol., 4368 (52,66 %). *ÉLU.*
André Jourdain, c.s., RPR, sén., prés. c.g., 3926;

Chaumergy
I., 2031; A., 15,06 %; E., 1660
Roger Joly, div. g., 892 (53,73 %). *ÉLU.*
Michel Jacquot, RPR, 768;
Noël Simonot, c.s., PS, n.s.r.p.

Chaussin
I., 4613; A., 27,42 %; E., 3149
Lucien Ponsot, c.s., PS, 1950 (61,92 %). *RÉÉLU.*
Albert Dupre, UDF, 1199;

Conliège
I., 4983; A., 32,81 %; E., 3102
Alain Brune, PS, 1649 (53,15 %). *ÉLU.*
Michel Tonnaire, RPR, 1453;
Christian Winkelmann, c.s., RPR, n.s.r.p.

Dole-Sud-Ouest
I., 11711; A., 41,48 %; E., 6325
Michel Ginies, PC, 3444 (54,45 %). *ÉLU.*
Michel Gautherot, RPR, 2881;
Maurice Faivre-Picon, c.s., PC, n.s.r.p.

Gendrey
I., 1778; A., 22,60 %; E., 1305
Georges Curie, c.s., PS, 684 (52,41 %). *RÉÉLU.*
Claude Chauvey, div. d., 621;

Lons-le-Saunier-Sud
I., 8996; A., 37,69 %; E., 5151
Pierre Benichou, c.s., UDF-PR, 2642 (51,29 %). *RÉÉLU.*
Roger Touvet, PS, 2509;

Poligny
I., 6846; A., 32,82 %; E., 4269
Michel Meunier, c.s., RPR, 2295 (53,75 %). *RÉÉLU.*
Christian Loichet, div. g., 1974;

Rochefort-sur-Nenon
I., 4054; A., 28,36 %; E., 2727
Guy Dumelie, div. g., 1450 (53,17 %). *ÉLU.*
Gérard Fernoux-Coutenet, c.s., UDF-PR, 1277;

Saint-Amour
I., 3508; A., 24,45 %; E., 2561
Gérard Jacquier, PS, 1373 (53,61 %). *ÉLU.*
Nicole Lemaire, c.s., UDF-CDS, 1188;

Saint-Claude
I., 12688; A., 40,29 %; E., 7273
Denis Vuillermoz, div. g., 3937 (54,13 %). *ÉLU.*
Jean-Louis Millet, RPR, 3336;
Pierre Corriol, c.s., PS, n.s.r.p.

LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

Saint-Laurent-en-Grandvaux
I., 3 599; A., 38,70 %; E., 2 051
Denis Bailly-Maitre, RPR, 1 119 (54,55 %). *ÉLU.*
Max Picaud, div. g., 932;
Georges Michaud, c.s., div. d., n.s.r.p.

Salins-les-Bains
I., 4 596; A., 33,76 %; E., 2 794
Jean-Pierre Bach, c.s., RPR, 1 586 (56,76 %). *RÉÉLU.*
Claude Clement, div. d., 1 208;

Voiteur
I., 4 403; A., 31,79 %; E., 2 830
René Millet, c.s., UDF-PR, 1 226 (43,32 %). *RÉÉLU.*
Claude Azema, div., 1 190; Odile Bruey, div. d., 414;

HAUTE-SAÔNE (16)

1er TOUR : 9 élus
(2 PS; 1 app. PS; 1 MRG; 1 UDF-rad.; 2 RPR; 2 div. d.).

Un seul canton change de camp, celui de Vesoul-Est, détenu depuis 1988 par Loïc Niepceron (PS), devenu depuis maire de Vesoul puis conseiller régional, et qui a fait figure d'étoile montante de la gauche en Haute-Saône. Assurément, c'est la gestion du dossier immobilier «Cœur-de-ville» de Vesoul qui a été fatale à M. Niepceron, nettement battu par Jean-Claude Ayala (RPR). Philippe Legras, député (RPR) et déjà conseiller général d'un autre canton, n'a pas réussi son OPA sur le canton de Saint-Loup-sur-Semouse, acquis à la gauche depuis cent ans.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 1 MDC; 5 PS; 1 app. PS; 2 MRG; 2 div. g.; 2 UDF-rad.; 3 UDF-PR; 1 UDF; 7 RPR; 7 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 7 PS; 1 app. PS; 1 MDC; 2 MRG; 1 div. g.; 2 UDF-rad.; 4 UDF-PR; 1 UDF; 6 RPR; 6 div. d. (prés. : Christian Bergelin, RPR, d.).

Lure-Sud
I., 6 499; A., 32,14 %; E., 3 867
Jean-Pierre Thomas, c.s., div. g., sout. PS-MDC-MRG, 2 478 (64,08 %). *RÉÉLU.*
Claude Lovisco, UDF-rad., adj. m., 1 389;

Port-sur-Saône
I., 4 970; A., 26,65 %; E., 3 178
Jean-Paul Mariot, div. g., 1 780 (56,01 %). *ÉLU.*
Gilles Durget, div. d., sout. RPR-UDF, 1 398;
Jean-Marie Parat, c.s., PS, s'est retiré.

Saint-Loup-sur-Semouse
I., 10 887; A., 24,59 %; E., 7 773
Jean-Louis Mariey, PS, 4 133 (53,17 %). *ÉLU.*
Philippe Legras, RPR, 3 640;
Jean Gallaire, c.s., PS, m., n.s.r.p.

Saint-Sauveur
I., 7 121; A., 29,57 %; E., 4 474
Marc Roussel, c.s., MRG, m., 2 428 (54,26 %). *RÉÉLU.*
Henri Passard, div. g., sout. RPR, 2 046;

Vesoul-Est
I., 9 947; A., 30,16 %; E., 6 431
Jean-Claude Ayala, RPR, 3 532 (54,92 %). *ÉLU.*
Loïc Niepceron, c.s., PS, c.r., m., 2 899;

Villersexel
I., 5 726; A., 23,89 %; E., 4 102
Maurice Manière, UDF-PR, 2 080 (50,70 %). *ÉLU.*
Gérard Pelleteret, div. g., sout. PS, 2 015; Jacques Seguin, PS, 7;
Michel Miroudot, c.s., UDF-PR, sén., n.s.r.p.

Vitrey-sur-Mance
I., 2 246; A., 31,21 %; E., 1 408
Charles Multon, div. d., 938 (66,61 %). *ÉLU.*
Hervé Richeton, div. g., sout. PS, 470;
Lucien Royer, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

TERRITOIRE DE BELFORT (7)

1er TOUR : 1 élu
(1 MDC).

La majorité du Territoire-de-Belfort, détenue, à un siège de majorité, par les amis de Jean-Pierre Chevènement (Mouvement des citoyens) et les socialistes, n'aura tenu qu'à 63 voix. Dans le canton de Grandvillars, où se jouait l'avenir du département, le conseiller général sortant Jean Monnier (MDC) a, en effet, obtenu sa réélection sur le fil face à son adversaire de droite, Christian Rayot. La très forte participation électorale au second tour (80 % à Grandvillars) explique ce sursaut, qui s'est aussi vérifié dans les quatre autres cantons, où des conseillers de gauche étaient renouvelables. La composition du conseil général reste donc inchangée, et Christian Proust (MDC) devrait conserver la présidence qu'il occupe depuis 1982.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PS; 5 MDC; 1 UDF-PR; 6 RPR.

CONSEIL SORTANT : 3 PS; 5 MDC; 1 UDF-PR; 6 RPR (prés. : Christian Proust, MDC, c. m. de Belfort).

Beaucourt
I., 4 428; A., 24,43 %; E., 3 181
Pierre Perrin, c.s., RPR, c.m., c.r., 1 772 (55,70 %). *RÉÉLU.*
Jean Maillard, PS, m., 1 409;

Belfort-Sud
I., 5 319; A., 39,18 %; E., 3 032
Gilberte Marin-Moskovitz, c.s., MDC, adj. m., 1 805 (59,53 %). *RÉÉLUE.*
Marie-Christine Peureux, RPR, c.m., 1 227;

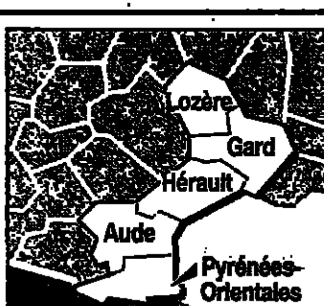
Delle
I., 7 381; A., 30,75 %; E., 4 817
Raymond Forni, c.s., PS, m., 2 671 (55,44 %). *RÉÉLU.*
François Curie, div. d., c.m., sout. RPR-UDF, 2 146;

Fontaine
I., 4 443; A., 22,05 %; E., 3 247
Anne-Marie Forcinal, c.s., PS, m., 1 797 (55,34 %). *RÉÉLUE.*
Guy Edus, RPR, 1 450;

Giromagny
I., 8 907; A., 31,21 %; E., 5 699
Christiane Durupt, c.s., MDC, 3 263 (57,25 %). *RÉÉLUE.*
Bernard Bruder, UDF-PR, 2 436;

Grandvillars
I., 6 080; A., 20,32 %; E., 4 629
Jean Monnier, c.s., MDC, 2 346 (50,68 %). *RÉÉLU.*
Christian Rayot, div. d., m., sout. RPR-UDF, 2 283;

LANGUEDOC-ROUSSILLON



AUDE (17)

1er TOUR : 5 élus
(4 PS; 1 RPR).

Contre toute attente, le PS fortifie sa majorité dans un département qui lui est acquis depuis des décennies. Non seulement l'opposition de droite a échoué dans tous les cantons où elle pensait avoir des chances (Sijean, Carcassonne-2, Capendu), mais elle a dû céder dès le premier tour celui de Limoux, et le député Daniel Arata (RPR) ne l'emporte à Castelnaudary-Sud qu'avec 185 voix d'avance. Raymond Courrière (PS), maire de Cuxac-Cabardès, est assuré de conserver la présidence du conseil général.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PC; 22 PS; 5 RPR; 5 div. d.

CONSEIL SORTANT : 2 PC; 21 PS; 1 UDF-PR; 5 RPR; 5 div. d. (prés. : Raymond Courrière, PS, sén., m. de Cuxac-Cabardès).

Capendu
I., 8 802; A., 18,93 %; E., 6 817
Roger Lacoste, c.s., PS, 3 684 (54,04 %). *RÉÉLU.*
Claude Banis, div. d., 3 133;

Carcassonne-2
I., 15 106; A., 36,84 %; E., 8 578
Jacques Arino, PS, 4 660 (54,32 %). *ÉLU.*
Ange-François Mattei, RPR, 3 918;
André Bauret, c.s., PS, n.s.r.p.

Carcassonne-3
I., 8 126; A., 43,82 %; E., 4 179
Pierre Sarcos, c.s., RPR, 2 529 (60,51 %). *RÉÉLU.*
Christine Pujol, PS, 1 650;

Castelnaudary-Sud
I., 10 336; A., 23,78 %; E., 7 451
Daniel Arata, c.s., RPR, d., 3 818 (51,24 %). *RÉÉLU.*
Patrick Maugard, PS, 3 633;

Conques-sur-Orbiel
I., 6 789; A., 48,41 %; E., 2 598
Alain Marcaillou, c.s., PC, c.r., 2 598 (100,00 %). *RÉÉLU.*

Fanjeaux
I., 4 522; A., 22,57 %; E., 3 320
Jacques Cambolive, c.s., PS, 1 861 (56,05 %). *RÉÉLU.*
Jean Garros, div. d., 1 459;

Ginestas
I., 8 840; A., 28,31 %; E., 5 838
Jean Palancade, c.s., PS, 3 820 (65,43 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Herail, RPR, 2 018;

Montréal
I., 4 051; A., 30,09 %; E., 2 623
Joseph Vidal, c.s., PS, 1 737 (66,22 %). *RÉÉLU.*
Joël Vidal, RPR, 886;

Narbonne-Ouest
I., 13 618; A., 34,19 %; E., 8 379
Roland Courteau, c.s., PS, sén., 5 725 (68,32 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Ghisgant, div. d., sout. UDF-RPR, 2 654;

Narbonne-Sud
I., 10 710; A., 45,07 %; E., 5 285
Michel Moynier, c.s., div. d., 3 311 (62,64 %). *RÉÉLU.*
Jean-Marcel Bichat, PS, 1 974;

Quillan
I., 7 375; A., 28,14 %; E., 4 790
Pierre Bastié, c.s., PS, 2 573 (53,71 %). *RÉÉLU.*
Emile Audié, UDF, 2 217;

Sigean
I., 11 695; A., 28,00 %; E., 7 847
René Martinez, c.s., PS, 4 250 (54,16 %). *RÉÉLU.*
Louis Davidovici, UDF-CDS, c.r., 3 597;

GARD (23)

1er TOUR : 4 élus
(1 PC; 3 PS).

Malgré la perte de trois cantons, Alès-Sud-Est, Villeneuve-lès-Avignon et Remoulins, la gauche reste majoritaire dans le Gard. Le RPR et l'UDF n'ont pas retrouvé les voix qu'ils avaient obtenues aux dernières élections législatives. Avec douze conseillers généraux sur quarante-six, les deux formations de droite ne seront pas en mesure de s'opposer à la réélection de Gilbert Baumet (div. g.). Le PC réussit, grâce à de bons reports de voix, à conserver sept de ses huit cantons renouvelables, et notamment ceux de Nîmes, ville dont le maire est Jean Bousquet (UDF). Le FN, qui avait maintenu trois candidats, n'aura pas de représentant au conseil général.

NOUVEAU CONSEIL : 10 PC; 16 PS; 2 MDR; 4 div. g.; 2 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 5 RPR; 2 div. d.; 2 div.

CONSEIL SORTANT : 11 PC; 17 PS; 2 MDR; 1 MRG; 4 div. g.; 2 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 3 RPR; 1 div. d.; 2 div. (prés. : Gilbert Baumet, MDR, sén., m. de Pont-Saint-Esprit).

Alès-Sud-Est
I., 18 244; A., 37,94 %; E., 10 573
Gérard Roux, div. d., 5 587 (52,84 %). *ÉLU.*
Daniel Verdelhan, c.s., PC, 4 986.

Anduze
I., 7 101; A., 37,53 %; E., 3 920
Pierre Bassoul, c.s., PS, 2 122 (54,15 %). *RÉÉLU.*
Robert Ruas, UDF-PR, 1 798.

Aramon
I., 8 642; A., 30,76 %; E., 5 556
Jean Poudevigne, c.s., UDF-CDS, 2 395 (43,10 %). *RÉÉLU.*
Alain Carrière, div. g., 2 314;
Cyprien Jullian, PS, 847.

Bagnols-sur-Cèze
I., 21 611; A., 34,99 %; E., 12 926
Jean Vidal, PS diss., 8 069 (62,42 %). *ÉLU.*
René Cret, UDF-CDS, m., 4 857.
Georges Benedetti, c.s., PS, c.m., n.s.r.p.

Beaucaire
I., 15 266; A., 31,23 %; E., 9 821
Bernard Deschamps, c.s., PC, c.r., c.m., 4 350 (44,29 %). *RÉÉLU.*
Mireille Cellier, UDF, adj. m., 3 253; Gilles Dumas, div. g., 2 218.

La Grand-Combe
I., 9 332; A., 25,78 %; E., 6 419
Patrick Malavieille, c.s., PC, c.m., 4 366 (68,01 %). *RÉÉLU.*
Jean Azzopardi, UDF-CDS, m., 2 053.

Lasalle
I., 2 338; A., 29,55 %; E., 1 567
Jean Gazaix, c.s., PS, 986 (62,92 %). *RÉÉLU.*
Gérard Alméras, div. d., 581.

Lussan
I., 2 763; A., 24,75 %; E., 1 923
Yvan Verdier, PS, 1 002 (52,10 %). *ÉLU.*
Bernard Coudert, UDF, 921.
Jean Marcel, c.s., MRG, n.s.r.p.

Marguerittes
I., 15 601; A., 38,86 %; E., 8 691
Michel Quiot, c.s., PS, 5 575 (64,14 %). *RÉÉLU.*
Simon Casas, RPR, 3 116.

Nîmes-1
I., 17 374; A., 45,16 %; E., 8 915
Jean-Paul Fournier, c.s., RPR, c.r., c.m., 4 604 (51,64 %). *RÉÉLU.*
François Brugueirolles, PS, c.m., 4 311.

Nîmes-2
I., 16 919; A., 46,45 %; E., 8 353
Emile Jourdan, c.s., PC, 4 379 (52,42 %). *RÉÉLU.*
Yves Gille, UDF-PR, 3 974.

Nîmes-6
I., 10 263; A., 42,45 %; E., 5 675
Alain Clary, c.s., PC, c.r., c.m., 2 546 (44,86 %). *RÉÉLU.*
Jacques Perotti, UDF-PR, adj. m., 2 132; Lorrain de Saint Affrique, FN, c.r., 997.

Quissac
I., 3 357; A., 22,93 %; E., 2 424
Christophe Bouchet, c.s., MDR, 1 524 (62,87 %). *RÉÉLU.*
René Brun, div. g., sout. PS, 900.

Remoulins
I., 5 121; A., 27,67 %; E., 3 452
Jacques Sauzet, RPR, 1 764 (51,10 %). *ÉLU.*
René Plan, c.s., PS, m., 1 688.

Rhôny-Vidourle
I., 11 848; A., 33,98 %; E., 7 314
René Dupont, c.s., PC, 4 097 (56,01 %). *RÉÉLU.*
Raymond Fontaine, UDF-PR, 3 217.

Saint-Ambroix
I., 10 527; A., 32,23 %; E., 6 530
Charles Diet, c.s., PC, 3 575 (54,74 %). *RÉÉLU.*
René Dugas, UDF, m., 2 955.

Saint-Gilles
I., 9 364; A., 34,50 %; E., 5 757
Louis Girard, c.s., div. g., sout. PS, 2 261 (39,27 %). *RÉÉLU.*
Patrick Bernard, FN, 2 005; Roland Gronchi, UDF, m., 1 491.

Villeneuve-lès-Avignon
I., 18 929; A., 36,01 %; E., 11 184
Patrick Vacaris, RPR, 6 700 (59,90 %). *ÉLU.*
Aimé Montal, c.s., PS, m., 4 484.

La Vistrenque
I., 13 232; A., 44,67 %; E., 6 331
Jean Yannicopoulos, c.s., div. d., sout. UDF, 3 904 (61,66 %). *RÉÉLU.*
Michel Servile, FN, 2 427;

HÉRAULT (23)

1er TOUR : 4 élus
(1 PS; 3 app. PS).

Le président du conseil général sortant, Gérard Saumade (div. g.), maintient l'équilibre de sa majorité en emportant le canton d'Agde, jusqu'ici détenu par le RPR. En revanche, il perd ceux de Lodève et de Montpellier-8 où le combat fratricide entre un candidat socialiste et le conseiller sortant proche de M. Saumade a profité à Jean-Claude Gaujal (RPR). Le PC obtient un deuxième siège en gagnant le canton de Frontignan, où Gérard Bouisson était seul à se présenter. La droite, qui avait quatorze élus, en a désormais quinze.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PC; 1 MDC; 23 PS; 7 div. g.; 1 GE; 2 UDF-CDS; 6 UDF-PR; 7 RPR.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 1 MDC; 25 PS; 7 div. g.; 1 GE; 2 UDF-CDS; 5 UDF-PR; 7 RPR (prés. : Gérard Saumade, PS diss., d., m. de Saint-Mathieu-de-Tréviers).

Agde
I., 22 679; A., 27,95 %; E., [illegible]
Régis Passerieux, PS, 8 374 (54,21 %). *ÉLU.*
Michel Saint-Blancat, RPR, 7 073.
Guy Tourreau, c.s., RPR, n.s.r.p.

Aniane
I., 4 703; A., 29,42 %; E., 2 977
André Ruiz, c.s., PS, m., 1 675 (56,26 %). *RÉÉLU.*
Charles Maneiro, div. g., 1 302.

Bédarieux
I., 7 265; A., 34,23 %; E., 4 182
Antoine Martinez, c.s., div. g., m., 2 841 (67,93 %). *RÉÉLU.*
Patrick Enjalric, RPR, 1 341.

Béziers-1
I., 14 674; A., 50,62 %; E., 6 464
Georges Fontes, c.s., RPR, 3 901 (60,34 %). *RÉÉLU.*
Hélène Gasc-Ratiney, PS, 2 563.

Béziers-2
I., 21 070; A., 43,86 %; E., 10 718
Eliane Bauduin, c.s., PS, adj. m., 5 520 (51,50 %). *RÉÉLUE.*
Fredy Tetu, RPR, 5 198.

Frontignan
I., 23 496; A., 58,61 %; E., 5 730
Gérard Bouisson, PC, 5 730 (100,00 %). *ÉLU.*
Philippe Chappotin, c.s., PS, n.s.r.p.

Lodève
I., 8 080; A., 28,57 %; E., 5 301
Robert Lecou, div. d., 2 835 (53,48 %). *ÉLU.*
Bernard Alibert, c.s., app. PS, c.m., 2 466.

Lunas
I., 3 226; A., 27,92 %; E., 2 111
Mathieu Ciffre, c.s., PS, m., 1 273 (60,30 %). *RÉÉLU.*
Jeannine Perdrix, RPR, 838.

Mèze
I., 14 060; A., 40,64 %; E., 7 374
Yves Piétrasanta, c.s., GE, c.r., m., 4 703 (63,77 %). *RÉÉLU.*
Louis Higounet, div. d., 2 671.

Montagnac
I., 6 405; A., 36,14 %; E., 3 783
André Galan, c.s., div. g., m., 2 442 (64,55 %). *RÉÉLU.*
Maguy Causse, RPR, 1 341.

Montpellier-1
I., 12 391; A., 63,38 %; E., 4 265
Willy Dimeglio, c.s., UDF-PR, d., c.m., 2 437 (57,13 %). *RÉÉLU.*
Yves Larbiou, GE, adj. m., 1 828.

Montpellier-2
I., 12 535; A., 46,81 %; E., 6 293
Pierre Maurel, c.s., PS, 3 309 (52,58 %). *RÉÉLU.*
Bernard Serrou, RPR, d., 2 984.

Montpellier-4
I., 11 731; A., 53,16 %; E., 5 113
Louis Calmels, c.s., MDC, c.m., 2 700 (52,80 %). *RÉÉLU.*
Joseph Ortiz, UDF-PR, 2 413.

Montpellier-6
I., 11 030; A., 52,61 %; E., 4 799
Gilbert Roseau, c.s., PS, adj. m., 2 784 (58,01 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Coiffard, UDF, c.m., 2 015.

Montpellier-8
I., 17 483; A., 46,36 %; E., 8 784
Jean-Claude Gaujal, RPR, 3 603 (41,01 %). *ÉLU.*
Jacques Atlan, PS, 3 376; Guy Couderc, c.s., app. PS, 1 805.

Olonzac
I., 4 155; A., 25,77 %; E., 2 979
René Chabbert, c.s., PS, 1 344 (45,11 %). *RÉÉLU.*
René Tailleur, RPR, 1 054; Jean-Bernard Tolomio, div. g., 581.

Roujan
I., 4 759; A., 22,94 %; E., 3 495
Francis Boutes, c.s., PS, 1 976 (56,53 %). *RÉÉLU.*
Charles Hey, RPR, 1 519.

Saint-Pons-de-Thomières
I., 3 328; A., 22,95 %; E., 2 424
Kléber Mesquida, PS, 1 455 (60,02 %). *ÉLU.*
Michèle Girard, RPR, 969.
Georgette Tailhades, c.s., PS, n.s.r.p.

Sète-1
I., 14 887; A., 43,15 %; E., 7 749
Francis Crouzet, c.s., UDF-CDS, adj. m., 4 523 (58,36 %). *RÉÉLU.*
Lucette Roig, PC, 3 226;

LOZÈRE (13)

1er TOUR : 8 élus
(1 PS; 1 div. g.; 1 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 1 RPR; 1 div. d.).

Le second tour de scrutin n'a révélé aucune surprise en Lozère. En effet, tous les candidats en tête au premier tour sont élus ou réélus avec des scores confortables. Au premier tour, le PS avait gagné le siège de Grandieu sur la droite; au second, le RPR perd Saint-Germain-du-Theil au profit de l'UDF. Au sein de l'assemblée départementale, la droite compte vingt élus contre cinq pour la gauche. La réélection de Janine Bardoux (UDF-PR) à la présidence du conseil général semble assurée.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 2 PS; 2 div. g.; 1 UDF-rad.; 3 UDF-CDS; 6 UDF-PR; 2 RPR; 8 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 1 PS; 2 div. g.; 1 UDF-rad.; 2 UDF-CDS; 5 UDF-PR; 3 RPR; 10 div. d. (prés. : Janine Bardoux, UDF-PR, m. de Chanac).

Florac
I., 2 943; A., 24,36 %; E., 2 103
Jacques Gasperin, c.s., PS, m., 1 179 (56,06 %). *RÉÉLU.*
Philippe Agut, div. d., sout. UDF-RPR, 924.

Mende-Nord
I., 5 737; A., 32,33 %; E., 3 622
Pierre Hugon, c.s., UDF-CDS, 2 027 (55,96 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Moulin, PS, c.m., 1 595.

Saint-Alban-sur-Limagnole
I., 2 020; A., 13,81 %; E., 1 690
Jean-Paul Bonhomme, div. d., 889 (52,60 %). *ÉLU.*
Henri Prouheze, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, m., 801.

Saint-Chély-d'Apcher
I., 4 786; A., 20,07 %; E., 3 743
Charles Denicourt, c.s., RPR, 1 635 (43,68 %). *RÉÉLU.*
Francis Sartre, div. d., 1 292; Guy Galvier, PC, c.m., 816.

Saint-Germain-du-Teil
I., 2 324; A., 24,78 %; E., 1 605
Lucien Avignon, UDF-PR, 980 (61,05 %). *ÉLU.*
Christian Bottou, c.s., RPR, 625;

PYRÉNÉES-ORIENTALES (15 + [1])

1er TOUR : 1 élu
(1 PC).

Le second tour n'a pas bouleversé l'équilibre d'un conseil général dominé par la droite. A gauche comme à droite, on retrouve la plupart des sortants. Dans les quatre cantons où ces derniers ne se représentaient pas, la stabilité est de mise à Millas, où Christian Bourquin, secrétaire fédéral du PS, conserve le siège à son parti, et à Perpignan-5, où Jean-Claude Kaiser est le nouveau représentant de l'UDF. Toutefois, à Saint-Estève, c'est un RPR qui succède à un UDF, et à Saillagouse un divers gauche remplace un divers droite. Sur la Côte Radieuse, où avait lieu une triangulaire, la victoire revient au maire de Saint-Cyprien, Jacques Bouille (RPR), qui bat la conseillère sortante, dissidente du parti gaulliste.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PC; 6 PS; 1 MRG; 2 div. g.; 1 UDF-PSD; 2 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 4 UDF; 8 RPR; 3 div. d.

CONSEIL SORTANT : 2 PC; 6 PS; 1 MRG; 3 div. g.; 2 UDF-PSD; 1 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 3 UDF; 6 RPR; 4 div. d. (prés. : René Marquès, UDF, m. de Saint-Laurent-de-la-Salanque).

Arles-sur-Tech
I., 5 628; A., 24,32 %; E., 4 077
Jacqueline Alduy, c.s., UDF-PSD, 1 870 (45,86 %). *RÉÉLUE.*
Albert Costa, div. d., m., 1 492; Alexandre Reynal, PS, 715;

Céret
I., 14 388; A., 35,44 %; E., 8 425
Henri Sicre, c.s., PS, m., 4 686 (55,62 %). *RÉÉLU.*
Jacques Clostermann, RPR, 3 739;

La Côte-Radieuse
I., 18 326; A., 36,90 %; E., 10 869
Jacques Bouille, RPR, 4 450 (40,94 %). *ÉLU.*
Jean Codognès, div. g., sout. PS-MRG, 3 734; Monique Grinard, c.s., RPR diss., 2 685;

Elne
I., 11 586; A., 39,97 %; E., 6 605
Narcisse Planas, c.s., div. g., sout. PS, m., 3 534 (53,50 %). *RÉÉLU.*
Marcel Amouroux, div. d., sout. UDF-RPR, 1 949; Gérard Monterrat, FN, 1 122;

Millas
I., 12 299; A., 35,73 %; E., 7 203
Christian Bourquin, PS, 3 887 (53,96 %). *ÉLU.*
Francis Boot, UDF, 3 316;
François Beffara, c.s., PS, m., n.s.r.p.

Olette
I., 1 690; A., 24,31 %; E., 1 220
Jean Galindo, c.s., div. d., sout. UDF, 736 (60,32 %). *RÉÉLU.*
Jean-Louis Alvarez, PC, 484;

Perpignan-3
I., 10 307; A., 44,82 %; E., 5 201
Jean Vila, c.s., PC, 3 356 (64,52 %). *RÉÉLU.*
Marcel Zidani, UDF, c.m., 1 845;

Perpignan-4
I., [illegible]; A., [illegible]; E., 4 964
Jean Rigual, RPR, 2 890 (58,21 %). *ÉLU.*
Jean-Louis de Noëll, FN, 2 074;
Jacqueline Amiel-Donat, c.s., div. g., c.m., sout. PS, a été éliminée.

Perpignan-5
I., 6 530; A., 47,90 %; E., 2 766
Jean-Claude Kaiser, UDF-CDS, 1 666 (60,23 %). *ÉLU.*
Marie-Louise Vigué, RPR, 1 100;
Pierre Gaspard, c.s., UDF-PSD, n.s.r.p.

Perpignan-6
I., 4 951; A., 52,09 %; E., 2 005
Marie-Cécile Pons, UDF, 1 035 (51,62 %). *ÉLUE.*
Jean-Claude Courty, c.s., RPR, c.m., 970;

Perpignan-8
I., 7 454; A., 47,84 %; E., 3 517
André Comaills, c.s., RPR, 2 102 (59,76 %). *RÉÉLU.*
Jacques Fite, PS, 1 415;

Saillagouse
I., 7 119; A., 32,54 %; E., 4 547
Georges Armengol, div. g., 2 341 (51,48 %). *ÉLU.*
Paul Soulié, div. d., sout. RPR-UDF, 2 206;
Joseph Calvet, c.s., div. d., n.s.r.p.

Saint-Estève
I., 11 300; A., 39,97 %; E., 6 014
Yves Rousselot, RPR, 3 174 (52,77 %). *ÉLU.*
Marcel Garrigue, div. d., 2 840;
Michel Ey, c.s., UDF-PR, m., n.s.r.p.

Toulouges
I., 8 454; A., 33,78 %; E., 5 197
Louis Caseilles, c.s., PS, m., 2 950 (56,76 %). *RÉÉLU.*
Jean-Marc Palma, div. d., 2 247;

Vinça
I., 7 359; A., 30,69 %; E., 4 776
Henri Soler, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, 2 517 (52,70 %). *RÉÉLU.*
Jean Beluch, PC, 2 259;



(Publicité)

Si un colis Prost-UPS Express arrive avant 10 heures, c'est pour que vous ayez le temps de l'ouvrir.



Prost-UPS Express, c'est bien plus qu'une livraison qui arrive tôt : c'est la garantie que vos colis seront livrés dès le lendemain matin avant 10 heures, dans 78 agglomérations et avant 12 heures, dans l'ensemble de la France continentale.
Prost-UPS Express, c'est aussi la liberté d'envoyer en express, des colis jusqu'à 70 kg.
Enfin, c'est la certitude que vos colis seront suivis électroniquement de l'enlèvement à la livraison.
Vous l'aurez donc compris, avec le nouveau Service Express de Prost-UPS, vos colis urgents seront entre de bonnes mains avant d'être dans celles de vos clients.

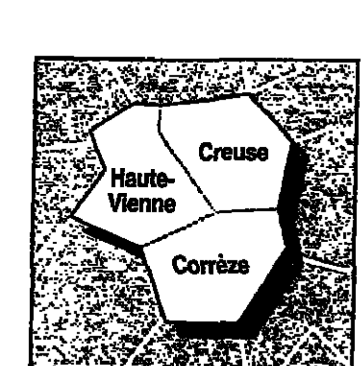


Aussi sûr que si vous vous en chargiez vous-même.

McCANN

*Marque déposée de Prost Transports, France. **Marque déposée de United Parcel Service Inc, USA.

LIMOUSIN



CORRÈZE (18)

1er TOUR : 6 élus (1 UDF-PSD; 2 RPR; 3 div. d.).

La domination quasi hégémonique de la droite au conseil général de la Corrèze est légèrement contestée. Le second tour marque, en effet, un relatif redressement de la gauche. Le PS gagne trois sièges, dont deux enlevés au RPR, à Egletons et à Saint-Privat, grâce à de bons reports, et un au PC à Tulle-Campagne-Nord. Dans deux autres cantons, à Meymac et Lubersac, le RPR n'est reconduit que d'extrême justesse.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PC; 6 PS; 1 UDF-PSD; 1 UDF-PR; 15 RPR; 11 div. d.

CONSEIL SORTANT : 4 PC; 3 PS; 1 UDF-PSD; 1 UDF-PR; 18 RPR; 10 div. d. (prés. : Jean-Pierre Dupont, RPR, m. de Bort-les-Orgues).

Brive-Sud-Est
I., 8 134; A., 40,32 %; E., 4 510
Claudine Labrunie, c.s., PS, c.m., 2 744 (60,84 %). *RÉÉLUE.*
Jean-Marie Lombard, RPR, 1 766;

Brive-Sud-Ouest
I., 7 691; A., 37,57 %; E., 4 483
Jacques Chaminade, c.s., PC, c.r., c.m., 2 543 (56,72 %). *RÉÉLU.*
Frédérique Meunier, UDF-rad., 1 940;

Égletons
I., 5 307; A., 24,47 %; E., 3 701
Bernadette Bourzai, PS, 1 995 (53,90 %). *ÉLUE.*
Henri Brousse, RPR, adj. m., 1 706;
André Crouzette, c.s., div. d., n.s.r.p.

Lubersac
I., 6 438; A., 19,32 %; E., 4 932
Jean Decaie, c.s., RPR, m., 2 476 (50,20 %). *RÉÉLU.*
Jean-Michel Reillier, PS, 2 456;

Meymac
I., 3 937; A., 20,87 %; E., 2 997
Georges Pérol, c.s., RPR, c.r., m., 1 519 (50,68 %). *RÉÉLU.*
Joseph Lacassagne, PC, 1 478;

Meyssac
I., 4 166; A., 24,41 %; E., 3 022
Henri Salvant, RPR, 1 652 (54,66 %). *ÉLU.*
Henri Bassaler, PS, 1 370;
Charles Ceyrac, c.s., RPR, n.s.r.p.

Saint-Privat
I., 3 607; A., 13,44 %; E., 3 032
Jean-Basile Sallard, PS, 1 526 (50,32 %). *ÉLU.*
Jean-Pierre Bechter, c.s., RPR, 1 506;

Seilhac
I., 5 723; A., 20,37 %; E., 4 300
Noël Martinie, c.s., PS, 2 632 (61,20 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Meneyrol, RPR, adj. m., 1 668;

Tulle-Campagne-Nord
I., 6 039; A., 28,39 %; E., 4 037
Jean-Claude Peyramard, PS, 2 349 (58,18 %). *ÉLU.*
Philippe Ceaux, RPR, 1 688;
Armand Boucheteil, c.s., PC, s'est retiré.

Tulle-Urbain-Nord
I., 6 163; A., 31,13 %; E., 4 015
Raymond Aubert, c.s., RPR, d., c.m., 2 150 (53,54 %). *RÉÉLU.*
Pierre Diederichs, PS, adj. m., 1 865;

Tulle-Urbain-Sud
I., 4 955; A., 30,13 %; E., 3 279
Jean Combasteil, PC, 1 744 (53,18 %). *ÉLU.*
Armande Gaspard, RPR, 1 535;
Bernard Jaubert, c.s., PC, adj. m., n.s.r.p.

Vigeois
I., 3 079; A., 9,64 %; E., 2 704
Marcel Mouly, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, 1 460 (53,99 %). *RÉÉLU.*
Marcel Delord, PC, 1 244;

CREUSE (14)

1er TOUR : 4 élus (1 div. g.; 1 UDF-PR; 2 RPR).

Les législatives de 1993 l'avaient laissé entrevoir, les cantonales l'ont confirmé : la Creuse, bastion historique de la gauche socialiste, qui «tenait» le département depuis la Libération, a basculé. Profitant de bons reports de voix et d'une forte mobilisation, la droite préserve certaines positions menacées, notamment dans les cantons d'Évaux-les-Bains et de Crocq, conquiert le siège de Felletin et, surtout, prend date pour les municipales à Guéret, où elle s'adjuge les deux sièges – l'un d'entre eux par une seule voix d'écart, il est vrai – occupés jusque-là par des adjoints au maire PS. Une page d'histoire est tournée.

NOUVEAU CONSEIL : 10 PS; 2 div. g.; 1 UDF-PSD; 1 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 8 RPR; 3 div. d.

CONSEIL SORTANT : 13 PS; 2 div. g.; 1 UDF-PSD; 1 UDF-PR; 6 RPR; 4 div. d. (prés. : Thierry Chandernagor, PS, c. m. de Mortroux).

Boussac
I., 4 883; A., 25,25 %; E., 3 488
Jean-Claude Devilard, c.s., PS, 1 869 (53,58 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Giraud, RPR, 1 619;

Crocq
I., 3 313; A., 21,91 %; E., 2 486
Jean Touchard, RPR, 1 290 (51,89 %). *ÉLU.*
Daniel Montmaneix, PS, 1 196;
Lucien Bardolle, c.s., div. d., s'est retiré.

Dun-le-Palestel
I., 6 398; A., 34,21 %; E., 3 978
Roland Aupetit, c.s., RPR, adj. m., 2 328 (58,52 %). *RÉÉLU.*
Gérard Rolinat, PS, 1 650;

Évaux-les-Bains
I., 2 786; A., 15,36 %; E., 2 290
Serge Cléret, c.s., UDF-PSD, m., 1 188 (51,87 %). *RÉÉLU.*
François Radigon, PS, c.m., 1 102;

Felletin
I., 3 669; A., 25,10 %; E., 2 643
Yves Chamfreau, RPR, 1 658 (62,73 %). *ÉLU.*
Pierre Gaudon, c.s., PS, 985;

Guéret-Nord
I., 6 285; A., 24,86 %; E., 4 479
Bernard de Froment, RPR, 2 240 (50,01 %). *ÉLU.*
Marc Coubret, c.s., PS, adj. m., 2 239;

Guéret-Sud-Ouest
I., 3 836; A., 29,35 %; E., 2 580
Pierre-Henri Gaudriot, UDF-CDS, 1 353 (52,44 %). *ÉLU.*
Liliane Robert, c.s., PS, adj. m., 1 227;

Pontarion
I., 2 686; A., 21,29 %; E., 2 043
Jacky Guillon, PS, 1 035 (50,66 %). *ÉLU.*
Patrick Aïta, UDF-rad., 1 008;
Claude Chazeirat, c.s., PS, n.s.r.p.

Saint-Vaury
I., 5 635; A., 33,70 %; E., 3 480
William Chervy, c.s., PS, sén., m., 2 047 (58,82 %). *RÉÉLU.*
Pierre Chatard, RPR, 1 433;

La Souterraine
I., 8 784; A., 30,30 %; E., 5 790
Yves Aumaître, c.s., div. d., 3 347 (57,80 %). *RÉÉLU.*
André Lalande, PS, 2 443;

HAUTE-VIENNE (21)

1er TOUR : 9 élus (2 ADS; 6 PS; 1 RPR).

Le PS conforte sa majorité déjà écrasante. Le RPR perd deux cantons en même temps que l'espoir de prolonger sa victoire législative de 1993 (trois circonscriptions sur quatre conquises sur le PS). Les dissidents communistes de l'Alternative pour la démocratie et le socialisme (ADS) emmenés par l'ancien ministre Marcel Rigout, réélu, perdent un siège au profit du PS, tandis que le PC refait victorieusement surface à Laurière, face à un candidat RPR. A Limoges, la gauche retrouve les suffrages perdus aux législatives.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 10 ADS; 25 PS; 2 div g.; 1 UDF-PR; 3 RPR.

CONSEIL SORTANT : 11 ADS; 22 PS; 2 app. PS; 1 UDF-CDS; 6 RPR (prés. : Jean-Claude Peyronnet, PS, a. d.).

Châteauneuf-la-Forêt
I., 7 986; A., 51,12 %; E., 3 728
Claude Virole, PS, 1 960 (52,57 %). *ÉLU.*
Claude Dupré, c.s., RPR, m., 1 768;

Laurière
I., 3 158; A., 22,54 %; E., 2 338
Louis Balard, PC, 1 178 (50,38 %). *ÉLU.*
Jean-Marie Bayle, c.s., RPR, c.r., m., 1 160;

Limoges-Beaupuy
I., 5 036; A., 36,39 %; E., 2 962
Marie-Françoise Pérol-Dumont, c.s., PS, c.r., 1 742 (58,81 %). *RÉÉLUE.*
Ludovic Vignaud, RPR, 1 220;

Limoges-Cité
I., 4 360; A., 42,66 %; E., 2 343
Philippe Pauliat-Defaye, UDF-PR, 1 187 (50,66 %). *ÉLU.*
Claude Bourdeau, PS, 1 156;
Alain Marsaud, c.s., RPR, d., se représente dans le canton de Limoges-Centre.

Limoges-Condat
I., 11 999; A., 36,67 %; E., 7 015
Gilbert Chapeaublanc, c.s., MDC, 3 708 (52,85 %). *RÉÉLU.*
Jean-Yves Viau, RPR, 3 307;

Limoges-Corgnac
I., 6 257; A., 41,28 %; E., 3 323
Jean-Jacques Dubouchaud, c.s., PS, adj. m., 2 046 (61,57 %). *RÉÉLU.*
Jacques Benn, RPR, 1 277;

Limoges-Grand-Treuil
I., 5 039; A., 36,07 %; E., 2 942
Claude Lanfranca, c.s., PS, adj. m., 1 899 (64,54 %). *RÉÉLU.*
Camille Geutier, RPR, c.m., 1 043;

Nieul
I., 6 240; A., 34,40 %; E., 3 783
Jean Mahaut, c.s., ADS, m., 2 183 (57,70 %). *RÉÉLU.*
Françoise Pérot, RPR, 1 600;

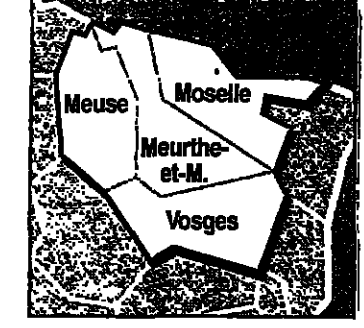
Oradour-sur-Vayres
I., 3 625; A., 23,25 %; E., 2 547
Marcel Allafort, c.s., ADS, 1 700 (66,74 %). *RÉÉLU.*
Aline Sauvage, RPR, 847;

Pierre-Buffière
I., 5 398; A., 31,99 %; E., 3 327
Marcel Rigout, c.s., ADS, 2 020 (60,71 %). *RÉÉLU.*
Guy Daudet, UDF-rad., 1 307;

Rochechouart
I., 4 525; A., 22,54 %; E., 3 197
Marcel Raynaud, PS, 1 863 (58,27 %). *ÉLU.*
Armand Chartrier, div. d., sout. RPR-UDF, 1 334;
Léon Pagnoux, c.s., ADS, n.s.r.p.

Saint-Mathieu
I., 3 223; A., 22,52 %; E., 2 354
Marcel Darcy, c.s., ADS, 1 283 (54,50 %). *RÉÉLU.*
Jacques Mas, RPR, 1 071;

LORRAINE



MEURTHE-ET-MOSELLE (20)

1er TOUR : aucun élu.

Grâce à la victoire de Jean-Jacques Henry à Vézelise sur le sortant UDF, le RPR fait son entrée au conseil général. C'est toutefois la gauche qui connaît la meilleure progression. A Toul-Nord, Nicole Feidt (PS), maire de Foug, l'emporte à l'issue d'une triangulaire, et un autre socialiste, Jean-Paul Durieux, s'impose à Longwy, où le conseiller sortant communiste ne se représentait pas. Cette victoire compense la perte du canton de Bayon, où Maurice Vuillaume (PC), qui s'est maintenu, en dépit des consignes de désistement de son parti, bat le conseiller sortant Daniel Reiner, ancien député socialiste. Mais la victoire d'un divers gauche à Gerbéviller, canton où le sortant UDF ne se représentait pas, permet à la gauche de gagner un siège dans un conseil où la droite conserve la majorité.

NOUVEAU CONSEIL : 5 PC; 11 PS; 1 div. g.; 1 UDF-rad.; 6 UDF-CDS; 6 UDF-PR; 7 UDF; 1 RPR; 3 div. d.

CONSEIL SORTANT : 6 PC; 10 PS; 3 UDF-rad.; 6 UDF-CDS; 6 UDF-PR; 6 UDF; 4 div. d. (prés. : Jacques Baudot, UDF-CDS).

Baccarat
I., 7 833; A., 33,97 %; E., 4 828
Jean-Marie Fève, UDF, 2 715 (56,23 %). *ÉLU.*
Michel Jacquel, div. d., 2 113;
Jean-Louis Salaignac, c.s., UDF, n.s.r.p.

Bayon
I., 9 312; A., 32,17 %; E., 6 096
Maurice Villaume, PC, 2 431 (39,87 %). *ÉLU.*
Daniel Reiner, c.s., PS, 2 354; Jean Scebalt, UDF-PR, 1 311;

Briey
I., 11 237; A., 37,24 %; E., 6 623
Guy Vattier, c.s., UDF-PR, m., 3 557 (53,70 %). *RÉÉLU.*
André Corzani, ADS, 3 066;

Chambley-Bussières
I., 2 247; A., 30,44 %; E., 1 467
Maryse Marion, c.s., UDF-CDS, 734 (50,03 %). *RÉÉLUE.*
René Jacquemin, div. d., 733;

Cirey-sur-Vezouze
I., 2 862; A., 29,80 %; E., 1 906
Jean-Marie Hostert, UDF, 1 104 (57,92 %). *ÉLU.*
Alain Gérard, div. d., 802;
Raymond Weymeskirch, c.s., PS, n.s.r.p.

Dieulouard
I., 13 616; A., 44,38 %; E., 6 834
Christian Leclerc, PS, 3 553 (51,99 %). *ÉLU.*
Maryse Altermatt, RPR, 3 281;
Yvon Tondon, c.s., PS, m. de Pont-à-Mousson, n.s.r.p.

Domèvre-en-Haye
I., 9 059; A., 42,21 %; E., 4 906
Jean Loctin, UDF, 2 917 (59,45 %). *ÉLU.*
Didier Bianchi, PS, 1 989;
Armand Rémy, c.s., UDF, n.s.r.p.

Gerbéviller
I., 4 459; A., 25,14 %; E., 3 036
Yves Willer, div. g., 1 579 (52,00 %). *ÉLU.*
Jean-Marie Gravier, UDF, 1 457;
Jacques Vallin, c.s., UDF, n.s.r.p.

Longuyon
I., 10 499; A., 32,05 %; E., 6 747
Pierre Mersch, c.s., PS, m., 3 443 (51,03 %). *RÉÉLU.*
Brigitte Garrigues, div. d., 3 304;

Longwy
I., 8 677; A., 42,42 %; E., 4 625
Jean-Paul Durieux, PS, 2 571 (55,58 %). *ÉLU.*
André Ferrari, UDF, c.r., 2 054;
Jules Jean, c.s., PC, n.s.r.p.

Lunéville-Sud
I., 15 409; A., 40,50 %; E., 8 601
Michel Closse, c.s., PS, c.m., 4 381 (50,93 %). *RÉÉLU.*
Jacques Lamblin, RPR, adj. m., 4 220;

Mont-Saint-Martin
I., 12 664; A., 41,21 %; E., 7 043
Jean-Claude Guillaume, UDF, 3 551 (50,41 %). *ÉLU.*
Frédéric Brigidi, c.s., PC, m., 3 492;

Nancy-Est
I., 20 362; A., 50,05 %; E., 9 471
Jean-Paul Bolmont, PS, 4 941 (52,16 %). *ÉLU.*
Lucien Muller, c.s., UDF, c.m., 4 530;

Nancy-Ouest
I., 17 636; A., 57,16 %; E., 7 057
Claude Gaillard, c.s., UDF-PR, d., adj. m., 4 910 (69,57 %). *RÉÉLU.*
Abel Hermel, PS, 2 147;

Neuves-Maisons
I., 12 669; A., 41,60 %; E., 6 820
Jean-Paul Vinchelin, c.s., PS, adj. m., 3 438 (50,41 %). *RÉÉLU.*
Claude Guidat, UDF, 3 382;

Pompey
I., 20 450; A., 49,00 %; E., 9 514
Jacques Chérèque, c.s., PS, c.r., 5 352 (56,25 %). *RÉÉLU.*
Henri Bégorre, UDF, 4 162;

Saint-Max
I., 24 348; A., 49,53 %; E., 11 227
Jean-Luc Riethmuller, c.s., UDF-CDS, 6 778 (60,37 %). *RÉÉLU.*
Gilles Mailliot, PS, c.m., 4 449;

Toul-Nord
I., 16 576; A., 33,39 %; E., 10 491
Nicole Feidt, PS, 3 695 (35,22 %). *ÉLUE.*
François Forin, RPR, 3 393; Jacques Gossot, c.s., div. d., m., 3 403;

Vandœuvre-lès-Nancy
I., 17 468; A., 47,89 %; E., 8 550
Pierre Rousselot, c.s., PS, 4 316 (50,47 %). *RÉÉLU.*
Françoise Nicolas, RPR, 4 234;

Vézelise
I., 6 202; A., 33,68 %; E., 3 687
Jean-Jacques Henry, RPR, 2 116 (57,39 %). *ÉLU.*
Jacques Leclerc, c.s., UDF-rad., adj. m., 1 571;

MEUSE (16)

1er TOUR : 4 élus (2 UDF; 1 RPR; 1 div.d.).

La droite départementale, dominée par l'UDF, conserve sans mal sa position dominante. Toutefois, elle trahit quelques signes d'essoufflement, comme l'indique la perte de deux sièges – l'un par le RPR et l'autre par l'UDF –, à peine compensée par le gain d'un canton par un candidat divers droite. La difficile réélection, à Vigneulles-lès-Hattonchâtel, de Rémi Herment, président du conseil général, résume cet avertissement sans frais adressé à la droite départementale. Le PS en tire un léger profit en enlevant un canton, mais, avec ses deux sièges, reste malgré tout confiné dans une position marginale.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 2 PS; 2 div. g.; 1 UDF-CDS; 7 UDF-PR; 6 UDF; 2 RPR; 10 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 1 PS; 2 div. g.; 1 UDF-CDS; 7 UDF-PR; 7 UDF; 3 RPR; 9 div. d. (prés. : Rémi Herment, UDF, adj. m. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel).

Bar-le-Duc-Sud
I., 7 028; A., 41,87 %; E., 3 814
Jean-François Legrand, c.s., UDF-PR, c.m., 1 971 (51,67 %). *RÉÉLU.*
Yvon Freminet, PS, c.m., 1 843;

Clermont-en-Argonne
I., 3 196; A., 23,68 %; E., 2 379
Bernard Villefayot, div. d., 1 242 (52,20 %). *ÉLU.*
Michel Rufin, c.s., RPR, sén., 749;
Jean-Marc de Finance, PS, 388;

Commercy
I., 8 971; A., 35,43 %; E., 5 419
François Dose, c.s., PS, c.r., m., 3 278 (60,49 %). *RÉÉLU.*
Paul-Pierre Martin, UDF-PR, 2 141;

Damvillers
I., 2 212; A., 20,61 %; E., 1 703
Sylvain Monti, c.s., div. d., 962 (56,48 %). *RÉÉLU.*
Roland Jehannin, PS, m., 741;

Fresnes-en-Woëvre
I., 3 470; A., 30,05 %; E., 2 147
Louis Mourot, c.s., UDF-CDS, 1 263 (58,82 %). *RÉÉLU.*
Jean Diseurs, div. d., 884;

Ligny-en-Barrois
I., 8 440; A., 39,41 %; E., 5 001
Jackie Fonroques, UDF-PR, 2 650 (52,98 %). *ÉLU.*
Roger Beauxerois, PS, 2 351;
Michel Leblanc, c.s., div. d., n.s.r.p.

Revigny-sur-Ornain
I., 5 808; A., 36,41 %; E., 3 379
Alain Clément, PS, 1 995 (59,04 %). *ÉLU.*
Claude Roy, c.s., UDF-PR, 1 384;

Souilly
I., 2 727; A., 34,25 %; E., 1 524
Serge Nahant, div. d., 770 (50,52 %). *ÉLU.*
Jean-Marie Gauny, div., 754;
Robert Louppe, c.s., UDF, n.s.r.p.

Stenay
I., 4 579; A., 32,91 %; E., 2 820
Etienne Demulder, c.s., UDF-PR, 1 882 (66,73 %). *RÉÉLU.*
Robert Gipeaux, RPR, 938;

Verdun-Centre
I., 4 546; A., 40,54 %; E., 2 520
Pierre Mechin, c.s., div. g., 1 530 (60,71 %). *RÉÉLU.*
Claudine Becq-Vinci, RPR, 990;

Verdun-Est
I., 5 845; A., 51,63 %; E., 2 388
Guy Navel, div. g., 1 412 (59,12 %). *ÉLU.*
Jean-Pierre Boulier, PS, 976;
Bernard Gilson, c.s., div. g., n.s.r.p.

Vigneulles-lès-Hattonchâtel
I., 2 585; A., 20,38 %; E., 1 960
Rémi Herment, c.s., UDF, sén., prés. c.g., c.m., 1 113 (56,78 %). *RÉÉLU.*
Jean-Marie Videmont, div., c.m., 847;

MOSELLE (25)

1er TOUR : 7 élus (2 UDF-PR; 2 RPR; 3 div. d.).

La majorité départementale de droite vit sous le régime du *statu quo* en conservant ses quarante-trois sièges sur cinquante et un. Si la gauche garde, elle aussi, son capital de sept cantons, les socialistes perdent un siège tandis que le PC en conquiert un. Cette stabilité politique masque toutefois un fort renouvellement humain, dix nouveaux élus faisant leur entrée au conseil général. Parmi les personnalités battues figurent Alphonse Bourgasser, député (app. UDF) élu en 1993, et l'ancien député René Drouin (PS). A Metz, la réélection de Nathalie Griesbeck (div. d.), adjointe au maire Jean-Marie Rausch, conforte l'ancien ministre d'ouverture.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PC; 5 PS; 1 div. g.; 4 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 3 UDF; 11 RPR; 3 app. RPR; 18 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 6 PS; 1 div. g.; 6 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 2 UDF; 11 RPR; 3 app. RPR; 16 div. d. (prés. : Philippe Leroy, RPR, m. de Vic-sur-Seille).

Behren-lès-Forbach
I., 18 035; A., 48,26 %; E., 8 565
Paul Bladt, c.s., PS, 4 649 (54,27 %). *RÉÉLU.*
Guy Engler, RPR, 3 916;

Albestroff
I., 4 716; A., 25,80 %; E., 3 319
Eugène Thomas, div. d., 1 739 (52,39 %). *ÉLU.*
Jean-Michel Peltre, c.s., RPR, 1 580;

Bouzonville
I., 22 147; A., 42,48 %; E., 11 754
Clément Larcher, div. d., 6 164 (52,44 %). *ÉLU.*
André Bohl, c.s., UDF-CDS, sén., 5 590;

Fénétrange
I., 5 718; A., 23,92 %; E., 4 181
Alfred Poirot, UDF, 1 289 (30,82 %). *ÉLU.*
Richard Roos, RPR, 1 222; Daniel Beguin, Verts, c.r., 976; Gilbert Zaercher, div. d., 694;
Etienne Halter, c.s., div. d., n.s.r.p.

Florange
I., 11 256; A., 42,84 %; E., 5 895
Michel Paradeis, c.s., PS, 3 424 (58,08 %). *RÉÉLU.*
Guy Alexandre, FN, 2 471;

Hayange
I., 13 910; A., 44,57 %; E., 7 134
Gisèle Printz, PS, 3 682 (51,61 %). *ÉLUE.*
Alphonse Bourgasser, c.s., UDF-PR, d., m., 3 452;

Metz-3
I., 25 530; A., 55,67 %; E., 10 355
Nathalie Griesbeck, c.s., div., adj. m., 6 173 (59,61 %). *RÉÉLUE.*
Marie-Joseph Zimmermann, RPR, c.m., 4 182;

Metz-4
I., 16 880; A., 55,44 %; E., 6 983
Alain Hethener, c.s., RPR, c.r., 3 868 (55,39 %). *RÉÉLU.*
Dominique Gros, PS, adj. m., 3 115;

Metzervisse
I., 20 797; A., 39,39 %; E., 11 891
Jean-Marie Aubron, c.s., PS, 6 022 (50,64 %). *RÉÉLU.*
Jean-Marie Mizzon, UDF, 5 869;

Moyeuvre-Grande
I., 13 851; A., 32,12 %; E., 8 992
Luc Corradi, PC, 3 824 (42,52 %). *ÉLU.*
René Drouin, c.s., PS, c.m., 3 073;
Charles Giorgi, RPR, 2 095;

Rohrbach-lès-Bitche
I., 12 026; A., 26,31 %; E., 8 324
Raymond Rimlinger, div. g., 4 458 (53,55 %). *ÉLU.*
Daniel Zintz, div. d., 3 866;
Jean Seitlinger, c.s., UDF-CDS, d., m., n.s.r.p.

Saint-Avold-1
I., 18 317; A., 50,17 %; E., 8 350
André Berthol, c.s., RPR, d., c.m., 4 595 (55,02 %). *RÉÉLU.*
Jacques Guitter, div. g., adj. m., 3 755;

Sierck-les-Bains
I., 7 571; A., 26,77 %; E., 5 212
Jean-Marie Blanchet, div. d., 3 073 (58,96 %). *ÉLU.*
Henri Ferretti, c.s., UDF, c.r., 2 139;

Thionville-Est
I., 13 372; A., 53,06 %; E., 5 772
Maurice Grunwald, RPR, 3 583 (62,07 %). *ÉLU.*
Paul Palz, PS, adj. m., 2 189;
André Lacroix, c.s., div. d., c.m., a été éliminé.

Thionville-Ouest
I., 13 439; A., 44,14 %; E., 7 031
Gérard Kiffer, RPR, 3 583 (50,96 %). *ÉLU.*
Paul Souffrin, PC, m., 3 448;
Robert Malgras, c.s., div. g., c.r., c.m., a été éliminé.

Verny
I., 19 651; A., 42,71 %; E., 10 470
Gilbert Jansem, c.s., UDF-PR, 5 236 (50,00 %). *RÉÉLU.*
Jean François, div. g., 5 234;

Vigy
I., 9 778; A., 35,11 %; E., 6 027
Jean-Louis Masson, c.s., RPR, d., 3 150 (52,26 %). *RÉÉLU.*
André Stemart, div. d., 2 877;

Volmunster
I., 4 550; A., 15,56 %; E., 3 716
Jean-Louis Chudz, UDF, 1 918 (51,61 %). *ÉLU.*
Théophile Hoellinger, c.s., RPR, 1 798;

VOSGES (16)

1er TOUR : 9 élus (3 PS; 1 div. g.; 2 UDF-PR; 3 RPR).

Comme prévu, la droite reste nettement majoritaire, en dépit de la perte de deux sièges. Au premier tour, elle avait abandonné le canton de Bulgnéville, détenu depuis trente ans par le sénateur (UDF) Albert Voilquin, au profit du maire du chef-lieu, Christian Franqueville (div. g.). Elle en perd un second à Saint-Dié-Ouest, où le sortant Maurice Jeandon (RPR), ancien maire de Saint-Dié, est battu par le socialiste Alain Dumas. Mais la majorité départementale récupère le siège d'Epinal-Ouest, après l'élimination au premier tour du candidat socialiste Bernard Maffeis, grâce à la victoire d'Yvon Eugé, maire (div. d.) des Forges, soutenu par le RPR et l'UDF. Le président du conseil Christian Poncelet, sénateur (RPR) et maire de Remiremont, réélu au premier tour avec 59,22 % des voix, devrait retrouver son fauteuil à l'assemblée départementale le 1er avril.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 5 PS; 1 div. g.; 3 UDF-PR; 1 UDF; 16 RPR; 4 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 5 PS; 3 UDF-PR; 4 UDF; 15 RPR; 3 div. d. (prés. : Christian Poncelet, RPR, sén., m. de Remiremont).

Bains-les-Bains
I., 3 199; A., 23,13 %; E., 2 352
Alain Rapin, RPR, 1 339 (56,93 %). *ÉLU.*
Michel Fournier, div. g., 1 013;
Paul Didier, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

Corcieux
I., 5 622; A., 28,19 %; E., 3 723
Guy Martinache, c.s., div. d., 1 990 (53,45 %). *RÉÉLU.*
Francis Adam, PS, 1 733;

Epinal-Ouest
I., 23 486; A., 43,67 %; E., 12 023
Yvon Eugé, div. d., 6 306 (52,44 %). *ÉLU.*
Jean Alemani, div. g., 5 717;
Bernard Maffeis, c.s., PS, a été éliminé.

LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

Provenchères-sur-Fave
I., 1884; A., 20,48 %; E., 1394
Arnould de Lesseux, c.s., RPR, 712 (51,07 %). *RÉÉLU.*
Jean-Guy Ruhlmann, div. g., 682;

Rambervillers
I., 9128; A., 31,81 %; E., 5616
Pierre Kempf, c.s., UDF-PR, 3052 (54,34 %). *RÉÉLU.*
Georges Chevrier, PS, m., 2564;

Saint-Dié-Ouest
I., 12537; A., 38,92 %; E., 7171
Alain Dumas, PS, 3911 (54,53 %). *ÉLU.*
Maurice Jeandon, c.s., RPR, 3260;

Senones
I., 7826; A., 32,54 %; E., 4763
Jean-Sébastien Tronquart, c.s., RPR, 2737 (57,46 %). *RÉÉLU.*
Guy Paret, PS, 2026;

MIDI-PYRÉNÉES

ARIÈGE (11)

1er TOUR : 5 élus (5 PS).

L'Ariège confirme sa fidélité à la gauche. Le PS retrouve tous ses sièges. Aux cinq conquis dès le premier tour, il en ajoute cinq autres. Un résultat dû, pour une large part, aux bons reports des voix de gauche sur les candidats socialistes. A droite, le conseiller sortant UDF de Saverdun, Louis Marette, dauphin d'André Trigano, député de la deuxième circonscription, conserve son siège de justesse. Avec dix-neuf socialistes et trois UDF, le conseil général garde la même composition qu'en 1988. Le président socialiste sortant, Robert Naudi, devrait être réélu.

NOUVEAU CONSEIL : 19 PS; 1 UDF-PR; 2 UDF.

CONSEIL SORTANT : 19 PS; 1 UDF-PR; 2 UDF (prés. : Robert Naudi, PS).

Castillon-en-Couserans
I., 3015; A., 26,40 %; E., 2101
Robert Zonch, c.s., PS, 1262 (60,06 %). *RÉÉLU.*
Gérard Dubuc, RPR, 839;

Massat
I., 1923; A., 33,64 %; E., 1207
Alain Massé, c.s., PS, m., 748 (61,97 %). *RÉÉLU.*
Henri de Tappie, RPR, 459;

Mirepoix
I., 9517; A., 31,24 %; E., 6019
Jeanne Ettori, c.s., PS, c.r., m., 3506 (58,24 %). *RÉÉLUE.*
Roger Sénié, RPR, 2513;

Saint-Lizier
I., 5551; A., 26,84 %; E., 3704
Maurice Fauroux, c.s., PS, 2271 (61,31 %). *RÉÉLU.*
Emile Cazaux, UDF-PR, 1433;

Saverdun
I., 6497; A., 17,71 %; E., 5067
Louis Marette, c.s., UDF-PR, 2589 (51,09 %). *RÉÉLU.*
Jean-Louis Bertrand, PS, m., 2478;

Varilhes
I., 5733; A., 43,72 %; E., 2381
Roger Sicre, c.s., PS, 2381 (100,00 %). *RÉÉLU.*

AVEYRON (24)

1er TOUR : 16 élus (2 PS; 2 app. PS; 1 UDF-rad.; 2 UDF-CDS; 8 UDF-PR; 1 RPR).

Dès l'élection, au premier tour, du président du conseil général sortant, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, dans le canton de Rignac, la majorité départementale savait qu'elle n'avait aucune inquiétude à se faire. Toutefois, le PS reconquiert le siège de Rieupeyroux et conserve ceux d'Aubin et de Millan-Est. L'inclassable Pierre Delpech est réélu à Decazeville, dont il est le maire, avec 92 voix d'avance, le maintien d'un PS dissident ayant été fatal à la gauche, qui pouvait gagner ce siège.

NOUVEAU CONSEIL : 5 PS; 2 app. PS; 1 UDF-rad.; 5 UDF-CDS; 17 UDF-PR; 2 app. UDF; 6 RPR; 2 app. RPR; 6 div. d.

CONSEIL SORTANT : 5 PS; 2 app. PS; 4 UDF-CDS; 13 UDF-PR; 1 ex-UDF-PR; 4 UDF; 2 app. UDF; 6 RPR; 2 app. RPR; 6 div. d.; 1 div. (prés. : Jean Puech, UDF-PR, min. de l'agriculture et de la pêche, m. de Rignac).

Aubin
I., 8747; A., 30,13 %; E., 5736
Pierre Beffre, PS, 3619 (63,09 %). *ÉLU.*
Bernard Canac, RPR, 2117;
Lucien Mazars, c.s., PS, n.s.r.p.

Decazeville
I., 9147; A., 33,62 %; E., 5731
Pierre Delpech, c.s., div. d., m., 2270 (39,60 %). *RÉÉLU.*
Pierre Gadéa, PS, c.m., 2178; Michel Vara, PS diss., 1283;

Espalion
I., 5597; A., 19,59 %; E., 4345
Simone Anglade, c.s., app. RPR, 2425 (55,81 %). *RÉÉLUE.*
Gilbert Cayron, UDF-CDS, 1920;

Millan-Est
I., 6891; A., 44,57 %; E., 3546
Jean-Louis Coulon, c.s., PS, 1911 (53,89 %). *RÉÉLU.*
Christian Plagnes, UDF-CDS, 1635;

Rieupeyroux
I., 3958; A., 20,99 %; E., 2986
Pierre Marty, PS, [illegible] (54,52 %). *ÉLU.*
Bernard Gibergues, RPR, 1358;
Pierre Marre, c.s., div., n.s.r.p.

Rodez-Ouest
I., 12316; A., 45,00 %; E., 6299
Jean-Paul Espinasse, UDF-CDS, 4226 (67,09 %). *ÉLU.*
Yvan Ginesta, PS, 2073;
André Laur, c.s., UDF-CDS, n.s.r.p.

Sainte-Geneviève-sur-Argence
I., 1995; A., 15,78 %; E., 1655
Bernard Maynier, c.s., UDF-PR, m., 792 (47,85 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Girball, app. PS, 573;
André Raynal, RPR, 290;

Villeneuve
I., 3437; A., 25,31 %; E., 2430
Raymond Audouard, UDF-PR, 1444 (59,42 %). *ÉLU.*
Louis Laurens, MRG, m., 986;
Pierre Dumoulin, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

HAUTE-GARONNE (25)

1er TOUR : 7 élus (5 PS; 1 div. g.; 1 UDF).

Le maire de Toulouse, Dominique Baudis, qui avait mené campagne au nom du rassemblement de l'UDF et du RPR, obtient un beau succès personnel. Un de ses poulains, le centriste Jean-Luc Moudenc, enlève le canton de Toulouse-9, détenu depuis dix-sept ans par la socialiste Geneviève Raynal. A Villemur, un autre UDF-CDS, Jean-Marc Dumoulin, bat le socialiste Léon Eeckhoutte, ancien président du conseil général, ancien sénateur, élu à l'assemblée départementale depuis 1950. Dans le canton de Toulouse-11, c'est encore un UDF-CDS, Jean-Pierre Lloret, qui l'emporte sur le socialiste sortant, François Peraldi. Le CDS remporte même une quatrième victoire grâce au député Jean-Pierre Bastiani, qui conquiert Auterive au détriment du PS. La gauche reste très largement majoritaire, mais le PS a perdu treize cantons en neuf ans.

NOUVEAU CONSEIL : 28 PS; 2 MRG; 1 div. g.; 1 UDF-rad.; 5 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 3 UDF; 5 RPR; 4 div. d.

CONSEIL SORTANT : 29 PS; 2 MRG; 4 div. g.; 1 UDF-rad.; 2 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 3 UDF; 6 RPR; 2 div. d. (prés. : Pierre Izard, PS, m. de Villefranche-de-Lauragais).

Aspet
I., 4423; A., 19,33 %; E., 3390
Gérard Marassé, c.s., PS, 1956 (57,69 %). *RÉÉLU.*
Pierre Pradère, div. d., sout. UDF-RPR, 1434;

Auterive
I., 10746; A., 27,14 %; E., 7369
Jean-Pierre Bastiani, UDF-CDS, 3750 (50,88 %). *ÉLU.*
Gérard Paloudier, c.s., PS, 3619;

Caraman
I., 4345; A., 19,74 %; E., 3360
Gilbert Hebrard, PS, 1762 (52,44 %). *ÉLU.*
Marie-Denise Xerri, div. d., c.m., sout. RPR-UDF, 1598;
Eugène Boyer, c.s., PS, m., n.s.r.p.

Grenade
I., 13953; A., 35,49 %; E., 8421
Marie-Thérèse Gouze, c.s., PS, 5216 (61,94 %). *RÉÉLUE.*
Raymond Haran, UDF-PR, 3205;

Léguevin
I., 20370; A., 42,81 %; E., 10644
Philippe Lardit, c.s., PS, adj. m., 6317 (59,34 %). *RÉÉLU.*
Hélène Catteeuw, RPR, 4327;

Montgiscard
I., 12676; A., 35,28 %; E., 7521
Jean Cassan, c.s., MRG, 4219 (56,09 %). *RÉÉLU.*
Robert Demur, div. d., sout. RPR-UDF, 3302;

Montréjeau
I., 6098; A., 28,82 %; E., 4135
Jean Pousson, c.s., PS diss., m., 1686 (40,77 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Vergnes, RPR, 1627;
Jean Puissegur, div. g., 822;

Saint-Béat
I., 3987; A., 32,50 %; E., 2552
Bertrand Auban, PS, 1663 (65,16 %). *ÉLU.*
Jean Cugno, RPR, 889;
Henri Dinguirard, c.s., div. g., m., n.s.r.p.

Saint-Lys
I., 11209; A., 37,45 %; E., 6492
Christian Jumel, c.s., PS, 4348 (66,97 %). *RÉÉLU.*
Patrick Lasseube, div. d., sout. RPR-UDF, 2144;

Toulouse-2
I., 13696; A., 60,49 %; E., 5152
André Ducap, c.s., RPR, 3315 (64,34 %). *RÉÉLU.*
Jean-Louis Rolland, PS, 1837;

Toulouse-5
I., 12757; A., 62,27 %; E., 4573
Jacqueline Baylé, RPR, 2881 (63,00 %). *ÉLUE.*
Thierry Suaud, PS, 1692;
Antoine Osette, c.s., RPR, c.m., n.s.r.p.

Toulouse-6
I., 12026; A., 51,45 %; E., 5593
Jean-Pierre Plancade, c.s., PS, 3156 (56,42 %). *RÉÉLU.*
Alain Bousses, RPR, 2437;

Toulouse-8
I., 29201; A., 44,41 %; E., 15103
Eugène Bonnet, c.s., UDF-PR, 7708 (51,03 %). *RÉÉLU.*
Alain Filliola, PS, 7395;

Toulouse-9
I., 26320; A., 47,92 %; E., 13074
Jean-Luc Moudenc, UDF-CDS, 6660 (50,94 %). *ÉLU.*
Geneviève Raynal, c.s., PS, 6414;

Toulouse-10
I., 16280; A., 51,41 %; E., 7515
Pierre Garrigues, c.s., PS, 4012 (53,38 %). *RÉÉLU.*
Serge Didier, UDF-PR, d., c.r., c.m., 3503;

Toulouse-11
I., 22182; A., 48,31 %; E., 10665
Jean-Pierre Lloret, UDF-CDS, 5414 (50,76 %). *ÉLU.*
François Peraldi, c.s., PS, 5251;

Toulouse-15
I., 31934; A., 43,10 %; E., 16668
Gérard Bapt, PS, 9301 (55,80 %). *ÉLU.*
Frédéric Favriau, UDF, 7367;
Elie Bordes, c.s., div. g., s'est retiré.

Villemur-sur-Tarn
I., 5842; A., 23,87 %; E., 4164
Jean-Marc Dumoulin, UDF-CDS, 2716 (65,22 %). *ÉLU.*
Léon Eeckhoutte, c.s., PS, m., 1448;

GERS (15)

1er TOUR : 5 élus (1 app. PC; 1 PS; 1 UDF-rad.; 1 UDF-PR; 1 app. RPR).

La droite, qui disposait d'une majorité d'un siège, renforce sa position en conquérant trois cantons supplémentaires au détriment du PS. Les divisions à gauche ont coûté son siège au conseiller général sortant (app. PS) de Condom, mais elles ont été surmontées à Nogaro après le désistement d'Elisabeth Mitterrand. D'une façon inattendue, deux socialistes sortants sont battus par deux nouveaux venus de droite, à Montesquiou et à Mauvezin. Le PS conserve le canton de Mirande, pourtant menacé, et surtout les deux cantons d'Auch, où les sortants, adjoints au maire, obtiennent des scores encourageants pour le maintien de la gauche à la mairie d'Auch en 1995.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 1 app. PC; 9 PS; 1 app. PS; 3 UDF-rad.; 2 UDF-PR; 3 UDF; 4 RPR; 1 app. RPR; 6 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 1 app. PC; 12 PS; 1 app. PS; 3 UDF-rad.; 2 UDF-PR; 3 UDF; 2 RPR; 1 app. RPR; 5 div. d. (prés. : Yves Rispat, app. RPR, d., c.r., m. de Lupiac).

Auch-Sud-Est
I., 6642; A., 33,72 %; E., 4155
Claude Desbons, c.s., PS, adj. m., 2432 (58,53 %). *RÉÉLU.*
Geneviève Broussy, RPR, 1723;

Auch-Sud-Ouest
I., 6506; A., 32,93 %; E., 4072
Claude Betaille, c.s., PS, adj. m., 2318 (56,92 %). *RÉÉLU.*
André Daguin, UDF-PR, 1754;

Condom
I., 7983; A., 28,86 %; E., 5241
Jean Dubos, RPR, 2861 (54,58 %). *ÉLU.*
Roland Gabory, c.s., app. PS, 2380;

Éauze
I., 4844; A., 25,00 %; E., 3445
Pierre Pedussaut, c.s., PS, m., 1899 (55,12 %). *RÉÉLU.*
Christian Marou, div. d., 1546;

L'Isle-Jourdain
I., 6924; A., 34,30 %; E., 4318
Guy Arqué, c.s., PS, 2505 (58,01 %). *RÉÉLU.*
Francis Larroque, div. d., 1813;

Mauvezin
I., 3303; A., 21,07 %; E., 2489
Hubert Brasset, div. d., 1275 (51,22 %). *ÉLU.*
Yvon Montané, c.s., PS, m., 1214;

Mirande
I., 5629; A., 17,32 %; E., 4472
Francis Dupouey, c.s., PS, c.m., 2510 (56,12 %). *RÉÉLU.*
Pierre Beaudran, UDF, m., 1962;

Montesquiou
I., 2713; A., 20,75 %; E., 2081
Roland Sordes, RPR, 1058 (50,84 %). *ÉLU.*
Robert Perrussan, c.s., PS, c.r., m., 1023;

Nogaro
I., 6049; A., 26,51 %; E., 4095
Jean-Pierre Pujol, PS diss., 2349 (57,36 %). *ÉLU.*
Robert Castagnon, RPR, c.m., 1746;
Jean Dupuy, c.s., PS, n.s.r.p.

Samatan
I., 3196; A., 21,49 %; E., 2319
René Daubriac, PS, 1308 (56,40 %). *ÉLU.*
Michel Villemur, div. d., sout. RPR-UDF, 1011;
Yves Chaze, c.s., PS, m., n.s.r.p.

LOT (15)

1er TOUR : 4 élus (2 PS; 1 MRG; 1 div. d.).

Malgré l'« accident » de Bretenoux, où le sortant MRG a été battu par le candidat RPR au cours d'une triangulaire grâce au maintien du PC, la gauche, qui a perdu un canton, garde la majorité, avec vingt-deux sièges sur trente et un. A Catus, en dépit du maintien au second tour d'un candidat divers gauche, le socialiste sortant l'a emporté sur le candidat RPR. La gauche équilibre ses forces entre douze radicaux de gauche et dix socialistes.

NOUVEAU CONSEIL : 10 PS; 12 MRG; 2 UDF; 5 RPR; 2 div. d.

CONSEIL SORTANT : 9 PS; 14 MRG; 1 UDF-CDS; 5 RPR; 2 div. d. (prés. : Maurice Faure, MRG).

Bretenoux
I., [illegible]; A., 17,42 %; E., 4983
Raymond Sasia, RPR, 2142 (42,98 %). *ÉLU.*
Jean Launay, c.s., MRG, sout. PS, m., 1819; Albert Salle, PC, 1022;

Castelnau-Montratier
I., 2910; A., 17,59 %; E., 2297
Roger Gisbert, c.s., PS, 1281 (55,76 %). *RÉÉLU.*
André Valmary, div. d., sout. UDF-PR, m., 1016;

Catus
I., 3536; A., 23,52 %; E., 2603
Jean-Pierre Labro, c.s., PS, 1100 (42,25 %). *RÉÉLU.*
Claude Taillardas, div. g., m., 904;
Patrick Molinié, RPR, 599;

Gourdon
I., 5944; A., 25,38 %; E., 4181
Etienne Bonnefond, c.s., MRG, adj. m., 2114 (50,56 %). *RÉÉLU.*
Arlette Feixa, UDF, 2067;

Lalbenque
I., 3585; A., 19,60 %; E., 2730
Raymond Lacan, c.s., PS, 1560 (57,14 %). *RÉÉLU.*
Ghyslaine Hureaux, RPR, 1170;

Limogne-en-Quercy
I., 2588; A., 17,92 %; E., 2058
Gérard Amigues, c.s., MRG, sout. PS, 1071 (52,04 %). *RÉÉLU.*
Francis Guiral, div. d., sout-UDF-RPR, 987;

Livernon
I., 2753; A., 24,48 %; E., 1915
Serge Despeyroux, c.s., PS, 1176 (61,40 %). *RÉÉLU.*
Henri Gratias, div. d., sout. RPR-UDF, 739;

Montcuq
I., 3109; A., 19,29 %; E., 2400
Daniel Maury, MRG, 1370 (57,08 %). *ÉLU.*
Roland Hureaux, RPR, 1030;
Maurice Faure, c.s., MRG, prés. c.g., n.s.r.p.

Puy-l'Évêque
I., 7235; A., 32,49 %; E., 4545
Bernard Charles, c.s., MRG, d., m. de Cahors, 2926 (64,37 %). *RÉÉLU.*
Lucien Savournin, div. d., sout. RPR-UDF, m., 1619;

Saint-Céré
I., 5843; A., 28,34 %; E., 3845
André Boyer, c.s., MRG, sout. PS, sén., m., 2151 (55,94 %). *RÉÉLU.*
Jacqueline Harize, div. d., sout. UDF-RPR, 1694;

Salviac
I., 1909; A., 24,93 %; E., 1377
Yves Perié, c.s., PS, 884 (64,19 %). *RÉÉLU.*
Alain Dubrulle, div. d., sout. UDF-RPR, 493;

HAUTES-PYRÉNÉES (17)

1er TOUR : 6 élus (1 PS; 1 MRG; 3 UDF-CDS; 1 RPR).

Malgré l'élection dès le premier tour de Philippe Douste-Blazy, maire de Lourdes et ministre délégué à la santé, la droite, qui n'a gagné qu'un siège, n'a pas réussi à faire basculer le département des Hautes-Pyrénées, l'un des bastions du Mouvement des radicaux de gauche. Même si le PS gagne deux sièges alors que le MRG en perd trois, la coalition PS-MRG-PC a d'ores et déjà annoncé qu'elle entendait reconduire le radical François Fortassin à la tête de l'assemblée départementale, où le PS dispose de dix sièges contre cinq au MRG.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PC; 10 PS; 5 MRG; 2 div. g.; 1 UDF-rad.; 5 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 2 UDF; 4 RPR; 1 div. d.

CONSEIL SORTANT : 3 PC; 8 PS; 8 MRG; 1 div. g.; 1 UDF-rad.; 5 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 2 UDF; 2 RPR; 3 div. d. (prés. : François Fortassin, MRG, m. de Sarp).

Argelès-Gazost
I., 8135; A., 24,60 %; E., 5930
Georges Azavant, PS, 3072 (51,80 %). *ÉLU.*
Robert Coll, c.s., UDF, m., 2858;

Bagnères-de-Bigorre
I., 10323; A., 29,15 %; E., 6842
Roland Castells, c.s., UDF-CDS, m., c.r., 3699 (54,06 %). *RÉÉLU.*
Louis Baget, PS, 3143;

La Barthe-de-Neste
I., 3778; A., 43,25 %; E., 1767
Maurice Loudet, PS, 1767 (100,00 %). *ÉLU.*
Jean Fourquet, c.s., MRG, n.s.r.p.

Campan
I., 3168; A., 19,82 %; E., 2469
Marc Chicoulaa, c.s., RPR, m., 1269 (51,39 %). *RÉÉLU.*
Jacques Brune, MRG, 1200;

Castelnau-Magnoac
I., 3285; A., 20,24 %; E., 2427
Bernard Verdier, c.s., MRG, 1645 (67,77 %). *RÉÉLU.*
Pierre Dupont, div. d., m., sout. RPR-UDF, 782;

Castelnau-Rivière-Basse
I., 1728; A., 18,63 %; E., 1346
Joseph Latapie, div. g., 677 (50,29 %). *ÉLU.*
Gilbert Perès, c.s., UDF, 669;

Laloubère
I., 7355; A., 35,81 %; E., 4492
Michel Barrouquère-Theil, c.s., PC, 2490 (55,43 %). *RÉÉLU.*
Pierre Couderc, UDF-PR, 2002;

Rabastens-de-Bigorre
I., 3715; A., 25,19 %; E., 2676
Christian Cazenave, UDF-PR, 1405 (52,50 %). *ÉLU.*
Pierre Lalanne, div. g., m., 1271;
Roger Larré, c.s., MRG, n.s.r.p.

Séméac
I., 8216; A., 36,45 %; E., 4891
Guy Dufaure, c.s., PS, m., 3023 (61,80 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Gesta, RPR, 1868;

Tarbes-3
I., 6389; A., 47,37 %; E., 3192
Raymond Erraçarret, c.s., PC, m., 2063 (64,63 %). *RÉÉLU.*
Jean-Marie Simonnet, RPR, 1129;

Tarbes-4
I., 5969; A., 47,96 %; E., 2931
Jean-François Calvo, RPR, 1488 (50,76 %). *ÉLU.*
Jean Vieu, c.s., PC, adj. m., 1443;

TARN (21)

1er TOUR : 9 élus (6 PS; 2 div. g.; 1 div. d.).

Le Tarn reste à gauche. Malgré un gain de trois cantons, l'opposition RPR-UDF n'a pas réussi à renverser la majorité socialiste, qui enregistre de son côté l'élection d'un divers gauche à Brassac, avec 3 voix d'avance. Elu de justesse en 1992, le socialiste Thierry Cardenac devrait retrouver sa présidence. Le scrutin s'est joué à Castres, où les deux sortants PS ont été réélus malgré un premier tour difficile. Cette victoire paraît ressouder la gauche dans la perspective de la reconquête de la mairie, tenue par le député RPR Jacques Limouzy.

NOUVEAU CONSEIL : 17 PS; 1 MRG; 4 div. g.; 1 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 10 RPR; 7 div. d.

CONSEIL SORTANT : 19 PS; 2 app. PS; 2 MRG; 2 div. g.; 1 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 1 UDF; 7 RPR; 8 div. d. (prés. : Thierry Carcenac, PS, adj. m. de Lescure-d'Albigeois).

Brassac
I., 2750; A., 17,81 %; E., 2179
Jean-Claude Guiraud, div. g., 1091 (50,06 %). *ÉLU.*
Max Caminade, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, m., 1088;

Cadalen
I., 2870; A., 21,70 %; E., 2118
Henri Pagès, c.s., PS, m., 1511 (71,34 %). *RÉÉLU.*
Didier Gardinal, RPR, 607;

Castres-Est
I., 9637; A., 34,80 %; E., 5954
Arnaud Mandement, c.s., PS, c.m., 3096 (51,99 %). *RÉÉLU.*
Jacques Thouroude, RPR, c.m., 2858;

Castres-Sud
I., 13259; A., 33,89 %; E., 8104
Jacques Esclassan, c.s., PS, c.m., 4098 (50,56 %). *RÉÉLU.*
Nicole Jeanrot, UDF-PR, c.m., 4006;

Gaillac
I., 13323; A., 28,84 %; E., 8792
Charles Pistre, c.s., PS, 5325 (60,56 %). *RÉÉLU.*
Jacques Dary, UDF-PR, c.r., m., 3467;

Lavaur
I., 13417; A., 23,81 %; E., 9561
Bernard Carayon, RPR, 5044 (52,75 %). *ÉLU.*
Pierre Lozar, c.s., PS, c.r., m., 4517;

Puylaurens
I., 4729; A., 19,41 %; E., 3619
Louis Latger, RPR, 1908 (52,72 %). *ÉLU.*
Louis Fournès, c.s., PS, m., 1711;

Rabastens
I., 5301; A., 24,56 %; E., 3778
Hervé de Guerdavid, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, 2149 (56,88 %). *RÉÉLU.*
Alain Brest, PS, adj. m., 1629;

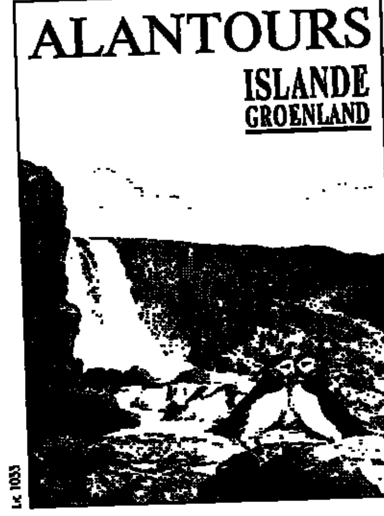
Saint-Amans-Soult
I., 5588; A., 21,74 %; E., 3985
Marc Rouanet, div. d., 2088 (52,39 %). *ÉLU.*
Michel Tournier, div. g., 1897;
Irénée Cros, c.s., MRG, n.s.r.p.

Vabre
I., 2245; A., 14,47 %; E., 1820
Philippe Folliot, div. d., 968 (53,18 %). *ÉLU.*
Jean-Marie Arnaud, c.s., RPR, m., 852;

Vielmur-sur-Agout
I., 3569; A., 17,03 %; E., 2851
André Aussaguès, c.s., PS, 1193 (41,84 %). *RÉÉLU.*
Alain Cèbe, div. g., 689; Bernard Racaud, div. d., 969;

ICELANDAIR
Vols directs de Paris
"L'ILE NATURE"
Islande

ALANTOURS
ISLANDE
GROENLAND



Lc 1033

Islande :
le secret le mieux gardé de l'Europe

ALANTOURS vous propose de découvrir "votre ISLANDE"... Voyages individuels, location de 4 x 4, randonnées à pied, à cheval, circuits accompagnés avec hébergement à l'hôtel etc.





LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

Villefranche-d'Albigeois
I., 8956; A., 24,95 %; E., 6380
Jean Polisset, c.s., PS, 3432 (53,79%). *RÉÉLU.*
Jean-Louis Mathieu, div. d., sout. UDF-RPR, 2948;

TARN-ET-GARONNE (16)

1er TOUR : 3 élus (1 PS; 1 MRG; 1 div. d.).

La gauche conforte ses positions. Dans treize cantons, huit sortants retrouvent leur siège et cinq nouveaux font leur entrée au conseil général : Christian Astruc conserve au MRG le canton d'Auvillar (dont le sortant ne se représentait pas), face au nouveau député UDF-PR, Jacques Briat, vainqueur de Jean-Michel Baylet, en mars 1993; Guy Hébral (div.) bat le sortant divers droite, face à quatre adversaires; de même, José Gonzales (MRG) élimine le sortant RPR, José Pouget. Si le PS perd le siège de Montauban-3 au profit de l'UDF, il reprend à un divers droite celui de Lavit.

NOUVEAU CONSEIL : 7 PS; 11 MRG; 1 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 2 UDF; 2 RPR; 5 div. d.; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 7 PS; 10 MRG; 1 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 1 UDF; 3 RPR; 7 div. d. (prés. : Jean-Michel Baylet, MRG, a. min., m. de Valence-d'Agen).

Auvillar
I., 3106; A., 21,86 %; E., 2336
Christian Astruc, MRG, 1492 (63,86%). *ÉLU.*
Jacques Briat, UDF, d., 844;
André Vidalot, c.s., MRG, n.s.r.p.

Castelsarrasin-2
I., 6175; A., 28,85 %; E., 3942
Bernard Dagen, c.s., div. d., m., 2736 (69,40%). *RÉÉLU.*
Patrick Malphettes, PS, 1206;

Caylus
I., 2188; A., 24,95 %; E., 1582
Léopold Viguié, c.s., div. d., 995 (62,89%). *RÉÉLU.*
André Dalat, PS, 587;

Lavit
I., 2267; A., 11,11 %; E., 1930
Henri de Marsac, PS, 1071 (55,49%). *ÉLU.*
Jean-Paul Hayek, c.s., div. d., 859;

Moissac-1
I., 5980; A., 35,53 %; E., 3602
Jean-Paul Nunzi, c.s., PS, c.r., m., 2131 (59,16%). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Barnac, UDF, 1471;

Molières
I., 2366; A., 21,42 %; E., 1798
Guy Hébral, div., 785 (43,65%). *ÉLU.*
Henri Combelles, c.s., div. d., 272; Christian Lestrade, RPR, 265; *Fabien Ferrer, div. g., 233;* Christian Dessaux, div. d., 243;

Montauban-2
I., 6648; A., 36,62 %; E., 3928
Michel Marty, c.s., PS, adj. m., 2104 (53,56%). *RÉÉLU.*
Maryvonne Delzongle, RPR, 1824;

Montauban-3
I., 7140; A., 37,95 %; E., 4112
Jean-Pierre Quereilhac, UDF, 2132 (51,84%). *ÉLU.*
Pierre Blanc, c.s., PS, 1980;

Montauban-4
I., 4124; A., 34,91 %; E., 2517
Michel Hamecher, c.s., MRG, c.m., 1434 (56,97%). *RÉÉLU.*
Jacques Sarroste, UDF, 1083;

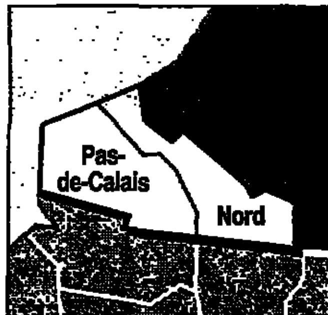
Montauban-5
I., 6097; A., 34,36 %; E., 3683
José Gonzalès, MRG, 2114 (57,39%). *ÉLU.*
José Poujet, c.s., RPR, 1569;

Montech
I., 10031; A., 31,95 %; E., 6273
Jacques Moignard, c.s., PS, 3378 (53,84%). *RÉÉLU.*
Robert Lagrèze, RPR, 2895;

Négrepelisse
I., 7550; A., 27,33 %; E., 5102
Jean Cambon, c.s., PS, 2857 (55,99%). *RÉÉLU.*
Lucien Kothé, div. d., sout. UPF, 2245;

Villebrumier
I., 3638; A., 26,11 %; E., 2413
Etienne Astoul, c.s., PS, m., 1420 (58,84%). *RÉÉLU.*
Michel Delbouys, div., 993;

NORD-PAS-DE-CALAIS



NORD (38)

1er TOUR : 4 élus (1 UDF-PR; 2 RPR; 1 div. d.).

La droite sort largement renforcée dans cet ex-bastion du PS, qu'elle a conquis en 1992. Elle affichait une majorité de quarante et un sièges (contre trente-huit à la gauche), elle en comptera désormais quatre de plus. Le PC n'a replacé que cinq de ses six sortants. Le PS a perdu quatre cantons, conquis ou conservés de justesse en 1988 (Bourbourg, La Bassée), ou qui *étaient sérieusement menacés comme* Anzin et Maubeuge, où le maire, Alain Carpentier (PS), perd son siège au profit du RPR, en dépit d'une triangulaire liée à la présence du Front national. Le PS gagne cependant le canton de Hondschoote, où Claude Gosset (UDF-CDS), vice-président du conseil général, a été victime des divisions de la droite au premier tour.

NOUVEAU CONSEIL : 11 PC; 21 PS; 1 ex-PS; 1 MRG; 2 UDF-PSD; 5 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 21 RPR; 1 CNI; 13 div. d.

CONSEIL SORTANT : 12 PC; 24 PS; 1 ex-PS; 1 MRG; 2 UDF-PSD; 7 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 19 RPR; 1 CNI; 9 div. d. (prés. : Jacques Donnay, RPR, c. m. de Lille).

Anzin
I., 28312; A., 36,70 %; E., 16952
Cécile Gallez, div. d., 8878 (52,37%). *ÉLUE.*
André Parent, c.s., PS, m., 8074;

Avesnes-sur-Helpe-Sud
I., 10404; A., 30,08 %; E., 6938
Pierre Naveau, c.s., PS, 4609 (66,43%). *RÉÉLU.*
André Becel, RPR, 2329;

Bailleul-Sud-Ouest
I., 10717; A., 29,30 %; E., 7136
Jean Delobel, c.s., PS, m., 4366 (61,18%). *RÉÉLU.*
Guy Baillieul, RPR, c.m., 2770;

La Bassée
I., 17629; A., 30,62 %; E., 11363
Philippe Waymel, div. d., 5831 (51,31%). *ÉLU.*
Norbert Bommart, c.s., PS, m., 5532;

Bavay
I., 13552; A., 32,29 %; E., 8617
Jean Jarosz, c.s., PC, 5149 (59,75%). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Delmotte, RPR, 3468;

Berlaimont
I., 16652; A., 27,33 %; E., 11426
Christian Decavel, div. d., 5777 (50,56%). *ÉLU.*
Bernard Baudoux, PC, 5649;
Pierre Briatte, c.s., PC, n.s.r.p.

Bourbourg
I., 13055; A., 24,81 %; E., 9191
Jean-Pierre Decool, div. d., 5075 (55,21%). *ÉLU.*
Oliver Varlet, c.s., PS, m., 4116;

Clary
I., 21504; A., 23,86 %; E., 15393
Jacques Warin, c.s., PS, 8611 (55,94%). *RÉÉLU.*
Yves Coupé, UDF-CDS, 6782;

Denain
I., 30707; A., 54,04 %; E., 9864
Patrick Leroy, PC, 9864 (100,00%). *ÉLU.*
Francis Chevalier, c.s., PC, n.s.r.p.

Douai-Nord
I., 30554; A., 43,11 %; E., 16022
Jacques Michon, PC, 9393 (58,62%). *ÉLU.*
Christiane Pezin, UDF-PR, 6629;
Albert de Bosschère, c.s., PC, n.s.r.p.

Dunkerque-Ouest
I., 34694; A., 44,53 %; E., 17092
Gaston Tirmarche, c.s., PS diss., 9784 (57,24%). *RÉÉLU.*
Christian Hutin, RPR, c.m., 7308;

Haubourdin
I., 31691; A., 37,57 %; E., 18273
Daniel Rondelaere, PS, 10539 (57,67%). *ÉLU.*
Gérard Vercaemer, UDF-CDS, m., 7734;
Bernard Davoine, c.s., PS, d., n.s.r.p.

Hazebrouck-Sud
I., 10900; A., 33,12 %; E., 6646
Paul Blondel, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, c.r., adj. m., 3958 (59,55%). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Allossery, PS, c.m., 2688;

Hondschoote
I., 9123; A., 27,15 %; E., 6237
Jean Schepman, PS, 2996 (48,03%). *ÉLU.*
Claude Gosset, c.s., UDF-CDS, m., 2836; Gilles Feryn, div. d., 405;

Lille-Centre
I., 9877; A., 54,08 %; E., 4286
Jacques Donnay, c.s., RPR, prés. c.g., c.m., 2531 (59,05%). *RÉÉLU.*
Patrick Kanner, PS, adj. m., 1755;

Lille-Nord
I., 17884; A., 54,29 %; E., 7641
Jean-Claude Debus, c.s., RPR, 4621 (60,47%). *RÉÉLU.*
Véronique Hoffmann, PS, 3020;

Lille-Ouest
I., 41835; A., 47,70 %; E., 20078
Jean Talman, UDF-CDS, 11789 (58,71%). *ÉLU.*
Claude Reynaert, PS, 8289;
Jeannine Delfosse, c.s., UDF-CDS, n.s.r.p.

Lille-Sud
I., 19805; A., 53,39 %; E., 8639
Bernard Roman, c.s., PS, adj. m., 5528 (63,98%). *RÉÉLU.*
Alain Bienvenu, RPR, c.m., 3111;

Lomme
I., 26732; A., 40,27 %; E., 14952
Yves Durand, PS, 9438 (63,12%). *ÉLU.*
Jacques Pastour, div. d., 5514;
Arthur Notebart, c.s., PS, n.s.r.p.

Marchiennes
I., 27745; A., 33,51 %; E., 17320
Jean-Jacques Candelier, c.s., PC, 11832 (68,31%). *RÉÉLU.*
Serge Gaillot, RPR, 5488;

Marcoing
I., 11050; A., 25,02 %; E., 7788
Liliane Durieux, c.s., div. d., 4361 (55,99%). *RÉÉLUE.*
Colette Dessaint, PC, 3427;

Maubeuge-Nord
I., 28615; A., 39,35 %; E., 16704
Jean-Yves Herbeuval, RPR, 6513 (38,99%). *ÉLU.*
Claude Deresnes, FN, c.r., c.m., 4286; Alain Carpentier, c.s., PS, m., 5905;

Merville
I., 16592; A., 25,28 %; E., 11707
Alfred Foy, c.s., div. d., sén., m., 4707 (40,20%). *RÉÉLU.*
Gérard Beun, UDF-CDS diss., 4054; Bernard Debeugny, PS, 2946;

Orchies
I., 15151; A., 28,66 %; E., 10095
Jean-Luc Detavernier, RPR, 5520 (54,68%). *ÉLU.*
Guy Derache, PS, adj. m., 4575;
Eugénie Deffontaines, c.s., div. d., n.s.r.p.

Le Quesnoy-Ouest
I., 8678; A., 26,58 %; E., 6007
Adolphe Lemaire, c.s., PS, 3230 (53,77%). *RÉÉLU.*
Etienne Cauchy, div. d., c.r., 2777;

Quesnoy-sur-Deûle
I., 23508; A., 42,95 %; E., 12454
Henri Segard, c.s., div. d., 8154 (65,47%). *RÉÉLU.*
Didier Pira, PS, 4300;

Roubaix-Nord
I., 27305; A., 46,97 %; E., 13530
Alain Faugaret, c.s., PS, 8405 (62,12%). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Gendron, FN, c.r., c.m., 5125;

Roubaix-Ouest
I., 33198; A., 50,76 %; E., 14827
Michel Baudry, c.s., UDF-CDS, adj. m., 10029 (67,64%). *RÉÉLU.*
Pascal Gannat, FN, c.r., c.m., 4798;

Saint-Amand-les-Eaux-Rive-Gauche
I., 12960; A., 41,22 %; E., 6782
Georges Donnez, c.s., UDF-PSD, m., 3502 (51,63%). *RÉÉLU.*
Jean-Marc Mondino, PC, c.m., 3280;

Seclin-Sud
I., 24943; A., 38,13 %; E., 13949
Jean-Marie Coignion, c.s., PS, adj. m., 8124 (58,24%). *RÉÉLU.*
Marcel Deraedt, RPR, 5825;

Tourcoing-Sud
I., 30418; A., 46,77 %; E., 15604
Jean Richmond, c.s., RPR, 7409 (47,48%). *RÉÉLU.*
Simone Bonnave, FN, c.m., 4200; Patrick Bernard, PS, adj. m., 3995;

Trélon
I., 19634; A., 33,29 %; E., 12205
Marcel Dehoux, c.s., PS, 7574 (62,05%). *RÉÉLU.*
François Louvegnies, UDF-PR, m., 4631;

Valenciennes-Sud
I., 31159; A., 38,27 %; E., 17448
Elie Salengros, c.s., PC, 9945 (56,99%). *RÉÉLU*
Bernard Godin, RPR, 7503;

Villeneuve-d'Ascq-Sud
I., 16875; A., 42,06 %; E., 9256
Jean-Michel Stiévenard, c.s., PS adj. m., 5238 (56,59%). *RÉÉLU.*
Thierry Degraeve, UDF-PR, 4018;

PAS-DE-CALAIS (39)

1er TOUR : 13 élus (2 PC; 5 PS; 1 UDF-rad.; 1 UDF-PR; 3 RPR; 1 div. d.).

La gauche conserve une confortable majorité, et le sénateur (PS) et président du conseil général, Roland Huguet, devrait être réélu. Le PS perd le siège de Liévin-Nord, où il avait choisi de ne pas se maintenir, au profit du PC. L'échec de Christian Petit, maire (PS) d'Hesdin, battu par le conseiller régional Michel Dransard (RPR), est compensé par le gain du canton de Guines, où le socialiste Hervé Poher a profité des divisions à droite. A droite, la surprise a bien failli venir du canton de Bapaume, où Jean-Paul Delevoye (RPR) l'a emporté de 35 voix seulement sur le MRG André Defontaine.

NOUVEAU CONSEIL : 13 PC; 31 PS; 1 app. PS; 1 PS diss.; 1 UDF-rad.; 4 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 2 UDF; 1 app. UDF; 14 RPR; 5 div. d.

CONSEIL SORTANT : 12 PC; 31 PS; 1 app. PS; 1 PS diss.; 1 div. g.; 1 UDF-rad.; 4 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 2 UDF; 1 app. UDF; 14 RPR; 5 div. d. (prés. : Roland Huguet, PS, a. d., m. d'Isbergues).

Aubigny-en-Artois
I., 8444; A., 16,04 %; E., 6772
Georges Caron, c.s., UDF-PR, 3461 (51,10%). *RÉÉLU.*
Jean-Michel Desailly, PS, 3311;

Auchel
I., 16211; A., 27,33 %; E., 10821
Jean-Luc Bécart, c.s., PC, sén., m., 6057 (55,97%). *RÉÉLU.*
Raymond Branly, UDF-CDS, 4764;

Bapaume
I., 6295; A., 22,27 %; E., 4617
Jean-Paul Delevoye, c.s., RPR, sén., m., 2326 (50,37%). *RÉÉLU.*
André Defontaine, MRG, 2291;

Bertincourt
I., 4900; A., 19,38 %; E., 3819
Jean Bachelet, c.s., RPR, 1701 (44,54%). *RÉÉLU.*
Jean-Marie Plessiet, div. d., 1071; Maurice Bancourt, PS, 675; Michel Legrand, div. d., 372;

Béthune-Nord
I., 15994; A., 33,24 %; E., 9896
Albert Delahaye, PS, 5262 (53,17%). *ÉLU.*
Jacques Pomart, RPR, c.m., 4634;
Jacques Mellick, c.s., PS, m., s'est démis de son mandat.

Boulogne-sur-Mer-Nord-Est
I., 12268; A., 50,42 %; E., 5596
Claude Allan, c.s., PS, c.m., 3380 (60,40%). *RÉÉLU.*
Jean-Marc Lebeau, RPR, c.m., 2216;

Bully-les-Mines
I., 14761; A., 32,13 %; E., 9219
Michel Vancaille, PS, 5003 (54,26%). *ÉLU.*
Eva Urbaniak, c.s., div. g., 4216;

Courrières
I., 14561; A., 36,20 %; E., 8596
Albert Facon, c.s., PS, m., 5594 (65,07%). *RÉÉLU.*
Raymond Demailly, FN, 3002;

Croisilles
I., 7799; A., 25,23 %; E., 5472
Fernand Dumont, c.s., div. d., m., 3569 (65,22%). *RÉÉLU.*
Gérard Due, PS, 1903;

Fruges
I., 5503; A., 12,81 %; E., 4648
Eugène Rolland, c.s., PS, m., 2587 (55,65%). *RÉÉLU.*
Jean-Marie Debuire, UDF-PR, 2061;

Guînes
I., 10075; A., 26,89 %; E., 6822
Hervé Poher, PS, 4042 (59,24%). *ÉLU.*
Pierre Allender, div. d., 2756; Raymonde Langelin, UDF-PR, 24;
Henri Collette, c.s., RPR, n.s.r.p.

Hesdin
I., 8749; A., 21,25 %; E., 6621
Michel Dransart, RPR, 3439 (51,94%). *ÉLU.*
Christian Petit, c.s., PS, m., 3182;

Hucqueliers
I., 5150; A., 14,64 %; E., 4077
Dominique de la Gorce, c.s., div. d., 2263 (55,50%). *RÉÉLU.*
Serge Depraiter, div. g., sout. PS, 1814;

Laventie
I., 11157; A., 29,25 %; E., 7474
Roger Douez, c.s., div. d., m., 4196 (56,14%). *RÉÉLU.*
Annie Van Cortenbosch, div. g., 3278;

Leforest
I., 15070; A., 36,66 %; E., 8833
Gilbert Marquette, c.s., PS, m., 4432 (50,17%). *RÉÉLU.*
Amédée Gellez, div. d., 4401;

Lens-Est
I., 14735; A., 46,48 %; E., 6898
Charles Depoorter, c.s., PS, 4507 (65,33%). *RÉÉLU.*
Michel Roger, UDF-CDS, c.r., c.m., 2391;

Lens-Nord-Ouest
I., 12538; A., 41,07 %; E., 6409
Claudette Grosse, c.s., PS diss., 3349 (52,25%). *RÉÉLUE.*
Danielle Drubbels, PS, adj. m., 3060;

Liévin-Nord
I., 14488; A., 39,52 %; E., 8012
Daniel Breton, PC, 5351 (66,78%). *ÉLU.*
Jérôme Darras, div. g., 2661;
Michel Lardez, c.s., PS, adj. m., s'est retiré.

Marquion
I., 8157; A., 27,30 %; E., 5486
Michel Chopin, c.s., PS, 3094 (56,39%). *RÉÉLU.*
Jean-François Ribout, RPR, 2392;

Marquise
I., 14315; A., 21,11 %; E., 10745
Martial Herbert, c.s., PS, adj. m., 5401 (50,26%). *RÉÉLU.*
Bernard Deram, div. d., 5344;

Nœux-les-Mines
I., 17874; A., 35,65 %; E., 10303
Jacques Villedary, c.s., PS, m., 6599 (64,04%). *RÉÉLU.*
Dominique Josien, UDF-rad., 3704;

Noyelles-sous-Lens
I., 15269; A., 40,05 %; E., 8115
Otello Troni, c.s., PC, 5753 (70,89%). *RÉÉLU.*
Maurice Chevalier, RPR, c.m., 2362;

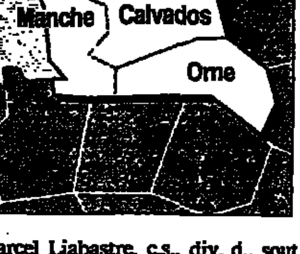
Outreau
I., 12175; A., 39,40 %; E., 6777
Roger Dernoncourt, c.s., PS, adj. m., 4410 (65,07%). *RÉÉLU.*
Antoine Chivet, UDF-CDS, 2367;

Pas-en-Artois
I., 5575; A., 21,99 %; E., 4009
Albert Rivaux, c.s., RPR, 2633 (65,67%). *RÉÉLU.*
Jean Roussel, PS, 1376;

Sains-en-Gohelle
I., 13758; A., 50,51 %; E., 4270
Alain Lefebvre, c.s., PS, 4270 (100,00%). *RÉÉLU.*

Samer
I., 18994; A., 34,02 %; E., 11966
Jean Bardol, c.s., PC, 6892 (57,59%). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Pont, UDF-CDS, 5074;

BASSE-NORMANDIE



CALVADOS (26 + [2])

1er TOUR : 9 élus (1 PS; 1 UDF-CDS; 5 UDF-PR; 1 RPR; 1 div. d.).

Le second tour amplifie l'érosion de la majorité départementale de droite. Les socialistes gagnent trois sièges (Bourguébus, Caen-6 et Vire), dont deux au détriment du RPR. Mais Olivier Stirn ne retrouve le mandat qu'il avait occupé de 1970 à 1988, après l'avoir conquis sous diverses couleurs de droite, que de 5 voix, et le PS ne conserve Orbec que parce que la droite y était divisée. La défaite d'Yves Lessard à Caen, si elle n'est pas une surprise, puisqu'il n'avait été élu, lors d'une partielle en juin 1993, que de 5 voix, aura des répercussions compte *tenu du rôle important qu'il joue à* l'état-major du RPR à Paris, et surtout dans la préparation des municipales à Caen, après les défaites de plusieurs adjoints au maire. La victoire d'un écologiste indépendant à Honfleur est certes une défaite personnelle pour le maire de cette commune, mais aussi pour tous ceux qui veulent faire de ce port une banlieue du Havre grâce au nouveau pont sur l'estuaire de la Seine.

NOUVEAU CONSEIL : 13 PS; 1 écol.; 1 UDF-CDS; 15 UDF-PR; 2 UDF; 8 RPR; 9 div. d.

CONSEIL SORTANT : 10 PS; 1 UDF-CDS; 10 UDF-PR; 2 UDF; 10 RPR; 14 div. d.; 2 sièges, détenus par l'UDF, vacants : l'un après démission, l'autre après invalidation par le Conseil d'Etat (prés. : Anne d'Ornano, UDF-PR, m. de Deauville).

Trevières
I., 6581; A., 58,62 %; E., 2570
Roger Jouet, c.s., div. d., m., 1561 (60,73%). *RÉÉLU.*
Patrick Vautier, RPR, 1009.

■ Balleroy
I., 6658; A., 45,52 %; E., 3327
Michel Granger, UDF-PR, 2279 (68,50%). *ÉLU.*
Jacques Le Tourneur, div. d., 1048.
François d'Harcourt, c.s., UDF, s'est démis de son mandat.

■ Bourguébus
I., 12628; A., 33,96 %; E., 7855
Jean-Claude Carabeufs, PS, 4339 (55,23%). *ÉLU.*
Claude Peschard, c.s., UDF-PR, dont l'élection a été invalidée par le Conseil d'Etat, 3516.

Cabourg
I., 13609; A., 39,56 %; E., 7802
Claude Ecobichon, c.s., PS, 5179 (66,38%). *RÉÉLU.*
Olivier Paz, UDF-PR, 2623.

Caen-2
I., 13520; A., 47,37 %; E., 6594
Serge Maillard, c.s., PS, 3782 (57,35%). *RÉÉLU.*
Dominique Bannier, UDF-PR, 2812.

Caen-6
I., 9040; A., 50,59 %; E., 4163
Jangui Le Carpentier, PS, 2156 (51,78%). *ÉLU.*
Yves Lessard, c.s., RPR, c.r., 2007.

Caen-8
I., 11496; A., 51,14 %; E., 5271
Francis Saint-Ellier, c.s., UDF-PR, d., 2743 (52,03%). *RÉÉLU.*
Philippe Duron, PS, 2528.

Caen-9
I., 9006; A., 46,36 %; E., 4181
Gilles Déterville, PS, 2123 (50,77%). *ÉLU.*
Pierre-Nicolas Bovalis, UDF-PR, 2058.
Anne-Marie Seguin, c.s., PS, n.s.r.p.

Douvres-la-Délivrande
I., 13734; A., 40,77 %; E., 7818
Pierre Letellier, c.s., UDF-PR, 3996 (51,11%). *RÉÉLU.*
Jean-Marc Gilles, PS, 3822.

Honfleur
I., 10729; A., 34,35 %; E., 6836
Michel Lamarre, écol., 4419 (64,64%). *ÉLU.*
Marcel Liabastre, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, m., 2417.

Isigny-sur-Mer
I., 7636; A., 34,19 %; E., 4842
André Rauline, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, 1711 (35,33%). *RÉÉLU.*
Jean-Marc Lefranc, UDF-PR, 1702; Patrick Rossigneux, RPR, m., 1429.

Mézidon-Canon
I., 6978; A., 30,72 %; E., 4643
Jean Manchon, c.s., RPR, 1879 (40,46%). *RÉÉLU.*
François Aubey, div. d., 1873; Jean-Pierre Lamarche, PS, 891.

Morteaux-Coulibœuf
I., 3450; A., 34,52 %; E., 2206
Robert Malas, c.s., UDF-PR, sout. UDF-RPR, 925 (41,93%). *RÉÉLU.*
Claude Letellier de Blanchard, div. d., m., 842; Michel Thoretton, div. g., sout. PS, 439.

Orbec
I., 6233; A., 33,06 %; E., 4050
Bernard Lambert, c.s., PS, 1647 (40,66%). *RÉÉLU.*
René Doat, div. d., 1066; Françoise Lévêque, UDF-PR, 1337.

Ouistreham
I., 13760; A., 42,67 %; E., 7456
André Ledran, c.s., PS, m., 4755 (63,77%). *RÉÉLU.*
Gérard Angot, RPR, 2701.

Tilly-sur-Seulles
I., 9073; A., 39,07 %; E., 5260
Guy Imhof, c.s., UDF-PR, 2229 (42,37%). *RÉÉLU.*
Alain Paysant, PS, 1750; Nicole Maugue, div. d., 1281.

Troarn
I., 14350; A., 42,88 %; E., 7564
Christian Piélot, PS, 4723 (62,44%). *ÉLU.*
Jean-François Delamare, RPR, 2841.
Bernard Loing, c.s., PS, n.s.r.p.

Villers-Bocage
I., 6253; A., 37,35 %; E., 3516
Xavier Lebrun, div. d., 1933 (54,97%). *ÉLU.*
André Juchem, PS, 1583.
Stanislas de Clermont-Tonnerre, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, s'est retiré.

Vire
I., 13813; A., 19,01 %; E., 10901
Olivier Stirn, PS, 5553 (50,94%). *ÉLU.*
Jean-Pierre Cousin, c.s., RPR, m., 5348;

MANCHE (26)

1er TOUR : 11 élus (1 UDF-CDS; 1 UDF; 3 RPR; 1 RPR diss.; 4 div. d.; 1 FN).

Le seul changement notable est le rajeunissement du conseil général. Sept sortants, en raison de leur âge, ne s'étaient pas représentés et quatre de leurs collègues ont été battus, dont deux dès le premier tour. Les socialistes perdent Avranches qu'ils avaient gagné par surprise en 1988. Mais ils conservent Saint-Lô, Octeville et Tourlaville. De plus à Saint-Clair-sur-l'Elle un divers gauche bat le sortant UDF-PR, grâce, là aussi, à un bon report des suffrages communistes, et à Quettehou, un autre divers gauche l'emporte du fait des divisions de la droite. Le score du député PR Yves Bonnet à Cherbourg le met en bonne position pour tenter de reprendre la mairie au PS en 1995.

NOUVEAU CONSEIL : 5 PS; 3 div. g.; 3 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 1 UDF; 17 RPR; 2 RPR diss.; 2 CNI; 14 div. d.; 1 FN.

CONSEIL SORTANT : 6 PS; 1 div. g.; 4 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 3 UDF; 17 RPR; 1 RPR diss.; 3 CNI; 13 div. d.; 1 FN (prés. : Pierre Aguiton, UDF-PR).

Avranches
I., 13357; A., 36,66 %; E., 8001

LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

Gwenhaël Huet, RPR, 4 775 (59,68 %). *ÉLUE.*
Philippe Durand, c.s., PS, 3 226;

Cherbourg-Nord-Ouest
I., 7869; A., 49,09 %; E., 3816
Yves Bonnet, UDF-PR, 2 202 (57,70 %). *ÉLU.*
Jean-Michel Houllegatte, PS, 1 614; *Charles Dumoncel, c.s., UDF-CDS, n.s.r.p.*

Ducey
I., 4 808; A., 30,05 %; E., 3 203
Henri-Jacques Dewitte, UDF-PR, 1 783 (55,66 %). *ÉLU.*
Guy Trochon, div. g., 1 420; *Jean-Pierre Tizon, c.s., UDF-PR, sén., n.s.r.p.*

Granville
I., 16 606; A., 45,65 %; E., 8 398
Jean-Claude Lecossais, c.s., RPR diss., 5 024 (59,82 %). *RÉÉLU.*
Jean Leguelinel, PS, 3 374;

Marigny
I., 4 654; A., 27,09 %; E., 3 285
Gilles Quinquenel, div. d., 1 644 (50,04 %). *ÉLU.*
Paul Lebas, c.s., div. d., 1 641;

Montebourg
I., 4 686; A., 29,15 %; E., 3 231
Rolande Brécy, c.s., div. d., 1 677 (51,90 %). *RÉÉLUE.*
Jean-Claude Colombel, div. d., c.m., 1 554;

Octeville
I., 12 182; A., 44,39 %; E., 6 334
Bernard Cazeneuve, PS, 3 362 (53,07 %). *ÉLU.*
André Poirier, div. d., sout. UDF, m., 2 972;
Georges Jourdam, c.s., PS, n.s.r.p.

Les Pieux
I., 7817; A., 42,33 %; E., 4 086
Jean-Michel Gras, RPR, 2 336 (57,17 %). *ÉLU.*
François Rousseau, div., 1 750; *Henri Varin, c.s., div. d., n.s.r.p.*

Quettehou
I., 7 041; A., 39,17 %; E., 4 112
Philippe Le Bresne, div. g., 1 843 (44,82 %). *ÉLU.*
Eric Fouace, RPR, 1 537; Michel Cottebrune, UDF-CDS, c.r., 732; *René Travert, c.s., CNI, n.s.r.p.*

Saint-Clair-sur-l'Elle
I., 5 272; A., 36,26 %; E., 3 236
Denis Lesage, div. g., 1 858 (57,41 %). *ÉLU.*
Jean Letourneur, c.s., UDF-PR, m., 1 378;

Saint-Lô-Est
I., 9 929; A., 42,95 %; E., 5 284
Michel Levilly, c.s., PS, adj. m., 2 969 (56,18 %). *RÉÉLU.*
Georges de La Loyère, UDF-PR, 2 315;

Saint-Pois
I., 2 531; A., 26,66 %; E., 1 795
Gérard Chenel, div. d., 1 021 (56,88 %). *ÉLU.*
Hubert Nove, div. d., 774; *Albert Goujon, c.s., UDF, s'est retiré.*

Saint-Sauveur-Lendelin
I., 3 933; A., 29,64 %; E., 2 682
Gérard Coulon, div. d., 1 085 (40,45 %). *ÉLU.*
Jacqueline Davoust, div. d., 964; Patrick Leclerc, div. d., 633; *Maurice Langevin, c.s., UDF, m., n.s.r.p.*

Sartilly
I., 5 048; A., 34,56 %; E., 3 248
Denis Rault, c.s., div. d., m., 1 121 (34,51 %). *RÉÉLU.*
Nicole Clairay, div. d., 1 105; Jean Chapdelaine, div. d., 1 022;

Tourlaville
I., 17 135; A., 47,03 %; E., 8 434
Roland Sourisse, PS, 4 666 (55,32 %). *ÉLU.*
Christian Lemarchand, UDF-PR, c.m., 3 768;
Georges Fatome, c.s., PS, m., n.s.r.p.

ORNE (20 + [1])

1er TOUR : 8 élus
(2 UDF-PR; 2 RPR; 4 div. d.).

La droite reste largement majoritaire, même si deux membres de la majorité sortante sont battus : un divers droite par le jeune secrétaire départemental du RPR, Amaury de Saint-Quentin, collaborateur du premier ministre; un RPR par un divers droite à Tourouvre. Mais la gauche préserve sans grande difficulté ses sièges; elle aurait pu même arracher celui de Sées si elle n'avait pas été divisée au second tour; et les divisions de la droite au premier permettent à un divers gauche de succéder à un RPR qui ne se représentait pas à La Ferté-Fresnel. A Courtomer, un jeune avocat parisien, Régis Cusinberche, grâce à une surprenante remontée d'un dimanche à l'autre, prend la suite d'un divers droite qui ne se représentait pas.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PS; 1 MRG; 3 div. g.; 2 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 2 UDF; 8 RPR; 17 div. d.

CONSEIL SORTANT : 3 PS; 1 MRG; 2 div. g.; 2 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 2 UDF; 10 RPR; 1 CNI; 16 div. d.; 1 siège, détenu par 1 div. d., vacant, après invalidation par le Conseil d'Etat (prés. : Gérard Burel, RPR, m. de Messei).

L'Aigle-Est
I., 5 780; A., 33,89 %; E., 3671
André Grudet, c.s., PS, c.m., 2 064 (56.22 %). *RÉÉLU.*

Patrick de Goussencourt, RPR, 1 607;

Alençon-1
I., 13 684; A., 40,79 %; E., 7696
Joaquim Pueyo, c.s., PS, 4 645 (60,35 %). *RÉÉLU.*
Michèle Le Coutour, div. d., 3 051;

Alençon-2
I., 8 688; A., 48,74 %; E., 4 119
Jean-Claude Pavis, c.s., PS, c.m., 2 075 (50,37 %). *RÉÉLU.*
Michelle Lemaitre, UDF-PR, adj. m., 2 044;

Argentan-Est
I., 6 471; A., 36,84 %; E., 3 842
Roger Jouadé, c.s., div. g., adj. m., 2 340 (60,90 %). *RÉÉLU.*
Pierre Racine, div. d., 1 502;

Courtomer
I., 2 187; A., 20,57 %; E., 1 692
Régis Cusinberche, div. d., 529 (31,26 %). *ÉLU.*
René Giard, div. d., m., 496; Yvette Trassard, UDF, 399; Emmanuel de Rochechouart de Mortemart, div. d., 268;
Roger de Pelet, c.s., div. d., n.s.r.p.

La Ferté-Frênel
I., 3 089; A., 33,34 %; E., 1 967
Michel Le Glaunec, div. g., 1 024 (52,05 %). *ÉLU.*
Bernard Masse, div., 943;
Simone Nouhant, c.s., RPR, n.s.r.p.

La Ferté-Macé
I., 7 736; A., 27,54 %; E., 5 269
Daniel Miette, c.s., UDF-CDS, 2 963 (56,23 %). *RÉÉLU.*
Yves Le Pape, PS, m., 2 306;

Le Mêle-sur-Sarthe
I., 3 352; A., 27,56 %; E., 2 329
Serge Marpaud, div. d., 1 321 (56,71 %). *ÉLU.*
Michel Salmon, app. RPR, 1 008; *Pierre d'Harcourt, c.s., div. d., n.s.r.p.*

Putanges-Pont-Écrepin
I., 3 358; A., 22,09 %; E., 2 456
Amaury de Saint-Quentin, RPR, 1 526 (62,13 %). *ÉLU.*
Pierre Raguideau, c.s., div. d., c.m., 930;

Rémalard
I., 5 247; A., 30,49 %; E., 3 435
Jean-Pierre Gérondeau, div. d., 1 786 (51,99 %). *ÉLU.*
Alain Vallée, div. d., 1 649;
Henri Olivier, c.s., CNI, n.s.r.p.

Sées
I., 5 312; A., 26,61 %; E., 3 800
André Dubuisson, c.s., div. d., m., 1 693 (44,55 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Pelletier, PS, c.m., 1 530; Jean-Pierre Fontaine, div. g., 577;

Tourouvre
I., 3 381; A., 26,17 %; E., 2 337
Guy Monhée, div. d., 1 188 (50,83 %). *ÉLU.*
André Durand, c.s., RPR, 1 149;

Trun
I., 4 262; A., 23,43 %; E., 3 134
Pierre Wadier, UDF-PR, 1 742 (55,58 %). *ÉLU.*
Jacques Prigent, PS, m., 1 392; *François Oriot, c.s., RPR, n.s.r.p.*

HAUTE-NORMANDIE



EURE (21)

1er TOUR : 7 élus
(1 PC; 2 UDF-rad.; 3 UDF-PR; 1 div. d.).

La majorité de droite a réussi à maintenir sa domination. Toutefois, à Pont-Audemer, le maintien d'un divers droite permet à un socialiste d'arracher le siège au sortant UDF-PR. Surtout, à Louviers, la gauche reprend largement le canton à Odile Proust, maire RPR de la ville, qui, du coup, annonce qu'elle ne se représentera pas aux municipales. La percée de la gauche aurait pu être encore plus forte, puisque à Brionne le sortant UDF-PR ne devance le candidat communiste que de 3 voix.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PC; 2 ex-PC; 5 PS; 1 MRG; 3 div. g.; 3 UDF-rad.; 10 UDF-PR; 1 UDF-P et R; 3 UDF; 8 RPR; 3 div. d.; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 3 PC; 2 ex-PC; 5 PS; 1 PS diss.; 1 MRG; 2 div. g.; 4 UDF-rad.; 10 UDF-PR; 1 UDF-P et R; 2 UDF; 9 RPR; 4 div. d. (prés. : Henri Collard, UDF-rad., sén., m. de Lyons-la-Forêt).

Brionne
I., 7454; A., 29,78 %; E., 4 929
Pierre Zucconi, c.s., UDF-PR, 2 466 (50,03 %). *RÉÉLU.*
Gérard Grimault, PC, adj. m., 2 463.

Broglie
I., 4 611; A., 35,80 %; E., 2 727
Didier Cadinot, div., 1 445 (52,98 %). *ÉLU.*
Nicole Sarazin, UDF, 1 282.
Denis Tuel, c.s., div. d., n.s.r.p.

Évreux-Est
I., 11 233; A., 49,36 %; E., 4 952
Jean-Jacques Hubert, c.s., UDF-PR, c.m., 3 455 (69,76 %). *RÉÉLU.*
Yves Dupont, FN, c.r., 1 497.

Évreux-Sud
I., 10 989; A., 47,98 %; E., 5 350
Roland Plaisance, c.s., PC, m., 2 912 (54,42 %). *RÉÉLU.*
Michel Simon, UDF, c.m., 2 438.

Fleury-sur-Andelle
I., 11 522; A., 34,45 %; E., 7 169
Jacques Poletti, c.s., PS, 4 919 (68,61 %). *RÉÉLU.*
Maurice Raimbault, RPR, 2 250.

Gaillon-Campagne
I., 8 289; A., 36,03 %; E., 4 913
Claude Nachtergaele, div. g., 2 688 (54,71 %). *ÉLU.*
Laurent Courvoisier, RPR, 2 225.
Jacques Davoust, c.s., PS diss., n.s.r.p.

Louviers-Sud
I., 10 206; A., 35,43 %; E., 6 188
Franck Martin, div. g., 3 265 (52,76 %). *ÉLU.*
Odile Proust, c.s., RPR, m., 2 923.

Pont-Audemer
I., 12 000; A., 34,40 %; E., 7 354
Jean-Louis Destans, PS, 2 924 (39,76 %). *ÉLU.*
Jean-Pierre Mottin, c.s., UDF-PR, m., 2 746; Roger Girard, div. d., c.m., 1 684.

Saint-André-de-l'Eure
I., 15 275; A., 39,89 %; E., 9 181
Andrée Oger, c.s., PC, 5 641 (61,44 %). *RÉÉLUE.*
Michel Bricaud, RPR, 3 540.

Saint-Georges-du-Vièvre
I., 2 991; A., 29,68 %; E., 2 075
Jacques Duval, c.s., UDF-PR, 827 (39,85 %). *RÉÉLU.*
Georges Dreux, div. d., 593; Michel Grandcamp, PS, 655.

Val-de-Reuil
I., 9 737; A., 43,58 %; E., 5 243
Bernard Leroy, c.s., UDF, 2 520 (48,06 %). *RÉÉLU.*
Didier Aubert, div. g., adj. m., 1 656; Huguette Courteille, FN, 1 067.

Verneuil-sur-Avre
I., 7 822; A., 38,51 %; E., 4 522
Jacques Demaire, c.s., MRG, m., 2 786 (61,60 %). *RÉÉLU.*
Jean-Marc Lorin, RPR, c.m., 1 736.

Vernon-Nord
I., 10 209; A., 42,93 %; E., 5 344
Pierre Bouret, UDF, 2 708 (50,67 %). *ÉLU.*
Michel Heulin, PS, 2 636.
Claude Cailloux, c.s., UDF-rad., adj. m., s'est retiré.

Vernon-Sud
I., 10 099; A., 43,41 %; E., 5 481
Claude Lacout, c.s., RPR, adj. m., 2 368 (43,20 %). *RÉÉLU.*
Bernard Touchagues, FN, 1 431; Jean Jouault, PS, 1 682;

SEINE-MARITIME (35)

1er TOUR : 9 élus
(1 PS; 1 div. g.; 1 UDF-PSD; 2 UDF-rad.; 1 UDF-PR; 3 RPR).

L'équilibre politique du conseil général, dominé par l'UDF, n'est pas modifié. Toutefois, à droite comme à gauche, plusieurs personnalités sont battues : le maire RPR de Forges-les-Eaux, Pierre Blot, vice-président de l'assemblée sortante, s'incline devant l'un de ses adjoints étiqueté divers droite; le conseiller UDF-radical sortant de Saint-Saëns, Léon Carpentier, est distancé par le candidat divers gauche soutenu par le PS; le maire MRG d'Yvetot, Pierre Bobée, doit céder son siège à l'UDF. En milieu urbain, il y a eu de bons reports de voix entre socialistes et communistes. Le FN obtient plus de 30 % des voix dans deux cantons du Havre et à Sotteville-lès-Rouen.

NOUVEAU CONSEIL : 9 PC; 9 PS; 1 PS diss.; 6 div. g.; 4 UDF-PSD; 4 UDF-rad.; 4 UDF-CDS; 13 UDF-PR; 2 UDF; 13 RPR; 4 div. d.

CONSEIL SORTANT : 9 PC; 8 PS; 2 PS diss.; 1 MRG; 5 div. g.; 4 UDF-PSD; 5 UDF-rad.; 4 UDF-CDS; 11 UDF-PR; 5 UDF; 12 RPR; 3 div. d. (prés. : Charles Revet, UDF-PR, d., m. de Turretot).

Arguell
I., 3 511; A., 29,05 %; E., 2 323
Henri Binet, c.s., UDF-PR, 1 212 (52,17 %). *RÉÉLU.*
Jacques Mouchard, div. d., 14; Gérard Rouderques, PS, 1 097.

Bois-Guillaume
I., 16 539; A., 43,26 %; E., 8 940
René Seille, c.s., UDF-PR, m., 3 750 (41,94 %). *RÉÉLU.*
Arnaud de Raulin, div. d., 2 585; Pierre Maingault, PS, 2 605.

Bolbec
I., 16 469; A., 35,40 %; E., 9 768
Pierre Roussel, c.s., PS diss., 4 997 (51,15 %). *RÉÉLU.*
Alain Gérard, UDF-PR, 4 771.

Boos
I., 23 814; A., 45,83 %; E., 11 944
Bernard Grassin-Delyle, c.s., UDF, 6 614 (55,37 %). *RÉÉLU.*
Michel Jeanne, PS, 5 330.

Caudebec-en-Caux
I., 9 327; A., 34,74 %; E., 5 755
Henri Malou, c.s., UDF-rad., 3 545 (61,59 %). *RÉÉLU.*
Jérôme Andrieu, MRG, sout. PS, 2 210.

Caudebec-lès-Elbeuf
I., 18 288; A., 41,23 %; E., 10 145
Claude Vochelet, PS, 5 523 (54,44 %). *ÉLU.*
Florence Barrois, FN, 2 448; André Demare, div. d., m., 2 174.
Alain Rhem, c.s., PS diss., a été éliminé.

Dieppe-Ouest
I., 14 325; A., 37,62 %; E., 8 413
Edouard Leveau, c.s., RPR, d., 4 500 (53,48 %). *RÉÉLU.*
Yves Lavieuville, PC, adj. m., 3 913.

Elbeuf
I., 16 079; A., 37,24 %; E., 9 585
René Youinou, c.s., PS, m., 3 755 (39,17 %). *RÉÉLU.*
Guillaume de Tarlé, FN, c.r., 2 543; Michel Baldenweck, UDF-CDS, 3 287.

Envermeu
I., 11 210; A., 30,41 %; E., 6 918
Paul Caron, c.s., UDF-CDS, sén., 3 563 (51,50 %). *RÉÉLU.*
Gérard Picard, div. d., m., 3 355.

Eu
I., 19 418; A., 32,27 %; E., 12 312
Jean Duhornay, c.s., UDF-PR, m., 6 401 (51,98 %). *RÉÉLU.*
Jean Garraud, PC, 5 911.

Forges-les-Eaux
I., 7 317; A., 22,63 %; E., 5 556
Michel Lejeune, div. d., 2 126 (38,26 %). *ÉLU.*
Christian Plailly, PS, 2 067; Pierre Blot, c.s., RPR, m., 1 363.

Le Grand-Quevilly
I., 15 940; A., 37,27 %; E., 9 282
Pierre Giovanelli, c.s., PS, c.m., 5 698 (61,38 %). *RÉÉLU.*
Bernard Mazier, FN, 1 770; Brigitte Brière, RPR, 1 814.

Le Havre-1
I., 12 024; A., 49,97 %; E., 5 647
Annie Guillemet, RPR, 3 638 (64,42 %). *ÉLUE.*
Rémy Enault, PS, 2 009.
Michel Dubosc, c.s., UDF, n.s.r.p.

Le Havre-2
I., 12 401; A., 52,53 %; E., 5 380
Maryvonne Rioual, c.s., PC, adj. m., 3 557 (66,11 %). *RÉÉLUE.*
Gérard Bortheiser, FN, 1 823.

Le Havre-5
I., 20 170; A., 51,14 %; E., 9 185
Jean-Yves Besselat, c.s., RPR, 5 070 (55,19 %). *RÉÉLU.*
Eric Donfu, PS, adj. m., 4 115.

Le Havre-6
I., 18 133; A., 48,78 %; E., 8 579
Patrice Gélard, RPR, 4 941 (57,59 %). *ÉLU.*
Claude Leballeur, PS, 3 638.
Antoine Lagarde, c.s., UDF, n.s.r.p.

Le Havre-7
I., 16 476; A., 48,32 %; E., 8 073
Daniel Paul, PC, 4 119 (51,02 %). *ÉLU.*
Philippe Fouche-Saillenfest, FN, c.r., 1 920; Dominique Prévost, UDF, 2 034.

Le Havre-8
I., 8 725; A., 50,95 %; E., 3 815
Mireille Garcia, c.s., PC, adj. m., 2 349 (61,57 %). *RÉÉLUE.*
Françoise Lacaille, FN, 1 466.

Montivilliers
I., 23 449; A., 41,19 %; E., 12 888
Daniel Fidelin, c.s., UDF-PR, 7 291 (56,57 %). *RÉÉLU.*
Christiane Mandeville, PS, 5 597.

Notre-Dame-de-Bondeville
I., 18 138; A., 38,25 %; E., 10 571
Jean-Yves Merle, c.s., PS, m., 6 570 (62,15 %). *RÉÉLU.*

Offranville
I., 13 053; A., 35,43 %; E., 8 028
Jean Dasnias, c.s., PS, m., 5 121 (63,78 %). *RÉÉLU.*
Yvonne Lebourg, div. d., sout. RPR-UDF, 2 907.

Rouen-1
I., 10 650; A., 55,09 %; E., 4 476
Serge Huguerre, c.s., UDF-PSD, c.r., c.m., 2 850 (63,67 %). *RÉÉLU.*
Pascal Sanchez, PS, 1 626.

Rouen-2
I., 6 908; A., 59,97 %; E., 2 363
Patrick Herr, UDF-CDS, 1 327 (56,15 %). *ÉLU.*
Bertrand Bellanger, RPR, adj. m., 1 036.
Jacqueline Lecanuet, c.s., UDF-CDS, n.s.r.p.

Saint-Saëns
I., 5 187; A., 26,18 %; E., 3 656
Francis Sénécal, div. g., 1 839 (50,30 %). *ÉLU.*
Léon Carpentier, c.s., UDF-rad., c.r., 1 817.

Sotteville-lès-Rouen-Est
I., 15 798; A., 47,70 %; E., 7 517
Claude Collin, c.s., PC, 4 919 (65,43 %). *RÉÉLU.*
Gilles Pennelle, FN, c.r., 2 598.

Yvetot
I., 13 646; A., 30,83 %; E., 8 790
Philippe Décultot, UDF-PR, 5 032 (57,24 %). *ÉLU.*
Pierre Bobée, c.s., MRG, sout. PS, c.r., m., 3 758;

PAYS DE LA LOIRE

Mayenne
Sarthe
Loire-Atlantique
Maine-et-Loire
Vendée

LOIRE-ATLANTIQUE (29)

1er TOUR : 8 élus
(1 PS; 1 UDF-CDS; 1 UDF; 4 RPR; 1 div. d.).

Le rapport de forces reste stable entre la droite et la gauche, mais le RPR devient la première formation de la majorité, avec seize conseillers généraux (soit deux de plus). Il se place ainsi en position de force pour la succession de Charles-Henri de Cossé-Brissac, président sortant (UDF-PR) qui ne se représentait pas, avec son candidat Luc Dejoie, député (RPR) et maire de Vertou. La nouvelle assemblée présente un visage profondément modifié : onze sortants ne se représentaient pas, et six ont été battus. La plus grosse surprise vient du canton de Guérande, où le maire socialiste de La Turballe, René Leroux, l'emporte largement, dans une triangulaire, sur Michel Rabreau, candidat RPR sortant et maire de Guérande, qui est même devancé par un candidat divers droite.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 15 PS; 1 div. g.; 4 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 3 UDF; 16 RPR; 1 CNI; 15 div. d.

CONSEIL SORTANT : 18 PS; 4 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 1 UDF; 14 RPR; 1 CNI; 17 div. d. (prés. : Charles-Henri de Cossé-Brissac, UDF-PR, sén., m. de Saint-Mars-la-Jaille).

Bouaye
I., 25 379; A., 41,21 %; E., 14 144
Claude Gobin, UDF, 7 236 (51,15 %). *ÉLU.*
Daniel Prin, c.s., PS, 6 908;

La Chapelle-sur-Erdre
I., 19 469; A., 42,47 %; E., 10 701
Donatien de Sesmaisons, c.s., UDF-PR, 5 812 (54,31 %). *RÉÉLU.*
Gérard Potiron, PS, m., 4 889;

Le Croisic
I., 9 426; A., 37,57 %; E., 5 620
Christophe Priou, RPR, 2 862 (50,92 %). *ÉLU.*
Pierre Le Berche, PC, 2 758;
Jean-Pierre Auffret, c.s., div. d., n.s.r.p.

Guérande
I., 16 884; A., 37,10 %; E., 10 090
René Leroux, PS, 5 356 (53,08 %). *ÉLU.*
Philippe Levenne, div. d., 2 551; Michel Rabreau, c.s., RPR, m., 2 183;

Legé
I., 4 901; A., 22,11 %; E., 3 711
Claude Naud, div. d., 1 958 (52,76 %). *ÉLU.*
Marcel Barteau, c.s., UDF, 1 753;

Ligné
I., 6 088; A., 40,73 %; E., 3 376
Hervé Bréhier, div. d., 1 898 (56,22 %). *ÉLU.*
Patrick Palvadeau, PS, 770; Guy Gaudichon, div. d., 708;
Jean Robin, c.s., div. d., m., n.s.r.p.

Machecoul
I., 7 950; A., 28,31 %; E., 5 436
Marie-Renée Julien Bordron, RPR, 3 161 (58,14 %). *ÉLUE.*
Alain de la Garanderie, UDF, m., 2 275;
Robert Girard, c.s., div. d., n.s.r.p.

Moisdon-la-Rivière
I., 4 658; A., 22,00 %; E., 3 521
Armand Bouchet, div. g., 1 788 (50,78 %). *ÉLU.*
Jean Massé, div. d., 1 733;
Etienne Lerat, c.s., div. d., m., n.s.r.p.

Montoir-de-Bretagne
I., 15 773; A., 62,39 %; E., 4 758
Jean-Louis Le Corre, PC, 4 758 (100,00 %). *ÉLU.*
Yannick Vaugrenard, c.s., PS, n.s.r.p.

Nantes-2
I., 19 824; A., 55,59 %; E., 8 423
Annick du Roscoat, CNI, 4 600 (54,61 %). *ÉLUE.*
Marie-Francoise Clergeau, PS, adj. m., 3 823;
Paul Guillard, c.s., CNI, n.s.r.p.

Nantes-4
I., 19 291; A., 59,58 %; E., 7 489
Loïc Le Masne, c.s., UDF-PR, 5 227 (69,79 %). *RÉÉLU.*
Jean-Marie Pousseur, MDC, sout. PS, adj. m., 2 262;

Nantes-6
I., 16 512; A., 56,11 %; E., 6 938
Jean-Pierre Le Ridant, c.s., RPR, 4 109 (59,22 %). *RÉÉLU.*
Daniel Asseray, PS, adj. m., 2 829;

Nantes-8
I., 12 520; A., 53,22 %; E., 5 560
Guy Goureaux, c.s., PS, c.m., 3 156 (56,76 %). *RÉÉLU.*
Martine Demiautte, UDF, c.m., 2 404;

Nantes-10
I., 23 009; A., 45,43 %; E., 11 833
Martine Laurent, c.s., PS, sout. GE, 6 158 (52,04 %). *RÉÉLUE.*
Alain Saillant, RPR, 5 675;

Le Pellerin
I., 15 511; A., 38,86 %; E., 8 883
Joseph Thomas, UDF, 5 009 (56,38 %). *ÉLU.*
René Guillou, PS, m., 3 874;
Moïse Landreau, c.s., PS, n.s.r.p.

Rezé
I., 19 204; A., 47,82 %; E., 9 418
Françoise Verchère, PS, 6 443 (68,41 %). *ÉLUE.*
François Crouigneau, RPR, 2 975;
Michelle Charpentier, c.s., PS, c.m., n.s.r.p.

Saint-Gildas-des-Bois
I., 8 785; A., 37,56 %; E., 5 205
André Trillard, RPR, 3 194 (61,36 %). *ÉLU.*
Maurice Pondaven, PS, 2 011;
Jean de Baudinière, c.s., div. d., s'est retiré.

Saint-Mars-la-Jaille
I., 4 025; A., 47,82 %; E., 1 781
Yvette Coquereau, div. d., 1 781 (100,00 %). *ÉLUE.*
Charles-Henri de Cossé-Brissac, c.s., UDF-PR, sén., m., prés. c.g., n.s.r.p.

Saint-Nazaire-Centre
I., 15 268; A., 55,85 %; E., 6 327
Gérard Mauduit, c.s., PS, adj. m., 3 608 (57,02 %). *RÉÉLU.*
Monique Pibot-Dangléant, RPR, 2 719;

Saint-Père-en-Retz
I., 6 229; A., 27,43 %; E., 4 347
Suzanne Veyrac, RPR, 1 894 (43,57 %). *ÉLUE.*
Fernand Bouchereau, c.s., RPR diss., 1 430; Jean Filodeau, div. d., 1 023;

Vallet
I., 9 198; A., 56,02 %; E., 3 324
Jean-Claude Douet, div. d., 3 324 (100,00 %). *ÉLU.*
Antoine Guilbaud, c.s., div. d., m., sout. RPR, s'est retiré.

MAINE-ET-LOIRE (21 + [1])

1er TOUR : 10 élus
(1 div. g.; 4 UDF-CDS; 2 UDF; 2 RPR; 1 div. d.).

Les positions de la droite ne sont qu'effritées : l'adjoint au maire socialiste d'Angers, Robert Robin, gagne de 43 trois voix le canton d'Angers-Nord, qu'a lontemps représenté Jean Sauvage (UDF-CDS), le président du conseil général, qui a décidé de ne pas se représenter; un divers gauche, Michel Manceau, l'emporte à Cholet-3, dans un canton qui, jusqu'alors, était représenté par un UDF, mais où la droite avait été si divisée au premier tour qu'elle n'a pu être présente au second. En revanche, un divers droite, Allain Richard, est élu à Allonnes. Le CDS pouvant disposer du soutien de nombreux divers droite, la présidence du conseil général paraît devoir revenir à Edmond Alphandéry (UDF-CDS), ministre de l'économie. Cependant, celui-ci devra peut-être compter avec une candidature du très indépendant vice-président du conseil général Guy Poirier (app. UDF).

NOUVEAU CONSEIL : 3 PS; 3 div. g.; 10 UDF-CDS; 9 UDF; 10 RPR; 6 div. d.

CONSEIL SORTANT : 2 PS; 2 div. g.; 11 UDF-CDS; 12 UDF; 12 RPR; 2 div. d. (prés. : Jean Sauvage, UDF-CDS, a. sén.).

■ Allonnes
I., 7443; A., 37,10 %; E., 4310
Allain Richard, div. d., 2 574 (59,72 %). *ÉLU.*
Jacques Saint-Cast, RPR, 1 736;
Armand Goyet, c.s., div. g., est décédé.

Angers-Est
I., 18 881; A., 48,55 %; E., 9073

LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

Jean-Claude Antonini, c.s., PS, adj. m., 5 345 (58,91 %). *RÉÉLU.*
Daniel Houlle, UDF, c.r., c.m., 3 728;

Angers-Nord-Est
I., 17 350; A., 46,55 %; E., 8 635
Claude Desblancs, c.s., PS, 4 847 (56,13 %). *RÉÉLU.*
Gérard Dubaux, RPR, 3 788;

Angers-Nord-Ouest
I., 13 480; A., 46,13 %; E., 6 823
Marc Laffineur, c.s., UDF, d., 3 888 (56,98 %). *RÉÉLU.*
Daniel Cheret, PS, 2 935;

Angers-Nord
I., 13 865; A., 41,95 %; E., 7 563
Robert Robin, PS, 3 803 (50,28 %). *ÉLU.*
François Billaudeau, UDF-CDS, 3 760;
Jean Sauvage, c.s., UDF-CDS, prés. c.g., n.s.r.p.

Champtoceaux
I., 9 033; A., 32,28 %; E., 5 731
Roger Chevalier, div. d., 3 778 (65,92 %). *ÉLU.*
Bernard Staub, UDF diss., 1 953;
René Le Bault de La Morinière, c.s., RPR, n.s.r.p.

Cholet-3
I., 17 970; A., 46,01 %; E., 9 141
Michel Manceau, div. g., 6 109 (66,83 %). *ÉLU.*
Jean-Pierre Bougnoux, PS, 3 032;
Francis Bochereau, c.s., UDF, n.s.r.p.

Le Louroux-Béconnais
I., 5 457; A., 24,20 %; E., 3 945
Jean-Claude Poutier, c.s., UDF-CDS, m., 2 002 (50,74 %). *RÉÉLU.*
Marcel Pichavant, div. d., 1 943;

Montfaucon-sur-Moine
I., 15 213; A., 35,75 %; E., 9 325
Jacques Hy, UDF-CDS, 4 603 (49,36 %). *ÉLU.*
François-Michel Soulard, RPR, 2 819; Alice Pouplard, PS, 1 903;
Madeleine Grégoire, c.s., UDF, n.s.r.p.

Montreuil-Bellay
I., 9 046; A., 39,77 %; E., 5 147
Claude Beaumont, UDF, 2 615 (50,80 %). *ÉLU.*
Paul Loupias, PS, m., 2 532;
Georges de Grandmaison, c.s., UDF, n.s.r.p.

Thouarcé
I., 11 767; A., 32,71 %; E., 7 501
Camille Laurendeau, div. d., 3 354 (44,71 %). *ÉLU.*
Michel Piron, UDF-CDS, m., 2 951; Joël Boumard, UDF diss., 1 196;
Jean-Robert Jolivet, c.s., UDF-CDS, n.s.r.p.

Tiercé
I., 7 973; A., 38,95 %; E., 4 445
Bernard Guyard, div. d., 2 483 (55,86 %). *ÉLU.*
Gabriel Soulard, div. d., 1 962;
Jean-Yves Justeau, c.s., div. d., n.s.r.p.

MAYENNE (15)

1er TOUR : 9 élus (2 UDF-CDS ; 2 UDF-PR ; 3 RPR ; 2 div. d.).

La droite garde sa prééminence avec trente et un sièges sur trente-deux. Le groupe UDF passe de onze à douze sièges, le groupe RPR (dont un apparenté) de neuf à onze et celui des divers droite perd trois sièges, tombant de onze à huit. Les rivalités à droite se sont traduites par cinq duels au sein de la majorité sur les six cantons faisant l'objet d'un second tour. Cette rivalité a été fatale à René Roueil, conseiller général sortant à Laval-Est, qui avait quitté le groupe RPR du conseil général pour rejoindre celui des divers droite.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PS ; 1 UDF-rad ; 6 UDF-CDS ; 4 UDF-PR ; 1 UDF ; 10 RPR ; 1 app. RPR ; 8 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PS ; 1 UDF-rad ; 7 UDF-CDS ; 2 UDF-PR ; 1 UDF ; 8 RPR ; 1 app. RPR ; 11 div. d. (prés. : Jean Arthuis, UDF-CDS, sén., m. de Château-Gontier).

Bierné
I., 3 625; A., 31,77 %; E., 2 337
Roger Guédon, c.s., div. d., 1 189 (50,87 %). *RÉÉLU.*
Patrick Bricaud, div. d., 1 148;

Évron
I., 8 965; A., 34,43 %; E., 5 298
Michel Nicolas, c.s., RPR, c.r., 3 692 (69,68 %). *RÉÉLU.*
André Duval, UDF-CDS diss., 1 606;

Laval-Est
I., 7 606; A., 52,85 %; E., 3 040
Alain Guinoiseau, RPR, 1 691 (55,62 %). *ÉLU.*
René Roueil, c.s., div. d., c.m., 1 349;

Montsûrs
I., 3 772; A., 27,01 %; E., 2 668
Jean-Michel Faguer, c.s., RPR, 1 433 (53,71 %). *RÉÉLU.*
Alain Brémont, div. g., 1 235;

Pré-en-Pail
I., 4 179; A., 24,71 %; E., 2 977
Yves Cortès, c.s., RPR, 1 551 (52,09 %). *RÉÉLU.*

Villaines-la-Juhel
I., 5 041; A., 31,50 %; E., 3 277
Pierre Gourdin, c.s., UDF-CDS, 1 707 (52,09 %). *RÉÉLU*
Alain Dilis, div. d., 1 570;

SARTHE (21 + [1])

1er TOUR : 8 élus (1 PS ; 1 MRG ; 3 UDF-PR ; 3 div. d.).

S'il reste très largement minoritaire dans le département présidé par François Fillon, le PS relève cependant la tête, malgré la perte du canton de Bonnétable au premier tour. Au second tour, le PS l'emporte, en effet, contre la droite à Bouloire et à Fresnay-sur-Sarthe, et contre le candidat sortant communiste dans le canton du Mans-Sud-Ouest. En outre, il conserve Château-du-Loir et La Suze-sur-Sarthe, où il paraissait en ballottage difficile et manque de peu de créer la surprise à La Flèche.

NOUVEAU CONSEIL : 8 PS ; 1 MRG ; 1 div. g. ; 8 UDF-PR ; 1 UDF ; 9 RPR ; 12 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC ; 6 PS ; 1 MRG ; 1 div. g. ; 1 UDF-CDS ; 7 UDF-PR ; 3 UDF ; 9 RPR ; 11 div. d. (prés. : François Fillon, RPR, min. de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Bouloire
I., 4 888; A., 27,16 %; E., 3 315
Raymond Douyère, PS, 1 751 (52,82 %). *ÉLU.*
Jean Morin, c.s., div. d., 1 564;

Château-du-Loir
I., 8 766; A., 32,30 %; E., 5 631
Daniel Macheton, c.s., PS, 3 062 (54,37 %). *RÉÉLU.*
François Leboucq, RPR, m., 2 569;

La Flèche
I., 14 327; A., 31,56 %; E., 9 287
Antoine Joly, RPR, 4 675 (50,33 %). *ÉLU.*
Agnès Lorilleux, PS, adj. m., 4 612;
Henri de Maupeou, c.s., UDF, c.m., n.s.r.p.

Fresnay-sur-Sarthe
I., 6 241; A., 31,77 %; E., 4 071
Pierre Chesnier, PS, 2 096 (51,48 %). *ÉLU.*
Henri-Jacques de Caumont la Force, c.s., div. d., 1 975;

Loué
I., 5 359; A., 24,23 %; E., 3 906
Michel Drouin, div. d., 2 101 (53,78 %). *ÉLU.*
Yves Bellesort, c.s., UDF-CDS, c.m., 1 805;

■ Malicorne-sur-Sarthe
I., 6 680; A., 28,36 %; E., 4 568
Chantal Albagli, div. d., 2 381 (52,12 %). *ÉLUE.*
Jean-Louis Coutanceau, div. g., 2 187;
Gérard Blu, c.s., RPR, s'est démis de son mandat.

Le Mans-Ouest
I., 11 662; A., 47,17 %; E., 5 779
Roland Becdelièvre, c.s., PS, c.m., 3 395 (58,74 %). *RÉÉLU.*
Annie Raguideau, RPR, 2 384;

Le Mans-Sud-Ouest
I., 12 001; A., 44,89 %; E., 5 992
André Langevin, PS, 4 131 (68,94 %). *ÉLU.*
Alain Boucheron, RPR, 1 861;
Daniel Boulay, c.s., PC, c.m., s'est retiré.

Le Mans-Ville-Est
I., 13 169; A., 54,57 %; E., 5 569
Pierre Rouzière, c.s., PS, adj. m., 3 713 (66,67 %). *RÉÉLU.*
Pierrick Berriguiot, RPR, 1 856;

Le Mans-Nord-Ville
I., 14 879; A., 48,45 %; E., 7 355
Jean-Marie Geveaux, c.s., RPR, d., c.m., 4 476 (60,85 %). *RÉÉLU.*
Patrick Ruaux, PS, adj. m., 2 879;

Montmirail
I., 2 990; A., 23,51 %; E., 2 217
Guy Lardeyret, UDF-PR, 938 (42,30 %). *ÉLU.*
Yvon Vannier, RPR, 593; Maurice Montel, div. g., 686;
Pierre Lardeyret, c.s., UDF, n.s.r.p.

Pontvallain
I., 7 305; A., 33,12 %; E., 4 596
Gérard Véron, c.s., div. d., 2 511 (54,63 %). *RÉÉLU.*
Claude Leblanc, PS, 2 085;

La Suze-sur-Sarthe
I., 13 155; A., 35,53 %; E., 7 921
Gérard Saudubray, c.s., PS, adj. m., 4 369 (55,15 %). *RÉÉLU.*
Jean-Louis Roveyaz, RPR, 3 552;

Vibraye
I., 4 322; A., 25,49 %; E., 3 117
Marie-Solange d'Harcourt, c.s., div. d., sout. UDF, c.r., adj. m., 1 598 (51,26 %). *RÉÉLUE.*
Jacky Breton, PS, c.m., 1 519;

VENDÉE (15 + [1])

1er TOUR : 9 élus (2 UDF-CDS ; 2 UDF-PR ; 2 UDF ; 2 RPR ; 1 div. d.).

Le siège gagné par le RPR, lors de ces cantonales, confirme sa bonne résistance devant la domination de Philippe de Villiers : dans le fief de l'ancien président du conseil général Michel Crucis, Villette bat le conseiller sortant UDF Maurice Bedon, soutenu par le président du conseil général. La gauche conserve ses positions, puisque à Luçon Gaston Clergeaud, divers gauche, président départemental des chasseurs, succède à Jean de Mouzon, MRG, qui ne se représentait pas.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PS ; 1 div. g. ; 2 UDF-CDS ; 2 UDF-PR ; 9 UDF ; 8 RPR ; 7 div. d.

CONSEIL SORTANT : 2 PS ; 1 MRG ; 1 UDF-CDS ; 2 UDF-PR ; 11 UDF ; 7 RPR ; 7 div. d. (prés. : Philippe de Villiers, UDF-PR, d.).

Chantonnay
I., 11 259; A., 28,09 %; E., 7 719
Gérard Villette, RPR, 3 596 (46,58 %). *ÉLU.*
Maurice Bedon, c.s., UDF, adj. m., 2 775; Luc Coutant, PS, 1 348;

Fontenay-le-Comte
I., 14 748; A., 31,00 %; E., 9 647
Jean-Claude Remaud, c.s., PS, c.m., 5 487 (56,87 %). *RÉÉLU.*
Guy Bobinet, RPR, adj. m., 4 160;

Luçon
I., 14 315; A., 33,14 %; E., 8 840
Gaston Clergeaud, div. g., 4 800 (54,29 %). *ÉLU.*
Serge Poitevineau, UDF-PR, 4 040;
Jean de Mouzon, c.s., MRG, c.m., n.s.r.p.

Palluau
I., 6 279; A., 31,46 %; E., 4 091
Louis Roch, c.s., div. d., 1 765 (43,14 %). *RÉÉLU.*
Patrick Favre, div. d., 1 537; Carmel Groisard, FN, 789;

Pouzauges
I., 15 994; A., 33,52 %; E., 10 195
Roger Colin, div. d., 5 604 (54,96 %). *ÉLU.*
Danielle Paul, div. d., 2 569; Serge Coutand, div. g., sout. PS, 2 022;
Montfort de Tinguy-Du-Pouët, c.s., div. d., n.s.r.p.

La Roche-sur-Yon-Sud
I., 27 032; A., 42,62 %; E., 14 534
Dominique Caillaud, c.s., UDF, 8 017 (55,16 %). *RÉÉLU.*
Philippe Puaud, PS, adj. m., 6 517;

Saint-Jean-de-Monts
I., 11 385; A., 35,67 %; E., 6 983
Jean Crochet, RPR, 3 898 (55,82 %). *ÉLU.*
André Ricolleau, div. g., sout. PS, m., 3 085;
Jean-Jacques Viguié, c.s., RPR, c.r., n.s.r.p.

PICARDIE

AISNE (21)

1er TOUR : 9 élus (1 ADS ; 1 MDC ; 3 PS ; 1 div. g. ; 1 UDF-rad. ; 2 UDF).

La majorité, qui détenait avant ce renouvellement vingt-deux sièges contre vingt à la gauche, accentue son avantage avec le gain de Villers-Cotterêts, précédemment détenu par le PS. Le rapport des forces est désormais de vingt-trois à dix-neuf, et Paul Girod (UDF) ne craint plus de perdre son fauteuil de président du conseil général. Si la droite a fait mieux que résister à l'offensive de la gauche, elle n'a tout de même pas réussi à conquérir le canton de Soissons-Sud, détenu par le PS : un coup de frein est ainsi donné à l'assaut d'Emmanuelle Bouquillon (UDF-PSD), élue député en mars 1993, sur la ville de Soissons aux prochaines municipales.

NOUVEAU CONSEIL : 1 ADS ; 12 PS ; 1 MDC ; 2 ADD ; 3 div. g. ; 1 UDF-PSD ; 1 UDF-rad. ; 1 UDF-CDS ; 2 UDF-PR ; 5 UDF ; 7 RPR ; 1 CNI ; 5 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 ADS ; 13 PS ; 1 MDC ; 2 ADD ; 3 div. g. ; 1 UDF-PSD ; 1 UDF-rad. ; 1 UDF-CDS ; 1 UDF-PR ; 6 UDF ; 7 RPR ; 5 div. d. (prés. : Paul Girod, UDF, sén., m. de Droisy).

Aubenton
I., 2 749; A., 27,79 %; E., 1 904
Henry Hollande, c.s., div. d., 905 (47,53 %). *RÉÉLU.*
Claude Péronne, div. d., 542 ; Emile-Hervé Dubois, PS, 457;

Le Catelet
I., 5 994; A., 20,40 %; E., 4 528
Guy Blériot, c.s., UDF-CDS, 2 383 (52,62 %). *RÉÉLU.*
Raymond Froment, PC, 2 145;

Charly
I., 9 207; A., 38,94 %; E., 5 366
Renaud Dutreil, UDF-PR, 3 190 (59,44 %). *ÉLU.*
Georges Fourre, MDC, 2 176;
André Rossi, c.s., UDF-rad., n.s.r.p.

Coucy-le-Château-Auffrique
I., 8 181; A., 34,95 %; E., 5 047
Hugues Martin, c.s., RPR, 2 848 (56,42 %). *RÉÉLU.*
Marcel Jiollent, MDC, 2 199;

La Fère
I., 8 353; A., 37,02 %; E., 4 931
Raymond Deneuville, RPR, 2 744 (55,64 %). *ÉLU.*
Patrick Blaszkiewicz, MDC, 2 187;
Albert Catalifaud, c.s., RPR, n.s.r.p.

Guise
I., 8 207; A., 28,43 %; E., 5 388
Daniel Cuvelier, c.s., PS, c.r., m., 3 543 (65,75 %). *RÉÉLU.*
François Thomasset, RPR, 1 845;

Laon-Sud
I., 15 751; A., 40,02 %; E., 8 790
René Dosière, c.s., PS, c.m., 5 216 (59,34 %). *RÉÉLU.*
Jean-Luc Doyez, div. d., 3 574;

Moÿ-de-l'Aisne
I., 5 802; A., 28,26 %; E., 3 935
René Lahire, c.s., CNI, 2 205 (56,03 %). *RÉÉLU.*
Frédéric Alliot, PS, 1 730;

Soissons-Nord
I., 14 985; A., 41,48 %; E., 8 199
Guy Fourcade, c.s., PS, 4 946 (60,32 %). *RÉÉLU.*
Gérard Moyroud, RPR, 3 253;

Soissons-Sud
I., 16 422; A., 37,65 %; E., 9 789
Mario-Louis Craighero, c.s., PS, 5 211 (53,23 %). *RÉÉLU.*
Emmanuelle Bouquillon, UDF-PSD, d., 4 577;

Villers-Cotterêts
I., 9 026; A., 28,03 %; E., 6 120
Michel Laviolette, div. d., 3 575 (58,41 %). *ÉLU.*
Georges Bouaziz, c.s., PS, m., 2 545;

Wassigny
I., 4 968; A., 21,61 %; E., 3 578
Antoine Pagni, c.s., UDF-PR, 1 835 (51,28 %). *RÉÉLU.*
Charles Wattelle, PS, 1 743;

OISE (21)

1er TOUR : 5 élus (2 RPR ; 1 app. RPR ; 2 div. d.).

Le désistement du candidat du FN dans le canton de Creil-Nord au bénéfice d'Ernest Chénière, RPR, a mobilisé la gauche et même sans doute une partie de la droite modérée : la candidate du PS l'a emporté sur l'ancien principal de collège qui fut à l'origine de la polémique sur les foulards islamiques avant d'être élu député en mars 1993. M. Chénière ne retrouve pas le total des voix de droite et d'extrême droite du premier tour. Le RPR essuie une autre déconvenue avec la défaite d'Alain Crévits, sortant, à Liancourt. Le PS perd un siège tandis que la majorité en gagne un, au bénéfice de l'UDF.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PC ; 9 PS ; 1 UDF-PR ; 2 UDF ; 17 RPR ; 1 app. RPR ; 1 RPR diss. ; 7 div. d.

CONSEIL SORTANT : 3 PC ; 10 PS ; 1 UDF-PR ; 1 UDF ; 18 RPR ; 1 app. RPR ; 7 div. d. (prés. : Jean-François Mancel, RPR, d.).

Auneuil
I., 9 247; A., 40,34 %; E., 4 848
Jean Guludec, c.s., div. d., m., 3 230 (66,62 %). *RÉÉLU.*
Patrick Barathon-Cadelle, FN, 1 618.

Beauvais-Nord-Ouest
I., 12 357; A., 38,55 %; E., 7 010
Georges Becquerelle, c.s., PS, adj. m., 3 944 (56,26 %). *RÉÉLU.*
Bernard Parmentier, RPR diss., c.m., 3 066.

Betz
I., 6 667; A., 35,77 %; E., 4 070
Guy Moreau, c.s., PS, 2 042 (50,17 %). *RÉÉLU.*
Guy Provost, RPR, 2 028.

Breteuil
I., 7 393; A., 27,44 %; E., 4 955
Patrick Koster, c.s., PS, m., 2 783 (56,16 %). *RÉÉLU.*
René Leuwers, div. d., 2 172.

Clermont
I., 17 170; A., 30,93 %; E., 11 211
André Vantomme, c.s., PS, m., 5 696 (50,80 %). *RÉÉLU.*
Dominique Antoine, UDF-CDS, 5 515.

Compiègne-Nord
I., 16 974; A., 44,80 %; E., 8 640
Michel Woimant, c.s., RPR, adj. m., 5 209 (60,28 %). *RÉÉLU.*
Jean-Jacques Cousin, PS, c.m., 3 431.

Compiègne-Sud-Est
I., 9 827; A., 40,73 %; E., 5 437
Michel Mahieux, c.s., UDF-PR, adj. m., 2 733 (50,26 %). *RÉÉLU.*
Bertrand Brassens, PS, c.m., 2 704.

Compiègne-Sud-Ouest
I., 12 612; A., 40,00 %; E., 7 074
Robert Ternacle, UDF, 3 679 (52,00 %). *ÉLU.*
François Ferrieux, PS, c.m., 3 395.
Michel Lemaire, c.s., PS, n.s.r.p.

Le Coudray-Saint-Germer
I., 9 177; A., 35,44 %; E., 5 693
Michel Commelin, c.s., RPR, 2 727 (47,90 %). *RÉÉLU.*
Jean-Louis Aubry, PS, 2 144 ; Patrick Brocard, FN, 822.

Creil-Sud
I., 13 082; A., 42,26 %; E., 7 252
Isabelle Mifsud, PS, 3 818 (52,64 %). *ÉLUE.*
Ernest Chénière, RPR, d., 3 434.
Jean-Pierre Fontaine, c.s., PS, c.m., n.s.r.p.

Liancourt
I., 21 976; A., 33,08 %; E., 14 095
Roger Menn, PS, 6 250 (44,34 %). *ÉLU.*
Alain Crévits, c.s., RPR, 5 762 ; Jean-Jacques Leroy, FN, 2 083.

Méru
I., 17 268; A., 37,55 %; E., 10 328
Alain Letellier, c.s., div. d., 5 088 (49,26 %). *RÉÉLU.*
Michel Guiniot, FN, c.r., 2 275 ; Elisabeth Mansion, PS, adj. m., 2 965.

Montataire
I., 16 314; A., 37,30 %; E., 9 791
Alain Blanchard, PC, 4 707 (48,07 %). *ÉLU.*
Jacques Pinsson, div. d., 3 473 ; Bernard Maretheu, FN, 1 611.
Maurice Bambier, c.s., PC, m., est décédé.

Nanteuil-le-Haudouin
I., 10 121; A., 36,14 %; E., 6 113
Charles de Kersaint, RPR, 3 128 (51,16 %). *ÉLU.*
Jean-Pierre Hanniet, c.s., PS, m., 2 985.

Neuilly-en-Thelle
I., 17 195; A., 38,88 %; E., 9 784
Michel Françaix, c.s., PS, 5 311 (54,28 %). *RÉÉLU.*
Daniel Tessier, RPR, 4 473.

Nivillers
I., 10 149; A., 29,88 %; E., 6 662
Yves Rome, c.s., PS, 3 740 (56,13 %). *RÉÉLU.*
Marie-Christine Doublet, RPR, 2 922;

SOMME (23)

1er TOUR : 7 élus (1 PS ; 4 RPR ; 2 div. d.).

La majorité de droite gagne le siège de Moreuil aux dépens du PS, qui, en outre, perd Amiens-Ouest, où le sortant, Serge Delignières, devancé le 20 mars, s'était retiré au profit du communiste. Gagnant ce siège, le PC assure également la succession dans son camp à Picquigny et conserve celui d'Amiens-Nord-Ouest, avec plus de 50 % des voix, malgré une triangulaire.

NOUVEAU CONSEIL : 5 PC ; 7 PS ; 1 div. g. ; 6 UDF-PSD ; 3 UDF-CDS ; 1 UDF-PR ; 2 UDF ; 8 RPR ; 13 div. d.

CONSEIL SORTANT : 4 PC ; 9 PS ; 1 div. g. ; 8 UDF-PSD ; 3 UDF-CDS ; 1 UDF-PR ; 1 UDF ; 8 RPR ; 11 div. d. (prés. : Fernand Demilly, UDF-PSD).

Abbeville-Sud
I., 10 568; A., 51,26 %; E., 3 949
Guy Dovergne, c.s., PS, 3 949 (100,00 %). *RÉÉLU.*

Ailly-sur-Noye
I., 5 008; A., 25,51 %; E., 3 509
Olivier Classen, c.s., UDF-PSD, 1 917 (54,63 %). *RÉÉLU.*
Freddy Verecque, PS, adj. m., 1 592;

Amiens-1-Ouest
I., 11 209; A., 45,77 %; E., 5 622
Claude Chaidron, PC, 3 226 (57,38 %). *ÉLU.*
Charley Giroudeau, RPR, adj. m., 2 396;
Serge Delignières, c.s., PS, c.m., s'est retiré.

Amiens-2-Nord-Ouest
I., 7 698; A., 44,07 %; E., 4 054
Gérald Maisse, c.s., PC, c.r., c.m., 2 041 (50,34 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Cousin, UDF-CDS, adj. m., 1 219; Lionel Payet, FN, c.r., 794;

Amiens-3-Nord-Est
I., 11 183; A., 42,40 %; E., 6 035
René Carouge, c.s., div. g., sout. PC, 3 342 (55,37 %). *RÉÉLU.*
Michel Devaux, UDF-PR, adj. m., 2 693;

Amiens-8-Nord
I., 8 871; A., 44,23 %; E., 4 430
Francis Lecul, c.s., PS, c.r., c.m., 2 872 (64,83 %). *RÉÉLU.*
Jean Bouly, UDF-rad., c.m., 1 558;

Boves
I., 13 111; A., 38,16 %; E., 6 835
Olivier Jardé, UDF, 3 549 (51,92 %). *ÉLU.*
Gérard Dauby, div. d., c.m., 3 286:
Pierre Desse, c.s., div. d., n.s.r.p.

Chaulnes
I., 4 677; A., 25,99 %; E., 3 297
Philippe Cheval, div. d., 1 726 (52,35 %). *ÉLU.*
Thierry Linéatte, PS, 1 571;
Serge Bayard, c.s., UDF-PSD, n.s.r.p.

Hallencourt
I., 5 609; A., 18,84 %; E., 4 334
Pierre Martin, c.s., RPR, m., 2 285 (52,72 %). *RÉÉLU.*
Max Benoit, PS, 2 049;

Ham
I. 9 692; A., 26,83 %; E., 6 781
Jean Boitel, c.s., PS, 3 972 (58,57 %). *RÉÉLU.*
Michel Fagart, div. d., 2 809;

Moreuil
I., 7 967; A., 24,89 %; E., 5 599
Pierre Boulanger, div. d., 3 526 (62,97 %). *ÉLU.*
Daniel Fournier, c.s., PS, c.m., 2 073;

Nouvion
I., 5 922; A., 41,82 %; E., 2 604
Philippe Beauvisage, div. d., 2 604 (100,00 %). *ÉLU.*
Ernest Lécuyer, c.s., UDF-PSD, s'est retiré.

Péronne
I., 12 100; A., 25,66 %; E., 8 669
Pierre Linéatte, c.s., PS, c.m., 4 580 (52,83 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Viénot, RPR, m., 4 089;

Picquigny
I., 10 366; A., 3,85 %; E., 9 415
René Lognon, PC, 5 079 (53,94 %). *ÉLU.*
Romain Zurek, div. d., m., 4 336;
René Régnier, c.s., PC, n.s.r.p.

Rosières-en-Santerre
I., 5 864; A., 27,01 %; E., 4 084
Jacques Trobas, c.s., RPR, 2 287 (55,99 %). *RÉÉLU.*
Bernard Dobremer, PS, adj. m., 1 797;

Saint-Valéry-sur-Somme
I., 9 027; A., 22,55 %; E., 6 531
Pierre Dingremont, c.s., UDF-PSD, m., 3 445 (52,74 %). *RÉÉLU.*
Christian Obré, PS, 3 086;

POITOU-CHARENTES

CHARENTE (17 + [1])

1er TOUR : 4 élus (1 PS ; 1 UDF-rad. ; 1 UDF ; 1 div. d.).

La majorité départementale RPR-UDF gagne un siège à Brossac, mais en perd deux, à La Couronne et à Champagne-Mouton, et se retrouve donc exactement dans la situation de 1988, avec Angoulême totalement bouclée par une «ceinture rose», et un nord-est du département, région d'élevage pauvre, qui penche à gauche. Le RPR conserve sa suprématie au sein de la majorité et la réélection de Pierre-Rémy Houssin, président (RPR) du conseil général sortant, paraît assurée.

NOUVEAU CONSEIL ; 7 PS ; 3 div. g. ; 2 UDF-rad. ; 2 UDF-CDS ; 3 UDF ; 10 RPR ; 8 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC ; 7 PS ; 1 div. g. ; 2 UDF-rad. ; 4 UDF-CDS ; 2 UDF ; 12 RPR ; 6 div. d. (prés. : Pierre-Rémy Houssin, RPR, d., m. de Raignes).

Blanzac-Porcheresse
I., 6 046; A., 42,98 %; E., 3 208
Philippe Arnaud, c.s., UDF-CDS, m., 1 721 (53,64 %). *RÉÉLU.*
François Lucas, div. d., 1 487.

Brossac
I., 1 949; A., 23,49 %; E., 1 438
Marc Courjaud, div. d., 754 (52,43 %). *ÉLU.*
Michel Naudin, c.s., PS, m., 684.

Chabanais
I., 6 795; A., 32,31 %; E., 4 274
André Soury, c.s., div. g., sout. PC, 2 344 (54,84 %). *RÉÉLU.*
Jean-François Duvergne, PS, 1 930.

Chalais
I., 4 018; A., 30,43 %; E., 2 641
Jean Lacamoire, c.s., div. g., sout. PS, m., 1 345 (50,92 %). *RÉÉLU.*
Guy Dupuis, RPR, 1 296.

Champagne-Mouton
I., 2 554; A., 22,04 %; E., 1 916
Gérard Desouhant, div. g., 1 020 (53,23 %). *ÉLU.*
Jack Jouaron, c.s., RPR, m., 896.

Châteauneuf-sur-Charente
I., 5819; A., 31,94 %; E., 3736
Jacques Bobe, div. d., 2064 (55,24 %). *ÉLU.*
Jean-Marie Parenteau, div. g., sout. PS, 1672.
Michel Chevalier, c.s., RPR, c.m., n.s.r.p.

Cognac-Sud
I., 12432; A., 51,64 %; E., 5665
Robert Roux, c.s., div. d., 3322 (58,64 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Fayemendie, PS, 2343.

La Couronne
I., 15803; A., 45,53 %; E., 8071
Bernard Desbordes, PS, 4299 (53,26 %). *ÉLU.*
Jean-Paul Kerjean, c.s., UDF-CDS, 3772.

Le Gond-Pontouvre
I., 13364; A., 46,31 %; E., 6773
Jeanne Filloux, c.s., PS, 4311 (63,64 %). *RÉÉLUE.*
Patrick Ringuet, div. d., 2462.

■ Jarnac
I., 9091; A., 46,57 %; E., 4663
Pierre Bujeaud, UDF, 1969 (42,22 %). *ÉLU.*
Jean-Pierre Denieul, PS, 1709; Gérard Buisson, div. d., 985.
Maurice Voiron, c.s., UDF-CDS, m., a été invalidé par le Conseil constitutionnel, n.s.r.p.

La Rochefoucauld
I., 12230; A., 35,29 %; E., 7481
Daniel Gascon, c.s., PS, 4180 (55,87 %). *RÉÉLU.*
Joaquim Martin, RPR, 3301.

Ruelle-sur-Touvre
I., 13349; A., 41,66 %; E., 7384
Robert Granet, c.s., PS, m., 2892 (39,16 %). *RÉÉLU.*
Michel Bouron, div. d., sout. RPR-UDF, 2428; Jacques Persyn, ADS, 2064.

Soyaux
I., 9165; A., 39,83 %; E., 5180
Abel Migné, c.s., PS, c.m., 2695 (52,02 %). *RÉÉLU.*
François Nebout, div. d., sout. RPR-UDF, m., 2485.

Villefagnan
I., 4748; A., 19,14 %; E., 3730
Jean-Pierre Regeon, c.s., div. d., 1995 (53,48 %). *RÉÉLU.*
Edgard Saulnier, PS, m., 1735;

CHARENTE-MARITIME (25)

1er TOUR : 7 élus (1 PS; 2 MRG; 1 UDF-rad.; 1 RPR; 2 div. d.).

Le RPR et l'UDF restent majoritaires même s'ils abandonnent trois sièges à la gauche. *Ce rééquilibrage se fait au détriment* de l'UDF, qui passe de onze à huit conseillers, alors que le RPR progresse d'un siège (treize au lieu de douze). Cette nouvelle composition pèsera sur le troisième tour – la succession de François Blaizot (UDF-CDS), président du conseil général sortant, qui ne se représentait pas – pour lequel deux candidats sont en lice, Claude Belot (UDF), sénateur et maire de Jonzac, et Jean Harel (RPR). Parmi les surprises du scrutin figure l'élection, à Saint-Savinien, de Cyril Chappet (PS), un étudiant âgé de vingt-trois ans, qui bat le conseiller sortant UDF, Claude Genauzeau. Philippe Marchand (PS), ancien ministre de l'intérieur, conseiller général depuis 1976, ne conserve son *siège qu'avec soixante-trois voix* d'avance sur son adversaire RPR.

NOUVEAU CONSEIL : 11 PS; 5 MRG : 4 div. g.; 2 UDF-rad.; 2 UDF-PR; 4 UDF; 13 RPR; 9 div. d.; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 9 PS; 7 MRG; 2 div. g.; 3 UDF-rad.; 2 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 4 UDF; 12 RPR; 9 div. d.; 1 div. (prés. : François Blaizot, UDF-CDS, sén.).



Ars-en-Ré
I., 3813; A., 55,07 %; E., 1268
Paul Neveur, RPR, 1268 (100,00 %). *ÉLU.*
François Blaizot, c.s., UDF-CDS, sén., prés. c.r., n.s.r.p.

Aytré
I., 11243; A., 36,16 %; E., 6849
Jean-Louis Léonard, c.s., RPR, 3655 (53,36 %). *RÉÉLU.*
Pierre Garnier, div. g., sout. PS-MRG, m., 3194;

Le Château-d'Oléron
I., 6479; A., 31,39 %; E., 4230
Michel Parent, div. g., 2129 (50,33 %). *ÉLU*
Gérard d'Arzac, c.s., UDF-CDS 2101;

Courçon
I., 6173; A., 33,01 %; E., 4043
Bernard Drappeau, div. d., 1699 (42,02 %). *ÉLU.*
Claude Margerie, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, 1510; Bernard Paulais, PS, sout. MRG, 834;

Cozes
I., 7963; A., 36,94 %; E., 4819
Jean-Paul Berthelot, c.s., div. g., sout. PS-MRG, m., 2731 (56,67 %). *RÉÉLU*
Gérard Martin, UDF-PR, 2088;

Gémozac
I., 7765; A., 36,97 %; E., 4630
Marcel Vallet, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, 1986 (42,89 %). *RÉÉLU.*

Guy Boireaud, div. d., 1511; Jean-Marie Sauquet, PS, 1133;

La Jarrie
I., 11764; A., 48,28 %; E., 5681
André Brisson, MRG, 3362 (59,17 %). *ÉLU.*
Jean-Daniel Michel, div. d., sout. RPR-UDF, 2319;
Pierre Brousteau, c.s., MRG, n.s.r.p.

Montguyon
I., 7602; A., 30,25 %; E., 5030
Pierre-Jean Daviaud, c.s., div. g., 2732 (54,31 %). *RÉÉLU.*
François Bastère, RPR, sout. UDF, c.m., 2298;

La Rochelle-2
I., 5081; A., 52,31 %; E., 2308
Marc Parnaudeau, c.s., PS, adj. m., 1637 (70,92 %). *RÉÉLU.*
Jean-Paul Chanteloup, RPR, 671;

La Rochelle-7
I., 5956; A., 52,06 %; E., 2731
Jacques Robert, c.s., PS, adj. m., 1636 (59,90 %). *RÉÉLU.*
Camille Proust, UDF-PR, 1095;

La Rochelle-9
I., 11194; A., 48,62 %; E., 5473
Jean-François Douard, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, 3004 (54,88 %). *RÉÉLU.*
Marie-Joseph Denys, PS, 2469;

Saint-Agnant
I., 7949; A., 45,21 %; E., 4101
Didier Quentin, RPR, 2321 (56,59 %). *ÉLU.*
Robert Héronneau, div. g., 1780;
Henri Drouet, c.s., RPR, n.s.r.p.

Saint-Hilaire-de-Villefranche
I., 3352; A., 32,54 %; E., 2167
Roland Beix, c.s., PS, adj. m., 1311 (60,49 %). *RÉÉLU.*
Henry Foucaud, UDF, 856;

Saint-Savinien
I., 4799; A., 35,52 %; E., 2929
Cyril Chappet, PS, 1517 (51,79 %). *ÉLU.*
Claude Genauzeau, c.s., UDF-rad., m., 1412;

Saintes-Est
I., 9827; A., 36,14 %; E., 5931
Xavier de Roux, c.s., UDF-rad., 3229 (54,44 %). *RÉÉLU.*
Michel Baron, PS, m., 2702;

Saintes-Nord
I., 10969; A., 41,88 %; E., 5995
Philippe Marchand, c.s., PS, c.r., 3029 (50,52 %). *RÉÉLU.*
Jacques Tanner, RPR, 2966;

Tonnay-Charente
I., 8284; A., 42,99 %; E., 4452
Jean-Pierre Guillon, PS, 2455 (55,14 %). *ÉLU.*
Philippe Rebours, RPR, 1997;
Pierre Branger, c.s., RPR, n.s.r.p.

La Tremblade
I., 9322; A., 41,12 %; E., 5099
Jean-Pierre Tallieu, RPR, 2880 (56,48 %). *ÉLU.*
François Patsouris, MRG, c.m., 2219;
Christian Mandin, c.s., MRG, n.s.r.p.

DEUX-SÈVRES (17)

1er TOUR : 6 élus (1 PS; 2 UDF-CDS; 3 div. d.).

L'assemblée départementale est profondément remaniée, avec l'élection de quatorze nouveaux conseillers généraux (sur dix-sept cantons renouvelables). Huit sortants ont été battus et six ne se représentaient pas. Le PS recule de trois sièges, battu à Niort-Nord, à Thouars et à Chef-Boutonne. Deux écologistes vont siéger au conseil général : Jean Baudouin, élu en 1992, est rejoint par Ber*nard Paineau (Verts), qui a battu le* maire PS de Thouars. A Bressuire, Albert Brochard, ancien député CDS, subit une défaite inattendue contre un candidat divers gauche. Le député dont il est le suppléant, Dominique Paillé (UDF-CDS), élu à l'Assemblée nationale en 1993, réussit son entrée au conseil général, où il rejoint Jacques Brossard (UDF-CDS), lui aussi nouveau député, élu dès le premier tour dans le canton de Niort-Nord.

NOUVEAU CONSEIL : 4 PS; 3 div. g.; 1 Verts; 1 écol.; 1 UDF-rad.; 3 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 3 UDF; 2 app. UDF; 1 RPR; 13 div. d.

CONSEIL SORTANT : 7 PS; 2 div. g.; 1 écol.; 2 UDF-rad.; 4 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 4 UDF; 1 RPR; 11 div. d. (prés. : André Dulait, UDF, m. de Ménigoute).

Airvault
I., 4321; A., 32,16 %; E., 2747
Henri Folliet, c.s., div. d., c.m., 1695 (61,70 %). *RÉÉLU.*
Gérard Pénit, MDC, c.m., 1052;

Argenton-Château
I., 7769; A., 35,16 %; E., 4758
Dominique Paillé, UDF-CDS, 3049 (64,08 %). *ÉLU.*
Joseph Godet, div. d., 1709;
Pierre Ganne, c.s., UDF-CDS, n.s.r.p.

Beauvoir-sur-Niort
I., 3373; A., 26,77 %; E., 2231
Jean-Pierre Fortin, div. d., 1233 (55,26 %). *ÉLU.*
André Nicolas, c.s., div. g., 998;

Bressuire
I., 15407; A., 40,22 %; E., 8300
Jean-Marc Chevrier, div. g., 4508 (54,31 %). *ÉLU.*
Albert Brochard, c.s., UDF-CDS, 3792;

Chef-Boutonne
I., 5032; A., 23,13 %; E., 3738
Charles Aymé de La Chevrelière, div. d., 2045 (54,70 %). *ÉLU.*
Robert Micheau, c.s., PS, m., 1693;

Frontenay-Rohan-Rohan
I., 6575; A., 34,32 %; E., 4092
Joël Misbert, div. g., 2061 (50,36 %). *ÉLU.*
René Pacault, div. d., 2031;
Claude Juin, c.s., PS, s'est retiré.

Mauléon
I., 11305; A., 57,57 %; E., 3635
Louis-Marie Marolleau, div. d., 3635 (100,00 %). *ÉLU.*
Léon Sourisseau, c.s., UDF-CDS, s'est retiré.

Mauzé-sur-le-Mignon
I., 4766; A., 35,37 %; E., 2857
Jacques Morisset, app. UDF, 1520 (53,20 %). *ÉLU.*
Pierre Augier, div. g., sout. PS, 1337;
Paul Couturier, c.s., div. d., n.s.r.p.

Melle
I., 7027; A., 28,44 %; E., 4868
Paul Grégoire, div. g., 2584 (53,08 %). *ÉLU.*
Patrick Chatelin, c.s., div. d., 2284;

Parthenay
I., 15778; A., 34,83 %; E., 9555
Gilbert Favreau, app. UDF, 5148 (53,87 %). *ÉLU.*
Gérard Boutet, PS, adj. m., 4407;
Jean Pineau, c.s., UDF, n.s.r.p.

Thouars-2
I., 10116; A., 36,56 %; E., 6208
Bernard Paineau, Verts, 2411 (38,83 %). *ÉLU.*
Serge Moulin, c.s., PS, m., 2242; Jacques Poujade, RPR, c.m., 1555;

VIENNE (19)

1er TOUR : 9 élus (1 PC; 3 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 1 UDF; 3 RPR).

La majorité de droite perd trois sièges, mais cela ne remet pas en cause la présidence du département, assurée depuis 1979 par René Monory, président du Sénat. Le PS s'offre cependant deux belles victoires sur des conseillers sortants de la majorité départementale, à Dangé-Saint-Romain, où Guy Monjalon, ancien suppléant d'Edith Cresson, l'emporte sur Robert Stanghellini (div.d.) et à Poitiers-2, avec l'élection de Philippe Decaudin contre Jean-Jacques Cheneseau (RPR). Elu député en 1993, Eric Duboc (UDF-PR) ne parvient pas à transformer sa percée du premier tour, à Poitiers-1, contre le sortant socialiste Maurice Monange. Les communistes perdent, en revanche, deux de leurs quatre sièges.

NOUVEAU CONSEIL : 2 PC; 9 PS; 1 div. g.; 7 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 1 UDF; 6 RPR; 10 div. d.

CONSEIL SORTANT : 4 PC; 5 PS; 1 div. g.; 8 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 6 RPR; 11 div. d. (prés. : René Monory, UDF-CDS, prés. du Sénat, m. de Loudun).

Availles-Limouzine
I., 2691; A., 22,14 %; E., 1974
Raymond Brunet, c.s., PC, m., 1144 (57,95 %). *RÉÉLU.*
Jacques Martin, UDF, 830;

Dangé-Saint-Romain
I., 7003; A., 30,00 %; E., 4687
Guy Monjalon, PS, 2379 (50,75 %). *ÉLU.*
Robert Stanghellini, c.s., div. d., c.r., m., 2308;

L'Isle-Jourdain
I., 4760; A., 25,77 %; E., 3324
Jean-Claude Cubaud, PS, 1954 (58,78 %). *ÉLU.*
Norbert Vergnaud, RPR, 1370;
André Rideau, c.s., PC, s'est retiré.

Poitiers-1
I., 9318; A., 37,15 %; E., 5555
Maurice Monange, c.s., PS, adj. m., 2888 (51,98 %). *RÉÉLU.*
Eric Duboc, UDF-PR, d., 2667;

Poitiers-2
I., 10729; A., 42,76 %; E., 5770
Philippe Decaudin, PS, 3013 (52,21 %). *ÉLU.*
Jean-Jacques Cheneseau, c.s., RPR, 2757;

Poitiers-5
I., 10757; A., 36,25 %; E., 6473
Jean-Pierre Jarry, RPR, 3478 (53,73 %). *ÉLU.*
Jean-Luc Gaboreau, PS, adj. m., 2995;
Maurice Girault, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

Poitiers-7
I., 12165; A., 45,57 %; E., 6149
Alain Claeys, c.s., PS, c.r., 3717 (60,44 %). *RÉÉLU.*
Daniel Bontoux, RPR, c.m., 2432;

La Villedieu-du-Clain
I., 8525; A., 29,68 %; E., 5710
Pierre Cartraud, PS, 3021 (52,90 %). *ÉLU.*
Gilbert Beaujaneau, div. d., 2689;
Marcel Bernard, c.s., div. d., n.s.r.p.

Vivonne
I., 5898; A., 34,13 %; E., 3613
Robert Geay, div. d., 1840 (50,92 %). *ÉLU.*
Martine Camus, RPR, 1773;
Hervé Manteau, c.s., RPR, n.s.r.p.

Vouneuil-sur-Vienne
I., 7180; A., 32,54 %; E., 4585
Gérard Barc, c.s., PS, adj. m., 2460 (53,65 %). *RÉÉLU.*
Alain Guimard, UDF, 2125;

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (14)

***1er TOUR : 5 élus* (1 PC; 1 PS; 1 UDF-CDS; 1 RPR; 1 div.d.).**

Le RPR et l'UDF, avec leurs alliés, conservent la *majorité acquise en* 1992 : dix-sept sièges contre treize à la gauche. Pour la droite, la perte du canton de Moustiers-Sainte-Marie a été compensée par le gain du canton de Turriers dans lequel l'*ancien député socialiste* François Massot ne se représentait pas après son échec aux élections législatives de mars 1993, puis à la partielle de janvier-février 1994. La grosse surprise de ce scrutin *vient du très sérieux aver*tissement donné au maire de Digne et président du conseil général, Pierre Rinaldi (RPR). Bien que réélu dans le canton de Digne-Est, il voit la gauche – grâce à l'*ancien ministre Jean-Louis* Bianco, élu dans le canton de Digne-Ouest – devenir majoritaire dans sa ville.

NOUVEAU CONSEIL : 4 PC; 5 PS; 1 MRG; 3 div. g.; 1 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 2 UDF; 7 RPR; 1 RPR. diss.; 4 div. d.; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 4 PC; 7 PS; 1 MRG; 1 div. g.; 1 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 3 UDF; 7 RPR; 4 div. d.; 1 div. (prés. : Pierre Rinaldi, RPR., m. de Digne).

Digne-Est
I., 6299; A., 34,37 %; E., 3862
Pierre Rinaldi, c.s., RPR, prés. c.g., m., 2006 (51,94 %). *RÉÉLU.*
René Massette, div. g., sout. PS-MRG, 1856;

Digne-Ouest
I., 8070; A., 31,10 %; E., 5209
Jean-Louis Bianco, div. g., 3016 (57,89 %). *ÉLU.*
André Toussaint, RPR, c.m., 2193;
Fernand Tardy, c.s., PS, sén., n.s.r.p.

Le Lauzet-Ubaye
I., 965; A., 24,24 %; E., 693
Jean-Paul Therminarias, c.s., PS, 355 (51,22 %). *RÉÉLU.*
Michel Lanfranchi, div. d., sout. RPR-UDF, m., 338;

Manosque-Sud-Ouest
I., 7342; A., 44,53 %; E., 3680
Gérard Velin, c.s., UDF-rad., c.r., c.m., 2117 (57,52 %). *RÉÉLU.*
Roland Aubert, PS, 1563;

Les Mées
I., 6221; A., 46,69 %; E., 2354
Jean Santucci, c.s., PS, 2354 (100,00 %). *RÉÉLU.*

Moustiers-Sainte-Marie
I., 882; A., 27,89 %; E., 605
Fred Single, div. g., 305 (50,41 %). *ÉLU.*
Roger Vial, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, 297; Alain Archiloque, div. g., c.m., 3;

Saint-Étienne
I., 1888; A., 25,15 %; E., 1295
Marc Arnoux, RPR diss., 848 (65,48 %). *ÉLU.*
Christian Carozzino, PC, sout. PS, 447;
Jean Cabanne, c.s., UDF, s'est retiré.

Seyne
I., 2125; A., 18,44 %; E., 1638
Henri Savornin, c.s., RPR, 970 (59,21 %). *RÉÉLU.*
Francis Hermitte, div. g., m., 668;

Turriers
I., 853; A., 22,50 %; E., 620
Jean Philip, div. d., 337 (54,35 %). *ÉLU.*
Gilbert Daumas, PS, 283;
François Massot, c.s., PS, n.s.r.p.

HAUTES-ALPES (15)

1er TOUR : 6 élus (1 PS; 1 UDF-PR; 1 RPR; 3 div. d.).

Daniel Chevallier, conseiller général et maire de Veynes (PS), qui bat, dans le canton de Gap-Sud-Ouest, le sortant Jean Manavella (UDF), premier vice-président du conseil général et adjoint au maire de Gap, est désormais bien placé dans la course aux élections municipales à Gap. Autre victoire du PS, à Gap-Nord-Ouest, où le maintien d'un candidat divers droite a contribué à la défaite du sortant Yves Marcel (UDF-CDS). A Gap-Nord-Est, Denise Faure (div.d.) a ravi le siège à Jacques Foisset (UDF), comme elle adjoint au maire de Gap. Ces élections marquent de graves dissensions au sein de la municipalité de Gap, que conduit le député européen Pierre Bernard-Reymond (UDF-CDS).

NOUVEAU CONSEIL : 7 PS; 2 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 1 UDF; 6 RPR; 12 div. d.

CONSEIL SORTANT : 5 PS; 1 MRG; 5 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 2 UDF; 6 RPR; 9 div. d. (prés. : Marcel Lesbros, UDF, sén., m. de La Saulce).

Aspres-sur-Buëch
I., 1629; A., 21,60 %; E., 1212
Jean-Claude Fages, c.s., PS, 710 (58,58 %). *RÉÉLU.*
Daniel Espie, div. d., sout. UDF-RPR, 502;

Barcillonnette
I., 282; A., 8,51 %; E., 250
Rémi Costorier, div. d., 102 (40,80 %). *ÉLU.*
Roger Grimaud, div. d., 99; Jean-Louis Isnard, div. d., 49;
Emile Didier, c.s., MRG, n.s.r.p.

Embrun
I., 6352; A., 31,42 %; E., 4073
Bruno Chapuis, c.s., RPR, c.r., 2296 (56,37 %). *RÉÉLU.*
Alain Musson, div. g., sout. GE, 1777;

Gap-Nord-Est
I., 3924; A., 38,30 %; E., 2269
Denise Faure, div. d., 1200 (52,88 %). *ÉLUE.*
Christian Graglia, PS, c.r., 1069;
Jacques Foisset, c.s., UDF, c.r., adj. m., s'est retiré.

Gap-Nord-Ouest
I., 2734; A., 39,02 %; E., 1599
Guy Blanc, PS, 710 (44,40 %). *ÉLU.*
Yves Marcel, c.s., UDF-CDS, c.m., 598; Edgar Guastalla, div. d., 291;



LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

Cap-Sud-Ouest
I., 5713; A., 34,74 %; E., 3476
Daniel Chevallier, PS, 1890 (54,37 %). *ÉLU.*
Jean Manavella, c.s., UDF-CDS, adj. m., 1586;

La Grave
I., 660; A., 17,12 %; E., 526
Henri Ranque, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, 279 (53,04 %). *RÉÉLU.*
Roland Jacob, div. d., 247;

Laragne-Montéglin
I., 3975; A., 19,82 %; E., 3020
Henriette Martinez, c.s., RPR, d., m., 1593 (52,74 %). *RÉÉLUE.*
Marcel Rostain, PS, 1427;

Orpierre
I., 861; A., 22,41 %; E., 645
Georges Mas, PS, 414 (64,18 %). *ÉLU.*
Jean-Marie Sauvebois, div. d., sout. UDF-RPR, 231;
Raymond Chauvet, c.s., PS, m., n.s.r.p.

ALPES-MARITIMES (25)

1er TOUR : 7 élus (1 PC; 1 UDF-PR; 3 RPR; 2 div.d.).

Onze nouveaux élus font leur entrée au conseil, où les grands équilibres ne sont guère troublés, la droite conservant une large majorité. Le PC perd un de ses quatre représentants, Louis Broch, à Nice-13. Un candidat divers gauche est élu à Beausoleil contre le maire de la ville, Gérard Spinelli (UDF-PR). Le maire de Roquebrune-Cap-Martin, Jean Peregrini (RPR), est battu par un candidat divers droite. Au total, le RPR perd trois sièges. Tous les candidats de la droite parlementaire opposés à un représentant du FN ont gagné. Le parti de Jean-Marie Le Pen ne marque pas de progression particulière. Quatre candidats bénéficiant de l'investiture RPR-UDF ont été battus, dont un à Saint-Sauveur-sur-Tinée, un proche du président (RPR) du conseil général.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PC; 1 div. g.; 4 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 9 UDF-PR; 1 UDF; 17 RPR; 1 CNI; 13 div. d.; 1 FN.

CONSEIL SORTANT : 4 PC; 5 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 7 UDF-PR; 1 UDF; 20 RPR; 12 div. d.; 1 FN (prés. : Charles Ginesy, RPR, sén., m. de Péone).

Antibes-Biot
I., 22232; A., 54,68 %; E., 8724
Henri Pricco, c.s., UDF-rad., sout. UDF-RPR, adj. m., 4529 (51,91 %). *RÉÉLU.*
Gérard Bourrat, div. d., adj. m., 4195.

Le Bar-sur-Loup
I., 18064; A., 44,90 %; E., 9321
Michel Rossi, c.s., RPR, 5740 (61,58 %). *RÉÉLU.*
Michel Rolant, PS, 3581.

Beausoleil
I., 9195; A., 41,67 %; E., 5096
Robert Vial, div. g., 2578 (50,58 %). *ÉLU.*
Gérard Spinelli, c.s., UDF-PR, m., 2518.

Cannes-Centre
I., 19826; A., 49,31 %; E., 9174
Albert Lopez, UDF-PR, 5899 (64,30 %). *ÉLU.*
Albert Peyron, FN, c.r., c.m., 3275.
Jacques Dozol, c.s., RPR, c.m., se représente dans le canton de Cannes-Est

Le Cannet
I., 19763; A., 52,01 %; E., 8370
Michèle Tabarot, UDF-PR, 5211 (62,25 %). *ÉLUE.*
Lucien Griffa, c.s., RPR, adj. m., 3159.

Carros
I., 8931; A., 32,25 %; E., 5777
Marius Papi, c.s., PC, 3221 (55,75 %). *RÉÉLU.*
Jean-François Le Vaillant, RPR, 2556.

Menton
I., 30928; A., 48,51 %; E., 13830
Patrick Cesari, div. d., 7543 (54,54 %). *ÉLU.*
Jean Peregrini, c.s., RPR, 6287.

Mougins
I., 23987; A., 52,39 %; E., 10015
Roger Duhalde, c.s., RPR, m., 6980 (69,69 %). *RÉÉLU.*
René Fulconis, FN, c.m., 3035.

Nice-1
I., 14967; A., 57,98 %; E., 5638
Gérard Bosio, c.s., UDF-rad., 3706 (65,73 %). *RÉÉLU.*
Norbert Battini, FN, 1932.

Nice-2
I., 13974; A., 57,29 %; E., 5468
Jean Icart, RPR, 3801 (69,51 %). *ÉLU.*
Jean-Marc Lebeau, FN, 1667.
Gaston Robaut, c.s., RPR, adj. m., s'est démis de son mandat.

Nice-4
I., 15722; A., 60,87 %; E., 5855
Charles Ehrmann, c.s., UDF-PR, d., 3776 (64,49 %). *RÉÉLU.*
Josiane Pastorel, FN, 2079.

Nice-6
I., 18495; A., 57,81 %; E., 7081
Jean-Pierre Mangiapan, CNI, 3824 (54,00 %). *ÉLU.*
Jacqueline Mathieu-Obadia, FN, c.m., 3257.
Pascal Augier, c.s., UDF-rad., c.m., a été éliminé.

Nice-9
I., 18553; A., 55,48 %; E., 7521
Joseph Calza, c.s., UDF-CDS, adj. m., 4268 (56,74 %). *RÉÉLU.*
Jean-François Knecht, PS, c.m., 3253.

Nice-13
I., 17597; A., 42,58 %; E., 9567
Honoré Colomas, UDF-PR, 4998 (52,24 %). *ÉLU.*
Louis Broch, c.s., PC, 4569.

Saint-Étienne-de-Tinée
I., 2155; A., 22,41 %; E., 1591
Paul Ollié, div. d., 944 (59,33 %). *ÉLU.*
Jean-Marie Borelli, div. d., m., 647.
Jean Pascal, c.s., div. d., n.s.r.p.

Saint-Sauveur-sur-Tinée
I., 2517; A., 20,38 %; E., 1936
Fernand Blanchi, div. d., 997 (51,49 %). *ÉLU.*
Raymond Santucci, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, 939.

Sospel
I., 2687; A., 21,13 %; E., 2002
Jean-Marie Lorenzi, div. d., 1135 (56,69 %). *ÉLU.*
Pierre Gianotti, c.s., div. d., c.r., 867.

Vence
I., 16232; A., 46,61 %; E., 7500
Pierre Fouques, RPR, 3814 (50,85 %). *ÉLU.*
Christian Iacono, UDF-PR, m., 3686;
Bernard Demichelis, c.s., RPR, c.m., n.s.r.p.

BOUCHES-DU-RHÔNE (26)

1er TOUR : 4 élus (1 PC; 2 PS; 1 RPR).

Le rapport des forces est inchangé. Mais six sièges (trois à gauche, trois à droite) changent de titulaire. A gauche, le MRG gagne les cantons de Marseille-4 et de Marseille-5. Le PC, s'il abandonne le siège de Marseille-5 à Bernard Tapie, conquiert celui d'Istres-Nord grâce à la victoire, avec 68 voix d'avance, de l'ancien maire communiste de Miramas, Georges Thorrand, sur le conseiller général sortant PR, Louis Francioli. A droite, le RPR gagne deux sièges, l'un sur Philippe Adam, le seul conseiller général du FN, à Salon-de-Provence, l'autre sur le PS aux Saintes-Maries-de-la-Mer, dès le premier tour. L'UDF équilibre la perte du canton d'Istres-Nord par le gain de celui d'Aix-en-Provence-Centre.

NOUVEAU CONSEIL : 10 PC; 21 PS; 3 MRG; 10 UDF-PR; 2 UDF; 6 RPR; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 10 PC; 22 PS; 2 MRG; 10 UDF-PR; 2 UDF; 4 RPR; 1 div. d.; 1 FN; 1 div. (prés. : Lucien Weygand, PS, c. m. de Marseille).

Aix-en-Provence-Centre
I., 22452; A., 51,05 %; E., 10158
Bruno Genzana, UDF-PR, 5414 (53,29 %). *ÉLU.*
Marc Egloff, c.s., MRG, sout. PS, adj. m., 4744;

Aix-en-Provence-Nord-Est
I., 33653; A., 50,05 %; E., 15682
Jean-Pierre Bouvet, c.s., RPR, 9362 (59,69 %). *RÉÉLU.*
Gilles Nancy, PS, 6320;

Arles-Est
I., 27329; A., 41,21 %; E., 14761
Claude Vulpian, c.s., PS, 9481 (64,23 %). *RÉÉLU.*
Bernard Quilici, RPR, c.m., 5280;

Aubagne
I., 36382; A., 44,13 %; E., 18882
Daniel Fontaine, c.s., PC, adj. m., 11002 (58,26 %). *RÉÉLU.*
Bernard Deflesselles, UDF-PR, c.r., 7880;

Châteaurenard
I., 20170; A., 39,46 %; E., 11480
Roland Inisan, c.s., UDF-PR, adj. m., 5302 (46,18 %). *RÉÉLU.*
Jean Hannotte, FN, 2669; Robert Patras, PS, c.m., 3509;

Gardanne
I., 25432; A., 40,09 %; E., 14198
Roger Mei, c.s., PC, m., 8065 (56,80 %). *RÉÉLU.*
Richard Mallié, UDF-PR, 6133;

Istres-Nord
I., 20065; A., 32,84 %; E., 12252
Georges Thorrand, PC, 6160 (50,27 %). *ÉLU.*
Louis Francioli, c.s., UDF-PR, 6092;

Istres-Sud
I., 29173; A., 29,16 %; E., 19347
François Bernardini, c.s., PS, c.r., adj. m., 10859 (56,12 %). *RÉÉLU.*
Olivier Darrason, UDF-PR, d., 8488:

Marseille-4
I., 8384; A., 48,25 %; E., 4074
Michel Dary, MRG, 2103 (51,62 %). *ÉLU.*
Bernard Manovelli, c.s., div. d., 1971;

Marseille-5
I., 16413; A., 47,77 %; E., 8117
Bernard Tapie, MRG, 5510 (67,88 %). *ÉLU.*
Marie-Claude Roussel, FN, c.r., 2607;
Jean Dufour, c.s., PC, s'est retiré.

Marseille-8
I., 19824; A., 55,17 %; E., 8357
Jeanine Porte, c.s., PC, 4823 (57,71 %). *RÉÉLUE.*
Maurice Gros, FN, c.r., 3534;

Marseille-12
I., 27912; A., 61,35 %; E., 9978
Dominique Tian, c.s., UDF-PR, 7869 (78,86 %). *RÉÉLU.*
Hubert Savon, FN, c.r., 2109;

Marseille-13
I., 25655; A., 61,71 %; E., 8876
Jean Roatta, c.s., UDF-PR, d., 6449 (72,65 %). *RÉÉLU.*
Robert Malvolti, FN, 2427;

Marseille-14-A
I., 12640; A., 56,17 %; E., 5247
Joël Dutto, c.s., PC, 3269 (62,30 %). *RÉÉLU.*
Bernard Marandat, FN, 1978;

Marseille-15
I., 22000; A., 67,37 %; E., 5176
Roland Joly, PC, 5176 (100,00 %). *ÉLU.*
André Millo, c.s., PC, n.s.r.p.

Marseille-16
I., 25488; A., 54,80 %; E., 10813
Lucien Weygand, c.s., PS, prés. c.g., c.r., c.m., 6612 (61,14 %). *RÉÉLU.*
Bernard Leccia, RPR, d., 4201;

Marseille-18
I., 26628; A., 58,04 %; E., 10353
Jean Bonat, c.s., PS, 6245 (60,32 %). *RÉÉLU.*
Pierre Chevalier, RPR, 4108;

Marseille-20-A
I., 23667; A., 52,16 %; E., 10635
Robert Assante, c.s., UDF-PR, c.m., 5903 (55,50 %). *RÉÉLU.*
André Manivet, PS, adj. m., 4732;

Martigues-Est
I., 21397; A., 38,03 %; E., 12362
Marc Frisicano, c.s., PC, adj. m., 7215 (58,36 %). *RÉÉLU.*
Serge Petricoul, UDF-CDS, 5147;

Orgon
I., 13482; A., 34,89 %; E., 8295
Pierre Beynet, c.s., PS, 3853 (46,44 %). *RÉÉLU.*
Robert Coste, RPR, 2810; Simone Boucher-Grimaud, FN, 1632;

Roquevaire
I., 23730; A., 41,91 %; E., 12747
Francis Pellissier, c.s., PC, 7882 (61,83 %). *RÉÉLU.*
Frédéric Sarrazin, RPR, 4865;

Salon-de-Provence
I., 24835; A., 37,80 %; E., 13573
Julien Vignoli, RPR, 7041 (51,87 %). *ÉLU.*
Philippe Adam, c.s., FN, 6532;

VAR (21)

1er TOUR : 4 élus (1 PC; 1 PS; 1 UDF-PR; 1 div. d.).

L'événement marquant est l'éviction de Maurice Arreckx, sénateur et président, depuis 1985, du conseil général où il siégeait depuis 1958. Il n'est pas parvenu à combler l'écart qui le séparait, dans le sixième canton de Toulon, de la candidate du Front national, Eliane Guillet de la Brosse, première représentante du parti d'extrême droite à siéger à l'assemblée départementale. Celle-ci a bénéficié des voix du candidat divers droite, Jacques Croidieu, qui avait lancé un appel en sa faveur, et l'augmentation de cinq points de la participation lui a été profitable. Le nombre de bulletins blancs et nuls a été multiplié par trois entre les deux tours. Dans les duels au sein de la droite, un sortant RPR est battu par un divers droite à Fayence, et dans le troisième canton de Toulon le RPR perd un siège au profit d'un centriste. Dans le huitième canton de Toulon, qui faisait figure de test avant les municipales, le candidat RPR, Marc Bayle, est élu confortablement.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PC; 4 PS; 2 UDF-CDS; 11 UDF-PR; 1 UDF; 11 RPR; 8 div. d.; 1 FN.

CONSEIL SORTANT : 3 PC; 4 PS; 1 UDF-CDS; 11 UDF-PR; 1 UDF; 12 RPR; 9 div. d. (prés. : Maurice Arreckx, UDF-PR, sén.).

Aups
I., 2187; A., 23,82 %; E., 1531
Pierre Rollandy, c.s., div. d., m., 908 (59,30 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Ciofi, PC, 623.

Collobrières
I., 8884; A., 40,90 %; E., 4683
Louis Faedda, c.s., RPR, 2782 (59,40 %). *RÉÉLU.*
François Devictor, div. d., 1901.

Cotignac
I., 5400; A., 31,14 %; E., 3486
Jean-Louis Alena, c.s., PS, 2105 (60,38 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Veran, div. d., m., 1381.

La Crau
I., 19972; A., 47,20 %; E., 8705
Philippe de Canson, c.s., RPR, d., 5621 (64,57 %). *RÉÉLU.*
Marcel Vicente, FN, 3084.

Cuers
I., 11564; A., 34,75 %; E., 7208
Guy Guigou, c.s., PC, c.m., 3665 (50,84 %). *RÉÉLU.*
Lucien Vianelli, RPR, adj. m., 2197; Philippe Deydier de Pierrefeu, FN, 1346.

Draguignan
I., 27551; A., 39,86 %; E., 15185
Max Piselli, c.s., UDF-PR, m., 8643 (56,91 %). *RÉÉLU.*
Christian Martin, PS, c.m., 6542.

Fayence
I., 10754; A., 41,48 %; E., 5817
Alfred Rolland, div. d., 3276 (56,31 %). *ÉLU.*
Jean-Marie Bertrand, c.s., RPR, d., 2541.

Grimaud
I., 17632; A., 44,07 %; E., 8945
Jean-Paul Bréhant, c.s., RPR, c.r., m., 5331 (59,59 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Luciani, div. d., 3614.

La Roquebrussanne
I., 9484; A., 39,03 %; E., 5506
Gérard Fabre, UDF-PR, 2209 (40,11 %). *ÉLU.*
Pascal Laugier, PS, 2117; Alain de Lisle, FN, adj. m., 1180.
Paul Emeric, c.s., div. d., n.s.r.p.

Saint-Mandrier-sur-Mer
I., 19181; A., 55,67 %; E., 7186
Arthur Paecht, c.s., UDF-PR, d., 4422 (61,53 %). *RÉÉLU.*
Claude Lecocq, FN, 2764.

Solliès-Pont
I., 15132; A., 35,69 %; E., 8970
Bruno Aycard, c.s., RPR, 4671 (52,07 %). *RÉÉLU.*
Guy Menut, PS, 4299.

Toulon-1
I., 7777; A., 47,82 %; E., 3603
Fabien Fogacci, c.s., UDF, c.m., 2088 (57,95 %). *RÉÉLU.*
Cendrine Le Chevallier, FN, 1515.

Toulon-3
I., 16657; A., 50,17 %; E., 6601
Georges Fouque, UDF-CDS, 3449 (52,24 %). *ÉLU.*
Philippe Vitel, RPR, 3152.
Jean Vitel, c.s., div. d., adj. m., n.s.r.p.

Toulon-4
I., 7671; A., 49,62 %; E., 3354
Philippe Goetz, c.s., RPR, adj. m., 2168 (64,63 %). *RÉÉLU.*
Guy Nachin, FN, c.r., c.m., 1186.

Toulon-6
I., 21322; A., 45,50 %; E., 9783
Eliane Guillet de la Brosse, FN, 5363 (54,81 %). *ÉLUE.*
Maurice Arreckx, c.s., UDF-PR, sén., prés. c.g., c.m., 4420.

Toulon-7
I., 7022; A., 52,44 %; E., 2883
Louis Bernardi, c.s., RPR, c.r., c.m., 1954 (67,77 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Lunardelli, FN, c.r., c.m., 929.

Toulon-8
I., 17874; A., 50,46 %; E., 7842
Marc Bayle, RPR, 4586 (58,47 %). *ÉLU.*
Jean-Marie Le Chevallier, FN, c.r., c.m., 3256;
Pierre Goutx, c.s., div. d., adj. m., n.s.r.p.

VAUCLUSE (12)

1er TOUR : 2 élus (1 RPR; 1 div. d.).

Alors que la droite et la gauche étaient à égalité, la majorité dispose désormais d'une confortable avance. Elle a conquis trois sièges : l'un, dans le canton de Gordes, enlevé au PC, qui disparaît du conseil général; deux sur le PS, notamment à Orange-Ouest, où Jean Gatel, ancien secrétaire d'État à la défense, est battu. Le président sortant, au bénéfice de l'âge, Régis Déroudilhe (quatre-vingt-trois ans), a résisté au défi lancé à Avignon-Nord par Elisabeth Guigou, ancien ministre socialiste chargé des affaires européennes, qui n'a pas fait le plein des voix de la gauche et des écologistes et n'a pas profité de la hausse de la participation.

NOUVEAU CONSEIL : 9 PS; 1 UDF-rad.; 1 UDF-PR; 1 UDF; 8 RPR; 4 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 11 PS; 1 UDF-rad.; 1 UDF-PR; 1 UDF; 6 RPR; 3 div. d. (prés. : Régis Deroudilhe, div. d., m. du Pontet).

Avignon-Nord
I., 19766; A., 37,91 %; E., 11567
Régis Deroudilhe, c.s., div. d., prés. c.g., 4882 (42,20 %). *RÉÉLU.*
Elisabeth Guigou, PS, c.r., 4428; Jacques Bompard, FN, c.m., 2257;

Avignon-Ouest
I., 13584; A., 49,44 %; E., 5949
Alain Dufaut, c.s., RPR, sén., c.m., 4210 (70,76 %). *RÉÉLU.*
Jacques Langlade, FN, 1739;

Bollène
I., 17311; A., 52,99 %; E., 5726
Jean-Pierre Lambertin, c.s., PS, 5726 (100,00 %). *RÉÉLU.*

Carpentras-Sud
I., 22632; A., 36,50 %; E., 13680
Jean-Michel Ferrand, c.s., RPR, d., adj. m., 6510 (47,58 %). *RÉÉLU.*
Christian Gros, div. g., 4831; Jacops d'Aigremont, FN, 2339;

Cavaillon
I., 23862; A., 41,28 %; E., 12277
Maurice Giro, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, m., 8436 (68,71 %). *RÉÉLU.*
Maurice Tarquini, FN, 3841;

Gordes
I., 4583; A., 25,04 %; E., 3247
Maurice Chabert, RPR, 1886 (58,08 %). *ÉLU.*
Alain Heckmann, PS, 1361;
René Richard, c.s., PC, n.s.r.p.

Orange-Ouest
I., 14559; A., 35,83 %; E., 8886
Paul Durieu, RPR, 3843 (43,24 %). *ÉLU.*
Jean Gatel, c.s., PS, adj. m., 3410; Marie-Claude Bompard, FN, 1633;

Pertuis
I., 17245; A., 38,15 %; E., 9722
Maurice Lovisolo, c.s., PS, 5319 (54,71 %). *RÉÉLU.*
Roger Pellenc, RPR, 4403;

Sault
I., 1829; A., 19,19 %; E., 1416
Paul Jean, div. d., 765 (54,02 %). *ÉLU.*
Fernand Meffre, c.s., PS, 651;

Vaison-la-Romaine
I., 8540; A., 27,31 %; E., 5893
Claude Haut, PS, 3851 (65,34 %). *ÉLU.*
Claude Charasse, CNI, sout. RPR-UDF, 2042;
Yves Meffre, c.s., PS, n.s.r.p.

RHÔNE-ALPES

Hte-Savoie
Ain
Rhône
Savoie
Loire
Isère
Ardèche
Drôme

AIN (21)

1er TOUR : 4 élus (4 UDF-PR).

Cinq nouveaux élus siégeront au sein de l'assemblée départementale, au terme d'un scrutin marqué, à la fois, par une quasi-stabilité politique et par un certain désir de renouvellement. La gauche et l'UDF sont en recul, chacune, d'un siège. Le RPR, vainqueur de la consultation, progresse de deux sièges : il en prend un au PS à Ambérieu-en-Bugey, au second tour, un autre à l'UDF à Meximieux, dans une « triangulaire », un troisième à Pont-de-Vaux, où il avait distancé l'UDF au premier tour, mais il perd le canton de Ceyzériat. En revanche, la majorité départementale n'a pas réussi à conquérir Bourg-en-Bresse, où le PS a bien résisté.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PS; 6 div. g.; 1 UDF-rad.; 5 UDF-CDS; 16 UDF-PR; 1 UDF; 8 RPR; 3 div. d.

CONSEIL SORTANT : 4 PS; 1 MRG; 5 div. g.; 1 UDF-rad.; 6 UDF-CDS; 15 UDF-PR; 1 UDF; 6 RPR; 4 div. d. (prés. : Jean Pépin, UDF-PR, sén., m. de Saint-Nizier-le-Bouchoux).

Ambérieu-en-Bugey
I., 11449; A., 44,51 %; E., 5812
Gilles Piralla, RPR, 3038 (52,27 %). *ÉLU.*
Gérard Lora-Tonet, c.s., PS, sout. MRG, c.m., 2774.

Bourg-en-Bresse-Est
I., 8026; A., 49,04 %; E., 3864
Rachel Mazuir, c.s., PS, sout. MRG, c.m., 2015 (52,14 %). *RÉÉLU.*
Bernard Champenier, UDF-PR, adj. m., 1849.

Bourg-en-Bresse-Nord-Centre
I., 6928; A., 50,56 %; E., 3218
Paul Morin, c.s., UDF-rad., m., 1856 (57,67 %). *RÉÉLU.*
Jean Moreteau, PS, sout. MRG, c.m., 1362.

Bourg-en-Bresse-Sud
I., 7129; A., 45,68 %; E., 3700
Jean-Paul Rodet, c.s., PS, sout. MRG, c.m., 1908 (51,56 %). *RÉÉLU.*
Jean-Michel Bertrand, RPR, adj. m., 1792.

Ceyzériat
I., 5420; A., 33,56 %; E., 3455
Bernard Chanel, div. g., 2022 (58,52 %). *ÉLU.*
Jean Rappy, c.s., RPR, 1433.

Chalamont
I., 3296; A., 34,13 %; E., 2091
Jean-Pierre Billot, UDF-PR, 769 (36,77 %). *ÉLU.*
Philippe Champagne, PS, sout. MRG, 705; Jacques Garnier, div. d., sout. RPR, 617.
Louis Lamarche, c.s., MRG, m., n.s.r.p.

Champagne-en-Valromey
I., 3506; A., 35,73 %; E., 2137
Helmut Schwenzer, c.s., UDF-PR, 1249 (58,44 %). *RÉÉLU.*
Charles Vérard, div. d., 888.

Gex
I., 11628; A., 54,43 %; E., 4874
Michel Nicod, c.s., div. d., sout. UDF-RPR, 2968 (60,89 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Pruvost, GE, 1906.

Meximieux
I., 10099; A., 39,17 %; E., 5762
Claude Marcou, RPR, 2307 (40,03 %). *ÉLU.*
Joëlle Durand-Maniclas, c.s., UDF-PR, c.m., 1875; Alain Cavet, PS, sout. MRG, m., 1580.

Montrevel-en-Bresse
I., 8813; A., 32,86 %; E., 5725
Louis Jannel, c.s., div. g., sout. PS-MRG, m., 2864 (50,02 %). *RÉÉLU.*
Gérard Gallet, RPR, 2861.

Oyonnax-Nord
I., 8860; A., 49,51 %; E., 3937
Alexandre Tachdjian, c.s., UDF-PR, adj. m., 2591 (65,81 %). *RÉÉLU.*
Gabriel Guy, FN, 1346.

Oyonnax-Sud
I., 8555; A., 50,40 %; E., 3748
Jean-Paul Emin, c.s., UDF-PR, sén., adj. m., 2500 (66,70 %). *RÉÉLU.*
Jean Benoit-Gonin, FN, 1248.

Pont-de-Vaux
I., 5467; A., 62,79 %; E., 1627
Henri Guillermin, RPR, 1627 (100,00 %). *ÉLU.*
Robert Tricaud, c.s., UDF-CDS, s'est retiré.

Reyrieux
I., 10449; A., 48,95 %; E., 4922
Louis Duriat, c.s., div. g., sout. PS-MRG, m., 2562 (52,05 %). *RÉÉLU.*
Olivier Eyraud, RPR, m., 2360.

Saint-Rambert-en-Bugey
I., 3573; A., 35,93 %; E., 2179
Jean-Claude Marquis, c.s., UDF-PR, m., 1241 (56,95 %). *RÉÉLU.*
Marc Perrot, div. g., sout. PS-MRG, 938.

Saint-Trivier-sur-Moignans
I., 6923; A., 47,76 %; E., 3338
Jean Vial, c.s., UDF-PR, m., 1901 (56,95 %). *RÉÉLU.*
Paul Chagneux, div. d., 1437.

Treffort-Cuisiat
I., 4964; A., 30,27 %; E., 3320
Alexandre Robin, c.s., div. d., 1388 (41,80 %). *RÉÉLU.*
Bernard Poncin, UDF-PR, 1209; Pierre Bailloud, div. g., 723;

ARDÈCHE (17)

1er TOUR : 5 élus (1 div. g.; 1 UDF-PR; 2 RPR; 1 div. d.).

La représentation des socialistes et des divers gauche s'est accrue de deux sièges au terme de ces élections. Le PCF, en revanche, perd les deux sièges qu'il détenait, si bien que le rapport de force gauche-droite est maintenu. Stéphane Alaize (PS), fils d'un ancien député socialiste de l'Ardèche (de 1981 à 1986), crée la surprise de ce second tour en gagnant à la gauche le canton d'Aubenas, où Bernard Hugo, maire de la ville et député (RPR), ne se représentait pas. La division de la droite entre le RPR et le CDS, au premier tour, explique ce résultat. La gauche obtient d'autres succès à Tournon et à Thueyts, mais le PS perd Vals-les-Bains. L'Union des indépendants (UDI) du général Jeannou Lacaze enlève au RPR le canton de Burzet.

NOUVEAU CONSEIL : 6 PS; 4 div. g.; 1 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 10 RPR; 1 UDI; 7 div. d.

CONSEIL SORTANT : 2 PC; 6 PS; 2 div. g.; 1 UDF-rad.; 2 UDF-CDS; 3 UDF-PR; 10 RPR; 7 div. d. (prés. : Henri Torre, UDF-PR, sén., m. de Boulieu-lès-Annonay).

Aubenas
I., 12229; A., 38,62 %; E., 6684
Stéphane Alaize, PS, 3427 (51,27 %). *ÉLU.*
Yves Nogier, RPR, 3257.
Bernard Hugo, c.s., RPR, sén., m., n.s.r.p.

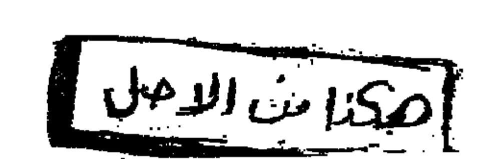
Bourg-Saint-Andéol
I., 9624; A., 31,67 %; E., 6171
Pascal Terrasse, PS, 3210 (52,01 %). *ÉLU.*
Jean-Marc Serre, RPR, m., 2961.
Max Carrière, c.s., PS, n.s.r.p.

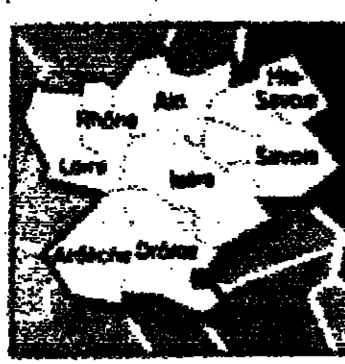
Burzet
I., 1295; A., 22,31 %; E., 939
Gabriel Comte, UDI, 481 (51,22 %). *ÉLU.*
Robert Réot, c.s., RPR, m., 458.

Chomérac
I., 5896; A., 28,30 %; E., 3995
Alain Martin, div. d., 2151 (53,84 %). *ÉLU.*
Philippe Jardin, PS, m., 1844.
Marcellin Dumas, c.s., PC, n.s.r.p.

Largentière
I., 5041; A., 32,81 %; E., 3182
André Monteil, c.s., UDF-PR, 1778 (55,87 %). *RÉÉLU.*
Georges Stempert, div. g., 1404.

Rochemaure
I., 4467; A., 28,92 %; E., 2979
Jacques Nodin, div. d., 1504 (50,48 %). *ÉLU.*
Robert Cotta, PC, 1475.
Henri Chaze, c.s., PC, n.s.r.p.





LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

Thueyts
I., 5 658; A., 28,56 %; E., 3 789
Gérard Bruchet, div. g., 2 055 (54,23 %). *ÉLU.*
Jean Moulin, c.s., UDF-CDS, m., 1 734.

Tournon
I., 14 962; A., 37,81 %; E., 8 774
Jean Pontier, div. g., 4 485 (51,11 %). *ÉLU.*
André Tourasse, c.s., UDF-PR, 4 289.

Vallon-Pont-d'Arc
I., 5 474; A., 28,91 %; E., 3 683
Yves Serre, c.s., PS, 1 994 (54,14 %). *RÉÉLU.*
Max Divol, RPR, c.m., 1 689.

Vals-les-Bains
I., 8 135; A., 26,29 %; E., 5 684
Jean-Claude Flory, RPR, 3 321 (58,42 %). *ÉLU.*
Jacky Pontal, c.s., PS, 2 363.

Vernoux-en-Vivarais
I., 2 984; A., 22,05 %; E., 2 255
Daniel Barral, c.s., div. g., 1 198 (53,12 %). *RÉÉLU.*
Jean-François Michel, UDF-CDS, m., 1 057.

Villeneuve-de-Berg
I., 5 757; A., 23,48 %; E., 4 188
Lucien Auzas, c.s., PS, 2 344 (55,96 %). *RÉÉLU.*
Claude Dejean, div. d., m., 1 844;

DRÔME (18)

1er TOUR : 3 élus (1 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 1 RPR).

La gauche concède trois cantons au RPR, qui apparaît comme le vainqueur de cette élection et détient, désormais, les quatre cantons de Valence. Fort de ce résultat, Patrick Labaune, député (RPR), a demandé... la démission immédiate du maire, Rodolphe Pesce (PS), ancien président du conseil général ! La gauche est parvenue à sauver deux des cinq cantons où ses sortants ne se représentaient pas.

NOUVEAU CONSEIL : 8 PS; 4 div. g.; 1 GE; 2 UDF-rad.; 2 UDF-CDS; 5 UDF-PR; 10 RPR; 3 div. d.; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 10 PS; 4 div. g.; 1 GE; 2 UDF-rad.; 2 UDF-CDS; 4 UDF-PR; 8 RPR; 4 div. d.; 1 div. (prés. : Jean Mouton, UDF-CDS, m. de Pierrelatte).

Bourdeaux
I., 1 050; A., 21,23 %; E., 791
Jean-Claude Ayzac, RPR, 402 (50,82 %). *ÉLU.*
Jean-Paul Teyssier, PS, 389.
Michelle Chancel, c.s., PS, n.s.r.p.

Buis-les-Baronnies
I., 3 894; A., 22,52 %; E., 2 886
Michel Grégoire, PS, 1 599 (55,40 %). *ÉLU.*
Yves Roux, UDF-PR, 1 287.
Jacques Arnaud, c.s., PS, n.s.r.p.

La Chapelle-en-Vercors
I., 1 562; A., 25,28 %; E., 1 062
Jacques Clot, RPR, 703 (66,19 %). *ÉLU.*
Serge Saint-André, UDF-PR, 359.
Jacques Roux, c.s., div. g., n.s.r.p.

Crest-Nord
I., 9 994; A., 37,84 %; E., 5 798
Henri Eyraud, c.s., UDF-PR, 3 019 (52,06 %). *RÉÉLU.*
Olivier Delcour, div. g., sout. PS, 2 779.

Crest-Sud
I., 5 401; A., 36,06 %; E., 3 161
Jean-Pierre Tabardel, c.s., PS, m., 1 695 (53,62 %). *RÉÉLU.*
Michel Bruyat, RPR, 1 466.

Loriol-sur-Drôme
I., 10 498; A., 35,42 %; E., 6 427
Dominique Querré, PS, 3 309 (51,48 %). *ÉLU.*
François Liotard, UDF-rad., 3 118.
Renaud Vignal, c.s., PS, n.s.r.p.

Portes-lès-Valence
I., 12 554; A., 41,57 %; E., 6 765
Jean-Guy Pinède, c.s., div. g., m., 3 965 (58,61 %). *RÉÉLU.*
Michel Bartolo, RPR, c.m., 2 800.

Romans-sur-Isère-1
I., 17 695; A., 46,01 %; E., 8 704
Georges Durand, c.s., UDF-PR, d., c.m., 4 600 (52,84 %). *RÉÉLU*
Bernard Piras, PS, adj. m., 4 104.

Romans-sur-Isère-2
I., 11 258; A., 46,20 %; E., 5 676
Gérard Chaumontet, c.s., PS adj. m., 2 993 (52,73 %). *RÉÉLU*
Louis-Paul Bossan, UDF-PR, 2 683

Saillans
I., 1 616; A., 25,37 %; E., 1 166
Max Liotard, c.s., div., 483 (41,42 %). *RÉÉLU.*
René Bouillanne, div. g., sout. PS, 352; Claude Didier, div. g., 331.

Saint-Paul-Trois-Châteaux
I., 10 724; A., 36,47 %; E., 6 224
Henri Michel, c.s., PS, 3 716 (59,70 %). *RÉÉLU.*
Sauveur Mazella, RPR, 2 508.

Saint-Vallier
I., 16 039; A., 39,95 %; E., 9 066
Jean-Michel Culty, c.s., UDF-PR, 5 185 (57,19 %). *RÉÉLU.*
Louis Bombrun, PS, m., 3 881.

Séderon
I., 1 809; A., 24,48 %; E., 1 301
Michel Cossantelli, c.s., div. g., sout. PS, 651 (50,03 %). *RÉÉLU.*
Christian Beaume, UDF-PR, 650.

Valence-1
I., 10 002; A., 52,02 %; E., 4 549
Jacques Bonnemayre, RPR, 2 823 (62,05 %). *ÉLU.*
Pasquale Jaulent-Warest, PS, c.m., 1 726.
Régis Parent, c.s., RPR, n.s.r.p.

Valence-3
I., 9 277; A., 46,64 %; E., 4 671
Michel Tavan, RPR, 2 492 (53,35 %). *ÉLU.*
Louis Chevalier, PS, adj. m., 2 179;
Rodolphe Pesce, c.s., PS, m., n.s.r.p.

ISÈRE (29)

1er TOUR : 6 élus (2 UDF-PR; 2 RPR; 2 div. d.).

La majorité départementale, dirigée par Alain Carignon (RPR), conserve le même nombre de sièges – trente-neuf sur cinquante-huit –, malgré la perte des cantons du Touvet et de L'Isle-d'Abeau au profit du PS, car elle prend à ce dernier ceux de La Tour-du-Pin et de Pont-en-Royans. Le ministre de la communication, maire de Grenoble, enregistre un recul de cinq points dans son canton, ce qui confirme les indications des législatives de l'an dernier et laisse augurer un scrutin municipal serré.

NOUVEAU CONSEIL : 8 PC; 11 PS; 1 div. g.; 1 UDF-rad.; 2 UDF-CDS; 8 UDF-PR; 2 UDF; 15 RPR; 10 div. d.

CONSEIL SORTANT : 8 PC; 11 PS; 1 UDF-rad.; 1 UDF-CDS; 10 UDF-PR; 15 RPR; 12 div. d. (prés. : Alain Carignon, RPR, min. de la communication, m. de Grenoble).

Allevard
I., 4 189; A., 39,00 %; E., 2 426
Gérard Arnaud, c.s., PC, 1 483 (61,12 %). *RÉÉLU.*
Noëlle Macian, div. d., 943;

Beaurepaire
I., 8 439; A., 42,94 %; E., 4 522
Christian Nucci, c.s., PS, m., 2 649 (58,58 %). *RÉÉLU.*
Alain Villard, RPR, c.m., 1 873;

Bourgoin-Jallieu-Nord
I., 13 450; A., 49,16 %; E., 6 379
Paul de Belval, c.s., RPR, 3 782 (59,28 %). *RÉÉLU.*
Armand Bonnamy, PS, c.r., adj. m., 2 597;

La Côte-Saint-André
I., 8 279; A., 36,84 %; E., 4 402
Joseph Manchon, UDF-PR, 2 603 (59,13 %). *ÉLU.*
Christian Abel, div. d., m., 1 799;
Jean Boyer, c.s., UDF-PR, sén., n.s.r.p.

Échirolles-Ouest
I., 11 278; A., 68,34 %; E., 2 521
Renzo Sulli, c.s., PC, adj. m., 2 521 (100,00 %). *RÉÉLU.*

Eybens
I., 11 424; A., 45,99 %; E., 5 839
Marc Baietto, c.s., PS, m., 3 652 (62,54 %). *RÉÉLU.*
Jean-François Viallon, UDF-rad., 2 187;

Fontaine-Seyssinet
I., 17 597; A., 51,83 %; E., 8 107
Didier Migaud, c.s., PS, d., c.m. de Seyssinet, 5 503 (67,87 %). *RÉÉLU.*
François Gilabert, UDF-rad., 2 604;

Goncelin
I., 11 224; A., 43,76 %; E., 6 057
Charles Bich, c.s., PS, 3 157 (52,12 %). *RÉÉLU.*
Jean Picchioni, UDF-CDS, 2 900;

Grenoble-2
I., 14 325; A., 55,49 %; E., 6 011
Charles Descours, c.s., RPR, sén., c.m., 3 736 (62,15 %). *RÉÉLU.*
Jean-Jacques Gleizal, PS, 2 275;

Grenoble-4
I., 11 512; A., 54,32 %; E., 5 023
Alain Carignon, c.s., RPR, min., prés. c.g., m., 3 047 (60,66 %). *RÉÉLU.*
Gérald Dulac, div. g., sout. PS, c.m., 1 976;

Grenoble-5
I., 14 884; A., 51,49 %; E., 6 810
Françoise Paramelle, UDF, 3 460 (50,80 %). *ÉLUE.*
Giselle Poujoulat, PS, 3 350;
Haroun Tazieff, c.s., div. d., c.r., n.s.r.p.

L'Isle-d'Abeau
I., 13 469; A., 51,12 %; E., 5 943
André Colomb-Bouvard, PS, 3 147 (52,95 %). *ÉLU.*
Alain Rossot, c.s., div. d., m., 2 796;

Meylan
I., 19 609; A., 47,02 %; E., 9 959
Guy Cabanel, c.s., UDF-PR, sén., m., 5 097 (51,17 %). *RÉÉLU.*
Jean-Xavier Boucherle, div. g., sout. PS-GE, 4 862;

Le Pont-de-Beauvoisin
I., 12 135; A., 44,49 %; E., 6 299
Yves Touraine, c.s., RPR, 3 327 (52,81 %). *RÉÉLU.*
Gérard Martinelli, div. g., sout. PS-MRG, 2 972;

Pont-en-Royans
I., 4 234; A., 23,61 %; E., 3 154
Bernard Perazio, div. d., 1 578 (50,03 %). *ÉLU.*
Yves Pillet, c.s., PS, m., 1 576;

Rives
I., 17 004; A., 42,51 %; E., 9 209
Robert Veyret, c.s., PC, 5 808 (63,06 %). *RÉÉLU.*
Daniel Fuzier, UDF-PR, adj. m., 3 401;

Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs
I., 6 834; A., 41,33 %; E., 3 758
René Vette, c.s., RPR, m., 1 960 (52,15 %). *RÉÉLU.*
Gabriel Gelas, PC, 1 118; Jean Bernard, div. d., 680;

Saint-Martin-d'Hères-Sud
I., 6 478; A., 49,02 %; E., 2 997
Joseph Blanchon, c.s., PC, c.m., 1 648 (54,98 %). *RÉÉLU.*
Marie-Thérèse Phion, RPR, 1 349;

La Tour-du-Pin
I., 15 387; A., 41,58 %; E., 8 413
René Annequin, UDF-CDS, 4 347 (51,67 %). *ÉLU.*
Jean Bourdier, c.s., PS, m., 4 066;

Le Touvet
I., 12 869; A., 40,90 %; E., 7 158
Georges Bescher, div. g., 3 754 (52,44 %). *ÉLU.*
Pierre Gascon, c.s., UDF-PR, 3 404;

Vienne-Nord
I., 20 685; A., 44,08 %; E., 10 854
Gérald Eudeline, c.s., PS, adj. m., 5 919 (54,53 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Lassalle, RPR, 4 935;

Vif
I., 19 934; A., 43,85 %; E., 10 522
Denis Bonzy, c.s., div. d., 5 266 (50,04 %). *RÉÉLU.*
Joël Chapron, PS, 5 256;

Vizille
I., 18 238; A., 49,42 %; E., 8 496
Alfred Gryelec, c.s., PC, m., 4 882 (57,46 %). *RÉÉLU.*
Jacques Gasqui de Saint-Joachim, div. d., 3 614;

LOIRE (19)

1er TOUR : 3 élus (1 UDF-PR; 1 RPR; 1 div. d.).

La majorité UDF-RPR conserve ses trente et un sièges au conseil général, mais trois de ses représentants doivent céder leur place à des divers droite. A Saint-Etienne, la municipalité enregistre un *« avertissement »*, au dire même de Jean-Pierre Philibert, député (UDF-PR), adjoint au maire, qui a nettement échoué face à un sortant socialiste. La gauche a bénéficié d'une forte mobilisation de ses électeurs au second tour.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PC; 3 PS; 2 div. g.; 1 GE; 2 UDF-rad.; 2 UDF-CDS; 6 UDF-PR; 4 UDF; 11 RPR; 6 div. d.

CONSEIL SORTANT : 3 PC; 3 PS; 2 div. g.; 1 GE; 2 UDF-rad.; 4 UDF-CDS; 7 UDF-PR; 4 UDF; 11 RPR; 3 div. d. (prés. : Lucien Neuwirth, RPR, sén.).

Boën
I., 8 440; A., 31,90 %; E., 5 375
Lucien Moullier, c.s., GE, c.r., c.m., 3 142 (58,45 %). *RÉÉLU.*
Henri Berthéas, div. d., sout. UDF-RPR, adj. m., 2 233;

Le Chambon-Feugerolles
I., 15 215; A., 37,89 %; E., 9 155
Marc Faure, PC, 3 883 (42,41 %). *ÉLU.*
Jean-François Barnier, UDF-CDS, c.r., m., 3 646; Jean Carre, FN, c.r., 1 626;
Fernand Montagnon, c.s., PC, c.m., n.s.r.p.

Charlieu
I., 10 364; A., 38,21 %; E., 6 018
Georges Falt, div. d., 3 107 (51,62 %). *ÉLU.*
René Lapalus, PC, c.m., 2 911;
Paul Guillaud, c.s., UDF-PR, m., s'est retiré.

Firminy
I., 23 529; A., 40,66 %; E., 12 966
Antoine Petit, c.s., PC, adj. m., 7 443 (57,40 %). *RÉÉLU.*
Dino Cinieri, RPR, c.m., 5 523;

La Grand-Croix
I., 14 023; A., 47,65 %; E., 6 163
Jean-Noël Vigne, div. d., 3 892 (63,15 %). *ÉLU.*
Christian Grangis, FN, c.r., 2 271;
Claude Escot, c.s., div. d., n.s.r.p.

Noirétable
I., 3 544; A., 29,23 %; E., 2 417
André Bernardin, div. d., 996 (41,20 %). *ÉLU.*
Antonin Dussupt, div. d., sout. UDF-RPR, 757; Jacques Brunel, PS, c.m., 664;
Claude Mont, c.s., UDF-CDS, m., n.s.r.p.

Roanne-Sud
I., 24 631; A., 44,32 %; E., 12 842
Bernard Jayol, c.s., div. g., 7 228 (56,28 %). *RÉÉLU.*
Pierre Guérin, RPR, c.r., c.m., 5 614;

Saint-Étienne-Nord-Est-2
I., 19 061; A., 52,16 %; E., 8 516
Paul Chomat, c.s., PC, c.m., 4 876 (57,25 %). *RÉÉLU.*
Roger Murat, div. d., sout. RPR, c.m., 3 640;

Saint-Étienne-Nord-Ouest-1
I., 15 981; A., 56,88 %; E., 6 421
Hubert Pouquet, c.s., UDF, 3 893 (60,62 %). *RÉÉLU.*
Rémy Godde, PS, 2 528;

Saint-Étienne-Nord-Ouest-2
I., 20 109; A., 45,84 %; E., 10 285
Jean Hugon, c.s., PS, 5 805 (56,44 %). *RÉÉLU.*
Jean-Pierre Philibert, UDF-PR, d., adj. m., 4 480;

Saint-Étienne-Sud-Est-1
I., 17 658; A., 55,44 %; E., 7 297
Bruno Vennin, c.s., div. g., c.r., 3 808 (52,18 %). *RÉÉLU.*
Marie-Thérèse Serodon, UDF-PR, adj. m., 3 489;

Saint-Étienne-Sud-Est-2
I., 15 256; A., 62,48 %; E., 4 858
Georges Ziegler, UDF, 3 384 (69,65 %). *ÉLU.*
Michèle Bracciano, FN, 1 474;
Jean-Luc Desprez, c.s., RPR, adj. m., n.s.r.p.

Saint-Galmier
I., 19 720; A., 46,81 %; E., 9 574
François Mazoyer, div. d., 5 052 (52,76 %). *ÉLU.*
Jean Bouchardon, div. d., sout. UDF-RPR, m., 4 522;
Henri Bayard, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

Saint-Jean-Soleymieux
I., 4 136; A., 30,97 %; E., 2 762
Marie-Edith Tomasini, RPR, 1 039 (37,61 %). *ÉLUE.*
Jean-Paul Réal, div. d., 918; Daniel Pérard, PS, 805;
Robert Barale, c.s., UDF-CDS, m., n.s.r.p.

Saint-Just-Saint-Rambert
I., 21 246; A., 47,56 %; E., 9 613
Jean Alligier, c.s., RPR, adj. m., 5 629 (58,55 %). *RÉÉLU.*
Gérard Llilio, FN, c.r., c.m., 3 984;

Saint-Symphorien-de-Lay
I., 8 763; A., 37,98 %; E., 5 026
Michel Chartier, c.s., UDF-PR, 3 473 (69,10 %). *RÉÉLU.*
Pierre Paire, div. d., 1 553;

RHÔNE (25)

1er TOUR : 6 élus (1 PS; 1 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 2 app. UDF; 1 RPR).

La droite accroît sa large majorité, en prenant deux cantons au PS (Saint-Symphorien-d'Ozon et Bron). Le troisième canton de Lyon voit la victoire de Gabriel Caillet, soutenu par Michel Noir, sur Marie-Françoise Frobert (RPR), conseillère sortante, mais cette dernière a annoncé un recours à la suite de la diffusion de tracts signés par des *« militants du Front national »* et appelant à voter pour elle. Le PS, malgré la perte de deux cantons, confirme le redressement constaté au premier tour, grâce aux bons reports des voix communistes et écologistes sur ses candidats.

NOUVEAU CONSEIL : 3 PC; 10 PS; 1 UDF-rad.; 10 UDF-CDS; 5 UDF-PR; 6 UDF; 2 app. UDF; 11 RPR; 3 div. d.

CONSEIL SORTANT : 3 PC; 12 PS; 2 UDF-rad.; 8 UDF-CDS; 6 UDF-PR; 9 UDF; 11 RPR (prés. : Michel Mercier, UDF-CDS, d., m. de Thizy).

Belleville
I., 12 528; A., 29,98 %; E., 2 800
Bernard Fialaire, div. d., 2 800 (100,00 %). *ÉLU.*
Georges Dutrève, c.s., app. UDF, m., s'est retiré.

Bron
I., 20 462; A., 48,37 %; E., 9 739
Jacqueline Rambaud, RPR, 4 961 (50,93 %). *ÉLUE*
André Sousi, c.s., PS, c.m., 4 778;

Caluire-et-Cuire
I., 26 712; A., 54,73 %; E., 11 297
Bernard Roger-Dalbert, UDF-CDS, 7 210 (63,82 %). *ÉLU.*
Louis Orlando, PS, c.m., 4 087;
Frédéric Dugoujon, c.s., app. UDF, n.s.r.p.

Condrieu
I., 9 329; A., 40,84 %; E., 5 232
Gabriel Montcharmont, c.s., PS, m., 2 923 (55,86 %). *RÉÉLU.*
Guy Martinet, UDF, 2 309;

Décines-Charpieu
I., 24 788; A., 48,59 %; E., 11 862
Pierre Moutin, c.s., PS, c.m., 6 422 (54,13 %). *RÉÉLU.*
Jack Mechain, RPR, 5 440;

Limonest
I., 38 200; A., 73,28 %; E., 7 127
Muguette Dini, UDF, 7 127 (100,00 %). *ÉLUE.*
Jacques Berger, c.s., app. UDF, n.s.r.p.

Lyon-3
I., 13 133; A., 62,62 %; E., 4 199
Gabriel Caillet, div. d., 2 198 (52,34 %). *ÉLU.*
Marie-Françoise Frobert, c.s., RPR, 2 001;

Lyon-5
I., 25 034; A., 56,11 %; E., 10 365
Lucien Durand, c.s., PS, c.m., 5 536 (53,41 %). *RÉÉLU.*
Jean-Laurent Chamaly, UDF-CDS, 4 829;

Lyon-10
I., 20 352; A., 59,46 %; E., 7 698
Roland Fulchiron, c.s., UDF-CDS, c.m., 4 842 (62,39 %). *RÉÉLU.*
Mireille de Coster, PS, 2 856;

Lyon-11
I., 24 226; A., 55,17 %; E., 10 204
Jean Flacher, c.s., UDF-PR, c.m., 5 802 (56,86 %). *RÉÉLU.*
Martine Roure, PS, c.m., 4 402;

Lyon-13
I., 21 262; A., 57,19 %; E., 8 336
Christian Mettraux, c.s., PS, 4 387 (52,62 %). *RÉÉLU.*
Marie-Chantal Desbazeille, RPR, c.m., 3 949;

Neuville-sur-Saône
I., 23 236; A., 50,63 %; E., 10 578
Jacques Meyer, c.s., RPR, adj. m., 6 409 (60,58 %). *RÉÉLU.*
Guy David, PS, 4 169;

Saint-Genis-Laval
I., 23 345; A., 50,19 %; E., 10 710
Michel Thiers, c.s., UDF-CDS, 6 689 (62,45 %). *RÉÉLU.*
André Clémençon, PS, c.m., 4 021;

Saint-Symphorien-d'Ozon
I., 22 683; A., 53,22 %; E., 9 105
Raymond Durand, div. d., 4 710 (51,72 %). *ÉLU.*
Raymond Béal, UDF-PR, m., 4 395;
Odette Pourcel, c.s., PS, n.s.r.p.

Sainte-Foy-lès-Lyon
I., 18 525; A., 50,56 %; E., 8 625
Jean-Paul Delorme, RPR, 5 477 (63,50 %). *ÉLU.*
Olivier Baud, PS, c.m., 3 148;
Xavier Hamelin, c.s., RPR, n.s.r.p.

Tassin-la-Demi-Lune
I., 17 940; A., 51,57 %; E., 8 125
Georges Perret, c.s., UDF-CDS, 4 548 (55,97 %). *RÉÉLU.*
Maurice Guibert, PS, 3 577;

Vénissieux-Nord
I., 15 349; A., 52,06 %; E., 6 779
Christian Falconnet, c.s., PC, adj. m., 4 311 (63,59 %). *RÉÉLU.*
Richard Morati, FN, 2 468;

Vénissieux-Sud
I., 11 903; A., 52,45 %; E., 5 296
Guy Fischer, c.s., PC, adj. m., 3 591 (67,80 %). *RÉÉLU.*
Maurice Joannon, FN, c.m., 1 705;

Villefranche-sur-Saône
I., 29 500; A., 49,18 %; E., 13 688
Jean-Jacques Pignard, UDF-CDS, 8 664 (63,29 %). *ÉLU.*
Jean-Pierre Barbier, FN, c.r., c.m., 5 024;
Francisque Perrut, c.s., UDF-PR, d., n.s.r.p.

SAVOIE (18)

1er TOUR : 11 élus (1 PS; 1 app. PS; 1 div. g.; 2 UDF-CDS; 4 RPR; 2 div. d.).

Le PCF sauve son unique siège à Aiguebelle. Le PS perd le canton de Modane au profit d'Irène Bolatto (div. d.), qui a bénéficié du désistement du candidat RPR, mais aussi de celui du conseiller sortant socialiste, largement devancé au premier tour. Elle sera la seule femme à siéger à l'assemblée départementale. La gauche perd aussi le canton de La Motte-Servolex. Le ministre de l'environnement, Michel Barnier (RPR), président du conseil général depuis 1982, dispose d'une très confortable majorité, augmentée de deux sièges.

NOUVEAU CONSEIL : 1 PC; 6 PS; 1 app. PS; 1 div. g.; 3 UDF-CDS; 2 UDF-PR; 2 UDF; 11 RPR; 10 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 PC; 6 PS; 2 app. PS; 1 div. g.; 4 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 2 UDF; 11 RPR; 9 div. d. (prés. : Michel Barnier, RPR, min. de l'environnement).

Aiguebelle
I., 3 781; A., 23,30 %; E., 2 823
Alain Bouvier, c.s., PC, 1 506 (53,34 %). *RÉÉLU.*
Jacques Delean, div. d., 1 317.

Chambéry-Est
I., 6 320; A., 53,98 %; E., 2 742
Michel Bouvard, c.s., RPR, d., c.m., 1 565 (57,07 %). *RÉÉLU.*
Jean-Yves Camoz, PS, adj. m., 1 177.

Chambéry-Sud
I., 7 040; A., 52,48 %; E., 3 145
Jean Bollon, c.s., UDF-PR, 1 830 (58,18 %). *RÉÉLU.*
André Gilbertas, div. g., adj. m., 1 315.

Modane
I., 4 284; A., 40,96 %; E., 2 087
Irène Bolatto, div. d., 2 087 (100,00 %). *ÉLUE.*
Jean-Louis Gauthier, c.s., PS, s'est retiré.

La Motte-Servolex
I., 8 787; A., 40,77 %; E., 4 941
Jean Germain, UDF-PR, 2 644 (53,51 %). *ÉLU.*
Jean-Noël Parpillon, app. PS, c.m., 2 297.
Jacques Hochard, c.s., UDF-CDS, n.s.r.p.

Saint-Jean-de-Maurienne
I., 10 769; A., 44,35 %; E., 5 635
Roland Merloz, PS, 3 409 (60,49 %). *ÉLU.*
Jean-Louis Vergeat, RPR, 2 226.
Paul Perrier, c.s., PS, n.s.r.p.

Saint-Pierre-d'Albigny
I., 3 895; A., 30,98 %; E., 2 480
Michel Menart, c.s., PS, 1 532 (61,77 %). *RÉÉLU.*
Oswald Israël, div. d., m., 948;

HAUTE-SAVOIE (16)

1er TOUR : 5 élus (1 UDF-rad.; 2 UDF-CDS; 2 app. UDF).

Trois des seize conseillers sortants de droite sont battus : par un divers droite au Biot; par le président départemental du PR, Jean-Claude Carle, à Thorens; par un candidat sans étiquette, qui, à Bonneville, l'emporte sur le maire de la ville, Michel Meylan, député (UDF-PR). Bernard Pellarin, sénateur (apparenté à l'Union centriste), n'aura pas de peine à conserver la présidence du conseil général.

NOUVEAU CONSEIL : 2 div. g.; 3 UDF-rad.; 8 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 2 UDF; 3 app. UDF; 4 RPR; 2 RPR diss.; 7 div. d.

CONSEIL SORTANT : 2 div. g.; 3 UDF-rad.; 9 UDF-CDS; 1 UDF-PR; 2 UDF; 4 app. UDF; 4 RPR; 2 RPR diss.; 6 div. d. (prés. : Bernard Pellarin, UDF, sén., m. de Cruseilles).

Annecy-Nord-Est
I., 12 334; A., 57,20 %; E., 4 928
André Fumex, c.s., app. UDF, 2 537 (51,48 %). *RÉÉLU.*
Jean Excoffier, PS, c.m., 2 391;

Annemasse-Sud
I., 20 350; A., 58,98 %; E., 7 873
Claude Birraux, c.s., UDF-CDS, d., c.m., 4 870 (61,85 %). *RÉÉLU.*
Roger Vioud, PS, adj. m., 3 003;

Le Biot
I., 4 528; A., 30,52 %; E., 3 087
Georges Vulliez, div. d., 1 803 (58,40 %). *ÉLU.*
Louis Bondaz, c.s., UDF-CDS, 1 284;

Bonneville
I., 15 749; A., 37,90 %; E., 9 207
Raymond Mudry, div., 5 925 (64,35 %). *ÉLU.*
Michel Meylan, c.s., UDF-PR, d., m., 3 282;

Chamonix-Mont-Blanc
I., 9 608; A., 44,63 %; E., 5 019
Michel Charlet, c.s., RPR diss., m., 2 587 (51,54 %). *RÉÉLU.*
Jean-Claude Charlet, div., 2 432;

Évian-les-Bains
I., 16 524; A., 51,85 %; E., 7 077
Marc Francina, c.s., RPR diss., c.m., 4 642 (65,59 %). *RÉÉLU.*
Francis Raoul, RPR, sout. UDF, 2 435;

Rumilly
I., 12 901; A., 45,17 %; E., 6 698
Camille Beauquier, c.s., RPR, c.m., 3 957 (59,07 %). *RÉÉLU.*
Robert Convers, PS, c.m., 2 741;

Sallanches
I., 15 432; A., 69,67 %; E., 3 767
Alain Grévy, c.s., RPR, 3 767 (100,00 %). *RÉÉLU.*

Scionzier
I., 5 324; A., 41,19 %; E., 3 002
René Pralon-Bouvier, c.s., div. d., 1 309 (43,60 %). *RÉÉLU.*
Claude Dufour, RPR, 988; Michel Bastard, FN, 705;

Seynod
I., 25 547; A., 53,79 %; E., 11 018
Françoise Camusso, c.s., UDF-CDS, adj. m., 6 736 (61,13 %). *RÉÉLUE.*
Michel Bellon, PS, 4 282;

Thorens-Glières
I., 6 135; A., 34,94 %; E., 3 655
Jean-Claude Carle, UDF-PR, 1 836 (50,23 %). *ÉLU.*
Louis Baud, c.s., app. UDF, 1 819;

Le Monde
SÉLECTION IMMOBILIÈRE
Chaque mercredi
(datées jeudi) – 44-43-76-28

Dans le nouveau supplément
ARTS & SPECTACLES
Tous les films nouveaux de la semaine : critiques, entretiens, portraits, enquêtes ...
Chaque mercredi, dans **Le Monde** daté jeudi.

LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

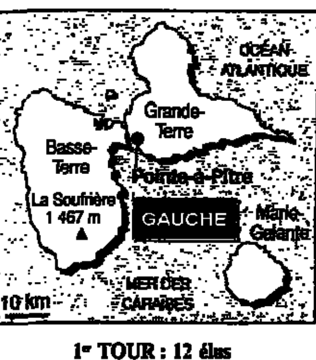
SOMMAIRE

Régions

Départements

— DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES D'OUTRE-MER —

GUADELOUPE (21)



1er TOUR : 12 élus (1 PCG ; 1 PPDG ; 2 PS ; 2 PS diss. ; 2 div. g. ; 3 RPR ; 1 div. d.).

La défaite de Philippe Chaulet (RPR), suppléant de Lucette Michaux-Chevry (RPR) à l'Assemblée nationale, face à l'ancien militant indépendantiste Jean-Claude Malo (régionaliste, div. g.), ainsi que la perte de deux sièges par le mouvement néo-gaulliste et du poste d'un élu divers droite constituent *« une défaite personnelle »* pour le ministre délégué à l'action humanitaire, selon la formule qu'elle a elle-même utilisée. Symétriquement, le PS dit « orthodoxe » de Frédéric Jalton apparaît comme le grand vainqueur du scrutin, en gagnant cinq sièges : il se renforce au détriment des « dissidents », conduits par Dominique Larifla, président du conseil général, qui cèdent un siège, et de leurs alliés du Parti progressiste démocratique guadeloupéen (PPDG, ex-PC), qui en perdent également un.

NOUVEAU CONSEIL : 1 ind. ; 3 PCG ; 6 PPDG ; 8 PS ; 6 PS diss. ; 7 div. g. ; 1 UDF ; 6 RPR ; 5 div. d.

CONSEIL SORTANT : 1 UPLG ; 3 PCG ; 7 PPDG ; 3 PS ; 1 app. PS ; 8 PS diss. ; 4 div. g. ; 1 UDF ; 7 RPR ; 8 div. d. (prés. : Dominique Larifla, PS diss., s. d., m. de Petit-Bourg).

Les Abymes-2
I., 5 098 ; A., 50,11 % ; E., 2 377
René-Serge Nabajoth, c.s., PS diss., c.r., adj. m., 1 369 (57,59 %). *RÉÉLU.*
Fred Pallas, PS, 1 008 ;

Les Abymes-4
I., 6 499 ; A., 47,73 % ; E., 3 159
Daniel Marsin, div. g., 1 413 (44,72 %). *ÉLU.*
Félix Proto, PS, 872 ; Bernard Galantine, RPR, 874 ;
Agnès Tantin, c.s., PS diss., adj. m., n.s.r.p.

Les Abymes-5
I., 4 707 ; A., 40,25 % ; E., 2 613
Marcel Vespasien, PS, 1 385 (53,00 %). *ÉLU.*
Yves Rinçon, div., 1 228 ;
Arthur Boucard, c.s., PS, adj. m., n.s.r.p.

Basse-Terre-1
I., 5 114 ; A., 46,26 % ; E., 2 561
Jérôme Cléry, c.s., PPDG, c.r., m., 1 403 (54,78 %). *RÉÉLU.*
Daniel Beaubrun, RPR, 1 158 ;

Bouillante
I., 5 231 ; A., 26,61 % ; E., 3 730
Jean-Claude Malo, rég., 1 947 (52,19 %). *ÉLU.*
Philippe Chaulet, c.s., RPR, d., m., 1 783 ;

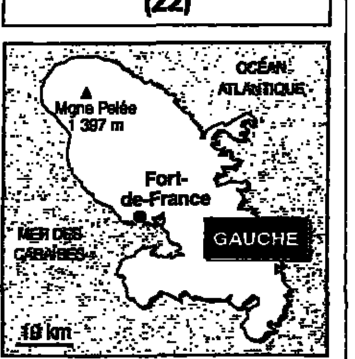
Le Gosier-2
I., 6 879 ; A., 37,62 % ; E., 4 160
Julien André, PS, 2 139 (51,41 %). *ÉLU.*
Christian Thénard, div. g., adj. m., 2 021 ;
Nesty Virolan, c.s., RPR, c.m., a été éliminé.

Saint-François
I., 5 838 ; A., 27,62 % ; E., 4 089
Blaise Elatré, PPDG, 2 252 (55,07 %). *ÉLU.*
Laurent Bernier, div. d., 1 837 ;
Ernest Moutoussamy, c.s., PPDG, d., m., n.s.r.p.

Sainte-Rose-2-Deshaies
I., 4 236 ; A., 24,45 % ; E., 3 115
Félix Flémin, c.s., PCG, c.r., m., 1 273 (40,86 %). *RÉÉLU.*
Lucien Nestor, div. g., adj. m., 1 172 ; Max Mathiasin, PS, 670 ;

Vieux-Habitants-Baillif
I., 8 405 ; A., 25,48 % ; E., 5 985
Victorien Lurel, PS, 3 305 (55,22 %). *ÉLU.*
Aramis Arbau, div. d., adj. m. de Vieux-Habitants, 2 680 ;
Nathalien Etna, c.s., div. d., n.s.r.p.

MARTINIQUE (22)



1er TOUR : 12 élus (1 ind. ; 1 PCM ; 2 PPM ; 2 div. g. ; 1 UDF ; 3 RPR ; 2 div. d.).

Comme l'ensemble de la gauche locale, le Parti progressiste martiniquais (PPM) conserve ses positions en retrouvant dix sièges sur quarante-cinq. Cependant, il a dû affronter une forte poussée des indépendantistes dans le septième canton de Fort-de-France, où son candidat sortant, Léon Zami, ne l'a emporté que d'une courte tête (55 voix) devant un rival indépendantiste relativement inconnu, Francis Carole. Autre indication du respect des équilibres antérieurs, le RPR conserve ses sept sièges et l'UDF ses trois sièges. L'assemblée départementale ne va donc pas changer de configuration, les élus de gauche étant nettement majoritaires avec leurs vingt-six sièges. La réélection du président sortant (PPM), Claude Lise, ne devrait pas soulever de difficultés majeures.

NOUVEAU CONSEIL : 1 ind. ; 1 MIM ; 3 PCM ; 10 PPM ; 3 PS ; 9 div. g. ; 3 UDF ; 7 RPR ; 7 div. d. ; 1 div.

CONSEIL SORTANT : 1 ind. ; 1 MIM ; 2 PCM ; 1 PCM diss. ; 10 PPM ; 2 PS ; 10 div. g. ; 3 UDF ; 1 UDF-PSD ; 7 RPR ; 7 div. d. (prés. : Roger Lise, PPM, app. PS, a. d., adj. m. de Fort-de-France).

L'Ajoupa-Bouillon
I., 1 299 ; A., 17,85 % ; E., 1 055
Edouard Jean-Elie, c.s., div. g., m., 412 (39,05 %). *RÉÉLU.*
Sylvère Bonté, div. d., sout. RPR-UDF, 377 ; Madeleine de Grandmaison, PPM, 266 ;

Le Carbet
I., 3 890 ; A., 32,08 % ; E., 2 526
Jean Bally, c.s., UDF, 1 511 (59,81 %). *RÉÉLU.*
Alexandre Mouriesse, PPM, m., 1 015 ;

Fort-de-France-1
I., 5 571 ; A., 64,27 % ; E., 1 888
Claude Cayrol, c.s., PPM, 1 313 (69,54 %). *RÉÉLU.*
Michel Chalono, RPR, 575 ;

Fort-de-France-2
I., 3 348 ; A., 65,47 % ; E., 1 067
Pierre Suédile, PPM, 689 (64,57 %). *ÉLU.*
Gilbert Pago, ext. g., 378 ;
Henri Fida, c.s., PPM, adj. m., n.s.r.p.

Fort-de-France-5
I., 4 438 ; A., 66,85 % ; E., 1 324
Pierre Celma, c.s., PPM, 868 (65,55 %). *RÉÉLU.*
Serge Merlini, div. d., sout. RPR-UDF, 456 ;

Fort-de-France-7
I., 8 714 ; A., 64,37 % ; E., 2 721
Léon Zami, c.s., PPM, adj. m., 1 388 (51,01 %). *RÉÉLU.*
Francis Carole, ind., 1 333 ;

Le François-1
I., 6 299 ; A., 33,76 % ; E., 3 919
Ernest Wan Ajouhu, PS, 2 028 (51,74 %). *ÉLU.*
Maurice Antiste, div., 1 891 ;
Paul Alcinder, c.s., div. g., n.s.r.p.

Le Lamentin-3
I., 4 874 ; A., 50,06 % ; E., 2 230
Albert Pivaty, PCM, 1 516 (67,98 %). *ÉLU.*
Erick Valère, div. g., 714 ;
Bertin Michigant, c.s., PCM, diss., a été éliminé.

Saint-Pierre
I., 5 095 ; A., 41,39 % ; E., 2 894
Gérald Prufer, div., 1 652 (57,08 %). *ÉLU.*
Louis Pierre-Charles, c.s., div. d., sout. RPR-UDF, m., 1 242 ;

Sainte-Luce
I., 4 508 ; A., 19,67 % ; E., 3 522
Edgar Thirault, div. d., 1 774 (50,36 %). *ÉLU.*
Louis Crusol, PPM, c.r., m., 1 748 ;
Jean Marran, c.s., UDF-PSD, n.s.r.p.

GUYANE (10)



1er TOUR : 6 élus (2 PSG ; 3 div. g. ; 1 RPR).

L'omnipotent Parti socialiste guyanais (PSG) a su relever avec un certain succès le défi lancé par les partis d'opposition, dont le plus menaçant était le mouvement Walawari, créé par Christiane Taubira-Delannon, élue député (République et liberté) en 1993. Battue au premier tour face à Antoine Karam, président (PSG) du conseil régional, Mme Taubira-Delannon peut toutefois se féliciter d'avoir fait entrer au conseil général un de ses amis, Louis Lafontaine, qui l'emporte dans le canton de Cayenne-Sud-Est. Au total, le PSG ne perd qu'un canton, ce qui ramène à huit son capital sièges au conseil général (sur dix-neuf) et le place en bonne position pour enlever la présidence. Il lui faudra compter, néanmoins, avec les ambitions restées intactes d'Elie Castor, le président sortant (div. g.), qui faisait partie de ses hiérarques avant d'entrer en dissidence.

NOUVEAU CONSEIL : 8 PSG ; 7 div. g. ; 1 UDF ; 2 RPR ; 1 div. d.

CONSEIL SORTANT : 10 PSG ; 5 div. g. ; 1 UDF ; 2 RPR ; 1 div. d. *(prés. : Elie Castor, div. g., a. d., m. de Sinnamary).*

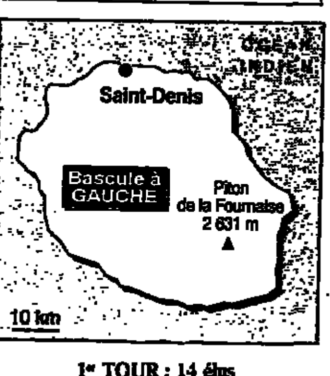
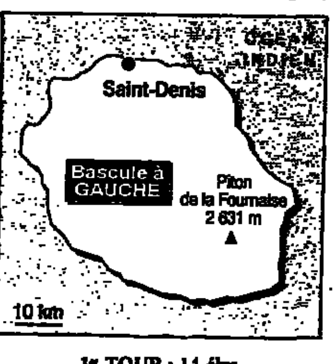
Cayenne-1-Nord-Ouest
I., 2 030 ; A., 45,27 % ; E., 1 035
Stéphan Phinéra-Horth, c.s., PSG, c.m., 544 (52,56 %). *RÉÉLU.*
Daniel Catherine, div. g., 491 ;

Cayenne-4-Centre
I., 2 732 ; A., 43,26 % ; E., 1 456
Marie-Claude Verdan, PSG, 845 (58,03 %). *ÉLUE.*
Eliane Dédé, div. g., 611 ;
Raymond Tarcy, c.s., PSG, n.s.r.p.

Cayenne-5-Sud
I., 2 331 ; A., 42,55 % ; E., 1 245
Jean Catayée, c.s., PSG, c.m., 729 (58,55 %). *RÉÉLU.*
Alice Dranebois, div. g., 516 ;

Cayenne-6-Sud-Est
I., 2 373 ; A., 48,20 % ; E., 1 125
Louis Lafontaine, div. g., 639 (56,80 %). *ÉLU.*
Jean-Claude Mariéma, PSG, c.m., 486 ;
René Clervaux, c.s., PSG, n.s.r.p.

LA RÉUNION (23 + [1])

1er TOUR : 14 élus (4 PCR ; 3 PS ; 3 UDF ; 3 RPR ; 1 div. d.).

Pour la première fois de son histoire, le conseil général de la Réunion voit sa majorité basculer à gauche. Les socialistes réunionnais remportent un succès éclatant en enlevant sept des huit cantons de Saint-Denis grâce à de bons reports de voix à gauche. La droite, qui espérait tirer parti des embarras judiciaires dont pâtissent les amis de Gilbert Annette, député PS et ancien maire de Saint-Denis, acculé à la démission, essuie un cuisant revers. Jean Chatel (div.d.), ancien président de l'union patronale locale, est le seul à s'imposer dans un canton du chef-lieu. Cependant, si la gauche est mathématiquement majoritaire, elle reste politiquement profondément divisée, en raison, d'une part, des dissensions entre le Parti communiste réunionnais (PCR) de Paul Vergès et la fédération socialiste, dirigée par Jean-Claude Fruteau, d'autre part, des querelles fratricides entre socialistes opposant M. Annette à M. Fruteau.

NOUVEAU CONSEIL : 12 PCR ; 12 PS ; 1 div. g. ; 11 UDF ; 5 RPR ; 6 div. d.

CONSEIL SORTANT : 12 PCR ; 5 PS ; 2 div. g. ; 14 UDF ; 6 RPR ; 1 app. RPR ; 6 div. d. ; 1 div. (prés. : Eric Boyer, app. RPR).

Bras-Panon
I., 4 587 ; A., 22,93 % ; E., 3 358
Jean-Marie Foudrin, div. d., 1 802 (53,66 %). *ÉLU.*
Armand Cazal, div. d., 1 556.
Paul Moreau, c.s., RPR, sén., m., n.s.r.p.

Entre-Deux
I., 2 799 ; A., 10,28 % ; E., 2 447
Daniel Tholozan, c.s., UDF, m., 1 373 (56,10 %). *RÉÉLU.*
Guy Jarnac, PS, c.m., 1 074.

Saint-Denis-1
I., 6 503 ; A., 54,12 % ; E., 2 824
Jean Chatel, div. d., 1 624 (57,50 %). *ÉLU.*
Ismaël Safla, PS, 1 200.
Ibrahim Dindar, c.s., UDF-PR, n.s.r.p.

Saint-Denis-3
I., 5 536 ; A., 37,89 % ; E., 3 213
Mickaël Nativel, PS, 1 744 (54,27 %). *ÉLU.*
Gérard Lauret, RPR, 1 469.
Paul Payet, c.s., UDF, a été éliminé.

Saint-Denis-4
I., 7 367 ; A., 49,35 % ; E., 3 509
Ibrahim Patel, PS, 1 924 (54,83 %). *ÉLU.*
Jean-Jacques Morel, div. d., sout. RPR-UDF, 1 585.
Eric Boyer, c.s., app. RPR, sén., n.s.r.p.

Saint-Denis-5
I., 8 138 ; A., 59,47 % ; E., 2 989
Sudel Fuma, c.s., PS, adj. m., 1 738 (58,14 %). *RÉÉLU.*
Bernard Lallemand, div., 1 251.

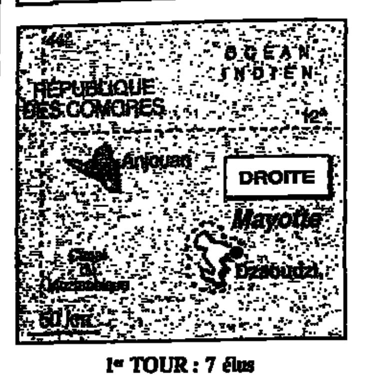
Saint-Denis-6
I., 6 912 ; A., 51,25 % ; E., 3 101
Michel Tamaya, PS, 1 810 (58,36 %). *ÉLU.*
Pierre Dupuy, RPR, 1 291.
Gabrielle Fontaine, c.s., div. d., c.m., a été éliminée.

Saint-Denis-7
I., 8 237 ; A., 50,15 % ; E., 3 727
Jean Ivoula, PS, 2 687 (72,09 %). *ÉLU.*
Michel Vitry, RPR diss., 1 040.
Camille Sudre, c.s., div. g., n.s.r.p.

Saint-Denis-8
I., 8 691 ; A., 49,78 % ; E., 3 978
Jean-Max Nativel, PS, 2 200 (55,30 %). *ÉLU.*
Hervé Maureau, c.s., UDF, 1 778.

■ Saint-Denis-9
I., 5 472 ; A., 41,31 % ; E., 3 015
André Bourgin, PS, 1 795 (59,53 %). *ÉLU.*
Pascal Renaudière de Vaux, RPR, 1 220 ;
Nicolas Moutoussamy, c.s., div. d., n.s.r.p.

MAYOTTE (8 + 2)



1er TOUR : 7 élus (1 ind. ; 1 RPR ; 1 div. d. ; 4 MPM).

Le second tour confirme la tendance à la préservation des équilibres telle qu'elle s'était dessinée à l'issue du premier tour. Au total, s'il confirme sa position de parti dominant avec douze sièges sur dix-neuf, le Mouvement populaire mahorais (MPM) s'est vu bousculé par l'entrée en lice de candidats divers droite issus de sa mouvance mais contestant les choix d'investiture de l'état-major du parti. Deux d'entre eux ont ainsi été élus à Mamoudzou-2 et à Bouéni. Il n'est pas exclu qu'ils rejoignent maintenant leur parti d'origine au conseil général. Le RPR, de son côté, maintient ses positions, avec quatre sièges. La surprise du scrutin reste, malgré tout, l'élection, dès le premier tour, d'un indépendantiste à Acoua.

NOUVEAU CONSEIL : 12 MPM ; 4 RPR ; 2 div.d. ; 1 ind.

CONSEIL SORTANT : 13 MPM ; 4 RPR (prés. : Younoussa Bamana, MPM).

Bouéni
I., 1 774 ; A., 13,97 % ; E., 1 521
Ibrahim Bacar, c.s., div. d., 775 (50,95 %). *RÉÉLU.*
Fahari Madi, div. d., 746.

Mamoudzou-1
I., 1 462 ; A., 35,63 % ; E., 935
Said Hassani, MPM, 498 (53,26 %). *ÉLU.*
Djadi Nidhoime, div. d., 437.
Ali Abdallah, c.s., MPM, se représente dans le canton de Mamoudzou-3

Tsingoni
I., 1 552 ; A., 17,39 % ; E., 1 279
Ahamada Abdou, RPR, 755 (59,03 %). *ÉLU.*
Allaoui Ahamada, MPM, 524 ;
Ahmed Rama, c.s., div. d., s'est retiré.

Une élection cantonale partielle

CANTAL : canton de Champs-sur-Tarentaine (1er tour)

I., 2 582 ; V., 2 115 ; A., 18,08 % ; E., 2 063.

Henri Fabre, RPR, m. de Beaulieu, 1 207 (58,50 %), ÉLU ; Henri Moins, div. g., sout. PS, m. de Champs-sur-Tarentaine, 771 (37,37 %) ; Laurent Duplessis, PC, 85 (4,12 %).

[M. Fabre succède à Jean-Paul Cellier (RPR), conseiller général depuis 1965 et maire de Lanobre depuis 1965, décédé le 7 mars dernier, et confirme ainsi la majorité départementale. Elu au premier tour, lors d'un scrutin marqué par une participation record, M. Fabre ne réalise pourtant pas le score spectaculaire de son prédécesseur en 1992, mais permet la désignation du président du conseil général du Cantal dès le 1er avril.

22 mars 1992 : I., 2 616 ; V., 2 030 ; A., 22,40 % ; E., 1 758 ; Jean-Paul Cellier, c. s., 1 407 (80,03 %) ; Laurent Duplessis, 351 (19,96 %).]

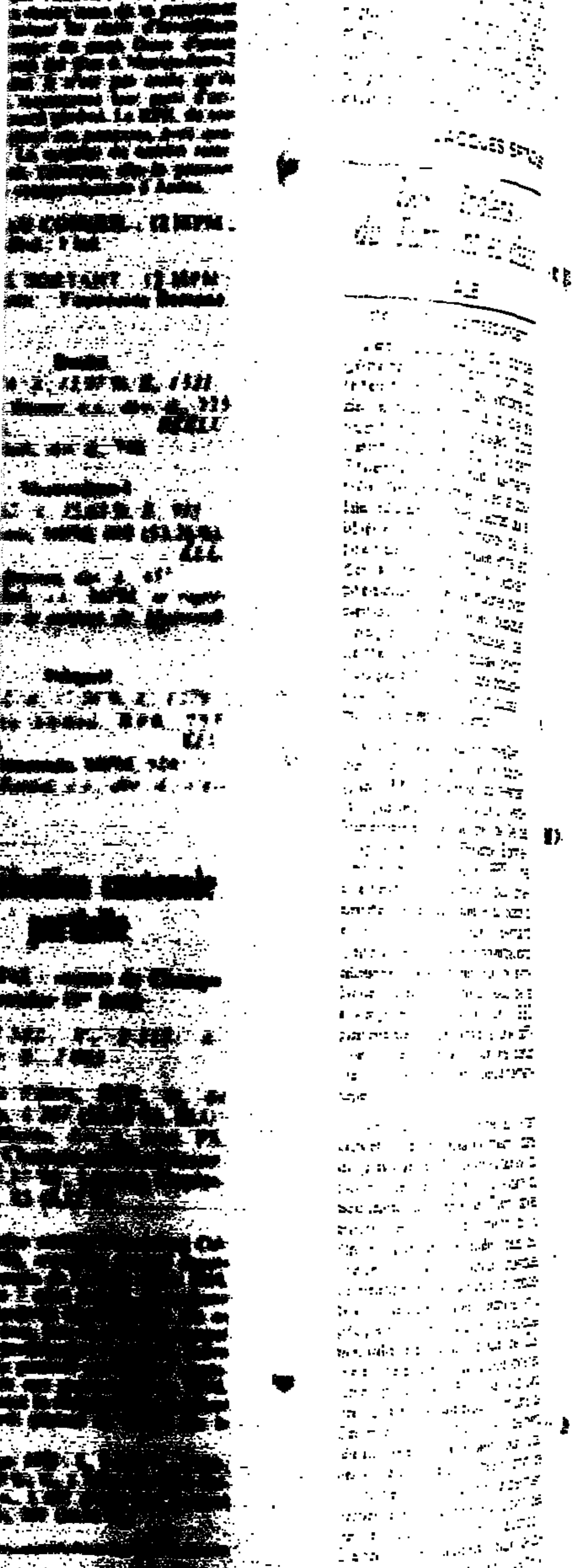
DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO


INITIATIVES

LE PLAISIR DE SORTIR, MODE D'EMPLOI
Le Monde
ARTS-SPECTACLES
CHAQUE MERCREDI (NUMÉRO DATÉ JEUDI)

Le Monde
L'IMMOBILIER
appartements ventes
8e arrdt
14e arrdt
DENFERT-ROCHEREAU
18e arrdt
19e arrdt
BUTTES CHAUMONT MAISON 7 P
20e arrdt
PLACE DES FÊTES
PREBAIL
appartements achats
bureaux
locations
DOMICILIATIONS

REPRODUCTION INTERDITE
LE MONDE DES CARRIÈRES
demande d'emploi
CHEFS PROJET EUROPE-EST
Demande d'emploi
COMPTABLE



LE DÉBAT AUTOUR DU CONTRAT D'INSERTION PROFESSIONNELLE

La mobilisation contre le « SMIC-jeunes » et les suites des mouvements de protestation

■ M. BALLADUR SUSPEND LE CIP. Edouard Balladur a reçu, lundi 28 mars, en fin de matinée, une dizaine de représentants des syndicats et coordinations d'étudiants et de lycéens pour discuter du contrat d'insertion professionnelle (CIP). Selon Nicolas Sarkozy, porte-parole du gouvernement, le premier ministre *leur a annoncé qu'il avait* décidé de « suspendre pendant une semaine » le décret instaurant le CIP et qu'il avait confié à Michel Bon, directeur général de l'ANPE, une mission chargée, dans ce délai, de « définir un *nouveau système et de mettre* fin au CIP ». A plus long terme, M. Bon est chargé de mettre en place une « ANPE-jeunes » pour améliorer leur insertion professionnelle. Enfin le gouvernement a l'intention d'organiser, dans les *prochaines semaines*, des « Etats généraux de la jeunesse »

■ JOURNÉES D'ACTION. Les représentants des lycéens et des étudiants, réunis samedi 26 mars à Paris, ont confirmé l'appel qu'ils avaient lancé, vendredi 25 mars, après la manifestation parisienne de protestation contre le CIP. Une *journée d'action* pourrait avoir lieu le jeudi 31 mars.

■ EXPULSIONS. Le bras de fer engagé par le ministère de l'intérieur et la préfecture du Rhône à propos de l'expulsion de deux *jeunes manifestants algériens* se poursuit. Après leur refus d'or*ganiser leur retour en France* malgré une décision du tribunal de grande instance, le préfet du Rhône et le préfet adjoint à la sécurité étaient de nouveau assignés devant le tribunal, lundi 28 mars, en fin de matinée.

[redacted]

La majorité des Français est favorable à un retrait du CIP

Les représentants des lycéens et des étudiants des IUT et des universités, réunis, samedi 26 mars à la faculté de Jussieu à Paris, ont maintenu l'appel qu'ils avaient lancé vendredi 25 mars à l'issue de la dernière manifestation parisienne contre le CIP. Une nouvelle journée d'action pourrait avoir lieu jeudi 31 mars.

Néanmoins, le choix d'une manifestation nationale à Paris n'a pas été confirmé samedi et l'éventualité de rassemblements régionaux a été envisagée. De leur côté, les organisations syndicales, la CGT et la Fédération syndicale unitaire (FSU), les deux syndicats d'étudiants, l'UNEF-ID (proche des socialistes) et l'UNEF (proche des communistes) ainsi que la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) se réunissaient samedi dans la matinée. Dans une déclaration commune, ils ont réaffirmé le soutien au mouvement des jeunes contre le CIP. Ces organisations envisageaient même *« une action nationale unitaire avec arrêts de travail et manifestations, au début du mois d'avril »*.

Adressé à l'ensemble des organisations syndicales et des associations, cet appel *« pour le retrait du CIP, le droit à la formation et à sa reconnaissance, le droit à l'emploi pour tous et des salaires décents »* devait être à nouveau évoqué, lundi 28 mars dans l'après-midi, à l'occasion d'une nouvelle rencontre entre les syndicats.

A aucun moment ces organisations n'ont donné suite à la proposition formulée vendredi 25 mars par François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'organiser des *« assises de la jeunesse »*. Lundi, dans la matinée, ce dernier a confirmé cette initiative en faveur de rencontres régionales avant un rassemblement nationale d'ici l'été. Il pourrait aboutir à la création d'un observatoire permanent. Selon un sondage BVA diffusé dimanche à 20 heures sur France 2, les Français étaient 66 % à juger le CIP plutôt négatif et 64 % à souhaiter son retrait. En outre, 50 % portent une appréciation négative sur la loi quinquennale sur l'emploi.

Dans un entretien à la lettre hebdomadaire *Social Altédia* parue lundi 28 mars, Michel Giraud, ministre du travail, annonce son intention de rencontrer à nouveau les partenaires sociaux à ce sujet. Patronat et syndicats seront reçus séparément pour une *« ultime concertation » qui portera sur certains décrets de* la loi quinquennale sur l'emploi. Les points de désaccord sont nombreux, qu'il s'agisse de l'aménagement du temps de travail et, encore davantage, de la représentation syndicale dans les PME.

Expulsions : le tribunal de Lyon résiste à Charles Pasqua

LYON

de notre bureau régional

Le bras de fer engagé entre le ministère de l'intérieur, *via* la préfecture du Rhône, et les magistrats du tribunal de grande instance de Lyon, à propos du sort des deux jeunes Algériens expulsés samedi 26 mars du territoire national, s'est prolongé pendant le week-end. Les avocats des deux manifestants, toujours retenus dans la « zone internationale » d'Alger, ont saisi, en effet, samedi, le juge de l'exécution *afin qu'il contraigne, sous astreinte* de 50 000 francs par jour, l'administration à exécuter la décision du tribunal de grande instance qui *« ordonne »* le retour immédiat de Mouloud Madaci et Abdelhakim Youbi (*le Monde* daté 27-28 mars).





Paul Bernard, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, et Henri Leclerc, préfet adjoint à la sécurité auprès du préfet du Rhône, *qui avaient fait savoir*, dimanche en fin d'après-midi, que l'Etat répondrait bien à cette assignation, devaient soulever à nouveau l'incompétence de la juridiction pénale au cours de l'audience fixée lundi 28 mars à 11 heures.

Affaire *« délicate »*, *« complexe »*, *« passionnelle »*, dit-on du côté de la préfecture du Rhône. *« Justice bafouée »*, *« libertés fondamentales violées »*, répond-on au palais de justice. Le ton est donné. Depuis une semaine, l'administration préfectorale, relayant les directives de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, s'oppose à l'autorité judiciaire. Enjeu, officiel, du débat : l'application de l'article 26, 2e alinéa, de l'ordonnance du 2 novembre 1945 modifié, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

C'est en vertu de ce texte que les deux manifestants ont été embarqués de force dans un bateau en partance pour l'Algérie. Une décision qui a tout de suite choqué dans la mesure où les jeunes gens interpellés pour *« jets de pierres sur les forces de l'ordre, bris de vitrine, dégradations, vol et recel »* n'avaient jamais été condamnés auparavant et étaient en situation légale. L'un est élève d'un lycée professionnel privé, l'autre en attente d'un contrat d'insertion professionnelle. Tous deux étaient domiciliés chez *leurs parents*, à Villeurbanne *et* à Vaulx-en-Velin.

Surtout, à deux reprises en moins de vingt-quatre heures, des magistrats différents, devant lesquels ils comparaissaient après leur interpellation, avaient jugé qu'il n'y avait pas matière à les maintenir *en détention en attendant que* leur affaire soit appelée à une audience correctionnelle fixée au 11 avril.

Les magistrats lyonnais seraient-ils tous « laxistes » ? Ou nourris *d'une même idéologie* ? Certes Hubert Dalle, le président du tribunal, saisi, en référé, par Me Marie-Noëlle Frery et *Jean-Félix Luciani*, deux des avocats des jeunes gens, est connu pour son engagement au Syndicat de la magistrature (SM) dont il fut secrétaire général. Mais précisément, pour éviter de courir le risque d'une accusation facile, il était entouré de deux assesseurs appartenant soit à l'organisation majoritaire – l'Union syndicale des magistrats (modérée) – soit n'ayant aucun engagement militant. Les autres juges, intervenus précédemment, ne sont pas non plus affiliés au SM.

Comment expliquer alors cette forme de consensus, mué en solidarité de corps depuis que l'institution se sent attaquée, voire contestée, qui se traduit par un refus de s'engager systématique*ment sur la voie de la répression* immédiate ? Sur cent quatre-vingts jeunes interpellés au cours d'une *semaine émaillée de nombreux* incidents parfois violents, cinq seulement, selon un recensement préfectoral, ont été placés en détention en attendant d'être jugés, se plaignent les responsables de la police lyonnaise qui comparent avec les sanctions infligées « à chaud » à Nantes ou à Paris. *« Cette situation tient pour beaucoup au mode de fonctionnement de la juridiction lyonnaise »*, explique Christophe Seys, juge d'instruction à Lyon, membre du SM. Selon lui, beaucoup d'*initiatives ont été lancées et* expérimentées dans les juridictions de cette ville, qui aboutissent aujourd'hui à *« un comportement réfléchi »*.

Au-delà du bras de fer justice-administration, les défenseurs des jeunes Algériens ont cru déceler une autre faille passant entre le préfet de région Paul Bernard, dont l'engagement pour tenter de mettre en place une véritable politique de la ville n'est pas contesté, et son adjoint à la sécurité, Henri Leclerc, ancien directeur de cabinet de Charles Pasqua.

C'est au nom de l'« Etat de droit » que la préfecture du Rhône affirme avoir exécuté la décision ministérielle. Elle n'entend donc pas qu'elle soit contestée ailleurs que devant un tribunal administratif, seul compétent, selon elle, pour connaître de la légalité des actes de l'administration. Toute la jurisprudence du tribunal des conflits (1), qu'elle a saisi par un « arrêté d'élévation » transmis à la cour d'appel de Lyon pendant le week-end, est constante, affirme-t-on dans l'entourage du préfet Bernard.

B. E.

(1) Le tribunal des conflits est composé paritairement de conseillers d'Etat et de conseillers de la Cour de cassation.

COMMENTAIRE

La loi du plus fort

ILS sont jeunes, lycéen pour l'un, à la recherche d'un contrat d'in*sertion professionnelle* pour l'autre : comme des dizaines de milliers de Français. Ils ont manifesté *sur la voie publique contre le* « SMIC-jeunes » : comme des milliers de Lyonnais. Ils ont été interpellés pour *« jets de pierres sur les forces de l'ordre »* et pour *« bris de vitrine »* : comme près de deux cents de leurs camarades, exaspérés aussi par l'avenir qu'on leur *propose*.

Ils auraient dû être jugés, et peut-être condamnés, à une audience ultérieure, dont la date était déjà fixée. Mais dans cet Etat de droit, tous les perturbateurs ne sont pas égaux : Mouloud et Abdelhakim sont algériens. Charles *Pasqua a donc choisi pour eux une* méthode plus expéditive : il les a fait embarquer dans un bateau *directement pour leur pays « natal »* qu'ils connaissent à peine ou mal. Au nom de l'article 26 de l'ordonnance de 1945.

Mais ils n'ont jamais été *condamnés, ont fait observer des* magistrats. Mais leur situation est parfaitement régulière, ont souligné d'autres, *épaulés par les associa*tions de protection des étrangers. *« Ramenez-les immédiatement ! »*, a encore ordonné une juridiction au nom de la convention européenne des droits de l'homme. Le ministre de l'intérieur n'en a cure. A décision administrative, tribunal administratif, fait-il répondre. *C'est la* loi. Et même la loi du plus fort...

BERNARD ÉLIE

La composition du « comité de suivi » va être précisée

Une circulaire du ministère du travail précisera dans les prochains jours la composition exacte du « comité d'observation et de suivi » du contrat d'insertion professionnelle (CIP). Celui-ci doit prochainement tenir une première réunion avant de rendre, d'ici au 30 septembre, un *« rapport sur l'expérimentation »* de cette mesure.

Le décret « complémentaire » publié le 22 mars indiquait que ce comité comprendrait des représentants du patronat, des syndicats de salariés ainsi que des représentants des étudiants et des pouvoirs publics (délégations à l'emploi et à l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés). Or la désignation des organisations qui seront habilitées à participer à cette instance risque de soulever quelques contestations.

Du côté des étudiants, seuls l'UNEF et l'UNEF-ID sont officiellement considérées comme représentatives mais, *de facto*, elles sont très peu implantées dans les IUT où le mouvement « anti-SMIC-jeunes » est animé par une coordination qui, d'un point de vue juridique, ne peut se poser en interlocuteur officiel. D'autre part, les centrales syndicales sont peu favorables à la présence de représentants des syndicats d'enseignants. *Sur ce dernier* point, le décret du 22 mars ne fournit pas de précision.

M. Longuet : pas de « guerre civile » pour le CIP. – Gérard Longuet, ministre de l'industrie et du commerce extérieur, a affirmé, dimanche 27 mars, sur France 3, que le gouvernement *« ne veut pas ouvrir une guerre civile »* à propos du CIP, et il a laissé entendre que les initiatives promises par Edouard Balladur pourraient n'être *« ni le retrait du texte ni un débat parlementaire »*. *« A l'intérieur de notre majorité, nous avons des jugements très partagés, à l'UDF comme au RPR »*, a reconnu le président du Parti républicain.

Les entreprises sont de plus en plus réticentes

Pour ou contre le CIP ? Sur son principe même, les patrons d'entreprise sont manifestement partagés. Si Claude Bébéar, PDG d'AXA, défend, par exemple, ce *« statut d'étudiant salarié »* tout en louant *« cette très bonne idée »* qu'est le tutorat développé par le CIP, les dirigeants d'Ikea considèrent en revanche que s'engager dans un système de rémunération inférieure au salaire conventionnel constitue *« un cercle vicieux tant sur le plan commercial que civique »*. *« La jeunesse est potentiellement cliente chez Ikea. Plus on baissera son pouvoir d'achat, moins on développera l'entreprise »*, affirment-ils.

Mais, par-delà ces échanges, force est de constater que dans la pratique, les employeurs, d'ores et déjà engagés dans la bataille pour l'emploi des jeunes, n'ont pas l'intention de se précipiter sur le CIP ni sur les « avantages » financiers qu'il procure.

Ainsi sur la quinzaine d'entreprises et la poignée de *branches professionnelles* avec lesquelles Michel Giraud, ministre du travail, a, depuis mi-1993, passé une convention développant l'emploi de jeunes, rares sont celles qui reconnaissent avoir choisi ce mode d'insertion. Faisant ainsi figure d'exception, le groupe hôtelier Accor y recoure depuis la mi-juillet afin de former, par le biais du tutorat, 1 200 employés recrutés en priorité parmi les publics en difficulté.

Dans cet esprit, le CIP constitue *« une voie convenable susceptible de correspondre à une partie de notre public »*, explique Volker Burring, vice-président d'Accor en charge des relations humaines, tout en précisant que *« notre cheval de bataille demeure l'apprentissage »*. Reste que *« l'efficacité* [de tous ces dispositifs] *dépend aussi de la facilité administrative à les mettre en œuvre »*, observe M. Burring, qui se demande si les garde-fous complémentaires ajoutés *au fil des jours au CIP ne risquent pas justement* d'entraîner un *« suivi administratif trop lourd »* pour être efficace.

« On ne reviendra pas en arrière »

La Fédération nationale de l'industrie hôtelière (FNIH) qui envisage d'accueillir *« une dizaine de milliers de jeunes en trois ans »* – et non pas 30 000 à 40 000 comme le laisse accroire le ministère du travail –, était, avant que n'éclate la contestation des décrets, aussi *« intéressée »* par le CIP. *« Il s'agissait pour nous d'insérer dans de bonnes conditions 1 000 à 2 000 jeunes sans qualification et peu susceptibles de retourner dans un centre de formation »*, explique Jean-François de Martel au nom du Fonds d'assurance et de formation de l'industrie hôtellière.

« Le CIP devait alors nous servir de support juridique pour aller plus loin et, de toute façon, nous n'aurions pas utilisé la partie contestée du CIP relative aux diplômés », ajoute-t-il. Compte tenu des *« turbulences actuelles »*, la FNIH a toutefois décidé de reporter *« à la fin du mois d'avril »* la signature de la convention qu'elle s'apprêtait à passer en ce sens avec le ministère du travail.

De même, la direction de la Banque de France, qui avait annoncé, il y a quelques semaines en comité d'entreprise, son intention *« d'embaucher pendant six mois à un an, sans espoir de recrutement, des jeunes de niveau CAP dans le cadre du CIP »* a fait savoir que, si *« son projet demeurait à l'étude »*, il ne se ferait pas *« sans concertation avec les partenaires sociaux »*. Cela n'empêche pas d'autres entreprises de recourir déjà à la formation par un tuteur. Mais celles-ci n'ont apparemment pas l'intention de tirer parti des incitations financières prévues par le CIP. *« On ne reviendra pas en arrière »*, affirme-t-on chez Bouygues, où les jeunes ainsi employés dans la réhabilitation de leurs quartiers continueront à être rémunérés *« au SMIC de la profession »*. De même, les cent personnes sans qualification qui seront *« formées aux métiers de l'assurance par les anciens »* du GAN seront-elles embauchées sous *« contrat classique »*, insiste François Maxence, directeur des ressources humaines. *« Nous n'avons pas l'intention de créer des dispositifs d'aménagement des rémunérations susceptibles ensuite de créer des distorsions internes et complexes à gérer et à expliquer. »*

De leur côté, les Docks de France envisagent, pour le moment, de continuer à embaucher les quelque 5 % de leurs jeunes recrues correspondant au *« profil CIP »* sous les formules – contrats d'adaptation et contrats d'orientation – *que le contrat d'insertion pro*fessionnelle était censé remplacer et dont M. Giraud vient de prolonger l'existence jusqu'à l'automne 1995. *« Ce sont des formules que nous connaissons bien et qui ont été approuvées par les partenaires sociaux »*, fait-on remarquer.

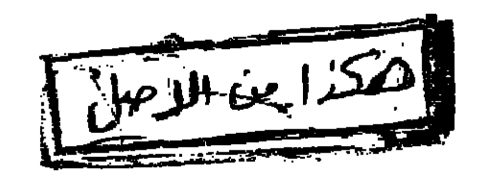
Mais, dans leur grande majorité, les entreprises ayant passé une convention avec le ministère du travail ont d'ores et déjà préféré s'en tenir aux filières classiques de l'apprentissage et de la formation par alternance sanctionnés par un diplôme d'Etat *via* le contrat de qualification. Une attitude qui *dément au passage les espoirs* du ministère du travail de voir le CIP connaître, par ces conventions, *« un grand développement »*. *« Lorsque nous avons signé notre convention, en septembre, le CIP n'existait pas encore »*, relève-t-on au Crédit du Nord, en indiquant que *« de toute façon les différentes formules existantes ont parfaitement répondu à notre attente »*. *« Le métier bancaire ne se prête pas à l'embauche de jeunes sous contrat d'insertion professionnelle »*, renchérit-on au Crédit agricole.

« Nous n'avons pas recruté des jeunes sous CIP parce que nous ne pouvions pas nous engager à les embaucher définitivement à l'issue de leur contrat », explique-t-on chez Pechiney. De même, d'autres *entreprises – telles qu'AXA ou* le GAN – souhaitent avant tout que les jeunes embauchés par l'intermédiaire de ces conventions particulières disposent, à la fin de leur période dans l'entreprise, *« d'un diplôme reconnu par l'Etat »*. *« Nous devons laisser aux jeunes le choix de travailler ailleurs s'ils le désirent »*, affirme-t-on chez AXA, où l'on s'est engagé avec les chambres de commerce à former 1 000 jeunes en cinq ans. *« Si, au bout de deux ans, nous ne pouvons pas leur offrir un emploi, qu'ils puissent au moins en retrouver un dans la branche »*, renchérit M. Maxence du GAN.

« De toute façon, dans des entreprises comme la nôtre, il n'y aura pas un avant et un après-CIP, estime le DRH du GAN. *Par-delà les réactions irrationnelles qu'il suscite en ce moment, ce contrat ne constitue pas en réalité un événement tel qu'il puisse remettre en cause des règles générales de gestion et de rémunération établies au vu d'équilibres financiers globaux... »*

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

M. Juppé se « réjouit » de la volonté de dialogue du premier ministre. – Alain Juppé, secrétaire général du RPR, s'est *« réjoui »*, dimanche 27 mars, qu'Edouard Balladur ait annoncé sa volonté de reprendre le dialogue avec les jeunes. *« L'orientation donnée par le premier ministre est évidemment positive »*, a-t-il déclaré, en exprimant le souhait qu'il soit possible de *« retrouver, dans ce cadre, un climat de confiance »*, afin de répondre au *« besoin de dialogue des gens »*.



Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Casseurs

Il est plus tard qu'on ne le pense. Comme chaque année à pareille époque, une bande de malfaiteurs anonymes nous a chipé nuitamment une heure de notre temps. On appelle cela l'heure d'été. L'opération consiste, profitant lâchement de notre sommeil dominical, à subtiliser soixante minutes de notre existence. Et à l'annoncer triomphalement le lendemain matin, quand le mal est fait.

Sous le prétexte, de plus en plus dérisoire, de nous faire économiser le contenu d'un pétrolier dont on ne voit jamais la couleur, notre horloge interne est détraquée par les casseurs du temps. Ils récidivent à l'automne, dans l'autre sens, faisant mine de nous restituer l'équivalent. Mais que devient, dans l'entre-deux de ce jeu de bascule, cette heure volée et envolée ? Qu'en font-ils ? Nous exigeons de savoir à quoi l'on occupe notre temps !

PROCYON

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Initiatives

Centre de pouvoir et de conflit, l'entreprise est un théâtre où s'exercent et se croisent de multiples autorités. Pour diriger, voire se maintenir au pouvoir, les chefs d'entreprise disposent d'une panoplie de comportements et de méthodes aussi riche que la nature humaine.

Ce numéro comporte un cahier sur les résultats du second tour des élections cantonales folioté 25 à 48

Le numéro du « Monde » daté dimanche 27-lundi 28 mars 1994 a été tiré à 516 558 exemplaires

L'enquête sur les comptes de l'OM

Bernard Tapie a été mis en examen

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Le président de l'Olympique de Marseille, Bernard Tapie, a été mis en examen, samedi 26 mars, dans le cadre du dossier sur les comptes de l'OM « pour faux et usage de faux, abus de confiance », mais aussi « abus de biens sociaux ». Ce dernier chef d'inculpation n'était pas visé par le dossier ouvert contre X... le 15 avril 1992 par le juge d'instruction marseillais Pierre Philippon. Ce nouveau développement judiciaire est intervenu dans la plus grande discrétion, alors que le nouveau conseiller général MRG des Bouches-du-Rhône devait se présenter, lundi 28 mars, au palais de justice de Marseille.

Cette instruction, qui concerne les comptes de l'OM, avait été ouverte en avril 1992, après la décision du ministre de la justice d'alors, Michel Vauzelle, d'engager des poursuites contre neuf clubs de football français. Un rapport de la brigade financière du SRPJ de Marseille, transmis récemment au juge, indiquerait, selon des informations révélées par *le Nouvel Observateur* du 24 mars, que plus de 80 millions de francs auraient quitté les caisses du club marseillais, entre 1987 et 1990, par le biais de *« fausses factures et de paiements injustifiés »*.

« On peut présumer raisonnablement que Bernard Tapie ne restera pas le seul mis en examen dans cette affaire », a indiqué, lundi dans la matinée, le procureur de la République de Marseille, Louis Di Guardia. Le magistrat fait ainsi allusion aux responsables du club phocéen de l'époque : Jean-Pierre Bernès, directeur général ; Alain Laroche, directeur administratif et financier ; Michel Hidalgo, manager général. Tous trois devraient être entendus prochainement.

G. P.

La recapitalisation du nouveau quotidien

André Rousselet devient actionnaire majoritaire d'« InfoMatin »

Lancé le 10 janvier avec un capital de 250 000 francs réuni par ses quatre fondateurs, grâce aux crédits fournisseurs concédés par Le Monde Imprimerie SA et à des prêts bancaires garantis par le groupe suédois Tinings Ab Marieberg et par la CERPAR (filiale de la MACIF), le quotidien *InfoMatin* affiche une diffusion de l'ordre de 100 000 exemplaires. Mais au bout de trois mois de parution, le jeune quotidien a besoin de nouveaux investisseurs pour se développer.

Dans un communiqué paru lundi 28 mars dans les colonnes du journal, les fondateurs indiquent que *« dès maintenant, InfoMatin doit disposer des moyens nécessaires à son développement : encore trop de lecteurs ne le trouvent pas le jour même dans leur point de vente (...) et la parution d'InfoMatin du lundi au vendredi crée une rupture de lecture le week-end (...) Plusieurs entreprises ont manifesté leur intérêt pour participer au développement du titre. En donnant notre préférence à l'arrivée d'André Rousselet, ainsi qu'à celle du Monde Imprimerie SA et de Tinings Ab Marieberg, la société Sodepresse, éditrice d'InfoMatin, réunit les meilleures conditions pour développer le journal »*.

André Rousselet, ancien président de Canal Plus, entre dans le capital du centre d'observation des médias (COM, société créée par les quatre fondateurs), *« à titre personnel, en apportant une somme d'argent importante qui fait de lui l'actionnaire majoritaire et qui est un gage fort de pérennité pour le journal, »* notait l'un des directeurs. Les quatre fondateurs – Alain Carlier, directeur de la publication Patrick Dutheil, directeur de la régie, Philippe Robinet, directeur du marketing et Alain Schott, directeur de la diffusion – conservent leurs fonctions respectives, tandis que Marc Jezegabel, rédacteur en chef, a été confirmé à la tête de la rédaction.

Après les augmentations de capital et un échange de titres, Le Monde Imprimerie SA sera un des associés de l'actionnaire majoritaire de Sodepresse, société éditrice d'InfoMatin. Cet actionnaire majoritaire, COM, comptera outre Le Monde Imprimerie, les fondateurs du quotidien et André Rousselet. Ce dernier sera majoritaire dans COM. D'autres actionnaires de Sodepresse, comme la CERPAR et d'autres actionnaires potentiels comme le suédois Tinings Ab Marieberg pourraient suivre la même voie que Le Monde Imprimerie. Dans ce dossier, la direction du *Monde* a fait prévaloir un impératif industriel : assurer la bonne marche de son imprimerie, garantir l'activité de celle-ci et ses emplois.

Selon deux sondages

Les Français sont partagés sur le bilan du premier ministre

Un sondage réalisé les 18 et 19 mars par BVA et publié dans le quotidien *Libération* du 28 mars montre que 63 % des personnes interrogées souhaitent que le gouvernement *« change de politique économique »*, alors que 36 % sont d'un avis contraire. Une autre enquête de la SOFRES, effectuée les 24 et 25 mars auprès de 1 000 personnes et communiquée sur TF 1 et RTL, indique que 57 % des personnes interrogées souhaitent que le gouvernement *« change profondément la politique actuelle »*.

De même, selon BVA, 50 % considèrent comme *« négatif »* le bilan d'Edouard Balladur, contre 49 % qui le jugent *« positif »*. Si 52 % estiment que le premier ministre *« respecte les engagements pris pendant la campagne électorale »* de 1993 (42 % sont d'un avis opposé), 66 % trouvent qu'il ne répartit *« pas équitablement les efforts demandés entre tous les Français »*.

Parmi les ministres du gouvernement, toujours selon BVA, Charles Pasqua apparaît comme celui dont les Français ont *« le plus apprécié l'action »* (61 %). Il devance Simone Veil (45 %), Alain Juppé (42 %) et François Léotard (41 %). A propos de l'opposition, une nette majorité (53 % contre 21 %) trouve que le PS *« ferait moins bien »* que le gouvernement de M. Balladur s'il était au pouvoir.

G. P.

Deux élections municipales

SAVOIE : Modane (2e tour).
I., 2 100 ; V., 1 501 ; A., 28,52 % ; E., 1 434.

Liste conduite par Jacques Geneletti (div. d.), m. s., 574 (40,02 %), 19 élus ; liste conduite par Claude Vallet (app. PS), 534 (37,23 %), 5 élus ; liste conduite par François Novellino (div.d.), 326 (22,73 %), 3 élus.

[Les trois listes présentes au premier tour se sont maintenues au second. La contestation née au sein de la majorité municipale et les critiques portées contre le maire sortant Jacques Geneletti ne lui nuisent pas puisque sa liste devance ses deux rivales.

20 mars 1994 : I., 2 099 ; V., 1 451 ; A., 30,87 % ; E., 1 340.

Liste de M. Geneletti, 493 (36,79 %) ; liste de M. Vallet, 473 (35,29 %) ; liste de M. Novellino, 374 (27,91 %).

19 mars 1989 : I., 2 226 ; V., 1 597 ; A., 28,25 % ; E., 1 568 ; liste de M. Geneletti, 722 (46,04 %) ; liste de Jean Gauthier (PS) 665 (42,41 %) ; liste de François Gravier (div. g.) 181 (11,54 %).]

HAUTS-DE-SEINE : Asnières (2e tour)
I. 37 465 ; V. : 20 126 ; A., 46,28 % ; E. : 19 701 ;

Liste conduite par Frantz Taittinger (RPR), d., c. m., sout. UDF, 8 688 (44,09 %), 36 élus ; liste conduite par Michel Maurice-Bokanowski (RPR), sén., m. s., 4 491 (22,79 %), 5 élus ; liste PS-PC-GE conduite par Christiane Grange (PS), c. m., 4 074 (20,67 %), 5 élus ; liste conduite par Hubert Massol (FN), c. m., (Front National) 2 448 (12,42 %), 3 élus.

[Avec plus de 44 % des voix, Frantz Taittinger (RPR) sort grand vainqueur de la municipale partielle qu'il a provoquée en faisant démissionner, en janvier dernier, vingt-trois élus appartenant tous à la liste conduite en 1989 par le maire sortant Michel Maurice-Bokanowski. Si, pour le premier tour, le RPR n'avait pas voulu choisir entre la liste du député Frantz Taittinger et celle du sénateur Michel Maurice-Bokanowski, au vu des résultats de dimanche dernier, il soutenait cette fois la liste Taittinger qui avait obtenu, depuis le premier jour, le soutien de l'UDF. La liste de gauche – dont les Verts n'étaient pas partie prenante, contrairement à ce que nous avions indiqué lors du premier tour – perd quatorze points en pourcentage par rapport à 1989.

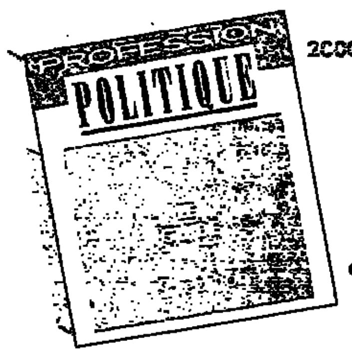
20 mars 1994 : I., 37 465 ; V., 20 757 ; A., 44,59 % ; E., 20 209 ; liste de M. Taittinger, 7 537 (37,29 %) ; liste de M. Maurice-Bokanowski, 4 525, (22,39 %) ; liste de M. Massol, 2 843 (14,06 %) ; liste d'union PC-PS-GE conduite par Christiane Grange, 4 027 (19,92 %) ; liste conduite par Anne Dechenoix (div.d.), c. m., 1 277 (6,31 %).

19 mars 1989 : I., 39 350 ; V., 22 454 ; A., 42,93 % ; E., 21 888 ; liste de M. Maurice-Bokanowski, 10 620 (48,51 %), 37 élus ; liste union de la gauche de Michel Laneret (PS), 7 559 (34,53 %), 8 élus ; liste de M. Massol, 3 709 (16,94 %), 4 élus.]

Quand les hommes politiques seront élus à vie,

le Guide Profession Politique pourra se passer de réactualisations permanentes

GUIDE PROFESSION POLITIQUE



1100 pages, 20 000 noms, 2000 photos, 1 index, 9 sections : Gouvernement, Institutions, Partis Politiques, Europe, Ambassades, Régions, Départements, Représentation parlementaire, Villes.

Découvrez le seul outil documentaire évolutif de la France des pouvoirs.

Pour en savoir plus ou commander, appelez-nous au (1) 46 29 29 28 ou 47 (Fax : (1) 47 36 20 52), ou renvoyez-nous ce coupon.

A retourner à Profession Politique - 26 rue Marceau - 92130 Issy les Moulineaux

☐ Je connais déjà le Guide Profession Politique et je profite immédiatement de votre offre. Je commande le Guide au tarif de 1260 F TTC et je m'abonne aux mises à jour au prix de 1,60 F TTC la page. Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de SEP (paiement par virement administratif possible). LDM

Nom, prénom : ....
Sté/Organisme : ....
Adresse : ....
CP : .... Ville : ....

SCIENCE & VIE

BOSNIE :

les armes high tech

● En quoi la guerre en Bosnie est-elle différente du conflit d'Irak ?

● Pourquoi l'armement High Tech est-il difficile à utiliser ?

EN VENTE DES AUJOURD'HUI